



RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE EN
AFRIQUE DE L'OUEST ET DANS LA RÉGION DU
SAHEL : EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

Évaluation des progrès accomplis à l'échelle régionale et au Burkina Faso; au Mali; en Mauritanie; au Niger; au Nigéria; au Sénégal et au Tchad au regard du « Programme d'action de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique ».



Remerciements

Le présent travail de recherche a été réalisé par K. Peters (cheffe d'équipe), B. Progida, F. Belval, L. Rossi, L. Royer, M. Oxley, C. Windey, O. Borodyna et K. Holloway. Plus précisément, les travaux de recherche ont été menés sous la direction de la cheffe d'équipe, Katie Peters, chargée de recherche principale à l'Overseas Development Institute (ODI). Katie a également dirigé les recherches pour le Nigéria, ainsi qu'au niveau régional et continental. Les études de pays concernant le Burkina Faso, la Mauritanie et le Mali ont été dirigées par Beatrice Progida, tandis que les études concernant le Tchad, le Sénégal et le Niger ont été dirigées par Flaviane Belval. Plusieurs personnes ont en outre apporté un soutien aux travaux de recherche : Lyza Rossi (sur le Nigéria et l'ensemble du rapport d'évaluation), Lucie Royer (sur les niveaux régional et continental), Marcus Oxley (sur le relèvement après catastrophe), Cassandra Windey (sur les consultations des experts de haut niveau et les profils de risque), Olena Borodyna (sur les profils de risque) et Kerrie Holloway (sur le Niger).

L'équipe tient à remercier l'Union africaine (UA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour leur soutien permanent tout au long des processus d'évaluation. Nous souhaitons remercier tout particulièrement Gatkuoth Kai, Alain Koualao, Nomsa Thembekile Dube et Diana Aboubakar, de l'Unité de la réduction des risques de catastrophes de l'Union africaine, ainsi que Reshmi Theckethil et Olivier Abayisenga, du PNUD.

Nous tenons à remercier chaleureusement les Gouvernements et leurs agences nationales de gestion des catastrophes, ainsi que les entités de protection civile de chacun des sept pays ciblés (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad). Nous remercions également les experts régionaux la Division humanitaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

De nombreuses personnes ayant contribué au processus d'évaluation ont aidé à formuler les idées présentées dans le présent document. Il s'agit de toutes les personnes qui ont aimablement donné de leur temps pour des entretiens, assisté aux consultations des experts de haut niveau, mis en commun d'importants documents et des informations précieuses, et offert des commentaires à leurs pairs après avoir examiné les versions préliminaires des chapitres.

Enfin, nous tenons à remercier Jessica Money, de GreenInk, et Joanna Fottrell (indépendante), pour leur important soutien éditorial au présent rapport.

Crédits: © Shutterstock (photos) ©Md Shahidullah (design)

Avertissement

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs, représentant l'Overseas Development Institute (ODI), et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, les bailleurs de fonds, ou les États membres l'Union africaine ou des Nations Unies. Les appellations employées et la présentation des informations contenues dans cette publication n'impliquent de la part des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

©Union africaine, 2022. Tous droits réservés.

Table des matières

Remerciements.....	1
Résumé exécutif	9
À propos de ce rapport	11
Chapitre 1. Introduction et guide à l'intention des lecteurs	13
À propos de ce rapport	16
Guide à l'intention des lecteurs.....	16
Matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine.....	17
Activités prioritaires de l'Union africaine : aide-mémoire	17
Système de codage utilisé dans le présent rapport	23
Structure des chapitres.....	24
Autres conseils à l'intention des lecteurs.....	28
Chapitre 2. Méthodologie.....	29
Introduction	29
Structure organisationnelle de la recherche	30
Collecte, catalogage et analyse des données secondaires.....	30
Collecte, transcription et analyse des données primaires	31
Consultations d'experts de haut niveau	31
Analyse et examen.....	32
Moyens d'analyse	32
Accent particulier sur le redressement après catastrophe	33
Processus d'examen par les pairs.....	33
Limites de la recherche.....	33
Axes de recherche.....	33
Contraintes pratiques	34
Limites techniques et thématiques	35
Force majeure	36
Chapitre 3. Burkina Faso	38
Présentation générale	38
Profil de risque.....	39
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	41
Progrès et réalisations	41
Observations et recommandations	43
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques	47
Progrès et réalisations	47
Observations et recommandations	49

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	53
Progrès et réalisations	53
Observations et recommandations	54
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	57
Progrès et réalisations	57
Observations et recommandations	58
Chapitre 4. Tchad.....	62
Présentation générale	62
Profil de risque	63
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	66
Progrès et réalisations	66
Observations et recommandations	69
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques	73
Progrès et réalisations	73
Observations et recommandations	76
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	79
Progrès et réalisations	79
Observations et recommandations	81
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	87
Progrès et réalisations	87
Observations et recommandations	88
Chapitre 5. Mali	92
Présentation générale	92
Profil de risque	93
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	96
Progrès et réalisations	96
Observations et recommandations	98
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	102
Observations et recommandations	104
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	107
Progrès et réalisations	107
Observations et recommandations	108

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	112
Progrès et réalisations	112
Observations et recommandations	113
Chapitre 6. Mauritanie.....	116
Présentation générale	116
Profil de risque	118
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	121
Progrès et réalisations	121
Observations et recommandations	124
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	129
Progrès et réalisations	129
Observations et recommandations	131
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	136
Observations et recommandations	138
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	141
Progrès et réalisations	141
Observations et recommandations	142
Chapitre 7. Niger	146
Présentation générale	146
Profil de risque	147
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	150
Progrès et réalisations	150
Observations et recommandations	153
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	156
Progrès et réalisations	156
Observations et recommandations	160
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	164
Progrès et réalisations	164
Observations et recommandations	165
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	169
Progrès et réalisations	169

Observations et recommandations	172
Chapitre 8. Nigéria	176
Présentation générale	176
Profil de risque	177
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	180
Progrès et réalisations	180
Observations et recommandations	184
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	188
Progrès et réalisations	188
Observations et recommandations	190
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	193
Progrès et réalisations	193
Observations et recommandations	196
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	199
Progrès et réalisations	199
Observations et recommandations	201
Chapitre 9. Sénégal	207
Présentation générale	207
Profil de risque	208
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	210
Progrès et réalisations	210
Observations et recommandations	213
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	218
Progrès et réalisations	218
Observations et recommandations	220
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	225
Progrès et réalisations	225
Observations et recommandations	228
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	231
Progrès et réalisations	231
Observations et recommandations	232
Chapitre 10. Niveaux régional et continental.....	238
Présentation générale	238

Groupements géographiques et politiques	239
Profil de risque	240
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	244
Progrès et réalisations	244
Observations et recommandations	249
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques ..	256
Progrès et réalisations	256
Observations et recommandations	262
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	272
Progrès et réalisations	272
Observations et recommandations	278
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	284
Progrès et réalisations	284
Observations et recommandations	292
Chapitre 11. Le redressement après catastrophe	299
Introduction	299
Le redressement après catastrophe au Burkina Faso	300
Progrès et réalisations	300
Difficultés et obstacles.....	302
Recommandations.....	303
Le redressement après catastrophe au Tchad	306
Progrès et réalisations	306
Difficultés et obstacles.....	307
Recommandations.....	308
Le redressement après catastrophe au Mali.....	311
Progrès et réalisations	311
Difficultés et obstacles.....	312
Recommandations.....	314
Le redressement après catastrophe en Mauritanie	318
Progrès et réalisations	318
Difficultés et obstacles.....	320
Recommandations.....	321
Le redressement après catastrophe au Niger	325
Progrès et réalisations	325

Difficultés et obstacles.....	327
Recommandations.....	328
Le redressement après catastrophe au Nigéria.....	331
Progrès et réalisations	331
Difficultés et obstacles.....	333
Recommandations.....	335
Le redressement après catastrophe au Sénégal	339
Progrès et réalisations	339
Difficultés et obstacles.....	341
Recommandations.....	343
Réflexions sur le redressement après catastrophe dans les sept pays ciblés	347
Mettre à profit le lien entre l’action humanitaire, le développement et la paix	347
Faire avancer la mise en place de cadres de redressement après catastrophe	348
Surmonter la fragmentation des efforts déployés pour gérer les risques	349
Surmonter les difficultés de financement	350
L’importance de l’action infranationale	351
Le facteur climatique	351
Le redressement après catastrophe en Afrique de l’Ouest et au Sahel.....	352
Progrès et réalisations	352
Difficultés et obstacles.....	356
Recommandations concernant l’Afrique de l’Ouest et la région sahélienne.....	358
Recommandations à l’intention des experts du continent et internationaux en matière de réduction des risques de catastrophe	365
Réflexions finales	368
Deux points d’entrée différents mais complémentaires.....	369
Des thèmes d’intérêt commun à faire progresser	371
Chapitre 12. Mise à jour du Programme d’action de l’Union africaine : recommandations	373
Recommandations générales d’amélioration	373
Modifications à apporter au Programme d’action de l’Union africaine actuel.....	375
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	375
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques	376
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	377
Priorité 4. Renforcer l’état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	378

Alignement des versions anglaise et française de la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine.....	378
Futures évaluations des progrès.....	379
Annexe	381
Annexe 1. Matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine (version complète).....	381
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	381
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques	383
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	386
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction.....	389
Annexe 2. Programme d'action de l'Union africaine au niveau infranational	392
Annexe 3. Différences entre la version anglaise (de novembre 2017) et la version française (de janvier 2017) de la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine	396
Annexe 4. Annotations supplémentaires sur la méthodologie	399
Limites méthodologiques dans chaque pays.....	399
Personnes interrogées dans chaque pays	403
Annexe 5. Tableau des groupes régionaux.....	409
Bibliographie	412
Résumé exécutif	412
Chapitre 1. Introduction	414
Chapitre 2. Méthodologie.....	416
Chapitre 3. Burkina Faso	417
Présentation générale et profil de risque.....	417
Priorités.....	419
Chapitre 4. Tchad	424
Présentation générale et profil de risque	424
Priorités.....	427
Chapitre 5. Mali.....	433
Présentation générale et profil de risque	433
Priorités.....	435
Chapitre 6. Mauritanie	439
Présentation générale et profil de risque	439
Priorités.....	442
Chapitre 7. Niger	447

Présentation générale et profil de risque.....	447
Priorités.....	449
Chapitre 8. Nigéria	457
Présentation générale et profil de risque	457
Priorités.....	460
Chapitre 9. Sénégal.....	468
Présentation générale et profil de risque.....	468
Priorités.....	470
Chapitre 10. Niveaux régional et continental.....	477
Présentation générale et profil de risque.....	477
Priorités.....	480
Chapitre 11. Le redressement après catastrophe	494
Chapitre 12. Mise à jour du Programme d'action	506

Résumé exécutif

Aperçu du rapport

- Le présent rapport évalue les progrès accomplis au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal au Tchad, ainsi qu'aux niveaux régional et continental, au regard de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine »).
- Les conclusions reposent sur plus de 600 documents de la littérature secondaire, 84 entretiens et 8 consultations d'experts de haut niveau.
- Plus de 200 recommandations personnalisées ont été formulées pour aider la Commission de l'Union africaine (CUA), les États membres, les organismes nationaux de gestion des catastrophes et les acteurs de la réduction des risques de catastrophe (RRC) aux niveaux régional et national à accélérer les progrès au regard du Programme d'action de l'Union africaine.

Dans toutes les nations d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé des situations de risque déjà complexes et en cascade (UNDRR, 2019). Parallèlement à l'évolution des profils de risque, de vulnérabilité et d'exposition au niveau mondial, notamment en raison des effets de la variabilité du climat et des changements climatiques, de nombreux États sont confrontés aux effets directs et indirects de la pandémie, parmi lesquels le ralentissement économique, la contestation politique et l'évolution des modèles de conflits violents (Mosello et al., 2020 ; Quevedo et al., 2020 ; OCHA, 2020).

Conscients que les risques de catastrophe sapent les progrès du développement et entraînent des pertes inutiles en vies humaines, les gestionnaires des risques du continent s'emploient depuis des

décennies à améliorer les systèmes de gestion des risques liés aux aléas biologiques et autres (UNDRR, 2020). Entre 2010 et 2018, on a recensé 47 543 décès liés à des catastrophes naturelles en Afrique, principalement dus à des aléas hydrométéorologiques ou climatologiques (UNDRR, 2020) ; il s'agit probablement d'une sous-estimation étant donné que les conséquences des catastrophes et les décès qui surviennent dans des contextes où l'administration ne dispose pas de moyens suffisants sont sous-déclarés (Peters, 2019).

La reconnaissance de longue date de la nécessité d'aborder des risques différents selon la catastrophe ainsi que la détermination à ce faire ont conduit les nations africaines à devenir signataires du cadre mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à réduire les risques de catastrophe, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (le « Cadre de Sendai ») (UNDRR, 2015). En conséquence, la Commission de l'Union africaine a conçu un plan d'action au niveau du continent en vue de réaliser les buts et objectifs du Cadre de Sendai, ledit Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (ci-après le « Programme d'action de l'Union africaine ») (CUA, 2017), assorti d'un plan opérationnel (CUA, 2018). Au niveau régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis au point des dispositifs, des stratégies et des plans de gouvernance des risques de catastrophe adaptés à la région, afin d'orienter et de favoriser les progrès du sous-continent en matière de résilience aux catastrophes. Enfin, au niveau national, les gouvernements se sont employés énergiquement à aider les organismes nationaux de gestion des catastrophes, les services de protection civile et d'autres entités à planifier la gestion des risques de catastrophe, à obtenir des résultats en la matière et à en effectuer le suivi.

Pourtant, les progrès se sont avérés inégaux : la création de risques continue de placer de nombreux États et sociétés sur la voie d'une augmentation des risques de catastrophe (UNDRR, 2020), et il est en outre difficile de saisir l'ampleur, le rythme et la trajectoire des progrès accomplis en Afrique de l'Ouest et au Sahel en matière de gestion des risques de catastrophe. Les progrès réalisés au regard des objectifs du Cadre de Sendai et des cibles supplémentaires fixées dans le Programme d'action de l'Union africaine ont été documentés dans le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine, qui couvre la période allant de 2015 à 2018 (CUA, 2020). Le présent travail de recherche s'appuie sur les informations fournies dans ce rapport (les plus récentes datant de 2018), étend l'analyse jusqu'en 2021, et s'intéresse directement aux activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine décrites dans la matrice (CUA, 2017). Il cherche à savoir si les progrès accomplis sont suffisants pour faire face à la situation actuelle et future en matière de risques de catastrophes dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et quelles sont les priorités à établir au cours des neuf prochaines années (jusqu'en 2030) afin de tenir les engagements pris dans le Programme d'action de l'Union africaine.

Dans ce cadre, le redressement après catastrophe fait l'objet d'une attention particulière, car il est l'une des composantes les plus négligées du cycle de gestion des risques de catastrophe (PNUD, 2019). Le redressement désigne ici « le rétablissement ou l'amélioration des moyens de subsistance et des services de santé ainsi que des systèmes, activités et biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux d'une communauté ou d'une société touchée par une catastrophe, dans le respect des principes de développement durable et en veillant à " reconstruire en mieux " afin de prévenir ou de réduire les futurs risques de catastrophe » (UNDRR, 2017, cité dans PNUD, 2019, p. 5).

L'accent placé sur le redressement dans le présent rapport a permis de révéler des lacunes importantes dans le cycle de gestion des risques de catastrophe, plus exactement dans la transition allant de la réaction jusqu'au redressement, puis jusqu'à la réalisation d'un développement durable tenant compte des risques (PNUD, 2019). Il est indéniable que les progrès en matière d'atténuation/de réduction des risques et de préparation et d'intervention face aux risques sont fondamentaux pour réduire les conséquences et les pertes ainsi que les risques à venir, mais les populations exposées et vulnérables risquent d'être piégées dans des cycles négatifs de risques cumulatifs et de crises humanitaires si l'on n'accorde pas la même importance au redressement qu'aux autres composantes du cycle de gestion des catastrophes. L'attention portée au redressement après catastrophe contribuera également à faire progresser les aspects de la gouvernance des risques les plus matures, à savoir, l'adoption d'une approche fondée sur des systèmes visant à réduire les risques systémiques (UNDRR, 2020). L'évaluation a permis de faire ressortir certains thèmes d'intérêt commun en matière de redressement après catastrophe, dont voici quelque exemples :

- renforcer les liens entre l'intervention d'urgence et le redressement ;
- considérer les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe comme un point d'entrée, et non comme une fin en soi ;
- mettre davantage en avant les résultats du redressement dans la conceptualisation de la réduction des risques de catastrophe ;
- faire du « redressement au service de la résilience » un élément central de la lutte contre les changements climatiques.

La COVID-19 est le dernier facteur de perturbation qui est venu exercé une pression supplémentaire sur les systèmes de gestion des risques déjà mis à rude épreuve. Comme d'autres aléas tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur et les glissements de terrain, la pandémie a révélé l'importance de disposer de mécanismes permettant de faire face à des risques simultanés et en cascade, ainsi que la nécessité de passer à des systèmes capables de gérer la complexité croissante des interactions entre les aléas et les risques. En résumé, la pandémie est venue accentuer encore les difficultés que rencontrent l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et leurs États membres respectifs pour mettre en œuvre le Programme d'action de l'Union africaine. Pourtant, des progrès concrets ont été accomplis au regard des quatre priorités du Cadre de Sendai : comprendre les risques de catastrophe, renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques, investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience, et renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction. Le présent rapport d'évaluation illustre ces progrès et met en lumière le travail de base qu'il convient d'entreprendre aux niveaux national, régional et continental pour contribuer à appuyer l'action en matière de gestion des risques de catastrophe et de redressement.

À propos de ce rapport

Dans le cadre du Projet de résilience au Sahel (financé par le Gouvernement suédois), la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont demandé que soit menée une évaluation complète de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine ainsi que du redressement après catastrophe dans la région du Sahel ; le présent rapport est le fruit de cette évaluation.

L'évaluation porte sur sept pays (le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad) ainsi que sur les niveaux régional et continental. Elle a été effectuée à l'aide de méthodes mixtes, en combinant des données secondaires quantitatives et qualitatives à des données primaires collectées dans le cadre d'entretiens avec des informateurs clés et de consultations d'experts de haut niveau (discussions techniques organisées dans chaque pays cible et au niveau régional spécifiquement pour cette évaluation).

Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation visent à fournir des pistes concrètes à la Commission de l'Union africaine, aux États membres, aux agences nationales de gestion des catastrophes et aux acteurs de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et national sur la manière d'obtenir de meilleurs résultats en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional et de progresser dans la réalisation des activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine.

Chapitre 1. Introduction et guide à l'intention des lecteurs

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section replace brièvement l'évaluation qui a été menée dans le contexte des progrès réalisés en matière de gestion des risques de catastrophe dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.
- Un guide à l'intention des lecteurs est fourni pour aider à parcourir le rapport. En complément, des encadrés « Guide à l'intention des lecteurs » figurent au début de chaque chapitre.
- Des extraits de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine, laquelle constitue le cadre principal de l'évaluation, sont inclus pour les niveaux continental, régional et national.
- Un système de codage a été élaboré en guise de raccourci pour indiquer les différentes parties du Programme d'action ; il est décrit dans le guide à l'intention des lecteurs, qu'il est fortement conseillé de lire afin de se familiariser avec le système.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport.

Pour les pays du monde entier, 2019 et 2020 ont été des années sans pareil. La pandémie de COVID-19 a fait clairement apparaître que les nations africaines avaient besoin de continuer à investir dans des systèmes de gestion des risques biologiques, tout comme l'épidémie d'Ebola l'avait fait entre 2014 et 2016 (DuBois et al., 2015). Dans toutes les nations d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, la pandémie a aggravé des situations de risque déjà complexes et en cascade (UNDRR, 2019). Parallèlement à l'évolution des profils de risque, de vulnérabilité et d'exposition au niveau mondial, notamment en raison des effets de la variabilité du climat et des changements climatiques, de nombreux États sont confrontés aux effets directs et indirects de la pandémie, notamment la récession économique, la contestation politique et l'évolution des modèles de conflits violents (Mosello et al., 2020 ; Quevedo et al., 2020 ; OCHA, 2020).

De nombreux experts du continent africain en matière de réduction des risques de catastrophe estiment pourtant qu'il est une erreur de considérer la pandémie comme une « surprise ». Il est vrai que l'on ne s'attendait guère à l'émergence de ce virus ; cependant, les gestionnaires des risques de tout le continent s'efforcent depuis des décennies d'améliorer les systèmes de gestion des risques biologiques et autres aléas, compte tenu du fait que les risques de catastrophe sapent les progrès du développement et entraînent des pertes inutiles en vies humaines (UNDRR, 2020). Entre 2010 et 2018, on a recensé 47 543 décès liés à des catastrophes naturelles en Afrique, principalement dus à des aléas hydrométéorologiques ou climatologiques (UNDRR, 2020) ; il s'agit probablement d'une sous-estimation étant donné que les conséquences des catastrophes et les décès qui surviennent dans des contextes où l'administration ne dispose pas de moyens suffisants sont sous-déclarés (Peters, 2019). Par ailleurs, dans la région, les modèles de risques et de conséquences des catastrophes s'entrecroisent avec d'autres facteurs (Chaplin et al., 2019), notamment les conditions de vie des femmes et des enfants qui accentuent la vulnérabilité de ces derniers face aux catastrophes. Bien que les femmes, les hommes, les filles et les garçons n'ont pas les mêmes besoins, vulnérabilités et capacités, il n'est pas rare que les discriminations préexistantes soient

exacerbées dans les situations de crise, y compris, par exemple, les conséquences indirectes liées au genre qui surviennent au lendemain des catastrophes, comme les violences sexuelles et fondées sur le genre. En parallèle, si on s'emploie à mettre à profit les processus de redressement, ceux-ci pourraient transformer les relations de pouvoir inégales qui contribuent aux vulnérabilités différenciées selon le genre.

La reconnaissance de longue date de la nécessité d'aborder des risques différents selon la catastrophe ainsi que la détermination à ce faire ont conduit les nations africaines à devenir signataires du cadre mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à réduire les risques de catastrophe, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (le « Cadre de Sendai ») (UNDRR, 2015). L'ensemble du continent africain a manifesté sa détermination à apporter des contributions nationales et régionales aux ambitions mondiales définies dans le Cadre de Sendai. Par exemple, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré un plan d'action au niveau du continent en vue de réaliser les buts et objectifs du Cadre de Sendai, ledit Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (ci-après le « Programme d'action de l'Union africaine ») (CUA, 2017), assorti d'un plan opérationnel (CUA, 2018). Au niveau régional, les communautés économiques régionales (CER) telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont mis au point des dispositifs, des stratégies et des plans de gouvernance des risques de catastrophe adaptés à la région, afin d'orienter et de favoriser les progrès du sous-continent en matière de résilience face aux catastrophes. Enfin, au niveau national, les gouvernements se sont employés énergiquement à aider les agences nationales de gestion des catastrophes, les services de protection civile et d'autres entités à planifier la gestion des risques de catastrophe, à obtenir des résultats en la matière et à en effectuer le suivi.

Les progrès se sont pourtant avérés inégaux, et la création de risques, en particulier dans les zones urbaines, continue de placer de nombreux États et sociétés sur la voie d'une augmentation des risques de catastrophe (UNDRR, 2020). Il est difficile de saisir l'ampleur, le rythme et la trajectoire des progrès accomplis en Afrique de l'Ouest et au Sahel en matière de gestion des risques de catastrophe. On sait que, pour différentes raisons, la plupart des gouvernements de la région ont mis l'accent sur la réaction d'urgence (et parfois sur la préparation) depuis les années 1970 et 1980. Cela s'explique en partie par le fait que de nombreux pays font face à des situations de conflits, à des bouleversements et à des troubles politiques prolongés, ce qui donne lieu à des priorités concurrentes dans le cadre desquelles la sécurité et la stabilité priment sur l'action pour la réduction des risques de catastrophes liées aux aléas naturels (Peters, 2019). En conséquence, ce sont principalement les agences d'intervention d'urgence qui s'occupent de la gestion des risques de catastrophe, c'est-à-dire les services de protection civile dans la plupart des pays, et les agences nationales de gestion des situations d'urgence dans d'autres. Outre des budgets nationaux limités, la prédominance des interventions d'urgence a relégué au second plan les aspects de la réduction des risques de catastrophe relatifs au long-terme et au développement. Si de nombreux progrès ont été accomplis, par exemple en matière de compréhension et de réaction dans les domaines de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire, les progrès concernant un éventail plus large d'aléas et les aspects ex-ante de la réduction des risques se sont en revanche avérés inégaux. En effet, selon la Commission de l'Union africaine, « seuls 4,55 % des États membres ont indiqué avoir pleinement mis en œuvre leurs stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, 77,27 % des États

membres ont fait état d'une mise en œuvre partielle et 18,18 % ont indiqué pour leur part une mise en œuvre inexistante (CUA, 2020, p. 8).

Plus récemment, les États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont renforcé les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe et ont mis l'accent sur l'importance de relier les différents aspects du cycle de gestion des risques, y compris le développement tenant compte des risques (Opitz-Stapleton et al., 2019). Il est manifeste que les pays du Sahel, avec le soutien des partenaires de développement, ont progressé dans l'élaboration et la révision des cadres politiques liés aux catastrophes (stratégies nationales et plans d'action pour la réduction des risques de catastrophe), dans la mise en place et le maintien de mécanismes de coordination (plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, mécanismes d'alerte rapide), et dans le renforcement des capacités liées à différents aspects de la gestion des risques de catastrophe (formations à l'évaluation des besoins après une catastrophe, exercices de simulation, etc.). Tous ces efforts sont destinés à faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme d'action de l'Union africaine, et à réduire les risques de catastrophe.

Les progrès réalisés au regard des objectifs du Cadre de Sendai et des cibles supplémentaires fixées dans le Programme d'action de l'Union africaine ont été documentés dans le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine, qui couvre la période allant de 2015 à 2018 (CUA, 2020). Le présent travail de recherche s'appuie sur les informations fournies dans ce rapport (les plus récentes datant de 2018), mais étend l'analyse jusqu'en 2021 et s'intéresse directement aux activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine décrites dans la matrice (CUA, 2017). Il cherche à savoir si les progrès réalisés sont suffisants pour faire face à la situation actuelle et future en matière de risques de catastrophes dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et quelles sont les priorités à établir au cours des neuf prochaines années afin de tenir les engagements pris dans le Programme d'action de l'Union africaine. Ces questions font ici examinées aux niveaux régional et continental, et s'agissant de sept pays cibles : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad. Dans ce cadre, le redressement après catastrophe fait l'objet d'une attention particulière, car il est l'une des composantes les plus négligées du cycle de gestion des risques de catastrophe (PNUD, 2019). Le redressement désigne « le rétablissement ou l'amélioration des moyens de subsistance et des services de santé ainsi que des systèmes, activités et biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux d'une communauté ou d'une société touchée par une catastrophe, dans le respect des principes de développement durable et en veillant à " reconstruire en mieux " afin de prévenir ou de réduire les futurs risques de catastrophe » (UNDRR, 2017, cité dans PNUD, 2019, p. 5).

L'accent placé sur le redressement a permis de révéler des lacunes importantes dans le cycle de gestion des risques de catastrophe, plus exactement dans la transition allant de la réaction jusqu'au redressement, puis jusqu'à la réalisation d'un développement durable tenant compte des risques (PNUD, 2019). S'il est vrai que les progrès en matière d'atténuation/de réduction des risques et de préparation et réaction face aux risques sont fondamentaux pour réduire les conséquences et les pertes ainsi que les risques à venir, les populations exposées et vulnérables risquent néanmoins d'être piégées dans des cycles négatifs de risques cumulatifs et de crises humanitaires si l'on n'accorde pas la même importance au redressement qu'aux autres composantes du cycle de gestion des catastrophes. L'attention portée au redressement après catastrophe contribuera également à faire progresser les aspects de la gouvernance des risques les plus matures, à savoir, l'adoption d'une approche fondée sur des systèmes visant à réduire les risques systémiques (UNDRR, 2020). Le risque systémique s'entend d'un risque endogène ou intégré dans un système qui n'est pas

considéré comme un risque en soi et qui n'est donc généralement géré ni surveillé (UNDRR, 2019, p. 45).

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les changements socio-économiques, technologiques et biologiques ont entraîné de nouveaux aléas et de nouveaux risques non linéaires, inattendus et incertains (UNDRR, 2020, p. 4), d'où la nécessité que les gestionnaires des risques abordent la complexité de systèmes autres que ceux qui relèvent traditionnellement de leurs compétences pour gérer les risques et obtenir des résultats en matière de réduction des risques. Cela requiert de traiter les interactions complexes qui existent entre les trajectoires de risque ayant trait à la santé économique des pays, les modèles de création de risques dans les centres urbains en expansion, les conditions de violence, de conflit et de fragilité, les conditions de pauvreté et de sécurité des moyens de subsistance, la qualité sociale et l'égalité des genres, etc.

La COVID-19 est le dernier facteur de perturbation qui est venu exercé une pression supplémentaire sur les systèmes de gestion des risques déjà mis à rude épreuve. Comme d'autres aléas tels que les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur et les glissements de terrain, la pandémie a révélé l'importance de disposer de mécanismes permettant de faire face à des risques simultanés et en cascade, ainsi que la nécessité de passer à des systèmes capables de gérer la complexité croissante des interactions entre les aléas et les risques. En résumé, la pandémie est venue accentuer encore les difficultés que rencontrent l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et les États membres pour mettre en œuvre le Programme d'action de l'Union africaine. Pourtant, des progrès concrets ont été accomplis au regard des quatre priorités du Cadre de Sendai : comprendre les risques de catastrophe, renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques, investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience, et renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction. Le présent rapport d'évaluation illustre ces progrès.

À propos de ce rapport

Dans le cadre du Projet de résilience au Sahel (financé par le Gouvernement suédois), la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont demandé que soit menée une évaluation complète de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine ainsi que du redressement après catastrophe dans la région du Sahel ; le présent rapport est le fruit de cette évaluation. L'évaluation porte sur sept pays (le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad) ainsi que sur les niveaux régional et continental. Elle a été menée entre novembre 2020 et juillet 2021. Les conclusions et recommandations issues de l'évaluation visent à fournir des pistes concrètes à la Commission de l'Union africaine, aux États membres, aux agences nationales de gestion des catastrophes et aux acteurs de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et national sur la manière d'obtenir de meilleurs résultats en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et régional et de progresser dans la réalisation des activités prioritaires et l'obtention des résultats clés décrits dans la matrice du Programme d'action de l'Union africaine.

Guide à l'intention des lecteurs

Voici un guide pour aider les lecteurs à parcourir le rapport. En complément, des encadrés « Guide à l'intention des lecteurs » figurent au début de chaque chapitre.

Matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine

La présente évaluation vise à suivre les progrès réalisés au regard des activités prioritaires décrites dans la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine ; dès lors, dans le présent rapport, la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine est simplement désignée comme le « Programme d'action de l'Union africaine ») (CUA, 2017). Une matrice complète des activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine figure à l'annexe 1. Le Programme d'action de l'Union africaine fixe également des objectifs au niveau infranational ; ils ne sont pas traités dans le cadre de cette évaluation mais figurent à l'annexe 2 pour référence.

L'aide-mémoire ci-dessous énumère les activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine. Il convient de noter que les versions anglaise et française de la matrice, bien que similaires, présentent des différences notables (consulter le chapitre 12 et l'annexe 3 pour plus de détails). Cela est devenu évident au cours des recherches et signifie que les gouvernements travaillent sur des activités prioritaires et des calendriers légèrement différents selon la version qu'ils utilisent. Il convient de noter que, dans le cadre de la présente évaluation, l'équipe de recherche s'est appuyée sur la version anglaise du Programme d'action de l'Union africaine, et l'a traduite en français pour assurer la cohérence de l'analyse.

Activités prioritaires de l'Union africaine : aide-mémoire

L'aide-mémoire ci-dessous est organisé autour des quatre priorités du Cadre de Sendai et fournit un résumé des activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine, classées par niveau (continental, régional et national).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Niveau continental. Établir une méthodologie, des lignes directrices, des procédures et des outils normalisés fondés sur les preuves scientifiques et les connaissances locales et autochtones pour l'évaluation et l'analyse des risques

Activités prioritaires

(P1 C-1) Établir des lignes directrices pour la surveillance des risques continentaux.

(P1 C-2) Renforcer les capacités de surveillance des risques.

(P1 C-3) Faire l'inventaire des différentes approches et méthodes utilisées pour l'évaluation et l'analyse des risques.

(P1 C-4) Créer une plateforme interactive de partage des connaissances comprenant une bibliothèque des méthodes existantes d'évaluation et d'analyse des risques dans les différents contextes de risque.

(P1 C-5) Évaluer les lacunes existantes en matière d'évaluation et de surveillance des risques.

(P1 C-6) Élaborer un plan d'action pour combler les lacunes existantes dans l'évaluation des risques de catastrophe et le développement et le partage des données et statistiques de surveillance.

(P1 C-7) Créer un Groupe consultatif africain sur les sciences et la technologie.

Niveau régional. Produire et diffuser des connaissances et des informations sur les risques afin d'éclairer les processus décisionnels, y compris en ce qui concerne les questions transfrontalières et transculturelles

Activités prioritaires

(P1 R-1) Entreprendre des études sur les risques nouveaux et d'origine humaine.

(P1 R-2) Produire des dossiers d'information sur les risques à l'intention de différents groupes culturels, d'âge et de genre.

(P1 R-3) Établir une plateforme interactive de partage de connaissances et de données sur les risques, et la renforcer.

(P1 R-4) Mettre au point des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques ou revoir les systèmes existants.

(P1 R-5) Appuyer le renforcement de la capacité à réduire l'échelle des données météorologiques et climatiques mondiales pour mieux évaluer les aléas liés aux événements hydrométéorologiques.

(P1 R-6) Mettre au point des systèmes régionaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophes.

(P1 R-7) Mettre en place des protocoles de partage des informations et des connaissances sur les risques transfrontaliers ou améliorer les protocoles existants.

(P1 R-8) Faciliter la sensibilisation par le partage de connaissances sur les plateformes en ligne des communautés économiques régionales.

Niveau national. Institutionnaliser l'évaluation et l'analyse des risques en vue d'intégrer les risques dans les processus décisionnels

Activités prioritaires

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-5) Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-6) Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-8) Renforcer les capacités techniques et scientifiques à produire des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe et promouvoir les investissements dans l'innovation et la technologie aux fins de relever les défis de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-10) Exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Niveau continental. Mettre en place une structure dédiée à la coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Commission de l'Union africaine

Activités prioritaires

(P2 C-1) Intégrer les activités de réduction des risques de catastrophe dans tous les départements de la Commission de l'Union africaine.

(P2 C-2) Créer une unité de coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Commission de l'Union africaine.

(P2 C-3) Dresser l'inventaire des rôles, des fonctions et des mandats des acteurs régionaux de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 C-4) Organiser des plateformes régionales biennales africaines consacrées à la réduction des risques de catastrophe.

(P2 C-5) Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe des organisations et des organes régionaux, des États membres, des institutions régionales et des autres parties prenantes.

(P2 C-6) Élaborer des orientations pour faciliter l'alignement des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai.

(P2 C-7) Mettre en place des systèmes de surveillance régionaux comprenant des évaluations conjointes afin d'assurer un suivi des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai.

(P2 C-8) Mettre en œuvre un programme de vulgarisation et de diffusion de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (ARSDRR) et du Programme d'action de l'Union africaine.

(P2 C-9) Créer un Conseil consultatif de la jeunesse africaine.

Niveau régional. Mettre en place des mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de mise en commun par les États membres des meilleures pratiques, des enseignements et des expériences en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe

Activités prioritaires

(P2 R-1) Élaborer une approche commune pour faire face aux risques de catastrophe régionaux et transfrontaliers.

(P2 R-2) Mettre en place des structures et des mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe, et en assurer le maintien.

(P2 R-3) Renforcer les mécanismes régionaux d'échange d'informations sur la gestion des risques.

(P2 R-4) Renforcer le partage d'expériences et la mise en commun des enseignements tirés de ces expériences par les communautés économiques régionales, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine.

(P2 R-5) Élaborer des mécanismes harmonisés permettant de repérer les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe transfrontaliers et définir les modalités de leur protection et de leur gestion.

Niveau national. Élaborer, améliorer et assurer le maintien des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques régissant la réduction des risques de catastrophe, et veiller à les intégrer dans les stratégies de développement durable

Activités prioritaires

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-2) Mettre en application des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'en appuyer l'adaptation et l'application dans les zones rurales et urbaines.

(P2 N-5) Améliorer la connaissance des mesures de réglementation publique de la réduction des risques de catastrophe et appuyer les efforts visant à les faire respecter et à les faire appliquer.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-8) Mettre au point des mécanismes nationaux permettant de repérer les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe et définir les modalités de leur protection et de leur gestion.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Niveau continental. Établir et renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les partenaires, y compris le secteur privé, et améliorer la cohérence et l'intégration des cadres de développement afin

d'accroître l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en favorisant le financement de la réduction des risques de catastrophe par les fonds d'intervention

Activités prioritaires

(P3 C-1) Élaborer et mettre en place un mécanisme de financement continental de la réduction des risques de catastrophe.

(P3 C-2) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les priorités des principaux cadres, plans, politiques et projets phares de développement dirigés par l'Union africaine.

(P3 C-3) Formuler des orientations sur l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement pertinents au niveau régional.

(P3 C-4) Favoriser une participation accrue aux mécanismes de financement de la gestion des risques de catastrophe, aux mécanismes de transfert, d'assurance et de partage des risques et aux dispositifs de réserve, tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et faciliter l'investissement dans ces mécanismes.

Niveau régional. Améliorer la cohérence des ambitions en matière de développement durable et de réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les plans régionaux ; renforcer la coopération et les mécanismes régionaux visant à protéger les acquis du développement ; améliorer la mobilisation des ressources affectées à la réduction des risques de catastrophe et accroître les investissements dans ce domaine

Activités prioritaires

(P3 R-1) Aligner la réduction des risques de catastrophe sur les cadres de développement des communautés économiques régionales.

(P3 R-2) Formuler des orientations sur l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement des communautés économiques régionales aux niveaux national, infranational et local.

(P3 R-3) Évaluer l'opportunité de renforcer la participation et les investissements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et, le cas échéant, encourager ce type d'investissement, notamment en favorisant l'établissement de partenariats public-privé pour le financement de la gestion des risques et le transfert et l'assurance des risques de catastrophe.

(P3 R-4) Établir une coopération régionale pour le développement d'une architecture régionale d'infrastructures sanitaires et de systèmes de santé publique résilients face aux catastrophes, et pour la gestion des risques de santé publique transfrontaliers.

Niveau national. Établir des plans d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et allouer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, et créer un environnement propice à l'accroissement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans les instruments fiscaux et financiers et en optimisant la contribution financière des fonds d'intervention à la réduction des risques de catastrophe

Activités prioritaires

- (P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.
- (P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.
- (P3 N-3) Mettre en œuvre les directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement.
- (P3 N-4) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel, et en assurer la mise en œuvre.
- (P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.
- (P3 N-6) Promouvoir une approche locale de la réduction des risques de catastrophe assortie de mécanismes de financement appropriés.
- (P3 N-7) Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Niveau continental. Coordonner efficacement la préparation aux catastrophes et intégrer les mesures de préparation pour intervenir de manière efficace

Activités prioritaires

- (P4 C-1) Appuyer et coordonner les interventions existantes dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de l'intervention d'urgence et de l'aide humanitaire.
- (P4 C-2) Créer des institutions, des réseaux et des forums continentaux et régionaux pour faire avancer la recherche, l'innovation et les solutions scientifiques intégrant les connaissances traditionnelles dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement, et les renforcer.
- (P4 C-3) Faciliter l'instauration d'un dialogue ou la création d'un forum dans le cadre de la Plateforme régionale africaine afin d'encourager l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement.
- (P4 C-4) Établir des directives sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans les contextes de fragilité et de conflit, et appuyer leur mise en œuvre.

Niveau régional. Établir des systèmes d'alerte rapide multirisques et des mécanismes régionaux d'action immédiate et d'intervention rapide, et les renforcer

Activités prioritaires

- (P4 R-1) Élaborer des approches et des mesures à mettre en œuvre pour mieux gérer les catastrophes transfrontalières.
- (P4 R-2) Mettre en place des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques, appuyer l'harmonisation des systèmes nationaux d'alerte rapide et assurer leur continuité.

(P4 R-3) Mettre au point des mécanismes régionaux d'intervention et de redressement efficaces permettant de réagir aux catastrophes transfrontalières et de s'en remettre.

(P4 R-4) Faciliter la conception et la mise en œuvre continue d'interventions conjointes, par les États membres, les différents secteurs concernés et les partenaires, dans les domaines de la préparation et de l'intervention face aux catastrophes.

(P4 R-5) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les organismes internationaux, le secteur privé et les organisations de mise en œuvre afin de renforcer les capacités nationales de gestion des interventions déployées après une catastrophe.

(P4 R-6) Appuyer le renforcement des capacités liées aux systèmes d'alerte rapide multirisques.

(P4 R-7) Appuyer la mise au point d'approches intégrées de la gestion des catastrophes qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les pratiques d'intervention aux niveaux régional et national.

(P4 R-8) Appuyer le renforcement des capacités régionales de gestion des catastrophes maritimes, notamment les exercices régionaux de recherche et de sauvetage en mer organisés pour se préparer aux incidents maritimes.

(P4 R-9) Promouvoir une meilleure gestion de la réduction des aléas biologiques et appuyer les efforts déployés en ce sens.

Niveau national. Établir des mécanismes, des capacités et des structures de coordination et d'appui à la préparation aux situations d'urgence, à l'intervention et au redressement, y compris des centres de coordination, et les renforcer

Activités prioritaires

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux ».

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-5) Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

Système de codage utilisé dans le présent rapport

Un **système de codage** a été élaboré pour indiquer à quelle activité prioritaire du Programme d'action de l'Union africaine (CUA, 2017) il est fait référence, de la manière suivante :

Système de codage

Éléments

Illustration

<p>Le Programme d'action de l'Union africaine est structuré autour des quatre priorités du Cadre de Sendai. La priorité est désignée par un « P », suivi du numéro correspondant (de 1 à 4).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • (P1) Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes • (P2) Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques • (P3) Priorité 3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience • (P4) Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction 	<p>(P4 N-3)</p> <p>« P4 » fait référence à la priorité 4 du Cadre de Sendai.</p>
<p>L'échelle géographique est ensuite indiquée par la première lettre de l'échelle considérée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « C » = échelle continentale • « R » = échelle régionale • « N » = échelle nationale • « SN » = échelle infranationale 	<p>(P4 N-3)</p> <p>« N » fait référence à l'échelle nationale.</p>
<p>Le numéro de l'activité prioritaire est ensuite indiqué. Le nombre d'activités prioritaires varie pour chaque échelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 • 2 • 3 • 4 • ... 	<p>(P4 N-3)</p> <p>« 3 » fait référence à l'activité prioritaire n° 3.</p>

Structure des chapitres

Chapitres nationaux et chapitre régional-continental

Chaque chapitre national/régional-continental suit une structure similaire. Il est important que les lecteurs connaissent la structure des chapitres nationaux et du chapitre régional-continental afin qu'ils comprennent pourquoi le contenu des chapitres est ainsi organisé.

Structure des chapitres nationaux/du chapitre régional-continental	Annotations destinées à guider les lecteurs
<p>Guide à l'intention des lecteurs : chaque chapitre commence par un guide à l'intention des lecteurs, qui complète les explications fournies dans la présente sous-section du rapport.</p>	
<p>Présentation générale : la présentation générale introduit les lecteurs à la situation socio-économique et de développement du pays/de la région, et fournit des statistiques de base sur les tendances en matière de</p>	

<p>pauvreté, sur les conditions de crise et sur les indicateurs du Rapport sur le développement humain.</p>	
<p>Profil de risque : un aperçu du profil de risque du pays/de la région est ensuite fourni. Il suit la définition et les classifications des aléas proposées par le Conseil international des sciences (ISC) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) (ISC et UNDRR, 2020), et aborde donc les aléas hydrométéorologiques, environnementaux, biologiques et sociétaux. Le profil de risque ne se veut pas exhaustif ; il vise à donner une indication du contexte des aléas, des risques et des catastrophes dans le pays/la région, ce qui permet ensuite de replacer les progrès accomplis en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans leur contexte.</p>	<p>Il convient de relever que les aléas sociétaux constituent une catégorie relativement nouvelle, et désignent les aléas résultant entièrement ou principalement des activités et des choix humains qui sont susceptibles de mettre en danger les populations et les environnements exposés. Ils découlent de l'activité sociopolitique, économique et culturelle, de la mobilité humaine et de l'utilisation de la technologie, ainsi que du comportement sociétal, qu'il soit intentionnel ou non. Les aléas sociétaux peuvent également provoquer des catastrophes et entraîner un grand nombre de décès, de maladies, de blessures, de handicaps et d'autres problèmes de santé, perturber les systèmes et les services sociétaux et avoir des conséquences sociales, économiques et environnementales (ISC et UNDRR, 2020, p. 30). Dans le cadre du présent rapport, il a été décidé d'inclure les chocs et les tensions tels que la violence, les conflits, les aléas technologiques et autres dans cette catégorie.</p>
<p>Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes</p> <p>Progrès et réalisations : cette section fournit un résumé des progrès et des réalisations accomplis depuis le lancement du Cadre de Sendai en 2015. Les informations qu'elle contient ont été sélectionnées en fonction des activités prioritaires relevant de la priorité en question. Par exemple, concernant la Priorité 1, les activités prioritaires au niveau national (telles que décrites dans le Programme d'action de l'Union africaine – voir l'aide-mémoire pour plus de facilité) sont les suivantes : mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques ainsi que de la vulnérabilité, des capacités, de l'exposition et des caractéristiques des aléas ; mettre en place des structures techniques (comités ou groupes de travail, par exemple) chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques et de leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes, et</p>	<p>Le résumé des progrès reflète les données, les informations et les expériences documentées dans le cadre de l'évaluation, mais il n'est pas exhaustif (voir le chapitre 2 « Méthodologie » pour plus de détails, et l'annexe 4 pour les limites de l'étude).</p> <p>La structure organisationnelle du texte suit les activités prioritaires. Par exemple, les informations sur les progrès réalisés par un pays en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le système éducatif figurent sous la Priorité 1, car elles concernent l'activité prioritaire 7 de la Priorité 1 (P1 N-7). En outre, les thèmes et les ambitions des activités prioritaires constituent le cadre à partir duquel les informations fournies ont été sélectionnées, ce qui signifie que le résumé ne rend pas compte de tous les progrès accomplis au regard de la Priorité 1 du Cadre de Sendai, mais des progrès</p>

<p>renforcer ces structures ; élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes ; établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe (y compris sur les pertes et les conséquences des catastrophes), et les étoffer ; mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe comprenant des observatoires dédiés à la collecte de données et d'informations sur les catastrophes ainsi qu'une plateforme de partage des données et des informations ; donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes ; intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation, en mettant à disposition des ressources et des capacités suffisantes ; renforcer les capacités techniques et scientifiques à produire des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe et promouvoir les investissements dans l'innovation et la technologie aux fins de relever les défis de la réduction des risques de catastrophe ; déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ; exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.</p>	<p>réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine.</p>
<p>Observations et recommandations</p> <p>Difficultés et obstacles : cette section fournit un résumé des obstacles, des difficultés et des contraintes rencontrés dans la réalisation des progrès spécifiques aux activités prioritaires. Le contenu de cette section reflète ici encore les thèmes des activités prioritaires.</p> <p>Recommandations : les recommandations sont conçues pour contribuer à faciliter les progrès dans le cadre des activités prioritaires. Toutes les activités prioritaires ne font pas l'objet d'une recommandation ; le rapport se concentre sur les recommandations qui semblent les plus pratiques et réalisables compte tenu des capacités et des conditions politiques, financières et techniques du pays/de la région.</p>	

<p>Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques : comme ci-dessus (il convient de noter toutefois que les activités prioritaires de la Priorité 2 sont différentes).</p>	
<p>Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience : comme ci-dessus (il convient de noter toutefois que les activités prioritaires de la Priorité 3 sont différentes).</p>	
<p>Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction : comme ci-dessus (il convient de noter toutefois que les activités prioritaires de la Priorité 4 sont différentes).</p>	

Chapitre sur le redressement après catastrophe

Le présent rapport contient également un chapitre portant spécifiquement sur le redressement après catastrophe (chapitre 11). Ce chapitre rend compte des **progrès et des réalisations** accomplis en matière de redressement après une catastrophe depuis 2015 pour les sept pays cibles, ainsi que pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel au niveau régional. Pour chaque pays ainsi que pour le niveau régional, les **difficultés et les obstacles** rencontrés sur la voie des progrès font également l'objet d'un examen. Viennent ensuite des **recommandations** adaptées à chaque pays et à la région, organisées autour de principaux thèmes dégagés des conclusions.

Le redressement après catastrophe étant un concept tout à fait nouveau dans la région, l'évaluation des progrès réalisés en la matière ne s'est pas appuyée sur un cadre de redressement après catastrophe prédéterminé mais plutôt sur un effort de collecte de tous les éléments d'informations pouvant s'avérer pertinents, tels que, par exemple, des informations relatives à la gouvernance des risques de catastrophe en vue du redressement après une catastrophe, à l'intégration des questions relatives au redressement dans les mandats sectoriels et institutionnels, à la formation, aux compétences et aux capacités en matière de redressement après catastrophe, ainsi qu'aux outils et méthodes utilisés. En outre, étant donné que le redressement après catastrophe n'est pas systématiquement inclus dans le Programme d'action de l'Union africaine, les activités prioritaires ne fournissent pas un cadre d'analyse utile. En revanche, les travaux antérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en la matière se sont avérés fondamentaux pour conceptualiser le sujet (PNUD, 2016 ; PNUD, 2019).

L'analyse du redressement après catastrophe au niveau national est suivie d'une section de **réflexions** concrètes, qui présente les conclusions organisées autour des principaux thèmes tirés de l'étude des sept pays.

Le chapitre 11 se termine par des **réflexions finales** et une série de **thèmes d'intérêt commun** à faire progresser afin d'accélérer les actions et les résultats positifs en matière de redressement après catastrophe dans la région.

Autres conseils à l'intention des lecteurs

Les lecteurs doivent également noter ce qui suit :

- **État de référence** : un état de référence a été fixé en 2015 aux fins du processus d'analyse (voir chapitre 2 « Méthodologie » pour plus de détails), ce qui a ensuite permis à l'équipe de recherche d'évaluer les progrès accomplis entre 2015 et 2021. Par souci de concision, l'état de référence n'est pas décrit dans le présent rapport, bien que certaines de ses caractéristiques sont mentionnées tout au long de l'analyse pour illustrer les progrès réalisés depuis 2015.
- **Traductions** : étant donné que les principales langues utilisées dans les sept pays cibles sont le français et l'anglais, il a fallu traduire des termes clés, de noms d'agences, de titres de documents et d'autres éléments. Les traductions officielles sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles. À défaut, une traduction approximative est proposée.
- **Acronymes** : les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé. Les acronymes utilisés dans les chapitres consacrés aux pays peuvent faire référence au terme anglais ou français, selon l'acronyme le plus fréquemment utilisé dans le pays concerné. Il peut arriver qu'un même acronyme ait une signification différente selon le contexte national. Il est donc conseillé aux lecteurs de se référer au terme complet fourni lors de sa première utilisation dans chaque chapitre.
- **Références** : la source de tous les documents cités est indiquée dans la mesure du possible. Il peut s'agir d'une personne interrogée, d'un commentaire formulé par un expert de haut niveau lors d'une consultation, d'un échange de courriels ou d'un document publié ou non. À la fin du rapport figure une bibliographie complète, organisée par chapitre, puis divisée en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ». Lorsqu'elles sont disponibles, les adresses URL sont indiquées pour les documents qui relèvent du domaine public.

Chapitre 2. Méthodologie

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section détaille la structure organisationnelle de la recherche ainsi que la collecte des données primaires et secondaires. Les lecteurs y trouveront également des informations sur les moyens d'analyse utilisés.
- Dans le cadre du processus d'examen mené dans le cadre de la présente étude, des consultations d'experts de haut niveau ont été organisées aux côtés d'un processus formel d'examen par les pairs.
- Les limites du processus de recherche sont décrites, y compris celles relatives à la pandémie. Des remarques supplémentaires au sujet des limites méthodologiques par pays figurent à l'annexe 4.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport.

Introduction

L'équipe de recherche a adopté une approche commune pour la collecte, l'analyse, la rédaction et l'examen des données par les pairs, ce qui a permis de suivre une même norme pour chacun des sept cas nationaux et pour l'analyse au niveau régional-continentale. Elle a eu recours à des méthodes mixtes, en combinant des données secondaires quantitatives et qualitatives à des données primaires collectées dans le cadre d'entrevues avec des informateurs clés et de consultations d'experts de haut niveau (il s'agissait de discussions techniques sur invitation uniquement, réunissant des experts sélectionnés pour discuter des résultats, à savoir un par pays, et un pour le niveau régional et continental). Les projets de rapports de recherche ont fait l'objet d'un examen approfondi par les pairs avant d'être approuvés par les instances commanditaires, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union africaine.

Chacun des chapitres qui suivent a été élaboré par une chercheuse principale, ou un chercheur principal, sous la direction de la cheffe d'équipe (Katie Peters), et avec l'aide d'un groupe plus large de chercheurs en fonction des besoins :

- Niveau régional-continentale : Katie Peters et Lucie Royer
- Cas nationaux :
 - Burkina Faso : Beatrice Progidia
 - Tchad : Flaviane Belval
 - Mali : Beatrice Progidia
 - Mauritanie : Beatrice Progidia
 - Niger : Flaviane Belval et Kerrie Holloway
 - Nigéria : Katie Peters et Lyza Rossi
 - Sénégal : Flaviane Belval
- Chapitre sur le redressement après catastrophe : Katie Peters et Marcus Oxley

Chacune des étapes méthodologiques est décrite plus en détail ci-dessous, tout comme les limites du processus d'évaluation.

Structure organisationnelle de la recherche

Le présent rapport évalue les progrès accomplis au regard du Cadre de Sendai et du Programme d'action de l'Union africaine. La matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir annexe 1) détaille les activités prioritaires, le calendrier/les échéances, les résultats et les responsabilités pour chacune des quatre priorités du Cadre de Sendai, répartis par engagements aux niveaux continental, régional, national et sous-national. L'étude porte sur les activités prioritaires détaillées dans la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (matrice ci-après dénommée « Programme d'action de l'Union africaine » par souci de concision). Les activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine ont servi de structure organisationnelle principale pour la collecte des données, l'analyse et la rédaction des conclusions pour les niveaux national et régional-continental. Pour chaque pays, et pour le niveau régional-continental, l'équipe de recherche a créé un « outil de suivi » (une matrice fournissant des données probantes sur les progrès accomplis au regard de chacune des activités prioritaires), afin de cataloguer les données primaires et secondaires faisant état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine. Les matrices créées pour chacun des sept pays et pour le niveau régional-continental sont des documents internes qui n'ont pas été publiés.

Collecte, catalogage et analyse des données secondaires

Une analyse documentaire des publications secondaires a été réalisée pour les sept pays et pour le niveau régional-continental, et les données ont été organisées au sein de l'outil de suivi.

L'équipe a tout d'abord créé un état de référence. Le rapport biennal 2015-2018 de la Commission de l'Union africaine (CUA, 2020) a servi de référence principale, en particulier pour l'analyse au niveau régional. Au niveau national, en cas de disponibilité d'un rapport de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) pour 2014-2015, les données y figurant ont servi d'état de référence par rapport auquel évaluer les progrès accomplis au regard du Cadre de Sendai et du Programme d'action de l'Union africaine pendant la période 2015-2021. Le Cadre de Sendai ayant vu le jour en 2015, cette année a servi d'état de référence et de date de départ pour le suivi des progrès. Les évaluations menées par l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) sont parmi les évaluations les plus pertinentes et les plus complètes en ce qui concerne les capacités de réduction des risques de catastrophes des pays étudiés. Pour les pays n'ayant pas fait l'objet d'un tel rapport d'évaluation, ou dont l'évaluation a été jugée trop ancienne (par exemple, avant 2010), les chercheuses et chercheurs se sont employés à créer un état de référence à l'aide d'autres sources, telles que les évaluations et les rapports sur l'état d'avancement du Cadre d'action de Hyogo, ainsi que les examens de l'état de préparation pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Par souci de concision, l'état de référence n'est pas décrit dans le présent rapport, bien que certaines de ses caractéristiques sont mentionnées tout au long de l'analyse pour illustrer les progrès réalisés depuis 2015.

L'équipe a ensuite recherché des données issues de sources pour compléter l'outil de suivi pour la période 2015-2020. La liste complète des sources de données utilisées dans le cadre de l'évaluation figure dans la bibliographie. Elles comprennent :

- des lois, des politiques, des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et des documents connexes ;

- une exploitation des profils de pays de PreventionWeb pour tous les documents pertinents, y compris les rapports sur l'état d'avancement du Cadre de Sendai, des plans et des rapports sur l'état d'avancement élaborés par l'Organisation des Nations Unies (ONU), des documents de projet des organisations (internationales) non gouvernementales (I/ONG) ;
- les stratégies et les rapports sur l'état d'avancement relatifs à des secteurs du pays concerné (par exemple, la santé, l'urbanisme, l'éducation) ;
- des rapports de situation humanitaire concernant des catastrophes spécifiques et des processus de redressement après une catastrophe.

À partir de l'étude documentaire, les chercheuses et chercheurs ont recensé les lacunes en matière de données, les domaines à développer et les signes de progrès au regard du Programme d'action de l'Union africaine, qui ont été approfondis lors d'entretiens avec des informateurs clés et de consultations d'experts de haut niveau (voir ci-dessous). Chaque fois que des divergences ont été constatées dans la base de données, les chercheuses et chercheurs se sont employés à trianguler les informations avec les principales parties prenantes nationales par le biais d'entretiens et d'échanges par écrit.

Collecte, transcription et analyse des données primaires

La sélection des informateurs clés a été réalisée à l'aide d'une méthode d'échantillonnage non aléatoire en boule de neige reposant sur une pondération de la crédibilité technique des personnes interrogées et de leur connaissance du Cadre de Sendai et de la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine au niveau national et/ou régional. La priorité a été accordée aux personnes susceptibles de contribuer à combler les lacunes dans les connaissances et les données probantes mises en évidence lors de l'analyse de la documentation secondaire.

Les entretiens, d'une durée de 45 à 60 minutes, se sont déroulés en français ou en anglais (selon la préférence de la personne interrogée) et ont suivi un protocole de recherche prédéterminé.

Malgré la nécessité de mener des entretiens sélectifs en raison du manque de temps, l'équipe de recherche s'est employée à interroger un large éventail de parties prenantes afin de saisir la nature multisectorielle de la réduction des risques de catastrophe et du redressement après catastrophe, à savoir : des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des agences nationales de gestion des catastrophes et/ou des services de protection civile, les coordonnateurs nationaux du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), les services météorologiques et les hauts fonctionnaires des principaux services gouvernementaux, notamment le Ministère de la santé, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'environnement et le Ministère des affaires sociales (ou leurs équivalents selon le pays). En outre, l'équipe a sollicité des entretiens avec le PNUD, avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec les banques et donateurs concernés.

La liste des personnes interrogées, par pays et au niveau régional-continentale, figure à l'annexe 4.

Consultations d'experts de haut niveau

Huit consultations d'experts de haut niveau ont été organisées, soit une par pays, et une pour le niveau régional-continentale. Les consultations ont requis l'implication d'experts techniques de haut niveau invités en raison de leur capacité à discuter des résultats initiaux de la recherche (fournis

avant la consultation dans un rapport de synthèse), à vérifier ces résultats et à formuler des recommandations au sujet des futures priorités d'action.

Elles ont eu lieu sur Zoom pour une durée de deux heures et ont suivi un format commun commençant par une brève présentation, par la chercheuse principale ou le chercheur principal, des résultats de la recherche relatifs à chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine, suivie d'une discussion spécifique sur le redressement après catastrophe. Les participants ont été invités à partager leurs réflexions au sujet des résultats, à faire part de toute information ne figurant pas dans le rapport de synthèse et à proposer des idées et des activités prioritaires pour la réduction des risques de catastrophe et le redressement après une catastrophe.

Plus de 150 personnes ont été invitées aux consultations organisées en mars 2021 ; les taux de participation ont été variables.

Pays	Date de la consultation
Burkina Faso	18 mars 2021
Tchad	31 mars 2021
Mali	10 mars 2021
Mauritanie	15 mars 2021
Niger	9 mars 2021
Nigéria	8 mars 2021
Sénégal	11 mars 2021
Région	Date de la consultation
Afrique de l'Ouest et Sahel	23 mars 2021

Analyse et examen

Moyens d'analyse

Les informations issues de l'examen des données secondaires qualitatives et quantitatives, des entretiens avec les informateurs clés et des consultations avec les experts de haut niveau ont été triangulées en veillant à rassembler les données, les informations et les preuves relatives à chaque aspect de l'outil de suivi dans la colonne/rangée correspondante, ce qui a permis de comparer immédiatement les données recueillies auprès de chaque source. L'équipe s'est efforcée de comprendre les raisons des divergences constatées entre certaines informations, de la manière suivante :

- double vérification des sources et recherche d'informations supplémentaires par le biais d'échanges de courriels et d'entretiens supplémentaires ;
- évaluation de l'exactitude, de la crédibilité et de la fiabilité des différentes sources de données afin de les mettre en balance les unes avec les autres ;
- examen des divergences au cours des réunions de l'équipe de recherche de façon à comprendre s'il existait des cas similaires dans les résultats des recherches relatives à

d'autres pays.

Accent particulier sur le redressement après catastrophe

L'équipe de recherche a procédé à une collecte de données supplémentaires portant spécifiquement sur le redressement après catastrophe dans la région, par les moyens suivants :

- **temps consacré à ce thème pendant les consultations d'experts de haut niveau** : le redressement après catastrophe a fait l'objet d'une section distincte dans les rapports de synthèse fournis aux experts avant les consultations, et un certain temps a été prévu pour discuter des progrès et des possibilités en la matière dans le cadre des consultations ;
- **documentation secondaire supplémentaire** : des documents, des rapports et des politiques sur le redressement après catastrophe ont été rassemblés dans le cadre des processus de recherche portant sur les sept pays et au niveau régional-continentale. En outre, une recherche spécifique de documentation secondaire, notamment par l'équipe régionale du PNUD, a permis de trouver d'autres documents.
- **entretiens primaires ciblés** : des entretiens supplémentaires ont été menés avec des spécialistes géographiques et thématiques du redressement après catastrophe du PNUD en juin 2021 pour étayer les conclusions des recherches par pays et par région/continent.

Processus d'examen par les pairs

Un processus d'examen externe par les pairs a été entrepris. L'équipe de recherche a transmis les projets de rapports sur les pays et la région-le continent à la Commission de l'Union africaine et au PNUD, ainsi qu'à toutes les parties prenantes clés recensées précédemment (c'est-à-dire toutes les personnes invitées aux consultations d'experts de haut niveau, qu'elles aient, ou non, participé aux consultations), et les a invité à communiquer des informations en retour sur tous leurs aspects, notamment la structure, la présentation des informations, la qualité et la fiabilité de l'analyse, ainsi que la viabilité des recommandations.

L'Union africaine, le PNUD, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des entités des Nations Unies telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des représentants gouvernementaux (par exemple, au Nigéria, l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence et le Ministère de l'environnement), notamment, ont fait part de leurs commentaires en retour sur les sept rapports nationaux et le rapport régional-continentale.

Limites de la recherche

Avant même le début de la recherche, certaines limites relatives à l'évaluation ont été détectées, et d'autres limites sont apparues au cours du processus de recherche, notamment en raison de la pandémie de COVID-19. Ces limites sont résumées ci-dessous, ainsi que les mesures prises pour les palier. Les limites méthodologiques par pays sont présentées plus en détail à l'annexe 4.

Axes de recherche

- **Accent placé sur le niveau national** : avant le début de la recherche, il était déjà convenu que l'évaluation ne pourrait porter que sur le niveau national, avec une couverture limitée du niveau sous-national (et continentale), sauf pour des illustrations choisies (par exemple, dans le cadre de l'examen de catastrophes et de processus de redressement spécifiques). Il n'a pas non plus été possible d'inviter aux entretiens ou aux consultations d'experts de haut

niveau des acteurs autres que les principales parties prenantes (qui opèrent généralement au niveau national). Il est recommandé d'organiser, après la pandémie, un processus de diffusion et de dialogue approfondi au niveau des pays et au niveau régional afin de discuter des résultats, des recommandations et des moyens de progresser.

- **Difficultés dans l'établissement d'un état de référence en 2015** : cette tâche s'est avérée ardue lorsque l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe n'avait pas mené d'évaluation en 2015 ou aux alentours. Par exemple, dans le cas du Niger, les chercheuses ont tenté d'accéder aux données existantes avec le soutien du PNUD et du coordinateur du dispositif d'alerte rapide du pays, le Système Alerte Précoce (SAP) ; cependant, le manque de documentation archivée sur les engagements politiques, les projets et les plans passés a rendu très difficile d'établir l'état de référence en 2015 et d'évaluer les progrès accomplis depuis lors. Les rapports sur l'état d'avancement du Cadre d'action de Hyogo étaient disponibles pour certains des sept pays et ont permis d'alimenter dans une certaine mesure l'état de référence, mais leur qualité et leur validité varient considérablement étant donné qu'il s'agit d'évaluations autodéclarées des progrès. À l'avenir, le présent rapport et les outils de suivi non publiés pourront être utilisés en guise d'état de référence.
- **Paramètres temporels** : il convient d'envisager la portée et la couverture des activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe incluses dans le rapport dans le contexte des paramètres temporels de l'évaluation. Le mandat de l'évaluation prévoyait une équipe de recherche composée de trois personnes (deux experts en réduction des risques de catastrophe et un expert en redressement après catastrophe) disposant chacune d'un maximum de 80 jours. Cela équivaut à environ 26 jours pour chaque cas national (y compris la conception méthodologique, les recherches secondaire et primaire, l'organisation des consultations d'experts de haut niveau, la rédaction du rapport et le processus d'examen par les pairs). Un délai supplémentaire a ensuite été accordé pour prolonger le processus d'examen par les pairs, ce qui a permis à un plus grand nombre d'acteurs de fournir des retours d'information lors de plusieurs cycles d'examen. Les lecteurs du rapport sont priés de tenir compte de ce paramètre.

Contraintes pratiques

- **Entretiens et consultations d'experts de haut niveau à distance** : en raison de la pandémie de COVID-19, les entretiens et les consultations d'experts de haut niveau ont dû se tenir en ligne à l'aide de méthodes virtuelles comme Zoom, Skype, Teams et/ou par téléphone mobile, contrairement à l'objectif initial qui était de les mener en personne dans chaque pays concerné. Il a donc fallu beaucoup plus de temps pour établir le contact et programmer les entretiens, et il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois en raison de problèmes de connectivité dans les sept pays. Cela a également empêché certains participants aux consultations d'experts de haut niveau de rester connectés pendant les deux heures prévues, et certaines personnes n'ont pas pu être jointes en raison de la mauvaise qualité du signal téléphonique et du manque d'accès à Internet.
- **Difficultés d'accès aux informateurs clés** : en raison des contraintes de temps et de la pandémie en cours, les entretiens ont été menés de manière sélective, en donnant la priorité aux personnes dont les chercheuses et chercheurs estimaient qu'elles étaient les mieux placés pour fournir les données manquantes. Il a cependant été difficile d'entrer en

contact avec certaines personnes ciblées, en particulier les membres des agences nationales de gestion des catastrophes qui étaient responsables de faire face à la pandémie. L'équipe de recherche a demandé le soutien de l'équipe régionale du PNUD et de la Commission de l'Union africaine pour entrer en contact avec les principales parties prenantes des pays, mais dans de nombreux cas (en Mauritanie et au Mali, par exemple), l'équipe n'a pas pu obtenir d'entretiens malgré des tentatives répétées pendant plusieurs mois. En Mauritanie, par exemple, il a fallu plusieurs interventions de l'Union africaine, dont un appel direct au Ministre de l'environnement, pour contacter le point focal national pour la réduction des risques de catastrophe. À chaque fois que l'équipe n'a pas pu s'entretenir avec les principales parties prenantes, elle a cherché à surmonter ce problème en triangulant les sources.

- **Manque d'accès aux documents officiels et aux documents de projet** : dans la plupart des pays, il a été particulièrement difficile d'accéder à la documentation officielle en raison de systèmes publics de gestion des données insuffisants ou inexistantes pour archiver les dossiers, comme au Tchad, par exemple. L'accès aux documents de projet s'est avéré particulièrement difficile dans l'ensemble des pays, compte tenu que peu d'entre eux sont stockés sur PreventionWeb et que de nombreux dossiers de projet ne sont apparemment pas transférés aux nouveaux arrivants en cas de forte rotation du personnel. Dans certains pays, seuls des documents de projet contemporains étaient donc disponibles (et n'étaient généralement pas assez anciens pour contenir des données sur les conséquences ou les résultats), tandis que dans d'autres, comme le Mali et le Sénégal, les documents accessibles dataient (ils avaient été produits avant l'état de référence de 2015 et offraient peu d'informations sur les progrès réalisés depuis le lancement du Cadre de Sendai). Dans d'autres cas, l'obtention des documents de base s'est avérée difficile. Au Nigéria, par exemple, l'équipe de recherche n'a pu accéder à la Politique nationale de gestion des risques de catastrophe adoptée récemment (en 2019) qu'après en avoir fait la demande auprès de l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence ; de même, le projet de politique de prise en compte des questions de genre dans la gestion des risques de catastrophe élaboré en 2017 n'était pas accessible au public car il était en cours d'approbation. L'équipe s'est employée à surmonter cette limitation à l'aide du processus d'examen approfondi qu'elle a mené.
- **Volume de la documentation** : en revanche, dans le cas de l'évaluation régionale-continentale, le volume de la documentation disponible s'est avéré insurmontable. Il n'a pas été possible de procéder à un examen complet des progrès accomplis étant donné que l'Afrique de l'Ouest et le Sahel constituent une sous-région continentale entière et que le calendrier de l'évaluation s'étendait sur six ans (c'est-à-dire de l'état de référence 2015 jusqu'en 2021). En raison des échéances et du budget de l'évaluation, il n'a pas été possible d'entreprendre un inventaire complet de l'ensemble des rapports, des parties prenantes, des projets et des actions dans la région. L'équipe a donc dû se montrer sélective et se concentrer sur les actions, les projets et les développements les plus susceptibles de faire apparaître les progrès accomplis au regard du Programme d'action de l'Union africaine.

Limites techniques et thématiques

- **Divergences dans les données** : de nombreuses divergences dans les informations fournies par les personnes interrogées, voire entre différentes sources publiées, ont été constatées.

Malgré la mise en œuvre de tous les efforts envisageables pour obtenir des informations qui soient les plus précises possibles, il existe des divergences évidentes dans tous les domaines, même, par exemple, concernant des faits tels que la date d'entrée en vigueur d'une loi ou la participation d'un ministère à une plateforme de réduction des risques de catastrophe. L'équipe de recherche s'est efforcée de remédier à ce problème en triangulant les données et en échangeant des courriels supplémentaires avec les principales parties prenantes.

- **Processus d'examen par les pairs** : si l'on considère que les projets des rapports nationaux et régional-continentaux ont été transmis à plus de 150 personnes (toutes invitées aux consultations), le volume des informations communiquées en retour s'est avéré globalement limité. Afin de recueillir davantage de commentaires en retour, un délai supplémentaire (jusqu'à un mois dans certains cas) a été accordé aux personnes ayant demandé plus de temps pour examiner un projet de rapport.
- **Lacunes subsistantes dans les informations** : de nombreuses lacunes subsistent dans les informations. Il conviendrait de mener d'importantes recherches supplémentaires pour les combler, ce qui dépasse le champ de la présente étude. Ces lacunes ont amoindri la capacité de l'équipe de recherche à déchiffrer toute l'étendue des progrès, des tendances et des possibilités d'action à venir. Les recommandations au niveau national et régional-continentaux proposent des idées sur la manière de combler ces lacunes en matière d'information. Dans tous les pays étudiés, des lacunes communes ont été constatées dans les données relatives au rôle du savoir autochtone, des médias, des innovations technologiques et du secteur privé dans l'obtention de résultats en matière de réduction des risques de catastrophe.
- **Aperçu limité du redressement après catastrophe** : malgré tous les efforts déployés pour mettre un accent particulier sur le redressement après catastrophe, les progrès et les capacités techniques limités en la matière dans les sept pays ont fortement entravé la capacité de l'équipe de recherche à rendre compte des changements depuis l'état de référence de 2015 ou à déterminer des possibilités de faire progresser ce thème. L'équipe a tout mis en œuvre pour trouver plus d'informations sur le redressement après catastrophe, au moyen de contacts personnels et en consacrant plus de temps à la collecte de données secondaires et primaires.

Force majeure

- **COVID-19** : la collecte de données primaires s'articulait à l'origine autour de visites dans chacun des pays pour travailler en collaboration avec les acteurs principaux de la réduction des risques de catastrophe, mener des entretiens et collecter des documents en personne, et organiser les consultations d'experts de haut niveau en personne. Il est devenu évident que cela ne serait pas possible au fur et à mesure que la pandémie progressait. La pandémie a également eu des conséquences majeures sur la capacité des principales parties prenantes à participer, en particulier dans les pays où l'Agence nationale de gestion des catastrophes ou les services de protection civile étaient responsables de faire face à la pandémie. L'équipe de recherche a également été touchée par la COVID-19, à la fois directement (un membre de l'équipe l'a contracté pendant les travaux de recherche) et indirectement du fait des mesures gouvernementales prises dans leurs pays de résidence qui ont eu des répercussions sur les méthodes de travail. Par conséquent, le calendrier des travaux de recherche a dû être prolongé.

- **Apparition de conflits violents** : des épisodes de manifestations violentes organisées en réponse à la gestion de la pandémie par les gouvernements ont eu lieu dans les sept pays, ce qui a eu des conséquences sur la capacité des informateurs à accéder à leurs bureaux, et donc aux documents nécessaires, et/ou à participer aux entretiens. Cela a notamment été le cas au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal (de Georgio, 2020). Dans d'autres pays, comme le Mali, les troubles politiques étaient encore plus graves. L'instabilité politique et le deuxième coup d'État militaire au Mali en l'espace d'un an ont poussé la Commission de l'Union africaine et la CEDEAO à suspendre l'adhésion du Mali au début du mois de juin 2021 (Reuters, 2021), ce qui a entraîné des difficultés considérables pour accéder aux informateurs clés tels que les hauts fonctionnaires, le personnel de l'ONU et les représentants des ONG, ainsi que pour rédiger des recommandations adaptées.

Chapitre 3. Burkina Faso

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Burkina Faso, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Burkina Faso en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale » et « Priorités ».

Présentation générale

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu d'Afrique de l'Ouest dont la population compte un peu plus de 20 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021a). Il est divisé en 13 régions administratives, chacune d'entre elles étant administrée par un gouverneur. Ces régions sont divisées en 45 provinces dirigées par des hauts commissaires, et en 370 départements dirigés par des préfets (Aouaga, 2015).

En 2019, le pays a enregistré une croissance économique d'environ 6 % et les revenus moyens ont atteint 790 dollars des États-Unis (Banque mondiale, 2021a ; 2021b). Environ 40 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'écrasante majorité (84 %) des personnes vit cependant dans une pauvreté multidimensionnelle, ce qui suggère que ceux qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté peuvent néanmoins être confrontés à des privations en matière de santé, d'éducation ou de niveau de vie général (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2020). L'agriculture revêt une importance particulière : le coton constitue la principale culture commerciale, mais le millet, le sorgho, le maïs et d'autres cultures sont également exploitées (PNUD,

2020a ; Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), 2011).

En 2019, le Burkina Faso se classait au 182^e rang mondial de l'indice de développement humain 2020 (PNUD, 2020a). Le pays est confronté à de nombreuses difficultés en matière de développement malgré l'augmentation de l'espérance de vie et du nombre d'années de scolarité. La malnutrition infantile et les retards de croissance sont élevés (25 %) chez les enfants de moins de cinq ans (PNUD, 2020a). Le taux de chômage des jeunes est plus élevé que la moyenne, étant donné que 23 % de jeunes ne travaillent pas et ne suivent pas d'études (PNUD, 2020a). À l'instar d'autres pays de la région, le Burkina Faso peine à offrir des résultats égaux aux hommes et aux femmes. Le pays figure parmi les plus mal classés de l'indice d'inégalité de genre (147^e sur 162) en raison du manque d'accessibilité à la santé reproductive et aux opportunités éducatives auquel sont confrontées les femmes, ainsi que de leur faible représentation politique et de leur faible participation au marché du travail (PNUD, 2020b).

On estime que les crises sécuritaires et humanitaires devraient avoir des conséquences négatives sur la croissance économique, laquelle devrait tomber à environ 5,8 % en 2020 (Banque mondiale, 2020). Relativement peu de ménages bénéficient de la protection sociale fournie par les organisations non gouvernementales (ONG) locales et le Gouvernement et ceux qui ont des aides reçoivent surtout des prestations sous forme de nourriture. L'insécurité alimentaire touche de plus en plus de Burkinabés – un chiffre passé de 1,6 million de personnes entre janvier et mai 2020 à 3,28 millions entre juin et août 2020 (Assessment Capacities Project (ACAPS), 2020a). L'aggravation de l'insécurité alimentaire est le résultat d'une multitude de facteurs : la période de soudure, la perte du pouvoir d'achat, la diminution des activités agro-pastorales et la perturbation des marchés alimentaires, l'insécurité et les déplacements suite aux restrictions liées à la COVID-19 (ACAPS, 2020a). Bien que les conséquences de la COVID-19 sur l'économie restent à évaluer, les événements liés au climat, la propagation continue du virus et la récession à l'échelle mondiale peuvent tous avoir des retombées sur la croissance économique (Banque mondiale, 2020).

Profil de risque

Le Burkina Faso fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Le pays se classe au 34^e rang de l'indice mondial de risque, ce qui témoigne de sa forte exposition aux aléas naturels, notamment les inondations et les sécheresses, ainsi que de son manque de capacités de réaction et d'adaptation (Behlert et al., 2020). La variabilité climatique a un effet palpable sur le pays. À plus long terme, les changements climatiques sont susceptibles d'avoir des conséquences significatives mais variables selon les régions et les saisons (Banque mondiale, 2021c).

À la forte vulnérabilité du Burkina Faso aux risques de sécheresse et d'inondation viennent s'ajouter les aléas environnementaux dont souffre le pays, notamment la désertification, la dégradation des sols, les tempêtes de vent et les invasions d'insectes. Ces aléas se combinent souvent. Par exemple, les tempêtes de vent exacerbent les infestations acridiennes en propageant les insectes dans un plus grand nombre de communautés.

Le Burkina Faso est également exposé à de nombreux aléas biologiques, tels que la méningite, la rougeole, le paludisme et le choléra, qui sont exacerbés par le manque d'hygiène, les fortes pluies et les inondations. L'an dernier, la COVID-19 a entravé les activités économiques, comme l'agriculture,

et a augmenté les niveaux d'insécurité alimentaire dans le pays, qui étaient déjà élevés (ACAPS, 2020b).

Le Burkina Faso présente un risque élevé de crise humanitaire et de catastrophe, selon l'indice de risque INFORM (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2020). La crise sécuritaire actuelle a pris racine en 2015 et s'est aggravée en 2018, ce qui a entraîné le déplacement interne d'un million de personnes (OIM, 2021). La violence permanente perturbe la prestation des services sanitaires et éducatifs et contribue à la persistance des problèmes de développement dans le pays (ACAPS, 2020a).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Le Burkina Faso est exposé et vulnérable aux sécheresses, aux inondations, aux vagues de chaleur, aux tempêtes de vent et de sable, entre autres aléas hydrométéorologiques. La variabilité climatique nuit déjà de manière significative à la sécurité alimentaire du pays. On estime que les changements climatiques auront de graves conséquences, avec une augmentation prévisionnelle de la température pouvant atteindre 4°C d'ici 2080-2099 (nettement supérieure à la moyenne mondiale) et un risque accru d'événements météorologiques extrêmes. Cette prévision de la hausse des températures sera amenée à varier en fonction des régions et des saisons, avec des taux d'augmentation plus élevés dans le nord du pays et pendant la saison humide.

Selon les estimations actuelles des conséquences des changements climatiques, qui font état d'une hausse continue du niveau d'émissions de gaz à effet de serre au cours du siècle, le pays devrait connaître une augmentation de la température de 3 à 4°C d'ici 2080-2099 (Banque mondiale, 2021c). Ce chiffre dépasse la moyenne mondiale et sera davantage ressenti dans le nord du pays et à un rythme plus élevé que dans le sud (Banque mondiale, 2021c). Il existe un niveau élevé d'incertitude au sujet des précipitations en raison du manque de données, en particulier pour le Burkina Faso et la région de l'Afrique de l'Ouest en général (Banque mondiale, 2021c). Les températures élevées constituent désormais un phénomène régulier, avec des maxima moyens atteignant 35°C, en particulier dans le nord du pays, et peuvent entraîner une augmentation de la mortalité liée à la chaleur.

Le nombre de zones extrêmement sèches et humides devrait augmenter, tandis que les zones semi-arides devraient devenir plus arides. Les effets qu'auront les changements climatiques sur la végétation sont plus incertains. Bien que la hausse des températures puisse améliorer les rendements des cultures de coton, l'irrégularité des précipitations signifie que ces cultures resteront vulnérables (GFDRR, 2011).

Depuis 2010, le Burkina Faso a connu plusieurs sécheresses, qui ont toutes touché des millions de personnes. Une sécheresse survenue en 2011 qui a touché près de 3 millions de personnes a été suivie d'une autre en 2014, qui a touché 4 millions de personnes, tandis qu'une récente sécheresse survenue en 2020 en a touché 3 millions (EM-DAT, s.d.). La dégradation des sols et l'augmentation de la mortalité des troupeaux ne constituent qu'un aperçu des conséquences que pourrait avoir les sécheresses sur les activités agro-pastorales (GFDRR, 2011). Les sécheresses sont susceptibles d'exacerber la pauvreté multidimensionnelle en parallèle d'une inflation du prix des aliments, d'un épuisement des réserves d'eau et d'une réduction ou d'une élimination des rendements des cultures (GFDRR, 2011). Outre les sécheresses, le pays connaît également des inondations, qui sont plus fréquentes mais touchent moins de personnes (EM-DAT, s.d.). Les inondations sont souvent liées à des implantations non planifiées dans des zones à haut risque, à un drainage inadéquat, et à des infrastructures mal conçues (GFDRR, 2016).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

Le Burkina Faso est menacé par la désertification et la dégradation des terres. Des précipitations très variables, qui sont à l'origine de la plupart des besoins en eau du pays, contribuent aux pénuries d'eau, aux faibles rendements, à la famine et à la désertification, et entraînent la migration des populations depuis les zones plus sèches du Plateau central vers d'autres régions de l'est et de l'ouest du pays (GFDRR, 2011). Cela contribue à son tour à la surpopulation et à la dégradation de l'environnement dans les zones d'accueil. La dégradation des sols dans le pays est également liée aux pressions humaines et à la variabilité du climat. Les aléas hydrométéorologiques, environnementaux et biologiques s'entremêlent également. Par exemple, les vents de l'Harmattan apportent de l'air chaud et sec et des tempêtes de sable sur le plateau central des Mossi. Lors des invasions de criquets, les vents violents peuvent favoriser la propagation des criquets vers d'autres zones et ainsi aggraver les invasions (GFDRR, 2011).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

Comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est très sensible aux maladies telles que le choléra, le paludisme, la rougeole et la méningite. Un assainissement urbain de mauvaise qualité favorise l'apparition de maladies. Les fortes pluies et les inondations peuvent également entraîner une augmentation des maladies diarrhéiques. En 2019, 4 % des plus de 400 000 décès attribués au paludisme dans le monde ont eu lieu dans le pays (OMS, 2020). Une grande partie de la population a besoin d'une chimiothérapie préventive pour les maladies tropicales négligées, notamment la filariose lymphatique (communément appelée éléphantiasis) et la schistosomiase (OMS, 2008).

Au 25 août 2021, le Burkina Faso avait recensé 13 737 cas confirmés de COVID-19, avec 171 décès confirmés (OMS, 2021). Au 23 août 2021, l'OMS (2021) a confirmé que 71 510 doses de vaccin avaient été administrées. L'épidémie a perturbé la prestation des services de santé, bien que le pays a été moins touché que d'autres dans la région. De fausses rumeurs circulent au sujet de la COVID-19, selon lesquelles le virus affecterait l'assimilation de médicaments contre le paludisme, ce qui pourrait nuire aux campagnes de prévention en cours (Mednick, 2020).

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

La situation sécuritaire au Burkina Faso s'est considérablement détériorée depuis 2015. De violentes attaques terroristes survenues dans le nord du pays ont entraîné le déplacement interne d'un million de personnes (Kwasi et al., 2019). La fourniture de services de santé publique a également été perturbée, ceux-ci ne fonctionnant qu'en partie, ou pas du tout. Environ 350 000 élèves ont vu leur accès à l'éducation limité en raison de fermetures d'écoles (ACAPS, 2020a). Les violences en cours exacerbent l'insécurité alimentaire dans le pays, par la fermeture des marchés à bétail et la réduction des ventes, et risquent d'intensifier les conflits entre agriculteurs et éleveurs en concentrant le bétail dans quelques zones sécurisées au début et pendant les longues périodes de soudure (ACAPS, 2020a).

Depuis 2012, le Burkina Faso a accueilli plus de 25 000 réfugiés qui ont fui l'escalade de la violence au Mali voisin, en plus des personnes déplacées à l'intérieur du pays (HCR, 2020). Cependant, la violence croissante au sein du pays pousse désormais certains réfugiés maliens à rentrer chez eux et incite certains Burkinabés à migrer vers le Mali (HCR, 2020).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Au Burkina Faso, les entités nationales chargées de la surveillance des risques et de l'alerte rapide sont l'Agence nationale de météorologie (ANAM) et la Direction générale des ressources en eau (DGRE), respectivement pour la surveillance des risques météorologiques et hydrologiques. L'ANAM

est une agence opérationnelle qui a renforcé ses capacités scientifiques et techniques tout en investissant dans des infrastructures modernes. Elle dispose de l'un des plus vastes réseaux d'observation de la région. C'est en partie le fruit de la transition de l'ANAM du statut de direction à celui d'agence en 2016, et du gain d'indépendance et de statut qui en découle (entretien avec le Ministère des transports, 2021).

Le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA) effectue un suivi et fournit un dispositif d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire (entretien avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), 2020). Le dispositif d'alerte rapide météorologique national et le système de sécurité alimentaire semblent avoir atteint une maturité institutionnelle et sont réputés pour mettre en place des alertes précises. En outre, de nouveaux produits et initiatives de sensibilisation sont également en cours, notamment ceux prévus par le projet Hydromet financé par la Banque mondiale. En 2020, le dispositif mondial d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire a commencé à publier un bulletin sur la sécurité alimentaire, grâce à des données et à des informations collectées auprès des institutions météorologiques et de gestion de l'eau.

Depuis l'état de référence de 2015, d'autres définitions communes, systèmes de surveillance des aléas et d'évaluation des risques ont été mis au point. Par exemple, le Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière a été lancé en 2018 dans le cadre d'un partenariat entre l'ANAM, l'agence météorologique espagnole et le Barcelona Supercomputing Centre. Le système produit des cartes à code couleur prévoyant la concentration de poussière dans les 48 heures à venir, avec différents seuils d'alerte par région (OMM, 2020).

D'autres entités gouvernementales publient également des données relatives aux aléas. Par exemple, l'Office national de statistique et de démographie fournit une série de statistiques climatiques aux niveaux national et régional (Gouvernement du Burkina Faso, 2020).

Le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), qui est l'autorité nationale de gestion des catastrophes, dispose d'une base de données fonctionnelle sur les conséquences des catastrophes multirisques, les décès et la vulnérabilité des ménages, qui détaille les dommages par région, par province et par département (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Malgré le manque de ventilation systématique des risques et des conséquences des catastrophes en fonction du genre et d'autres catégories intersectionnelles, il existe quelques exceptions. Par exemple, le projet Hydromet produit des données ventilées en fonction du genre par dispositif d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et prend en compte le genre dans la mise au point de services d'informations hydrométéorologiques et climatiques simples d'utilisation (Banque mondiale, 2018a). En outre, le Gouvernement du Burkina Faso a procédé à une évaluation des besoins après une catastrophe en 2009, suite à un épisode d'inondations importantes (République du Burkina Faso, 2010).

Divers diplômes et cours de master sur la réduction des risques de catastrophe sont proposés aux étudiants et aux professionnels, à savoir, les cours proposés par le Centre d'excellence en gestion des risques sociaux et environnementaux, lancé en 2020 et financé par la Banque mondiale (entretien avec l'Université Ki Zerbo, 2021), des programmes de master et de doctorat sur les changements climatiques proposés en 2020 par le Centre Ouest-Africain de Service Scientifique sur le Changement Climatique et l'Utilisation Adaptée des Terres, et les trois masters en matière de réduction des risques de catastrophe proposés par l'Université Nazi Boni (entretien avec l'Université Ki Zerbo, 2021).

Les observatoires des risques collaborent avec des centres de recherche internationaux sur l'innovation et la technologie au service de la réduction des risques de catastrophe. La collaboration de l'Agence nationale de météorologie avec les centres météorologiques espagnols et la plateforme régionale du *Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle* (AGRHYMET), une institution spécialisée du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, figurent parmi les exemples les plus notables. Le Burkina Faso fait également partie du projet d'appui AGRHYMET axé sur la recherche hydro-agricole et l'avancement technologique (AGRHYMET, s.d.).

Enfin, il est largement admis que les institutions et les ONG burkinabés de réduction/gestion des risques de catastrophe sont efficaces et actives en matière de mobilisation des communautés en ce qui concerne les aspects de la préparation et de la prévention, bien qu'il n'existe pas de stratégie de communication des risques ou de programme de sensibilisation soutenu à l'échelle nationale (entretien avec Nakoulma, 2021). Par exemple, l'ANAM a recours aux médias sociaux, comme Facebook, pour envoyer des bulletins météorologiques aux radios locales (entretien avec l'Agence Nationale de Météorologie, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

L'absence d'un cadre législatif approprié, associée à des ressources financières et techniques nationales limitées, continue d'entraver la mise en place d'un système de surveillance multirisques et d'un dispositif d'alerte rapide pleinement fonctionnels. La capacité des observatoires des risques à communiquer les alertes aux autorités de gestion des catastrophes est en particulier limitée, tout comme la collaboration institutionnelle (Tarchiani, 2019). À l'heure actuelle, chaque surveillance sectorielle des risques et chaque dispositif d'alerte rapide fonctionnent de manière indépendante. En outre, les procédures et les seuils de risque prédéfinis qui permettraient aux systèmes actuels de surveillance des risques de communiquer efficacement les alertes et de déclencher les actions correspondantes n'ont pas encore été mis en place.

Dans le cadre du projet Hydromet, un investissement de 33 millions de dollars de la Banque mondiale permettra de remédier à ces limites grâce à la création d'une plateforme opérationnelle. La plateforme a pour objectif d'améliorer l'échange de données sur les risques entre les principales entités de surveillance des risques et les dispositifs d'alerte rapide (entretien avec les services de protection civile, 2020). Une étude sur les lacunes législatives et les modalités opérationnelles, menée au début de l'année 2021, permettra d'éclairer davantage la mise en œuvre (entretien avec le Ministère des transports, 2021). Une réforme législative, par le biais d'une révision de la loi 012/2014 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014) visant à clarifier diverses procédures et définitions, permettra également de remédier à certaines limites existantes (entretien avec l'OMM, 2021).

Les capacités nationales de mise en place d'alertes inondations continuent de s'étendre. La Direction des études et de l'information sur l'eau (DEIE) formalise actuellement sa relation avec l'ANAM et Météo France afin de renforcer sa capacité institutionnelle et technique et son infrastructure technique, ce qui jettera les bases des futurs dispositifs d'alerte rapide (Tarchiani, 2019). À l'heure actuelle, des investissements considérables sont cependant nécessaires pour rendre le dispositif d'alerte rapide opérationnel en cas d'inondation (entretien avec l'OMM, 2020).

Le Burkina Faso n'a pas contribué à DesInventar (un système de gestion des informations sur les catastrophes, gratuit et à code source ouvert) depuis 2016, bien que le CONASUR dispose d'une base de données sur les conséquences des catastrophes.

Dans le secteur éducatif, la réduction des risques de catastrophe ne fait pas encore partie du programme officiel de l'enseignement primaire et secondaire, mais des masters en la matière sont proposés (voir ci-dessus). Le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine, qui suit les progrès des pays ayant intégré la réduction des risques de catastrophe dans leur système éducatif à tous les niveaux, indique que le Burkina Faso a effectué des « progrès modérés » jusqu'en 2018, mais ne donne aucun autre détail sur la pays (CUA, 2020).

Au-delà des activités de sensibilisation des populations locales dans un secteur donné, peu d'informations sont disponibles à l'heure actuelle au sujet de la manière dont les alertes aux risques sont diffusées auprès des populations vulnérables et de l'utilisation de ces informations. Plus généralement, bien que certains estiment que la participation des populations locales au système national de gestion des catastrophes a progressé ces dernières années, le manque de données constaté à l'heure actuelle ne permet pas de tirer de conclusions. Pour y remédier, il serait notamment utile de renforcer la communication relative aux risques par des approches plus solides et systématiques, telles que l'établissement d'un lien entre les dispositifs d'alerte rapide ciblant des aléas spécifiques et les réseaux de radios locales, afin de renforcer la sensibilisation des populations locales et de suivre l'efficacité de ces efforts par le biais de travaux de recherche indépendants.

Enfin, il n'existe pas suffisamment de données permettant d'évaluer si et dans quelle mesure les connaissances et les pratiques locales et traditionnelles de la gestion des risques de catastrophe sont utilisées ou valorisées.

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Les donateurs externes pourraient envisager de mettre en place un soutien financier destiné à renforcer la capacité institutionnelle et technique de la DEIE dans le cadre des accords de financement bilatéraux et multilatéraux actuels et futurs. L'objectif de ce soutien potentiel serait d'aider la DEIE à devenir une entité de surveillance des risques d'inondation pleinement opérationnelle, prête à collaborer avec l'ANAM et Météo France par l'échange de données et d'informations en temps opportun – deux éléments indispensables pour un dispositif d'alerte rapide efficace en cas d'inondation.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) Le CONASUR pourrait collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et des entités techniques et de financement telles que la Banque mondiale pour définir un cadre législatif opérationnel régissant les dispositions institutionnelles et les responsabilités afin d'harmoniser la classification et l'identification des aléas et de combiner le recensement des aléas et des vulnérabilités. La nouvelle législation, ou la législation révisée, devrait inclure une description détaillée des principales responsabilités des acteurs chargés de la surveillance des catastrophes et des dispositifs d'alerte rapide dans la production d'informations spécifiques exploitables, ainsi que des protocoles de communication des données entre les entités chargées des alertes rapides.

(P1 N-2) Un partenariat (comprenant, par exemple, le Ministère de la promotion de la femme et du genre du Burkina Faso, la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) et certaines ONG nationales) pourrait voir le jour pour fournir un soutien technique aux diverses institutions de gestion des catastrophes et de surveillance des risques, afin de mettre au point des améliorations claires et réalisables en matière de collecte et de communication des données, de manière à pouvoir ventiler les données sur les conséquences liées au genre et les autres conséquences intersectionnelles. Les enseignements tirés des observations mondiales sur la réduction des risques de catastrophe et l'intersectionnalité sont facilement disponibles (comme Lovell et al., 2019) et devraient être utilisés pour contribuer à inciter une plus grande ventilation des données, ce qui peut ensuite contribuer à l'information et améliorer la prise de décision en ce qui concerne la priorisation des zones/communautés cibles. Pour s'assurer de l'inclusion concrète de l'autonomisation des femmes dans le (projet de révision du) Plan national de développement des capacités de réduction des risques de catastrophe, les agences spécialisées telles que ONU-Femmes et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pourraient faire appel au soutien de GenCap (un partenariat de veille interinstitutions) pour fournir des capacités techniques adaptées.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Le CONASUR et les observatoires d'alerte rapide pertinents pourraient envisager de s'associer à des organismes comme l'OMM, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres experts en matière de gestion des risques de catastrophe dans l'optique de mettre au point des procédures d'alerte rapide et des seuils de risque normalisés relatifs aux actions de prévention ou d'intervention des autorités nationales. L'élaboration de ces protocoles devrait être facilitée par les bonnes pratiques tirées de l'ensemble de la région. La Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO et l'UNDRR seraient en mesure de faciliter un processus de recensement et de hiérarchisation de ces ressources en collaboration avec les utilisateurs finaux.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) La Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO serait la plus qualifiée pour assurer la liaison avec l'UNDRR (en tant qu'organisation hôte de DesInventar) et le PNUD (qui aide les pays à effectuer des rapports en suivant cette méthodologie et cet outil) afin d'inviter le Burkina Faso à participer à un processus collaboratif réunissant tous les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel qui n'effectuent pas de rapports à l'heure actuelle sur DesInventar pour entamer des discussions en matière d'incitations et de faisabilité, et pour élaborer un plan d'action pour parvenir à effectuer des rapports sur le système. Il serait nécessaire d'élaborer une série de mesures à prendre à partir des informations obtenues.

(P1 N-5) Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-5) Le PNUD pourrait jouer un rôle de chef de file en vue de démultiplier les efforts des parties prenantes du domaine de la réduction des risques de catastrophe, telles que le CONASUR, l'équipe de pays des Nations Unies, la Croix-Rouge et les ONG nationales et internationales, afin de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie nationale de communication des risques, avec des mécanismes locaux de surveillance des risques qui alimentent le système national. Il s'agit notamment de diffuser des informations sur les risques par le biais de la radio, des journaux, des médias sociaux et par téléphone, et d'évaluer l'efficacité des différents supports par le biais d'études indépendantes commandées, afin de pouvoir actualiser et améliorer la stratégie de communication des risques à intervalles semestriels, ainsi qu'en fonction des nouvelles menaces et de l'évolution des profils de

risque. Les efforts mis en œuvre à l'heure actuelle afin de mettre au point une stratégie de communication nationale pour la COVID-19 par le biais du projet de résilience au Sahel du PNUD pourraient représenter une contribution utile à ce processus (échange de courriels avec le PNUD, 2021), et faire office de point de départ pour l'inclusion d'une gamme d'aléas biologiques dans la stratégie nationale.

(P1 N-6) Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes.

(P1 N-6) Il conviendrait de commander une étude sur la disponibilité des procédures et des outils et sur le niveau des capacités nationales en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe pour faire avancer les discussions entamées en 2016 et établir un cadre national pour ce type d'évaluation. Le cadre doit inclure des organismes/institutions clairement mandatés et responsables de l'opérationnalisation du cadre d'évaluation des besoins après une catastrophe en cas de future catastrophe, avec un processus précis de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, afin de pouvoir effectuer des ajustements.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Le CONASUR et le Ministère de l'éducation, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales du Burkina Faso pourraient envisager de créer un partenariat afin de générer un soutien et de faire progresser l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires formels de l'enseignement primaire et secondaire. Il existe déjà une multitude de supports pédagogiques et éducatifs provenant d'autres pays et qui pourraient facilement être adaptés au contexte burkinabé. Le rassemblement, la hiérarchisation et la mise en commun des supports existant pourraient également contribuer à renforcer les relations interdépartementales entre le Ministère de l'éducation et les autorités nationales de gestion des risques de catastrophe de manière plus générale.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) Les autorités infranationales, les ONG et les organisations de la société civile nationales ainsi que les entités actives à l'échelle nationale en matière de réduction des risques de catastrophe (telles que le PNUD, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OMM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Croix-Rouge burkinabé) pourraient travailler ensemble en vue de recenser les programmes en cours et envisagés qui sont axés sur la sensibilisation aux risques au niveau local et sur l'autonomisation des communautés en matière de réduction des risques de catastrophe, afin de s'assurer que les ressources sont redistribuées aux plus vulnérables (en notant que la vulnérabilité devrait inclure une ventilation des données par genre et par inclusion sociale). Ce recensement aurait pour but de réunir les partenaires nationaux et internationaux et d'effectuer une comparaison des investissements actuels avec le recensement des risques de catastrophes les plus élevés au Burkina Faso. Cet exercice sera un puissant outil de sensibilisation destiné à orienter les investissements urgents vers les populations les plus exposées. Il conviendrait d'apporter un soutien aux autorités locales et infranationales de ces régions pour recenser et hiérarchiser les besoins, minimiser les chevauchements de tâches et diriger les ressources vers les zones délaissées. Cette démarche exploratoire pourrait être reliée à l'évaluation de la réduction des risques de catastrophe intitulée « Vues de la ligne de front » menée par le Réseau mondial des organisations de la société

civile pour la prévention des catastrophes (GNDR), afin de dresser un tableau plus complet des profils, des priorités et des expériences en matière de risques de catastrophes au niveau local.

(P1 N-9) Dans le prolongement de la recommandation précédente, il se pourrait que le PNUD et d'autres partenaires du domaine de la gestion des risques de catastrophe veuillent explorer la collaboration avec les systèmes d'alerte météorologique, de sécurité alimentaire et d'inondation afin de renforcer la diffusion des informations sur les risques par le biais des radios locales, des chefs et des communicateurs traditionnels et d'autres méthodes adaptées au niveau local. Compte tenu de leur rôle de rassembleur, l'Union africaine et la CEDEAO pourraient soutenir le processus en suggérant les meilleures pratiques d'autres pays en matière de sensibilisation des populations locales, et éventuellement des échanges entre pairs avec d'autres autorités nationales à l'origine du développement et de la mise en œuvre avec succès des stratégies nationales de communication des risques. Toute campagne de communication et de sensibilisation devrait s'attacher à tenir compte des questions de genre et d'inclusion sociale, en travaillant en collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme et du genre du Burkina Faso, et avec des organisations dirigées par des femmes.

(P1 N-10) Exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-10) Dans l'optique de combler un manque flagrant de données empiriques, la Croix-Rouge burkinabé ou d'autres entités nationales de gestion des risques de catastrophe dotées de capacités suffisantes pourraient envisager de mettre en œuvre une vaste enquête au niveau local afin de mieux comprendre comment les connaissances et les pratiques locales sont actuellement utilisées pour se préparer à différents aléas, les prévenir et intervenir face à ces aléas, et savoir si ces connaissances sont utilisées dans les plans et approches formels de gestion des risques et, dans l'affirmative, de quelle manière. Les résultats fourniront des informations précieuses concernant la manière dont les populations locales font actuellement face aux catastrophes, interviennent face à une catastrophe et s'en remettent, ce qui devrait permettre de réviser la stratégie de communication des risques ainsi que les dispositifs d'alerte rapide et les protocoles ciblant des aléas spécifiques.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

D'importants efforts ont été déployés à l'échelle nationale et internationale pour renforcer les capacités des deux principaux acteurs en matière de gestion des catastrophes au Burkina Faso : le CONASUR et son Secrétariat permanent (SP/CONASUR), qui relèvent du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (CONASUR, 2014), et la Direction générale de la protection civile (DGPC), placée sous la supervision du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Le rôle principal du CONASUR concerne la coordination de la réduction des risques de catastrophe ; son Secrétariat permanent fait office de plateforme nationale en la matière.

Le projet Hydromet soutient une coordination renforcée au niveau opérationnel, afin d'améliorer les relations et la synergie entre les cinq principaux organismes de réduction des risques de catastrophe : l'ANAM, la DGRE, le *Système Alerte Précoce* (le dispositif national d'alerte rapide), le SP/CONASUR et la DGPC (entretien avec le Ministère des transports, 2021).

Certaines données suggèrent que la coordination multisectorielle s'est améliorée depuis l'état de référence 2015. En 2017, une évaluation externe conjointe entreprise par l'OMS a révélé une

collaboration et un échange d'information insuffisants entre les autorités de santé publique et les autorités chargées de la sécurité au niveau national et infra national. En effet, il n'existe entre elles ni mémorandum d'accord, ni de modes opératoires normalisés pour coordonner des actions conjointes en cas de crise, notamment aux points d'entrée (OMS, 2018). Cependant, le Ministère de la santé a coordonné avec succès l'intervention face à la crise de la COVID-19 par le biais du CONASUR, avec le soutien du Secrétariat permanent (entretien avec le CNOU, 2021).

Depuis l'état de référence 2015, le CONASUR a bénéficié de formations de renforcement des capacités et d'un soutien financier pour étendre son influence dans les zones touchées par le conflit. Cela inclut, par exemple, le projet du PNUD intitulé « Building Capacities for Resilient Recovery », qui a formé 160 membres du personnel de cinq agences membres (« démembrements ») du CONASUR à la gestion des situations d'urgence et aux processus de redressement inclusifs, avec un accent particulier mis sur les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Luxembourg Aid & Development et PNUD, 2019).

De nouvelles lois sur la gestion de l'eau et sur l'environnement, respectivement adoptées en 2016 et en 2017, visent à renforcer la réglementation sur l'eau et les actifs environnementaux. Bien que leur mise en œuvre varie (voir plus bas), il existe une variété de cadres, de politiques et de plans sectoriels qui complètent l'action sur les risques de catastrophe, dont : le Programme d'action national d'adaptation, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la Stratégie de développement rural, le Plan d'action national de lutte contre la désertification, la Stratégie et le Plan d'action nationaux de la biodiversité, le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau, la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le Plan national de développement économique et social (Banque mondiale, 2018a).

Des efforts ont également été déployés dans des secteurs spécifiques, notamment en matière de changements climatiques, y compris l'approbation d'un cadre climatique national en 2016, et en ce qui concerne les normes de construction. Des initiatives ont en outre visé à évaluer les conséquences différenciées selon le genre de l'évolution des profils de risques, comme l'évaluation tenant compte des questions de genre réalisée en 2018 par le Fonds vert pour le climat (FVC, 2018a). Ces dernières années, la Direction générale de la protection civile, qui est chargée de l'élaboration et de l'application des normes de construction, a pris des mesures pour renforcer ces normes et inspecter les nouvelles constructions afin d'évaluer l'exposition aux risques d'incendie (entretien avec la DGCP, 2021). En 2019, le PNUD a soutenu la formation de 210 maçons aux techniques de construction résiliente (PNUD, 2021).

Les dispositions institutionnelles font actuellement l'objet de changements plus larges. Par exemple, le Conseil national pour le développement durable (CNDD, la nouvelle entité qui remplace le Conseil national pour l'environnement et du développement – CONEDD) et son Secrétariat permanent sont chargés de promouvoir la durabilité et la protection de l'environnement par le biais de leur réseau de points focaux dans différents ministères de tutelle (Banque mondiale, 2018a).

En 2021, une étude examinera les lacunes législatives en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso dans le cadre du projet Hydromet. Ces travaux de recherche devraient fournir des conseils utiles sur les changements futurs nécessaires à l'environnement juridique et politique de la gouvernance des risques de catastrophe, et complétera l'inclusion de la réforme juridique comme l'une des priorités du projet (entretien avec le Ministère des transports, 2021).

Enfin, bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer les résultats, plusieurs nouveaux investissements visent directement et indirectement à recenser et à protéger les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe. Il s'agit, par exemple, du projet Ecosystems Protecting Infrastructure, dirigé par le Conseil national pour le développement durable, et d'un autre sur la conservation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dirigé par le Gouvernement du Burkina Faso, le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUD.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

La Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2013-2017 (Gouvernement du Burkina Faso, 2013) n'a pas encore été révisée, et le rapport d'étape 2018 de la CEDEAO a constaté une mise en œuvre limitée du Plan national (CEDEAO, 2018). Alors que l'on recense une multitude de politiques et de plans sectoriels susceptibles de contribuer de manière significative au renforcement de la résilience face aux catastrophes (comme détaillé ci-dessus), ceux-ci ne sont souvent que partiellement mis en œuvre et beaucoup se chevauchent, ce qui donne lieu à une concurrence inutile (Banque mondiale, 2018a).

Il n'est pas surprenant que l'on ne trouve aucune trace au niveau local du développement ou de la mise à jour des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe par les autorités locales, étant donné que le Burkina Faso n'a pas mis au point de nouvelle stratégie dans ce domaine suite à la fin de la Stratégie 2013-2017. Il convient toutefois de noter que le Burkina Faso a été gravement touché par la situation sécuritaire ces dernières années, ce qui exige une intervention constante des autorités nationales. Il se peut que cela ait constitué l'un des principaux facteurs de blocage d'un développement linéaire des mécanismes de réduction des risques de catastrophe.

Le Burkina Faso a partiellement rendu compte des indicateurs du système de suivi du Cadre de Sendai. Le point focal de ce système est le chef de la section statistique du CONASUR. Il a mentionné que, malgré les efforts déployés pour rassembler toutes les données nécessaires, les systèmes de suivi nationaux comportent des lacunes dans certains domaines et que les points focaux concernés au sein des ministères de tutelle ne sont en outre pas toujours au courant des engagements pris en matière de suivi du Cadre de Sendai. Selon lui, une formation multisectorielle spécifique serait une étape nécessaire vers le renforcement de la capacité institutionnelle de production de rapports (entretien avec le CONASUR, 2021).

Outre les limites relatives aux capacités respectives du CONASUR et de la DGPC, l'un des principaux goulets d'étranglement de la gestion nationale de la réduction des risques de catastrophe réside dans le chevauchement notable des mandats de ces institutions. Ces deux entités ont pour mission de coordonner et de mettre en œuvre une intervention immédiate en cas de catastrophe. L'ambiguïté de la législation nationale entraîne une confusion autour des responsabilités du CONASUR et de la DGPC en matière de gestion des crises, compte tenu du fait que le CONASUR dirige le processus de consultation interministériel et interagences reposant sur le Plan national d'urgence, et que la DGPC suit les protocoles du Plan d'organisation des secours (ORSEC) (entretien avec les services de protection civile, 2021). Cependant, les gestionnaires des risques de catastrophe ne sont pas tous du même avis quant à la réforme nécessaire pour surmonter cet obstacle (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

La révision et la mise en œuvre de la loi 12/2014, qui confie la responsabilité globale de la gestion des urgences au Premier ministre et établit que le CONASUR et la DGPC devraient coordonner les interventions « conjointement » (Bikienga et Garane, 2012), constituent une étape importante pour résoudre cette ambiguïté institutionnelle. Certaines personnes interrogées ont déclaré qu'il serait

approprié d'élever la fonction de coordination stratégique globale en la confiant à une entité intersectorielle placée directement sous l'autorité du Premier ministre (cet organe est déjà prévu par la loi 12/2014) (entretien avec le Ministère des transports, 2021).

Le faible ancrage institutionnel et les ressources financières limitées du CONASUR restreignent son champ d'action à la seule coordination de la préparation et de l'intervention. Cela se reflète dans le champ d'action limité de ses démembrements : les Comités Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COPROSUR) au niveau des provinces, les Comités Départementaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CODESUR) au niveau des départements, les Comités Municipaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COMUSUR) au niveau des communes, et les Comités Villageois de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (COVISUR) au niveau des villages.

Selon l'Institut d'études du développement économique et social de la Sorbonne, le fait que le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation dépende du Ministère de l'action sociale et non du Président ou du Premier ministre constitue une contrainte majeure, en raison du manque de marge de manœuvre politique et financière dont bénéficie l'institution (Ouedrago et Sanfo, 2018). L'ambiguïté de la législation nationale entraîne une participation limitée du CONASUR à l'élaboration de politiques nationales intersectorielles et sectorielles. Par exemple, le CONASUR travaille très peu avec le CNDD, qui est chargé de promouvoir la durabilité et la protection de l'environnement. Il n'a pas non plus contribué de façon active au Plan national de développement économique et social 2016-2020, qui n'est donc que faiblement aligné sur les priorités stratégiques du Cadre de Sendai (Gouvernement du Burkina Faso, 2016a).

Les discussions informelles tenues lors de la consultation d'experts de haut niveau menées dans le cadre de la présente étude (en mars 2021) témoignent de la volonté du CNDD et du CONASUR de coopérer étroitement à la rédaction du nouveau Plan national de développement économique et social. Compte tenu de l'importance permanente de la plupart des activités incluses dans le Plan national, il serait souhaitable que toute nouvelle initiative de réduction des risques de catastrophe prévoie de réviser ce document détaillé (et budgétisé) et de soutenir sa mise en œuvre. De la même façon, le CONASUR n'a été que superficiellement impliqué dans l'élaboration du Plan national d'adaptation (entretien avec l'OMM, 2021), ce qui a constitué une occasion manquée de renforcer la cohérence et le financement potentiel de la gestion des catastrophes liées au climat.

Les changements apportés aux dispositions de gouvernance de manière plus générale au Burkina Faso ont des conséquences sur l'efficacité de la coordination intersectorielle. Par exemple, bien que le CNDD a été remplacé par le CONEDD, certains estiment que la relation entre ce dernier et le CONASUR n'est ni structurée ni efficace, ce qui entraîne un chevauchement des mandats et une dispersion des ressources techniques pour la réduction des risques de catastrophe (Banque mondiale, 2018a). Il est important que le CONASUR et le CONEDD renouvellent leur relation pour surmonter cette difficulté.

Les deux principaux acteurs de la gestion des catastrophes au Burkina Faso, à savoir le CONASUR et la DGPC, disposent toujours de moyens limités pour mettre en place des activités infranationales solides. En outre, la participation active de la société au travail de développement et de réduction des risques reste très limitée. Il serait utile d'acquérir une compréhension plus approfondie des obstacles politiques, financiers et structurels qui limitent la participation des populations locales à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement et d'adaptation aux changements climatiques afin d'orienter les actions futures au niveau infranational.

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) En collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme et du genre, le CONASUR et certaines organisations de femmes pourraient envisager de mettre au point des indicateurs relatifs à l'inclusion du genre et de la diversité comme conditions de financement des programmes de renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe, et de promouvoir l'application d'indicateurs similaires à tous les investissements nationaux en la matière. Les documents existants sur les indicateurs significatifs en matière de genre et d'inclusion dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest devraient être fournis par l'UNDRR, ONU-Femmes, le Gender and Disaster Network et le PNUD dans l'optique d'aider le CONASUR à accélérer ce processus.

(P2 N-1) Il se pourrait que le Gouvernement du Burkina Faso souhaite donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe mise à jour qui soit en ligne avec le Programme d'action de l'Union africaine et le Cadre de Sendai. La mise à jour gagnerait à inclure des descriptions claires des interactions officiellement prévues entre le CONASUR et les ministères de tutelle concernés, tels que le Ministère de la promotion de la femme et du genre, conformément aux révisions législatives (décrites ci-dessous), et à fixer des objectifs spécifiques visant à intégrer davantage la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les plans et les budgets nationaux. La CEDEAO et l'UNDRR pourraient jouer un rôle important en encourageant la révision de la stratégie, car celle-ci a des conséquences directes sur la réalisation de la cible E du Cadre de Sendai.

(P2 N-2) Mettre en application des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires.

(P2 N-2) Le Secrétariat permanent du CONASUR pourrait envisager de faciliter la révision de la législation actuelle en s'appuyant sur les conclusions de l'étude de la Banque mondiale sur les lacunes législatives en matière de réduction des risques de catastrophe prévue en 2021. L'objectif devrait être de clarifier et de réduire les chevauchements dans les mandats et d'établir des hiérarchies institutionnelles et des responsabilités de coordination claires pouvant être mises en œuvre en fonction des différents aléas et catastrophes. La révision législative devrait également être considérée comme une occasion d'élargir l'approche restrictive adoptée en matière d'intervention et de gestion des risques de catastrophe, afin d'inclure plus clairement dans le mandat des agences des responsabilités en matière de réduction et d'atténuation des risques, de préparation et de redressement.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) La Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes est en mesure de diriger la réflexion destinée à s'assurer que les mesures et les indicateurs d'atténuation et de prévention des risques deviennent une condition pour l'approbation des programmes de développement nationaux. Ces dernières années, le Burkina Faso a mis en place des conditions de prévention des risques afin de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les polices d'assurance (voir Priorité 4). La prévention des catastrophes ne figure toutefois pas encore parmi les critères d'approbation des programmes et des projets nationaux ciblant les zones à risque ou des secteurs économiques spécifiques (CEDEAO, 2018). L'UNDRR devrait fournir des exemples de

mesures et d'indicateurs de prévention des catastrophes pour qu'ils soient pris en compte par le SP/CONASUR et adaptés au contexte du Burkina Faso.

(P2 N-3) Le CNDD et le SP/CNDD sont chargés de la promotion de la durabilité et de la protection de l'environnement par le biais d'un réseau de points focaux dans différents ministères de tutelle. La relation entre le CONEDD et le CONASUR n'est ni structurée ni fonctionnelle, ce qui entraîne un chevauchement des mandats et une dispersion des ressources techniques pour la réduction des risques de catastrophe (Banque mondiale, 2018a). Pour y remédier, le SP/CONASUR et le SP/CNEDD pourraient chercher des moyens de renforcer leur coopération. Travailler conjointement à la révision de la législation sur la réduction des risques de catastrophe (P2 N-1) et à l'établissement de conditions combinées en matière de réduction des risques de catastrophe et de protection de l'environnement (P2 N-3) constitueraient des premières étapes pratiques en vue de mettre à l'essai de nouvelles méthodes de travail.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6) Comme l'a indiqué le CONASUR lors de la consultation d'experts de haut niveau menées dans le cadre de la présente étude (mars 2021), le SP/CONASUR a davantage participé, sur le plan technique, à l'élaboration du Plan national de développement social et économique et du Plan national d'adaptation. Le PNUD, en s'appuyant sur le rôle de direction qu'il a joué concernant les liens entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les politiques d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Rapport d'évaluation mondiale 2019 (UNDRR, 2019), est en mesure de fournir un soutien technique au CONASUR afin d'intégrer efficacement des mesures tenant compte des risques dans ces documents importants, afin de maximiser les possibilités de cohérence entre l'adaptation aux changements climatiques et les actions de réduction et de gestion des risques de catastrophe, en particulier lorsque cela peut ouvrir des voies de financement par le biais du financement climatique.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-7) Il convient d'analyser les goulets d'étranglement qui empêchent que des ressources financières prévisibles soient allouées aux démembrements du CONASUR, car il s'agit de la limite majeure des

COPROSUR et autres sous-démembrements situés dans les zones à haut risque. À cette fin, la Banque mondiale, le GFDRR et le PNUD, qui disposent d'une expérience en la matière, pourraient être en mesure de s'engager aux côtés des entités nationales pour procéder à cette analyse. Ces trois entités, parmi d'autres, pourraient aider le CONASUR à plaider auprès du Ministère des finances en faveur d'un soutien budgétaire accru, en s'appuyant sur leur expérience en matière de présentation d'arguments coûts-avantages efficaces aux ministres des finances. Sur la base de cette analyse et des résultats obtenus, le cas échéant, en relation à l'augmentation des allocations budgétaires, le CONASUR devrait convoquer les partenaires techniques afin de concevoir un plan collectif de développement des capacités infranationales pour renforcer les COPROSUR, les CODESUR, les COMUSUR et les COVISUR situés dans des zones à haut risque. L'objectif est de renforcer les capacités techniques de ces démembrements à anticiper les risques et à mettre en place des mécanismes et des initiatives de coopération significatifs en matière de réduction des risques de catastrophe.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Bien que le Burkina Faso n'a pas de stratégie nationale ni de mécanisme centralisé de financement des risques de catastrophe et du redressement (PNUD, 2019), il dispose d'un Fonds national de prévention et de gestion des risques de catastrophes (FONAGEC). En outre, les services de protection civile utilisent une allocation budgétaire annuelle de l'État pour couvrir les coûts des salaires et des infrastructures, tout en comptant sur la France, Monaco et la Banque mondiale (entre autres) pour financer la formation, les simulations et les fournitures logistiques telles que le transport et les communications.

Il existe plusieurs mécanismes de financement destinés à soutenir les activités d'intervention humanitaire. Il s'agit notamment du Fonds de solidarité nationale, qui utilise les contributions publiques et des particuliers en vue de financer les interventions humanitaires. Le Mécanisme de riposte immédiate, établi par la Banque mondiale en 2011, est accessible au Burkina Faso et fournit un financement de crise flexible à partir des soldes non décaissés. En 2020, le Burkina Faso a eu recours à ce mécanisme pour intervenir face à la pandémie de COVID-19 (entretien de l'OMM, 2021). La Banque africaine de développement (BAfD) dispose d'un mécanisme financier similaire pour intervenir en cas de crise (CADRI, 2015).

À l'heure actuelle, le projet Hydromet, financé par la Banque mondiale, est la source la plus complète de financement externe pour la gestion des risques, en particulier parce que nombre de ses objectifs s'étendent à l'ensemble des institutions et acteurs liés à la gestion des risques de catastrophe au Burkina Faso.

Le Burkina Faso a élaboré un plan d'action national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe budgétisé (le « Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020 ») (Gouvernement du Burkina Faso, 2016b ; CEDEAO, 2018). Il vise notamment à dresser un inventaire de tous les flux de financement actuels contribuant aux résultats en matière de résilience aux catastrophes (Gouvernement du Burkina Faso, 2016b), qu'ils relèvent de la réduction ou de la gestion des risques de catastrophe ou d'autres domaines thématiques tels que l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la résilience et la réduction de la pauvreté. Cet inventaire faciliterait grandement les processus de prise de décision et d'établissement des priorités par le Gouvernement, ainsi que par les entités nationales et externes, afin de garantir un ciblage approprié des investissements sur les populations à haut risque, notamment les femmes et les ménages dirigés par des femmes.

Le financement d'objectifs socio-économiques et de développement plus larges au Burkina Faso pourrait également contribuer à réduire directement et indirectement les risques et les vulnérabilités. Par exemple, le Cadre de partenariat par pays de la Banque mondiale 2018-2023 prévoit le financement d'un portefeuille d'investissements ciblant le développement humain et la protection sociale, en vue de soutenir les zones les plus pauvres du pays, notamment le nord-ouest (Banque mondiale, 2018b).

La Stratégie nationale de protection sociale 2013 (République du Burkina Faso, 2012) est accompagnée d'un Plan d'action triennal 2020-2022 (République du Burkina Faso, 2020) et couvre les programmes de protection sociale financés par des collaborations entre différents ministères et l'UNICEF, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Depuis l'état de référence 2015, le Burkina Faso a fait des progrès en matière de transfert de risques et d'assurance. Le pays fait partie de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et il a récemment mis en place des conditions de prévention des risques comme moyen de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les polices d'assurance (CEDEAO, 2018). En 2019, la Banque mondiale a recensé plus de 100 programmes de filets de protection sociale à petite échelle en activité, dont la moitié environ était proposée par le Ministère de l'action sociale (Vandenieden et al., 2019).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

L'absence d'un mécanisme d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe ou de lignes directrices sur l'intégration de ce domaine au Burkina Faso est aggravée par un manque de motivation cohérente en faveur du financement des risques de catastrophe sur le budget central. Un Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe 2015-2020 budgétisé a été mis au point, mais sa mise en œuvre a été limitée (CEDEAO, 2018).

Bien que le Burkina Faso a souscrit à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, le pays n'a commencé à bénéficier de paiements qu'en 2021 (KfW, 2020). Malgré quelques progrès positifs dans la mise en place de conditions de prévention des risques comme moyen de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les polices d'assurance, la prévention des catastrophes ne fait pas partie des critères d'approbation des programmes et des projets nationaux ciblant des zones à risque ou des secteurs économiques particuliers (CEDEAO, 2018). L'absence de lignes directrices intersectorielles sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, notamment de lignes directrices spécifiques sur les allocations budgétaires sectorielles, constitue un obstacle supplémentaire.

Le Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe propose d'entreprendre un inventaire des flux de financement actuels couvrant les domaines pertinents pour la réduction des risques de catastrophe, tels que l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la résilience des communautés, la décentralisation et la réduction de la pauvreté. Il s'agirait d'une étape préliminaire importante pour permettre une prise de décision plus éclairée concernant la poursuite de trajectoires de développement et économiques tenant compte des risques. Elle permettrait également d'orienter les investissements publics vers la protection et l'autonomisation des populations à risque les plus vulnérables.

La couverture reste limitée, malgré une multitude de programmes de filets de protection sociale à petite échelle (voir ci-dessus). Les 100 petits programmes recensés par la Banque mondiale en 2019 ne couvrent que 2,6 % de la population, et seuls 39 % des programmes se font en espèces. Selon la Banque mondiale, la couverture actuelle du filet de protection sociale n'est ni adaptée à la vulnérabilité tout au long du cycle de vie (seuls six programmes se concentrent sur le groupe d'âge allant de la naissance à cinq ans) ni à la pauvreté dans les différentes régions du pays (Vandenieden et al., 2019).

Plusieurs domaines thématiques au sein du Programme d'action de l'Union africaine manquent de données probantes empiriques ou actuelles. Par exemple, les données sur les normes de construction résistante aux aléas pour les écoles et les établissements de santé sont limitées.

L'implication active des communautés dans la conception et la mise en œuvre des plans de développement locaux et des programmes de réduction des risques de catastrophe se fait encore rare. De même, on constate un manque de données permettant de savoir dans quelle mesure les

activités locales de réduction des risques de catastrophe sont financées et, le cas échéant, la source de ces financements, les régions qui en bénéficient, et pendant combien de temps. Compte tenu du manque apparent d'allocations budgétaires formelles systématiques au niveau infranational, cela ne pourrait être déterminé que par une nouvelle recherche empirique destinée à documenter le financement local, national et externe des projets de réduction ou de gestion des risques de catastrophe concernant différents aléas et régions. Toutefois, cette cartographie du financement ne serait pertinente que pour une période de temps limitée, car les portefeuilles de financement des donateurs externes changent chaque année. Il conviendrait de concentrer les efforts sur l'établissement de flux de financement systématiques plus solides pour les actions infranationales de réduction des risques de catastrophe, tout en plaidant auprès du Gouvernement et des donateurs externes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les portefeuilles de projets sectoriels et thématiques, notamment ceux liés aux interventions humanitaires, à la réduction des conflits et aux changements climatiques.

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) Le CONASUR, soutenu par des entités spécialisées disposant d'une expertise en matière de financement de la réduction des risques de catastrophe, pourrait envisager d'évaluer l'efficacité et la complémentarité du Fonds de solidarité nationale et du FONAGEC afin de promouvoir une mobilisation accrue d'investissements pour la préparation et la prévention, éventuellement dans le but de fixer des objectifs spécifiques de financement, et afin de fixer des conditions relatives à la prévention, à la préparation et à l'autonomisation des femmes pour l'approbation des investissements. La Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, le PNUD ou d'autres entités prenant part à la réduction des risques de catastrophe pourraient envisager d'investir dans un examen global des fonds humanitaires et de réduction ou de gestion des risques de catastrophe afin d'évaluer de quelle manière des fonds qui étaient orientés vers l'intervention sont passés à une orientation vers la planification et la préparation. Des groupes de réflexion indépendants, des instituts de recherche régionaux ou continentaux seraient en mesure d'entreprendre ce type d'analyse, et les résultats pourraient informer l'ensemble des pays couverts par la présente étude.

(P3 N-1) Le CONASUR et les services de protection civile, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), pourraient souhaiter donner la priorité à la mise à jour du Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe budgétisé afin de déterminer les activités les plus urgentes ainsi que le financement national et externe nécessaire à la réalisation de ces activités. Il serait intéressant de mettre l'accent sur la viabilité de l'accès aux fonds climatiques centraux et décentralisés pour financer les activités, en conjonction avec un examen de la cohérence entre les agences compétentes en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe et celles chargées de l'adaptation aux changements climatiques, et entre les actions qu'elle mettent en œuvre (voir les recommandations relevant de la Priorité 2). L'on pourrait également évaluer les liens potentiels avec les nouveaux financements disponibles auprès des donateurs externes pour soutenir les pays d'Afrique de l'Ouest dans la conception et la mise en œuvre de plans de redressement après la COVID-19, étant donné que les risques de pandémie relèvent du Cadre de Sendai.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Le CONASUR pourrait envisager de dresser un inventaire rapide des flux de financement actuels couvrant les domaines thématiques pertinents pour la réduction des risques de catastrophe (à savoir l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, la résilience des communautés, la décentralisation et la réduction de la pauvreté) à travers différents aspects de la gestion des risques, notamment le transfert, le partage et l'atténuation des risques, la préparation et le redressement. Les résultats pourraient contribuer à éclairer la prise de décision à court terme au sujet de l'élaboration d'un plan d'investissement dédié à la réduction des risques de catastrophe et à mieux comprendre le portefeuille d'investissement en la matière dans tous les secteurs. Il sera nécessaire de mettre en place un soutien méthodologique pour l'évaluation, que la Banque mondiale et/ou le GFDRR seraient bien placés pour fournir.

(P3 N-3) Le Gouvernement du Burkina Faso pourrait tirer parti de la réalisation d'un examen des dépenses publiques en matière de réduction des risques de catastrophe/d'adaptation aux changements climatiques. Un tel examen viserait à mieux comprendre comment sont organisées les finances publiques pour faire face à certaines des difficultés les plus pressantes auxquelles le pays est confronté, en mettant l'accent sur la maîtrise des trajectoires de risque actuelles et futures. Cela pourrait inclure une analyse du retour sur investissement pour un sous-ensemble de secteurs prioritaires. Les résultats pourraient ensuite être utilisés dans l'optique de sensibiliser les ministères/secteurs dont les plans d'investissement ne tiennent actuellement pas compte de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Les discours éprouvés de la Banque mondiale et du GFDRR s'avèreraient utiles, car ces entités disposent d'une expérience en matière de présentation d'informations sur les coûts-avantages et les retours sur investissement auprès d'un large éventail de ministères sectoriels et de ministres. À terme, cela devrait aller de pair avec l'élaboration de lignes directrices opérationnelles permettant aux secteurs d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leur portefeuille d'investissements (ce qui n'est pas le cas actuellement).

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.

(P3 N-5) Le CONASUR pourrait juger utile d'envisager de diriger un processus visant à évaluer la disponibilité, la pertinence et la conformité au regard des normes internationales des codes de construction et de fonctionnement des écoles, des hôpitaux et des infrastructures critiques. Les résultats pourraient servir à élaborer une proposition visant à renforcer l'autorité des ministères de tutelle (infrastructures, santé et éducation) en matière de suivi et d'application des normes et réglementations, avec des objectifs de progrès annuels clairs pour garantir le respect des normes convenues d'ici 2030 par toutes les écoles, tous les hôpitaux et toutes les infrastructures critiques. Il se peut que les entités spécialisées en matière de réduction des risques de catastrophe décident de soutenir le CONASUR dans ce processus en lui fournissant une liste des quelques lignes directrices existantes et des documents élaborés pour d'autres pays sur ce sujet.

(P3 N-6) Promouvoir une approche locale de la réduction des risques de catastrophe assortie de mécanismes de financement appropriés.

(P3 N-6) De nouvelles recherches empiriques doivent être menées afin de mieux comprendre les flux de financement formels et informels qui sous-tendent les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux niveaux infranational et local. La méthodologie utilisée pour ces recherches devrait accorder une importance égale au financement formel et informel afin d'évaluer la mesure dans laquelle les individus et les communautés financent eux-mêmes les activités de réduction des risques, de déterminer les conséquences de ce financement sur les revenus et la

sécurité financière des individus et des ménages, en appliquant le prisme de l'inclusion sociale pour repérer les variations intersectionnelles, et de comparer les avantages qu'il y aurait à réaliser des investissements ex ante par rapport aux conséquences ex post des catastrophes et au coût du redressement après une catastrophe.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Comme décrit dans le cadre de la Priorité 1 et de la Priorité 2, les dispositifs d'alerte rapide sectoriels et ciblant des aléas spécifiques ont été améliorés depuis l'état de référence 2015, comme, par exemple, le service météorologique, qui a acquis le statut d'agence en 2016, et le dispositif d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire. Alors que chaque système reste cloisonné, le projet Hydromet a pour ambition de soutenir la poursuite de la réforme institutionnelle en réunissant ces systèmes au sein d'une plateforme de coordination unique (entretien avec le Ministère des transports, 2021).

Ces dernières années, les deux systèmes nationaux (CONASUR et DGPC) ont régulièrement fait l'objet d'un renforcement des capacités et sont désormais bien rodés en matière de coordination des phases d'urgence et d'intervention de la gestion des catastrophes. Le PNUD a entrepris une formation spécifique avec le CONASUR sur la gestion des urgences et le redressement (voir Priorité 2). Le plan d'action clair pour le développement de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe au sein du pays se concrétisera grâce à un soutien politique, financier et technique, car la plupart des activités du Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020 restent pertinentes.

Il existe deux plans de gestion des risques de catastrophe : le Plan national d'urgence multirisque, sous la direction du CONASUR, et le Plan ORSEC, sous la direction de la DGPC. Les 13 régions disposent d'un plan ORSEC, et la DGPC recherche actuellement un soutien financier pour l'élaboration de plans ORSEC provinciaux (entretien avec la DGPC, 2020).

Des progrès ont été réalisés pour des aléas spécifiques. Par exemple, la DGPC supervise les pompiers, qui proposent désormais un service téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appelant le numéro « 18 ». Des témoignages suggèrent que la plupart des citoyens connaissent ce service (entretien avec les services de protection civile, 2021).

En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de formation et d'intervention, la DGPC forme chaque année 200 nouvelles recrues aux interventions d'urgence dans le cadre du programme obligatoire du service civil, en collaboration avec l'Institut supérieur d'études de protection civile (entretien avec les services de protection civile, 2020). Il s'agit d'une formation réputée qui a précédemment inclus le personnel des services de protection civile d'autres pays de la région. De grands exercices de simulation ont également eu lieu sous l'égide de la DGPC, l'un pour le virus Ebola et l'autre pour le virus H1N1 (le virus de la grippe porcine) (entretien avec les services de protection civile, 2020).

Le Burkina Faso a conclu de multiples accords bilatéraux et multilatéraux avec des donateurs externes qui fournissent un soutien financier pour renforcer divers aspects du système de gestion des risques de catastrophe, notamment des organismes des Nations Unies, des ONG internationales, la BAFD et l'Union européenne (UE). Depuis 2017, le financement externe n'a cessé d'augmenter. Il a même connu un pic en 2020 en raison d'un soutien accru pour intervenir face à la pandémie de

COVID-19. Selon le service de suivi financier de l'OCHA, les contributions d'aide humanitaire se sont élevées à 308,8 millions de dollars des États-Unis en 2020 (OCHA, 2021). Le Mécanisme de riposte immédiate soutenu par la Banque mondiale (voir Priorité 3) et le projet Hydromet sont d'autres exemples d'investissements notables. Des groupes à risque particuliers ont bénéficié d'un soutien spécifique. Par exemple, en 2020, l'Union européenne a fourni 24,8 millions d'euros au Burkina Faso sous forme d'aide humanitaire aux populations touchées par le conflit, pour répondre à la crise alimentaire et nutritionnelle et pour renforcer les capacités des organisations locales en matière de gestion des risques de catastrophe (Commission européenne (CE), 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Le chevauchement des responsabilités en matière de gestion des catastrophes entre le CONASUR et la DGPC continue de limiter l'efficacité des mesures de préparation et d'intervention au Burkina Faso. Ces deux institutions de premier plan disposent de deux processus de planification distincts, à savoir le Plan national d'urgence multirisque et le Plan ORSEC. Les deux institutions souffrent toujours de contraintes financières chroniques, ce qui entrave les progrès et la collaboration opérationnelle et empêche d'agir au niveau infranational.

Le CONASUR et la DGPC se concentrent tous deux principalement sur la coordination des phases d'urgence et d'intervention face à une catastrophe, avec un investissement limité dans les mécanismes de résilience ou de redressement après catastrophe à plus long terme. Pour y remédier, comme indiqué dans le cadre de la Priorité 2, une coopération plus étroite entre le CONASUR et la DGPC, d'une part, et les ministères de tutelle chargés de la réduction de la pauvreté, de la protection sociale et des stratégies d'adaptation au climat, d'autre part, pourrait contribuer à garantir des trajectoires de développement et des approches de redressement après catastrophe tenant mieux compte des risques, ainsi qu'une allocation des fonds de développement davantage axée sur la vulnérabilité.

Les stratégies dépassées constituent un problème. Le Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (CUA, 2020) indique que le Burkina Faso dispose d'une stratégie en matière de réduction des risques de catastrophe, bien que les personnes interrogées signalent que la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe a expiré. Il n'existe donc pas de stratégie dans ce domaine à l'heure actuelle, ni de stratégies ou de cadres ciblés relatifs à la préparation, à l'intervention ou au redressement après une catastrophe. Il est nécessaire de mener une analyse d'économie politique en vue de mieux comprendre pourquoi certaines des activités prévues dans le Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020 n'ont pas été mises en œuvre.

Certains témoignages suggèrent que la plupart des acteurs du domaine de la réduction des risques de catastrophe dans le pays espèrent que la révision de la loi 012/2014 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014) clarifiera la coordination de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe entre les différentes entités et établira une entité centrale de coordination de la prévention et de la gestion des crises sous l'autorité du Premier ministre. Ils espèrent également que le projet Hydromet soutiendra ces progrès indispensables (entretien avec l'OMM, 2021).

Malgré les progrès réalisés en matière d'infrastructures d'intervention face aux incendies sous l'égide de la DGPC, les pompiers ne sont pas disponibles dans toutes les régions et le service est souvent saturé et devient indisponible dans les situations de crise (entretien avec les services de protection civile, 2021).

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-1) Dans le cadre du projet Hydromet, la Banque mondiale a pour ambition de mettre en place une plateforme centrale de coordination pour les différents dispositifs d'alerte rapide sectoriels et spécifiques à certains risques. Pour ce faire, le soutien de toutes les grandes entités nationales et internationales travaillant sur les aspects de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe s'avère indispensable. Pour créer une plateforme de coordination efficace ayant une incidence concrète sur les résultats en matière de résilience aux catastrophes, bon nombre des recommandations formulées dans le présent rapport devront être mises en œuvre au préalable ou en parallèle. Il est également possible, non seulement de créer une plateforme de coordination, mais aussi de profiter de l'occasion pour revoir l'interopérabilité des systèmes de surveillance des aléas et des risques, de réviser le cadre législatif de la gestion des risques de catastrophe afin de mieux clarifier les mandats institutionnels, et d'améliorer la communication et le financement des risques grâce à des stratégies d'accompagnement spécifiques. Toutes ces actions nécessiteront des investissements pluriannuels en termes de financement, de soutien technique et de volonté politique.

(P4 N-1) La DGPC pourrait envisager de mener un examen indépendant de la manière dont les populations locales appréhendent les risques d'incendie et la gestion des risques afin d'évaluer si les mesures qu'elles prennent sont efficaces, dans le but de les mettre en œuvre à plus grande échelle, ce qui permettrait d'augmenter la couverture géographique et, à terme, d'élargir l'éventail des risques inclus. Une mise en œuvre à l'échelle du pays nécessiterait une collaboration avec la Croix-Rouge burkinabé et les démembrements du CONASUR et de la DGPC, ainsi qu'un engagement fort des ONG et des organisations de la société civile nationales.

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux ».

(P4 N-2) Conformément aux recommandations formulées en relation à l'activité P2 N-1, la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et le Plan national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (P4 N-3) doivent être mis à jour. Il se peut que la combinaison des deux processus soit rentable et réunisse l'ensemble des partenaires opérationnels et financiers clés. Il conviendrait d'organiser des séances d'information sectorielles pour inciter les secteurs/ministères à désigner un point focal et ainsi les aider à comprendre l'importance de la réduction des risques de catastrophe pour la réalisation de leurs objectifs et plans sectoriels/ministériels. Des arguments sectoriels détaillés expliquant pourquoi l'intégration de ce domaine est importante et pourquoi la désignation d'un point focal est utile à ce secteur existent sous diverses formes, par exemple sur le site PreventionWeb et sur le site Web du GFDRR. La Banque mondiale, par exemple, ou d'autres spécialistes techniques pourraient apporter un soutien technique à l'organisation de réunions d'information sectorielles dans le cadre du projet Hydromet afin d'initier le processus de révision.

(P4 N-2) On constate à l'heure actuelle un manque d'intégration des mesures de réduction et de gestion des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre parallèlement au manque de stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe axées sur la préparation et l'intervention. Il est nécessaire de consentir à des investissements supplémentaires dans l'optique de renforcer la compréhension collective des risques de catastrophes différenciés par genre, des approches de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et de

l'inclusion du genre dans le suivi et le compte rendu des vulnérabilités et des conséquences des catastrophes. L'engagement direct du Ministère de la promotion de la femme et du genre par la formation d'un personnel sélectionné sur les questions en la matière serait utile, tout comme des collaborations formelles avec les principales institutions de gestion des risques de catastrophe du pays. D'autres recommandations spécifiques sont formulées en relation aux activités P1 N-2 et P2 N-1.

(P4 N-2) Compte tenu des investissements techniques et financiers du PNUD dans le redressement après catastrophe dans toute la région, le Programme est bien placé pour contribuer à définir, en collaboration avec les spécialistes techniques dont il dispose au sein de son équipe mondiale, une approche du redressement après catastrophe qui soit adaptée au contexte du Burkina Faso. Dans un premier temps, il faudrait renforcer les capacités des personnes clés au sein du CONASUR et de la DGPC, ainsi que des représentants des principaux ministères (infrastructures, santé, éducation, femme et genre), à comprendre ce qui se passe sur le terrain dans le cadre d'un processus formel de redressement après une catastrophe. Puis, en complément, une étude empirique initiale devrait être réalisée par un institut de recherche indépendant spécialisé dans la compréhension des processus informels d'auto-redressement entrepris par les populations locales. Cette étude permettrait à la fois de savoir ce qui se passe sur le terrain et de mieux connaître les capacités locales et traditionnelles en matière de redressement après une catastrophe. Ces connaissances devraient ensuite contribuer à l'élaboration d'un cadre burkinabé de redressement après catastrophe, assorti d'un plan de financement et d'un plan opérationnel de mise en œuvre. Dans la mesure du possible, ce plan devrait intégrer les thèmes centraux de la gestion efficace des risques, dont le genre et l'inclusion sociale, l'intersectionnalité, la prise en considération des risques de conflit et la protection de l'environnement, entre autres.

(P4 N-2) ONU-Femmes pourrait envisager d'aider le SP/CONASUR à inclure le marqueur de genre de l'OCHA (CPI, 2018) ou des outils similaires comme condition pour le financement national et international des opérations de préparation et d'intervention. Le CONASUR peut juger utile de désigner un point focal chargé de veiller à ce que toutes les opérations respectent la norme relative aux marqueurs de genre. Le Ministère de la promotion de la femme et du genre pourrait remplir ce rôle. ONU-Femmes pourrait également faire appel à l'expertise de GenCap (voir P1 N-2) pour soutenir le CONASUR dans cette démarche.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Il conviendrait de financer une analyse d'économie politique indépendante en vue de mieux comprendre pourquoi certaines des activités prévues dans le Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020 n'ont pas été mises en œuvre. L'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) serait en mesure de s'engager dans ce processus ou de le diriger. Les résultats ne contribueront pas seulement à la mise à jour du Plan pour le renforcement des capacités, mais aussi à la vérification des plans de base élaborés par l'Initiative CADRI dans le cadre de son soutien au renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

(P4 N-3) Conformément aux recommandations formulées au titre de la Priorité 2, il est nécessaire de réviser la loi 012/2014 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014) pour renforcer la clarification des mandats du CONASUR et de la DGPC, et de mettre en place une entité centrale de coordination de la prévention et de la gestion des crises sous l'autorité du Premier ministre (voir ci-dessus).

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) En lien avec les recommandations relatives à la priorité 3, les donateurs régionaux et internationaux ayant déjà financé des activités de réduction des risques de catastrophe pourraient aider la DGPC à élaborer des plans d'investissement dans ce domaine afin de faciliter la mise en œuvre des treize plans d'organisation des secours (plans ORSEC) régionaux et d'appuyer la conception de plans ORSEC au niveau des provinces (entretien avec la DGPC, 2020). Compte tenu de son expérience en matière de redressement après les catastrophes, le PNUD pourrait envisager de mettre en place un programme de formation sur le redressement après catastrophe spécifiquement destiné aux décideurs régionaux qui concevront les plans ORSEC provinciaux, afin de veiller à ce que ces plans intègrent de manière appropriée des activités de redressement après catastrophe.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) Compte tenu de l'importance et de la continuité des financements reçus par le Burkina Faso au titre de l'action humanitaire, les experts de la réduction des risques de catastrophe du pays devraient envisager, en collaboration avec la CEDEAO, de publier un document d'information visant à mettre en lumière ce qu'impliquerait une prise en considération plus marquée de la résilience durable face aux catastrophes et du redressement à long terme après une catastrophe dans le cadre du financement de l'action humanitaire et des interventions en cas de crise. Il s'agirait essentiellement d'élaborer une version burkinabé des travaux que mène actuellement le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) pour expliquer comment la réduction des risques de catastrophe s'inscrit dans le financement de l'intervention face aux crises (UNDRR, 2020). La rédaction d'un tel document constituerait un bon test pour la CEDEAO, car si celui-ci était accueilli favorablement par le Gouvernement et les bailleurs internationaux, il serait alors possible d'intégrer et d'intensifier les activités de réduction des risques de catastrophe dans le financement de l'action humanitaire et le cycle des programmes humanitaires.

Chapitre 4. Tchad

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Tchad, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Tchad en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

La République du Tchad est un pays sahélien à faible revenu d'Afrique centrale dont la population est estimée à 16 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021a). Le pays est doté d'un régime présidentiel et est divisé en 23 provinces, dont la capitale du pays, N'Djamena, qui bénéficie d'un statut particulier, 112 districts et 414 communes (République du Tchad, 2018a).

Depuis 2015, l'économie tchadienne alterne entre récession et faibles niveaux de croissance (Banque mondiale, 2021b). En 2019, la croissance du produit intérieur brut (PIB) tchadien a atteint 3,3 %, tandis que le PIB par habitant s'élevait à 710 dollars des États-Unis d'Amérique (Banque mondiale, 2021b ; 2021c). Le pays est dépendant des exportations de pétrole et les variations des prix du pétrole brut en 2015 ont par conséquent eu des conséquences importantes sur l'économie, ce qui a entraîné une récession de deux ans en 2016 et en 2017 (CNUCED, 2020 ; Banque mondiale, 2020 ; FEWS NET, 2021). En 2020, on s'attendait à ce que la croissance diminue à 0,8 % en raison de la pandémie de COVID-19 (Banque mondiale, 2020).

Le pays présente un faible niveau de développement humain et se classe parmi les derniers pays dans l'indice de développement humain 2020 : 187^e sur 189, ce qui est comparable aux autres pays de la région (PNUD, 2020a). Près de 47 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national, tandis que la proportion de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle s'avère plus élevée, à hauteur de 85,7 % (PNUD, 2020a). Le taux d'alphabétisation est faible, tout comme le niveau de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur, respectivement à hauteur de 23 % et de 3 % (PNUD, 2020a). Le taux d'inscription à l'école primaire est élevé, à hauteur de 87 %, mais le taux de décrochage scolaire de 71,4 % signifie que de nombreux enfants ne terminent pas l'enseignement primaire (PNUD, 2020a). Ces indicateurs illustrent les difficultés auxquelles le Tchad est confronté pour éduquer sa population jeune et améliorer son réservoir de main-d'œuvre qualifiée, qui ne constitue que 7,6 % de sa main d'œuvre totale (PNUD, 2020a). Permettre aux femmes d'accéder à l'éducation, aux soins de santé et à la représentation politique constitue une autre difficulté permanente pour le pays (PNUD, 2020b).

La COVID-19 constitue une menace plus récente. Le Gouvernement a répondu à la pandémie par des mesures de confinement, en déclarant l'état d'urgence de santé publique, en imposant des couvre-feux, en restreignant les déplacements aux frontières et entre les États, et en fermant les lieux de culte, les écoles et d'autres espaces publics. Les mesures de confinement prises par le Gouvernement, la baisse des prix du pétrole et des taux de production sont autant de facteurs qui ternissent les perspectives économiques (FMI, 2021). Les ménages pauvres et très pauvres ont connu une baisse de revenus suite aux mesures liées à la pandémie, ce qui a eu des conséquences sur la sécurité alimentaire. Les revenus non agricoles provenant du travail salarié ainsi que les envois de fonds des migrants saisonniers et permanents ont également diminué (FEWS NET, 2021).

L'aide humanitaire permet d'éviter les situations de crise alimentaire au sein des ménages déplacés et des ménages d'accueil dans la région du Lac au Tchad (FEWS NET, 2021). Dans le Tibesti, la baisse des revenus limite l'accès à la nourriture, tandis qu'une bonne production agricole permet de maintenir la consommation à un niveau minimal dans d'autres régions (FEWS NET, 2021). Le Gouvernement tchadien donne la priorité au redressement après la COVID-19, à la réduction de la pauvreté et à la viabilité de la dette (FMI, 2021).

Pour aggraver la situation de crise, la mort du Président tchadien Idriss Déby le 20 avril 2021 a constitué une source d'inquiétude (Moncreiff et al., 2021). À l'issue d'une élection présidentielle qui s'est déroulée sur fond de préoccupations quant à son impartialité et de bouleversements sociaux et politiques, Idriss Déby a été confirmé comme vainqueur, marquant ainsi ses 30 ans au pouvoir et sa réélection pour un sixième mandat consécutif. Le décès du Président a été signalé à la suite d'affrontements entre l'armée nationale et le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) (Moncreiff et al., 2021). Un Conseil militaire de transition établi par l'armée et dirigé par le fils d'Idriss Déby a été mis en place afin de superviser une transition de 18 mois au cours de laquelle des élections devraient être organisées. Cependant, avec de nombreux groupes politiques et militaires qui estiment que le Conseil est illégitime, les inquiétudes quant à la sécurité et à la stabilité futures du pays et aux violences potentielles qui pourraient survenir sont nombreuses (Moncreiff et al., 2021).

Profil de risque

Le Tchad fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Le pays se classe au 31^e rang de l'Indice mondial de risque 2020 (Behlert et al., 2020). Bien

que le pays n'est pas aussi exposé aux aléas naturels que d'autres pays de la région, sa grande vulnérabilité et son manque de capacités d'adaptation et de réaction font qu'il se classe au deuxième rang des pays les plus vulnérables après la République centrafricaine voisine (Behlert et al., 2020). Le Tchad est confronté à toute une série d'aléas climatiques, avec des sécheresses et des inondations récurrentes qui touchent des millions de personnes. La dégradation des terres, la faible fertilité des sols et les précipitations insuffisantes contribuent aux mauvaises récoltes et entraînent une insuffisance de pâturages pour le bétail, ce qui touche à la fois les agriculteurs et les populations qui en dépendent pour leur alimentation. Dans le même temps, la modification des couloirs de transhumance entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les infestations acridiennes, les pratiques agricoles non durables et le surpâturage contribuent également aux mauvais résultats agricoles et à l'insécurité alimentaire.

Des taux de vaccination relativement faibles, un système de santé précaire et un accès insuffisant aux sources d'eau potable, aux installations sanitaires et d'hygiène font que le pays fait face à des risques de flambées de maladies et d'épidémies. Le Tchad est exposé à un risque élevé de fragilité et doit faire face à des dynamiques de sécurité régionales complexes. Le pays accueille des milliers de réfugiés, principalement en provenance du Soudan et de la République centrafricaine voisins, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de rapatriés. La présence de Boko Haram et de l'État islamique d'Iraq et de Syrie – Afrique de l'Ouest contribue probablement à la fragilité persistante du Tchad.

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Le Tchad est exposé à une multitude d'aléas hydrométéorologiques. La région connaît des températures qui augmentent une fois et demie plus vite que la moyenne mondiale. Les températures moyennes au Tchad ont augmenté de 0,7°C depuis 1960 (Vivekananda et al., 2019 ; Banque mondiale, 2021d). Les variations saisonnières de température sont considérables, avec des amplitudes hivernales de 20-27°C et des amplitudes estivales de 27-35°C (Banque mondiale, 2021d). D'ici aux années 2060, les températures annuelles pourraient augmenter de 3,4°C, et de 5,4°C d'ici aux années 2090 (Banque mondiale, 2021d). La durée de la saison des pluies et les niveaux de précipitations varient dans tout le pays. La saison des pluies est plus longue dans le sud du Tchad, qui reçoit plus de précipitations que les autres régions du pays (entre 150 et 300 mm par mois), suivi du centre du pays (entre 50 et 150 mm). La saison des pluies la plus courte a lieu dans le nord du Tchad, où les précipitations se font rares (Banque mondiale, 2021d).

La modélisation suggère une augmentation probable des précipitations dans tout le pays, mais avec un degré de variation important : de -15 mm à +9 mm par mois d'ici les années 2090 (Banque mondiale, 2021d). Les niveaux de précipitations ont considérablement diminué au cours du XXe siècle, mais se sont rétablis au début du millénaire (Banque mondiale, 2021d). Pendant les saisons sèches survenues entre 2000 et 2006, le Tchad a connu des précipitations élevées, bien qu'aucune tendance cohérente n'a été détectée (Banque mondiale, 2021d). Les moyens de subsistance qui dépendent du climat sont majoritaires dans la région du lac Tchad, où la variation de la taille du lac et du climat a incité les populations à chercher des moyens de subsistance alternatifs depuis des générations (Nagarajan et al., 2018). C'est particulièrement le cas dans le nord du lac, où la variabilité des crues est la plus élevée. La superficie du lac Tchad est passée de 25 000 km² en 1960 à seulement 2 000 km² dans les années 1990, ce qui a entraîné le déplacement de personnes et sapé la légitimité de l'État, avant de s'étendre à environ 14 000 km² en 2019

(Vivekananda et al., 2019). Nagarajan et al. (2018) soulignent que malgré le fait que la pêche et d'autres secteurs sont touchés par le rétrécissement du lac, l'agriculture de décrue peut en bénéficier grâce à une plus grande fertilité. L'incertitude relative aux changements futurs des précipitations constitue une source de préoccupation plus importante que l'évolution du climat.

Le Tchad connaît des épisodes de sécheresses et d'inondations récurrents. Les sécheresses touchent davantage de personnes, bien que les inondations sont plus fréquentes ; la plus récente, en juillet 2020, a touché plus de 330 000 personnes (FSC, 2020). La sécheresse la plus récente, en 2017, a touché 1,8 million de personnes, tandis que les sécheresses précédentes de 2012 et 2009 avaient touché respectivement 1,6 et 2,4 millions de personnes (EM-DAT, s.d.). Les précipitations extrêmes s'avèrent fréquentes pendant les mois pluvieux de juillet et d'août. Les changements climatiques entraînent également de fortes pluies avec de violents orages et des précipitations supérieures à la normale (Mayans, 2020). Une tempête survenue en octobre 2020 a touché des sites de personnes déplacées et de réfugiés, entraînant la destruction de 1 368 abris et touchant 6 840 personnes sur le seul site de personnes déplacées de Dar Al Kheir (OCHA, 2020).

Les sécheresses et les inondations entraînent toutes deux une dégradation des terres et une baisse de la fertilité des sols, ce qui fait que moins de terres sont disponibles pour le pâturage du bétail, tandis que des précipitations insuffisantes entraînent de mauvaises récoltes (Mayans, 2020). On s'attend à ce que les rendements agricoles en Afrique subsaharienne diminuent de 22 % d'ici 2050 (Schlenker et Lobell, 2010). La modification des itinéraires et des périodes de transhumance du bétail est à l'origine de conflits entre agriculteurs et éleveurs (Mayans, 2020). Dans le même temps, la pénurie et l'inflation dues au déclin des cultures et de la production animale touchent à la fois les agriculteurs et les populations qui dépendent d'eux pour la production alimentaire (Mayans, 2020). Au cours de la saison des pluies de 2020, des précipitations record ont été enregistrées au Tchad et dans l'ensemble du Sahel (OCHA, 2020). Les inondations qui en ont résulté au Tchad ont touché près de 400 000 personnes, provoquant des déplacements, mettant à mal l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), ainsi que l'éducation, la santé, les abris, et la sécurité alimentaire du fait de la destruction des stocks de nourriture et des terres cultivées, l'emportement à la dérive du bétail et l'inondation des réserves du marché (OCHA, 2020).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

La désertification, l'assèchement du lac, la diminution des populations de poissons et la disparition d'espèces animales et végétales ne représentent que quelques-uns des aléas environnementaux auxquels est confronté le lac Tchad (Banque mondiale, 2021d). La croissance de la population et du bétail, le surpâturage, la déforestation et les pratiques agricoles non durables sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation des sols (LandLinks, 2010). Autour des agglomérations, le défrichage de la végétation naturelle pour la production alimentaire entraîne la désertification et la déforestation (LandLinks, 2010). Les aléas environnementaux et biologiques se recoupent également, et le pays est exposé à un risque élevé d'infestation acridienne qui pourrait menacer davantage les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire (FAO, 2020).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

En raison de taux de vaccination relativement faibles et d'un système de santé précaire, le Tchad connaît régulièrement des épidémies de rougeole, de choléra, de méningite, d'hépatite A et E et de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale (PVDVc) (UNICEF, s.d. ; ONU Info, 2017). En 2019, le pays a représenté 2 % de la mortalité mondiale liée au paludisme et recensé près de 3 400 décès

(OMS, 2020). Lors de la récente épidémie de rougeole, qui a touché 97 % des districts du pays, plus de 30 000 cas et 336 décès ont été signalés (UNICEF, s.d.).

La situation reste précaire dans tout le pays en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. En 2017, seuls 5,8 % de la population avaient accès à des services d'hygiène, 8,3 % à des installations sanitaires de base et 38,7 % à des sources d'eau potable de base, et l'on recensait des disparités importantes entre les zones urbaines et rurales (OMS et UNICEF, s.d.). L'accès insuffisant à l'hygiène, à l'eau potable et à l'assainissement sont autant de facteurs qui contribuent aux épidémies (ONU Info, 2017). Les inondations et les routes boueuses limitent souvent l'accès humanitaire aux zones dans le besoin (ONU Info, 2017).

Au 25 août 2021, le pays comptait 4 987 cas confirmés de COVID-19, dont 174 décès (OMS, 2021). Le Gouvernement tchadien a réagi à la propagation de la pandémie par des mesures de confinement, en déclarant l'état d'urgence de santé publique, en imposant des couvre-feux, en restreignant les déplacements aux frontières et entre les États, et en fermant les lieux de culte, les écoles et d'autres lieux publics. Au 23 août 2021, l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2021) a fait état de 39 770 doses de vaccin administrées.

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

Le Tchad a connu des conflits à différents moments de son histoire, notamment des épisodes de violence intercommunautaire (International Crisis Group, 2019). Selon l'indice des États fragiles, le pays présente un risque élevé de fragilité, bien qu'il se soit légèrement amélioré au cours de la dernière décennie (Indice des États fragiles, s.d.). Le Tchad est confronté à des difficultés complexes en matière de sécurité régionale. Le pays abrite des milliers de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de rapatriés. En 2021, on recensait près d'un demi-million de réfugiés, principalement originaires du Soudan et de République centrafricaine (HCR, 2021). Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a atteint 336 000, auxquels s'ajoutent 70 000 rapatriés tchadiens qui risquent d'être apatrides (HCR, 2021). Au Tchad, dans la région du Lac, les personnes déplacées et les familles d'accueil sont susceptibles de connaître des niveaux d'insécurité alimentaire de crise (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) en l'absence d'aide humanitaire (FEWS NET, 2021).

Le pays est également exposé à la violence et aux attaques terroristes en raison de la présence de Boko Haram et de l'État islamique en Afrique de l'Ouest. Le premier est l'organisation terroriste la plus active dans le pays, tandis que le second maintient une présence principalement dans la région du lac Tchad (Département d'État américain, 2019). En 2019, le pays a connu un nombre accru d'attaques terroristes, malgré la diminution de leur ampleur (Département d'État américain, 2019).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Les autorités nationales du Tchad ont recensé les principaux aléas auxquels le pays est exposé de manière relativement détaillée. Le Programme de Système d'information pour le développement rural et aménagement de territoire (SIDRAT) fournit des cartes de référence sur les risques géologiques, climatiques et hydrométéorologiques. En 2015, le Tchad a créé une carte des interventions humanitaires en matière de malnutrition afin de compléter les données recueillies par le Système d'information sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce (SISAAP).

L'Agence Nationale de Météorologie (ANAM), le SISAAP et le Système d'information sur la surveillance épidémiologique sont les principales institutions chargées d'évaluer et de surveiller les risques et d'émettre des alertes, le cas échéant. Malgré des capacités insuffisantes, l'ANAM et le SISAAP sont pleinement opérationnels. En outre, des bases de données sectorielles sont utilisées pour surveiller la sécurité alimentaire, les inondations, les migrations, la santé et les risques climatiques. Une base de données sur la nutrition est hébergée par le SISAAP et le Programme alimentaire mondial (PAM), une base de données sur les inondations par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), une base de données sur les mouvements de population par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et une base de données climatologiques par l'ANAM (entretien avec le SISAAP, 2021).

Les dispositifs d'alerte rapide sectoriels existants comprennent des alertes sur les risques d'inondation, nutritionnels et épidémiologiques. Ils assurent en grande partie une couverture nationale, sauf pour les inondations (pour lesquelles seule la région de N'Djamena est surveillée). Leur mise en œuvre dépend d'une collaboration de fait entre l'ANAM et les autres institutions chargées d'évaluer et de surveiller les risques. Le SISAAP, la municipalité de N'Djamena et d'autres partenaires institutionnels ont confirmé qu'ils consultent régulièrement les bulletins météorologiques diffusés dans le cadre de cet effort conjoint.

Depuis sa création en 2013 avec un financement de l'Union européenne (UE) et un soutien technique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le SISAAP surveille et émet des alertes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (entretien avec le SISAAP, 2021). Il serait en mesure d'évaluer, d'observer, de surveiller et de répondre de manière adéquate à l'insécurité nutritionnelle dans l'ensemble du pays, en centralisant les données et en coordonnant l'action des différents prestataires de services. Il compte 12 personnes au niveau de la coordination nationale et 69 observateurs départementaux au niveau infranational (entretien avec le SISAAP, 2021). En outre, le SISAAP bénéficie de subventions de l'État et de soutiens extérieurs. En 2019, l'UE a apporté sa contribution à hauteur de 326 846 351 francs CFA centrafricains par l'intermédiaire du PAM et l'État a mobilisé 78 959 000 francs CFA (entretien avec le SISAAP, 2021). En outre, les moyens de l'ANAM sont renforcés par la collaboration avec divers partenaires techniques et financiers. Les nouveaux investissements en matière de dispositifs d'alerte rapide comprennent le renforcement des services climatiques, hydrométéorologiques et d'alerte rapide dans le cadre du financement, par la Banque mondiale, de l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS), qui a débuté en janvier 2020 (CREWS, 2020a ; 2020b). De même, la densification du réseau de surveillance météorologique est en cours, avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'acquisition de 64 stations météorologiques couvrant l'ensemble du territoire national (entretien avec l'ANAM, 2021).

Un certain nombre de structures techniques destinées à faciliter le renforcement du suivi et du partage d'informations sur les risques et les aléas existent et leur fonctionnalité a évolué au fil du temps. Il convient de souligner que le Groupe de travail météorologique travaille plus intensément de mai à octobre et se réunit tous les 10 jours pour rédiger des bulletins agro-hydro-météorologiques contenant des conseils qui sont ensuite diffusés à la radio nationale (entretien avec l'ANAM, 2021). Le fonctionnement de cette plateforme est soutenu par l'État, ainsi que par des financements de la FAO, du PAM et de partenaires (entretien avec l'ANAM, 2021).

Dans le contexte de l'après catastrophe, des entités individuelles telles que la Croix-Rouge tchadienne entreprennent des évaluations afin d'informer les besoins d'intervention (entretien avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – FICR, 2021). À l'échelle nationale, des efforts ont été déployés pour renforcer les capacités nécessaires à l'après catastrophe, des délégués du Tchad ayant participé à la formation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en 2019 avec des experts formés à divers aspects de la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe (GFDRR, 2020). En outre, la Croix-Rouge tchadienne entreprend des formations d'urgence pour ses premiers intervenants (entretien avec la FICR, 2021).

Au début de chaque hiver, le SISAAP et l'ANAM organisent des campagnes de sensibilisation dans les foires du pays. Le SISAAP tient également un registre des volontaires qui animent les sessions de formation. Les réseaux nationaux de télévision et de radio diffusent les prévisions météorologiques ; dans 12 provinces, les radios locales relaient également ces bulletins (Djekounda, 2017 ; entretien avec l'Agence Nationale de Météorologie, 2021).

Les autorités métropolitaines de N'Djamena se sont engagées dans des activités destinées à sensibiliser le public aux risques d'inondation. Des partenaires techniques et financiers ont mené des initiatives similaires dans d'autres districts aux côtés d'organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que des efforts de sensibilisation aux activités et risques terroristes dans les provinces exposées du Lac et de Hadjer-Lamis. La province de Hadjer-Lamis a également recours à un dispositif d'alerte rapide pour alerter contre la menace de l'extrémisme violent.

L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement et de formation a connu plusieurs évolutions, que le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine a classées comme des « progrès modérés » par rapport à d'autres pays (CUA, 2020). Par exemple, à l'Université de N'Djamena, le Master en développement rural et aménagement du territoire comporte des cours sur la réduction des risques de catastrophe (entretien avec l'Université de N'Djamena, 2021), tout comme plusieurs programmes sectoriels sur les risques nutritionnels (entretien avec le SISAAP, 2021). Des signes prometteurs pour l'avenir sont également à noter, avec un Master en réduction des risques de catastrophe en discussion à la Faculté de Géographie de l'Université de N'Djamena (entretien de l'Université de N'Djamena, 2021), et un soutien expresse de la Direction de la protection civile (DPC) pour mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe dans son programme de formation de la fonction publique (entretien avec les services de protection civile, 2021). Enfin, dans le cadre de l'initiative CREWS, il est prévu d'élaborer un plan de renforcement des capacités et une formation en partenariat avec l'un des centres régionaux ou mondiaux, tels que le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), l'École africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC) ou le Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) (CREWS, s.d.).

Enfin, certains efforts ont été déployés en vue de faciliter un engagement local plus fort dans les processus de planification, comme l'élaboration du Guide pratique de Planification participative des scénarii par CARE International, Oxfam et l'Alliance Action by Churches Together (ACT) en 2017 (entretien avec l'ANAM, 2021). L'un des objectifs était de permettre de rassembler des informations climatiques à partir de sources multiples, y compris les expériences locales et les rapports

scientifiques, et de les utiliser pour alimenter les prévisions climatiques, qui sont ensuite transformées en conseils pertinents, opportuns et exploitables. Le guide pratique élaboré n'a pas été diffusé à grande échelle (entretien ANAM, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Il est nécessaire de mener des évaluations nationales, provinciales et locales des risques de manière à recenser et à surveiller l'éventail des aléas auxquels le Tchad est exposé. Sans ces éléments et sans une base de données fiable pour orienter ses politiques, le Tchad dépend essentiellement des efforts de diffusion des connaissances menés par des partenaires extérieurs, notamment les organismes des Nations Unies (ONU). Les principaux organes administratifs chargés de la surveillance des risques sont mal financés. Cela a particulièrement entravé le fonctionnement de l'ANAM, qui a donc cessé de publier des bulletins de santé. De même, le dispositif d'alerte rapide pour les urgences sanitaires rencontre constamment des difficultés financières et techniques qui réduisent son efficacité opérationnelle. Cependant, la pandémie de COVID-19 a généré une attention politique et financière nouvelle sur l'importance d'effectuer une surveillance des risques épidémiologiques et d'agir à ce sujet (entretien avec les services de protection civile, 2021).

Malgré l'existence de diverses institutions de surveillance des risques, la surveillance des aléas météorologiques et hydrologiques reste extrêmement limitée. Des stations d'observation météorologique sont réparties dans tout le pays, mais le réseau n'emploie que quatre ingénieurs et techniciens pour les superviser. En outre, l'on constate un manque de ressources techniques : une seule station est entièrement automatisée, tandis que plusieurs stations de bulletins météorologiques synoptiques ont été laissées à l'abandon.

Bien que le pays dispose de plusieurs dispositifs d'alerte rapide sectoriels, les autorités publiques n'ont pas établi d'observatoire multirisque ni de dispositif d'alerte rapide multirisque. La création d'un observatoire national pour la collecte de données sur les catastrophes fait l'objet de beaucoup d'attentes. C'est d'ailleurs l'une des recommandations du Plan d'action national de renforcement des capacités 2015-2020 (CADRI et République du Tchad, 2015). L'absence de définitions établies pour les principaux termes et concepts relatifs aux aléas et aux risques constitue un obstacle supplémentaire. Par exemple, peu de définitions figurent dans les cadres juridiques et réglementaires, et il est largement reconnu que les autorités nationales de la plupart des secteurs ne comprennent pas bien les concepts de la réduction des risques de catastrophe (CADRI et République du Tchad, 2014 ; Lo et Dionko, 2016). On constate également un manque de données complètes, détaillées et ventilées sur le Tchad dans la base de données sur les situations d'urgence EM-DAT du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) (Lo et Dionko, 2016). Malgré l'existence de bases de données sectorielles (voir ci-dessus), plus ou moins maintenues à jour, il est largement considéré qu'il y a un manque de dispersion des données et une difficulté à les diffuser (Lo et Dionko, 2016 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021), et il a été signalé que certaines bases de données climatologiques sont basées sur des logiciels désormais obsolètes (entretien avec le SISAAP, 2021).

L'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) ne détient pas ou n'a pas accès aux informations actuelles sur les catastrophes et leurs conséquences (entretien avec les services de protection civile, 2021). La base de données DesInventar (un système de gestion des informations sur les catastrophes, gratuit et à code source ouvert) n'est pas

systématiquement mise à jour et il n'existe donc pas de base de données centralisée et administrée que les décideurs souhaitant être mieux informés des risques pourraient consulter (entretien avec les services de protection civile, 2021). Il n'existe pas de logiciel ni de mécanisme national, provincial ou local destiné au suivi des indicateurs du Cadre de Sendai, et les principales entités de réduction des risques de catastrophe ne disposent pas d'un statisticien en charge de la collecte de données et/ou de la contribution à des initiatives telles que DesInventar ou le système de suivi du Cadre de Sendai. Les organismes désireux d'obtenir des données relatives aux catastrophes sont ainsi orientés vers les institutions sectorielles et les ministères de tutelle.

L'évaluation des dommages et des pertes après une catastrophe n'est pas systématique et la collecte de ces données ne couvre pas l'ensemble du pays. Bien qu'utiles en cas d'intervention, des efforts tels que ceux de la Croix-Rouge tchadienne (voir ci-dessus) ne fournissent pas un panorama complet des pertes et des dommages, et ne couvrent pas l'ensemble des catastrophes.

Dans l'ensemble, le personnel des principales institutions responsables de l'évaluation, du suivi et de l'analyse des risques de catastrophe reste insuffisant et peu qualifié. En outre, à moins d'une augmentation significative du recrutement d'experts météorologiques qualifiés, les cinq ingénieurs et techniciens actuellement en poste seront mis à la retraite et l'ANAM se retrouvera sans personnel qualifié (entretien avec l'ANAM, 2021).

La formation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe demeure à un stade embryonnaire. Des efforts positifs avaient été entrepris, notamment une formation prévue pour les techniciens de l'ANAM (qui a été suspendue en raison de la COVID-19) et une formation subventionnée par l'État à AGRHYMET (qui a été suspendue à cause de la crise économique) (entretien avec l'ANAM, 2021). La formation des fonctionnaires assurée par AGRHYMET a également été suspendue. Les écoles primaires et secondaires ne dispensent pas d'enseignement sur le sujet dans le cadre des programmes scolaires officiels, ce qui limite la sensibilisation et la diffusion d'informations relatives aux risques. Dans l'enseignement supérieur, la réduction des risques de catastrophe peut être évoquée dans les cours sur les changements climatiques ou la sécurité alimentaire, mais il n'existe pas de cours de base consacré à ce sujet.

Les prévisions et les messages d'alerte restent largement incompris, en partie à cause d'un analphabétisme généralisé, malgré les efforts considérables déployés pour alerter le public sur les risques potentiels. Les habitants de N'Djamena ont une bonne compréhension des risques d'inondation, mais dans les autres régions du pays, où les campagnes de sensibilisation sont rares, cette compréhension est insuffisante.

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques ; (P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-1) et (P1 N-4) La recommandation visant à ce que la Banque mondiale mène un examen en 2016 (Lo et Dionko, 2016) afin de mettre en place un cadre juridique et institutionnel approprié pour l'établissement d'un dispositif d'alerte rapide administré et intégré au niveau national reste pertinente. Compte tenu de l'attention scientifique et politique croissante portée à l'intersection des risques (insécurité alimentaire, climat, stabilité et sécurité, et plus récemment risques épidémiologiques, entre autres) il est nécessaire d'élaborer des systèmes permettant d'harmoniser

efficacement le suivi des risques relatifs à tous les aléas et secteurs. Pour commencer, il ferait sens de commander une étude exploratoire afin d'évaluer la faisabilité de l'interopérabilité des systèmes actuels de surveillance des aléas, ainsi que les étapes nécessaires, tant sur le plan politique que technique, pour combiner les processus de surveillance des risques pour un sous-ensemble d'aléas les plus importants. Compte tenu de ses travaux connexes dans ce domaine, le projet CREWS pourrait envisager de financer cette étude.

(P1 N-1) Les investissements majeurs en matière de services climatiques, hydrologiques et météorologiques au Tchad, tels que ceux de la Banque mondiale, du FEM et de l'Initiative CREWS, pourraient prévoir puis renforcer un volet visant expressément à soutenir et à fournir des moyens durables pour financer le personnel technique au sein de l'ANAM et renforcer ses capacités. La première étape pourrait consister à subventionner les techniciens pour qu'ils participent à la formation AGRHYMET (comme prévu précédemment) et à financer le recrutement de nouveaux membres du personnel pour assurer un renforcement des capacités au cours des 5 à 10 prochaines années (pour combler le manque actuel de personnel). En guise d'étape intermédiaire, il serait intéressant de faire appel aux programmes de bourses existants, tels que la bourse de l'Overseas Development Institute (ODI, 2021), pour inviter des diplômés qualifiés en sciences de l'environnement à pourvoir les postes vacants de l'ANAM pour une durée de deux ans, de manière à soutenir la transition.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Il convient d'organiser une formation sur les compétences de base et la terminologie à l'intention des spécialistes clés de la réduction des risques de catastrophe et des spécialistes sectoriels dans tout le pays, qui transmettrait les concepts de base de la gestion des risques et présenterait les ressources fondamentales de la réduction des risques de catastrophe, telles que les dernières directives du Conseil international des sciences et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) en matière de terminologie et de classification des aléas (ISC et UNDRR, 2020), l'indice de risque INFORM, DesInventar et le système de suivi du Cadre de Sendai. Il serait logique d'envisager de confier cette tâche à des entités expérimentées dans ce domaine, comme l'UNDRR, en collaboration avec le Conseil international des sciences, l'OCHA et des institutions spécialisées comme AGRHYMET, entre autres.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) En s'appuyant sur les résultats de l'étude exploratoire décrite au point P1 N-1, l'OCHA, en collaboration avec l'UNDRR, la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (dont le Tchad est membre), devrait diriger une évaluation de l'état de préparation individuel des États et des capacités et processus respectifs de surveillance des aléas et des secteurs de chacun d'entre eux, dans le cadre d'un effort régional visant à intensifier l'inclusion de la surveillance des aléas et des conséquences des catastrophes dans les systèmes reconnus sur le plan international. Le Tchad et d'autres États de la région qui ne rédigent pas de rapports à l'heure actuelle pourraient bénéficier du soutien d'un processus pluriannuel afin d'établir des rapports réguliers sur les ensembles de données internationales relatives aux aléas, tels que DesInventar, et participer à un processus entre pairs à cet effet. Ce processus peut être associé aux réunions régulières des plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe et des réunions

ministérielles, en adoptant une approche générale comprenant à la fois un soutien financier et un soutien technique pour faire avancer la mise en place de l'interface technique requise, ainsi qu'un soutien en matière de sensibilisation, afin de permettre aux institutions et aux départements statistiques chargés des risques de catastrophe de comprendre l'importance de ce type de rapports. Au fil du temps, ce mécanisme entre pairs pourrait évoluer pour appuyer l'utilisation d'ensembles de données dans la prise de décision intersectorielle, et devenir un forum de promotion d'une prise de décision tenant compte des risques en matière de développement.

(P1 N-6) Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes.

(P1 N-6) Les participants à la formation en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe qui s'est tenue en 2019 à N'Djamena doivent bénéficier d'un appui afin de conserver et de pouvoir mettre en pratique les compétences méthodologiques qu'ils ont acquises. Cette formation initiale proposée par la CEEAC pourrait être complétée par la fourniture d'outils d'évaluation élaborés spécifiquement pour le contexte tchadien ainsi que par l'établissement de paramètres clairs relatifs à la façon de publier, d'échanger et d'utiliser les données collectées dans le cadre de la mise en œuvre d'une évaluation des besoins après une catastrophe en vue d'éclairer les interventions futures. Le PNUD (qui dispose d'une expertise sur le contexte du pays et peut fournir un appui en matière d'intervention et de redressement après catastrophe) serait en mesure de concevoir et de mener un processus de participation durable pour renforcer les capacités et de mettre au point un processus simple mais pratique pour que les participants à la formation puissent mettre en pratique les compétences nouvellement acquises.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation ; (P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-7) et (P1 N-9) Le faible niveau de sensibilisation du public aux risques de catastrophes est préoccupant. Contrairement à certaines des recommandations formulées dans la présente étude à l'intention d'autres pays, l'infrastructure éducative et les taux d'alphabétisation limités au Tchad signifient que le chemin vers l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le programme scolaire sera encore long. Les efforts pour mener à bien les activités P1 N-7 et P1 N-9 du Programme d'action de l'Union africaine, qui concernent respectivement l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'éducation et la sensibilisation aux risques, pourraient plutôt viser à diversifier et à augmenter le nombre de programmes éducatifs de radio et de télévision portant sur les aspects de la gestion des risques qui répondent le plus directement aux besoins et aux priorités de la population. La sensibilisation relative aux conséquences des risques de catastrophe liées au climat (qui pourrait être intégrée dans les programmes existants financés par des fonds climatiques tels que CREWS et divers projets du FEM, entre autres, et dans des thèmes tels que les interventions après une catastrophe pour orienter l'élaboration des processus de collecte de données), pourrait notamment être incorporée dans les opérations humanitaires d'intervention et de redressement après catastrophe.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Dans les cas où un soutien aux fins de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'études tertiaires officiels est déjà prévu, par exemple dans le cadre des programmes de master de l'Université de N'Djamena, les experts de la réduction des risques de catastrophe devraient faciliter les lignes directrices existantes en matière de formation sur le sujet afin de simplifier ce processus, d'éviter le dédoublement des tâches et de permettre aux professeurs de l'université d'adapter ces guides au contexte tchadien. Les experts pourraient par exemple communiquer les dernières informations dont dispose l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), laquelle s'est employée à rassembler un référentiel de formation en matière de réduction des risques de catastrophe dans les secteurs socio-économique, environnemental et culturel. Il s'agirait d'un simple exercice de partage d'informations qui pourrait contribuer à donner un coup de fouet à l'accroissement des cours de réduction des risques de catastrophe proposés aux étudiants de licence et de master.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) Des programmes radiophoniques de sensibilisation ciblés destinés aux parlementaires, aux maires, aux chefs religieux et aux fonctionnaires de haut niveau tchadiens s'avéreraient bénéfiques, comme l'indique le rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Tchad de 2014 (CADRI et République du Tchad, 2014). Dans l'idéal, ces programmes sur la réduction des risques de catastrophe devraient être adaptés à l'actualité et aux sujets populaires du jour afin d'être plus pertinents, et, si possible, prendre la forme d'un dialogue ou d'une conversation téléphonique pour permettre un débat public entre des personnes touchées et les responsables de réaliser le développement d'une manière tenant compte des risques de catastrophe. Il est important de noter que des scientifiques et des experts en matière de climat et de catastrophes de l'Université de N'Djamena doivent chapeauter ces programmes et vérifier les informations afin de garantir un compte rendu précis du profil de risque du pays. Les réseaux de radio et de télévision tchadiens auraient tout intérêt à mettre en place des partenariats avec des médias disposant d'expérience en matière de conception et de diffusion de programmes de ce type. À l'échelle mondiale, la Fondation Thomson Reuters et BBC Media Action sont de bons exemples en la matière.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

Au moment de l'état de référence de 2015, le Tchad avait élaboré et mis en œuvre un certain nombre de stratégies nationales de réduction de la pauvreté et une Stratégie nationale de la croissance et de réduction de la pauvreté, bien que l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe a rarement été mise en œuvre au-delà de l'environnement général favorable que la réduction de la pauvreté dans son ensemble contribue à créer pour renforcer la résilience face aux catastrophes. De plus, la mise en œuvre de ces stratégies s'est souvent avérée ardue en raison des périodes d'insécurité dans le pays (CADRI et République du Tchad, 2014). Les conséquences des aléas naturels sur le pays et la nécessité de prendre des mesures en matière de protection de l'environnement et de changements climatiques sont reconnues dans le Plan de développement national datant d'avant l'état de référence, qui a été mis en œuvre de 2013 à 2015 (CADRI et République du Tchad, 2014).

Plusieurs plans et plusieurs cadres politiques et de développement actuels soutiennent les efforts de résilience face aux catastrophes de manière directe ou indirecte. À titre d'exemple, l'actuel Plan national de développement (PND) 2017-2021 (République du Tchad, 2017a) comprend des engagements en faveur de la sécurité alimentaire, tandis que des cadres stratégiques à long terme tels que « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » (République du Tchad, 2017b), adopté en 2017, comportent des ambitions en matière d'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens. Le Plan de développement quinquennal 2016-2020 qui accompagne la Vision prévoit la prévention et la gestion des catastrophes, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques (Lo et Dionko, 2016). Le Cadre de partenariat pour le développement durable 2017-2021 des Nations Unies (République du Tchad et Nations Unies Tchad, 2017) prévoit des actions en matière de préparation aux catastrophes et de redressement, ainsi que de gestion des crises. Enfin, le Plan national de développement sanitaire 2018-2021 (République du Tchad, 2018b) a pour ambition de stimuler la mise en œuvre des services de santé à travers le pays, et à contribuer aux objectifs plus généraux de réduction des risques de catastrophe, de résilience et de développement durable.

Avant l'état de référence, le Tchad était déjà signataire d'un certain nombre de cadres internationaux, qui restent cependant pertinents aux fins de la présente évaluation. Il s'agit du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD), adopté en 2005 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et d'un Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA), élaboré en 2010 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), que le Tchad a signé en 1992 et ratifié en 1993 (Lo et Dionko, 2016). Conformément à ces ambitions, le Tchad prend part à des initiatives visant à protéger les écosystèmes essentiels, comme le projet de la Grande Muraille verte et la création d'une ceinture verte autour de N'Djamena (Zougoulou et Alrari, 2010).

Le pays prépare actuellement une stratégie de réduction des risques de catastrophe conforme au Cadre de Sendai. Un processus de validation technique a été lancé en décembre 2020 (entretien avec les services de protection civile, 2021), malgré des difficultés pour déterminer le calendrier des étapes à venir. Cela s'est fait avec le soutien du Programme de renforcement des capacités de résilience face aux catastrophes en Afrique subsaharienne (BDR-ARCC), mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, la Banque mondiale, le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) et ClimDev-Africa (UNDRR, 2021).

La DPC (créée par le décret n° 384/PR/MAT/2002 en septembre 2002, voir Lo et Dionko, 2016) et le Ministère de l'administration du territoire et des collectivités autonomes (MATCA) sont les institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe. Depuis sa création en 2002, le MATCA a décentralisé ses services en 2011 (décret n° 529/PR/PM/MCD/2011 du 1^{er} juin 2011, voir République du Tchad, 2011). Ses antennes infranationales sont les Comités Provinciaux d'Action (CPA), les Comités Départementaux d'Action (CDA) et les Comités Locaux d'Action (CLAC). Ces comités gèrent la collecte des données et sont chargés de rédiger les rapports destinés aux autorités nationales (décret n° 2272/PR/PM/2017, voir République du Tchad, 2017c). En outre, ils fournissent un appui technique aux autres administrations impliquées dans la planification et le suivi des politiques de développement et des opérations d'urgence. Les comités d'action facilitent le dialogue politique en matière de réduction des risques de catastrophe tout en coopérant avec les différentes parties prenantes. La DPC a bénéficié de soutien, par exemple une dotation en matériel de bureau en 2019 de la part de la CEEAC dans le cadre du Programme BDR-ARCC».

Parmi les autres réussites en matière de renforcement institutionnel depuis l'état de référence de 2015, citons la Direction générale de la météorologie, qui a été élevée au rang d'Agence nationale de la météorologie (ANAM) par la Loi 035/PR/2015 du 18 août 2015 (Lo et Dionko, 2016). L'ANAM, qui bénéficie d'un statut juridique plus stable et d'une autonomie financière, supervise la politique météorologique du Gouvernement, ainsi que des aspects des opérations tels que les données météorologiques et climatiques (Lo et Dionko, 2016).

Le Comité d'action pour la sécurité alimentaire et la gestion des crises (CASAGC) supervise, quant à lui, la prévention et la réponse aux risques nutritionnels avec le soutien de la FAO (décret n° 2272/PR/PM/2017, République du Tchad, 2017c). Le Comité dépend du Ministère de l'agriculture et est placé sous l'autorité du Coordonnateur humanitaire. Les tâches qui incombent au CASAGC sont principalement la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles, le renforcement des capacités des populations à mieux se prémunir contre les crises et la gestion de la cohérence des actions destinées à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations (Lo et Dionko, 2016).

Il convient de noter, surtout compte tenu de la pandémie de COVID-19, que la Direction du contrôle des maladies et de la promotion de la santé convoque le Service de Surveillance Epidémiologique Intégré et est responsable de la détection et de l'éradication des maladies (notamment d'un programme de vaccination à grande échelle qui fournit un soutien technique sanitaire aux structures sanitaires infranationales) ainsi que de l'analyse des données sanitaires et de la fourniture d'informations d'urgence au Comité technique national de lutte contre les épidémies dans le cadre de ses mesures d'urgence, lesquelles comprennent l'amélioration des résultats sanitaires en cas de catastrophe (Ministère de la santé publique de la République du Tchad, 2020). Plus récemment, le Ministère de la santé a élaboré le Plan national de contingence pour la préparation et la riposte à l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) (Ministère de la santé publique de la République du Tchad, 2020). On recense également d'autres institutions techniques, comme le Corps des sapeurs-pompiers, créé en 2012 par l'ordonnance 024/PR/2012 (Lo et Dionko, 2016).

En 2014, un groupe de travail intersectoriel coordonné par des représentants du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et du Ministère de l'économie, de la planification du développement et de la coopération internationale, avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été mis en place pour servir de plateforme de discussion sur la réduction des risques de catastrophe. Ce groupe de travail réunit plus de 50 membres issus de l'ensemble des ministères et services techniques concernés (agriculture, élevage, environnement, météorologie, éducation, santé, finances) ainsi que leurs partenaires (organismes des Nations Unies, ONG, Croix-Rouge, Université de N'Djamena, Mairie, etc.) (CADRI et République du Tchad, 2015). Ce groupe de travail a été établi formellement en février 2016 par l'arrêté 007/PR/PM/MPCI/SG/2016 et fait actuellement office de plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe. Il se réunit le dernier jeudi de chaque mois et plus fréquemment en cas d'événements majeurs, malgré le manque de ressources allouées. Il est principalement chargé de la coordination, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2020 (Lo et Dionko, 2016).

Enfin, le Tchad dispose d'un représentant au sein du Réseau des parlementaires pour la résilience aux catastrophes en Afrique centrale, établi en 2015 (CEEAC, 2015). L'objectif du réseau est de

donner davantage de pouvoir aux parlementaires en matière de rédaction et de renforcement des cadres législatifs nationaux de réduction des risques de catastrophe.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

L'examen de 2016 (Lo et Dionko, 2016) portant sur les cadres institutionnels et juridiques pour la prévention des catastrophes et la gestion des risques au Tchad a fourni des informations détaillées sur le faible ancrage institutionnel et juridique de la réduction des risques de catastrophe au sein du pays. La réduction des risques de catastrophe est considérée de manière diffuse dans les documents de développement stratégique du pays et ne fait pas partie d'un cadre réglementaire solide. En l'absence d'une loi globale traitant de la question, les plans d'action consistent en une série de politiques, de stratégies de développement et de recommandations sectorielles désordonnées. Souvent perçue comme un frein au développement économique, la réduction des risques de catastrophe n'est pas prise en compte dans le PND 2017-2021 (République du Tchad, 2017a).

Depuis sa création, la DPC a rencontré des difficultés pour remplir adéquatement sa mission en raison de contraintes institutionnelles et circonstancielles. Le personnel qualifié est rare et les cadres recrutés ne sont pas assez bien formés pour comprendre la réduction des risques de catastrophe. Le manque de financement a également des conséquences notables sur la qualité du travail de la DPC. La politique institutionnelle ajoute à ces difficultés, car la DPC a été régulièrement exclue des initiatives nationales de grande envergure (Lo et Dionko, 2016). Elle a bénéficié de ressources supplémentaires par le biais d'activités ponctuelles de renforcement des capacités soutenues par les partenaires techniques et financiers, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Les budgets restreints limitent également les actions du Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe, quand bien même cette structure fait office de plateforme de réduction des risques de catastrophe et est censée assurer la mise en œuvre du Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2020 (CADRI et République du Tchad, 2015 ; entretien avec la DPC, 2021). De l'avis de l'ensemble des experts, la création d'une plateforme formelle de réduction des risques de catastrophe est souhaitable, tout comme la garantie de sa viabilité au plus haut niveau administratif et l'allocation de ressources financières et humaines nécessaires à son bon fonctionnement (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

En outre, avant l'état de référence en 2015, l'évaluation de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI et République du Tchad, 2014) a souligné le manque de coopération entre les personnes chargées de la réduction des risques de catastrophe et celles chargées de l'adaptation aux changements climatiques. À l'heure actuelle, de nombreuses opportunités en vue de faciliter la coopération entre les entités institutionnelles chargées de la réduction des risques de catastrophe et celles chargées de l'adaptation aux changements climatiques, qui sont gérées par deux ministères différents, ne sont toujours pas saisies. La DPC, qui dépend du Ministère de l'intérieur, est la référence en matière de réduction des risques de catastrophe, tandis que le Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche est en charge des changements climatiques. Bien que le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe comprend un représentant du Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche chargé des questions relatives aux changements climatiques, il s'agit d'un élément largement insuffisant pour renforcer les liens entre ces deux thématiques.

D'autres entités opérationnelles ne sont présentes qu'à N'Djamena, comme le Corps des sapeurs-pompiers (Lo et Dionko, 2016).

La pérennisation des plateformes sectorielles et intersectorielles reste une préoccupation. Par exemple, le Groupe de travail sur la météorologie (voir Priorité 1) a reçu un soutien financier du CILSS jusqu'en 2000, date à laquelle il a été pris en charge par l'État. Le fonctionnement de la plateforme a été soutenu par des partenaires, en particulier le PAM et la FAO. Cependant, malgré la publication de quelques prévisions, le groupe a depuis lors suspendu ses activités en raison d'un manque de financement (entretien avec l'ANAM, 2021).

Les règlements, les normes et les codes nécessitent des améliorations importantes afin de perfectionner l'environnement juridique et réglementaire du domaine de la réduction des risques de catastrophe et d'assurer son application et son respect. Par exemple, alors que la loi n° 14/PR/98 (République du Tchad, 1998) définit les principes généraux de la protection de l'environnement et exige la réalisation d'évaluations d'impact environnemental (EIE) pour tout projet susceptible de nuire à l'environnement, les personnes interrogées ne savaient généralement pas si cette loi était appliquée ni où se trouvaient les résultats des EIE. Aucune autre donnée n'a pu être trouvée au sujet de l'existence d'un environnement juridique ou réglementaire mis en application pour garantir que les processus de planification et de prise de décision tiennent compte des risques de catastrophe.

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) Il a été difficile de déterminer l'étendue ou la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et de plans tenant compte des questions de genre dans les divers cadres nationaux de développement et de gestion des catastrophes. Un exercice exploratoire spécifique pourrait être entrepris afin d'évaluer leur inclusion, ainsi que les progrès (ou l'absence de progrès) en matière d'égalité sociale et des genres dans le pays. Ce n'est qu'en appréciant de façon plus critique et plus globale les relations entre les genres qu'il sera possible de rédiger un ensemble de recommandations réalisables et viables relatives à la façon de soutenir l'inclusion du genre et la sensibilisation à ces questions de sorte à pouvoir contribuer à un changement significatif, compte tenu des difficultés majeures qui entourent la discrimination fondée sur le genre, les normes culturelles et les droits des femmes (HCR, 2017). Compte tenu de ces difficultés générales, l'action en matière de genre dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe devrait reposer sur une approche par étapes, à commencer par des dispositions tenant compte des questions de genre dans les interventions humanitaires, puis en intégrant ces dispositions dans la préparation et le redressement, et enfin dans le cadre d'objectifs plus généraux de développement tenant compte des risques.

(P2 N-2) Mettre en application des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires.

(P2 N-2) Pour éviter l'inclusion artificielle des questions de « genre » dans les cadres politiques actualisés en matière de développement et de catastrophes, une compréhension plus nuancée de la manière d'opérer un changement significatif s'avère nécessaire, ce qui pourrait se faire en constituant une coalition d'experts expérimentés en matière d'intégration des questions de genre et d'inclusion dans des contextes de conflits où des normes socioculturelles bien ancrées constituent

des obstacles au progrès. Toutes les parties prenantes du domaine de la réduction des risques de catastrophe seraient en mesure de prendre part à une telle conversation sur la façon d'inclure le genre, y compris la DCP, le MATCA et le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le HCR et les structures chargées de la réduction des risques de catastrophe telles que le réseau Gender and Disaster Network.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) Bien que la mise en place de dispositifs normatifs de gouvernance de la réduction des risques de catastrophe au Tchad soit souhaitable, le lancement officiel de plateformes nationales et locales en la matière s'avérera essentiel pour démontrer l'existence d'un cadre institutionnel solide et la coordination efficace des activités dans ce domaine. Le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe devra être transformé en Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe, et disposer d'un statut d'entité de haut niveau parmi les dispositifs formels de gouvernance ainsi que de ressources financières et humaines. Cependant, la fragilité institutionnelle au niveau national ne favorise pas nécessairement la mise en place de mécanismes de coordination de haut niveau en matière de réduction des risques de catastrophe ou de coopération interministérielle sous l'autorité du chef du Gouvernement. Il convient donc d'accorder beaucoup d'attention à l'hébergement de la Plateforme de réduction des risques de catastrophe et/ou aux options de secours destinées à assurer sa continuité, y compris en cas de futurs bouleversements politiques. Si l'on emprunte la voie plus traditionnelle, il est nécessaire que les homologues des États voisins encouragent le Gouvernement tchadien à formaliser la mise en place de la Plateforme de réduction des risques de catastrophe, parallèlement à un encouragement régional de la CEEAC et de la Commission de l'Union africaine. Pour ceux qui souhaitent renforcer la réduction des risques de catastrophe au sein du pays, il peut s'avérer intéressant d'envisager une autre approche reposant davantage sur la connexion d'entités sectorielles nodales. Cette approche ferait office de mécanisme de coordination destiné à rassembler les actions relatives à la réduction des risques de catastrophe en adoptant une perspective de réduction des risques de catastrophe, mais sans nécessité d'établir des institutions, des plateformes et des mécanismes spécifiques à ce domaine (Peters et al., 2019). Cette idée alternative, suggérée par Peters et al. (2019), justifie un examen plus approfondi au vu des limites actuelles du développement dans le pays.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'appuyer son adaptation et son application dans les zones rurales et urbaines.

(P2 N-4) Il serait utile de mettre à jour l'examen de la législation sur la réduction des risques de catastrophe et de l'environnement politique réalisé par Lo et Dionko (2016) afin d'actualiser les informations pour inclure les changements liés aux politiques et aux cadres d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques en mettant davantage l'accent sur l'environnement réglementaire. La Banque mondiale/le GFDRR seraient en mesure de financer ce projet, car ils ont déjà apporté un soutien financier à des évaluations similaires. L'examen devrait inclure les difficultés relatives au régime foncier, qui sont actuellement à l'origine de conflits au niveau local et empêchent la planification de l'utilisation des terres en fonction des risques de catastrophe. Les

résultats pourraient ensuite être utilisés par le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe pour étayer les campagnes de plaidoyer en faveur des changements requis dans l'environnement réglementaire et les priorités pour les futures stratégies de développement national.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6) Les parties prenantes nationales du domaine de la réduction des risques de catastrophe pourraient réfléchir aux efforts à consentir pour renforcer les dispositions institutionnelles et de gouvernance en matière d'action sur le climat et sur les catastrophes au Tchad. Cela s'avérerait à la fois utile sur le plan technique et stratégique sur le plan politique en raison de la disponibilité de financements climatiques. L'équipe de pays du PNUD, avec le soutien de son bureau régional, serait en mesure de mener les travaux visant à établir les liens nécessaires entre les domaines du climat et celui des catastrophes, compte tenu que ses experts internationaux ont établi de tels liens entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les plans d'action d'adaptation aux changements climatiques aux fins du *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019* (UNDRR, 2019), et qu'il s'agit d'un organisme expérimenté en matière de soutien à des initiatives de renforcement similaires à travers le monde. En raison de l'expiration de plusieurs des plans de développement et de lutte contre les catastrophes en 2021, il est urgent de fournir des directives simples au sujet des implications d'une collaboration renforcée entre les acteurs de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, afin d'éclairer la prochaine mise à jour de ces plans, qui se déroulera à partir de 2022.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-7) Il serait utile de procéder à une évaluation indépendante des récentes missions de renforcement des capacités de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, notamment au Tchad, afin de déterminer les enseignements à retirer du mode de conception et de financement prévisionnel du Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2020 (CADRI et République du Tchad, 2015). Des entités comme l'Initiative CADRI, la DPC, le MATCA et le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe, entre autres, pourraient alors entreprendre un processus d'examen collaboratif en vue d'évaluer l'opportunité d'élaborer une version mise à jour du plan et, surtout, la nécessité de suivre la même approche ou une approche radicalement différente (voir P2 N-3). Il pourrait notamment s'agir de mettre davantage l'accent sur la coordination entre les interventions relatives au climat, à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, entre autres, plutôt que de chercher à mettre en place des institutions et des mécanismes formels de gouvernance spécifiques à la réduction des risques de catastrophe.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience Progrès et réalisations

Les coûts de fonctionnement des institutions publiques chargées de la réduction des risques de catastrophe sont couverts par le budget de l'État, bien qu'insuffisamment.

Chaque année, le budget du Tchad prévoit la mise à disposition de fonds de secours à la suite de catastrophes majeures. Le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation alloue des fonds au SISAAP

depuis 2014, tandis que le Ministère de l'action sociale finance le Fonds de solidarité sociale (utilisé pour mettre en œuvre des opérations d'intervention d'urgence et apporter un soutien aux familles sinistrées). Des lignes budgétaires spécifiques sont réservées au Fonds de préparation et de réponse aux épidémies par le Ministère de la santé publique. Cependant, malgré ces mesures, les organes administratifs chargés de la réduction des risques de catastrophe ne bénéficient pas de budgets suffisants.

Le Fonds spécial en faveur de l'environnement est opérationnel et dispose de recettes provenant de taxes et de redevances sur la forêt, la faune et la pêche (Lo et Dionko, 2016), mais les personnes interrogées n'ont pas été en mesure de détailler la redistribution de ces ressources ni leur contribution aux résultats obtenus en matière de réduction des risques de catastrophe.

L'ANAM dispose d'une autonomie financière et a conclu de nombreux mémorandums d'accord avec diverses parties prenantes pour la production de leurs prévisions météorologiques à la demande (entretien avec l'ANAM, 2021).

Les seuls fonds disponibles sont souvent ceux alloués par des partenaires externes à des projets spécifiques de réduction des risques de catastrophe. Le SISAAP en est un exemple frappant : ses coûts de fonctionnement ont été presque entièrement financés par des subventions de la FAO de 2013 à 2017 (4,5 millions d'euros). Il a également bénéficié d'un soutien non négligeable de l'Union européenne à hauteur de 326 846 351 francs CFA (entretien avec le SISAAP, 2021).

Pour fournir un exemple de financement de la sécurité alimentaire, le 11^e Fonds européen de développement a consacré 297 millions d'euros à des activités relatives à la sécurité alimentaire et au développement rural, sur un total de 442 millions d'euros et 100 millions d'euros supplémentaires annoncés en 2017 (CE, 2017). Le financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) soutient le Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles avec un budget estimé à 36,2 millions de dollars. Ce projet lancé en 2014 devrait s'achever en 2021 (FIDA, s.d. ; Lo et Dionko, 2016).

Plusieurs programmes de filets de protection sociale financés par l'Union européenne et la Banque mondiale sont en place dans le pays. Par exemple, en 2016, une subvention de 10 millions de dollars a été accordée pour aider le Tchad à développer sa Stratégie nationale de protection sociale. L'investissement a ciblé le Logone occidental, dans la région sahélienne de Bahr-El-Gazel, et les quartiers urbains et périurbains de N'Djamena (Banque Mondiale, 2016). Les données indiquent que le Programme de protection sociale adaptative pour le Sahel (SASPp pour Sahel Adaptive Social Protection Program), qui opère au Tchad et dans cinq autres pays du Sahel, a créé une solidarité accrue et encouragé l'épargne collective des femmes, qui offre un certain degré de sécurité financière en cas de chocs et de tensions climatiques, tout en permettant à celles-ci de contribuer financièrement à la résilience des ménages (Perezniето et Holmes, 2020). Financé par une collaboration entre la Banque mondiale, le Gouvernement du Royaume-Uni, l'Agence française de développement (AFD) et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (*Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung*), le SASPp entre dans sa deuxième phase (2020-2025) et a pour ambition de devenir un programme réactif aux chocs (Banque mondiale, 2020a).

Au Tchad, l'assurance contre les risques en est encore à l'état embryonnaire. Des recherches ont été menées dans l'optique de mettre en place des mécanismes de financement du transfert de risques

aux niveaux national et local (entretien avec la DPC, 2021). Les pouvoirs publics se demandent également si la création d'organismes d'assurance serait utile pour mettre en place d'autres mesures de sécurité sociale telles que des transferts non contributifs en faveur des ménages vulnérables (entretien avec la DPC, 2021).

En 2016, le Tchad a rejoint la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) afin de contribuer au renforcement de la protection contre les sécheresses. Ce dispositif dépend du Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles. L'outil *Arcview* a depuis été configuré pour tenir compte du profil de risque du pays. Le contrat d'assurance a été signé en 2019 (Ministère des finances et du budget de la République du Tchad, 2019). Le mécanisme d'assurance facilite la mobilisation de ressources financières en cas de sécheresse grave. Il reste à voir si ces fonds seront facilement accessibles en cas de nécessité.

Enfin, certaines sessions de formation et de renforcement des capacités sont proposées dans le cadre de projets individuels (entretien avec la DPC, 2021). Par exemple, des sessions de formation ponctuelles ont été dispensées au sujet des évaluations des besoins après une catastrophe. Il existe également des plans pour la formation future des principales parties prenantes du domaine de la réduction des risques de catastrophe par le biais du projet CREWS, qui prévoit le renforcement des capacités de l'ANAM (entretien avec le SISAAP, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Il faut considérer le financement de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte plus large des fortes contraintes pesant sur un budget national et de la volatilité des prix du pétrole et de l'insécurité régionale affectant une économie fragile (Banque mondiale, 2020b). Deux années de profonde récession ont été suivies d'un ralentissement lié à la COVID-19 en raison de la fermeture des frontières, de la suspension de la production pétrolière et du ralentissement du commerce (BAfD, 2021). En outre, il y a peu de chances que des fonds soient alloués au niveau central pour la réduction des risques de catastrophe, compte tenu de l'importance relative de ce domaine dans les plans et stratégies de développement nationaux (Lo et Dionko, 2016 ; Consultation d'experts de haut niveau, 2021). De plus, la DPC n'est pas considérée comme une entité de poids pouvant influencer les décisions du Gouvernement concernant les lignes budgétaires (entretien avec la DPC, 2021).

Sans surprise, le montant des dépenses publiques consacré aux activités de prévention et de préparation est faible. Les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement efficace des principales institutions de réduction des risques de catastrophe, telles que la DCP, le MATCA, le corps des sapeurs-pompiers et autres, sont totalement insuffisants et inquiétants par rapport au profil de risque de catastrophe du pays (voir ci-dessus).

Les budgets alloués au Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, au Ministère de l'action sociale et au Ministère de la santé publique pour soutenir la réduction des risques de catastrophe ne sont généralement pas disponibles dans leur intégralité. Il est difficile d'accéder aux subventions publiques, notamment en ce qui concerne le SISAAP ; les sommes annoncées en début d'année budgétaire ne sont souvent que partiellement mobilisées (entretien avec le SISAAP, 2021). Le budget du SISAAP a ainsi été entièrement supprimé en 2015 alors que l'institution espérait une dotation de 25 millions de francs CFA. En 2019, le SISAAP n'a reçu que 78 959 000 francs CFA sur un budget prévisionnel de 378 959 500 francs CFA. L'année suivante, le Gouvernement n'a alloué aucun fonds

au SISAAP, alors qu'il avait promis 293 millions de francs CFA. Il est par conséquent de notoriété publique que les subventions des partenaires extérieurs constituent la seule source de financement fiable.

Malgré quelques réussites dans le domaine des filets de protection sociale, les systèmes de suivi et d'évaluation en sont à un stade précoce et ne comprennent que les indicateurs les plus élémentaires sur la ventilation par genre, ce qui limite tout aperçu des conséquences de ces systèmes sur les relations de genre, l'inclusion ou d'autres aspects de l'intersectionnalité (Perezniето et Holmes, 2020).

Aucun investissement n'a été réalisé pour renforcer la réduction des risques de catastrophe dans les différents secteurs d'activité, et l'État ne fournit pas de fonds pour que les autorités nationales et locales puissent accroître leurs efforts dans ce domaine. Il n'existe pas de budget spécifique alloué aux activités de prévention, de préparation et de redressement, car les fonds disponibles sont principalement destinés aux opérations d'intervention en cas d'urgence.

Bien qu'un certain nombre de Fonds sont institués par la loi, on estime généralement que nombre d'entre eux ne sont pas fonctionnels. Par exemple, le Fonds d'appui et de solidarité des collectivités territoriales décentralisées (article 107 de la Loi 002/PR/2000) (République du Tchad, 2000), qui prévoit des garanties publiques pour les autorités locales décentralisées sous la forme d'un fonds d'entraide et de solidarité en cas de catastrophe, n'a pas fonctionné de manière fiable depuis sa création (Lo et Dionko, 2016). De même, il n'a pas été possible de déterminer si des mécanismes de financement pour la réduction des risques de catastrophe sont disponibles au niveau infranational, et la Croix-Rouge tchadienne a souligné que les mécanismes de financement disponibles en dehors des interventions spécifiques aux projets sont limités, bien qu'elle encourage les approches locales.

Il n'a pas non plus été possible de déterminer dans quelle mesure le Ministère des affaires foncières, du développement de l'habitat et de l'urbanisme, qui est responsable de l'aménagement du territoire et du développement urbain, de la qualité et de la sécurité des bâtiments, comprend et met en œuvre le développement tenant compte des risques (Lo, 2016). En outre, on ignore s'il existe des directives pour assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures critiques (entretien avec la DPC, 2021).

Enfin, les personnes interrogées ont déclaré en général qu'elles appréciaient les sessions de formation ponctuelles proposées aux parties prenantes du domaine de la réduction des risques de catastrophe ; ces formations s'avèrent cependant insuffisantes pour suivre l'évolution de la science sur des thématiques comme le climat et les risques de catastrophes. Il existe un manque de personnel qualifié dans le secteur de la réduction des risques de catastrophe et ceux qui veulent travailler sur les questions liées aux catastrophes ne se voient pas proposer de plan de carrière clair.

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) Compte tenu des risques de catastrophe et des vulnérabilités auxquels le pays est confronté, le Tchad a besoin d'une certaine forme de plan d'investissement en matière de risques de catastrophe. Cependant, il faut que ce plan soit réaliste, très flexible et conçu de façon stratégique afin d'exploiter les possibilités d'investissement actuelles et futures, telles que celles liées au

financement du climat, au redressement post-COVID-19 et à la sécurité climatique. À cet égard, il se peut que les efforts de décentralisation du financement climatique fournissent des leçons transposables au contexte tchadien qui offrent un espoir de faire ruisseler le financement climatique vers le niveau local (voir Quevedo et Bird, 2019).

(P3 N-1) En relation avec ce qui précède et compte tenu des contraintes économiques sévères auxquelles le pays est confronté, un engagement plus stratégique de la part des parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe dans d'autres voies de financement sera nécessaire, telles que celles qui sont discutées dans le cadre de la sécurité climatique par le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 2020) et bilatéralement par l'AFD et le Gouvernement de l'Allemagne. Malgré la quantité de documentation mondiale et régionale détaillant les liens et la complémentarité entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, il reste du travail à accomplir pour faire concrètement de la réduction des risques de catastrophe une contribution précieuse aux efforts et aux flux de financement liés à la sécurité climatique. L'Agence allemande de coopération internationale (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*) est déjà en train de délimiter le travail dans ce domaine mais tirerait avantage d'un engagement plus explicite des parties prenantes nationales, régionales et continentales du domaine, y compris celles du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Premièrement, un document de réflexion pourrait être commandé pour établir les liens et la contribution de la réduction des risques de catastrophe à la paix et à la stabilité, ainsi qu'aux trajectoires de la sécurité climatique. Ensuite, les conclusions pourraient être communiquées au Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR) et aux membres du G5 Sahel, en particulier les homologues techniques. Enfin, il faudrait envisager un travail de sensibilisation explicite pour accorder davantage d'importance à la réduction des risques de catastrophe dans les accords de financement actuels et futurs visant à lutter contre les risques liés à la sécurité climatique dans le pays et dans la région du bassin du lac Tchad.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Il existe des possibilités d'amélioration des mécanismes de transfert de risques plus importants en explorant l'amélioration des systèmes de protection sociale existants dans l'optique de les rendre plus réactifs aux chocs. Cela nécessitera d'importants investissements sur le plan politique, financier et technique, tout en devant faire l'objet d'études s'inspirant des ambitions affichées dans le cadre du SASPP. Une étude exploratoire pourrait notamment être menée pour évaluer la viabilité des enseignements sur l'adaptation des mécanismes de protection sociale existants afin de les rendre plus réactifs aux chocs dans le contexte tchadien. Par exemple, des experts techniques de la Banque mondiale, de l'Institute of Development Studies (IDS) ou de l'ODI seraient qualifiés pour mener cette tâche à bien en collaboration avec des experts nationaux et régionaux étant donné leur expérience antérieure en matière de conception et de modification de ce type de mécanismes en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Les résultats laissent à penser qu'un plan de transition détaillé pourrait être élaboré afin de jeter les bases nécessaires à l'obtention de la réactivité des systèmes de protection sociale aux chocs, tout en visant le résultat combiné du renforcement de la compréhension, des capacités et de l'action en matière de gestion des risques de catastrophe. Cela nécessiterait un renforcement des capacités en matière de préparation et

d'intervention face aux situations d'urgence, ainsi qu'une communication sur les risques et une meilleure coordination entre les agences humanitaires, la DPC, le MATCA et le SASPp.

(P3 N-2) Il serait utile de se pencher sur les systèmes de protection sociale adaptatifs dans les contextes de conflit, dans lesquels de nombreuses agences ont de l'expérience, y compris plus récemment la Banque mondiale, le Centre international de politiques pour une croissance inclusive et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Tebaldi, 2019). À cet égard, une recherche-apprentissage-action pourrait accompagner l'adaptation du SASPp. Cela permettrait de recueillir des données empiriques relatives aux obstacles, aux possibilités et aux points d'entrée pour la conception et la mise en œuvre de mécanismes de protection sociale efficaces face aux chocs, notamment de mécanismes fonctionnant dans les contextes où les risques liés aux aléas naturels se produisent en même temps que d'autres chocs et facteurs de tensions, tels que les conflits violents, la volatilité économique et politique, et le redressement après une pandémie.

(P3 N-2) Il serait judicieux d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale dans l'ensemble du SASPp. Perezniето et Holmes (2020) ont déjà formulé des recommandations utiles sur le renforcement de la sensibilisation aux questions de genre au sein du SASPp, notamment l'élaboration d'une stratégie tenant compte des questions de genre pour le programme, le renforcement des capacités et des structures institutionnelles afin de mettre en œuvre une stratégie tenant compte des questions de genre et de garantir la prise en compte du genre tout au long du cycle du programme, le renforcement des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de mieux ventiler les conséquences sur les sous-ensembles de la société présentant des différences intersectionnelles, et l'élaboration d'un programme de recherche tenant compte des questions de genre afin de faciliter le ciblage, les dispositifs d'alerte rapide, la mise en œuvre et le suivi.

(P3 N-2) En l'absence d'un plan d'investissement national pour la réduction des risques de catastrophe et d'un environnement fiscal contraignant, il se pourrait que les efforts visant à augmenter les investissements dans le domaine prennent une autre forme, à savoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les interventions humanitaires et par le biais d'initiatives de stabilisation dans la région du bassin du lac Tchad, comme le Mécanisme régional de stabilisation de la Commission du bassin du lac Tchad. Pour ce faire, il est d'abord nécessaire de comprendre comment la réduction des risques de catastrophe est actuellement mise en œuvre dans les situations de crise. L'UNDRR a fait quelques progrès initiaux dans ce domaine, en se concentrant sur l'intensification de la réduction des risques de catastrophe dans les contextes humanitaires et de crise, avec des recommandations spécifiques sur la manière de mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le cycle de programmation humanitaire (UNDRR, 2020). Une collaboration qui inclut, sans s'y limiter, l'équipe de pays des Nations Unies, le PNUD, l'UNDRR, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine pourrait permettre de réfléchir à la mise en œuvre de ces recommandations concrètes dans le contexte tchadien. Des partenaires humanitaires et de développement tels que l'Agence allemande de coopération internationale, l'AFD ou la Direction suisse du développement et de la coopération pourraient être sollicités pour financer cette initiative. Les premiers résultats pourraient être présentés lors de la prochaine Plateforme régionale africaine et de la Conférence ministérielle pour la réduction des risques de catastrophe, puis des informations complémentaires pourraient être fournies lors de la

Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe 2022 ainsi que lors du débat sur les affaires humanitaires 2022 du Conseil économique et social des Nations Unies.

(P3 N-3) Mettre en œuvre les directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement.

(P3 N-3) Il est nécessaire de mettre en place un plaidoyer solide en faveur d'une plus grande reconnaissance des risques de catastrophe dans les politiques et les programmes sectoriels et intersectoriels. Les recommandations du Plan d'action national de renforcement des capacités 2015-2020 (CADRI et République du Tchad, 2015) pourraient être mises en œuvre (avec des ajustements pour les événements récents si nécessaire, principalement la COVID-19). Le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe est qualifié pour concevoir un plan d'action pour ces recommandations, avec le soutien des organismes des Nations Unies disposant d'expérience dans le domaine. Il conviendrait d'adopter une approche multidimensionnelle qui donne la priorité aux secteurs et aux ministères de tutelle les plus concernés par le sujet, tels que le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche. Les structures régionales, continentales et internationales de réduction des risques de catastrophe devraient être actives dans la fourniture de matériel prêt à l'usage pour soutenir cet effort, car il existe déjà de nombreux outils de sensibilisation spécifiquement rédigés pour des publics techniques afin d'illustrer la valeur ajoutée de ce domaine pour des objectifs sectoriels spécifiques.

(P3 N-4) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel, et en assurer la mise en œuvre.

(P3 N-4) Bien que cela puisse s'avérer extrêmement difficile en raison des conditions actuelles de développement au Tchad, des outils et des méthodologies tels que les examens institutionnels des dépenses publiques pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques pourraient être utilisés afin d'évaluer les flux de financement réels actuellement consacrés aux activités de réduction des risques de catastrophe. Ces examens produisent des données sur la nature des investissements (budget et dépenses) effectués en faveur de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, qui sont utiles aux fins des processus de planification nationale ainsi que pour évaluer les programmes et les investissements sectoriels pertinents (UNDRR, 2021). Il serait intéressant de mener une réflexion plus approfondie au sujet de l'utilité de l'application de ce type d'examen et sur la manière dont il pourrait contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de plaidoyer plus large pour un meilleur suivi budgétaire des fonds liés aux catastrophes et au climat, et pour la nécessité d'augmenter les investissements dans des voies de développement tenant compte des aléas à la lumière des trajectoires de risques actuelles et futures.

(P3 N-4) La conduite d'une étude indépendante pourrait permettre de déterminer si les recommandations formulées dans les évaluations précédentes sur le renforcement des capacités nationales ont été mises en œuvre, ainsi que les obstacles, les opportunités et les points d'entrée pour le changement. Par exemple, le rapport d'évaluation des capacités nationales (CADRI et République du Tchad, 2014) a recommandé le soutien actif de divers départements à l'élaboration des prochains plans de développement nationaux, en collaboration avec le Ministère de la planification et le Ministère des finances. Une approche fondée sur l'économie politique permettrait de mieux comprendre les méthodes de plaidoyer efficaces, et donc quelle approche pourrait être

adoptée pour sensibiliser et faire comprendre l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les futures politiques et plans sectoriels et de développement.

(P3 N-4) La réduction des risques de catastrophe pourrait gagner en visibilité au sein du Ministère de la planification et du Ministère des finances si l'on offrait des affectations financées à des membres clés des services techniques et politiques pour assister à des manifestations régionales et continentales où d'autres délégués de niveau ministériel sont présents, comme la prochaine Plateforme régionale africaine et la Conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe, qui alimentera la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2022. Cette plus grande visibilité pourrait attirer l'attention sur le sujet, et en cas de conditionnement du financement à la démonstration d'un engagement vers une plus grande prise en compte de la réduction des risques de catastrophe (peut-être par la participation à un atelier de sensibilisation), cela permettrait de jeter les bases des conversations initiales sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe (bien que l'obtention de résultats en matière d'intégration nécessiterait la réalisation de plusieurs des recommandations connexes de cette section et des priorités 1, 2 et 4).

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.

(P3 N-5) Il serait intéressant de compiler et de partager une liste restreinte de directives existantes sur la manière de renforcer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures critiques avec les ministères de tutelle concernés, notamment le Ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique, le Ministère de la santé et le Ministère des affaires foncières, du développement de l'habitat et de l'urbanisme. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pourrait notamment envisager d'entreprendre des recherches supplémentaires pour comprendre dans quelle mesure la réduction des risques de catastrophe est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire du Ministère de la santé (République du Tchad, 2018b), par écrit et dans la pratique aux niveaux national et infranational, afin de contribuer à éclairer les activités de plaidoyer visant à l'élaboration du plan en question (qui devrait commencer en 2022).

(P3 N-7) Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique.

(P3 N-7) Compte tenu de l'absence de lignes budgétaires gouvernementales fixes dédiées à la formation et au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, les programmes de développement mis en œuvre par les ONG (internationales) devraient continuer à inclure des dispositions budgétaires pour la formation du personnel local et national dans toutes les entités de réduction des risques de catastrophe, notamment la DPC, le MATCA, le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe et les organisations de la société civile. Les formations relatives au financement de projets posent problème car elles sont souvent proposées pour une courte durée ou de manière ponctuelle. Il faudrait donc s'efforcer de financer des cours à plus long terme afin de venir en aide aux hauts fonctionnaires et au personnel national employés par des entités tchadiennes et internationales en vue d'accroître leur compréhension technique de la pratique de la réduction des risques de catastrophe (entretien avec la DPC, 2021), idéalement dans le cadre d'études supérieures de premier cycle, de masters ou de doctorats.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Une mise à jour technique et un renforcement du Plan d'Organisation des Secours (*ORSEC*) ont été réalisés avec l'appui de partenaires techniques et financiers, bien qu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'une validation politique ou d'un examen (entretien avec la DPC, 2021).

Selon le Plan de réponse humanitaire 2016, quelque 145 partenaires ont été mobilisés pour élaborer une stratégie globale de redressement après catastrophe (OCHA, 2015). Avec leur soutien, le Tchad a créé des documents d'orientation en matière d'intervention en cas de catastrophe. Depuis 2018, deux plans d'urgence multirisques ont été élaborés avec le soutien de l'UNICEF pour les épidémies et les inondations (UNICEF, 2019). L'objectif est de les rendre opérationnels par le biais de plans provinciaux (entretien avec la DPC, 2021). Depuis 2018, des plans d'urgence provinciaux ont été élaborés dans certaines régions, notamment celles du Logone occidental, du Salamat, du Logone oriental et du Lac (entretien avec la DPC, 2021).

Dans le cadre des plans d'urgence provinciaux, l'intervention est censée être confiée à des Comités d'action, qui doivent fournir un soutien technique à la conception, à la réalisation et au suivi des activités dans le cadre des plans, et servir de mécanisme de consultation et de coordination dans les situations d'intervention d'urgence (voir, par exemple, Comité Provincial d'Action et al., 2020a ; 2020b). La présente étude n'a pas permis de déterminer dans quelle mesure cela se produit dans la pratique, ni de trouver des exemples empiriques de ce mécanisme scalaire.

Le SISAAP supervise la mise en œuvre du Plan national de réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations sur une base annuelle (SISAAP, 2015-2020). Les dispositifs d'alerte rapide en matière d'insécurité alimentaire ont été renforcés ces dernières années par le soutien de partenaires, dont le PAM. Le système génère désormais des avertissements et des conseils opportuns sur la manière d'atténuer les effets négatifs des chocs agroclimatiques et socio-économiques sur les ménages (entretien avec le SISAAP, 2021).

Il est prévu de poursuivre le développement du dispositif d'alerte rapide. Par exemple, un dispositif d'alerte hydrométéorologique rapide est prévu dans le cadre du projet CREWS (Consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Dans le cadre des mesures d'intervention face à la COVID-19, le Ministère de la santé publique a élaboré un Plan national de contingence pour la *préparation* et la riposte à l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), qui couvre la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021 (Ministère de la santé publique de la République du Tchad, 2020). D'autres plans d'urgence signalés comprennent un plan gouvernemental de bonne qualité pour les infestations acridiennes (CADRI et République du Tchad, 2014).

Bon nombre des plans d'urgence ont été élaborés à la suite d'une intervention inefficace face à une catastrophe. Par exemple, à la suite de l'intervention chaotique face aux inondations de 2012, un plan d'urgence pour les inondations a été élaboré pour la zone du fleuve N'Djamena par le Conseil municipal, avec l'appui technique du PNUD (CADRI et République du Tchad, 2014).

Les pompiers sont chargés d'intervenir en cas de catastrophe (Lo et Dionko, 2016) et il existe une unité opérationnelle dans le pays, le Corps des sapeurs-pompiers de N'Djamena.

Aux niveaux provincial et local, les opérations d'intervention face aux catastrophes sont principalement menées par des partenaires extérieurs, des ONG et la Croix-Rouge. La branche tchadienne de la Croix-Rouge a joué un rôle inestimable dans la fourniture de services de secours d'urgence aux victimes de catastrophes depuis sa création en 1970. Elle soutient également la mise en place de mécanismes de prévention multirisques et encourage les activités de redressement au niveau local, tout en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes. 65 000 volontaires, secouristes et instructeurs de premiers secours travaillent pour la Croix-Rouge dans l'ensemble du pays. Ils contribuent à la diffusion d'informations ou d'alertes rapides et peuvent être rapidement dépêchés pour venir en aide aux populations locales.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré le déploiement de certains efforts au cours de la période d'évaluation pour renforcer la planification des mesures d'urgence et des interventions, les efforts ont été lents à se concrétiser, m Le plan ORSEC doit encore être validé sur le plan politique et est actuellement inactif, tandis que les plans d'urgence provisoires n'ont pas encore été adoptés (entretien avec la DPC, 2021). À l'exception des dispositifs d'alerte rapide et des plans d'urgence gérés par le SISAAP, les différents dispositifs et plans d'urgence mentionnés dans le présent rapport qui ciblent des aléas ou des secteurs spécifiques sont inopérants ; c'était le cas en 2016 (Lo et Dionko, 2016) et cela reste vrai aujourd'hui (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En outre, les plans devraient être mis à jour régulièrement pour rester pertinents, notamment à la lumière des conséquences de la COVID-19 et de la récession économique qui a suivi, mais leur mise à jour régulière et systématique n'a pas été entreprise (entretien avec la DPC, 2021).

Malgré la base légale du Corps des sapeurs-pompiers (Ordonnance 024/PR/2012 du 3 septembre 2012 ratifiée par la Loi 02/PR/2013 du 7 janvier 2013, voir Lo et Dionko, 2016), celui-ci est largement inexistant sur le plan opérationnel. Il n'y a qu'une seule unité active à N'Djamena et il n'existe aucune allocation budgétaire régulière dédiée au personnel ou à l'équipement.

Aucun exercice de simulation n'est effectué régulièrement et l'expérience a montré qu'en cas de catastrophe, les dispositions des plans d'urgence ne sont pas appliquées. Au lieu de cela, un comité spécial est mis en place pour gérer la crise (entretien avec la DPC, 2021). Le Plan d'action national de renforcement des capacités 2015-2020 (CADRI et Républiquedu Tchad, 2015) recommandait de réaliser des exercices de simulation impliquant tous les principaux organismes d'intervention, et de mener une simulation du plan ORSEC et de le mettre à jour si nécessaire en fonction des résultats. En raison du manque de fonds, ces exercices de simulation ne sont malheureusement pas organisés régulièrement, voire pas du tout.

La CPD est sporadiquement en mesure d'organiser des ateliers de formation à destination du personnel. Ces initiatives sont largement insuffisantes pour former adéquatement les employés des branches provinciales de la DPC aux principes fondamentaux de la réduction des risques de catastrophe. La pratique désordonnée consistant à affecter régulièrement le personnel à d'autres départements a également entraîné le départ de certaines personnes qualifiées.

Le redressement est abordé de manière incohérente par le biais de divers projets soutenus par des partenaires externes. En raison d'un manque de financement, ces programmes ne sont souvent pas suivis et ne produisent donc pas d'effets durables. La législation tchadienne n'aborde pas la question du redressement après catastrophe de manière exhaustive. Il n'existe pas de fonds disponibles pour mener des programmes de redressement et de reconstruction après les opérations d'intervention immédiate. Cette situation est le résultat d'une mauvaise gouvernance et de cadres réglementaires inadéquats en matière de préparation aux situations d'urgence et de redressement. Le redressement après catastrophe n'est abordé que par le biais de projets disparates financés par des partenaires extérieurs, qui n'ont souvent que des effets à court terme.

Enfin, les experts ont souligné que, par le passé, les interventions d'urgence n'avaient pas tenu compte des questions de genre et des handicaps (Consultation d'experts de haut niveau, 2021). Pour le moment, les stratégies de communication des risques ne sont pas adaptées aux disparités entre les genres et différences intersectionnelles au sein des communautés locales, ce qui s'explique en partie par le manque de données ventilées sur la vulnérabilité, l'exposition et les conséquences (voir Priorité 1).

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-1) Compte tenu de la prévalence de risques complexes et en cascade au Tchad, un travail de fond est nécessaire pour examiner la faisabilité et la viabilité d'un système d'alerte rapide multirisque. Comme détaillé dans les recommandations pour les activités P1 N-1 et P1 N-4, cela nécessiterait d'abord une étude exploratoire en vue d'évaluer la viabilité de l'interopérabilité des systèmes actuels de surveillance des aléas, que le projet CREWS et/ou le Programme BDR-ARCC sont en mesure d'entreprendre. Compte tenu de l'impossibilité de mettre en place un dispositif d'alerte rapide multirisque coordonné à l'échelle nationale à l'heure actuelle, des projets pilotes pourraient cibler les zones clés d'intersection des menaces. Il pourrait notamment s'agir d'explorer l'intersection entre les risques de catastrophe liés aux aléas naturels, les menaces de pandémie et les tendances en matière de conflits violents. Ce type de projet pilote peut contribuer à déterminer les intersections avec les ensembles de données existants sur l'exposition et la vulnérabilité, la complémentarité et les points de différence entre les alertes thématiques et les mécanismes de communication des risques, ainsi que la diversité des agences et des parties prenantes impliquées dans le traitement des conditions de risque complexe. Un autre point d'intersection pourrait concerner le risque de catastrophe lié aux aléas naturels, les déplacements (causés par les catastrophes et les conflits) et la volatilité économique.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Il est nécessaire d'améliorer considérablement les compétences techniques dans tous les aspects de la gestion des risques de catastrophe pour renforcer les institutions nationales de préparation et d'intervention face aux catastrophes. Cela inclut les domaines de l'intervention opérationnelle, de la planification de la logistique, de la distribution, de la coordination, des simulations, du suivi et de l'évaluation. Pour atteindre la maturité requise, un investissement soutenu est nécessaire en matière de formation (voir recommandation P3 N-7). Cela pourrait être facilité en proposant des détachements à moyen terme (8 à 18 mois) de fonctionnaires et d'experts

régionaux et continentaux pour contribuer au développement de spécialisations techniques dans différents domaines de la gestion des risques de catastrophe, tout en soutenant le travail en cours dans leurs organisations respectives. À plus long terme, les progrès réalisés dans l'élargissement des possibilités d'enseignement tertiaire seront également utiles à cet égard (voir Recommandation P1 N-7).

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) Le redressement après catastrophe est pour ainsi dire inexistant dans le pays en termes d'experts techniques, d'allocation de fonds, de politiques ou de plans, ou d'institutions mandatées pour faire avancer le redressement. Les plans de renforcement des capacités et les plans d'urgence se heurtant dans l'ensemble à toute une série de limitations financières, politiques et techniques, il convient de réfléchir attentivement à la manière de faire progresser le redressement après catastrophe sans suivre l'approche normative consistant à élaborer un plan formel. Bien que cela puisse sembler illogique, il peut être préférable, au moins pendant quelques années, de se concentrer, au moyen d'investissements, sur la constitution d'une expérience fondamentale et d'une base de données empiriques pouvant à terme permettre de plaider en faveur d'une action plus systématique et concrète en matière de redressement après catastrophe dans le pays. Par exemple, en s'employant à tirer parti des opportunités politiques ou autres qui se présentent, les objectifs du redressement après catastrophe pourraient être intégrés dans des mécanismes, cadres et plans d'investissement « autres » (c'est-à-dire, qui ne relèvent pas directement de la réduction des risques de catastrophe). Cela demandera plus de travail aux tenants du redressement après catastrophe car ils devront déterminer comment obtenir des résultats dans ce domaine en utilisant non pas la terminologie de la réduction des risques de catastrophe mais un discours avec lequel l'audience est plus à l'aise, qu'il s'agisse d'intervention humanitaire, de moyens de subsistance et de sécurité alimentaire, de sécurité climatique ou même de stabilisation et de paix.

Le système des Nations Unies, avec le soutien du PNUD et en collaboration avec d'autres acteurs nationaux clés, pourrait envisager de mettre à l'essai cette approche au Tchad pour faire progresser le redressement après catastrophe, en tirant parti d'un partenariat avec une équipe multidisciplinaire de spécialistes spécifiquement orientée vers l'influence des politiques. Un programme expérimental de deux ans pourrait être conçu pour mettre à l'essai, sur le terrain, l'efficacité d'une approche plus radicale visant à faire progresser la réduction des risques de catastrophe sans recourir aux approches habituelles. Les efforts actuellement déployés dans le cadre de projets du PNUD, tels que le Projet de résilience au Sahel et le Mécanisme régional de stabilisation de la Commission du bassin du lac Tchad, pour intégrer les aspects liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans les tentatives de stabilisation du bassin du lac Tchad pourraient permettre de tirer des enseignements utiles sur les modalités possibles d'une telle intégration dans les situations de conflit.

(P4 N-5) Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions.

(P4 N-5) Les recommandations formulées dans le cadre du Plan d'action national de renforcement des capacités 2020-2015 (CADRI et République du Tchad, 2015) incluaient la réalisation d'exercices de simulation impliquant tous les principaux organismes d'intervention et l'organisation d'une simulation du plan ORSEC ainsi que sa mise à jour en fonction des résultats. Des partenariats

bilatéraux pourraient être mis en place avec des organismes de financement externes qui disposent d'expérience en matière de renforcement des capacités de protection civile dans la région, comme l'AFD. Compte tenu de la nouveauté de ce type d'exercices de simulation pour de nombreuses parties prenantes nationales, un soutien technique adapté sera nécessaire pour garantir l'efficacité du processus, en mettant l'accent sur la qualité de l'interaction entre les organismes, ainsi que sur le partage de l'apprentissage et l'encouragement du dialogue. Il serait utile de mener une série d'essais afin de mettre au point une approche de simulation adaptée au contexte tchadien et aux contraintes auxquelles sont confrontés les organismes d'intervention susceptibles d'être impliqués dans toute situation post-catastrophe. Il sera peut-être nécessaire de modifier les notes d'orientation en profondeur pour décrire des processus « satisfaisants », encourager la participation à cet exercice et obtenir des réponses plus fidèles à la réalité.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) Le fait que de nombreuses politiques, plans et interventions ne tiennent pas suffisamment compte des questions de genre et d'autres spécificités intersectionnelles et, par conséquent, ne répondent pas de manière appropriée ou sensible aux besoins de préparation, de réduction des risques, d'intervention et de redressement pour de nombreuses personnes à risque constitue une source d'inquiétude permanente. Pour y remédier, il est nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle comprenant : l'élaboration d'une vision globale des profils, des priorités et des expériences ventilés en matière de risques de catastrophe au niveau local (voir P3 N-2) ; la participation de spécialistes des questions de genre afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de plans et d'interventions, notamment la création d'un sous-groupe sur les questions de genre au sein du Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe ; l'apprentissage actif dans le cadre d'exercices de simulation afin de garantir l'intégration de la sensibilisation aux questions de genre dans les interventions (voir recommandation P4 N-5). Le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe devra améliorer ses compétences techniques, en s'inspirant des enseignements en matière de genre et d'inclusion tirés des experts mondiaux tels qu'ONU-Femmes, le Gender and Disaster Network et le PNUD, entre autres, en travaillant en étroite collaboration avec les organisations de femmes et d'autres acteurs de la société civile très présents au niveau infranational et communautaire, et en renforçant leurs capacités.

Chapitre 5. Mali

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Mali, avant de résumer les progrès et les réalisations accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 de l'Union africaine (« Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Mali en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Le Mali est un pays à faible revenu situé en Afrique de l'Ouest et comptant 19,7 millions d'habitants (Banque mondiale, 2020). Il s'agit d'un pays enclavé et semi-aride situé en grande partie sur un plateau, à l'exception des régions du sud, et qui s'étend dans le sud du Sahara et le Sahel. Le Mali est divisé en huit régions, qui ont chacune un gouverneur, en plus du district de Bamako, la capitale. Il est en outre subdivisé en 49 cercles (districts) et 703 communes (ONU-Habitat, 2012).

Le manque de diversification économique et un taux de croissance démographique élevé d'environ 3 % par an ont rendu la population malienne vulnérable à de nombreuses difficultés (Banque mondiale, 2020). Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde, et l'on estime que 68 % de la population vit dans une pauvreté multidimensionnelle (PNUD, 2020). L'extrême pauvreté reste un problème critique pour le pays, bien que des estimations récentes fassent état d'une diminution de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales (de 65 % de la population en 2001 à 51 % en 2010) (Banque mondiale, 2020). En outre, sur le plan géographique, la pauvreté se concentre dans le sud rural densément peuplé, où plus de 90 % de la population vit dans la pauvreté (Banque mondiale,

s.d.). Le revenu moyen par habitant est d'environ 750 dollars des États-Unis par an (Banque mondiale, 2020).

La croissance économique du Mali a fluctué au cours de la dernière décennie, tandis que la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) était estimée à 4,8 % en 2019 (Banque mondiale, s.d.). L'économie du pays dépend fortement de l'agriculture et des revenus des ressources naturelles, qui représentent jusqu'à 45 % du PIB (Banque mondiale, 2020). Le secteur agricole malien, qui repose principalement sur la production des zones situées le long des rives du fleuve Niger, qui va de Bamako et Mopti à Sikasso, constitue la plus grande source d'emploi dans un pays où 80 % des emplois relèvent de l'économie informelle (GFDRR, 2019a ; Banque mondiale, 2020).

Le Mali est classé 184^e sur 189 pays et territoires selon l'indice de développement humain (PNUD, 2020). Les mauvais résultats du pays s'expliquent principalement par ses mauvais indicateurs de santé (Banque mondiale, 2020). Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies : l'espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté de près de 14 ans entre 1990 et 2019, tandis que les années de scolarisation prévues ont augmenté de plus de 5 ans (Banque mondiale, s.d.). Malgré ces tendances positives, le pays reste toutefois confronté à des difficultés importantes, notamment un taux de chômage élevé (7,2 % de la population active) et une proportion élevée d'emplois vulnérables (selon l'indice de développement humain 2020).

Alors que le Mali s'efforce de relancer son économie et de réduire la pauvreté, le pays continue de se débattre avec l'instabilité et les conflits découlant du coup d'État militaire de 2012. Les attaques continues des groupes armés occupants mettent en péril la stabilité des régions du nord et du centre du pays (Banque mondiale, s.d. ; Kwasi et al., 2019). Depuis 2014, le groupe « Fragilité, conflits et violence » de la Banque mondiale a classé le Mali comme un pays à haut risque.

La paix demeure fragile et le Mali est vulnérable aux perturbations économiques aggravées par le manque de diversification économique, les infrastructures inadaptées et les problèmes de gouvernance. L'économie malienne reste particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières. Bien que les répercussions économiques de la pandémie actuelle de COVID-19 s'avèrent jusqu'à présent limitées (les échanges commerciaux ont même augmenté), le Mali risque de faire face à un effondrement des prix de ses exportations agricoles (Banque mondiale, s.d.).

Profil de risque

Le Mali fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Selon l'Indice mondial de risque, le pays se classe 37^e sur les 181 pays les plus exposés à ces aléas (Behlert et al., 2020). Les conséquences de la combinaison d'une extrême vulnérabilité et d'une forte exposition aux aléas hydrométéorologiques, environnementaux, biologiques et sociétaux sont aggravées par un manque de capacités de réaction et d'adaptation.

Le Mali est particulièrement exposé à la sécheresse et aux inondations récurrentes, ainsi qu'aux violences politiques et aux conflits (OCHA, 2019). La sécheresse a des effets néfastes sur le bétail, qui représente une part cruciale de l'agriculture malienne, tandis que les dommages physiques causés par les inondations menacent les zones de plaine, de montagne et urbaines (GFDRR, 2019b). En moyenne, 440 000 personnes sont touchées par la sécheresse et 500 000 par les inondations chaque année (GFDRR, 2019b). Le conflit violent en cours contribue à la position du Mali dans l'indice des États fragiles, où le pays se classe au 16^e rang sur 178 pays (statut « alerte »), un score qui s'est considérablement dégradé depuis 2012 (Indice des États fragiles, s.d.).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Le Mali est exposé à divers aléas hydrométéorologiques et climatiques. En plus des sécheresses et des inondations en cours, le Mali est touché de plein fouet par les effets néfastes des changements climatiques. La hausse des températures, la variabilité importante des précipitations annuelles dans le Sahel et l'ampleur croissante des phénomènes météorologiques extrêmes sont autant de facteurs particulièrement préoccupants pour le développement et la sécurité alimentaire du pays. Le manque d'eau touche 400 000 personnes en moyenne chaque année et entraîne une perte de revenus agricoles d'environ 10 millions de dollars par an (ADRFi, 2019).

Le Mali a connu des épisodes prolongés de sécheresse hydrologique et agricole au cours des dix dernières années, c'est-à-dire un déficit de disponibilité en eau dans les rivières et les réservoirs ainsi que des précipitations erratiques (GFDRR, 2019a). Depuis des décennies, le pays est soumis à des cycles de sécheresse récurrents dus à la variabilité atmosphérique naturelle et à la désertification (République du Mali, 2015 ; GFDRR, 2019a). Les sécheresses ont entraîné des pertes de bétail et de récoltes, notamment dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso (GFDRR, 2019a). La dernière grande sécheresse, survenue de 2011 à 2012, a déclenché une crise alimentaire de longue durée. Selon l'Initiative de financement des risques de catastrophes en Afrique (2019), plus de 3,5 millions de personnes ont été confrontées à l'insécurité alimentaire et près d'un million ont eu besoin d'une assistance alimentaire en 2017 au Mali.

Depuis 2007, le pays a connu cinq inondations majeures (deux en 2007 et une en 2013, en 2016 et en 2017) (République du Mali, 2019). Les bassins fluviaux du fleuve Sénégal et du fleuve Niger sont particulièrement exposés aux inondations (République du Mali, 2015). En 2013, 37 personnes sont mortes et 25 000 ont été touchées par les inondations qui ont dévasté la capitale, Bamako (République du Mali, 2015). Selon l'évaluation multisectorielle réalisée par les municipalités touchées, ces pertes s'expliquent en partie par les constructions non réglementées sur les lits du fleuve Niger et les systèmes de drainage inadéquats (République du Mali, 2019). Des infrastructures essentielles ont été construites dans des zones très exposées en raison de la mauvaise gestion des risques d'inondation. À titre d'exemple, 300 établissements d'enseignement et de santé sont touchés en moyenne chaque année par les crues des rivières (Initiative de financement des risques de catastrophe en Afrique, 2019). Au total, on estime que plus de 200 communes seraient exposées à des risques d'inondation et de sécheresse (République du Mali, 2019).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

Le Mali est exposé à de nombreux aléas environnementaux, notamment la dégradation des terres, l'érosion des sols et la pollution.

L'expansion de l'agriculture et les pratiques inadéquates de gestion des terres contribuent à la dégradation et à l'érosion des sols. La déforestation incontrôlée, estimée à 500 000 ha par an, menace également le pays en augmentant l'exposition aux risques d'inondation (République du Mali, 2015). Bien que des glissements de terrain (un aléa hydrométéorologique) peuvent se produire dans les zones densément peuplées du sud, leurs conséquences annuelles estimées restent modérées. Cependant, les périodes de fortes précipitations sont susceptibles d'avoir des effets dévastateurs, notamment dans les régions de Bamako et de Kayes, où l'urbanisation et la déforestation exacerbent l'instabilité des pentes (GFDRR, 2019b). Le Mali fait également face à des aléas biologiques liés à des parasites agricoles. L'invasion acridienne de 2004-2005 a été particulièrement destructrice pour les cultures, ce qui a entraîné le renforcement du Centre national de la lutte contre le criquet pèlerin (République du Mali, 2015).

La mauvaise gestion des déchets constitue un problème croissant au Mali. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), malgré l'amélioration de l'accès aux installations sanitaires et à l'eau potable, il existe de nettes disparités entre les zones urbaines et rurales. L'accès dans les zones rurales est de 70 % et il est encore plus faible dans les zones touchées par les conflits (UNICEF, s.d.). En 2015, il a été estimé que les services d'assainissement ne pouvaient traiter qu'un peu plus de la moitié des déchets de Bamako (République du Mali, 2015). Les déchets non traités sont déversés dans les rivières voisines et contribuent à la pollution des eaux et des sols dans un pays où seulement 22 % du territoire dispose d'un accès facile à l'eau potable (République du Mali ; 2019).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

Le plus grand risque sanitaire encouru par la Mali est la malnutrition aiguë (résultat complexe d'une série de facteurs), dont la prévalence varie fortement d'une région à l'autre. La prévalence de l'insécurité alimentaire est de 19 % dans les zones rurales, contre 8 % dans les zones urbaines (FEWS NET et al., 2020). La malnutrition chronique et les retards de croissance ont touché environ 13 % de la population en 2019 (FEWS NET et al., 2020).

L'offre de soins de santé au Mali reste insuffisante, même si les dépenses totales de santé représentaient 6,9 % du PIB en 2014 (OMS, 2014). Le pays compte en moyenne un médecin pour 10 000 habitants, mais il existe de fortes disparités régionales (République du Mali, 2015). Des tendances positives se dessinent, notamment une baisse de la mortalité infantile et maternelle sur la période 2004-2014 (OMS, 2014). Étant donné que le taux de croissance démographique reste élevé, l'attention s'est portée sur la promotion de l'utilisation de méthodes contraceptives modernes (utilisées par seulement 4,5 % des femmes ayant des partenaires sexuels stables en 2010) (OMS, 2014).

Les mauvaises pratiques de collecte et de gestion des déchets créent des conditions sanitaires précaires qui peuvent permettre la propagation des maladies. En 2014, huit cas d'Ebola ont été signalés dans le pays, entraînant six décès, ce qui a conduit les parties prenantes à renforcer la surveillance des fièvres hémorragiques virales (OMS, 2014). Les maladies évitables par la vaccination, telles que la rougeole, la méningite, les diarrhées à rotavirus, la pneumonie et le cancer du col de l'utérus, restent fréquentes (OMS Bureau du Mali, 2018). La population malienne reste particulièrement vulnérable aux maladies transmissibles telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, avec une proportion importante de patients non traités (69 tuberculeux pour 100 000 habitants, par exemple) (OMS, 2014). L'urbanisation, la sédentarité et les changements de régime alimentaire ont entraîné une augmentation des maladies non transmissibles qui se faisaient auparavant rares dans le pays (comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, la drépanocytose et certains cancers) (OMS, 2014 ; 2018). Pendant ce temps, les maladies tropicales telles que le paludisme continuent de poser des risques sanitaires importants pour la population malienne (OMS, 2014).

Le système de santé malien a été mis à rude épreuve par la pandémie de COVID-19 car il n'était pas suffisamment préparé pour faire face au nombre élevé de patients. En avril 2020, le pays ne comptait que 56 respirateurs et les professionnels de santé se sont mis en grève à la mi-décembre pour protester contre le manque de ressources (Diallo, 2020). Au 25 août 2021, le pays avait recensé 14 779 cas confirmés de COVID-19 et 536 décès (OMS, 2021). Au 23 août 2021, 259 719 doses de vaccin avaient été administrées (OMS, 2021). Il s'est avéré particulièrement difficile d'empêcher la propagation du virus par la distanciation sociale et des mesures de confinement partiel (Diallo, 2020).

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

La sécurité constitue une difficulté permanente pour le Mali depuis le coup d'État militaire de 2012 et l'occupation du nord du pays par des milices qui s'en est suivie (Banque mondiale, s.d. ; Kwasi et al., 2019). Malgré l'accord de paix signé en 2015, les attaques se poursuivent dans la région (Banque mondiale, s.d.). Les perturbations causées par la violence politique et le conflit ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes à l'intérieur du pays et contribué à des pénuries alimentaires parmi les populations vulnérables (CE, 2020). Plus de 287 000 personnes ont été contraintes de fuir leur domicile entre janvier et août 2020 uniquement (CE, 2020). L'instabilité régionale contribue également à la situation précaire du Mali, qui accueille plus de 43 700 réfugiés des pays voisins comme le Burkina Faso et le Niger (CE, 2020). Entre-temps, près de 140 000 Maliens ont quitté le pays. La situation actuelle a aggravé les difficultés d'accès aux services publics de base (Kwasi et al., 2019).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

La capacité du Mali à évaluer, à déterminer le profil et à effectuer un suivi des risques de catastrophes s'améliore lentement. La priorité 1 du Programme d'Action de l'Union africaine constate que, si toutes les prévisions météorologiques ne parviennent pas actuellement au Centre national de gestion des urgences et à la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes, la collaboration s'est renforcée ces dernières années entre les services météorologiques (Met), les autorités chargées de la gestion de l'eau et le *Système d'Alerte Précoce* (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2020). La Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes a facilité cette collaboration, parallèlement à la création du Centre national de gestion des urgences avec le projet Hydromet dirigé par la Banque mondiale (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2020).

Le projet Hydromet contribue au renforcement de la connectivité de bout en bout en matière d'informations hydrométéorologiques, de prévisions et de *Système d'Alerte Précoce*, grâce à un investissement de 31 millions de dollars de la Banque mondiale, du Fonds vert pour le climat (FVC) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Grâce à ce partenariat, le Gouvernement du Mali cherche à mettre en place un système opérationnel pour transférer systématiquement les données et les alertes vers le Centre national des opérations d'urgence (CNOU), créé en 2017.

Les principales institutions nationales chargées de la prévision, de la surveillance et de l'alerte rapide ont investi des ressources considérables dans le renforcement de leurs capacités et ont diversifié leur base de partenaires ces dernières années. Avec le soutien de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'OMM, de la Banque mondiale, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) et d'autres organismes, Mali Météo (l'agence météorologique malienne) a considérablement renforcé ses capacités techniques et technologiques de prévision des aléas liés au climat et de communication avec les acteurs de la gestion des catastrophes et le public. Par exemple, Mali Météo et l'USAID s'efforcent de diversifier les sources de financement du premier cité ainsi que d'améliorer les données climatiques et les capacités de prévision des précipitations. L'amélioration des capacités de prévision est ensuite rendue effective par le développement d'outils de prise de décision pour aider les agriculteurs à accéder aux informations agro-météorologiques et à les utiliser. Autre exemple : les services de prévision météorologique sont en cours d'adaptation pour

mieux tenir compte des besoins des utilisateurs finaux, avec le soutien du Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec le PNUD et le financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

La Direction nationale de l'hydraulique, qui est chargée de la gestion et de la réglementation des ressources en eau, collabore avec l'Autorité du bassin du Niger dans l'optique de moderniser son équipement hydrologique et d'améliorer sa coopération avec Mali Météo en matière de prévision des inondations, avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), du PNUD et d'autres partenaires. D'autres efforts sont en cours en vue de renforcer l'infrastructure matérielle pour la surveillance des aléas. Les équipements météorologiques et hydrologiques ont été renforcés grâce à une collaboration entre la Direction nationale de l'hydraulique, Mali Météo et le PNUD-FEM (Pinnars, 2020).

À l'heure actuelle, le mécanisme le plus intersectoriel est le Système d'Alerte Précoce, qui centralise les données météorologiques et celles produites par la société civile pour surveiller la production et la disponibilité alimentaires ainsi que pour recenser les risques et les populations vulnérables. Ce système est géré par le Commissariat à la sécurité alimentaire, sous l'autorité du Président de la République. Avec le soutien de l'Union européenne (UE), le Système d'Alerte Précoce malien fera bientôt partie d'un système régional de sécurité alimentaire, connu sous le nom de Système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO, hébergé par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Parmi les autres avancées récentes, citons le Projet de résilience au Sahel qui vient en aide au Gouvernement du Mali concernant les systèmes de comptabilisation des dommages et des pertes, la mise à jour des bibliothèques électroniques d'informations sur les risques nationaux, le travail préliminaire pour alimenter les bases de données sur les dommages et les pertes et les registres nationaux des risques et les observatoires des catastrophes (échange de courriels du PNUD, 2021). La Direction de la protection civile a également bénéficié d'un soutien en matière d'équipement informatique (échange de courriels avec le PNUD, 2021). De plus, en 2019/2010, le Mali a été l'un des 11 pays qui ont travaillé avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et le Programme alimentaire mondial (PAM) à l'élaboration d'un profil de risque national comprenant des évaluations de vulnérabilité (ARC, 2019 ; échange de courriels avec le PNUD, 2021).

En 2019, la première évaluation rapide des besoins après une catastrophe a été menée par le Ministère de la sécurité et de la protection civile et des partenaires internationaux en réponse aux inondations qui ont touché Bamako (République du Mali, 2019a).

En ce qui concerne l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'éducation et la formation, le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine, qui suit les progrès des pays ayant procédé à cette intégration, fait état d'une « réalisation complète » du Mali à cet égard jusqu'en 2018, bien qu'aucun autre détail sur le pays ne soit fourni (CUA, 2020). En outre, en 2021, l'École de Maintien de la Paix lancera un master en gestion des risques de catastrophe (entretien avec les services de protection civile, 2020). Le Ministère de l'éducation espère mettre en place un programme pilote d'éducation à plus grande échelle sur le climat et les risques d'inondation à l'échelle nationale (Pinnars, 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Le Mali ne dispose pas d'une base de données fonctionnelle au sujet des pertes et des conséquences des catastrophes, car les projets de financement de la base de données DesInventar (un système de gestion des informations sur les catastrophes gratuit et à code source ouvert) ont été interrompus (entretien avec l'OMM, 2020). Il s'agira d'un goulot d'étranglement majeur dans le développement d'un système de prise de décision tenant compte des risques, pleinement fonctionnel, pour les programmes de réduction des risques de catastrophe au Mali et, plus généralement, pour les investissements du pays en matière de développement. La mise en place d'une base de données nationale sur les risques et les conséquences des catastrophes figurait parmi les principales recommandations du Cadre de relèvement aux inondations de 2019 (République du Mali, 2019b).

Le pays n'a pas encore rédigé de rapport relatif au suivi du Cadre de Sendai, et l'on manque d'informations relatives aux plans actuels de mise en place de cette capacité.

Les informations relatives à la vulnérabilité et aux capacités, deux éléments essentiels à la compréhension des risques de catastrophe, font cruellement défaut, notamment en ce qui concerne les questions de genre et intersectionnelles liées aux risques de catastrophe. Comme souligné dans l'évaluation à mi-parcours du projet PNUD/FEM « Gestion des Risques climatiques et d'inondations au Mali en vue de Préserver des vies et biens » (PGRCI), l'analyse des questions de genre est rarement abordée et lorsque c'est le cas, elle est étroitement axée sur les rôles reproductifs des femmes (Pinnars, 2020).

Le Mali ne dispose pas encore d'un système de surveillance multirisque ni d'un système d'alerte rapide pleinement opérationnels. Les autorités chargées de la gestion des catastrophes ont accès à des prévisions et à des projections relatives à des aléas spécifiques, mais celles-ci ne dépendent pas d'un dispositif d'alerte rapide central. L'absence d'un système national d'information ou de communication sur la gestion des risques de catastrophe constitue un problème connexe, bien que cela fasse partie des priorités du projet Hydromet, lancé fin 2019.

L'absence de modélisation hydrologique et de prévision des inondations entrave encore la couverture et la qualité du système de gestion des catastrophes. Une partie de la difficulté réside dans l'inefficacité des infrastructures de surveillance des aléas. Par exemple, seul un tiers environ (103 stations sur 140) des stations hydrologiques de la Direction nationale de l'hydraulique sont pleinement opérationnelles (Banque mondiale, 2019a). C'est au niveau institutionnel que l'on recense d'autres goulets d'étranglement. Par exemple, le manque d'échange de données entre la Direction et Mali Météo (Banque mondiale, 2019a).

La réduction des risques de catastrophe ne fait pas encore partie des programmes scolaires. Il est nécessaire de mener des travaux de recherche supplémentaires pour mieux déterminer le degré d'investissement actuel du Mali dans la génération de connaissances et d'innovations en la matière.

Au niveau infranational, les Comités de Veille ou de Crises disposent de ressources techniques et financières limitées, ce qui les empêche de contribuer efficacement aux systèmes nationaux de surveillance des risques et d'alerte. Les populations locales sont rarement sensibilisées aux risques et aux questions de gestion des catastrophes, et l'on recense peu de possibilités de participation active des communautés à la conception et la mise en œuvre de mécanismes d'alerte rapide. Le langage technique utilisé dans les informations relatives aux prévisions climatiques et

météorologiques serait trop complexe pour que les journalistes puissent l'interpréter avec précision et le réadapter aux utilisateurs finaux. En outre, dans de nombreuses zones reculées, l'accès intermittent à l'électricité et à Internet empêche de recevoir des mises à jour régulières et des alertes rapides par la télévision et la radio (Pinnars, 2020).

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Les investissements de ressources financières et techniques à venir destinés à améliorer la capacité du Mali à évaluer les risques, ainsi qu'à suivre et à analyser les risques de catastrophes, pourraient suivre les progrès, les difficultés et les opportunités découlant de certains des grands projets en cours de réalisation au Mali, tels que le projet Hydromet, afin d'assurer la continuité et la complémentarité avec les efforts en cours. Ce point est surtout important pour tout acteur externe désireux de contribuer au renforcement des capacités de Mali Météo, de la Direction nationale de l'hydraulique, de la protection civile et du CNOU par l'intermédiaire d'investissements. Depuis son lancement en décembre 2019, le projet Hydromet a été utilisé en grande partie dans le cadre des restrictions liées à la COVID-19. Le suivi et l'évaluation futurs des progrès et des résultats seront importants pour la conception de tout investissement futur sur la compréhension des risques de catastrophe dans le pays.

(P 1 N-1) Il serait utile d'apporter un soutien au Commissariat à la sécurité alimentaire en vue de combler les manques de moyens recensés par une évaluation menée par l'Union européenne. Il pourrait notamment être envisagé d'axer les investissements futurs sur le renforcement du système d'évaluation de la vulnérabilité du Système d'Alerte Précoce, de ses capacités décentralisées et de ses outils de collecte de données, ainsi que sur l'augmentation de ses effectifs de manière durable. Cela pourrait prendre la forme d'un effort de collaboration avec des partenaires existants et potentiels spécialisés en matière de sécurité alimentaire, y compris les donateurs et les agences opérationnelles.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) Les organismes des Nations Unies pourraient envisager de donner davantage de place à la dimension d'autonomisation des femmes dans les projets existants, tels que le projet PGRCI du PNUD/FEM. Par exemple, on pourrait étendre l'approche analytique du projet PGRCI à la dimension de genre des interventions d'alerte rapide et de gestion des catastrophes. Ce projet pourrait, par ailleurs, s'appuyer sur les résultats pour inciter à investir davantage en matière de vulnérabilités, d'exposition et de capacités des femmes, ainsi que d'autres dimensions intersectionnelles relatives aux risques afin d'approfondir la compréhension des risques de catastrophe à l'échelle nationale.

(P1 N-2) Les décideurs responsables de la conception et de la mise en œuvre des fonds pour les catastrophes et le climat seraient bien placés pour tirer parti des enseignements retirés par le programme BRACED (Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters), un programme de résilience financé par le Gouvernement britannique, en relation avec les investissements publics réalisés par les fonds climatiques dirigés par le Gouvernement au Mali. Les conclusions du BRACED indiquent que les investissements axés sur le climat ont été réalisés en consultation avec les comités locaux de gestion des investissements qui comprennent beaucoup de

fonds destinés aux femmes et aux jeunes (Halle et Doumbia, 2020). Bien que limités, ces exemples offrent l'espoir de renforcer l'inclusion significative des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels.

(P1 N-2) La Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes pourrait envisager de travailler avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, ainsi qu'avec des spécialistes des questions de genre issus d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales (OIG/ONG) et d'organisations de la société civile (OSC), afin de créer un sous-groupe sur le genre et l'inclusion. Ce groupe pourrait remplir diverses fonctions, notamment effectuer un travail de sensibilisation en faveur d'une plus grande analyse intersectionnelle en matière d'évaluation et de suivi des risques, d'analyse des risques et des conséquences des catastrophes par genre et autres sous-catégories sociales, et d'élaboration de messages d'alerte rapide et de sensibilisation tenant compte des questions de genre.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Il est indispensable de mettre en œuvre un effort national pour harmoniser les informations relatives aux risques, y compris, par exemple, à l'élaboration d'un ensemble de définitions, de normes et de procédures harmonisées pour permettre le suivi de la collecte et de la communication des données par des systèmes interopérables. L'une des principales recommandations issue de l'évaluation des besoins après une catastrophe de 2019 concernait l'élaboration d'un cadre national d'analyse des risques (République du Mali, 2019a). Les organismes disposant d'une expérience dans ce domaine (notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), l'UE et le PNUD) pourraient établir des partenariats avec les autorités nationales, y compris le CNOU, dans l'optique de mettre au point un ensemble harmonisé de normes et de procédures destinées à transformer les projections de risques en alertes rapides et en actions rapides prévisibles.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) Conformément aux recommandations du Cadre stratégique pour la relance économique de 2019 (République du Mali, 2019b), les autorités nationales devraient bénéficier d'un soutien à l'élaboration d'une base de données sur les pertes et les conséquences des catastrophes. Le PNUD serait en mesure de s'en charger, en raison de sa collaboration actuelle avec le Gouvernement du Mali dans le cadre du Projet de résilience au Sahel. Il faudrait que la base de données soit connectée au système national d'information sur la gestion des risques de catastrophe, en cours de développement avec le soutien du projet Hydromet, entre autres. Il serait extrêmement utile de disposer de données facilement accessibles sur les pertes et les conséquences des catastrophes pour rendre compte des progrès au regard du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Programme d'action de l'Union africaine, pour améliorer la viabilité de la poursuite de trajectoires de développement tenant compte des risques, et plus encore.

(P1 N-5) Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-5) L'ambition du projet Hydromet d'établir un système d'information national de gestion des risques de catastrophe pourrait être soutenue formellement par les institutions gouvernementales en charge des aléas et des risques de catastrophes ; cela étant, tout système doit être à la fois pleinement intégré et tenir compte des capacités nationales limitées en la matière. Les

considérations relatives à la gouvernance des risques de catastrophes, à l'appropriation nationale/la domestication et à la viabilité à long terme doivent être privilégiées par rapport aux avancées techniques.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Le Ministère de l'éducation devrait bénéficier d'encouragements et de soutien de la part des parties prenantes de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes au sujet de la mise en œuvre de son programme test d'intégration de l'éducation sur le climat et les risques d'inondation dans l'ensemble du pays. En cas de succès, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) serait en mesure de fournir des documents prêts à l'usage (tirés de la gamme de matériel éducatif international relatif à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires) adaptables au contexte malien, et dont le nouveau contenu serait fourni au Ministère de l'éducation régulièrement et en temps voulu.

(P1 N-7) Des organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF pourraient envisager de contribuer à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le programme scolaire aux côtés du Ministère de l'éducation, en donnant la priorité aux zones géographiques et aux populations les plus à risque. Les expériences et les outils efficaces peuvent provenir d'autres pays de la région, et il serait possible de proposer des missions de soutien par les pairs ou l'adaptation de produits éducatifs existants au contexte local.

(P1 N-8) Renforcer les capacités techniques et scientifiques à produire des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe et promouvoir les investissements dans l'innovation et la technologie aux fins de relever les défis de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-8) Il serait intéressant de mener une évaluation de la capacité des institutions académiques et des centres de recherche du Mali à : 1) générer des connaissances en matière de réduction des risques de catastrophe ; 2) à promouvoir les investissements dans les domaines de l'innovation et de la technologie afin de surmonter les difficultés les plus urgentes en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, par exemple dans les infrastructures résistantes aux catastrophes ou la microfinance efficace face aux chocs. Ces données pourraient ensuite être utilisées pour recenser les possibilités de coopération régionale en matière de recherche et de développement dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, via l'élaboration d'un plan d'investissement éducatif destiné à orienter les discussions entre les partenaires de l'enseignement supérieur et les bailleurs de fonds potentiels.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) L'UNICEF, la Croix-Rouge malienne et d'autres partenaires fortement impliqués dans la communication pour le développement pourraient avoir envie d'évaluer la compréhension et l'utilisation des produits de communication grand public sur la portée des risques par les utilisateurs finaux, en particulier dans les zones rurales. Ces organisations pourraient accentuer leur engagement auprès d'entités nationales de surveillance des risques afin de contribuer à la simplification des produits de communication et à la systématisation de la diffusion des messages à grande échelle par différents canaux, notamment les chefs traditionnels, les communicateurs et les radios locales. Elles pourraient également chercher un terrain d'entente avec le projet PGRCI du

PNUD/FEM mis en œuvre par l'Agence de l'environnement et du développement durable, qui investit déjà dans le renforcement des capacités nationales de diffusion d'informations simples sur la météo et les aléas d'inondation par le biais des médias grand public.

(P1 N-9) Il existe de nombreux exemples de journalistes qui s'entraident dans des domaines techniques tels que les catastrophes et les risques climatiques. Par exemple, le programme BRACED a mis en relation des journalistes de la Fondation Thomson Reuters avec des journalistes de toute l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et leur a proposé une formation au sujet de la manière d'interpréter et de rendre compte avec précision des événements climatiques et météorologiques. La même méthodologie pourrait être appliquée par les médias qui souhaitent contribuer à des réseaux établis de journalistes africains, tels que l'Association des journalistes de réduction des risques de catastrophe (DIRAJ).

(P1 N-10) Exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-10) Compte tenu du manque de recherches opérationnelles relatives à la participation des populations locales à la réduction des risques de catastrophe, il est nécessaire de mener des recherches en vue d'évaluer les progrès nationaux en matière d'autonomisation des communautés pour l'évaluation, le suivi et l'analyse des risques afin de déterminer les points d'entrée possibles pour les investissements. L'objectif devrait être de compléter la sous-composante 1.3 du projet Hydromet, qui vise à mettre en place un dispositif d'alerte rapide communautaire et des mécanismes d'intervention d'urgence pour faciliter le suivi et la prise de décision au niveau local en collaboration avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel/Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (CILSS/AGRHYMET) (Banque mondiale, 2019a). Les travaux de recherche proposés devraient recenser les tactiques d'autosuffisance employées par les communautés disposant d'expérience en matière de résistance aux catastrophes et aux crises depuis des décennies, évaluer la viabilité de ces tactiques en vue d'une mise à l'échelle et d'une reproduction, et déterminer quels systèmes formels de gouvernance et de soutien en matière de risques de catastrophes pourraient renforcer les systèmes locaux préexistants. Ces informations éclaireront la prise de décisions relatives aux investissements futurs dans la conception et la mise en œuvre d'analyses des risques, de dispositifs d'alerte rapide, d'une préparation et d'interventions basées sur les capacités locales réelles (échange de courriels avec l'UNICEF, 2021).

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

Dans une certaine mesure, la plupart des politiques nationales de développement comprennent des plans de renforcement de la résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023 est la référence en la matière et comprend des objectifs spécifiques autour du « renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturels » et du « renforcement de la résilience au changement climatique » (Ministère de l'économie et des finances et al., 2019).

L'actuelle Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes couvre la période 2015-2019 (République du Mali, 2016a). Il est prévu de continuer le développement de cette stratégie en 2021 (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2021). Un Plan d'action pour le renforcement des capacités (2016-2019) est utilisé pour renforcer la structure de la gouvernance des risques de catastrophe au Mali (Consultation d'experts de haut niveau, 2021). De nombreuses activités du Plan d'action ont été mises en œuvre, notamment grâce à l'adoption d'un certain nombre d'instruments juridiques liés à la mise en place institutionnelle de la gestion des catastrophes. Par exemple, ces dernières années, le Mali a adopté divers instruments juridiques pour établir et réglementer son système de gestion des catastrophes. Concrètement, il s'agit des décrets portant création de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes (Décret 2016-0974/P-RM, voir République du Mali, 2016b), fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité interministériel de gestion de crises et catastrophes (Décret 2017-0798/PM-RM, voir République du Mali, 2017), déterminant le plan d'organisation des secours (*Organisation des Secours, ORSEC*) (Décret 2015-0889/P-RM, voir République du Mali, 2015), et portant création des centres de secours et postes de secours de la protection civile (Ordonnance 2019-1245/MSPC/-SG, voir République du Mali, 2019c). Plusieurs nouveaux organismes de coordination ont été établis par la loi : au plus haut niveau d'autorité se trouve le Comité interministériel de gestion des urgences avec son bras opérationnel de la protection civile, le Centre national des opérations d'urgence (République du Mali, 2019d). Le Centre de commandement des opérations et de gestion de crise a également vu le jour pour s'occuper de la coordination des opérations de sécurité (police, garde nationale et gendarmerie) (République du Mali, 2019d).

Avec le secrétariat du CNOU, la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes est engagée et bénéficie d'un mandat bien défini dans la législation nationale. Elle est perçue comme un organisme dynamique, qui rassemble les acteurs nationaux et internationaux du domaine des risques de catastrophe, y compris les parties prenantes interministérielles (entretien avec la DGCP, 2021). Elle a récemment apporté son soutien au Ministère de la santé afin d'intervenir face à la crise de la COVID-19.

Au niveau infranational, le CNOU est représenté dans chaque région et coordonné par les services de protection civile. Compte tenu de leurs ressources limitées, les mécanismes de coordination régionaux disposent d'une bonne capacité de coordination des interventions. Par exemple, les services protection civile gèrent le pré-positionnement des stocks d'articles non alimentaires de l'UNICEF dans les régions à haut risque (Consultation d'experts de haut niveau, 2021). Au niveau infranational également, les Comités de Veille jouent un rôle de coordination d'urgence, principalement en temps de crise, malgré des ressources techniques, financières et logistiques très limitées.

Enfin, ces dernières années, des financements externes ont permis de soutenir la conservation de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe basée sur les écosystèmes (Ola et Benjamin, 2019). En outre, des politiques et des stratégies d'adaptation aux changements climatiques axées sur la durabilité, l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité ont été élaborées ; un référentiel complet de ces politiques est inclus dans le Plan national sécheresse 2021-2025 (Diarra, 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

L'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques de développement représente un défi important pour la réputée Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes, rendu difficile par le peu de données relatives à l'efficacité des systèmes et des règlements pour soutenir ce processus. Cette plateforme est fortement tributaire de financements externes, ce qui pourrait limiter sa viabilité à long terme. Il existe également des lacunes techniques dans la capacité institutionnelle de la plateforme, dans des domaines tels que la conception et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un cadre de redressement après catastrophe pour le pays. Il existe donc une zone grise législative et institutionnelle autour des dimensions de prévention, d'atténuation et de redressement de la gestion de la réduction des risques de catastrophe.

Étant l'un des pays les plus pauvres du monde, le Mali manque de ressources financières pour mettre en œuvre des investissements solides en matière de réduction des risques de catastrophe, ce qui réduit le champ d'action potentiel des institutions clés, en particulier au niveau infranational. En plus de cette difficulté importante, les travaux de recherche indiquent l'existence potentielle d'un obstacle institutionnel à la réduction des risques de catastrophe. La Plateforme nationale actuelle remplit principalement un rôle de coordination de la gestion des catastrophes, et elle est qualifiée pour le faire. Certains observateurs soutiennent que la Plateforme nationale devrait se concentrer sur la planification du développement. Cependant, cela concerne les composantes de prévention et de redressement du Cadre de Sendai. Ce type d'organisme devrait idéalement combiner des responsabilités en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, et être placé sous l'autorité directe du Premier ministre. Il bénéficierait ainsi d'un soutien politique fort et de l'autorité nécessaire à allouer les investissements en matière de développement aux besoins des populations les plus exposées aux effets des changements climatiques et aux catastrophes liées aux aléas naturels.

Les dispositions actuelles en matière de gouvernance des risques de catastrophe présentent plusieurs faiblesses et lacunes qui empêchent une gestion et une réduction efficaces des risques. Cela inclut, par exemple, la nécessité de mieux relier les dispositifs d'alerte rapide à une chaîne de commandement opérationnelle pour la prévoyance et les interventions. La Banque mondiale (2019a) a également souligné cet aspect.

Il existe des lacunes importantes dans l'application des réglementations nationales conçues pour contribuer à la réduction des risques de catastrophe. Par exemple, l'évaluation des besoins après une catastrophe de 2019 menée à Bamako a souligné l'application sporadique des politiques et des codes nationaux d'utilisation des terres en raison de limitations financières et techniques, notamment en matière d'urbanisme et d'assainissement (République du Mali, 2019a).

En 2015, la Direction nationale de la planification du développement a signalé que les plans de développement sectoriels et intersectoriels ne tenaient pas compte de la réduction des risques de catastrophe (CADRI, 2015). Il existe des directives sectorielles sur l'utilisation des terres, la sécurité des écoles et les hôpitaux, mais il conviendrait de les réviser, de les communiquer et de les appliquer. Il est indispensable de mettre en place un système national de recensement des risques et des vulnérabilités afin d'exploiter efficacement les liens entre les investissements en matière de réduction de la pauvreté, de protection sociale et d'adaptation au climat.

En dépit de la capacité institutionnelle limitée en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques bénéficie du soutien d'institutions et de partenaires financiers dynamiques. L'ensemble des évaluations en la matière recommandent une harmonisation institutionnelle de ces deux domaines, avec la possibilité de créer une entité intégrée sous l'autorité du Premier ministre.

Enfin, la lenteur de la décentralisation limite l'allocation de ressources adéquates pour favoriser les mécanismes locaux de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au climat. En outre, il semble que les gouvernements locaux n'ont pas adopté de stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et que leurs capacités de gestion des catastrophes sont limitées et essentiellement confinées à un mode réactif, en raison de capacités financières et techniques limitées.

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) Il serait intéressant de demander à un sous-groupe de champions au sein de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe de passer en revue l'environnement législatif et politique actuel du Mali en matière de prise en compte des questions de genre (proposition ci-dessus), en collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et des organismes spécialisés dans les questions de genre telles qu'ONU-Femmes et le réseau international Gender and Disaster Network. Cela pourrait servir de base à l'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation visant à garantir l'inclusion de davantage d'efforts de sensibilisation en faveur de la prise en compte des questions de genre et des questions intersectionnelles dans les processus d'examen des politiques, en particulier le nouveau processus d'élaboration de la future Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes. L'UNDRR pourrait appuyer ces efforts car il dispose d'exemples de l'inclusion concrète des questions de genre dans d'autres stratégies de réduction des risques de catastrophe, qui pourraient ensuite être adaptés au contexte malien. L'inclusion de la nécessité de prendre en compte les questions de genre dans les politiques nationales dans le CREDD 2019-2023 (Ministère de l'économie et des finances et al., 2019) correspond à cette ambition.

(P2 N-1) Les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, la Croix-Rouge malienne et les OIG/ONG pourraient travailler ensemble pour garantir une participation importante des OSC, des associations de femmes, des autorités locales, des représentants du secteur privé et des membres du Parlement à l'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, cette dernière étant prévue pour 2021. Elle devrait inclure une définition claire de la résilience, avec des indicateurs destinés à mesurer la résilience des communautés et des programmes spécifiques et mesurables qui contribuent à ses objectifs.

(P2 N-1) Le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, ainsi que des experts spécialisés du domaine de l'inclusion sociale, notamment d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et d'autres partenaires, pourraient aider le Gouvernement à explorer les possibilités d'établir ou de renforcer un mécanisme national durable de promotion des questions de genre et de l'inclusion sociale tout au long du cycle de vie des programmes de développement nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la

résilience. Il serait intéressant que ce nouvel organisme mette au point des normes et des objectifs axés sur les résultats en matière d'autonomisation des femmes. Ces normes pourraient se baser sur le marqueur de genre du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Compte tenu de son expérience dans ce domaine, GenCap pourrait fournir un appui technique direct pour déterminer, renforcer et lancer les travaux relatifs à ce nouveau mécanisme.

(P2 N-2) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes ; (P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-2 et P2 N-6) En s'inspirant de la recommandation du Cadre de relèvement aux inondations de 2019 (République du Mali, 2019b), il serait intéressant d'entreprendre une évaluation coûts-avantages sur la faisabilité et la valeur ajoutée d'une meilleure intégration du mandat, de la mise en œuvre et du financement, ainsi que des mécanismes de suivi et de responsabilité, de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes et de la structure institutionnelle du Comité national des changements climatiques. Cette évaluation pourrait s'appuyer sur les résultats des prochains travaux de recherche de la Commission de l'Union africaine sur le panorama législatif et politique en matière de réduction des risques de catastrophe, conjointement à une recherche empirique initiale axée sur le Mali. Les partenaires gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et la Plateforme nationale devraient tenir compte des résultats pour contribuer à déterminer la structure institutionnelle la mieux adaptée à la réduction des risques de catastrophe ; tout comme la Commission de l'Union africaine et la CEDEAO lorsqu'elle formule des recommandations à l'intention des gouvernements relatives à la structure institutionnelle la mieux adaptée et aux meilleures pratiques pour mener des actions à la fois sur les risques de catastrophes et sur les risques climatiques.

(P2 N-2 et P2 N-6) En cas de statu quo en matière de séparation de la structure institutionnelle concernant le climat et les catastrophes, il serait utile de procéder à une évaluation des capacités de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes afin de renforcer sa participation significative à l'élaboration des plans nationaux de développement et de changement climatique, et de trouver des moyens durables pour améliorer ces capacités. Il sera nécessaire d'élaborer un plan d'engagement stratégique afin d'orienter les parties prenantes de la Plateforme nationale tout au long du processus de développement de ces plans, afin de permettre un plaidoyer plus actif en faveur d'un plus grand engagement à prendre des décisions qui tiennent compte des risques. Des organismes des Nations Unies tels que l'UNDRR, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) seraient les mieux placés pour soutenir cette recommandation du fait de leur expertise dans des processus similaires à travers le continent.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'appuyer son adaptation et son application dans les zones rurales et urbaines.

(P2 N-4) De nombreux États africains ne parviennent pas à faire respecter l'utilisation des terres et la planification urbaine. La CEDEAO devrait mener une évaluation de l'économie politique en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les organismes des Nations Unies tels que le PNUD, l'ONU-Habitat et l'UNDRR afin de découvrir les obstacles, les difficultés, les opportunités et

les incitations à l'application, et ainsi obtenir des informations plus approfondies que les limitations banales couramment citées (telles que le manque de capacité financière pour appliquer les réglementations). Fort de ce constat, il faudrait lancer une initiative à l'échelle du Sahel pour faire face à cette difficulté dans les zones urbaines et périurbaines. Le soutien technique de banques et de donateurs tels que la BAfD, la Banque mondiale et le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) serait également utile à cet égard, compte tenu de leur rôle dans les conférences mondiales sur la reconstruction et dans les investissements connexes dans les infrastructures de la région.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'appuyer son adaptation et son application dans les zones rurales et urbaines ; (P2 N-5) Améliorer la connaissance des mesures de réglementation publique de la réduction des risques de catastrophe et appuyer les efforts visant à les faire respecter et à les faire appliquer.

(P2 N-4 et P2 N-5) Les banques et les donateurs multilatéraux et bilatéraux devraient envisager de se mobiliser aux côtés du Ministère des finances et d'autres ministères concernés pour mener un travail de plaidoyer et soutenir une décentralisation plus poussée des ressources pouvant être allouées durablement aux Comités de Veille dans les zones à haut risque (dans un premier temps) afin de renforcer les capacités de coordination de ces derniers en matière de réduction des risques de catastrophe. À plus long terme, étendre les attributions et les capacités techniques des Comités de Veille de l'intervention à la réduction et à l'atténuation des risques permettrait un engagement accru de ces comités (ou une version plus évoluée de ceux-ci) pour assurer la conformité et l'application des mesures de réglementation publique en matière de réduction des risques de catastrophe.

(P2 SN-2) Mettre en place une approche locale de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion de ces risques, et en assurer la gestion et l'amélioration

(P2 SN-2) L'équipe de pays des Nations Unies et les ONGI concernées devraient tenir compte des résultats prometteurs du projet phare de l'Alliance pour le Sahel intitulé « Konna » (Banque mondiale, 2019b) pour concevoir des programmes utiles d'autonomisation des populations locales en matière de réduction des risques de catastrophe. Le processus d'apprentissage pourrait inclure une stratégie de sensibilisation permettant aux communautés de partager leurs stratégies d'autosuffisance et leurs besoins spécifiques, afin d'intégrer les connaissances autochtones dans les nouveaux programmes, plutôt que de proposer une approche normalisée du renforcement de la résilience (échange de courriels avec l'UNICEF, 2021).

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019-2023 (Ministère de l'économie et des finances et al., 2019) – l'épine dorsale de la planification actuelle du développement du Mali – comprend un objectif stratégique sur la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience, ainsi que des objectifs spécifiques sur l'équité de genre et les droits de l'enfant, et sur la protection sociale. Il en résulte une directive politique globale qui prévoit des investissements en matière de résilience face aux catastrophes.

Le Plan national de développement des capacités de réduction des risques de catastrophe 2016-2019 a été mis en œuvre partiellement (Consultation d'experts de haut niveau, 2021). Le Gouvernement du Mali a entrepris une réforme institutionnelle impressionnante de son système de gestion des catastrophes (détaillée dans la Priorité 2), avec un soutien financier important de la Banque mondiale.

Au moment de l'état de référence de 2015, on estimait que les programmes de filets de protection sociale du Mali étaient inefficaces, étroitement axés sur le soutien alimentaire et ne venaient pas nécessairement en aide aux plus vulnérables (Banque mondiale, 2015). Les programmes de transfert d'argent, de travaux publics et de transfert d'actifs étaient également très peu développés (Banque mondiale, 2015). Bien que certaines de ces préoccupations subsistent, les investissements dans la protection sociale ont commencé à donner des résultats encourageants. Le Projet d'urgence sur les filets sociaux (*Jigisemejiri*), financé par la Banque mondiale, a permis de réduire l'insécurité alimentaire de 27 % chez ses bénéficiaires ces dernières années et d'augmenter les investissements des ménages dans le bétail de 11 % (Banque mondiale, 2019b). Les données de l'UNICEF relatives au projet indiquent que plus de 460 000 ménages en ont bénéficié (échange de courriels avec l'UNICEF, 2021).

Les initiatives humanitaires de protection sociale soutenues par l'Union européenne dans les zones touchées par des conflits ont permis au Gouvernement et à ses partenaires de surmonter en partie les obstacles géographiques pour fournir des services sociaux indispensables dans ces environnements opérationnels difficiles. Les initiatives de microfinance privées et publiques se sont développées ces dernières années. La Banque européenne d'investissement (BEI) a apporté un soutien financier de 11 millions de dollars des États-Unis à l'une des principales entités de microfinance au Mali, *Kafo Juginew*. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour institutionnaliser la microfinance et lui permettre de venir en aide aux plus vulnérables.

Si les progrès venaient à se poursuivre, il serait possible d'obtenir des résultats considérables. La Banque mondiale estime que moins de 2 % du PIB en transferts parfaitement ciblés, combinés à une croissance de 2 % par habitant (des ménages les plus pauvres), seraient suffisants pour éliminer la pauvreté au Mali d'ici 2030 (Banque mondiale, 2019b , p. 34).

Au moment de l'état de référence de 2015, le Mali espérait rejoindre la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et recherchait des partenaires financiers pour financer la cotisation (CADRI, 2015). Un plan d'opérations avait été préparé pour obtenir l'adhésion à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques par le Commissariat à la sécurité alimentaire (Bureau du Président de la République, 2015). La présente évaluation constate que le Mali fait partie du Fonds pour les risques de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques depuis 2015, sauf pour la saison agricole 2018/2019 (ARC, 2021). Le pays n'a pas encore bénéficié des versements de la Mutuelle étant donné qu'il a maintenu la situation de sécurité alimentaire en dessous du seuil de déclenchement du mécanisme d'intervention, mais il en est toujours membre et l'Allemagne a financé ses cotisations en 2020 (KfW, 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Pour le moment, aucun plan d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe n'a été mis en place sur la base de recherches primaires et secondaires, et le Mali n'a pas

officiellement évalué la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2019. De plus, l'absence de lignes directrices spécifiques sur les investissements en matière de réduction des risques de catastrophe dans d'autres secteurs et départements a probablement inhibé les actions de plaidoyer interne pour l'intégration des aspects de la gestion de ces risques avec le budget alloué dans un large ensemble de plans sectoriels. L'absence d'une entité de coordination a des répercussions évidentes sur le financement de la réduction des risques de catastrophe par le biais des politiques et des plans de relance économique et de développement durable : les investissements en matière de développement ne tiennent pas compte des risques, l'atténuation des risques fait défaut et la création de risques reste une préoccupation.

Dans le cadre de la Priorité 3, le Programme d'action de l'Union africaine vise notamment à élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience pour les écoles, les établissements de santé et les infrastructures essentielles. La présente étude n'a pas permis de trouver de données confirmant la mise en place ou l'application de directives suffisantes. L'Évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako de 2019 a souligné la forte exposition des écoles du district de Bamako aux inondations, de même que de nombreux établissements de santé (République du Mali, 2019a). À Bamako, par exemple, on estime que 22 % des écoles et 24 % des établissements de santé sont exposés à des risques d'inondation (République du Mali, 2019a).

L'évaluation n'a pas trouvé de preuves de progrès significatifs dans la mise en place d'un financement continu de la réduction des risques de catastrophe au niveau infranational. Il est important de consacrer des efforts supplémentaires au financement et au renforcement des capacités locales et décentralisées de réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la coordination et des liens avec les institutions et les programmes d'adaptation aux changements climatiques. L'organisation d'un recensement national des risques et de la vulnérabilité permettra d'allouer les ressources financières disponibles aux zones les plus vulnérables du pays en s'appuyant sur des données, et stimulera l'utilisation stratégique des fonds de développement pour renforcer efficacement la résilience des populations.

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) Les principaux donateurs du Mali pourraient travailler ensemble pour soutenir les entités de gestion des risques de catastrophe du Gouvernement afin de concevoir un plan d'investissement en matière de réduction de ces mêmes risques qui vise non seulement à harmoniser les investissements actuels, en assurant un meilleur ciblage sur la base d'évaluations améliorées de la vulnérabilité et des risques (comme recommandé dans la Priorité 1), mais aussi à assurer la viabilité financière des systèmes de gestion des risques à long terme. Cela peut notamment prendre la forme d'engagements financiers pluriannuels, voire décennaux, pour permettre la transition progressive du financement des risques au Mali d'un financement basé sur les apports extérieurs à un financement national. Cette progression ne sera possible que dans le cadre d'un développement économique à plus grande échelle, d'où la nécessité d'un plan d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe à long terme.

(P3 N-1) Une compréhension plus approfondie du financement actuel de la résilience face aux catastrophes et du portefeuille d'investissement au Mali est nécessaire. Il est indispensable d'évaluer les engagements financiers des États en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques : ceux qui sont directement qualifiés de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, et ceux qui contribuent aux résultats en matière de climat et de résilience face aux catastrophes. Les investissements qui contribuent au Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019-2023 du Mali (CREDD, Ministère de l'économie et des finances et al., 2019) sous l'objectif stratégique de protection de l'environnement, de renforcement de la résilience et de protection sociale devraient faire l'objet d'une évaluation. D'autres politiques et stratégies importantes pertinentes pour une évaluation du financement actuel de la réduction des risques de catastrophe sont mentionnées dans chaque axe stratégique du CREDD (Ministère de l'économie et des finances et al., 2019). Ces informations pourraient permettre l'élaboration d'un plan d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe et servir à la recherche active d'autres financements externes par le biais d'investissements climatiques, y compris en vue de leur acheminement jusqu'au niveau infranational.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Il est nécessaire de donner suite aux recommandations de l'étude de l'Union européenne sur l'adaptation des programmes de protection sociale aux contextes de conflit. L'étude recommande d'institutionnaliser les normes de protection sociale en adaptant les régimes nationaux de prestation de services aux zones touchées par les conflits (Smith et Kuehlke, 2019). Les recommandations pratiques figurant dans l'étude méritent une attention particulière car elles visent à appliquer les principes fondamentaux et les meilleures pratiques de l'action humanitaire à la conception et à l'adaptation des programmes de développement nationaux afin d'établir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. De même, il s'avérerait utile de mener une recherche orientée vers l'action visant à documenter les changements, les conséquences et la reproductibilité des enseignements retirés dans d'autres contextes au Sahel.

(P3 N-2) À court et moyen terme, l'aide publique au développement (APD) devra se poursuivre, telle que celle fournie par l'Allemagne pour financer les cotisations de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques.

(P3 N-4) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel, et en assurer la mise en œuvre.

(P3 N-4) Une attention particulière devrait être accordée à la manière d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans et budgets sectoriels et départementaux dans un environnement financier faisant l'objet de nombreuses contraintes. Le message associé à la valeur ajoutée et au coûts-avantages de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe n'a pas l'impact souhaité. Il est indispensable de mener d'autres travaux de recherche dans le domaine de l'économie politique pour comprendre pleinement les incitations possibles à l'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe d'une manière pertinente pour les décideurs gouvernementaux. Compte tenu de son expérience dans ce domaine, le GFDRR serait le plus à même de financer ce type de recherche, en collaboration avec un organisme de recherche

indépendant chargé de la collecte des données primaires, de la synthèse et de la rédaction. Les résultats apporteraient une contribution utile à l'élaboration d'un plan d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe et à la détermination de ses ambitions et de son réalisme (voir ci-dessus).

(P3 N-4) Il est nécessaire de mener d'autres travaux de recherche sur la manière dont l'environnement législatif et politique pourrait soutenir l'expansion et l'harmonisation de la microfinance en vue de cibler les zones à risque ou frappées par la crise, et permettre de trouver des investissements prometteurs en matière de renforcement des capacités. Ces recherches devront déterminer dans quelle mesure la microfinance est actuellement disponible dans les zones à haut risque, quels sont les obstacles à l'investissement et comment les surmonter. Compte tenu de son intérêt pour la microfinance et les filets de protection sociale, la Banque mondiale serait un partenaire incontournable pour ce projet de recherche en collaboration avec des partenaires nationaux. Les conclusions de ces travaux de recherche s'avèreraient précieuses à l'échelle régionale et mondiale.

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.

(P3 N-5) La Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes serait la mieux placée pour travailler avec les départements gouvernementaux concernés afin de recenser les infrastructures essentielles, les établissements de santé et les écoles, conformément à la recommandation de l'évaluation des besoins après une catastrophe menée en 2019 (République du Mali, 2019a). Les résultats devraient ensuite servir de base à l'élaboration d'un plan d'investissement destiné à rénover des installations ou à en construire de nouvelles qui respectent des normes acceptables, conformément aux nouvelles directives (voir ci-dessous).

(P3 N-5) Le Ministère de l'éducation devrait envisager d'évaluer la disponibilité, la pertinence, l'application et la mise en œuvre de directives de gestion des risques et de résilience sur la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures critiques en collaboration avec des organismes des Nations Unies expérimentés tels que le PNUD, le PNUE, l'OMS et l'UNICEF, afin de recenser les cibles potentielles d'investissement en vue de provoquer des changements. Cela répondrait directement aux risques d'exposition recensés pour les écoles et les établissements de santé par l'Évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako en 2019. Cette évaluation pourrait s'inscrire dans le cadre d'une campagne nationale à plus grande échelle et d'une ambition visant à renforcer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des autres infrastructures essentielles. Par souci d'efficacité, les enseignements, les outils et les approches peuvent être adaptés au contexte ouest-africain à partir de la documentation existante mise au point par l'UNDRR pour d'autres régions.

(P3 N-6) Promouvoir une approche locale de la réduction des risques de catastrophe assortie de mécanismes de financement appropriés.

(P3 N-6) Il sera indispensable d'accorder une attention particulière aux mécanismes de financement de la réduction des risques de catastrophe au niveau infranational dans le cadre de l'élaboration du plan d'investissement en la matière, à la fois via des arrangements de gouvernance formels et la sensibilisation de la communauté, y compris par le biais des OSC, de la Croix-Rouge malienne et des organismes non gouvernementaux. Les enseignements sur la décentralisation du financement

climatique – tirés du programme BRACED, par exemple (voir Quevedo et al., 2019) – peuvent apporter des connaissances importantes pour le contexte malien.

(P3 N-7) Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique.

(P3 N-7) Il conviendrait de se pencher sur la disponibilité d'un enseignement supérieur et professionnel en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe afin de recenser les possibilités d'investissement et les partenariats nationaux et internationaux potentiels avec des institutions académiques spécialisées telles que le Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) ou d'autres partenariats académiques parrainés par l'Union africaine. Il serait bon d'envisager des programmes d'échange pour aider les universitaires de haut niveau à se perfectionner afin de dispenser des cours sur la réduction des risques de catastrophe aux étudiants, ou pour faciliter les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur axés sur les catastrophes dans la région. La Croix-Rouge malienne serait en mesure d'offrir de nouvelles possibilités de formation dans des domaines importants tels que la gestion des risques de catastrophe et l'autonomisation des populations pour la réduction de ces mêmes risques.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Les capacités des observatoires des risques (sécurité alimentaire, météorologie, inondations, lutte antiacridienne) ont progressé régulièrement au cours des cinq dernières années (voir Priorité 1). La poursuite de l'harmonisation et de l'interopérabilité de leurs dispositifs d'alerte rapide et la création d'un Centre national des opérations d'urgence (CNOU) (République du Mali, 2019d) devraient ouvrir la voie à la création d'un dispositif d'alerte rapide multirisque fonctionnel, selon les ambitions du projet Hydromet (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2020).

Le CNOU est le bras opérationnel du Comité interministériel de gestion des catastrophes et le secrétariat de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes. Les responsabilités et le fonctionnement de ces organismes ont été encadrés par de nouvelles lois promulguées depuis 2016.

Le Plan national multi-risques de préparation et de réponse aux catastrophes fait l'objet de mises à jour régulières et le CNOU prévoit de rationaliser le processus d'approbation en 2021. Depuis 2019, les services de protection civile soutiennent les processus de planification d'urgence dans les régions à haut risque en collaboration avec les partenaires humanitaires. En février 2021, six régions à risque avaient également mis au point des plans d'urgence multirisque. Les services de protection civile ont l'intention de faciliter les processus de planification d'urgence au niveau régional dès qu'ils disposeront des ressources financières et techniques adéquates (entretien avec les services de protection civile, 2020).

Des progrès évidents ont également été constatés en matière d'infrastructures. Il existe désormais un numéro d'urgence, le « 18 », disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et gratuit en appelant

MaliTel. Les services de protection civile disposent désormais de deux camions de pompiers et de quatre ou cinq ambulances en état de marche dans chaque région (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2021).

Des résultats encourageants ont été obtenus en matière d'harmonisation des investissements dans les domaines de la protection sociale et des filets de protection sociale afin de renforcer la résilience des populations, notamment dans les zones touchées par des conflits (voir Priorité 3).

Malgré le manque d'attention accordée aux vulnérabilités et aux conséquences des risques de catastrophe différenciées selon le genre, certains efforts de mise en œuvre positifs pourraient être utilisés pour un futur partage des enseignements retirés ; par exemple, le projet de résilience et de moyens de subsistance agropastoraux des femmes de Mali Femmes donne un aperçu de la mise en œuvre des projets de développement rural différenciée selon le genre (Halle et Doumbia, 2020).

Enfin, il existe des possibilités de renforcer les capacités techniques en matière de réduction des risques de catastrophe. La Banque mondiale a financé la formation d'équipes d'intervention rapide spécialisées dans la santé, de gestionnaires d'incidents dans les zones frontalières et d'agents de santé régionaux dans le cadre de son Programme régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III). En outre, la Banque mondiale continuera à proposer un renforcement des capacités techniques par le biais de son projet d'intervention d'urgence face à la COVID-19 (Banque mondiale, 2020). Dans l'enseignement supérieur formel, le Ministère de la santé (DERSP, 2019) et l'École de maintien de la paix proposent des masters en gestion des catastrophes (entretien avec les services de protection civile, 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Même si des progrès ont été constatés au sujet des plans d'urgence nationaux et régionaux, l'attention et l'investissement accordés au niveau institutionnel (voir Priorité 2) dans la préparation aux situations d'urgence restent limités, la responsabilité du redressement après catastrophe manque de clarté et la coordination aux niveaux régional et municipal s'avère insuffisante tout au long du cycle de gestion des risques de catastrophe.

Malgré les progrès réalisés au niveau des institutions centrales, la capacité des Comités de Veille à coordonner la préparation et l'intervention aux niveaux régional, provincial, départemental et local reste très limitée. La lenteur de la décentralisation financière affecte les capacités des entités infranationales chargées des catastrophes à faire participer les populations locales à la planification des situations d'urgence et à l'intervention face à ces situations.

Le Plan national multi-risques de préparation et de réponse aux catastrophes est mis à jour régulièrement, bien que le processus continue d'être perçu comme très coûteux par de nombreuses parties prenantes. La création du CNOU a pour but de dynamiser et de rationaliser le processus (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence, 2021). Les plans d'urgence actuels et le système d'intervention à plus grande échelle ne prennent pas suffisamment en compte le redressement après catastrophe dans le cadre des plans d'urgence opérationnels, de l'allocation des responsabilités institutionnelles ou des stratégies de financement (entretien avec le PNUD, 2020 ; entretien avec les services de protection civile, 2020). Malgré les efforts collectifs consentis pour évaluer les besoins de redressement de Bamako suite aux inondations de 2019, il semble que cela n'ait guère eu d'influence sur les changements institutionnels et le ciblage des investissements de

redressement. Les limites mises en évidence en 2019 demeurent pour la plupart préoccupantes, notamment l'inexistence de stocks prépositionnés de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au niveau régional, l'absence de capacité opérationnelle des Comités de Veille, les faibles capacités de suivi et de gestion de l'information du système d'intervention, et l'absence de mécanisme visant à désigner à l'avance des infrastructures d'hébergement temporaire (Ministère de la santé et des affaires sociales, 2020).

De nombreuses parties prenantes s'inquiètent du manque de prise en compte des questions de genre dans l'approche actuelle des évaluations des besoins après une catastrophe, de la même manière qu'avec l'approche générale de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Par exemple, aucun accent n'a été mis sur les conséquences des inondations de 2019 à Bamako différenciées selon le genre dans l'Évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako ni dans le Cadre de relèvement aux inondations (République du Mali, 2019a ; 2019b). Il serait extrêmement utile d'organiser une formation technique sur le genre, l'inclusion et l'intersectionnalité dans le cadre d'un renforcement plus large des capacités de réduction et de gestion des risques de catastrophe. C'est ce que constatent les recommandations de l'Évaluation rapide de 2019, qui insistent sur la nécessité de renforcer la formation professionnelle à la réduction des risques de catastrophe et au redressement, en particulier pour les urbanistes et au sein du secteur de l'éducation (République du Mali, 2019a).

Recommandations

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux ».

(P4 N-2) Plusieurs parties prenantes estiment le Plan national multi-risques de préparation et de réponse aux catastrophes trop fastidieux dans son format actuel, ce qui complique son utilisation en tant que référence pour l'action par les partenaires humanitaires. Cela a également des conséquences sur le processus de mise à jour du plan, estimé rigide par de nombreuses parties prenantes. Il serait intéressant que l'équipe de pays des Nations Unies apporte son soutien au CNOU pour l'évaluation de l'utilisation actuelle du Plan national multi-risques de préparation et de réponse aux catastrophes par les autorités nationales et les partenaires dans une démarche de meilleure compréhension de la facilité d'utilisation du Plan et de simplification de son format ainsi que de son processus de mise à jour. Le processus de révision doit mettre l'accent sur l'élaboration d'un plan accessible, compréhensible et utilisable. Pour vérifier si cet objectif a été atteint, un projet de recherche-apprentissage-action devrait accompagner ce processus afin d'informer les révisions futures et d'obtenir un avis indépendant sur son utilité.

(P4 N-2) Une série de sessions techniques pourrait être organisée avant la révision du plan national d'urgence. Chacune de ces sessions pourrait être organisée par différents membres de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, en fonction de leur spécialité, afin d'améliorer le niveau de connaissance des diverses questions dont le plan actuel ne traite pas suffisamment, à savoir, par exemple, la préparation, le genre et l'inclusion sociale, la planification urbaine, la coordination entre différentes échelles et les mécanismes décentralisés de réduction des risques de catastrophe, le redressement après catastrophe et le financement de la gestion des risques de catastrophe. Lorsqu'aucun membre de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe n'est spécialisé dans un domaine technique particulier, l'UNDRR et les autres

organismes des Nations Unies devraient fournir un soutien technique, en exploitant les vastes ressources disponibles sur PreventionWeb (2021).

(P4 N-5) Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions.

(P4 N-5) Des possibilités de formation professionnelle doivent être proposées concernant tous les aspects de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, en particulier des formations sur la réduction des risques et le redressement après une catastrophe à l'intention des urbanistes et des professionnels de l'éducation. Cette conclusion était ressortie de l'évaluation des besoins après la catastrophe de 2019, mais n'a pas encore été suivie d'effet. Il serait utile de renforcer la formation sur ces thèmes dans les masters existants et d'offrir aux fonctionnaires travaillant au CNOU, dans les services de protection civile et dans d'autres organismes publics de gestion des catastrophes des stages en vue de leur perfectionnement professionnel.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) Le CNOU pourrait déterminer comment combler les principales lacunes recensées par l'évaluation de la Direction nationale du développement social sur la réponse aux inondations de 2019 avec l'aide des partenaires nationaux de réduction des risques de catastrophe, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Croix-Rouge malienne. Le présent rapport a mis en évidence les principales difficultés en matière d'intervention, notamment l'inexistence de stocks prépositionnés de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au niveau régional, l'absence de capacité opérationnelle des Comités de Veille, les faibles capacités de suivi et de gestion de l'information du système d'intervention, et l'absence de mécanisme visant à désigner à l'avance des infrastructures d'hébergement temporaire (Ministère de la santé et des affaires sociales, 2020). Ces recommandations devraient faire l'objet d'un plan d'action assorti d'une stratégie de financement.

(Niveau infranational)

(Niveau infranational) Il est communément admis que la mobilisation des populations locales dans les activités de préparation et d'intervention menées par le Gouvernement nécessite une mise en place et un renforcement importants. Tout nouvel investissement devrait ainsi comporter une composante insistant fortement sur l'autonomisation et la participation au niveau local tout au long du cycle de vie du programme, éventuellement sous la supervision d'organismes renommés en matière de catastrophes disposant de connexions au niveau local, comme la Croix-Rouge malienne, des ONG et des OSC. Pour y contribuer, la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe et la Croix-Rouge malienne pourraient mener un travail de plaidoyer destiné à ce qu'une attention particulière soit accordée à la documentation des progrès au niveau infranational dans le cadre des processus de suivi et de rapport du Cadre de Sendai, ce qui permettrait ainsi une meilleure priorisation des investissements en matière de risques de catastrophe dans les régions les plus à risque et manquant de soutien en matière de gestion des risques.

Chapitre 6. Mauritanie

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque de la Mauritanie, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par la Mauritanie en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Pays à revenu intermédiaire inférieur d'Afrique de l'Ouest, la Mauritanie connaît une croissance démographique rapide depuis les années 1960, sa population étant passée d'environ 850 000 habitants en 1960 à plus de 4,5 millions d'habitants en 2019 (Banque mondiale, 2021a). La Mauritanie compte 15 régions (*wilaya*), chacune dirigée par un gouverneur. Chaque *wilaya* est elle-même subdivisée en départements, ou moughataa (53, au total), divisés en 217 communes (République islamique de Mauritanie, 2015).

En outre, la Mauritanie connaît une urbanisation rapide ; en 2014, près de la moitié de la population vivait dans des zones urbaines, dont environ 60 % dans la capitale, Nouakchott (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 2017). Le pays présente une large diversité ethnique et culturelle. Parmi les principaux groupes ethniques figurent les Haratines (Maures noirs) qui constituent 40 % de la population, les Bidanes (Maures blancs) qui représentent 30 % de la population, et les Mauritaniens subsahariens (30 % de la population). Les Haratines et les

Mauritaniens subsahariens font l'objet de discriminations structurelles et institutionnelles (Boukhars, 2016).

La croissance économique de la Mauritanie a connu de fortes fluctuations au cours des cinq dernières années, atteignant 5,4 % en 2015 avant de tomber à 1,4 % en 2016 (Banque mondiale, 2021b). En 2019, la croissance du produit intérieur brut (PIB) mauritanien a atteint 5,9 %, tandis que le PIB par habitant s'élevait à 1 679 dollars des États-Unis (Banque mondiale, 2021b ; 2021c). La même année, les exportations de biens et de services ont représenté 40 % du PIB national. Les principaux biens d'exportation comprennent des produits alimentaires, des minerais et des métaux (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), 2020 ; Banque mondiale, 2021d). Il est à noter que le recul des prix des produits de base peut peser sur les finances publiques du pays. Environ la moitié (51 %) de la population active mauritanienne exerce une activité agricole, tandis que 36 % travaillent dans le secteur des services (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2020a).

En 2020, la Mauritanie se classait parmi les pays dont l'indice de développement humain est le plus faible au monde, occupant la 157^e place sur 189 pays (PNUD, 2020a). Le pays enregistre pourtant des progrès constants en matière d'espérance de vie, d'accès à l'éducation et d'augmentation du revenu national brut par habitant. Néanmoins, de nombreuses difficultés subsistent et la Mauritanie peine à suivre l'exemple de certains de ses voisins d'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les progrès réalisés pour divers indicateurs (PNUD, 2020b). Ainsi, les taux de pauvreté se maintiennent à un niveau élevé, et 50,6 % de la population mauritanienne vit dans une pauvreté multidimensionnelle (PNUD, 2020a). De même, les inégalités restent importantes, puisque les 10 % les plus riches de la population reçoivent 25 % des revenus (PNUD, 2020a). Dans les zones rurales, la pauvreté est plus courante et revêt des formes plus graves (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), 2017).

La Mauritanie se heurte également à des difficultés concernant la réalisation de l'égalité des genres. En 2019, le pays se classait au 151^e rang de l'indice d'inégalité de genre (PNUD, 2020b). Les taux de mortalité maternelle et de natalité chez les adolescentes y sont particulièrement élevés. Environ 13 % seulement des Mauritaniennes ont reçu un enseignement secondaire, contre 26 % des Mauritaniens, lesquels sont, par ailleurs, plus de deux fois plus susceptibles de faire partie de la population active (PNUD, 2020b). En outre, le pays ne parvient pas à fournir des emplois à ses jeunes : environ 15 % d'entre eux sont au chômage et 40 % ne travaillent pas et ne suivent pas d'études (PNUD, 2020a).

En 2020, l'économie mauritanienne s'est contractée de 2 % en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 (Fonds monétaire international (FMI), 2021). Pour répondre aux difficultés économiques rencontrées, les autorités ont établi un budget expansionniste pour 2021, qui accorde la priorité aux dépenses de santé et d'éducation et à l'aide ciblée aux ménages les plus vulnérables, ainsi qu'aux dépenses d'infrastructures (FMI, 2021). De plus, le pays bénéficie de financements de la communauté internationale ainsi que d'une suspension de son service de dette. Ces mesures, conjuguées à la hausse des prix des produits de base, ont mis la Mauritanie dans une position plus forte pour soutenir la reprise économique (FMI, 2021).

Profil de risque

La Mauritanie fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. En 2020, elle se classait au 67^e rang de l'indice mondial de risque, ce qui témoigne de son manque de capacités de réaction et d'adaptation (Behlert et al., 2020). En outre, le pays, dont moins de 1 % des terres sont arables et qui dépend largement des importations alimentaires, voit les effets des changements climatiques (tels que la hausse des températures et les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus marqués) menacer son développement et sa sécurité alimentaire.

Les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage et la déforestation entraînent une dégradation des terres, qui bouleverse l'équilibre écologique et se répercute sur les moyens de subsistance de la population. Parallèlement, les écosystèmes marins, qui jouent un rôle fondamental dans les économies et les moyens de subsistance locaux, subissent les effets de la pêche intensive, des changements climatiques, ainsi que de l'aménagement du littoral et de la pollution, lesquels compromettent la durabilité de ces écosystèmes (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2018). La Mauritanie est également exposée à des risques d'épidémies, la disponibilité des soins étant limitée par le manque de professionnels de santé qualifiés et leur répartition inégale.

Bien que la Mauritanie ne soit pas particulièrement menacée par les conflits, elle présente plusieurs facteurs d'instabilité politique. Au nombre de ces facteurs figure la politisation des identités ethniques et religieuses, aggravée par des inégalités dans la distribution des biens et des services et l'accès à ceux-ci. Fin 2020, le pays accueillait plus de 67 000 réfugiés, essentiellement originaires du Mali, pays ravagé par les conflits, mais aussi des régions voisines (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 2020).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

La Mauritanie est exposée à divers aléas hydrométéorologiques et climatiques. Outre les risques de sécheresse et d'inondation, les effets néfastes des changements climatiques touchent le pays de plein fouet. Les terres arables représentent, en effet, moins de 1 % du territoire mauritanien, et l'agriculture et l'élevage traditionnels dépendent des saisons des pluies pour alimenter la majeure partie de la population (Assessment Capacities Project (ACAPS), 2021). C'est pourquoi l'imprévisibilité des pluies saisonnières causées par la variabilité accrue des précipitations annuelles au Sahel, la hausse des températures et l'ampleur croissante des phénomènes météorologiques extrêmes constituent autant de facteurs particulièrement préoccupants pour le développement et la sécurité alimentaire du pays.

La Mauritanie est le théâtre d'inondations répétées qui compromettent les moyens de subsistance, détruisent les infrastructures essentielles et accentuent l'insécurité alimentaire (ACAPS, 2021). Ces dernières années, la fréquence et l'ampleur de ces inondations ont augmenté (Badji et al., 2014). Ainsi, en 2013 et 2014, des inondations exceptionnelles ont fait plus de 70 000 sinistrés et causé des dégâts importants dans la région de Nouakchott (Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine (FEWS NET), 2020). Plus récemment, les régions agropastorales du sud du pays ont été touchées par des inondations en août et septembre 2020 (FEWS NET, 2020). Bien que les estimations relatives au nombre de villes fortement exposées et vulnérables aux inondations varient, le Ministère mauritanien de l'hydraulique, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications estime qu'au moins 22 villes pourraient subir des pertes critiques en raison

des inondations et des glissements de terrain qui en résultent (Badji et al., 2014 ; Lo, 2016). Par ailleurs, le risque d'inondation auquel fait face la Mauritanie est exacerbé par une mauvaise gestion des risques d'inondation ayant pour conséquence que des infrastructures essentielles sont construites dans des zones très sensibles (Lo, 2016).

La Mauritanie a également connu des épisodes soutenus de sécheresse hydrologique, caractérisé par un manque de disponibilité des ressources en eau dans les fleuves et les réservoirs, ainsi que par des précipitations irrégulières. Ces dernières années, des épisodes de sécheresses ont été enregistrés en 2005, 2008, 2010 et 2012 (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021). Les risques de sécheresse touchent particulièrement les régions septentrionales du pays, à savoir Adrar, Dakhlet Nouadhibou, Inchiri et Tiris Zemmour (Lo, 2016). De plus, le pays risque de voir ses moyens de subsistance menacés par la désertification (qui a augmenté de 15 % entre 1974 et 2004) et par les conditions climatiques imprévisibles (Badji et al., 2014 ; ACAPS, 2021). Ces dernières années, on a ainsi constaté une augmentation des crises alimentaires prolongées, de sorte qu'en 2020, plus de 609 000 personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire (ACAPS, 2021). Outre le manque de précipitations dans plusieurs localités, la pandémie actuelle de COVID-19 a aggravé le problème de malnutrition qui existait déjà en raison de l'interruption des flux d'approvisionnement des marchés alimentaires, de la baisse soudaine des importations, de l'épuisement des stocks alimentaires au sein des ménages pauvres et de la baisse de leur pouvoir d'achat (FEWS NET, 2020).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

La Mauritanie est exposée à de nombreux aléas environnementaux, notamment la dégradation des terres, la pollution et la désertification. Déjà vulnérables aux phénomènes cycliques, les cultures de subsistance et le bétail subissent des pressions environnementales provoquées par l'homme qui les mettent encore plus en danger. Depuis l'indépendance du pays en 1960, les sécheresses successives ont entraîné une série de flux migratoires vers les zones urbaines, qui ont aggravé la dégradation des terres et la désertification (République islamique de Mauritanie et Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), 2016 ; Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021). La perte de terres arables et de pâturages qui en résulte contribue aux difficultés inhérentes aux systèmes de production du pays (République islamique de Mauritanie et ARC, 2016). Les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage et la déforestation entraînent également une dégradation de l'environnement naturel et menacent l'équilibre écologique et les moyens de subsistance du pays (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021).

La pollution de l'eau et des sols entrave l'accès à l'eau potable (Lo, 2016). Les régions minières, comme Akjoujt, F'Dérick et Zouerate, présentent ainsi un risque élevé de pollution des eaux souterraines (Lo, 2016). De même, les plateformes pétrolières offshore menacent le littoral en raison de la pollution marine, notamment dans les eaux à l'ouest de Nouakchott (Lo, 2016).

La dégradation des terres, la pollution et les effets néfastes des changements climatiques compromettent la biodiversité mauritanienne (Kwasi et al., 2019 ; Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021), tandis que la pêche intensive, la hausse des températures et l'acidification des océans menacent la durabilité des écosystèmes marins, lesquels représentent plus de 25 % des recettes d'exportation du pays (Kwasi et al., 2019).

En outre, des travaux de recherche suggèrent que Nouakchott pourrait également être touchée par l'élévation du niveau de la mer causée par les changements climatiques (Badji, et al., 2014). Les profils représentatifs d'évolution de concentration (RCP) 6.0 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) suggèrent une élévation du niveau de la mer de 10 cm d'ici à 2030, et de 19 cm d'ici à 2050, par rapport au niveau de la mer observé en 2000 (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

Les dommages environnementaux ne sont pas sans rapport avec les aléas biologiques, tels que les parasites des cultures et les zoonoses. Les écosystèmes mauritaniens sont, en effet, menacés par la propagation de parasites et d'espèces envahissantes, tandis que le bétail souffre d'épidémies de zoonoses (Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, 2021). À titre d'exemple, en 2012, la propagation de la fièvre de la vallée du Rift a décimé le bétail et exacerbé l'insécurité alimentaire (Badji, et al., 2014).

La Mauritanie est exposée à un risque élevé de flambées de maladies infectieuses, notamment la diarrhée, l'hépatite A, la fièvre typhoïde, le paludisme, la dengue, la rage et la méningite à méningocoque (Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2016). Bien que le Gouvernement mauritanien a déployé des efforts concertés pour améliorer le système de santé du pays, le manque de professionnels de santé qualifiés et leur répartition inégale limitent les performances de ce système (OMS, 2016).

Si la Mauritanie progresse de manière significative dans la réduction de l'incidence du paludisme, la réduction des taux de mortalité associés à cette maladie reste en revanche un véritable défi. La prolifération des moustiques après les inondations et le manque d'assainissement favorisent les épidémies de dengue, qui sévissent de manière récurrente depuis 2014 (OMS, 2018). En outre, les mouvements de population à travers le pays risquent de propager la maladie dans les zones non touchées et les pays voisins. Plus récemment, en 2020, le pays a été touché par la pandémie de COVID-19. Entre le 3 janvier 2020 et le 25 août 2021, le pays a fait état de 32 330 cas de contamination et de 681 décès (OMS, 2021). Au 23 août 2021, un total de 254 155 doses de vaccin avaient été administrées.

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

Bien que la Mauritanie ne connaisse actuellement aucun conflit armé, elle présente plusieurs facteurs d'instabilité politique. Le manque de perspectives économiques et la répartition inégale des ressources peuvent alimenter la radicalisation politique et religieuse. La politisation des identités ethniques et religieuses pose également problème (Boukhars, 2016).

Le pays a adopté l'islam comme religion officielle, et le courant dominant rejette la pensée extrémiste. Toutefois, au cours des années 2000, certains Mauritaniens ont rejoint des cellules d'Al-Qaida en Afghanistan et au Mali (Melly, 2019). Après la répression de l'enseignement extrémiste par le Gouvernement, de nombreuses recrues potentielles ont quitté le pays de leur propre chef (Boukhars, 2016 ; Melly, 2019). Néanmoins, proportionnellement à sa taille et en comparaison avec ses voisins sahariens et sahéliens, le pays continue d'abriter un grand nombre d'idéologues djihadistes et d'agents terroristes de haut rang (Boukhars, 2016).

La Mauritanie se situe au carrefour des réseaux criminels transnationaux. Plusieurs incidents liés au trafic de cocaïne, d'armes et de cannabis, à la contrebande de cigarettes et aux enlèvements contre

rançon ont, en effet, été rapportés (Rao, 2013). À l'instar d'autres pays de la région, la Mauritanie accueille des réfugiés qui tentent d'échapper au conflit ayant éclaté en 2012 au Mali voisin. En février 2021, le camp de Mbera, situé dans l'est du pays, près de la frontière malienne, dans une région où les ressources sont limitées, comptait 62 709 réfugiés maliens, dont la plupart bénéficiaient d'une aide humanitaire (HCR, 2018 ; 2021). Le pays accueille également des réfugiés moins nombreux originaires de Côte d'Ivoire, de République centrafricaine et du Sénégal, et même de la République arabe syrienne (HCR, 2021).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Malgré les ressources publiques limitées consacrées au Cadre de Sendai et à la Priorité 1 du Programme d'action de l'Union africaine depuis 2014 (Badji et al., 2014), la compréhension des risques de catastrophe a progressé. Plus particulièrement, en 2015, l'Agence française de développement (AFD) a soutenu le Schéma national d'analyse et de couverture des risques dirigé par l'État, qui est en cours de mise à jour (consultations d'experts de haut niveau, 2021). En 2015, la création du Centre opérationnel de veille, d'alerte et de conduite des crises (COVACC), financé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a permis de mettre en place un pôle de surveillance et d'intervention multirisques. Le Centre devrait être opérationnel en 2021 : les locaux et les équipements sont déjà en place et les services de protection civile ont récemment recruté 130 nouveaux membres du personnel (entretien AFD, 2021 ; entretien avec les services de protection civile, 2021).

Depuis l'état de référence établi en 2015, les capacités des systèmes de surveillance des risques ciblant des aléas spécifiques ont évolué, quoique de manière assez modeste. En 2015, l'Office national de la Météorologie (ONM) disposait d'un vaste réseau de surveillance comprenant des stations météorologiques, des stations agrométéorologiques, des moyens d'observation maritime et pluviométrique, ainsi que des images satellites. Grâce à ce dispositif, l'ONM pouvait établir des prévisions météorologiques et prévoir les catastrophes deux à trois jours à l'avance (Badji et al., 2014). Aujourd'hui, l'ONM travaille, entre autres, avec l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), afin de renforcer son accès à des données fiables et d'améliorer sa transformation numérique, parallèlement à la modernisation de ses stations météorologiques.

En ce qui concerne le suivi des risques liés à la sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires continuent d'apporter leur soutien à la Commission de la sécurité alimentaire et à son Système d'alerte précoce (SAP) en cas de sécheresse, d'inondations, d'invasions de criquets, de problèmes relatifs au bétail et de fluctuations des prix alimentaires. Plusieurs éléments suggèrent que le SAP, qui est opéré par divers organismes dans différentes *wilayas*, notamment Oxfam (dans le Brakna et le Gorgol) et Action contre la faim (dans le Guidimaka et Hodh Ech Chargui), fonctionne de manière efficace. Au niveau local, un réseau actif de volontaires fournit des informations chaque mois. Ces informations sont combinées avec des données relatives aux prix des produits alimentaires, à la capacité de production et à d'autres indicateurs, avant d'être transmises au Centre national d'analyse et de décision (entretien avec le PAM, 2021). Par ailleurs, le

Gouvernement mauritanien et le PAM réalisent des enquêtes nationales semestrielles sur la sécurité alimentaire, financées par le Cadre Harmonisé.

Plusieurs mécanismes institutionnels permettent d'assurer le suivi de la sécurité alimentaire. Selon l'article 2 du décret no 042-2002, le suivi de la production agricole et de l'élevage est régi par un cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire (République islamique de Mauritanie, 2002a). Le cadre prévoit qu'un groupe de travail spécialisé (GTS) se réunit régulièrement et rassemble les ministères et organismes gouvernementaux concernés, notamment la Commission de la sécurité alimentaire, le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'élevage, ainsi que leurs partenaires, à savoir le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et FEWS NET (Gouvernement mauritanien et ARC, 2018).

Plus récemment, au cours des années 2019 et 2020, la Mauritanie a entrepris d'établir, en collaboration avec le PAM et l'ARC, un profil de risque à l'échelle nationale qui comprend des aspects sur la vulnérabilité, à partir des données tirées des enquêtes auprès des ménages menées au niveau national, lorsqu'elles sont disponibles (ARC, 2019 ; échange de courriels avec le PNUD, 2021).

La législation nationale relative aux menaces biologiques est considérée comme efficace en raison de son alignement sur le Règlement sanitaire international (RSI) et de son système de surveillance des maladies fondé sur des indicateurs (OMS, 2017). Au moment de l'établissement de l'état de référence, le Ministère de la santé et le Centre national de lutte antiacridienne apportaient leur soutien aux dispositifs d'alerte rapide les plus efficaces du pays (évaluation menée en 2014 par l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) ; Badji et al., 2014). La Mauritanie a également mis en place plusieurs organismes chargés d'encadrer la surveillance, notamment la Commission nationale de surveillance épidémiologique, une unité de surveillance conjointe des zoonoses et une commission nationale multisectorielle de lutte contre la grippe aviaire (OMS, 2017).

À l'époque de l'état de référence 2015, la Direction de la cartographie et de l'information géographique du Ministère de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire était dotée de solides capacités en matière de système d'information géographique (SIG).

Selon la législation nationale (arrêté no 0431-2002), la mise à disposition de l'information et de la documentation relatives à la gestion des risques de catastrophe au niveau national relève de la Cellule permanente de coordination et de suivi des situations d'urgence (CPCSSU) (République islamique de Mauritanie, 2002b). Celle-ci a également pour mandat de centraliser les informations relatives aux interventions d'urgence et à la réduction des risques de catastrophe. La gestion de l'information a, par ailleurs, fait l'objet d'un renforcement de capacités. Ainsi, la Stratégie nationale *de l'environnement et du développement durable* pour la période 2017-2021 (République islamique de Mauritanie, 2017) comprend un domaine thématique spécifique axé sur la gestion des connaissances (recherche, systèmes d'information environnementale et surveillance) aux fins de la prise de décision. Ce domaine thématique vise à renforcer les capacités nationales afin de promouvoir une prise de décision politique en matière de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques qui soit fondée sur les données et les connaissances.

Plusieurs dispositifs d'alerte rapide sectoriels, notamment ceux axés sur la sécurité alimentaire, les épidémies et la lutte antiacridienne, s'appuient sur des groupes de volontaires sentinelles établis au niveau local. Par exemple, les dispositifs d'alerte rapide de la Commission de sécurité alimentaire et

le Centre national de lutte antiacridienne reposent sur les connaissances et la participation des communautés, tout comme la surveillance locale gérée par le Ministère de la santé, qui a été mise à l'essai en 2017 (OMS, 2017). Il est essentiel que toute nouvelle initiative ou tout nouvel investissement à venir s'appuie sur les enseignements retirés de ces dispositifs et donne aux populations locales les moyens de prendre part à une plateforme nationale multirisque.

La collecte de données après une catastrophe a, elle aussi, progressé. Plusieurs évaluations des besoins après une catastrophe ont été réalisées, notamment, l'évaluation rapide des besoins menée par le Croissant-Rouge mauritanien en 2019, à la suite des inondations survenues dans la *wilaya* de Guilimaka, qui ont touché 1 500 ménages et entraîné la mort de sept personnes. Cette évaluation était le fruit d'une collaboration regroupant plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies et des autorités administratives locales (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2020a). Plus récemment, après les inondations de 2020 dans la wilaya de Hodh Ech Chargui, les autorités locales ont mis en place une « commission d'évaluation des dommages » chargée de procéder à l'évaluation des besoins (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2020b).

Le rapport de l'initiative CADRI (Badji et al., 2014) ne fournit aucune base de référence concernant les données ventilées par genre et par âge. De manière générale, il n'existe que peu de données récentes sur les progrès réalisés dans le domaine de l'égalité des genres. L'évaluation externe conjointe de 2017 (OMS, 2017), par exemple, ne contient aucune donnée ventilée. En revanche, le Fonds vert pour le climat (FVC) a récemment approuvé plusieurs projets qui incluent des données ventilées par genre. Par exemple, le projet « Renforcer la résilience face aux changements climatiques des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire des communautés agro-sylvo-pastorales dans le sud-ouest de la Mauritanie » prévoit un volet important consacré à l'autonomisation des femmes ainsi que la mise en place d'une évaluation basée sur le genre et d'un plan d'action. Autant d'évolutions positives qui devraient favoriser un renforcement de l'attention portée aux interventions tenant compte du genre et de l'âge et, par extension, à la production et à l'utilisation de données ventilées par genre et par âge (FVC, 2019).

En Mauritanie, la sensibilisation et la diffusion d'informations sur les risques demeurent axées sur des aléas spécifiques. Des progrès ont toutefois été réalisés. À titre d'exemple, le Ministère de la santé a récemment mené une campagne nationale de sensibilisation à la COVID-19 (OMS, 2021). Les activités de sensibilisation aux risques météorologiques menées par l'ONM et le PNUD dans cinq zones à risque entre 2018 et 2020 illustrent également ces progrès s'agissant d'autres aléas et zones géographiques spécifiques.

La Mauritanie dispose de groupes de chercheurs en activité. Il s'agit notamment des chercheurs du Centre national de recherche agronomique et de développement agricole, de l'Institut national de recherche en santé publique, de l'Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches, de l'Office national de recherche et de développement de l'élevage, ainsi que des chercheurs de l'École normale supérieure, qui mènent des recherches sur la biodiversité et le développement durable (République islamique de Mauritanie, 2019).

Bien que les possibilités de formation professionnelle en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe restent limitées, la Mauritanie a consenti d'importants investissements pour offrir des possibilités d'enseignement supérieur et de recherche dans la protection de

l'environnement et d'autres domaines scientifiques pertinents. Ainsi, l'Université de Nouakchott propose actuellement plusieurs masters axés sur la protection de l'environnement et la migration (Patrimoines et territoires de l'eau, 2019). Elle propose également 11 formations postdoctorales accréditées rattachées à 31 unités de recherche axées sur l'eau, l'écobiologie, l'informatique décisionnelle, la nutrition, les changements climatiques, la santé publique et les épidémies (République islamique de Mauritanie, 2019).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Il est difficile de déterminer si le pays dispose de définitions claires relatives à la classification et à la terminologie des aléas, ni si les termes et concepts liés aux aléas et aux catastrophes sont harmonisés entre les différents systèmes de surveillance et dispositifs d'alerte rapide axés sur des aléas spécifiques. À l'heure actuelle, la Mauritanie ne dispose pas d'un système central de surveillance des risques ni d'une base de données pour enregistrer les pertes et les conséquences des catastrophes. Le pays n'établit pas non plus de rapports sur DesInventar (un système de gestion de l'information sur les catastrophes librement accessible). En raison de l'absence de surveillance et de dispositif d'alerte rapide multirisques, la Mauritanie n'est pas encore en voie d'atteindre l'objectif mondial g) du Cadre de Sendai. Par conséquent, plusieurs institutions de surveillance des risques ont appelé à une réforme. Les limites constatées ne sont pas sans conséquence sur le terrain : par exemple, le manque d'indicateurs et de protocoles convenus pour collecter et traiter les données sur les risques et les catastrophes est considéré comme un obstacle majeur à la pleine opérationnalisation de la CPCSSU. À cela s'ajoute l'absence d'une base de données centralisée permettant de faciliter l'utilisation des informations sur les risques générées par les différents systèmes (Badji et al., 2014). Par ailleurs, le manque de données ventilées par genre et autres facteurs intersectionnels reste un obstacle majeur à la compréhension des différentes formes d'exposition et de vulnérabilité aux aléas et aux risques de catastrophe.

Même s'il existe des bases institutionnelles pour une meilleure compréhension des risques de catastrophe, on relève de nombreux obstacles à leur pleine opérationnalisation. Le COVACC, par exemple, ne dispose pas de suffisamment de personnel qualifié et de ressources pour être opérationnel ; quant à l'ONM, ses capacités n'ont pas beaucoup évolué depuis l'état de référence 2015, puisqu'elle ne compte qu'une seule station météorologique supplémentaire depuis lors (portant leur nombre total à 15 en 2021) et que ses capacités à maintenir le fonctionnement des systèmes automatiques sont limitées (entretien avec l'ONM, 2021 ; consultations d'experts de haut niveau, 2021).

Le système de suivi des risques liés à la sécurité alimentaire et la Commission de la sécurité alimentaire dépendent toujours largement des compétences techniques et des ressources financières extérieures, ce qui présente un risque pour la durabilité et l'appropriation nationale/domestication. En particulier, le projet SAP financé par le PAM (décrit ci-dessus) doit prendre fin en mai 2021. En outre, bien qu'il existe un système efficace de surveillance et d'alerte en matière de sécurité alimentaire qui transmet les informations du niveau local au niveau national, les autorités nationales n'ont pas intégré cette fonction dans leurs activités courantes ni dans leurs responsabilités (entretien avec le PAM, 2021).

L'évaluation externe conjointe de l'OMS (OMS, 2017) sur le cadre législatif national en matière de surveillance des maladies a salué les progrès réalisés dans le pays, mais elle a noté que des

mécanismes, tels que le Réseau pour la surveillance intégrée de la maladie et de la riposte et le Réseau mauritanien de surveillance épidémiologique des maladies animales, ne disposent pas de capacités suffisantes pour être pleinement efficaces (OMS, 2017).

Le renforcement de la collecte de données après une catastrophe a connu des avancées positives, comme en témoignent les évaluations des besoins après une catastrophe réalisées ces dernières années à la suite de graves inondations. Toutefois, les efforts doivent se poursuivre afin de garantir que la collecte de données est systématique et harmonisée. Les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pas permis de trouver de références à des protocoles de recherche post-catastrophe adoptés au niveau national sur la collecte de données, ni de méthodes d'évaluation des besoins normalisées ou convenues au niveau national.

La mise en place d'une analyse systématique de la vulnérabilité ou d'un dispositif d'alerte rapide multirisque ne figure pas au premier rang des priorités du Gouvernement mauritanien, et aucun effort substantiel n'a été signalé en vue de la création d'une base de données centrale sur les dommages et les pertes liés aux catastrophes. De même, les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pas pu vérifier les progrès réalisés dans le renforcement des capacités de la Direction de la cartographie ni dans la coordination intersectorielle de la cartographie des risques et des vulnérabilités.

La plupart des informateurs qui ont contribué au présent rapport partagent l'opinion exprimée dans l'évaluation menée en 2014 par l'initiative CADRI, à savoir que l'appui politique en faveur d'une réforme majeure de la surveillance multirisque et des dispositifs d'alerte rapide est insuffisant. Bien que l'ONM et le SAP ont renforcé leur capacité de surveillance des risques et d'alerte rapide depuis les conclusions de l'évaluation de l'initiative CADRI en 2014, ces institutions restent très dépendantes du soutien et des financements extérieurs.

La législation nationale et les cadres institutionnels relatifs aux alertes rapides et à l'analyse multirisques présentent des lacunes. Il s'agit là de l'une des principales difficultés à surmonter pour mettre en place un système opérationnel, d'où la nécessité de sensibiliser davantage les décideurs politiques à la valeur d'un tel système.

Enfin, la sensibilisation au risque ne figure pas encore dans les programmes scolaires. Selon le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine (CUA), qui suit les progrès des pays ayant intégré la réduction des risques de catastrophe dans leur système éducatif à tous les niveaux, la Mauritanie aurait, jusqu'en 2018, obtenu des « résultats limités » dans ce domaine (CUA, 2020). À une échelle plus large, les campagnes de sensibilisation aux risques menées par l'État continuent d'être incluses dans les opérations humanitaires, mais pas dans les initiatives plus durables de développement national et de réduction de la pauvreté.

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Selon la législation nationale (arrêté n° 0431-2002, République islamique de Mauritanie, 2002b), la CPCSSU a pour mission de coordonner la gestion des informations relatives aux urgences et à la réduction des risques de catastrophe. Cependant, celle-ci ne dispose pas encore d'une base de données permettant de faciliter l'utilisation des informations sur les risques générées par les

différents systèmes (Badji et al., 2014). En s'appuyant sur les conclusions de la revue du cadre institutionnel et juridique menée en 2016 (Lo, 2016), la CPCSSU, en partenariat avec les principaux organismes des Nations Unies spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, doit examiner les moyens de promouvoir la réforme juridique et institutionnelle nécessaire pour centraliser et analyser les données sur les risques de catastrophe, la vulnérabilité, les capacités et l'exposition, et jeter les bases pour orienter la collecte et le suivi des données relatives à des risques spécifiques vers un système central interopérable. Une attention particulière doit être accordée à l'interconnexion des observatoires météorologiques, de sécurité alimentaire, de gestion des ressources en eau, de lutte antiacridienne et d'épidémiologie, dans le but de créer à plus long terme un système national de prévision et d'alerte solide et doté de ressources suffisantes.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) La coordination entre la surveillance des risques et les dispositifs d'alerte rapide n'est pas encore suffisamment efficace, ce qui empêche l'État de planifier des politiques et des investissements fondés sur une prise en compte solide des aléas cycliques et récurrents ainsi que sur la nature complexe des vulnérabilités des populations locales. Une initiative de sensibilisation de haut niveau ciblant le Premier ministre et d'autres ministres clés doit être conçue et lancée afin de faire prendre conscience des lacunes actuelles dans la compréhension des risques et susciter un sentiment d'urgence pour la réforme qui s'impose. De même, un processus d'examen par les pairs à l'échelle internationale, semblable à ceux organisés précédemment par la Banque mondiale, l'OCDE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), peut contribuer à sensibiliser et à convaincre les décideurs nationaux. Les pays désireux de prendre part à cette initiative pourraient se soumettre à un processus de soutien par les pairs visant à recenser les systèmes, outils et applications adaptés à la mise en place de systèmes interopérables de gestion des risques qui ont fonctionné dans des pays comme la Mauritanie (c'est-à-dire des pays présentant un niveau de maturité similaire en matière de gestion des risques de catastrophe et de contraintes économiques similaires). L'examen par les pairs permettrait de dresser un plan pluriannuel visant à établir et financer un registre central efficace d'informations régulièrement mises à jour sur les catastrophes, relié à un dispositif d'alerte rapide opérationnel.

(P1 N-2) En 2021, l'AFD entend contribuer à la version mise à jour du Schéma national d'analyse et de couverture des risques. Celle-ci permettra au Gouvernement mauritanien de concevoir des plans de développement tenant compte des risques, et donnera à l'équipe de pays des Nations Unies les moyens de plaider en faveur d'une affectation des investissements publics qui tienne compte des risques. Dans le cadre du Schéma national d'analyse et de couverture des risques, il convient de veiller à adopter une approche méthodologique solide pour comprendre les risques et les vulnérabilités liés au genre et intersectionnels. Des experts, tels que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le réseau international Gender and Disaster Network, peuvent apporter un soutien technique, selon que de besoin.

(P1 N-2) L'AFD doit envisager de compléter la version actualisée du Schéma national d'analyse et de couverture des risques par une composante recherche-apprentissage-action. Cette composante pourrait avoir comme objectif de travailler en collaboration avec la CPCSSU pour évaluer les lacunes actuelles en matière de capacités techniques de cette dernière et déterminer sa capacité à diriger les futures mises à jour. La composante recherche-apprentissage-action pourrait également servir à

concevoir une initiative d'accompagnement du renforcement des capacités visant à aider la CPCSSU à assumer l'entière responsabilité des mises à jour annuelles du Schéma national d'analyse et de couverture des risques, sur une période de cinq ans.

(P1 N-2) En application de la recommandation ci-dessus, afin de garantir l'utilisation des résultats du Schéma national d'analyse et de couverture des risques, des organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pourraient exploiter ces résultats en vue, notamment, de concevoir des programmes tenant compte des risques et soutenus par le FV (trois grands projets sont en préparation, comme indiqué dans la priorité 3). De même, les organismes des Nations Unies et les ONG internationales soutenant le Cadre de partenariat pour le développement durable (CPDD) pourraient utiliser les résultats du Schéma national d'analyse et de couverture des risques pour évaluer la hiérarchisation actuelle des initiatives menées par l'État en matière de réduction de la pauvreté et d'investissements dans l'action climatique, afin de déterminer si ces initiatives ciblent effectivement les personnes les plus vulnérables aux risques de catastrophe et, en cas de divergence, afin de travailler conjointement à la réaffectation des fonds là où ils sont le plus nécessaires.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Afin d'harmoniser les informations sur les risques, les universités et les instituts de recherche mauritaniens, ainsi que le Conseil international des sciences, en collaboration avec le Groupe consultatif africain sur la science et la technologie, devraient concevoir une série de sessions de formation en présentiel et en ligne pour aider les principales parties prenantes de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe issues de l'ensemble du Gouvernement mauritanien, des organismes des Nations Unies et des ONG à mieux comprendre la terminologie et les classifications des aléas existantes et scientifiquement reconnues (ISC et UNDRR, 2020). Ces sessions pourraient être associées à des sessions sectorielles afin de rassembler toutes les parties prenantes impliquées dans la collecte et le suivi des informations sur les risques et les alertes, dans le but d'obtenir davantage de soutien aux adaptations futures des bases de données existantes et à l'interopérabilité des dispositifs d'alerte rapide.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) Des décideurs de haut niveau sélectionnés au sein du COVACC et de la CPCSSU devraient convoquer une réunion de haut niveau afin de discuter des avantages liés à l'élaboration d'un futur rapport à l'aide de DesInventar, ainsi que des limites actuelles et des mesures à prendre concernant la mise en œuvre des processus de collecte, de vérification et de suivi des données nécessaires. Compte tenu de leur expérience en matière de soutien aux pays dans la collecte, l'analyse et l'application des données relatives aux catastrophes et aux risques dans la prise de décision, des organismes, notamment le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'UNDRR et le PNUD, pourraient également être invités à appuyer cette initiative. Les organismes d'appui pourraient également envisager de mettre en place des mesures incitatives claires pour que le COVACC et la CPCSSU financent cette initiative, notamment par le biais de fonds communs provenant du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), de l'AFD, du PNUD et d'autres.

(P1 N-5) Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-5) À l'heure actuelle, la Mauritanie ne possède aucun système national d'information et de communication en matière de gestion des risques de catastrophe qui soit associé à l'ensemble des registres de données et dispositifs d'alerte rapide axés sur des aléas spécifiques. Étant donné que bon nombre des recommandations présentées ci-dessus constituent des étapes fondamentales indispensables à la mise en place d'un tel système, il convient d'entreprendre des recherches préparatoires afin de modéliser les informations relatives aux risques et aux alertes rapides qui pourraient être produites par un système amélioré et coordonné. Ces données peuvent ensuite être appliquées à des scénarios de risques futurs, et démontrer que les risques interconnectés sont bel et bien réels, tant dans le présent que dans le futur, d'où la nécessité de disposer au plus vite des systèmes de gestion des catastrophes nécessaires. À titre d'exemple, un tel système national pourrait réunir, pour la période 2020-2021, les informations interdépendantes relatives à la pandémie de COVID-19, aux aléas liés aux changements climatiques, à la récession économique et à la sécurité alimentaire, et permettre de mener une analyse complexe des risques pouvant contribuer à informer la planification du redressement après la COVID-19.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes ; (P1 N-6) Mettre en œuvre l'évaluation des dommages, des pertes et des conséquences après une catastrophe.

(P1 N-3 et P1 N-6) La méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe ayant été élaborée conjointement par l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale, ces mêmes entités pourraient aider la Mauritanie à créer et à mettre en œuvre un processus visant à élaborer un ensemble de protocoles convenus au niveau national ainsi qu'une méthode normalisée pour les évaluations des besoins après une catastrophe. Pour ce faire, l'on pourrait adopter une approche par étape, à savoir : 1) sensibilisation : présentation d'exemples d'évaluations des besoins après une catastrophe réalisées dans d'autres pays du Sahel, ainsi que de la valeur ajoutée de ces évaluations ; 2) exploration : mise en commun d'un éventail de méthodes, de formats et de protocoles possibles pour les évaluations des besoins après une catastrophe afin de guider les parties prenantes ; 3) perfectionnement : travail en collaboration pour concevoir une approche de l'évaluation des besoins après une catastrophe adaptée à la Mauritanie, sur la base des capacités actuelles, de la volonté institutionnelle, des limites financières et des besoins en données.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Le Ministère de l'éducation, avec, au besoin, le soutien d'organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUF, pourrait étudier comment intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les programmes des écoles primaires et secondaires. Pour ce faire, l'UNDRR pourrait fournir des exemples de bonnes pratiques mises en place dans d'autres pays ayant intégré ces questions à leur programme scolaire. Le soutien entre pairs (à travers des visites d'étude, par exemple) des ministères de l'éducation d'autres pays du Sahel pourrait se révéler utile.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ; (P1 N-10) Exploiter, intégrer et préserver les

connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-9 et P1 N-10) Un accord de coopération officiel pourrait être établi et signé par l'ensemble des parties prenantes qui s'intéressent aux questions relatives aux catastrophes dans le pays et qui ont un intérêt commun à concevoir et à mettre en œuvre une série de programmes pilotes de sensibilisation multirisque, adaptés aux conditions locales. Ces programmes auraient pour objectif d'améliorer le ciblage des populations les plus vulnérables et les plus exposées et de couvrir un large éventail d'aléas, à commencer par les inondations. Ils devront se concentrer sur l'exploitation des connaissances traditionnelles et locales en matière de risques, et appliquer une approche axée sur l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes. Par ailleurs, ils devront également servir à démontrer le retour sur investissement des activités de sensibilisation aux risques et constituer un puissant outil de sensibilisation en faveur d'une mise à l'échelle nationale. Le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), les services de protection civile et le Ministère de la santé (qui comptent parmi les principales entités étatiques impliquées dans la réduction des risques de catastrophe) pourraient utiliser les enseignements retirés des programmes pilotes pour concevoir un programme national de sensibilisation aux risques.

(P1 N-10) Pour mettre en œuvre la recommandation ci-dessus, il convient tout d'abord de pallier le manque de données probantes par la réalisation d'une étude visant à explorer les forces et les limites des dispositifs d'alerte rapide et des systèmes de surveillance des risques existants au niveau local, et à fournir des recommandations fondées sur des données probantes sur la manière de créer un dispositif d'alerte rapide multirisque fonctionnant du niveau local au niveau national. À titre d'exemple, on pourrait envisager d'intégrer cette étude au processus existant de sensibilisation du Croissant-Rouge mauritanien ou au processus de rapport national du Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDR).

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

La législation nationale prévoit la création et la mise en œuvre de mécanismes intersectoriels pour la gestion des crises, notamment un Comité interministériel aux situations d'urgence, présidé par le Premier ministre et soutenu par la CPCSSU. Elle prévoit également la création de structures d'urgence régionales (les Comités régionaux de gestion des situations d'urgence) ainsi que la création et la mise en œuvre du service de protection civile et du Plan d'organisation national des secours (ORSEC) (Badji et al., 2014).

Au niveau institutionnel, les progrès les plus tangibles réalisés depuis 2014 concernent la transformation de la Direction générale de la protection civile en délégation, en septembre 2019. Le statut de délégation offre davantage de flexibilité, d'indépendance et, potentiellement, de ressources financières. Depuis 2019, la toute nouvelle Délégation générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a renforcé ses effectifs et opère désormais à travers 17 centres de premiers secours dans tout le pays (entretien avec l'UNICEF, 2020). La Délégation reçoit l'appui d'organismes des Nations Unies et de donateurs bilatéraux, dont l'Algérie, la France, Monaco et le Maroc, qui fournissent une aide financière et des produits non alimentaires de manière ponctuelle.

La Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (SCAPP), qui a notamment pour objectif d'élaborer un cadre national pour la réduction des risques de catastrophe, définit les objectifs de développement de la Mauritanie (République islamique de Mauritanie, 2015). Elle reconnaît l'élévation du niveau de la mer comme une menace majeure pour le pays et souligne la nécessité de renforcer la préparation aux inondations. Elle relève également que le Gouvernement mauritanien a élaboré le Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (initiative CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015) et que l'adaptation aux changements climatiques a été davantage intégrée dans les stratégies de réduction de la pauvreté afin de renforcer la résilience des populations. Enfin, elle note que la gouvernance environnementale a été renforcée (République islamique de Mauritanie, 2015).

Pour certains aléas, des plans ont été élaborés ou mis à jour. Par exemple, en 2018, la Direction générale de la protection civile a coordonné l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'inondation en coordination avec les partenaires humanitaires internationaux. Le plan élaboré définit les responsabilités régionales et nationales en matière de préparation et d'intervention, y compris celles des organismes des Nations Unies et du Croissant-Rouge mauritanien. Il permet également de clarifier les responsabilités en matière d'intervention à différentes échelles en désignant de manière explicite les *wilayas* comme les principales entités d'intervention pour toute urgence liée aux inondations. Le plan comprend des scénarios et des protocoles d'intervention généraux, et se réfère à un formulaire d'intervention rapide ainsi qu'à une méthodologie d'évaluation rapide sectorielle multidisciplinaire (Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2018). Un autre exemple : en 2019, un plan d'urgence multirisque a été élaboré pour la région de Hodh Ech Chargui (entretien avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2021).

Malgré les réalisations positives dans certains domaines, la lenteur générale des progrès en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe est manifeste. C'est pourquoi, fin 2020, le Gouvernement mauritanien a fait appel à plusieurs organismes (OIM, PNUD, UNICEF, PAM et Croix-Rouge française) pour appuyer les efforts nationaux de réduction des risques de catastrophe. En réponse, les organismes ont proposé un exercice d'évaluation des capacités afin de contribuer à déterminer les investissements stratégiques nécessaires en matière de réduction et de gestion des risques (entretien avec l'OIM, 2021).

L'engagement de la Mauritanie en faveur de la lutte contre les changements climatiques a progressé de façon remarquable. En 2017, le Gouvernement mauritanien a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tandis que le Conseil des ministres a approuvé les contributions déterminées au niveau national et a créé une cellule consacrée aux changements climatiques (dont le rôle était jusque-là rempli par un point focal) au sein du MEDD. Début 2019, plusieurs groupes de travail sectoriels sur les changements climatiques ont été créés dans différents ministères, notamment le Ministère des finances, le Ministère de l'agriculture et le Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines. Cette même année, 18 des 23 départements ministériels disposaient d'un point focal chargé des questions relatives aux changements climatiques (Réseau mauritanien pour l'action sociale, 2019). Par ailleurs, le MEDD et plusieurs ministères sectoriels ont renforcé leurs capacités techniques internes afin d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques et programmes. Le MEDD est également

officiellement mandaté pour coordonner les initiatives intersectorielles de réduction des risques de catastrophe.

La protection et la restauration des écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe ont également progressé. Le Gouvernement mauritanien a souhaité renforcer son écosystème côtier par l'adoption, en 2017, du Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien (MEDD, 2017). Le Plan comprend un plan d'investissement multisectoriel qui s'élève à 133,9 millions de dollars des États-Unis. Il a été approuvé par le Conseil des ministres et avait obtenu en 2019 un financement de 20 millions de dollars des États-Unis de la part de la Banque mondiale (Réseau mauritanien pour l'action sociale, 2019).

Enfin, au niveau infranational, le Projet de résilience au Sahel a soutenu la création de 12 comités régionaux de gestion des urgences pour coordonner les interventions d'urgence dans toutes les *wilayas* de Mauritanie. Les comités ont été établis par décret du gouverneur dans chaque région en 2021 (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Le Projet de résilience au Sahel évalue actuellement les besoins techniques et opérationnels des comités (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Si la coordination de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe par le bureau du Premier ministre est généralement considérée comme une base solide pour l'établissement d'un système de gestion des risques efficace, dans lequel un organisme central ayant un pouvoir de convocation et de décision fournit une fonction de coordination globale aux ministères de tutelle, il reste toutefois beaucoup à faire en matière de renforcement institutionnel pour assurer une coordination intersectorielle efficace et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes sectoriels. Un examen approfondi du cadre législatif entrepris par l'initiative CADRI en 2014 (Badji et al., 2014) et par le Gouvernement mauritanien en collaboration avec le PNUD en 2016 (Lo, 2016) met en évidence le fait que la législation mauritanienne est principalement axée sur l'intervention et, dans une moindre mesure, sur la préparation. Toutefois, la Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe, élaborée en 2007 et adoptée en 2009, a permis la constitution d'un Comité interministériel de réduction des risques de catastrophe ainsi que d'une Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe (République islamique de Mauritanie et PNUD, 2007 ; Badji et al., 2014). Les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont cependant pas permis de confirmer que le Comité était opérationnel en 2014, tandis que l'évaluation de l'initiative CADRI confirme que la Plateforme n'existait que « sur le papier » à cette époque (Badji et al., 2014).

Actuellement, la Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (République islamique de Mauritanie et PNUD, 2007) est inopérante, tout comme la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe (entretien avec l'OIM, 2021 ; entretien avec le PAM, 2021). De même, le Centre national de gestion des catastrophes, créé en 2015, ne fonctionne toujours pas. Le Plan de gestion des catastrophes n'a pas été révisé depuis 2007 et, malheureusement, le Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (initiative CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015) est désormais obsolète et, selon plusieurs informateurs, pas encore mis en œuvre. Toutefois, une comparaison des recommandations que contient ce plan avec les données collectées dans le cadre

des recherches menées dans le cadre de la présente étude suggère que, bien que le plan n'a pas été mis en œuvre, son contenu reste valable et constitue la base des recommandations du présent rapport. Enfin, il convient de noter que le MEDD, dont le mandat consiste notamment à coordonner les initiatives intersectorielles, ne dispose que d'une capacité limitée pour ce faire.

Il n'existe actuellement aucun plan national d'urgence multirisque ; le Plan d'organisation des secours, fondé sur le décret n° 17-2002, fait office de document de référence pour les interventions d'urgence (République islamique de Mauritanie, 2002c).

Malgré la transformation de la Direction générale de la protection civile en une délégation, les capacités dont dispose cette dernière restent limitées et sont largement considérées comme insuffisantes pour répondre aux besoins du pays en matière de risques de catastrophe. Bien que les centres de premiers secours sont relativement bien pourvus, certaines régions du pays manquent de moyens ; par exemple, la région d'Ardar, qui couvre un cinquième du pays, ne dispose d'aucun service de protection civile (entretien avec l'UNICEF, 2020). La Mauritanie compte seulement un pompier pour 16 000 habitants (entretien avec l'UNICEF, 2020).

Les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pas permis d'obtenir de données solides concernant le statut des dispositions relatives à la gouvernance des risques de catastrophe au niveau infranational, bien que certains éléments suggèrent un manque de clarification des rôles, des responsabilités et des obligations en matière de reddition de comptes au niveau infranational. On peut supposer que les autorités administratives infranationales ne sont pas en mesure de réaliser des progrès significatifs en matière de réduction des risques de catastrophe, étant donné le peu de ressources techniques et financières dont elles disposent. Le Projet de résilience au Sahel ayant apporté un soutien considérable à la mise en place de mécanismes de coordination infranationaux (les comités régionaux de gestion des urgences), il se peut tout simplement que les effets tardent à se matérialiser (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Il serait intéressant de suivre les nouveaux comités au cours des prochaines années afin d'observer les changements concrets dans la gestion des risques au niveau local et infranational. Pour l'heure, les premiers résultats indiquent qu'un soutien technique et opérationnel supplémentaire est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des comités (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Le fait de regrouper les mandats de coordination de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques au sein d'un même ministère permet de rassembler et de réorganiser plusieurs fonctions afin que la coordination multirisque puisse tirer parti du soutien politique et financier dont bénéficient les activités liées à l'adaptation aux changements climatiques. Au niveau intersectoriel, il pourrait être opportun d'élaborer une version actualisée de la Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (République islamique de Mauritanie et PNUD, 2007) afin de définir la façon dont le Gouvernement mauritanien prévoit de faire face aux multiples risques à travers ses principaux plans et politiques en matière de réduction de la pauvreté, de protection sociale, d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques, en plus de ses priorités sectorielles.

En 2017, une mission exploratoire interinstitutions (Baranes, 2017) a recommandé une intégration plus poussée de la réduction des risques de catastrophe dans plusieurs cadres politiques et réglementaires, notamment la Stratégie de protection sociale, la Stratégie de croissance accélérée et

de prospérité partagée, les règlements d'urbanisme et d'assainissement pour les centres urbains, ainsi que dans les outils d'évaluation des besoins.

Selon la SCAPP 2016-2030, il existe une véritable ambition d'améliorer les normes de gestion et de planification des ressources rurales et urbaines (République islamique de Mauritanie, 2015). Cependant, les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pas pu apporter la preuve de réels progrès en matière de conformité et d'application des règlements relatifs à la réduction des risques de catastrophe ou des normes de planification.

Il est difficile d'évaluer si les progrès réalisés pour des aléas spécifiques, notamment le Plan de réponse catastrophe naturelle : inondation 2018 (Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2018), ont eu une incidence concrète sur l'amélioration de la coordination ou de la qualité des interventions. Par exemple, les données qui permettraient de déterminer quelles ont été les répercussions du Plan, de l'outil d'intervention rapide qui l'accompagne et de la méthode d'évaluation rapide sectorielle multidisciplinaire sur l'intervention face aux inondations de 2019 et 2020 se font rares, un aspect qui doit faire l'objet d'une recherche empirique indépendante.

Recommandations

(P2 N - Produit clé 1) Adoption et mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans et de cadres juridiques visant à réduire les risques et à renforcer la résilience.

(P2 N - Produit clé 1) Bien que la Mauritanie n'a pas encore tout à fait atteint l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, le Gouvernement mauritanien doit élaborer une version actualisée de la Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (République islamique de Mauritanie et PNUD, 2007), ce qui lui permettrait d'articuler les liens entre le large éventail de programmes nationaux axés sur la résilience (réduction de la pauvreté, plan d'adaptation national, sécurité alimentaire, désertification) et un plan de préparation et d'intervention multirisque (dont l'élaboration est également recommandée). Cependant, plutôt que d'utiliser le format habituel d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, fondée sur le Cadre de Sendai, il est possible d'expérimenter une structure complètement différente, qui reflétera mieux la priorité accordée à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction de la pauvreté. Des recommandations innovantes similaires ont été formulées, bien qu'elles n'ont pas encore été mises en œuvre, pour d'autres pays du Sahel, tels que le Tchad (Peters et al., 2019) ; ces recommandations mettent l'accent sur la création d'une stratégie qui agit comme un cadre organisationnel, plutôt que comme une autre forme de gouvernance des risques (ceci est particulièrement pertinent étant donné les faiblesses actuelles des dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe en Mauritanie, telles que détaillées dans la priorité 2).

(P2 N-2) Mettre en œuvre des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires ; (P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-2 et P2 N-3) Dans le cadre de la présente étude, la capacité de l'équipe de pays des Nations Unies à diriger une discussion coordonnée sur la réduction des risques de catastrophe n'a pas été évaluée. Il serait utile de déterminer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies à mener une telle initiative, et sa volonté de le faire, afin de s'assurer que les efforts de mobilisation de haut niveau correspondent à la vision de l'équipe de pays des Nations Unies, et que des capacités

suffisantes sont disponibles pour accompagner le Gouvernement mauritanien dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport. L'évaluation des capacités de l'équipe de pays des Nations Unies pourrait inclure des recommandations spécifiques sur le niveau de soutien technique et financier dont les organismes des Nations Unies ont besoin pour soutenir leurs bureaux nationaux, ce qui permettrait au Gouvernement mauritanien d'apporter les changements nécessaires pour renforcer les systèmes de gouvernance des risques de catastrophe, les cadres législatif et réglementaire et la coordination multipartite et intersectorielle.

(P2 N-2 et P2 N-3) Le MEDD pourrait élaborer un plan national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe budgétisé, qui bénéficierait de la contribution des membres expérimentés de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires stratégiques tels que l'initiative CADRI. Cet exercice doit se fonder sur les principes du Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (initiative CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015), qui n'a pas encore été mis en œuvre. Le nouveau plan national devrait comporter un important « chapitre sur le renforcement des capacités internes », décrit ci-après.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) La coordination de la réduction des risques de catastrophe relève du mandat général du MEDD, qui ne dispose pas encore de toutes les capacités nécessaires pour remplir cette tâche. Les partenaires techniques et financiers nationaux, régionaux et internationaux en matière de réduction des risques de catastrophe doivent aider le MEDD à évaluer ses capacités actuelles et à élaborer un plan visant à renforcer les capacités de son personnel. Le plan pourrait également décrire les conditions dans lesquelles les groupes de travail sectoriels chargés des questions relatives aux changements climatiques présents dans 18 des 23 départements ministériels (Réseau mauritanien pour l'action sociale, 2019) pourraient se voir officiellement attribuer la responsabilité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe, et déterminer les investissements nécessaires au renforcement des capacités pour traduire ces responsabilités en une amélioration de la réduction des risques.

(P2 N-5) Améliorer la connaissance des mesures de réglementation publique de la réduction des risques de catastrophe et appuyer les efforts visant à les faire respecter et à les faire appliquer.

(P2 N-5) L'accumulation des risques causée par un développement incontrôlé et ne tenant pas compte des risques dans les zones urbaines et périurbaines constitue une menace majeure pour la résilience aux catastrophes. Pour y remédier, les ministères compétents du Gouvernement mauritanien (transport, santé, éducation) doivent évaluer la disponibilité, la conformité et l'application des mesures de réglementation publique sur la réduction des risques de catastrophe, notamment les normes de construction applicables aux écoles, aux hôpitaux et aux infrastructures essentielles, ainsi que la planification et le zonage de l'utilisation des terres. En collaboration avec les experts techniques sectoriels, le GFDRR et la Banque mondiale ont un rôle essentiel à jouer dans cette entreprise, grâce à leur expérience et à leur leadership en matière de gestion des risques urbains et de développement des infrastructures. La participation de certains délégués des ministères de tutelle à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2022 et

aux prochaines Conférences mondiales sur la reconstruction, au moyen d'un soutien financier, pourrait favoriser la mise en place de changements préparatoires convenus au préalable.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6 (et P2 N-3)) En lien avec la recommandation ci-dessus (P2 N-3), les investissements dans le renforcement des capacités sectorielles doivent d'abord être réalisés dans le cadre de projets pilotes menés par les groupes de travail sur les changements climatiques les plus disposés à étendre leurs attributions aux aléas climatiques. Ces premières expériences devraient faire l'objet de rapports et permettre d'en tirer des enseignements, grâce à un partenariat avec un établissement universitaire capable d'entreprendre une recherche orientée vers l'action. Les enseignements retirés des projets pilotes pourront aider les groupes de travail à définir la valeur ajoutée de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe, et les mesures incitatives à cet égard, ce qui permettra de convaincre ceux qui sont moins enthousiastes à l'idée d'élargir leur mandat.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-7) Parallèlement aux recommandations formulées au regard de la P1 N-1, le Gouvernement mauritanien pourrait se servir de l'examen législatif mené en 2016 (Lo, 2016) pour déterminer quelles évolutions de la législation permettraient d'intégrer davantage la préparation aux situations d'urgence et le redressement dans les responsabilités du centre de veille, d'alerte et de conduite des crises (COVACC) et des services de protection civile, et pour définir clairement le rôle des différentes institutions concernant la prévention ainsi que la coordination et la supervision du redressement. Dans le cadre de cette réforme législative, les responsabilités au niveau infranational et les modes de collaboration les plus efficaces entre les différents niveaux de gouvernance des risques de catastrophe pourraient être énoncés clairement.

(P2 N-7) Le service de protection civile devrait recevoir le soutien de partenaires financiers et techniques afin d'élaborer un plan d'urgence national multirisque, basé sur les responsabilités nationales et régionales définies dans le Plan de réponse catastrophe naturelle : inondation de 2018 (Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2018), notamment les responsabilités des organismes des Nations Unies et du Croissant-Rouge mauritanien. Les équipes régionales du PNUD, de l'UNDRR et de l'OCHA pourraient fournir des exemples de plans d'urgence multirisques mis en œuvre dans d'autres pays de la région et organiser des visites permettant des échanges entre homologues gouvernementaux afin de partager leur expérience sur la façon de concevoir l'élaboration d'un tel plan, et sur ce qu'ils feraient différemment.

(P2 N-7) Afin d'harmoniser sa structure de gouvernance de la réduction des risques de catastrophe sur celle de la plupart des pays africains, la Mauritanie doit établir une Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe. L'UNDRR pourrait fournir des exemples de plateformes qui fonctionnent et faciliter les échanges entre le Gouvernement mauritanien et les représentants officiels d'autres pays, ainsi qu'avec des homologues clés, dont le Croissant-Rouge mauritanien. Les échanges pourraient s'inscrire dans le cadre du processus d'examen par les pairs de haut niveau décrit sous la rubrique P1 N-2.

(Niveau infranational)

(Niveau infranational) Il convient de réaliser une évaluation indépendante visant à déterminer quelles ont été les conséquences, pour la résilience des populations, des initiatives locales, des filets de protection sociale et de l'autonomisation locale tenant compte des questions de genre de toutes les politiques nationales clés en matière de développement (voir P2 IN-3). Les enseignements retirés de cet exercice peuvent servir à adapter des programmes essentiels du CPDD et à plaider en faveur d'autres investissements publics ; ils pourraient également être utilisés par le PNUD, la Commission de l'Union africaine et l'UNDRR en vue de soutenir d'autres pays du Sahel qui investissent massivement dans la résilience des populations.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Les recherches menées dans le cadre de la présente étude indiquent que le financement consacré à la réduction des risques de catastrophe se limite généralement aux contributions régulières aux frais administratifs du service de protection civile. Toutefois, la Mauritanie bénéficie de nombreux investissements de la Banque mondiale à hauteur de plusieurs millions de dollars des États-Unis, du financement pour l'action climatique et d'autres fonds octroyés par des donateurs, dont beaucoup contribuent directement ou indirectement à améliorer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes (voir ci-dessous). Nombre de ces investissements comportent une forte composante de participation locale, conformément aux stratégies nationales de développement. En outre, les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels ont été revus et renforcés entre l'état de référence établi en 2015 et l'année 2020, afin de mettre davantage l'accent sur la résilience et la protection de l'environnement au niveau local.

Parmi les programmes de développement mauritaniens particulièrement dignes d'intérêt figure le Programme national intégré pour la décentralisation, le développement local et l'emploi des jeunes 2016-2019. Le Programme cible une centaine des municipalités les plus vulnérables du pays, et vise à renforcer les initiatives de décentralisation financière et administrative, les filets de protection sociale, l'emploi et l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement mauritanien a fourni la majorité des fonds (52 millions de dollars des États-Unis), auxquels s'ajoutent 25 millions de dollars des États-Unis apportés par l'Association internationale de développement (IDA) (Banque mondiale, 2018).

Autre document majeur pour l'encadrement des efforts de développement, la SCAPP 2016-2030 met l'accent sur les approches intégrées de renforcement de la résilience (République islamique de Mauritanie, 2015).

L'actuel Cadre de partenariat par pays 2018-2023 pour l'aide internationale au développement met davantage l'accent sur la résilience, la protection de l'environnement, la décentralisation et l'adaptation aux changements climatiques que sa version précédente (Banque mondiale, 2018a). En outre, le financement de 5 milliards de dollars des États-Unis annoncé par la Banque mondiale pour renforcer la biodiversité et la résilience dans la région constitue une avancée prometteuse (Banque mondiale, 2021).

Certains investissements cherchent à traiter les vulnérabilités de manière plus générale, plutôt que de cibler directement la résilience face aux catastrophes liées aux aléas naturels. S'ils sont efficaces, ils pourraient contribuer indirectement à la résilience des personnes et du capital social. Par exemple, certains investissements se concentrent spécifiquement sur des sous-groupes de la société

mauritanienne, comme l'autonomisation des femmes dans le cadre du projet « Autonomisation des femmes et dividendes démographiques au Sahel » financé par le Gouvernement mauritanien (2 millions de dollars des États-Unis) et par l'IDA (15 millions de dollars des États-Unis) (Banque mondiale, 2020). Par ailleurs, on constate également de nouveaux flux de financement du FVC, axés sur les solutions locales et l'autonomisation des femmes (FVC, 2019).

D'autres investissements sont axés sur un secteur particulier et visent à améliorer les infrastructures essentielles du pays. Par exemple, en 2020, la Banque mondiale a débloqué 133 millions de dollars des États-Unis pour améliorer l'accès aux services de base, à la santé, aux ressources en eau et aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène (Banque mondiale, 2020). Un projet de la Banque mondiale et du Partenariat mondial pour l'éducation (d'un montant total de 36,8 millions de dollars des États-Unis), le Projet d'appui à l'éducation en Mauritanie, investit dans le renforcement des capacités en matière de contrôle de l'environnement, de lutte contre la pollution et d'urgences environnementales, sous la supervision du Ministère de l'éducation (Banque mondiale, 2018b).

On constate également des investissements dans les infrastructures aux niveaux infranational et municipal. À titre d'exemple, deux barrages ont été construits, à Tarf En Mahroud et à Tintiane, ce qui a permis de regrouper des villages et de les doter de nouveaux services publics, d'infrastructures et de logements abordables, dont 7 000 nouveaux logements. Au niveau municipal, une stratégie nationale axée sur la protection de l'environnement de la capitale, Nouakchott, a été mise en place (République islamique de Mauritanie, 2019). Les autorités de Nouakchott ont, à ce titre, travaillé avec le PNUD et l'Union européenne sur un projet de résilience environnementale et de développement durable.

La Mauritanie investit dans une série de mécanismes de transfert et de partage de prévention des risques et de protection sociale. Le Gouvernement mauritanien est membre de l'ARC depuis 2014 et s'acquitte de sa cotisation chaque année (sauf en 2018-2019) (entretien avec le PAM, 2021). En 2018, l'ARC a versé 2,4 millions de dollars des États-Unis au Gouvernement mauritanien, lequel avait payé une prime de 1,4 million de dollars des États-Unis pour lutter contre la sécheresse (ARC, s.d.). Il s'agissait du premier financement international reçu pour lutter contre une sécheresse de plus en plus grave, et la rapidité avec laquelle il a été versé a permis d'atténuer une crise en pleine expansion. Le financement a permis de subventionner l'alimentation du bétail pour les éleveurs des zones les plus touchées.

En mars 2020, la Banque mondiale a approuvé un nouveau financement afin de continuer à soutenir le programme de protection sociale de la Mauritanie, à hauteur de 52 millions de dollars des États-Unis (Banque mondiale, 2020). Ce nouveau financement vise à tirer parti des résultats du programme de protection sociale déjà existant et à accroître la portée, l'efficacité et la performance des programmes actuels, notamment auprès des populations les plus vulnérables, telles que les réfugiés maliens dans la région de Hodhs (Banque mondiale, 2018).

Enfin, la Mauritanie bénéficie d'un important financement pour l'action climatique. Le FVC prépare actuellement trois programmes multipays ciblant la Mauritanie : le « Programme africain de gestion intégrée des risques climatiques : renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux conséquences des changements climatiques dans sept pays de la Grande Muraille verte pour le Sahel », le « Fonds mondial infranational pour le climat – Équité » et le « Fonds mondial infranational pour le climat – Facilité d'assistance technique » (FVC, s.d.). En mai 2021, la Mauritanie disposait

d'un financement de 15,8 millions de dollars des États-Unis alloué par le FVC, dont 3 millions de dollars des États-Unis approuvés pour le projet « Préparation » (2019-2022) et 1,6 million de dollars des États-Unis décaissé (FVC, s.d.).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

En 2014, les politiques de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques ne bénéficiaient d'aucun financement public dédié. Un poste budgétaire était attribué à la protection civile et à certaines activités de réduction des risques de catastrophe au sein des Ministères de l'environnement, de la santé et de l'agriculture ; toutefois, il s'agissait principalement de fonds affectés aux coûts administratifs plutôt qu'à la mise en œuvre de programmes. Le Ministère des finances avait connaissance de ce dysfonctionnement (Badji et al., 2014).

Par ailleurs, le pays ne dispose pas de lignes directrices ou d'initiatives spécifiques pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes intersectoriels ou sectoriels. Le Gouvernement mauritanien continue de cibler ses efforts de réduction des risques de catastrophe sur les interventions d'urgence, même si les concepts d'adaptation aux changements climatiques et de résilience des communautés occupent une place plus importante dans les débats nationaux. Tout ceci se traduit par un cadre politique ambitieux, soutenu par d'importants donateurs, notamment la Banque mondiale, le FVC et le Fonds pour l'adaptation. Les investissements considérables consacrés à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, notamment ceux du FVC, pourraient contribuer à résoudre ce problème, par le renforcement des capacités techniques en matière d'aléas liés aux changements climatiques, et pourraient, en outre, être optimisés en établissant des liens pertinents entre l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe.

Par le passé, des efforts notables ont été consentis afin d'estimer le financement qui serait nécessaire pour améliorer et mettre à l'échelle les systèmes de réduction des risques de catastrophe de la Mauritanie. En 2015, l'initiative CADRI a apporté son soutien au Gouvernement mauritanien dans l'élaboration du Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015). Doté de la même structure que le Cadre d'action de Hyogo, le Plan n'a été que partiellement budgétisé. Les recherches menées dans le cadre de la présente étude suggèrent que seules quelques activités ont été mises en œuvre. Il convient de noter que le Plan était global et très ambitieux et qu'il n'a peut-être pas pleinement pris en compte le manque d'expérience de plusieurs institutions responsables et l'absence de soutien politique global à l'appui de ses recommandations.

Bien que la Mauritanie bénéficie amplement de financements de donateurs, les effets de ces investissements restent limités. Selon le projet « Préparation » du FVC réalisé en 2016 :

La Mauritanie est l'un des principaux bénéficiaires du financement des donateurs en Afrique subsaharienne, la plupart des projets dans le pays étant axés sur le développement agricole et rural. Pourtant, malgré l'aide financière que reçoit le pays, les initiatives visant à réduire la pauvreté rurale et à promouvoir l'amélioration de la situation socio-économique n'ont eu qu'un succès limité à l'échelle nationale. Cela tient en partie à l'inefficacité du cadre politique à long terme et de la stratégie d'orientation des systèmes de production agricole et pastorale. En outre, un grand nombre d'interventions mises en œuvre en Mauritanie ciblent

soit un problème environnemental, soit un problème social ou économique, et souffrent de l'absence d'une approche intégrée ou intersectorielle. Le renforcement des capacités à long terme – notamment par des investissements financiers, une assistance technique et un soutien politique – n'a donc pas été mis en œuvre dans tous les secteurs. De plus, de nombreux projets visant à dresser un état de référence de la situation en Mauritanie ne prennent pas en compte les effets actuels et futurs des changements climatiques dans le pays (FVC, 2018).

Enfin, les partenariats avec le secteur privé en matière de réduction des risques de catastrophe sont limités. Les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pu établir l'existence d'aucune initiative notable visant à impliquer les partenaires privés nationaux dans les mécanismes de prévention et d'intervention. L'absence d'une plateforme de coordination de la réduction des risques de catastrophe dotée d'une base juridique constitue un obstacle majeur à la réalisation de progrès dans ce domaine (entretien avec l'ancien point focal national chargé de la réduction des risques de catastrophe, 2021).

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) Étant donné la place prépondérante du concept d'adaptation aux changements climatiques et les fonds considérables affectés au pays à travers des mécanismes de financement de l'action climatique, les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe doivent avoir davantage de moyens pour promouvoir l'intégration des activités de réduction et de gestion des risques dans l'action climatique à plus long terme. Dans le même temps, il convient de sensibiliser les experts climatiques à la nécessité de mettre en place des systèmes nationaux solides pour prévenir les catastrophes liées à la variabilité climatique et aux changements climatiques, s'y préparer, intervenir et s'en remettre. Au niveau mondial, le PNUD dispose déjà du matériel technique nécessaire à la mise en place d'un programme de sensibilisation à ces questions (le PNUD ayant notamment pour mission d'évaluer et de soutenir le renforcement des liens entre les dispositions, les stratégies et le financement de la gouvernance en matière de changements climatiques et de catastrophes dans le monde entier). Le programme de sensibilisation devrait souligner l'importance de renforcer et de mettre en synergie les financements afin d'améliorer à la fois la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes.

(P3 N-1) L'équipe de pays des Nations Unies pourrait fournir un soutien technique à la révision du Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015) entreprise par le MEDD et le service de protection civile. Selon un précédent examen du Plan d'action, celui-ci était peut-être trop ambitieux. La version révisée du Plan d'action pourrait prendre en compte la nécessité de renforcer le soutien politique à la réduction des risques de catastrophe, le niveau de maturité des institutions nationales qui en sont responsables, et surtout les capacités de financement. Il serait judicieux d'établir le budget du Plan d'action révisé et de définir des obligations spécifiques en matière de recherche financement dans chaque domaine d'activité.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Les concepts de réduction des risques de catastrophe et de résilience ne semblent pas être des sujets dominants en Mauritanie. Cette situation peut en partie s'expliquer par les flux de financement des donateurs, qui se concentrent sur d'autres domaines connexes tels que les changements climatiques, la protection de l'environnement, la protection sociale et la décentralisation. Cela ne signifie pas nécessairement que la Mauritanie n'investit pas dans la réduction des risques de catastrophe et le redressement après catastrophe, mais plutôt que les investissements sont orientés vers d'autres flux de financement qui ne portent pas le nom de « réduction des risques de catastrophe ». La réalisation d'un examen des dépenses publiques, par un organisme de recherche indépendant ayant de l'expérience dans ce type d'études, dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques pourrait permettre au Gouvernement mauritanien de mieux comprendre l'organisation des finances publiques afin de relever certains des défis les plus urgents auxquels le pays est confronté et qui contribuent directement et indirectement à chacune des priorités du Cadre de Sendai et aux activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine. Au moyen d'une analyse d'économie politique, l'examen pourrait viser à mettre au jour non seulement le volume des fonds, les tendances du financement et l'utilisation des fonds, mais aussi les facteurs, les obstacles, les opportunités et les incitations relatifs aux différents flux de financement. Pour être tournée vers l'avenir, l'étude pourrait recenser les éventuelles sources de financement futures aux niveaux national et international, y compris les possibilités offertes par les différents fonds pour le climat. Cette recommandation gagnerait à être appliquée dans le cadre d'un projet en cours du Gouvernement mauritanien, du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé « Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté/environnement de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée et des politiques sectorielles en relation avec les objectifs de développement durable en Mauritanie ». Ce projet vise à soutenir les institutions nationales pour qu'elles continuent d'investir dans la croissance d'une façon qui contribue à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable de l'environnement, en tenant compte des questions de genre (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles. (P3 N-5) Dans le cadre d'une collaboration entre les Ministères de la santé, de l'éducation et des transports, l'équipe de pays des Nations Unies pourrait établir une proposition succincte à intégrer dans le prochain financement de la Banque mondiale et/ou du FVC, qui viserait explicitement à atteindre la résilience face aux chocs et aux tensions climatiques pour les écoles, les établissements de santé et les infrastructures essentielles du pays. Partout dans le monde, on trouve des exemples de documents d'information et de lignes directrices politiques sur la manière d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles, lesquels peuvent facilement être adaptés pour adopter un cadre davantage axé sur le climat, ce qui permettra d'avoir accès aux fonds pour le climat. En guise de mesure incitative, des représentants clés des Ministères de la santé, de l'éducation et des transports pourraient recevoir un financement pour participer à la prochaine Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et à la Conférence ministérielle afin de présenter leurs réalisations, sous réserve que des progrès concrets aient été réalisés en matière d'intégration.

(P3 N-7) Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique.

(P3 N-7) Les organismes régionaux et continentaux, tels que la Commission de l'Union africaine et l'UNDRR, pourraient financer la participation d'experts techniques mauritaniens à des formations professionnelles régionales, continentales et internationales sur la réduction des risques de catastrophe. Celles-ci peuvent être associées à des événements existants, tels que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2022. La Mauritanie pourrait également bénéficier en priorité de formations dans les domaines du financement de la lutte contre les risques de catastrophe, des méthodologies de calcul du rapport coûts-avantages et du retour sur investissement, et du financement pour le climat.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Les structures et stratégies régissant la préparation et l'intervention d'urgence n'ont pratiquement pas changé depuis l'état de référence établi en 2015, à l'exception notable de la transformation de la Direction générale de la protection civile en une délégation (voir la priorité 2). L'ORSEC, établi en 1987 en vertu du décret no 80-087, constitue le principal outil national de planification des interventions. En 2002, des modifications du décret (République islamique de Mauritanie, 2002a ; 2002b ; 2002c) ont permis de préciser le fonctionnement de l'ORSEC et établi le mandat du Comité interministériel aux situations d'urgence, présidé par le Premier ministre (Badji et al., 2014). Le Comité interministériel rassemble les ministres responsables des interventions d'urgence. La Cellule permanente, présidée par la Commission de la sécurité alimentaire, agit en tant qu'organe opérationnel du Conseil interministériel. Sa vice-présidence est assurée par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation.

Le Plan d'organisation des secours (établi en 2002), qui définit la chaîne de commandement et les procédures opérationnelles en matière de protection civile, constitue le principal document de référence du Gouvernement mauritanien en matière d'intervention. Le COVACC dispose de directives opérationnelles actualisées, et le service de protection civile a recruté et formé 130 nouveaux agents (en janvier 2021), dont certains seront affectés à l'opérationnalisation du Centre (entretien avec l'AFD, 2021 ; entretien avec le service de protection civile, 2021).

Bien qu'il n'existe pas de plan de préparation et d'intervention multirisque, le service de protection civile a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du Plan de réponse catastrophe naturelle : inondation 2018 (Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2018) ; celui-ci constitue l'initiative la plus importante et la plus complète visant à regrouper de multiples partenaires, notamment les organismes des Nations Unies et le Croissant-Rouge mauritanien, sous un même document directeur. L'élaboration du Plan traduit des progrès dans plusieurs domaines par rapport à l'état de référence établi en 2015, notamment en ce qui concerne la coopération entre les partenaires nationaux et internationaux et les responsabilités des entités infranationales en matière d'intervention d'urgence.

Malgré le peu d'éléments concrets indiquant une amélioration de la préparation aux situations d'urgence en Mauritanie depuis 2015 (l'intervention restant prioritaire), le Plan de réponse catastrophe naturelle : inondation 2018 (Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2018), le Plan d'urgence 2019 pour Hodh Ech Chargui (entretien avec l'OIM, 2021) et le Plan de réponse multisectoriel à la COVID-19 (UNICEF, 2021) ont contribué à la mobilisation d'un large éventail de partenaires de développement et de partenaires humanitaires dans les phases de planification et d'intervention face à des situations d'urgence.

Les systèmes de sécurité alimentaire, de services météorologiques, de lutte antiacridienne, de lutte contre les épidémies et d'alerte aux inondations disposent de mécanismes de sensibilisation des populations locales, plus ou moins efficaces. Des recherches plus approfondies sur le niveau d'accès et d'utilisation des informations d'alerte rapide au niveau local permettraient d'éclairer la conception des futurs investissements en matière de communication des risques.

Enfin, les possibilités d'éducation et de formation professionnelle créées ces dernières années sont axées sur la protection de l'environnement, les changements climatiques et la gestion des épidémies, entre autres. La liste des possibilités les plus pertinentes figure sous la rubrique P1 N-8.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

À l'époque de l'état de référence, les dispositions de l'ORSEC étaient source de confusion et entraient parfois en contradiction avec les mandats et protocoles établis par les décrets de 2002 (République islamique de Mauritanie, 2002a ; 2002b ; 2002c). Par conséquent, les systèmes d'intervention locaux ont vu leur efficacité compromise par ces mandats institutionnels contradictoires (Badji et al., 2014). En outre, les inondations représentant le principal risque de catastrophe en Mauritanie, la non-participation du service de protection civile à l'organisation de haut niveau de l'intervention d'urgence a semé la confusion au niveau institutionnel (Badji et al., 2014).

On peut raisonnablement conclure qu'il n'existe pas de stratégie ou de plan national multirisque fonctionnel pour la préparation et l'intervention actuellement en vigueur. Les recommandations du Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences 2015-2018 (CADRI et République islamique de Mauritanie, 2015) restent valables en 2021.

En Mauritanie, les politiques et les pratiques n'intègrent pas encore le redressement après catastrophe. En témoigne l'absence de référence au principe de « reconstruire en mieux » et à l'intégration des investissements de renforcement de la résilience dans les zones exposées aux catastrophes. De plus, selon l'évaluation externe conjointe (OMS, 2017), les composantes sectorielles du Plan d'organisation des secours ne sont pas suffisamment détaillées, d'où la recommandation d'élaborer un plan spécifique d'urgence et d'intervention multirisque en matière de santé publique.

D'après les informateurs, les capacités régionales d'intervention immédiate sont encore extrêmement limitées en raison du manque de ressources financières spécifiques et préaffectées du niveau national au niveau régional (entretien avec l'AFD, 2021 ; entretien l'OIM, 2021).

Aucun élément n'a permis d'évaluer les progrès concernant la participation de la société civile à la gestion des urgences depuis l'état de référence de 2015 ; ce domaine doit encore faire l'objet de recherches empiriques. Rien n'indique non plus que le genre ou d'autres questions intersectionnelles fassent l'objet d'une prise en compte systématique dans la prise de décision en cas de crise et dans le cadre de l'intervention humanitaire.

Enfin, la difficulté d'accéder à un financement durable et suffisant afin de soutenir une transition globale d'un système de gestion des risques de catastrophe basé sur l'intervention à un système axé sur la prévention, la préparation et la réduction des risques, continue de poser problème. Les activités de préparation et la coordination générale du financement humanitaire dépendent encore largement de demandes ponctuelles (principalement pour l'équipement et les fournitures), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires offrant un appui à la Délégation générale de la sécurité civile et de la gestion des crises par des activités de renforcement des capacités et la fourniture d'un soutien technique. En moyenne, les contributions d'aide humanitaire bilatérale et multilatérale versées à la Mauritanie entre 2016 et 2020 ont totalisé 55 millions de dollars des États-Unis (OCHA, 2021). Toutefois, en 2019, l'ONU a noté que l'aide humanitaire apportée ne suffisait pas à répondre à tous les appels humanitaires lancés par le pays. À titre d'exemple, en 2016, seulement 26 % des appels humanitaires ont reçu un financement (Humanitarian Response, 2019).

Certains éléments attestant d'une programmation plus flexible permettent d'espérer une intensification de la transition entre l'humanitaire et le développement en Mauritanie. Le CPDD 2018-2022, par exemple, encourage l'intégration de la planification du développement et de l'aide humanitaire des organismes des Nations Unies et de six ONG internationales (Humanitarian Response, 2019). Grâce à la flexibilité de la planification et de l'affectation des ressources du Cadre, les flux de financement du développement et de l'aide humanitaire peuvent s'adapter aux pics des besoins humanitaires. Ce mécanisme est particulièrement adapté au caractère cyclique des aléas climatiques qui touchent la Mauritanie, et il tend à appliquer les principes du redressement.

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-1) Il convient de mettre en place une approche beaucoup plus systématique afin de renforcer la diffusion des dispositifs d'alerte rapide auprès des populations locales, compte tenu des limites recensées dans le rapport de l'initiative CADRI (Badji et al., 2014), à savoir que les populations locales ne reçoivent pas les prévisions météorologiques et les prévisions de catastrophe. Grâce aux capacités de sensibilisation du Croissant-Rouge mauritanien, et potentiellement en conjonction avec les processus de suivi nationaux du GNDR, des recherches empiriques pourraient être menées sur le terrain afin d'évaluer la qualité, la portée et les répercussions des communications et de la sensibilisation actuelles en matière de préparation et d'intervention auprès des populations locales. Les conclusions de ces recherches pourraient directement contribuer aux processus d'investissement et de conception de projets des donateurs bilatéraux et multilatéraux, et éclairer la prise de décision concernant les investissements financiers majeurs réalisés par les fonds pour le climat. Elles pourraient également aider ces derniers à mettre en place des dispositifs d'alerte rapide et des systèmes d'alerte pour les aléas climatiques, ainsi qu'à accroître les connaissances locales sur les risques climatiques à évolution lente et à évolution soudaine.

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux ».

(P4 N-2) Les initiatives visant à mettre en place et à renforcer des activités de préparation, d'intervention et de redressement qui tiennent compte du genre et d'autres questions intersectionnelles doivent se poursuivre en prenant en compte les données issues d'autres pays relatives aux risques accrus de vulnérabilité et de contraintes causées par les changements climatiques, en particulier sur les femmes et les filles. Grâce à une meilleure coordination de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, l'intégration des questions de genre dans les programmes d'adaptation aux changements climatiques doit avoir un effet de ruissellement sur le niveau général de sensibilisation des parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques aux questions de genre. Plus particulièrement, ONU-Femmes et l'OCHA pourraient travailler ensemble à l'intégration du marqueur pour l'égalité des genres de l'OCHA (ou des indicateurs et outils similaires) (OCHA, s.d.) comme critère pour les futurs investissements dans l'action climatique. Le suivi de cette initiative devrait idéalement être assuré par un point focal désigné au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, tandis qu'un centre de liaison institutionnel devrait être créé au sein du Gouvernement mauritanien. Enfin, les enseignements retirés des initiatives financées par le FVC, notamment une évaluation et un plan d'action sur le genre, doivent être partagés lors d'un forum d'apprentissage organisé à Nouakchott dans le but d'encourager les gestionnaires de projets des Nations Unies, des ONG et des organisations de la société civile qui supervisent des programmes de résilience à inclure des outils et des processus similaires dans la conception de leurs projets.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Sur la base du soutien politique potentiellement obtenu par le processus d'examen par les pairs recommandé dans le cadre de la priorité 1, le service de protection civile pourrait déterminer les investissements spécifiques nécessaires pour accélérer l'activation du COVACC. Les investissements nécessaires pourraient faire l'objet d'un plan structuré de renforcement des capacités, qui s'inscrirait dans le cadre plus large du Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophe et préparation et réponse aux urgences, comme le recommande la priorité 3. Un processus dirigé par le service de protection civile visant à réunir toutes les parties concernées afin de procéder à la révision de l'ORSEC et de détailler les responsabilités sectorielles spécifiques des entités étatiques et des partenaires internationaux, du niveau national au niveau municipal, doit également compléter cette initiative.

(P4 N-3) Dans le cadre de la recommandation concernant l'évaluation de l'autonomisation des programmes de résilience locale (voir la priorité 2), des recherches pourraient être menées en vue de recenser les programmes les plus efficaces axés sur la valorisation des pratiques locales traditionnelles de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Les recherches devront se fonder sur un processus inclusif et réfléchi dans le cadre duquel les populations touchées pourront partager leurs expériences, leurs points de vue et leurs enseignements en matière de participation locale et de répercussions sur la population. Par la suite, un programme pilote mené au niveau national pourrait être envisagé afin de recenser les meilleures pratiques en matière d'autonomisation locale

pour la gestion des urgences. Celles-ci pourraient être appliquées dans le CPDD 2018-2022, qui fait de l'autonomisation des populations locales une priorité.

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2017) a précédemment recommandé d'élaborer un plan d'urgence et d'intervention multirisque dans le domaine de la santé publique. En mettant à profit les fonds des donateurs externes destinés aux processus de redressement après la COVID-19, le Gouvernement mauritanien, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pourrait tenter d'obtenir des fonds en vue d'appliquer cette recommandation et de l'étendre pour y inclure des composantes de redressement.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) Le service de protection civile, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, pourrait envisager d'évaluer les capacités des *wilayas* les plus à risque à coordonner efficacement l'action humanitaire infranationale. En effet, si les autorités infranationales (*wilayas*) sont, en principe, responsables des interventions d'urgence, plusieurs informateurs notent qu'elles disposent de ressources très limitées pour coordonner l'action des partenaires et apporter un soutien matériel aux populations touchées (entretiens avec l'OIM, l'UNICEF, l'AFD et l'ancien point focal chargé de la réduction des risques de catastrophe, 2021). L'évaluation proposée permettrait de déterminer les domaines d'investissement prioritaires et de faire figurer le renforcement adapté des capacités dans le plan national de réduction des risques de catastrophe recommandé dans le cadre de la priorité 3. Elle doit déterminer les affectations financières spécifiques qui permettront de surmonter les obstacles infranationaux. Il serait judicieux d'associer cette recommandation au Projet de résilience au Sahel, dans la mesure où celui-ci travaille avec le Gouvernement mauritanien pour évaluer les besoins techniques et opérationnels des différents services d'intervention ainsi que des besoins de la population et des communautés.

Chapitre 7. Niger

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Niger, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Niger en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Vaste pays enclavé au cœur de la région du Sahel, la République du Niger compte plus de 23 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021). Plus des deux tiers du pays sont désertiques, dont 85 % reçoivent des précipitations annuelles inférieures à 350 mm (MAH/GC, 2018). Le climat est sec et tropical, caractérisé par une courte saison des pluies de juin à septembre (MAG/EL, 2016). Le Niger dépend largement de l'agriculture et de l'élevage, qui représentent 40 % de son produit intérieur brut (PIB) et font vivre la plupart de ses habitants (MAH/GC, 2019 ; Banque mondiale, 2020). Environ 80 % de la population nigérienne vit dans des zones rurales (MAH/GC, 2019).

Le Niger est une République semi-présidentielle. Il est divisé en huit régions et 66 départements (Institut national de statistique du Niger, 2020). En raison du manque de diversification de son économie et d'une croissance démographique annuelle élevée (3,8 % en 2019), le pays est vulnérable aux chocs et aux perturbations (Banque mondiale, s.d. ; 2020). Situé parmi les pays les moins développés du monde, le Niger affiche un revenu annuel moyen par habitant de 553,90 dollars des États-Unis (Banque mondiale, s.d.). Néanmoins, portée par l'agriculture et la

construction d'infrastructures, la croissance économique enregistrée ces dernières années est solide et a été estimée à 6,3 % pour l'année 2019 (Banque mondiale, 2020). Malgré ces tendances positives, le Niger continue toutefois de faire face à de graves difficultés, notamment l'extrême pauvreté, qui touchait 41,4 % de la population en 2019 (Banque mondiale, 2020). Autre fléau, le chômage des jeunes était estimé à 16,6 % en 2017 (Banque mondiale, 2020). Les moyens de subsistance sont extrêmement dépendants des précipitations saisonnières, les zones agricoles du sud-ouest étant fréquemment touchées par des sécheresses et des inondations (Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR), s.d. ; 2019). Plus de 20 % de la population nigérienne serait exposée à l'insécurité alimentaire (MAH/GC, 2019).

En 2020, le Niger se classait au dernier rang de l'indice de développement humain, à la 189e place (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2020). En dépit de ses efforts pour réduire la pauvreté, le pays s'est trouvé aux prises avec l'instabilité engendrée par les conflits en cours dans les pays voisins, la Libye et le Mali (MAH/GC, 2019). De plus, les attaques continues du groupe armé Boko Haram à Diffa et dans la zone du bassin du lac Tchad viennent encore fragiliser le pays (MAH/GC, 2019). En 2020, le Niger a obtenu un score de 95,3 sur 120 dans l'indice des États fragiles et s'est classé 159e sur 178 pays (indice des États fragiles, s.d.).

Enfin, la pandémie de COVID-19 risque de peser sur la croissance économique, car le Niger reste vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières (Banque mondiale, 2020). La détérioration des conditions de sécurité ainsi que la dégradation de l'environnement sont susceptibles d'entraîner un accroissement des déplacements de population qui mettent en péril la stabilité du pays (MAH/GC, 2019). Les mauvaises pratiques agricoles pourraient également aggraver les risques posés par les changements climatiques et compromettre les efforts de réduction de la pauvreté (MAH/GC, 2019).

Profil de risque

Le Niger fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Au nombre de ces aléas figurent les sécheresses, les inondations, les épidémies et épizooties, les incendies, les invasions acridiennes et les conflits sociaux (République du Niger, 2017 ; MAH/GC, 2019). Plusieurs indicateurs suggèrent une vulnérabilité extrême, une exposition élevée et un manque inquiétant de capacités de réaction et d'adaptation, notamment dans les régions de Diffa et de Tillabéri, classées comme « à très haut risque » par l'indice INFORM (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2020a).

Alternant entre sécheresse et fortes précipitations, le climat extrêmement variable du Niger expose le pays à des catastrophes liées à des aléas naturels (Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) et République du Niger, 2014). Par ailleurs, la répartition géographique et temporelle inégale des ressources en eau constitue un facteur de risque majeur et provoque des événements météorologiques extrêmes, notamment des pluies torrentielles (2010), des sécheresses (2011) et des inondations exceptionnelles (2012) (CADRI et République du Niger 2014 et 2015 ; GFDRR, 2019). Le Niger se heurte à des catastrophes de plus en plus fréquentes : sur une période de 40 ans (1973-2013), on estime que 3 702 catastrophes se sont produites, entraînant des pertes annuelles moyennes estimées à plus de 40 milliards de francs CFA (République du Niger, 2017). Les crises alimentaires et nutritionnelles de la dernière décennie ont touché plus de la moitié de la population nigérienne et ont provoqué d'importants déplacements de population,

tandis que le manque de pâturages, les fortes pluies et les inondations ont entraîné des déficits agricoles et des pertes de bétail considérables (MAH/GC, 2019).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Le Niger est exposé à divers aléas hydrométéorologiques et climatiques. De fait, alors qu'un tiers de la superficie du pays (qui abrite 40 % de la population) est susceptible de subir des inondations, l'est du pays souffre de faibles précipitations (GFDRR, 2019). La répartition inégale des ressources en eau rend le Niger particulièrement exposé aux sécheresses, qui touchent jusqu'à 4 millions de personnes par an dans le pays (GFDRR, 2019). Survenant principalement dans les régions du sud-ouest du pays, les inondations, quant à elles, touchent environ 100 000 personnes par an, tandis que les aléas liés aux glissements de terrain restent généralement faibles et très localisés (GFDRR, 2019). Les régions de Tillabéri (à l'ouest) et de Dogondoutch (au sud) sont les plus touchées par les aléas hydrométéorologiques (MAH/GC, 2019).

Les effets néfastes des changements climatiques touchent le Niger de plein fouet et le rendent particulièrement vulnérable. La hausse des températures, la variabilité accrue des précipitations annuelles au Sahel et l'ampleur croissante des phénomènes météorologiques extrêmes constituent, en effet, autant de facteurs préoccupants pour le développement et la sécurité alimentaire du pays (GFDRR, 2019).

Au cours des dernières années, le Niger a connu de nombreux épisodes de sécheresses hydrologiques et agricoles (GFDRR, 2019). Les déficits hydriques se produisent principalement dans la région d'Agadez, au nord-est du Niger, tandis que les régions de Maradi, Zinder et Tahoua sont exposées à des risques de sécheresse agricole (manque de précipitations ayant des conséquences sur les cultures) (GFDRR, 2019). Dans tout le pays, les pertes de rendement et les mauvaises récoltes résultent principalement des périodes de sécheresse prolongées et de l'arrivée tardive des précipitations (Banque mondiale, 2013). Les sécheresses nuisent, en effet, à la qualité des sols et entraînent une faible productivité de l'agriculture et de l'élevage (GFDRR, s.d.). La perte de revenus agricoles s'élève en moyenne à 15 millions de dollars des États-Unis par an (GFDRR, 2019). De plus en plus fréquentes, les sécheresses semblent désormais se produire tous les trois ans, et non plus tous les dix ans, comme c'était le cas auparavant (MAH/GC, 2019).

Les terres situées le long du fleuve Niger et de ses affluents (les rivières Mékrou, Dallol Bosso et Tapoa) sont particulièrement sujettes aux inondations (GFDRR, 2019). Chaque année, le pays est frappé par des inondations de grande ampleur provoquant des dégâts considérables aux cultures, au bétail et aux infrastructures ; parmi les localités les plus touchées : Agadez, Maradi, Diffa et Dosso (GFDRR, 2019 ; MAH/GC, 2019). Selon la base de données DesInventar (un système de gestion de l'information sur les catastrophes, librement accessible), les inondations ont détruit plus de 130 000 hectares de cultures, touchant près de 1,3 million de personnes au cours de la dernière décennie (GFDRR, 2019). À Tiffa et à Tillabéri, les dégâts infligés aux bâtiments ont été considérables et n'ont pas épargné les écoles et les établissements de santé (GFDRR, 2019). En 2012 et en 2017, les inondations ont causé d'importantes pertes humaines et matérielles (République du Niger et PNUD, 2018 ; GFDRR, 2019).

En 2012, le Niger a connu les « pires inondations depuis plus de 80 ans », lesquelles ont fait 300 morts, 6 000 blessés et touché 4 millions de personnes (Oxfam, 2012 ; GFDRR, 2019). Les inondations de 2017 ont quant à elles touché plus de 200 000 personnes et provoqué des

dommages et des pertes estimés à plus de 6 milliards de francs CFA (environ 12 millions de dollars des États-Unis) (République du Niger et PNUD, 2018). Ces pertes s'expliquent en partie par une politique d'aménagement du territoire jugée inadaptée, un nombre croissant de personnes s'installant dans des zones inondables (République du Niger, 2017). À l'avenir, les effets néfastes des changements climatiques et la dégradation marquée des sols risquent de multiplier les aléas liés aux inondations (République du Niger, 2017).

En raison de sa topographie relativement plate, le Niger n'est que faiblement exposé aux aléas géologiques, tels que les glissements de terrain. Seules des zones comme les montagnes de l'Aïr et le plateau du Djado présentent un risque modéré ou élevé de glissement de terrain (GFDRR, 2019). Ces derniers restent une menace extrêmement localisée qui, en moyenne, ne touche que 20 personnes par an (GFDRR, 2019). Toutefois, l'urbanisation récente du pays a entraîné une déforestation et la construction de bâtiments sur des pentes, ce qui rend les régions du sud exposées à un risque modéré de glissements de terrain en cas de fortes pluies (GFDRR, 2019).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

Le Niger est exposé à divers aléas environnementaux, tels que la dégradation des terres, la déforestation et les feux de brousse. Déjà vulnérables aux phénomènes cycliques, les cultures de subsistance et le bétail subissent des pressions environnementales provoquées par l'homme qui les mettent encore plus en danger. Une politique d'aménagement du territoire inadaptée et des techniques agricoles inappropriées exacerbent les pressions sur les ressources naturelles, tandis que les effets des changements climatiques risquent d'aggraver la dégradation des terres (République du Niger, 2017 ; MAH/GC, 2019). Le Niger a connu de graves crises alimentaires en 2001, 2005, 2009, 2011-2012 et 2017 (GFDRR, 2019). Plus de 1,5 million de personnes ont eu besoin d'une aide alimentaire d'urgence après les sécheresses de 2017, alors même que les épisodes précédents (2011) avaient déjà laissé des millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire (GFDRR, 2019). Enfin, les pratiques non durables d'utilisation des terres contribuent également à la pollution (République du Niger, 2017).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

Les organismes nuisibles constituent une menace majeure pour la production agricole nigérienne : les écosystèmes sont menacés par la propagation de parasites et d'espèces envahissantes, tandis que le bétail souffre d'épizooties. Les invasions de criquets, de sauterelles, de rongeurs, de chenilles, ou encore d'oiseaux granivores auraient endommagé plus de 1,6 million d'hectares de cultures (MAH/GC, 2019). Ainsi, les invasions acridiennes occasionnent fréquemment des pertes de production agricole, qui se traduisent par des pertes considérables de terres arables dont le volume est estimé à 6,5 tonnes/ha/an (MAH/GC, 2020). Les vents saisonniers du désert ont tendance à faciliter la dispersion rapide des essaims, qui s'attaquent ensuite aux cultures et aux pâturages. En 2003-2005, une invasion acridienne exceptionnelle a endommagé 35 % des cultures arboricoles et 90 % des pâturages, entraînant une grave insécurité alimentaire, qui a touché 3,5 millions de personnes (MAH/GC, 2020). Le Niger a également connu de nombreuses crises pastorales au cours de la dernière décennie (2009, 2011, 2013 et 2014) (MAG/EL, 2016).

L'accès limité à l'eau potable contribue largement à la précarité des conditions sanitaires et aux taux élevés de malnutrition (République du Niger, 2015). Le Niger est particulièrement exposé au choléra et à la méningite, qui ont coûté la vie à plus de 10 000 personnes depuis 1973 (MAH/GC, 2019). Or, la mauvaise qualité de l'eau et de l'assainissement favorise les épidémies de choléra (Organisation

mondiale de la Santé (OMS), 2018). Le Niger étant actuellement en proie à la pandémie de COVID-19, la mise en place d'infrastructures sanitaires appropriées et la disponibilité des ressources en eau restent des questions cruciales (OCHA, 2020b).

Depuis qu'il a signalé son premier cas le 19 mars 2020, le Niger a été le théâtre d'une propagation rapide de la COVID-19 (OCHA, 2020b). Selon le scénario le plus pessimiste, l'épidémie pourrait toucher jusqu'à 16 millions de Nigériens, les réfugiés et les personnes déplacées courant un risque particulièrement élevé (OCHA, 2020b). Au 25 août 2021, le pays comptait 5 770 cas confirmés de COVID-19, dont 196 décès (OMS, 2021). Au 23 août 2021, un total de 490 549 doses de vaccin avaient été administrées (OMS, 2021). Néanmoins, les mesures mises en place pour limiter la propagation du virus ont également restreint l'accès à la nourriture (OCHA, 2021). En outre, en 2020, le pays a également connu des épidémies de rougeole, du virus de la poliomyélite de type 2 dérivé d'un vaccin et de paludisme (OCHA, 2021). Malheureusement, les mesures de restriction liées à la COVID-19 ont limité l'accès humanitaire et les services de santé pour les personnes dans le besoin (OCHA, 2021).

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

Aux prises avec des troubles dans la région touareg depuis le début des années 1990, le Niger est confronté à une instabilité politique récurrente. Depuis l'indépendance du pays, quatre coups d'État ont eu lieu : en 1974, 1996, 1999 et 2010 (Banque mondiale, 2013).

Au Niger, la sécurité continue de poser problème, comme l'ont révélé les élections présidentielles et législatives de 2016, qui ont déclenché des épisodes de violence sociale (MAG/EL, 2016). Les conflits et les tensions sociopolitiques prospèrent dans la région du bassin du lac Tchad et à la frontière avec le Mali et le Burkina Faso (MAG/EL, 2016). Par ailleurs, les milices armées non étatiques ont intensifié leurs activités au cours des dernières décennies, entraînant une augmentation du nombre de personnes déplacées (OCHA, 2020b).

Le Niger accueille un grand nombre de réfugiés algériens, libyens, maliens et nigériens (MAG/EL ; Banque mondiale, 2020). Les régions de Tahoua, Tillabéri, Maradi et Diffa font face à un afflux important de réfugiés fuyant les conflits dans la région (OCHA, 2020b ; Banque mondiale, 2020). Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 221 671 réfugiés et 196 717 personnes déplacées vivaient à Diffa et à Maradi en avril 2019 (Banque mondiale, 2020). Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les problèmes de sécurité dans certaines zones de la bande frontalière entre le Niger et le Nigéria ou dans les régions adjacentes au Burkina Faso et au Mali sont particulièrement préoccupants, car ils ont conduit à la suspension des activités de diverses organisations humanitaires (OCHA, 2020b).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Depuis l'état de référence établi en 2015, le Niger a considérablement augmenté sa connaissance des risques de catastrophe. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines : la compréhension des aléas, la détermination et la surveillance des vulnérabilités, la mise en place de mécanismes d'alerte et la sensibilisation. Les informations relatives aux catastrophes sont centralisées dans la base de données DesInventar (DesInventar, s.d.), dont la dernière mise à jour date de 2018. Parmi les aléas qui font l'objet d'un suivi figurent la sécheresse, les inondations, les invasions acridiennes, les épidémies, les épizooties, les feux de brousse, les crises sociales et les accidents. Les données

sont ensuite mises en ligne sur DesInventar par un point focal national formé à cet effet. En 2018, un atlas multirisque a été élaboré afin de fournir un inventaire de tous les risques auxquels le pays est exposé. Mis en place grâce au soutien du PNUD, l'atlas est conçu pour être administré par le Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (MAH/GC) (entretien avec le PNUD, 2021). En 2019, la Banque mondiale a publié un profil de risque de catastrophe pour le Niger axé sur les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain (GFDRR, 2019).

La collecte de données sur les aléas et l'établissement de profils de risques ont été facilités par une législation et des règlements pour lesquels une terminologie relativement cohérente a été adoptée, sur la base de normes mondiales adaptées au contexte nigérien. Par exemple, la loi n° 2017-006 du 31 mars 2017 (République du Niger, 2017a) définit les principes de la protection civile et contient une mise à jour des définitions des concepts. Autres exemples, le décret n° 2018-538/PRN/MISP/D/ACR du 27 juillet 2018 (République du Niger, 2018a) et l'arrêté conjoint n° 00879/MISPD/ACR/MT/MHA/MAH/GC/MC/MSP/ME/U/DD du 16 septembre 2019 (République du Niger, 2019a) définissent les codes d'alerte nationaux et ont été adoptés par tous les acteurs impliqués dans les dispositifs d'alerte rapide.

La surveillance systématique des aléas s'effectue secteur par secteur. Par exemple, la cartographie des risques hydrométéorologiques est mise à jour chaque année avant le début de la saison hivernale par la Direction de la météorologie nationale (DMN) (entretien avec la DMN, 2021). Dans le cadre de l'initiative CREWS sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, la DMN s'attache à améliorer la densité du réseau d'observation par la remise en état de stations climatiques, la création de huit centres régionaux d'observation des aléas, l'installation de stations automatiques, la formation de prévisionnistes et de météorologues, et le recrutement de nouveaux membres du personnel (entretien avec la DMN, 2021).

Les informations relatives à la surveillance des aléas figurent dans plusieurs bases de données. Par exemple, la DMN héberge plusieurs bases de données sur les aléas, notamment la base de données sur les inondations ANADIA et une base de données climatologiques (entretien avec la Cellule de coordination du système d'alerte précoce et de prévention des catastrophes (CC/SAP/PC), 2021). Avec le soutien de l'initiative CREWS, le MAH/GC gère une base de données de système d'information géographique (SIG), la Plateforme d'accès aux données sur les risques et l'environnement (PADRE), qui héberge des données pour le Niger et les pays voisins, sans toutefois que l'on sache si cette dernière est actuellement active (CREWS, 2020a ; 2020b). En outre, dans le cadre de l'initiative CREWS et du projet « Protection sociale adaptative pour une résilience accrue » (ASPIRE), les techniciens et les membres de la DMN ont suivi une formation sur l'utilisation de diverses bases de données (initiative CREWS, 2020a ; 2020b ; échange de courriels avec le Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2021).

À l'époque de l'état de référence, une seule personne au sein du Ministère de la santé était chargée de collecter des données sur les risques épidémiologiques. La base de données correspondante était donc sous-exploitée et pas assez fiable pour éclairer la prise de décision ; de plus, lorsque la personne était absente, le système était à l'arrêt (CADRI et République du Niger, 2014).

Il n'existe actuellement aucun plan de communication multirisque ; toutefois, un plan de communication sur la réduction des risques de catastrophe doit être élaboré dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour un développement résilient du PNUD (entretien avec le PNUD, 2021). Des rapports (bien que difficiles à vérifier) font état de la mise en place d'accords de

partenariat prévoyant le partage d'informations sur les risques, la sensibilisation et la diffusion d'alertes par SMS, radio et télévision (entretien avec la DMN, 2021). On trouve également des communications sur les risques spécifiques à un aléa ou à un secteur. Par exemple, la DMN propose des services climatiques sous forme de bulletins périodiques, qui sont accessibles gratuitement au public sur son site Web (entretien avec la DMN, 2021). Au niveau local, les informations sur le climat et les interventions en cas de chocs climatiques sont diffusées via un canal de communication décentralisé, les Systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponses en situation d'urgence (SCAP-RU) (Giordano et Ellina, 2018 ; pour en savoir plus sur les SCAP-RU, voir les priorités 2 et 4).

Lors de l'état de référence établi en 2015, les principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe interrogées n'avaient pas connaissance de la réalisation d'une évaluation des besoins après une catastrophe. Cependant, en février 2017, à la suite de graves inondations, le Gouvernement nigérien a entrepris, avec le soutien du PNUD, une évaluation des besoins après la catastrophe, et des plans de redressement post-inondation ont été élaborés pour les régions de Dosso, Aradi et Niamey (République du Niger et PNUD, 2018). Par la suite, entre 2017 et 2019, deux sessions de formation ont été organisées pour former un groupe d'experts nationaux à la réalisation d'évaluations des besoins après une catastrophe et un appel à financement a été lancé pour de futures recherches (entretien avec le PNUD, 2021).

Le Niger a progressé dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'enseignement et la formation officiels. À cet égard, la Direction générale de la protection civile (DGPC) a créé une École nationale de la protection civile chargée de délivrer des diplômes certifiés par le Ministère de l'éducation nationale. L'École a été inaugurée en 2017 et les cours ont commencé en mars 2018. À ce jour, elle a formé 70 cadres et devrait compter 51 autres diplômés en novembre 2021 (entretien avec la DGPC, 2021). Au niveau de l'enseignement primaire, une stratégie a été élaborée en 2019 afin de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le programme scolaire national (Ministère de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique, 2019).

Des efforts sont également déployés avec le concours de partenaires de développement, tels que l'initiative CREWS, pour renforcer les capacités techniques. À titre d'exemple, plusieurs agrométéorologues ont reçu des fonds pour suivre une formation au R-Instat et pour élaborer des calendriers de cultures (entretien avec la DMN, 2021). L'initiative CREWS prévoit également une formation sur les prévisions météorologiques à court et à moyen terme, ainsi que sur la diffusion des données et informations météorologiques et hydrologiques (entretien avec la DMN, 2021). De plus, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) a permis de renforcer les capacités scientifiques du Niger par la mise au point d'un modèle de recherche et de prévision météorologique pour la DMN, qui utilise la modélisation informatique pour produire des prévisions météorologiques et des simulations atmosphériques (entretien avec la DMN, 2021).

Enfin, afin d'accroître la sensibilisation aux risques, un réseau établi de plus de 50 stations de radio diffuse des informations météorologiques et des prévisions saisonnières et explique leurs effets sur les principaux moyens de subsistance. Plusieurs campagnes ont été menées sur un large éventail de sujets, notamment la durabilité agricole (entretien avec la DMN, 2021). Ces dernières années, la diffusion d'informations sur les risques a fait appel à de nouvelles méthodes, telles que des communications préenregistrées, des SMS et des messages vocaux WhatsApp dans les langues

locales pour cibler les populations rurales ; ces innovations s'inscrivent dans le cadre de projets individuels financés par des donateurs externes (entretien avec la DMN, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Les efforts individuels visant à améliorer la connaissance des aléas et des risques nécessitent un engagement continu. Ainsi, les activités relatives à la mise au point de l'atlas multirisque se poursuivent avant que celui-ci ne soit confié au MAH/GC ; il convient, en outre, d'étudier les possibilités de le rendre librement accessible (entretien avec le PNUD, 2021). Les parties prenantes nationales doivent également être formées afin de pouvoir utiliser efficacement l'atlas dans le cadre de la prise de décision tenant compte des risques (entretien avec le PNUD, 2021).

Malgré les progrès réalisés dans la surveillance des risques et l'évaluation des aléas à travers le pays, il subsiste quelques lacunes concernant la couverture de ces activités, notamment dans les zones touchées par les conflits armés et la violence. Cela inclut, par exemple, des zones de la partie occidentale (Tillabéri) et de l'est du pays (Diffa), où l'évaluation et la définition des aléas restent très limitées sur le terrain (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021).

Lors de l'état de référence établi en 2015, l'évaluation des besoins et des contraintes en matière de capacités au niveau national faisait l'objet de nombreux efforts, notamment une évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI et République du Niger, 2014) et le Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences, fruit d'une collaboration entre le Gouvernement nigérien et l'équipe de pays des Nations Unies (CADRI et République du Niger, 2015). Toutefois, les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe signalent que cette initiative n'a pas été mise en œuvre, faute de financement. Il convient d'y remédier, non seulement parce qu'il est indispensable que le Niger renforce ses capacités en matière de redressement après catastrophe, mais aussi en raison des dangers liés à la conception de plans qui ne se concrétisent pas, à savoir la complaisance à l'égard de la nécessité de tenir les engagements pris au cours des processus de planification et le manque de confiance dans le fait que les plans futurs se traduiront par des changements concrets.

En dépit des efforts déployés pour étendre l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le système éducatif officiel, le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine (CUA) a estimé que les progrès réalisés au Niger jusqu'en 2018 étaient « limités » par rapport aux autres pays (CUA, 2020). Par conséquent, il importe d'investir davantage dans l'engagement politique pour parvenir à une intégration complète dans le système éducatif à tous les niveaux.

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Les difficultés liées à la collecte et à la vérification des données de surveillance et d'évaluation des aléas dans des contextes où l'insécurité empêche, ou limite, la recherche empirique constituent un obstacle majeur à la couverture complète des informations sur les risques de catastrophe. Des satellites sont parfois utilisés pour y remédier, de même que des modèles scientifiques. Toutefois, les ministères comme les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe ont besoin de conseils pour mieux comprendre comment lever ces obstacles, et

comment concevoir des méthodes visant à combler les lacunes en matière de données là où elles existent (notamment dans l'ouest et l'est du Niger). L'enjeu est d'autant plus important qu'il est avéré que les vulnérabilités aux catastrophes sont plus élevées dans des contextes marqués par l'insécurité, la violence et les conflits armés (Peters, 2019).

La mise en place ou, dans certains cas, le rétablissement de mécanismes de collecte de données sur les aléas doit faire figure de priorité si l'on veut assurer une couverture géographique complète et appuyer une gestion efficace des risques de catastrophe et des dispositifs d'alerte rapide (Mason et al., 2015). Les enseignements tirés des difficultés d'accès aux données climatiques dans des contextes fragiles peuvent également servir à établir des profils de risques en matière de gestion des risques de catastrophe. Ces enseignements ont permis de savoir qu'il faut la reconstruire les stations météorologiques détruites par le conflit, renforcer les capacités techniques du personnel infranational, négocier des accords flexibles pour l'aide extérieure afin de soutenir ces efforts, et organiser une collaboration entre les services météorologiques et les artisans de la paix pour rassembler et restaurer les anciens ensembles de données (Mason et al., 2015). Avec un sous-ensemble d'autres pays du Sahel, le Niger pourrait envisager de participer à une nouvelle initiative visant à apprendre, à élaborer de nouvelles approches de collecte et d'évaluation des données dans des contextes fragiles et à les affiner. L'initiative pourrait être dirigée par la DMN, le MAH/GC, l'initiative CREWS et le PNUD.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) En collaboration avec les partenaires de la réduction des risques de catastrophe au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et avec l'initiative CADRI, le Gouvernement nigérien pourrait envisager de passer en revue l'évaluation de l'Initiative CADRI et le Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences 2015-2018 (CADRI et République du Niger, 2014 ; 2015) afin de déterminer les éléments qui restent pertinents et de mettre l'accent sur la conception d'un plan de financement pour un sous-ensemble d'actions prioritaires. Compte tenu de la récession économique actuelle due à la pandémie de COVID-19 et des répercussions de celle-ci sur l'aide extérieure, le financement du renforcement des capacités pourrait être intégré dans les domaines où des fonds sont disponibles, à savoir dans le cadre des plans de redressement après la COVID-19 et des investissements dans l'action climatique. Au niveau mondial, des efforts ont déjà été entrepris pour promouvoir l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les dispositifs de lutte contre la pandémie de COVID-19 (Quevedo et al., 2020) ; ces travaux peuvent être utilisés pour convaincre les donateurs de parrainer des approches plus globales afin d'améliorer les systèmes de santé et de gestion des risques de catastrophe dans le cadre de leurs plans de redressement après la COVID-19.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Afin de s'assurer que le Niger continue à utiliser les définitions et classifications des aléas les plus récentes, le Conseil international des sciences, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et le Groupe consultatif africain sur la science et la technologie (Af-STAG) devraient envisager de présenter les résultats de la récente révision de la terminologie des aléas et appuyer les discussions sur les différences éventuelles entre celle-ci et celles actuellement

employées par les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe. Idéalement, cette présentation s'accompagnerait d'un engagement à adopter les dernières lignes directrices, ou à les adapter (ISC et UNDRR, 2019), étant donné que celles-ci doivent contribuer à façonner la vision globale des risques de catastrophe et à éclairer les processus de suivi du Cadre de Sendai. Comme il a été recommandé pour d'autres pays dans le présent rapport, des représentants du groupe de travail technique pourraient proposer des discours mobilisateurs dans le cadre de webinaires, afin de susciter un intérêt en faveur de l'adoption de définitions et de classifications plus harmonisées et de jeter les bases d'une discussion sur la création de systèmes de gestion des risques de catastrophe et des aléas offrant davantage d'interopérabilité.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) Dans le cadre de son engagement régulier avec les points focaux nationaux en matière de réduction des risques de catastrophe, l'UNDRR pourrait envisager d'offrir une formation supplémentaire aux points focaux sur des domaines spécifiques. Cela permettrait, par exemple, de répondre à la demande de formation complémentaire sur DesInventar. Dans ce contexte, étant donné que le Niger utilise DesInventar pour l'établissement de ses rapports, contrairement à de nombreux pays figurant dans le présent rapport, le point focal national doit recevoir un appui lui permettant de jouer un rôle clé à l'échelle de la région et de promouvoir un plus grand engagement dans l'ensemble du Sahel. Il s'agirait notamment d'encourager l'échange d'expériences en matière d'établissement de rapport, de processus de collecte et d'analyse des données, et de promouvoir les avantages que comporte l'utilisation du logiciel pour le Niger. Pour commencer, l'UNDRR pourrait offrir un espace de discussion dans le cadre de la prochaine Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, tout en apportant son soutien en matière de mentorat et de formation au point focal national du Niger pour la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-6) Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes.

(P1 N-6) Fort de l'élaboration du plan national de relèvement des populations victimes des inondations de 2017 (République du Niger et PNUD, 2018) et de la formation de suivi organisée en 2017-2019, le PNUD est bien placé pour continuer de s'investir dans les questions liées au redressement après catastrophe dans l'ensemble du pays et élargir l'éventail des aléas pour lesquels des plans de redressement après catastrophe sont envisagés et conçus. Pour surmonter les limites rencontrées lors des expériences d'après-inondation, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe devraient chercher à obtenir des financements flexibles en amont de sorte qu'en cas de catastrophe, le plan de redressement puisse être mis en œuvre, ce qui favoriserait la mobilisation et renforcerait la confiance dans le processus. Pour cela, il faudra probablement conclure un nouvel accord de financement flexible avec l'un des principaux donateurs bilatéraux au Niger, parmi lesquels l'Agence française de développement (AFD), notamment, et présenter cet accord comme une occasion d'expérimenter une nouvelle méthode de travail innovante permettant d'établir le lien manquant entre l'action humanitaire et le développement. S'il s'avère efficace, cet essai pourrait être étendu à d'autres risques dans d'autres pays de la région sahélienne, en se concentrant sur les contextes où le PNUD a déjà investi dans des éléments fondamentaux du redressement après catastrophe, tels que des évaluations des besoins après une catastrophe et des formations ponctuelles.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Compte tenu du manque d'intégration concrète de la réduction des risques de catastrophe dans le système éducatif de nombreux pays figurant dans le présent rapport, il importe que le Niger joue un rôle de premier plan dans ce domaine. De plus, il pourrait être utile d'établir des collaborations plus solides entre le Gouvernement nigérien, le Ministère de l'éducation et les institutions en charge de la réduction des risques de catastrophe, telles que Partners Enhancing Resilience for People Exposed to Risk (PeriPeri U), afin de renforcer l'intégration de ce domaine dans le programme d'études secondaires par l'adaptation de ressources préexistantes issues d'autres pays au contexte nigérien, tout en incluant davantage d'universités, en particulier en Afrique occidentale francophone. Bien qu'elle en est à ses débuts, la collaboration avec d'autres pays de la région peut inciter le Gouvernement nigérien à faire en sorte que les engagements pris par le Ministère de l'éducation soient respectés.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) Il convient de donner la priorité à l'évaluation des efforts de diffusion des informations sur les risques au niveau local. Certes, le niveau de connaissances sur les catastrophes a augmenté au niveau institutionnel depuis 2015, mais au niveau local, les faibles niveaux de compréhension des risques et de sensibilisation à ces derniers, en particulier dans les zones rurales, restent préoccupants. Bien que les citoyens sont de plus en plus conscients du nombre de victimes causées par les catastrophes et des conséquences des catastrophes sur les moyens de subsistance et les infrastructures (en particulier en ce qui concerne les inondations et les sécheresses récurrentes), les niveaux de compréhension concernant la création, la réduction et la trajectoire future des risques ne permettent pas d'établir une culture de prise en compte des risques sur le long terme, de renforcer la résilience et d'assurer un redressement durable, ni même d'exiger de représentants élus des décisions plus judicieuses et tenant mieux compte des risques. Étant donné que les aspects de la communication sur les risques sont fragmentés entre différents projets, secteurs et initiatives, un examen approfondi de la « communication sur les risques dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe » doit être réalisé afin de mieux comprendre les efforts actuels (notamment ceux qui s'inscrivent dans des initiatives en faveur de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la lutte contre les changements climatiques) pour recenser les lacunes dans la communication sur les risques et pour évaluer l'incidence des différents moyens de communication. Si l'examen prend la forme d'un processus participatif, un petit groupe de parties prenantes intéressées par la communication sur les risques pourrait se réunir régulièrement afin d'élaborer un plan de campagne en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale de communication sur la réduction des risques de catastrophe. L'UNDRR pourrait fournir des exemples de bonnes pratiques issus d'autres pays du continent à l'appui de ce processus.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

Le Niger dispose d'un cadre juridique et politique bien établi en matière de risques de catastrophe. En effet, le Dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et des crises alimentaires (DNPGCCA), placé sous la tutelle du Premier ministre, a été créé en 1989 et est toujours resté en

charge de coordonner la gestion des risques de catastrophe (Banque mondiale, 2013 ; PNUD, 2016 et 2019). Établi chaque année, le Plan de soutien aux populations vulnérables (PSPV) sert à planifier et à programmer les interventions en faveur des personnes vulnérables en cas de crises alimentaires et de catastrophes liées aux aléas naturels (PNUD, 2019 ; DNP-GCA, 2021). Le DNP-GCA prend également en charge les dispositifs d'alerte rapide, la prévention, la protection sociale et la coordination de l'aide humanitaire, et assure la collecte et la diffusion des informations aux niveaux national et régional (PNUD, 2019). Le MAH/GC, quant à lui, a été créé en mai 2016 pour assurer la coordination de l'aide humanitaire et apporter un soutien aux personnes déplacées par les conflits et les inondations (PNUD, 2019 ; MAH/GC, 2020a). Le Ministère coexiste avec le DNP-GCCA depuis la restructuration qui a vu la gestion des catastrophes et des crises retirée au DNP-GCCA, devenue le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) (PNUD, 2016 ; République du Niger, 2017b ; 2018b) ; les deux noms continuent toutefois de figurer sur des documents postérieurs à 2016 (Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) et République du Niger, 2019).

Le DNP-GCA comprend plusieurs comités de consultation, tels que le Comité mixte de concertation (CMC), dirigé par le Premier ministre, le Comité restreint de concertation (CRC), présidé par le directeur de Cabinet du Premier ministre, et le Comité élargi de consultation (CEC), présidé par le secrétaire permanent du DNP-GCA (ARC et République du Niger, 2019 ; PNUD, 2019). Les principales parties prenantes impliquées dans le DNP-GCA sont la Cellule crises alimentaires, l'Office de produits vivriers du Niger, les groupes de travail interdisciplinaires du Système d'alerte précoce (SAP) et de la Cellule crises alimentaires, le Comité régional de prévention et gestion des crises alimentaires et le Comité subrégional de prévention et gestion des crises alimentaires, et, au niveau local, les Observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV) et les SCAP-RU, qui ont été créés à la fin des années 1990 et intégrés officiellement dans le SAP à partir de 2012 (ARC et République du Niger, 2016 ; Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), 2019). Les OSV sont présidés par le maire et regroupent les principaux services techniques municipaux, notamment ceux dédiés à l'agriculture, à l'élevage et à la protection de l'environnement, ainsi que des conseillers municipaux, des organisations locales de la société civile et des autorités traditionnelles ; les SCAP-RU se composent de 12 comités (Giordano et Ellina, 2018).

La Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC) adoptée en 2013 (Balla, 2013 ; initiative CADRI et République du Niger, 2014) définit les rôles et les responsabilités des institutions qui travaillent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. Elle s'articule avec le Plan de développement économique et social du Niger 2012-2015 (République du Niger, 2012a) et la Stratégie Niger 2035 (République du Niger, 2017c). Au niveau régional, quatre des huit régions du Niger disposent d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe (MAH/GC, 2018). L'initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » a été adoptée par le décret 2012-139/PRN en 2012 (République du Niger, 2012b) pour faire face aux crises alimentaires successives et comprend des éléments de gestion des risques de catastrophe dans ses axes stratégiques 3 et 4. Enfin, un cadre national pour les services climatiques (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021) a été mis en place en 2013 et est opérationnel depuis 2015.

Depuis 2015, plusieurs lois, stratégies et politiques ont été adoptées ou mises à jour afin d'améliorer la gouvernance des risques de catastrophe, la collaboration interinstitutionnelle en matière de réduction des risques de catastrophe et le redressement après catastrophe au Niger. Parmi celles-ci

figurent la loi n° 2017-006 du 31 mars 2017 (République du Niger, 2017a) déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile, ainsi que des décrets régissant les activités de mise en œuvre, notamment la définition des responsabilités des autorités nationales aux autorités locales en matière de préparation aux catastrophes et de réduction et gestion des risques de catastrophe. De même, la SNRRC a été révisée en 2016 (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021), en 2017 (République du Niger, 2017b) et en 2020 (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021), cette dernière révision ayant eu pour objet de mieux aligner la Stratégie sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Au niveau politique, l'adoption de ces révisions est en cours, et un plan de financement pour leur mise en œuvre est actuellement en préparation.

La Stratégie nationale de relèvement durable de 2013 a été révisée en 2019 (MAH/GC, 2019) afin d'y intégrer les changements climatiques et le Cadre de Sendai. La Stratégie, dont la validation a été supervisée par le MAH/GC, sert de cadre officiel pour la mise en œuvre des processus de redressement après crise pour tous les partenaires de développement concernés, et vise à renforcer les capacités des autorités nationales et locales à préparer et gérer les processus de redressement après une catastrophe. La version 2019 de la Stratégie a une portée plus large et prend en compte tous les aléas, tout en établissant les attributions des différents acteurs nationaux en matière de gestion des crises et des catastrophes. Elle doit être prochainement adoptée par les autorités gouvernementales. Enfin, le Document de politique humanitaire et de gestion des catastrophes 2020 (MAH/GC, 2020a) fournit un cadre national pour la gestion des catastrophes et les affaires humanitaires, et vise à améliorer la coordination des entités chargées de sa mise en œuvre.

Plusieurs autres entités de gouvernance des risques de catastrophe assurent des fonctions de coordination sectorielle et intersectorielle, par exemple, la Direction de la protection civile, créée par le décret n° 84-134 en août 1984, et modernisée en 2016 par le décret n° 206/344/PRN et le décret n° 2016-0699/MI/SP/D/ACR, et la DGPC, créée par le décret n° 251/PRN adopté en 2001 (DGPC, s.d.). Rattachée au Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses, la DGPC a pour mission de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les risques de catastrophe, de coordonner les secours d'urgence, de remplir un rôle opérationnel dans l'aide humanitaire, d'évaluer les conséquences des crises humanitaires, de gérer les stocks d'aide et d'assurer la gestion opérationnelle des interventions en cas d'inondations, d'incendies, de problèmes humanitaires liés aux conflits armés, de violences intercommunautaires ainsi que de catastrophes industrielles et technologiques (DGPC, s.d.). Elle est membre de nombreux comités techniques nationaux, notamment ceux chargés des inondations et des déplacements, ainsi que de l'Organisation internationale de protection civile ; elle assure également la vice-présidence de la Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes naturelles (PNF/PRRC) (DGPC, s.d.).

Le Centre opérationnel de veille, d'alerte et de conduite des crises (COVACC) assure la mise en œuvre des structures et des mécanismes nécessaires pour signaler les alertes rapides, renforcer la capacité d'anticipation, mettre sur pied les interventions appropriées, superviser la gestion des crises, évaluer les situations de crise et diffuser les informations en temps de crise (DGPC, s.d.).

Le COVACC dispose d'une présence décentralisée, grâce aux Centres de coordination des opérations des régions et aux Centres opérationnels départementaux (COD), qui sont respectivement responsables de la coordination régionale et locale de la gestion des urgences et des catastrophes et qui assurent la diffusion d'informations des autorités locales, régionales et nationales (DGPC, s.d.).

En outre, les Cellules départementales d'évaluation des catastrophes évaluent les besoins pendant les situations de crise, procèdent à des évaluations des conséquences d'une catastrophe en termes de pertes en humaines et en moyens de subsistance et d'effets sur l'environnement, et communiquent ces informations aux autorités locales et aux COD (DGPC, s.d.).

On note également l'existence d'entités en charge d'aléas spécifiques, telles que le Centre national de lutte antiacridienne (CNLA), créé par la loi 2007-28, chargé de prévenir, d'alerter et de coordonner les actions en cas de recrudescence ou d'invasion (MAG/EL, s.d.), et une cellule de crise pour la gestion des inondations, dirigée par le MAH/GC et l'OCHA, dont les coûts de fonctionnement sont imputés au budget national (République du Niger, 2017d).

En outre, plusieurs plateformes nationales et infranationales traitent de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe. Les principales institutions responsables de la réduction des risques de catastrophe collaborent dans le cadre de la plateforme nationale intersectorielle, la PNF/PRRC, qui a été créée en 2012 par le décret n° 030/PM (République du Niger, 2012c ; Lo, 2014). Dotée d'un secrétariat permanent (la Cellule de coordination du système d'alerte précoce (EWSCU)), la PNF/PRRC se définit comme un mécanisme de coordination de toutes les entités qui soutiennent la prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe (CADRI et République du Niger, 2014). Elle réunit, entre autres, le MAH/GC, la DGPC, les directions nationales de la météorologie et des ressources en eau, les Ministères des finances et de la planification, et la EWSCU.

La PNF/PRRC offre également un espace permettant la coordination des entités qui traitent des catastrophes et des changements climatiques. Par exemple, la DMN, qui supervise la lutte contre les changements climatiques, est membre de la PNF/PRRC, et toutes deux font partie du Comité sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix (voir ci-dessous) (entretien avec la DMN, 2021).

Parmi les autres plateformes dignes d'intérêt, il convient de citer celles spécifiquement conçues pour traiter de la sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'initiative 3N, 8 plateformes régionales et 24 plateformes départementales de réduction des risques ont été créées (MAH/GC, 2018). À celles-ci s'ajoute le Comité sur le nexus humanitaire-développement-paix, créé en 2018 dans le but de coordonner et d'harmoniser les activités de redressement après une crise (MAH/GC, 2020a). Au niveau local, la Plateforme paysanne du Niger, créée en 1998, offre un espace pour que tous les moyens de subsistance liés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche soient représentés par un mécanisme de coordination décentralisé. En 2019, la Plateforme rassemblait plus de 500 000 gestionnaires d'exploitations familiales dans huit régions du Niger (Anta Syll et Pouye, 2019). Elle vise à échanger des informations hydrométéorologiques et sanitaires (collectées par les OSV et les SCAP-RU), et a permis de mettre en place un forum hébergé sur WhatsApp en collaboration avec des radios locales, touchant ainsi quelque 300 000 personnes (entretien avec la DMN, 2021).

Lors de l'établissement de l'état de référence, un rapport d'évaluation des capacités a relevé plusieurs faiblesses dans les mécanismes de diffusion de l'information et d'alerte (initiative CADRI et République du Niger, 2014). Depuis, des codes d'alerte nationaux ont été définis par le décret n° 2018-538/PRN/MISP/D/ARC, qui comprend des articles sur les mesures d'information du public

(article 3), ainsi que sur l'enrôlement des canaux de diffusion de l'information (article 7) (République du Niger, 2018a).

Pour transformer les politiques et les stratégies en outils applicables par les décideurs, la mise en œuvre du Cadre de Sendai par le Niger est guidée par un plan d'action (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021) qui accompagne la SNRRC, tandis que d'autres supports tels que les bulletins quotidiens des services de protection civile (République du Niger, 2020a, par exemple) aident les décideurs à prendre conscience des risques actuels et futurs. Ces derniers sont diffusés par les centres de coordination nationaux et locaux, qui diffusent également les alertes (voir ci-dessus).

En ce qui concerne la protection des écosystèmes essentiels, le Niger a mis en place une Commission technique sur la diversité biologique, placée sous la présidence de la Direction générale de l'environnement et des eaux et forêts (Centre d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger, s.d.). Il s'agit de l'une des sept commissions créées au sein du Secrétariat exécutif du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) pour assurer la mise en œuvre des engagements que le Niger a pris dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Centre d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger, s.d.). Le CNEDD est placé sous la tutelle du cabinet du Premier ministre et travaille à la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan national de l'environnement pour un développement durable (Centre d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger, s.d.).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

En dépit des progrès réalisés dans la mise en place des politiques, des dispositifs de gouvernance et des mécanismes nécessaires à la gestion et à la prévention des risques de catastrophe, plusieurs domaines nécessitent encore des efforts supplémentaires. Par exemple, la plupart des parties prenantes clés de la réduction des risques de catastrophe interrogées ont souligné la nécessité de faire approuver officiellement la SNRRC par le Gouvernement après les révisions apportées en 2020, au même titre que certains textes complémentaires en attente de validation, tels que la Stratégie nationale de relèvement durable (MAH/GC, 2019).

Malgré l'éventail impressionnant de mécanismes de coordination interinstitutionnels et spécifiques aux aléas en place, les capacités restent limitées. Ainsi, le plan de renforcement des capacités de l'initiative CADRI qui a été élaboré en 2014 et publié en 2015 (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021) n'a pas été pleinement mis en œuvre.

L'adoption d'une législation sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la création et le renforcement d'un large éventail d'institutions, reflètent une volonté politique de mettre en œuvre des politiques nationales dans ce domaine. Néanmoins, la coordination interinstitutionnelle générale fait toujours défaut. Les cloisonnements organisationnels persistent, et ce malgré la création du COVACC. Des inquiétudes ont également été soulevées quant à la capacité de la EWSCU à gérer la PNF/PRRC, ses membres étant plus enclins à utiliser cet espace pour le plaidoyer politique, les campagnes, la collecte de fonds et le renforcement des capacités techniques.

Il importe de créer des liens institutionnels, ou de les renforcer, le cas échéant. Cela inclut, par exemple, le renforcement des relations entre les responsables de la réduction des risques de catastrophe (à savoir le MAH/GC et la DGPC) et les responsables de la protection et de la gestion des écosystèmes essentiels (à savoir la Commission technique sur la diversité biologique et le CNEDD).

S'agissant de la protection des écosystèmes essentiels, bien que les personnes interrogées ont fait état d'un grand nombre de politiques, de plans et d'interventions, il est difficile d'évaluer si tout cela se traduit par une protection et une gestion appropriées de ces écosystèmes. Les personnes responsables de la gestion des risques de catastrophe disposent d'une compréhension limitée des progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité et des écosystèmes. Le renforcement des rapports techniques entre les entités chargées de la gestion des catastrophes et celles chargées de la gestion des écosystèmes peut donc contribuer à promouvoir les travaux de la Commission technique sur la diversité biologique et du CNEDD, en particulier lorsque ces activités contribuent également à la réduction des risques de catastrophe. Les relations entre les responsables de la réduction des risques de catastrophe et ceux des questions relatives aux changements climatiques gagneraient également à être renforcés par un accord formel, plutôt que de s'en remettre à la bonne volonté de certains membres du personnel.

De manière plus générale, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué que les capacités techniques, les financements de base provenant des budgets nationaux et les financements souples sont insuffisants pour mettre pleinement en œuvre les politiques et les stratégies ainsi que pour assurer le fonctionnement efficace des diverses plateformes et des divers mécanismes (voir ci-dessus). Ces limites se traduisent par un manque de ressources humaines et financières pour soutenir l'intégration sectorielle des résultats de la réduction des risques de catastrophe. En pratique, au niveau infranational, les plateformes décentralisées et les stratégies de réduction des risques de catastrophe sont limitées par le manque d'installations modernes, de ressources opérationnelles et logistiques et d'équipements de base (matériel et logiciels). Selon les personnes interrogées, la décentralisation ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des ressources ; les municipalités, en particulier dans les zones rurales, ont du mal à exécuter pleinement leur mandat, une situation qui a des implications directes sur l'efficacité des SCAP-RU (la structure pertinente pour aborder les questions de développement et la mise en œuvre des politiques nationales de réduction des risques de catastrophe au niveau local). En outre, la gestion locale des SCAP-RU n'est pas sans difficultés, étant donné que son coût n'est pas inclus dans les budgets municipaux.

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) Afin d'inciter le Gouvernement nigérien à valider officiellement les révisions de la SNRRC, la PNF/PRRC pourrait étudier la possibilité de rédiger un plan de plaidoyer interne, en faisant appel à ses contacts au sein du Gouvernement. Ceux-ci pourraient ainsi demander que la SNRRC bénéficie d'une procédure de validation accélérée et que son approbation officielle soit accordée au plus tard en décembre 2021. La mise en place de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai d'ici à 2020 (tel que détaillée dans l'objectif mondial e) du Cadre) doit constituer un argument clé pour obtenir l'approbation. De plus, les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe du Niger et de l'ensemble de la région doivent appuyer ces demandes, en insistant auprès des représentants ministériels sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour que le Niger apporte sa contribution aux objectifs mondiaux. La validation de la SNRRC révisée représente en effet une occasion pour le pays de faire figure de chef de file dans la région, puisque certains pays du Sahel ne disposent d'aucune stratégie de réduction des risques de

catastrophe, tandis que d'autres n'ont pas aligné leurs stratégies en la matière sur le Cadre de Sendai.

(P2 N-2) Selon les informations disponibles, le plan de renforcement des capacités de l'initiative CADRI, publié en 2015, n'a pas été pleinement mis en œuvre (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021). Afin de mieux comprendre les obstacles, les mesures incitatives et les possibilités de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, l'initiative CADRI pourrait réaliser une évaluation indépendante des raisons pour lesquelles le plan n'a pas été mis en œuvre et déterminer les enseignements à en tirer afin d'éclairer à la fois l'élaboration du plan d'action de la SNRRC (qui nécessite un financement) et une nouvelle version du plan de renforcement des capacités de l'initiative CADRI visant à combler les lacunes restantes en matière de capacités. Étant donné que le Niger est plus avancé dans de nombreux domaines de la réduction des risques de catastrophe que d'autres pays de la région, les enseignements retirés de l'évaluation indépendante pourraient contribuer à éclairer l'élaboration de plans similaires dans les pays voisins.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) En réponse aux appels en faveur d'une coordination renforcée de la PNF/PRRC, l'UNDRR et certains gouvernements africains pourraient fournir au Secrétariat permanent et à la EWSCU des exemples de meilleures pratiques en matière de gestion, de direction et de suivi des plateformes. Des outils et des compétences de gestion pourraient être adoptés afin de contribuer à répondre aux appels lancés par les membres en vue de promouvoir la PNF/PRRC en tant qu'espace permettant d'éclairer les politiques, de collecter des fonds, de concevoir des campagnes sur les principaux risques de catastrophe et de renforcer les capacités techniques des membres. Le renforcement de la PNF/PRRC pourrait également être intégré dans le plan révisé de renforcement des capacités de l'initiative CADRI (voir P2 N-2) afin de fournir une autre source de soutien et de financement potentiel pour le renforcement des capacités.

(P2 N-3) Grâce à un renforcement de la coordination et de la participation, la PNF/PRRC pourrait être en mesure de participer plus activement aux processus de réforme des politiques et stratégies sectorielles, afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les législations sectorielles, nouvelles ou révisées, lorsque les occasions se présentent. Pour ce faire, la Plateforme doit être étroitement coordonnée et bénéficier d'une gestion active pour assurer un soutien technique durable. Les gouvernements africains et les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe de toute la région pourraient fournir des exemples d'arguments techniques à présenter aux experts sectoriels pour intégrer la réduction des risques de catastrophe, sur la base de leur expérience antérieure.

(P2 N-3) La PNF/PRRC pourrait envisager de former un sous-groupe chargé d'établir des relations avec les principales institutions chargées de la protection, de la restauration et de la gestion des écosystèmes du Niger, notamment la Commission technique sur la diversité biologique et le CNEDD. Ce groupe viserait principalement à établir une collaboration interinstitutionnelle en vue d'améliorer l'échange d'informations et de mieux faire connaître les ambitions en matière de protection des écosystèmes vulnérables, notamment concernant les zones humides et les plaines inondables du Niger, qui relèvent de la compétence du Cadre de Sendai et de la Convention sur la diversité

biologique. En outre, un représentant permanent sur la diversité biologique pourrait éventuellement être nommé au sein de la PNF/PRRC, et les efforts visant à établir des rapports sur la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes dans le cadre du système de suivi du Cadre de Sendai pourraient être combinés.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6) Bien que les entités gouvernementales investies d'un mandat en matière de changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe (à savoir, la DMN et la DGPC respectivement) collaborent actuellement à travers la PNF/PRRC, de nombreuses parties prenantes ont indiqué qu'un texte juridique établissant un lien entre les deux entités et leurs objectifs communs contribuerait à officialiser cette relation et à garantir un engagement documenté en faveur d'une coordination continue. L'adoption d'un tel texte présente un intérêt particulier dans la mesure où il est de plus en plus admis que les efforts d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe doivent être coordonnés au niveau national, et qu'il est nécessaire d'assurer la cohérence de ces efforts (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2020). L'instauration d'une collaboration officielle peut également ouvrir la voie à des discussions sur l'utilisation du financement pour l'action climatique et des services climatiques en faveur de l'obtention de résultats en matière de réduction des risques de catastrophe. De plus, la collaboration et la cohérence entre les deux entités joueront un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris, afin que le Niger puisse présenter un ensemble solide et coordonné de contributions et de recommandations sur la manière de traiter les risques climatiques et les risques de catastrophe au sein des entités gouvernementales compétentes.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-7) Pour s'acquitter de son vaste mandat de réduction des risques de catastrophe, la DGPC devrait être invitée à enrichir les informations contenues dans ses bulletins et alertes quotidiens, afin de mettre davantage l'accent sur la création de risques, l'atténuation des risques et la planification en amont du redressement après catastrophe, l'objectif étant de favoriser une prise de décision davantage fondée sur les risques. Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à adopter une approche du développement tenant compte des risques (Opitz-Stapleton et al., 2019), des travaux supplémentaires doivent être menés pour intégrer ce concept dans les approches opérationnelles quotidiennes des services de protection civile. À court terme, il est nécessaire de mener d'autres recherches pour mieux comprendre quels sont les aspects du développement tenant compte des risques qui intéressent le plus la DGPC, et déterminer quels sont les discours et les activités de sensibilisation les plus efficaces. Sur la base de ces éléments, un plan de mobilisation devra être élaboré pour renforcer les compétences et permettre à la DGPC et aux ministères et institutions sectoriels compétents en matière de redressement après catastrophe d'élaborer leur propre définition nigérienne de ce concept. À terme, il faut espérer que ces idées encourageront une approche globale de la prise de décision multirisque et qu'elles permettront de passer de la gestion des risques à une interprétation plus large de la réduction des risques.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Les fonds publics financent les coûts d'exploitation des institutions publiques en charge de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe, lesquelles reçoivent 6 % du budget national consacré aux investissements (MAH/GC, 2018). Il existe également plusieurs fonds d'urgence, dont le fonds de gestion des catastrophes de la DGPC créé récemment par la loi n° 2019-76 du 31 décembre 2019 (République du Niger, 2019b) et le décret subséquent n° 2020/392/PRN/MISP/D/ACR/MF en mai 2020 (République du Niger, 2020b). Au niveau régional, les dépenses consacrées à la protection civile sont répertoriées comme une dépense publique obligatoire en application de l'article 244, section 6, de l'ordonnance n° 2010-54 (République du Niger, 2010) du 17 septembre 2010.

Le Niger dispose également d'instruments de financement sectoriels visant à soutenir l'aide d'urgence. Par exemple, l'ordonnance n° 2010-049 du 19 août 2010 (Miko, 2019) prévoit la mise en place d'un fonds de prévoyance visant à atténuer les risques agricoles, forestiers et pastoraux et à soutenir les agriculteurs touchés par les catastrophes. Toutefois, ce fonds n'est pas encore opérationnel.

Au Niger, la plupart des initiatives en matière de réduction des risques de catastrophe sont mises en œuvre grâce à un soutien extérieur, notamment celui des organismes des Nations Unies (le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), etc.) et d'autres partenaires techniques et financiers. L'Union européenne (UE) constitue le plus grand contributeur et le principal donateur (PNUD, 2019). Par ailleurs, des mécanismes de consultation, tels que le CMC, le CRC et le CEC permettent au Gouvernement nigérien et aux donateurs externes de discuter des priorités de financement (ARC et République du Niger, 2019 ; PNUD, 2019). Grâce à cela, le Niger bénéficie d'un financement externe d'un montant considérable ; par exemple, entre 2017 et 2020, le pays a reçu un milliard d'euros d'aide au développement de la part de l'Union européenne (Commission européenne (CE), 2017).

Le Niger a accès à plusieurs mécanismes de financement de la Banque mondiale, notamment de l'Association internationale de développement (IDA). Par exemple, le Mécanisme de riposte immédiate (MRI) permet d'évaluer les ressources disponibles et de les mobiliser, notamment 5 % des fonds affectés au pays par l'IDA ; grâce à la flexibilité offerte par les procédures d'urgence de la Banque mondiale, cet outil répond aux besoins de financement immédiats du pays et contribue aux efforts de redressement rapide. Le MRI a été utilisé en 2016, notamment pour intervenir à la suite des fortes inondations dues au phénomène météorologique El Niño, qui ont entraîné le déplacement de 92 000 personnes (PNUD, 2019).

Le Niger travaille avec plusieurs mécanismes de transfert de risques et d'assurance. Par exemple, en collaboration avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), un mécanisme d'assurance mutuelle, le Gouvernement nigérien a mis en place un outil fiable visant à évaluer les pertes et à verser des indemnités. Au moment de l'élaboration du présent rapport, l'indemnité n'est prévue que pour les pertes liées à la sécheresse, et le versement maximal pour la période 2019-2020 a été fixé à 17 millions de dollars des États-Unis (ARC et République du Niger, 2019). Parmi les autres initiatives, on peut citer la mise à l'essai de l'indice d'assurance pour les risques de sécheresse

pendant la saison des pluies de 2019 dans quatre départements de la région de Tahoua (Sabonguida, Darey, Bagaroua, Illela) (Miko, 2019).

Il est prévu d'étendre et de renforcer les options de transfert de risque disponibles. Par exemple, des discussions sont en cours pour étendre le mécanisme de l'ARC, qui a bénéficié aux agriculteurs touchés par les sécheresses, aux catastrophes liées aux inondations (Miko, 2019). En outre, en 2019, le PNUD a proposé d'aider le Gouvernement nigérien à créer et à promouvoir une assurance basée sur un indice et à la rattacher à la stratégie nationale d'adaptation (Anta Syll et Pouye, 2019).

Au Niger, l'aide sociale provient à la fois du Gouvernement national, des ONG internationales, des ONG locales et d'autres sources. Le Gouvernement nigérien fournit à lui seul 80 % de l'aide distribuée, tandis que les ONG internationales contribuent à hauteur de 8 % (Annan et Sanoh, 2018). Le Programme de protection sociale adaptative pour le Sahel (SASPP pour Sahel Adaptive Social Protection Program), un fonds fiduciaire multi-donateurs mis en place dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale, intervient au Niger sous la forme du projet « Filets de sécurité adaptatifs ». En 2018, ce projet a reçu 101 millions de dollars des États-Unis, ce qui a permis de verser des aides en espèces mensuelles à près de 100 000 personnes, des paiements affectés aux travaux publics quotidiens bénéficiant à 50 000 ménages, des indemnités ponctuelles en faveur de l'insertion à 10 000 bénéficiaires et des paiements mensuels d'urgence en cas de choc pour près de 5 000 bénéficiaires (Banque mondiale, 2019). Parmi les autres activités entreprises par le projet « Filets de sécurité » figurent le soutien au DNP-GCA, la création d'un registre social national des bénéficiaires, ainsi que des microprojets de travail contre rémunération pour les populations vulnérables. La Banque mondiale a également réalisé un examen des dépenses publiques en matière de protection sociale, une évaluation destinée à éclairer la prochaine étape du projet, deux études sur les transferts monétaires et leur impact sur les marchés, une évaluation d'impact sur les projets de travail contre rémunération et des ateliers sur la protection sociale adaptative (Banque mondiale, 2019). Le PAM et l'UNICEF collaborent également avec la DNP-GCA afin de renforcer le système de protection sociale existant et d'étendre la protection sociale adaptative à la COVID-19 (PAM, 2020).

Au niveau municipal, le décret n° 2016-075 (République du Niger, 2016) a consacré le transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'environnement. L'adoption de ce décret devait permettre une prise de décision plus proche des populations à risque et/ou touchées, et ainsi encourager les investissements dans la réduction des risques de catastrophe.

Enfin, au niveau local, certaines communautés ont créé des fonds de résilience (entretien avec la Croix-Rouge, 2021). Le montant de ces fonds dépend de la solidarité et de la somme que les membres de la communauté sont prêts à verser (entretien avec la Croix-Rouge, 2021). Ils profitent particulièrement aux associations de femmes, dans la mesure où ils soutiennent l'autonomisation et permettent aux groupes et aux organisations axés sur les femmes d'obtenir la reconnaissance de leur rôle social et économique au sein de la société (entretien avec la Croix-Rouge, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

En l'absence d'une stratégie nationale de financement de la réduction des risques de catastrophe, les investissements du Niger dans ce domaine se font en puisant dans les fonds d'urgence, en réorientant les postes budgétaires, en mobilisant l'aide des donateurs ou en mobilisant un soutien

financier ponctuel auprès d'entités du secteur privé. La planification de la réduction des risques de catastrophe dans les budgets sectoriels reste limitée, et il n'existe aucun mécanisme de suivi pour s'assurer que les budgets tiennent compte de cette activité. Outre les affectations budgétaires de l'État à la gestion et à la réduction des risques de catastrophe, des éléments suggèrent que des fonds sont également affectés au moyen de budgets sectoriels et ministériels, ainsi que de cadres de développement régionaux et départementaux, et de plans d'aménagement du territoire qui sont inclus chaque année dans le budget de l'État. Toutefois, on manque de données quantifiables ou vérifiables concernant le montant ou l'objectif de ce financement.

Il existe d'autres mécanismes de financement solides, tels que l'aide au développement de l'Union européenne, qui est le contributeur principal selon le PNUD (2019), et d'autres pays, auxquels s'ajoutent les financements accordés par la Banque mondiale ; pour autant, ces sources de financement risquent de ne pas se maintenir aux niveaux actuels. À l'heure où les pays du monde entier réorientent leur aide au développement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ou réduisent leurs contributions à l'aide au développement (Cornish et Chadwick, 2021), il est à craindre que le Niger ne puisse pas atteindre les objectifs de financement de ses programmes de gestion et de réduction des risques de catastrophe. Or, les autres mécanismes de financement, tels que l'ARC, ne concernent qu'un seul aléa (en l'occurrence, la sécheresse) et ne fonctionnent qu'au niveau national.

Au niveau municipal, les efforts de décentralisation des aspects de la planification du développement devaient accroître l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus de prise de décision ; cependant, il existe peu de données sur l'incidence des processus de décentralisation depuis le décret n° 2016-075 de 2016 (République du Niger, 2016). En outre, de nombreuses personnes interrogées ont indiqué que les plans de développement municipaux n'intègrent pas la réduction des risques de catastrophe en raison du manque de connaissances et de direction des autorités locales en matière de réduction des risques. Or, le manque d'intégration dans les plans a pour conséquence que peu de ressources, voire aucune, sont affectées aux activités qui ont trait à la réduction des risques. De même, l'évaluation de l'IRAM (2019) a ainsi révélé que les OSV et les SCAP-RU ne fonctionnent efficacement qu'avec le soutien externe des ONG ou du PAM.

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) La DGPC, en collaboration avec l'ONU, pourrait réaliser une évaluation des fonds dédiés aux activités de réduction des risques de catastrophe dans le cadre de processus de planification nationale annuelle, notamment au sein des ministères de tutelle autres que ceux directement chargés de la réduction des risques de catastrophe. L'évaluation doit englober les cadres de développement et les plans d'aménagement du territoire régionaux et départementaux, ainsi que les investissements non gouvernementaux (si le financement le permet). Pour calculer le budget et les dépenses en matière de réduction des risques de catastrophe, il est possible d'utiliser des outils et des méthodes existants, tels que les examens institutionnels des dépenses publiques appliqués à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques (UNDRR, 2021). Le Projet de résilience au Sahel prévoit en effet de mettre en place un tel examen en septembre 2021 (échange de courriels avec le PNUD, 2021), et élabore à cet effet des manuels de formation pour permettre aux parties prenantes nationales de procéder aux examens ultérieurs. Les

résultats pourront servir à améliorer la prise de décision concernant les investissements en matière de réduction des risques de catastrophe et, le cas échéant, à soutenir les efforts de sensibilisation de la PNF/PRRC en vue d'accroître les investissements dans la prévention des catastrophes, la réduction des risques en la matière, la préparation aux catastrophes, les interventions en cas de catastrophe et le redressement après catastrophe dans tous les secteurs pertinents. Si cela est jugé utile, le processus devrait être répété sur une base annuelle, et les résultats devraient être utilisés pour éclairer les rapports nationaux du Niger au titre du processus de suivi et d'établissement de rapports du Cadre de Sendai.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) À travers le continent, on trouve de nombreux exemples de stratégies et de plans de réduction des risques de catastrophe bien conçus, mais qui ne sont pourtant pas mis en œuvre en raison d'un manque de financement fiable, et même des exemples de plans d'investissement dans ce domaine qui n'ont pas réussi à mobiliser des fonds. Il serait utile de réaliser un examen indépendant d'un sous-ensemble de plans d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe, passés et actuels, afin d'évaluer leur succès relatif. L'examen pourrait porter sur : la qualité du processus de détermination des options d'investissement (les informations fournies par les experts en financement des risques ont-elles été suffisantes ?) ; la viabilité des options d'investissement recensées (les donateurs proposés et les montants d'investissement recherchés étaient-ils réalistes par rapport aux perspectives économiques ? ; les efforts investis pour obtenir des fonds (le temps et les efforts consacrés à l'obtention des financements potentiels recensés ont-ils été suffisants ?) ; la qualité du processus de suivi employé pour évaluer les modifications à apporter au plan (des processus ont-ils été mis en place pour permettre au plan d'être adapté sur la base de l'évolution des circonstances et du succès ou de l'échec de la recherche de financement ?). Les résultats de cet examen contribueraient à l'élaboration du plan de financement proposé pour la mise en œuvre de la SNRRC (voir la priorité 2).

(P3 N-2) Le Niger doit se voir accorder la priorité pour la formation et le renforcement des capacités en matière de financement des risques de catastrophe, de partage des risques, de transfert des risques et de méthodes des calculs coûts-avantages et de retour sur investissement. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre d'un programme régional plus large de renforcement des compétences techniques, auquel participeraient également des représentants d'autres pays de la région et qui tirerait parti des forums existants, tels que la Plateforme régionale africaine et la Conférence ministérielle axées sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe 2022. Un suivi en ligne et un mentorat pourraient également être assurés, afin d'aider les experts nigériens à appliquer les outils et les compétences qu'ils acquièrent dans leur travail quotidien. Pour cela, un service d'assistance informatique serait mis en place grâce au préfinancement, par un donateur externe, de l'assistance technique permettant aux experts nigériens de recevoir un soutien personnalisé lors de l'application des outils et des méthodes appris lors de la formation.

(P3 N-3) Mettre en œuvre les directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement.

(P3 N-3) Les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe doivent être davantage sensibilisées à la disponibilité et à l'utilisation d'outils et de lignes directrices visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les budgets, les politiques et les processus de planification sectoriels, et à établir une distinction entre ceux qui sont utilisés pour les processus décisionnels nationaux et ceux qui sont utilisés pour les processus décisionnels infranationaux. Tout d'abord, un examen rapide doit être entrepris afin de recenser les outils utilisés par les ministères de tutelle nigériens. À cet égard, la PNF/PRRC, en collaboration avec la DGPC, pourrait créer un répertoire des directives et des outils sectoriels pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les budgets, politiques et processus de planification sectoriels. La PNF/PRRC pourrait ensuite organiser une consultation afin de recenser tous les autres outils et notes d'orientation pertinents. Puis, une analyse rapide des lacunes permettrait de déterminer les secteurs les plus favorables à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe pour lesquels aucune ligne directrice n'a été fournie, et de trouver les outils techniques nécessaires pour contribuer à combler ces lacunes. Cette activité bénéficierait du soutien du PNUD et de l'UNDRR, qui ont accès aux outils d'intégration de la réduction des risques de catastrophe d'autres pays. À ce stade, il peut être nécessaire de mettre en place un processus à plus long terme pour déterminer comment le soutien sera apporté à un sous-ensemble de secteurs (tels que l'agriculture, l'éducation, les infrastructures, la santé, l'eau et l'assainissement) pour que ceux-ci adoptent les principes d'intégration de la réduction des risques de catastrophe. Si cette mesure est efficace, et si la recommandation P3 N-1 est mise en œuvre, il devrait alors être possible de suivre l'augmentation des investissements dans la réduction des risques de catastrophe dans le temps grâce aux budgets des ministères de tutelle.

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.

(P3 N-5) Il est nécessaire de procéder à une évaluation rapide des lignes directrices relatives à la gestion des risques concernant la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles, et de leur application. En utilisant la santé comme point d'entrée, le financement pourrait être obtenu auprès des fonds pour la lutte contre la COVID-19 et intégré dans les plans de redressement post-COVID-19. La DGPC, en collaboration avec le Ministère de la santé, doit examiner les résultats obtenus afin de déterminer si des ajustements au Plan national de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (entretien avec la Croix-Rouge, 2021) sont nécessaires pour renforcer la sécurité des infrastructures sanitaires essentielles et des systèmes de préparation et d'intervention. Si des interventions sont nécessaires pour mettre les établissements de santé en conformité avec une norme minimale, le Ministère de la santé et la DGPC doivent envisager de mettre en commun les fonds provenant de leur affectation budgétaire nationale annuelle, qui peuvent ensuite servir de levier pour obtenir des financements externes pour les activités requises. En cas de succès, des processus similaires peuvent être utilisés pour les établissements scolaires et les infrastructures essentielles.

(P3 N-7) Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique.

(P3 N-7) Afin de promouvoir et de renforcer les compétences techniques des fonctionnaires clés au sein de la DGPC et des ministères de tutelle en charge de la réduction des risques de catastrophe, les

donateurs volontaires doivent s'efforcer de cofinancer la participation de ces derniers aux groupes de travail d'experts techniques de la Plateforme régionale africaine et de la Conférence ministérielle axées sur la réduction des risques de catastrophe. Les candidats désignés doivent inclure des représentants des autorités municipales, notamment les localités dans lesquelles de futurs travaux en matière de réduction des risques de catastrophe sont prévus.

(Infranational)

(Infranational) Au niveau infranational, peu de données concrètes permettent d'évaluer le niveau d'intégration et de financement des objectifs et des activités de réduction des risques de catastrophe dans le cadre des plans de développement municipaux. Il convient donc de mener une recherche fondée sur des méthodes mixtes afin d'évaluer les financements aux niveaux municipal, national et externe affectés aux activités liées aux catastrophes, en utilisant un sous-ensemble de contextes à haut risque où la sécheresse et les inondations constituent des aléas permanents. Les résultats obtenus pourraient être comparés à ceux d'une collecte de données qualitatives visant à décrire les processus de préparation, de réduction des risques, d'intervention et d'auto-redressement au sein des ménages et des communautés, notamment en ce qui concerne les revenus et la sécurité financière des ménages. Une fois la comparaison des résultats établie, les deux approches pourraient être fusionnées afin de mieux comprendre l'impact financier et le manque d'investissement au niveau municipal pour les autorités locales et les ménages à risque. Les résultats pourraient également permettre de guider la participation des autorités locales sélectionnées afin d'encourager une prise de décision et une affectation de fonds tenant compte davantage des risques.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

À l'époque de l'état de référence, en 2015, les processus de suivi du Cadre de Hyogo ont révélé que les dispositifs d'alerte rapide du Niger étaient très bien conçus, les informations étant transférées du niveau local au niveau national, et inversement, pour la plupart des aléas auxquels est exposé le pays. Faisant preuve d'une certaine efficacité, les dispositifs font appel à des partenaires de communication essentiels, notamment les médias (CADRI et République du Niger, 2014). En revanche, aucun dispositif d'alerte rapide national multirisque n'était en place, malgré une recommandation en ce sens (CADRI et République du Niger, 2014). Le PNUD (2019, p. 32) a même constaté dans une étude que le Niger n'avait « aucune expérience pratique de la planification ou de la gestion du redressement ».

Parmi les institutions chargées de la préparation aux catastrophes et des interventions en cas de catastrophe au Niger figurent les ministères, la DGPC, le DNP-GCA, le CNLA, les organismes des Nations Unies, les ONG et la Croix-Rouge nigérienne, ainsi que des structures opérationnelles telles que les sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers militaires (CADRI et République du Niger, 2015). La SNRRC (République du Niger, 2017b) évoque plusieurs plans de préparation et d'intervention relatifs à la gestion des risques, notamment un plan national de contingence multirisque (République du Niger, 2013), le PSPV (DNP-GCA, 2021) et le plan de réponse humanitaire de l'OCHA (OCHA, 2020). Établi en 2020, le document sur la politique humanitaire et la gestion des catastrophes définit les

rôles et les responsabilités des différents acteurs en cas de catastrophe, notamment : le Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de la décentralisation et son bureau des affaires coutumières et religieuses, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, le Ministère des transports, le MAH/GC, le Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, le Ministère de la population, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, le Ministère de l'urbanisme, du logement et du domaine foncier public, le Ministère de la santé publique, le Ministère de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable, l'initiative 3N, la PNF/PRRC, le DNP/GCA, et les autorités locales et régionales, ainsi que les acteurs non étatiques tels que le secteur privé (à but lucratif et non lucratif) (MAH/GC, 2020a).

D'autres plans portent sur des secteurs ou des aléas spécifiques. En 2020, le MAH/GC a publié le Plan de contingence inondation dans le contexte de lutte contre la COVID-19 (MAH/GC, 2020b), qui comprend des mesures innovantes telles que la surveillance météorologique, la diffusion d'informations météorologiques par les médias et la sensibilisation par du porte-à-porte dans les zones à risque. En outre, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Ministère de la santé publique a publié un plan de préparation et d'intervention face à la pandémie de COVID-19 (Ministère de la santé publique, 2020), au même titre que le bureau de pays de l'OMS au Niger (OMS Niger, 2020).

Au niveau national, le PSPV décrit les interventions menées auprès des populations touchées par les crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que par les catastrophes nationales ; toutefois, celui-ci doit être révisé si l'on veut qu'il réponde aux exigences en matière de capacités de redressement (PNUD, 2019, p. 48). Le MAH/GC a également défini la Stratégie nationale de relèvement durable, qui sert d'outil d'orientation pour la mise en œuvre de programmes de redressement après une crise (sécheresses, inondations, épidémies, pression parasitaire, insécurité due aux conflits armés et aux conflits intercommunautaires) (MAH/GC, 2019).

Selon les informations fournies par les différents ministères et les autorités sectorielles, la mise en œuvre du dispositif d'alerte du Niger incombe au COVACC. Celui-ci est chargé de collecter les informations auprès des observatoires sectoriels (République du Niger, 2017e). Ainsi, il collecte des données sur les prévisions concernant des inondations et des phénomènes météorologiques extrêmes qui viennent ensuite étayer les informations fournies par les dispositifs d'alerte rapide des agences météorologiques et hydrologiques, à savoir la Direction de la météorologie et la Direction générale des ressources en eau, qui relèvent des ministères en charge des transports et de l'hydraulique. Responsables du traitement et de la diffusion des informations climatiques et hydrométéorologiques, la Direction de la météorologie et la Direction générale des ressources en eau ont travaillé avec l'initiative CREWS pour renforcer leurs capacités et améliorer la qualité des prévisions (entretien avec la DMN, 2021).

Au sein du DNGPCA, les capacités techniques de la EWSCU ont été renforcées. La Cellule de coordination fournit des évaluations semestrielles de la vulnérabilité de la population aux risques de catastrophes telles que les sécheresses, les inondations, les épidémies, les épizooties et les feux de brousse. Celle-ci est conçue autour de questionnaires sur la pluviométrie, la production alimentaire, l'agriculture commerciale, l'élevage pastoral et les sources de revenus non agricoles, les conditions du marché, l'état de santé et de nutrition, les signes avant-coureurs de risques, les capacités d'adaptation et les actions prioritaires (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021).

Au niveau infranational, les Centres de coordination des opérations des régions assurent la coordination de la gestion opérationnelle des urgences et des catastrophes ainsi que la remontée systématique des informations au COVACC. Ils coordonnent également les COD, qui sont chargés des opérations de crise au niveau départemental et gèrent les cellules départementales d'évaluation des catastrophes. La mission de ces cellules consiste à évaluer les pertes en vies humaines et les dommages causés aux biens et à l'environnement lors des catastrophes (République du Niger, 2017e).

Au niveau local (communes et villages), la préparation aux catastrophes relève principalement des OSV et des SCAP-RU, qui surveillent les risques et mettent en œuvre des dispositifs d'alerte rapide en fonction de seuils d'alerte préétablis (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021). Ces seuils sont fixés par le SAP de la DNP-GCA, en collaboration avec les départements chargés de l'observation météorologique, de l'agriculture et des ressources en eau. À titre d'exemple, le Ministère de l'agriculture utilise les données relatives aux prévisions météorologiques annuelles pour déterminer combien de jours sans pluie correspondent à une sécheresse. Les SCAP-RU, pour leur part, collectent et transmettent aux OSV des données basées sur « des indicateurs dans cinq domaines de vulnérabilité : le climat, l'alimentation humaine et animale, la santé et la nutrition, les relations sociales, l'environnement et les ressources » (Giordano et Ellina, 2018, p. 22). Ces données sont ensuite transmises aux autorités compétentes aux niveaux régional et national (Banque mondiale, 2013).

Le Niger compte environ 200 OSV et plus de 1 000 SCAP-RU (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021). Par ailleurs, le pays entend doter ses 266 communes d'un OSV au niveau municipal et d'un SCAP-RU au niveau local. Au niveau local, on compte environ 1 000 dispositifs d'alerte rapide actuellement opérationnels, en tout ou en partie (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021). Les questionnaires papier ont été remplacés par des téléphones mobiles et des tablettes informatiques afin d'optimiser les méthodes de collecte de données, bien que le déploiement de cette technologie n'a pas été réparti uniformément entre les communes (Giordano et Ellina, 2018). Une application mobile de type « open data kit » permettant la collecte, l'analyse et le stockage des données est actuellement mise au point, avec le soutien de partenaires externes (Giordano et Ellina, 2018). La numérisation progresse lentement en raison d'un financement insuffisant pour acquérir de nouvelles tablettes informatiques et d'un manque de formation des volontaires chargés de la collecte des données ; cependant, lorsqu'elle aboutit, elle permet d'améliorer la rapidité et la rentabilité de la transmission des données climatiques aux OSV et aux comités sous-régionaux (Giordano et Ellina, 2018).

Au niveau infranational, les interventions sont définies par les plans d'organisation des secours (plans ORSEC). Les plans ORSEC ont été institués par le décret n° 2017-876 du 10 novembre 2017 en vue d'organiser la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toutes personnes publiques ou privées concourant à la protection générale des populations et de l'environnement aux niveaux régional et départemental (République du Niger, 2017f). Selon ce décret, les plans ORSEC départementaux doivent définir : l'organisation de la veille, de la mobilisation, de la coordination et du commandement ; le suivi des dispositifs de vigilance ayant pour but de prévoir, de prévenir ou de signaler certains risques ; les procédures et les moyens permettant d'alerter les autorités locales et l'ensemble des parties prenantes publiques et privées concernées ; les procédures et les moyens permettant d'alerter et d'informer les populations en cas d'urgence ; les plans d'action pour les secours et la protection des personnes touchées, notamment l'approvisionnement d'urgence en eau

potable et en énergie et la gestion d'urgence des réseaux de transport et de télécommunications ; l'organisation prenant le relais des secours d'urgence à l'issue de leur intervention ; les conditions de mise en œuvre des accords internationaux de coopération opérationnelle. Quant aux plans ORSEC régionaux, ils comprennent : les modalités d'organisation, de mobilisation et de fonctionnement de la chaîne de suivi et de coordination des opérations, et en particulier les structures de liaison avec le Directeur régional de la protection civile ; la synthèse des dispositifs de vigilance et de surveillance ; l'organisation des renforts au profit d'un ou de plusieurs département(s) de la région ou d'une autre région ; le recensement des moyens dont la rareté ou la spécificité ne rend pas pertinent un recensement départemental ; la définition de la mise en œuvre des accords internationaux de coopération opérationnelle transfrontalière (République du Niger, 2017f).

Enfin, les volontaires de la Croix-Rouge sont formés aux niveaux des villages et des communautés afin de venir en appui aux plans d'intervention d'urgence (entretien avec la Croix-Rouge, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré la création de structures d'intervention d'urgence (DGPC, DNP/PRRC), les interventions humanitaires en cas de catastrophe sont menées de manière ponctuelle et ne bénéficient pas d'un soutien suffisant de la part des autorités nationales, régionales et municipales. En effet, toutes les municipalités ne disposent pas de plans d'urgence opérationnels, et la réduction des risques de catastrophe se heurte à un manque de financement, de moyens logistiques et de ressources humaines. Des efforts considérables seront donc nécessaires pour renforcer et mettre en œuvre la SNRRC.

Bien que le COVACC doit assumer son rôle de coordination centrale, de nombreuses difficultés subsistent en matière de systématisation et d'harmonisation des dispositifs d'alerte rapide. Au nombre de ces difficultés figurent, par exemple, la lenteur du partage des informations par secteur, qui ne permet pas au COVACC de diffuser et de suivre les alertes en temps réel (entretien avec la DGPC, 2021), ainsi que le manque de coopération entre les structures sectorielles, lesquelles continuent à travailler individuellement au niveau des alertes (entretien avec la DMN, 2021). En définitive, il en résulte que les données et les alertes ne sont pas systématiquement centralisées ou diffusées en temps utile.

Les structures en charge de la préparation aux situations d'urgence et des interventions d'urgence manquent de moyens pour assurer leur mission dans de bonnes conditions ; plus particulièrement, la coordination des opérations assurée par la DGPC n'est pas assez visible et se limite seulement aux secours d'urgence (CADRI et République du Niger, 2015). Il reste encore beaucoup à faire pour mettre en pratique les plans et les procédures en cas de catastrophe. En effet, des plans d'intervention ont beau avoir été approuvés, ils sont rarement appliqués dans les situations d'urgence.

Au niveau local, on constate un manque d'outils locaux de planification et de préparation aux urgences (CADRI et République du Niger, 2015). Parmi les autres difficultés à surmonter, citons le manque de capacités et de ressources techniques au sein des OSV et des SCAP-RU. On constate également des difficultés à retenir les volontaires qui assurent la collecte des données pour les dispositifs d'alerte rapide locaux et les SCAP-RU ; les volontaires ne s'engageant généralement que pour des contrats de courte durée, le taux de rotation élevé et la nécessité de former de nouveaux

volontaires chaque année constituent des difficultés permanentes (entretien avec la CC/SAP/PC, 2021). Actuellement, la Croix-Rouge du Niger met en œuvre un programme de soutien communautaire (entretien avec la Croix-Rouge, 2021) qui doit être considéré par les autorités comme une possibilité de renforcer la sensibilisation, de la même manière que la présence de partenaires techniques est avantageuse pour le développement du pays.

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-1) Afin que le COVACC puisse fonctionner de manière efficace, il faut comprendre les obstacles et/ou les facteurs dissuasifs au sein des ministères de tutelle qui empêchent de communiquer les informations d'alerte rapide en temps utile et de travailler de manière indépendante pour émettre des alertes. Pour cela, un processus de suivi rapide pourrait être entrepris dans le cadre de projets existants, tels que l'initiative CREWS, en vue de déterminer les obstacles à la collaboration institutionnelle, en mettant l'accent sur les mesures incitatives qui pourraient être mises en place pour changer les comportements et les méthodes de travail actuels. En complément du processus, des sessions techniques ponctuelles organisées par l'ONU pourraient présenter des exemples de dispositifs d'alerte rapide et de systèmes d'alerte multisectoriels mis en place en Afrique et dont l'efficacité a été démontrée ; idéalement, les exemples s'accompagnent de témoignages d'experts techniques de haut niveau pour aider les experts sectoriels à repenser la manière dont ils mettent au point, communiquent et émettent actuellement les alertes.

(P4 N-1) Pour améliorer la rétention des volontaires au sein des SCAP-RU, une enquête rapide en ligne pourrait être organisée afin de mieux comprendre les obstacles au volontariat et de déterminer les mesures incitatives qui pourraient être mises en place. Sur la base des résultats, il conviendrait de mettre à l'essai des initiatives peu coûteuses susceptibles de favoriser la rétention, notamment autoriser l'utilisation personnelle (dans certaines limites) des tablettes informatiques et décerner des certificats pour récompenser la longévité du service. Il pourrait également être utile de recueillir des informations sur la rétention des volontaires de la Croix-Rouge du Niger au moyen d'un entretien informel, et d'envisager l'adoption de toute mesure qui s'avérerait efficace au sein des SCAP-RU.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Les principales institutions de gestion des catastrophes, notamment la DGPC, doivent considérablement renforcer leurs capacités. Les recommandations détaillées au point P2 N-2 proposent des solutions en matière de redressement ; toutefois, pour réaliser le changement en profondeur nécessaire, les institutions doivent bénéficier d'un appui externe conséquent en termes de personnel, de capacités techniques et de soutien financier. Pour contribuer sur le long terme au renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des risques du Niger, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission de l'Union africaine pourraient établir des relations avec des programmes de financement bien établis, tels que le programme de bourses de l'Overseas Development Institute (ODI, 2021), et travailler avec le Gouvernement nigérien aux fins du détachement d'experts dotés de compétences techniques dans la gestion des catastrophes, la protection civile et les capacités de gestion de crise connexes pour une durée de deux ans. Il convient également d'envisager d'affecter des candidats au niveau du

district afin de fournir une capacité supplémentaire en personnel et de développer et d'encourager des actions plus préventives, tout en renforçant la liaison entre les entités infranationales et nationales de gestion des risques.

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) Malgré l'établissement de cadres et de stratégies de redressement, il est communément admis que les processus de redressement ne sont pas pleinement mis en œuvre. Récemment, il a été recommandé de procéder à une révision du PSPV (PNUD, 2019) afin de mieux comprendre la viabilité du cadre, les obstacles à sa mise en œuvre efficace, ainsi que les possibilités et les mesures incitatives pour son amélioration ; cette révision serait tout à fait pertinente. Le niveau de mise en œuvre de la Stratégie nationale de relèvement durable doit également être pris en compte, tout comme les similitudes et les différences entre le niveau d'opérationnalisation de celle-ci et celui du PSPV, afin d'en tirer des enseignements pour augmenter le financement et l'instauration d'une mise en œuvre commune aux deux. Enfin, lorsque de nouvelles possibilités de financement se présentent, telles que celles provenant des investissements destinés au redressement après la COVID-19, elles pourraient être exploitées en vue de soutenir les besoins immédiats de redressement post-pandémique et de renforcer les capacités à long terme des institutions de gestion des catastrophes du Niger à entreprendre des processus de redressement multirisques.

(P4 N-5) Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions.

(P4 N-5) Le Gouvernement nigérien, la DGPC et le COVACC pourraient envisager de concevoir une série d'exercices visant à susciter l'engagement et la participation des représentants des principaux départements et ministères sectoriels afin de mettre en place un système de surveillance, d'alerte et d'intervention entièrement opérationnel. Pour encourager la participation de ces représentants, des formateurs expérimentés, issus par exemple du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (qui est spécialisé dans l'utilisation de simulations, de jeux et de méthodologies interactives pour expliquer les processus liés aux changements climatiques et aux catastrophes) pourraient être sollicités. De même, il conviendrait de faire en sorte que le fait d'être désigné parmi ces représentants sectoriels soit considéré comme un honneur (notamment, grâce à l'envoi d'une invitation officielle). Il est recommandé de documenter le processus et d'en faire une vidéo à diffuser auprès du personnel des départements et des ministères, afin de démontrer qu'un engagement total et proactif dans la mise en œuvre des dispositifs d'alerte rapide, des plans de préparation et des plans d'intervention existants pourrait aboutir à des systèmes de gestion des catastrophes plus efficaces et plus rentables. Si le processus s'avère fructueux, les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe, comme le PNUD, pourraient envisager d'appliquer cette méthodologie de manière plus large afin de mettre l'accent sur la transition entre les interventions et le redressement après une catastrophe.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) Il convient de promouvoir davantage la numérisation des méthodes de collecte et d'analyse des données au Niger afin de montrer les avantages de cette transition à d'autres pays de la région et d'obtenir des financements supplémentaires pour combler les lacunes dans la couverture des

données. Les données préliminaires démontrant la rentabilité accrue et la rapidité avec laquelle les données climatiques peuvent être collectées et utilisées pour informer les dispositifs d'alerte rapide doivent être présentées dans le cadre de collaborations avec des médias, tels que la Disaster Risk Reduction Association of Journalists et la Thomson Reuters Foundation. Grâce à cette publicité, ainsi qu'à des données solides (il pourrait être nécessaire de réaliser une petite étude indépendante pour étayer les données disponibles actuellement sur les avantages de la numérisation du Niger), il serait possible de présenter des arguments solides en faveur de l'intégration de la numérisation dans tous les appels à financement pour l'adaptation aux changements climatiques. En cas de résultat positif, les efforts de numérisation devraient s'accompagner de la création d'un plan de durabilité afin d'examiner de manière plus approfondie les moyens d'assurer la poursuite de la collecte de données, le remplacement de l'équipement en fonction des besoins, la formation de nouveaux volontaires, ainsi que la mise en place de mesures incitatives visant à retenir ces derniers. Si le mécanisme de collecte de données est efficace, il pourrait être étoffé au fil du temps pour inclure d'autres thèmes ou vulnérabilités et servir de manière plus proactive à informer les actions préventives.

Chapitre 8. Nigéria

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Nigéria, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Nigéria en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Le Nigéria est un pays à revenu intermédiaire d'Afrique de l'Ouest, qui compte plus de 200 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021a). Le pays est administré par une structure gouvernementale à trois niveaux : le niveau fédéral, le niveau des États et le niveau local (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 2015). Il comprend 36 États, auxquels s'ajoute le territoire de la capitale fédérale, et 774 zones de gouvernement local (PNUD, 2019). Les organismes de gestion des urgences du pays s'organisent selon la même structure : au niveau fédéral, l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence (NEMA) coordonne la réduction des risques de catastrophe et des interventions par l'intermédiaire de son siège à Abuja et de six bureaux de zone ; au niveau des États, ces activités relèvent des agences régionales de gestion des situations d'urgence (SEMA) ; au niveau local, elles relèvent des agences locales de gestion des situations d'urgence (LEMA), le cas échéant, ainsi que d'organisations locales (PNUD, 2019).

Au cours des dix dernières années, la croissance économique nigériane a connu de fortes fluctuations, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB), qui était de 8 % en 2010, étant tombée à seulement 2,2 % en 2019 (Banque mondiale, 2021b). En 2019, le revenu moyen (PIB par habitant) du pays se situait aux alentours de 2 230 dollars des États-Unis (Banque mondiale, 2021c). Le Bureau national des statistiques (2020) indique que 40 % de la population nigériane (soit 83 millions de personnes) vit en dessous du seuil de pauvreté, établi à 381,75 dollars des États-Unis par an. Les services contribuent à la plus grande part du PIB, suivis par l'agriculture et l'industrie manufacturière. Les services représentent également le secteur qui emploie la plus grande partie de la population nigériane, tandis que l'agriculture, malgré son déclin, continue d'employer plus d'un tiers de la population du pays (Banque mondiale, 2021d ; 2021e).

En 2020, le Nigéria se classait 161^e sur 189 pays selon l'indice de développement humain (PNUD, 2020a). Au cours des dernières décennies, le pays a réussi à allonger l'espérance de vie moyenne de sa population de près de neuf ans, tandis que la durée attendue de scolarisation a augmenté de plus de trois ans (PNUD, 2020b). Toutefois, de nombreux problèmes subsistent, notamment en ce qui concerne l'égalité d'accès des femmes aux soins de santé, à l'éducation et aux ressources économiques (PNUD, 2020b). Autre problème : les taux de chômage des jeunes sont supérieurs à la moyenne, ce qui est particulièrement préoccupant étant donné que plus de la moitié de la population nigériane a moins de 19 ans (OIT, 2021).

En raison du manque de diversification de son économie, de la mauvaise qualité de ses infrastructures et de problèmes de gouvernance, le Nigéria est particulièrement vulnérable aux perturbations économiques liées à la pandémie de COVID-19. Le pétrole représente 80 % des exportations du pays et la moitié des recettes publiques (Banque mondiale, 2020), si bien qu'une forte baisse des prix du pétrole aurait des répercussions catastrophiques sur les comptes publics et la croissance économique. En outre, des facteurs externes, tels que la réévaluation du risque par les investisseurs étrangers, pourraient également avoir de graves conséquences sur l'économie du pays. Selon des estimations, le choc et la récession liés à la COVID-19 ont plongé 5 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté au Nigéria en 2020, soit un total de 7 millions de nouveaux pauvres pour cette année-là (Banque mondiale, 2020).

Profil de risque

Le Nigéria fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Le pays se classe au 25^e rang de l'indice mondial de risque, un classement particulièrement préoccupant si l'on considère son manque de capacités d'adaptation pour faire face à des risques en constante évolution (CEA, 2015 ; Behlert et al., 2020). Le profil de risque établi par l'indice INFORM pour le Nigéria indique des niveaux élevés d'exposition aux aléas naturels et anthropiques, aux inondations, aux risques de conflit et à l'intensité des conflits violents, et souligne son manque de capacités d'adaptation, notamment en matière d'infrastructures physiques et d'accès aux soins de santé (OCHA, 2021). En outre, les conflits violents incessants entraînent des niveaux élevés de fragilité : en 2020, le pays se classait 14^e sur 178 pays selon l'indice des États fragiles (2020) ; au cours des dix dernières années, il a également constamment obtenu de mauvais résultats en matière de cohésion sociale et d'indicateurs de risques politiques et sociaux. Or, les conflits et la fragilité sapent la capacité du pays à lutter contre d'autres aléas, notamment contre les changements climatiques (Moran et al., 2018).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Le Nigéria est exposé et vulnérable à un large éventail d'aléas naturels d'origine climatique, notamment des inondations et des sécheresses. Les projections des températures pour le pays indiquent des hausses jusqu'à 2,5°C d'ici aux années 2060 et jusqu'à 4,6°C d'ici aux années 2090, le nord du pays devant subir la plus forte augmentation (Banque mondiale, 2021f). Doté d'un climat aride, le nord du Nigéria devrait également enregistrer la plus forte augmentation de la durée des vagues de chaleur (Banque mondiale, 2021f). De plus, les faibles hausses de précipitations se répartiront de manière inégale dans le pays, puisque les précipitations seront plus faibles dans l'est, le centre et le sud du pays (Moran et al., 2018). Aujourd'hui, près de 25 % de la population nigériane vit dans des régions fortement exposées aux effets des changements climatiques. Parmi les zones globalement les plus exposées, on trouve les États côtiers qui abritent de grandes agglomérations densément peuplées, telles que Lagos et Rivers (Moran et al., 2018).

Entre 1980 et 2010, le Nigéria a subi 94 catastrophes dues à des aléas naturels, qui ont fait 21 000 morts et environ 6,3 millions de victimes, ainsi que des dommages estimés à 188 millions de dollars des États-Unis (CEA, 2015). Bien que les inondations constituent à la fois l'aléa le plus fréquent et le plus dévastateur sur le plan économique, la sécheresse de 1983 a touché davantage de personnes, tandis que les épidémies restent responsables de la plupart des décès survenus au cours de cette période (CEA, 2015).

Au cours des trente dernières années, les inondations ont gagné en intensité. Des inondations dévastatrices ont ainsi frappé le pays dans les États situés le long des fleuves Niger et Bénoué en 2012 et en 2017, à Lagos en 2011, en 2012 et en 2017, et dans le delta du Niger en 2012 (Olanrewaju et al., 2019). Les inondations de 2010 et de 2012 ont touché respectivement 1,5 million et 7 millions de personnes ; les inondations de 2012 ont été les plus dramatiques de ces cinquante dernières années. Or, la gestion des risques d'inondation du Nigéria présente de nombreuses faiblesses qui sont attribuées à la mauvaise qualité des infrastructures et du drainage, à l'absence d'un système intégré de gestion des risques d'inondation, à la pauvreté et aux dysfonctionnements institutionnels. Les États et les villes côtières de faible altitude du Nigéria, dont Lagos, la plus grande ville du pays, sont très vulnérables aux inondations côtières. Une élévation du niveau de la mer de 0,5 m pourrait entraîner le déplacement de 27 à 53 millions de personnes (Moran et al., 2018 ; Olanrewaju et al., 2019).

Environ 3,5 millions de Nigériens sont menacés par la sécheresse (CEA, 2015). Le nord du Nigéria, qui n'est rien d'autre qu'un prolongement de la savane, est particulièrement exposé aux sécheresses, lesquelles devraient se poursuivre, en raison de la baisse des précipitations et de la hausse des températures (CEA, 2015 ; Haider, 2019 ; PNUD, 2019). Les États d'Adamawa, de Borno et de Yobe, dans le nord-est du pays, connaissent des périodes de sécheresse pouvant durer jusqu'à 14 jours, ce qui a de graves répercussions sur les rendements agricoles (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2020). Les sécheresses peuvent également entraîner l'assèchement des lacs du pays (Haider, 2019).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

Le Nigéria fait face à une multitude d'aléas environnementaux, notamment la dégradation des sols, l'érosion et la déforestation, la pollution et les feux incontrôlés. La dégradation des sols résulte à la fois de la déforestation, de la destruction de la végétation et de l'utilisation non productive des sols (Ministère fédéral de l'environnement du Nigéria, 2018). Dans le sud-est du pays, l'érosion en ravins

et les glissements de terrain ont entraîné des conséquences majeures sur les infrastructures et les moyens de subsistance (PNUD, 2019). En effet, dans les trois États côtiers de Lagos, Cross River et Delta, la dégradation de l'environnement due aux inondations, à l'érosion et à la pollution de l'eau a coûté la vie à 15 000 personnes et entraîné des dommages économiques de l'ordre de 10 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 2,5 % du PIB du Nigéria (Croitoru et al., 2020). Bien que l'érosion touche la plupart des sols de l'État de Cross River, c'est l'État de Lagos qui devra payer les plus lourdes conséquences des inondations et de l'érosion, les coûts de ces aléas environnementaux devant augmenter dans les trois États (Croitoru et al., 2020).

Les forêts couvrent environ 10 % du territoire nigérian ; toutefois, le pays a perdu près de 36 % de sa couverture forestière entre 1990 et 2005 (PNUD, 2019). La déforestation résulte de facteurs directs et indirects. Les facteurs directs englobent l'expansion agricole et l'extraction non durable du bois, tandis que les facteurs indirects concernent notamment la croissance démographique rapide qui accentue les pressions sur la demande de terres (Crafford et al., 2017). Le pays affiche également des taux élevés de désertification : environ 35 % des terres arables dans 11 États ont été recouvertes par le désert au cours des cinquante dernières années, compromettant les moyens de subsistance de 55 millions de personnes (PNUD, 2019).

Le Nigéria se heurte de plus en plus à des difficultés liées à la pollution et aux déchets (Ministère fédéral de l'environnement du Nigéria, 2018). Croitoru et al. (2020) estiment qu'en 2018, la pollution de l'air ambiant a entraîné la mort de 11 200 personnes et coûté 2,1 milliards de dollars des États-Unis en frais de santé. Le pays produit environ 63 millions de tonnes de déchets par an, mais seulement entre 30 % et 50 % des déchets sont collectés, le reste étant éliminé de manière aléatoire (Ministère fédéral de l'environnement du Nigéria, 2018). Le Nigéria enregistre également le niveau le plus élevé de production de déchets plastiques en Afrique et se trouve aux prises avec un problème de déchets électroniques de plus en plus grave (Croitoru et al., 2020).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

En raison de l'insuffisance de la fourniture de soins de santé, de la pollution, de la mauvaise gestion des déchets et de son exposition au risque d'inondation et à d'autres aléas, le Nigéria court le risque de voir apparaître des maladies et des épidémies sur son territoire, notamment le choléra, le paludisme, la méningite, la rougeole, la fièvre de Lassa, la fièvre jaune et le virus de la grippe aviaire (PNUD, 2019). Classé 12e sur 191 selon l'indice de risque épidémique INFORM en 2020, le pays est fortement exposé au risque d'épidémies (CE, 2020a). Les maladies véhiculées par l'eau, telles que le choléra, qui contamine le réseau d'approvisionnement en eau, sévissent encore davantage après des précipitations excessives (Olanrewaju et al., 2019). Enfin, les mauvaises pratiques de collecte et de gestion des déchets provoquent des invasions de rongeurs et des épidémies de leptospirose après les inondations (Olanrewaju et al., 2019).

Plus récemment, la COVID-19 a mis à rude épreuve l'économie et le système de santé du pays, entraînant des hausses de prix et une diminution des stocks de marchandises par rapport à l'année précédente (CEDEAO et al., 2020), ainsi que des fermetures d'écoles, une hausse des taux de criminalité et des tensions sociales. Contenir le virus par la distanciation physique s'est révélé particulièrement difficile dans les camps surpeuplés. De ce fait, les organismes humanitaires n'ont pas pu fournir d'aide à environ 1,2 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays (CE, 2020b). Au 25 août 2021, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS, 2021) avait confirmé 188 243 cas de

COVID-19 au Nigéria, dont 2 281 décès. Au 23 août 2021, un total de 3 967 013 doses de vaccin avaient été administrées (OMS, 2021).

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

Le Nigéria est le théâtre de conflits sociaux, religieux, politiques et liés aux ressources (PNUD, 2019). Le pays présente un risque moyen de conflit et obtient de mauvais résultats au regard des indicateurs de stabilité politique et d'absence de violence et de terrorisme (CEDEAO et al., 2020). Actuellement, le Nigéria affiche le risque de fragilité le plus élevé parmi les pays d'Afrique de l'Ouest et parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne, la fragilité ayant augmenté au cours des quinze dernières années. Or, les conflits perturbent la production alimentaire et exercent une pression sur les institutions étatiques, ce qui contribue à réduire leur capacité à faire face à la fragilité et à d'autres aléas, tels que les risques liés au climat (Moran et al., 2018).

Moran et al. (2018) recensent trois sources d'instabilité durables : les conflits et les risques de famine dans le nord du Nigéria (où l'armée du pays combat Boko Haram), l'escalade de la violence entre éleveurs et agriculteurs dans la Middle Belt, et les tensions latentes concernant la gestion des ressources naturelles dans le delta du Niger (Moran et al., 2018, p. 1). Depuis les élections de 2015, de nouvelles zones de conflit sont également apparues dans le sud-est du pays (Vivekananda et Born, 2018). Dans le nord-est, les conflits frontaliers, principaux facteurs des déplacements de population, ont laissé la place au terrorisme (PNUD, 2019). Le Nigéria compte désormais près de 3 millions de personnes déplacées (HCR, 2021). La plupart d'entre eux vivent dans des villes relativement sûres, mais ils rencontrent des difficultés pour accéder à certains services, tels que les soins de santé et les abris, ce qui les rend vulnérables à d'autres aléas. Les troubles civils, tels que les émeutes et les manifestations, forment une autre source potentielle d'instabilité (CEA, 2015).

Les incidents liés aux conflits auraient augmenté au début de l'année 2020 (FEWS NET, 2020). Dans le nord-est du Nigéria, les violences ont forcé 150 000 personnes à fuir leur foyer et ont privé 1,2 million d'autres personnes de toute aide humanitaire (CE, 2020b). Dans le nord-ouest et le centre du pays, une recrudescence des conflits a entraîné des perturbations dans le secteur agricole (FEWS NET, 2020).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Le Nigéria participe à toute une série d'initiatives de suivi et de prévision des risques, notamment le Réseau de système d'alerte rapide aux risques de famine (FEWS NET), qui élabore des scénarios visant à déterminer l'évolution de la sécurité alimentaire pour les quatre à huit mois à venir (FEWS NET, s.d.), et le Cadre harmonisé, qui fournit un cadre commun pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FAO, 2011). D'autres organismes sectoriels et axés sur un aléa en particulier, notamment l'Institut national des ressources en eau et l'Agence nationale pour la détection et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure, contribuent à la compréhension des risques d'aléas. Pour sa part, le Département de la gestion de l'érosion, des inondations et des zones côtières utilise les informations hydrologiques pour prévoir les inondations, les surveiller et gérer l'attribution des responsabilités en matière de prévision des inondations et de zonage des plaines inondables (Gouvernement fédéral du Nigéria, 2013a).

L'Organisation météorologique du Nigéria (NIMET) assure des activités de surveillance et d'analyse et fournit des informations météorologiques et climatiques au Gouvernement et à la population sur

différentes échelles de temps (entretien avec la NIMET, 2021). Considérée comme l'une des principales organisations météorologiques de la région du Sahel, la NIMET apporte un soutien technique aux initiatives météorologiques de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des pays voisins, notamment la Gambie, le Libéria, le Malawi, le Mozambique et la Sierra Leone (entretien avec la NIMET, 2021). Selon les informations disponibles, elle utilise les technologies et les modèles les plus récents pour établir, entre autres, des prévisions saisonnières à court et à long terme (entretien avec la NIMET, 2021). En outre, les catastrophes liées au climat représentant une part non négligeable des risques auxquels est exposé le Nigéria, la NIMET offre l'ensemble de ses outils et ses services à tous les acteurs de la réduction des risques de catastrophe (entretien avec la NIMET, 2021).

L'Agence des services hydrologiques du Nigéria (NIHSA) fournit aux organisations fédérales, étatiques et non gouvernementales des données concernant tous les aspects des ressources en eau, notamment la cartographie hydrologique et les données de référence sur la cartographie des plaines inondables. La NIHSA publie également un rapport annuel sur les tendances en matière d'inondation (*Annual Flood Outlook*), dans lequel figurent des scénarios prévisionnels d'inondation ainsi que des conseils visant à atténuer les risques d'inondation majeurs (NIHSA, s.d.). Après les inondations survenues en 2012, la prévision des risques a été renforcée : la NIHSA fait désormais figurer des prévisions d'inondations et de sécheresses dans son rapport annuel sur les tendances en matière d'inondation, et effectue un suivi des conséquences des changements climatiques sur les ressources en eau à l'échelle nationale. Créé à l'initiative du Ministère fédéral de l'environnement en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le système d'alerte rapide en cas d'inondation (FEWS) constitue un outil incontournable (CADRI, 2012). Établi en 2008, cet outil fait appel aux technologies de l'information et des communications, à la télédétection, à la téléphonie mobile par satellite et cellulaire et aux systèmes d'information géographique (SIG) pour former un système en ligne permettant de diffuser des informations en temps réel pour faciliter les processus de prise de décision (PNUD, 2019, p. 10). Les informations disponibles suggèrent que le FEWS a permis d'augmenter la résilience face aux inondations et de réduire les niveaux de risque et d'incertitude autour des aléas liés aux inondations.

Le Centre nigérian de contrôle des maladies (NCDC) a pour mission de détecter les maladies infectieuses et les urgences de santé publique et d'y faire face (NCDC, s.d.) ; à ce titre, il a entrepris plusieurs initiatives concernant la poliomyélite (ONU Info, 2015). À l'époque de l'état de référence, en 2015, le Nigéria faisait état de nombreuses initiatives portant sur des aléas biologiques spécifiques (notamment le Centre d'opérations d'urgence pour la poliomyélite – POEC, créé en 2012), qui ont marqué une avancée majeure en ce qu'elles faisaient suite à des initiatives peu performantes dans le domaine de l'éradication de la poliomyélite et de la vaccination (Shuaib et al., 2017). Le Ministère fédérale de la santé surveille également d'autres aléas biologiques, en particulier grâce au réseau sentinelle de surveillance de la grippe, qui assure la surveillance de la grippe aviaire et d'autres virus (CADRI, 2012). Depuis 2015, des avancées ont été réalisées dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne des secteurs et des menaces spécifiques. Au nombre de ces avancées figurent l'établissement du NCDC par une loi adoptée en 2018 (NCDC, s.d.), et le fait que le Nigéria a été déclaré exempt de poliomyélite en août 2020 (OMS Afrique, 2020). Le POEC peut également servir de modèle pour établir des centres d'opérations d'urgence pour Ebola, dans le cadre des opérations de préparation et d'intervention (Shuaib et al., 2017).

Un autre exemple de système de surveillance des aléas biologiques réside dans le système pour la surveillance intégrée des maladies et la riposte (IDSR), mis au point par le Ministère fédéral de la santé en collaboration avec la Croix-Rouge nigériane. Le système sensibilise les populations locales à l'exposition aux aléas, et fait appel à des volontaires locaux pour alerter les autorités sanitaires le cas échéant. En outre, la Croix-Rouge nigériane aide les organisations locales et les populations vulnérables à interpréter les informations relatives aux alertes rapides et à prendre des mesures appropriées et en temps utile pour réduire au minimum la mortalité et la morbidité (Mashi et al., 2019).

Avant l'établissement de l'état de référence en 2015, l'initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) (CADRI, 2012) avait constaté que les évaluations des besoins après une catastrophe étaient limitées par le manque de capacités et l'absence d'une structure systématique pour coordonner ces évaluations. Lorsqu'elles étaient menées, ces évaluations portaient sur des incidents isolés et étaient réalisées par des organismes isolés sans aucune coordination (CADRI, 2012, p. 21). Bien que la Croix-Rouge nigériane utilisait des listes de contrôle pour l'évaluation des dommages, conférant un certain degré de cohérence à l'évaluation, on constatait, dans l'ensemble, peu d'efforts en faveur de la normalisation ou de la cohérence dans la collecte des données après une catastrophe. Depuis lors, la Croix-Rouge nigériane a formé certains de ses employés aux méthodes d'évaluation après une catastrophe, ce qui a permis d'établir un modèle de collecte des données après une catastrophe. Avec le soutien de la Croix-Rouge britannique, le modèle a été adapté pour être utilisé sur des smartphones et des tests ont été réalisés au niveau de l'organisation et de ses branches nationales et infranationales. Les données ont ensuite fait l'objet d'une analyse avant d'être utilisées pour éclairer les futurs programmes (entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021). En outre, la NEMA a partagé sa méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe avec les principales parties prenantes (entretien avec la NEMA, 2021), bien que cette méthode nécessite la réalisation de recherches empiriques supplémentaires pour être validée et pour que l'on puisse se prononcer sur son efficacité dans la pratique.

Si les bases de données sur les catastrophes restent insuffisantes au Nigéria (la précédente base de données nationale couvrant la période 2005-2015 (UNDRR), 2017), des efforts ont été déployés en 2021 pour définir les fondements nécessaires à l'établissement de rapports sur DesInventar (un système de gestion des informations sur les catastrophes librement accessible) (entretien avec la NEMA, 2021). Par exemple, en 2020, la NEMA a organisé une formation auprès de six SEMA sur DesInventar, afin de leur enseigner les principes fondamentaux de l'établissement d'une base de données nationale sur les catastrophes. Le budget 2021 de la NEMA prévoit également la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des capacités au niveau des États, qui pourront ensuite être intégrées dans les futures évaluations des progrès de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des progrès au niveau national (entretien avec la NEMA, 2021). Cet effort pourrait être soutenu par un engagement à adopter les définitions et les classifications des aléas du Conseil international des sciences et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), qui définissent la terminologie du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (entretien avec le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes – GNDR, 2021).

Certains domaines et institutions disposent d'importantes capacités techniques en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment la NIMET, comme indiqué ci-dessus. En collaboration avec des universités établies dans six zones géopolitiques différentes, la NEMA a créé six centres d'enseignement et de recherche axés sur la réduction des risques de catastrophe (entretien avec la NEMA, 2021). La NEMA a également organisé un atelier de formateurs sur les systèmes de gestion des informations sur les catastrophes et prévoit de mettre en œuvre cet outil à travers tout le pays (entretien avec la NEMA, 2021).

Plusieurs initiatives de sensibilisation ont vu le jour, notamment la diffusion de versions simplifiées du Cadre de Sendai auprès des fonctionnaires (GNDR, 2018), une campagne visant à lutter contre les risques épidémiologiques, dont la COVID-19 et l'infodémie connexe (Dan-Nwafor et al., 2020), et des campagnes localisées sur les inondations (GNDR, 2018) et, plus récemment, sur les changements climatiques (Duru et Emetumah, 2016). Le GNDR a également mis en place le projet Views from the Frontline (GNDR, 2019) pour aider à documenter les risques de catastrophe et à sensibiliser les populations à leur sujet, ainsi que pour encourager les communautés à s'exprimer et les former dans ce but, tout en incitant le Gouvernement nigérian à traiter les questions relatives à la réduction des risques, à la préparation et aux interventions (échange de courriels avec le GNDR, 2021).

Des campagnes de sensibilisation localisées et axées sur un aléa spécifique sont menées dans tout le pays (GNDR, 2018). À titre d'exemple, on peut citer les dépliants du Centre pour la réduction des risques de catastrophe et des crises visant à promouvoir la préparation aux inondations et les interventions en cas d'inondation, qui ont été distribués aux ménages. Le GNDR héberge également des plateformes locales qui permettent aux organisations locales d'élaborer des campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'éducation sur les questions locales relatives à la réduction des risques de catastrophe et d'en faire part à leurs autorités respectives (entretien avec le GNDR, 2021).

La sensibilisation à des menaces spécifiques telles que les changements climatiques se poursuit. Plusieurs études ont évalué les supports les plus efficaces pour relayer les informations liées au climat, et plusieurs organismes tels que la NEMA ont entrepris des programmes de sensibilisation à la radio, dans les journaux et à la télévision, en complément des activités de sensibilisation qu'ils mènent sur le terrain (Duru et Emetumah, 2016).

Plus récemment, la pandémie de COVID-19 a donné lieu à plusieurs campagnes de mobilisation et de sensibilisation. Dès janvier 2020, le NCDC a publié des mises à jour sur l'épidémie et les mesures préventives, et a poursuivi ses efforts sur les médias sociaux tout au long de la pandémie (Dan-Nwafor et al., 2020). Le groupe de travail présidentiel a tenu des séances d'information quotidiennes pour informer le public des tendances et des données dont disposait le Gouvernement nigérian, ainsi que des interventions mises en œuvre (Dan-Nwafor et al., 2020). Ces séances visaient notamment à fournir des informations sur les protocoles de sécurité et les centres de traitement, à lutter contre l'infodémie et à exposer les nouvelles réglementations de protection de la santé face à la COVID-19 relatives à limitation des rassemblements publics et au port du masque (Gouverneur de l'État d'Ekiti, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré les efforts déployés en matière de surveillance et de prévision des risques, des inquiétudes ont été soulevées quant au fait que la loi portant création de la NEMA adoptée en 1999 (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999) ne définit pas de manière précise ni ne rend obligatoire l'évaluation des risques aux niveaux local, étatique et fédéral, et ne précise pas non plus comment utiliser les résultats pour éclairer les processus de développement (Mashi et al., 2019). Les préoccupations soulevées dans les rapports sur l'état d'avancement du Cadre de Hyogo en 2013-2015 subsistent, en particulier celles qui concernent la priorité accordée à la cartographie des aléas plutôt qu'à la détermination des vulnérabilités et au renforcement des capacités, et le cloisonnement des informations sur les risques par secteur et par aléa ; le manque de ressources financières et de capacités opérationnelles constitue un obstacle récurrent à cet égard (NEMA, 2014). Au niveau local, les risques ne font souvent l'objet d'aucune surveillance, de sorte que la population nigérienne peut se trouver exposée à des aléas sans en avoir pleinement connaissance (CEA, 2015a). Il convient donc de mettre en place des évaluations, un suivi et des rapports centralisés. Par ailleurs, de nombreuses personnes interrogées ont souligné la nécessité de veiller à ce qu'une approche locale et participative soit adoptée pour les évaluations des risques, car ces évaluations tendent à se cantonner aux niveaux national et étatique.

Le Nigéria ne dispose pas de données ventilées et intersectionnelles sur les conséquences des catastrophes, les vulnérabilités et les capacités. Plus particulièrement, aucun effort n'est consenti pour intégrer les questions liées au genre et l'intersectionnalité dans la gestion des risques de catastrophe, un problème qui a également été soulevé lors des consultations d'experts de haut niveau menées dans le cadre de la présente étude (contribution du Conseil consultatif de la jeunesse africaine – AYAB, 2021). Malgré l'élaboration d'une politique relative à l'intégration des questions liées au genre dans la gestion des risques de catastrophe (en collaboration avec le PNUD), celle-ci est restée à l'état de projet depuis 2017, et la NEMA n'a pas été en mesure de confirmer l'existence d'un calendrier ou d'un processus en vue de son adoption (entretien avec la NEMA, 2021).

Par conséquent, il demeure nécessaire de produire des données ventilées et intersectionnelles sur les conséquences des catastrophes, les vulnérabilités et les capacités, car elles tiennent compte du fait que les besoins des personnes sont différents (en fonction de l'âge, du genre, du handicap, de l'origine ethnique et d'autres facteurs), et que ces besoins évoluent dans le temps (Chaplin et al., 2019).

Si le Nigéria dispose de mécanismes de surveillance axés sur des menaces spécifiques, souvent complétés par une communication des risques au moyen de dispositifs d'alerte rapide et d'alertes, il ne possède en revanche aucun système d'information et de communication multirisques permettant de rassembler les informations sur les aléas et les risques à l'échelle nationale. De ce fait, il n'est pas possible d'appréhender la totalité des risques croisés et des risques en cascade dans l'ensemble du pays. Cela tient en partie à la qualité des installations actuelles. Ainsi, bien que la NIMET est considérée comme l'une des principales organisations météorologiques de la région, ses installations doivent être modernisées afin d'établir des prévisions plus solides et plus fiables, et d'améliorer les capacités de l'organisation à diffuser les informations météorologiques aux agriculteurs sur le terrain (Haider, 2019, p. 26).

Les systèmes nationaux d'information et de communication en matière de gestion des risques de catastrophe sont essentiels pour que les systèmes de surveillance puissent contribuer à réduire les conséquences des catastrophes. Malgré les efforts initiaux visant à renforcer les capacités grâce à des formations dispensées par la NEMA, des difficultés subsistent, telles que le manque de financement et de formateurs spécialisés (entretien avec la NEMA, 2021). De même, les processus d'évaluation des besoins après une catastrophe ont peu progressé, hormis ceux de la Croix-Rouge nigériane. Actuellement, les capacités d'évaluation des besoins après une catastrophe sont loin d'être entièrement systématisées, et la collecte des données, leur analyse et la planification des interventions doivent être renforcées (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021). Le Nigéria ne dispose en effet toujours pas d'une méthode normalisée d'évaluation des besoins après une catastrophe (entretien avec la NEMA, 2021).

Afin de poursuivre les efforts en matière d'aléas biologiques, en particulier dans le domaine de la lutte contre les maladies, le système de santé nigérian doit être renforcé, jusqu'à ce qu'il y ait, dans l'idéal, au moins un centre de soins opérationnel dans chaque quartier (OMS Afrique, 2020).

En ce qui concerne les efforts visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires, le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine (CUA) a constaté que, jusqu'en 2018, le Nigéria a réalisé de grandes avancées dans ce domaine, sans pour autant fournir de détails au niveau national (CUA, 2020). Malheureusement, la loi portant création de la NEMA n'a pas été modifiée pour obliger les établissements d'enseignement à dispenser des cours sur les catastrophes (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999 ; Mashi et al., 2019). Par ailleurs, le PNUD (2019, p. 102) souligne que le pays manque toujours d'experts compétents en matière de gestion des risques de catastrophe. Il reste également à savoir si les cours universitaires sur la gestion des risques de catastrophe proposés au niveau du deuxième et du troisième cycle ont été étoffés.

Le renforcement des liens entre les centres de recherche établis par la NEMA et les organisations politiques et opérationnelles permettrait d'accélérer l'échange de connaissances sur les risques climatiques et les risques de catastrophe dans tout le pays, notamment par l'intermédiaire des ministères au niveau fédéral et des États. Cette initiative pourrait ainsi contribuer à éviter certains des problèmes qui se posent au niveau des États. Par exemple, dans l'État de Lagos, il a été constaté que l'interface science-politique doit être renforcée pour améliorer la gestion publique des risques et les plans d'adaptation aux changements climatiques :

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que les lacunes en matière de science et de technologie ainsi que les pressions exercées par la croissance urbaine sont les principaux facteurs qui entravent la transition stratégique vers la transformation. Le manque d'institutions de financement pour la recherche et le renforcement des capacités constitue également un obstacle. Afin d'évaluer les risques, les planificateurs et les décideurs ont, par le passé, compté sur les informations que leur fournissaient les médias sur les aléas, mais celles-ci manquent parfois de précision et de fiabilité (Ajibade et al., 2017, p. 19).

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Des consultations à plusieurs échelles doivent être organisées afin de faire le point sur la disponibilité, les capacités et l'utilisation actuelles des évaluations des risques, sur les aléas qu'elles couvrent et sur la précision des informations disponibles concernant l'exposition, la vulnérabilité et les capacités d'adaptation. Après ce premier bilan, les gestionnaires des risques de catastrophe, tels que la NEMA, en consultation avec les SEMA et les LEMA, pourront clarifier les dispositions de la loi portant création de la NEMA de 1999 (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999) en ce qui concerne le mandat de cette institution pour les évaluations des risques à différentes échelles. Les exemples les plus positifs recueillis lors du bilan pourront servir à démontrer à d'autres SEMA et LEMA (ainsi qu'à des organismes de gestion des risques non étatiques, tels que les organisations non gouvernementales internationales et les organisations de la société civile (OSC)) la valeur des évaluations multirisques et leur utilité pour éclairer la prise de décision, notamment en ce qui concerne la planification de l'utilisation des sols et les processus de développement tenant compte des risques, et la mise à jour ou la création de plans de préparation des populations les plus vulnérables aux aléas et aux menaces les plus probables.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) Afin de combler les lacunes en matière de données sur les conséquences des catastrophes différenciées selon le genre, il convient d'adopter une approche plus globale qui tienne compte de la notion d'intersectionnalité en vue de mieux comprendre les conséquences, les risques et les vulnérabilités propres à des sous-ensembles de la société nigériane, notamment les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les femmes, les personnes déplacées par les conflits et d'autres catégories vulnérables. Pour ce faire, il faudra intégrer les sous-catégories sociétales dans les évaluations des risques, les évaluations des besoins après une catastrophe et les protocoles communs d'alerte (PAC). Les travaux déjà entrepris sur les conséquences intersectionnelles des risques de catastrophe peuvent servir de base pour la méthode à suivre (Chaplin et al., 2019).

(P1 N-2) Les aléas biologiques relevant du Cadre de Sendai et du Programme d'action de l'Union africaine, il pourrait être envisagé de prolonger le soutien financier national et externe (apporté par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, par exemple) visant à faire face à la crise de la COVID-19 au-delà de l'intervention immédiate pour financer des processus de redressement à plus long terme rattachés à un objectif pluriannuel de renforcement du système de soins de santé primaires, conformément aux conseils de l'OMS Afrique (2020).

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) Actuellement, le Nigéria ne présente pas de rapport sur DesInventar, le système de suivi du Cadre de Sendai. La réalisation d'une étude économique et politique permettrait de mieux cerner les obstacles et les possibilités pour que le Nigéria mette en œuvre un meilleur suivi des conséquences des catastrophes, élabore les systèmes techniques nécessaires à la documentation des conséquences des catastrophes afin d'en rendre compte dans DesInventar et, surtout, établisse un lien entre la capacité future à rendre compte avec précision des conséquences des catastrophes et des risques et la planification de l'économie et du développement au niveau central, par exemple, pour informer les processus de suivi et de redéfinition des priorités de la Vision 2020 du Nigéria

(Gouvernement fédéral du Nigéria, 2009) et les processus ultérieurs d'élaboration des politiques ; l'étude permettrait également d'évaluer le retour sur investissement d'un tel processus.

(P1 N-5) Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-5) La NEMA prévoit de mettre en œuvre un outil au niveau national pour remédier à l'absence d'un système complet de gestion des informations sur les catastrophes multirisques, mais elle a besoin d'un soutien financier et de capacités de formation spécialisées pour y parvenir. Plutôt que d'assumer cette responsabilité seule, la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe pourrait fournir un espace multipartite important grâce auquel une plus grande sensibilisation, une adhésion et des contributions collaboratives pour faire progresser l'outil à l'échelle nationale pourraient être initiées. En assurant la mise en œuvre de l'outil, la Plateforme s'investirait dans une tâche concrète et applicable, dont les progrès pourraient être suivis et dont les résultats bénéficieraient directement à toutes les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe. L'amélioration de la gestion des informations sur les risques de catastrophe peut contribuer à fournir des bases plus solides pour la prise de décisions sur les aléas, qu'il s'agisse de la conception de projets individuels par la société civile, de plans de développement établis par les gouvernements locaux ou d'initiatives de l'ONU.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Bien que la NEMA et le Conseil nigérian pour la recherche et le développement en matière d'éducation ont réalisé des progrès majeurs en vue d'accroître le nombre de formations de niveau supérieur consacrées à la réduction des risques de catastrophe, ce thème n'a pas encore été pleinement intégré dans les programmes scolaires. Pourtant, il s'agit d'un objectif relativement simple à réaliser, étant donné les nombreuses expériences faites par les gouvernements nationaux dans ce domaine à travers le monde. Les organisations dotées d'une expérience dans ce domaine, telles que l'UNDRR et la CEDEAO, doivent prendre l'initiative de fournir du matériel pédagogique déjà élaboré et prêt à l'emploi que les organismes éducatifs nigériens pourront facilement adopter afin d'encourager l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires, grâce à des mesures incitatives. Par exemple, dans le cadre d'accords préalables avec la Disaster Risk Reduction Association of Journalists, les journalistes pourraient rapporter les avancées du Ministère fédéral de l'éducation dans ce domaine. Dans un premier temps, il convient de souligner les conséquences des aléas sur les progrès scolaires, en s'appuyant sur les récentes publications du Ministère fédéral de l'éducation relatives à la réouverture en toute sécurité des écoles et des établissements d'enseignement dans le cadre des directives de lutte contre la COVID-19 (Ministère fédéral de l'éducation, 2020).

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-9) Bien qu'il est nécessaire de renforcer la sensibilisation aux risques de catastrophe dans l'ensemble du pays, conformément aux recommandations d'autres études, il convient d'envisager de donner la priorité aux personnes dont les moyens de subsistance sont vulnérables au climat, à l'instar des agriculteurs et des pêcheurs, qui pourraient être sensibilisés aux conséquences de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les modèles de production (Haider, 2019).

Pour ce faire, le Département de la lutte contre les changements climatiques du Ministère fédéral de l'environnement doit faire preuve de leadership et s'appuyer sur les nombreux outils techniques et notes d'orientation disponibles au niveau mondial.

(P1 N-10) Exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe.

(P1 N-10) La réalisation d'une étude empirique permettrait de mieux comprendre la nature, l'utilisation et les pratiques de documentation des connaissances locales et traditionnelles, à commencer par celles d'un sous-ensemble d'États les plus exposés aux catastrophes. Une fois ce manque d'information comblé, même partiellement, il sera plus facile d'entamer des processus de consultation à partir desquels des directives pourront être établies sur la manière dont les connaissances locales et traditionnelles relatives à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe peuvent être utilisées, partagées et intégrées dans les politiques et pratiques officielles connexes des LEMA et des SEMA. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les OSC aux niveaux national et local devront prendre une part active à ce processus et servir d'intermédiaire entre les autorités et les communautés.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

La NEMA, établie en 1999 par le Gouvernement fédéral en vertu de la loi portant création de la NEMA, est passée d'une approche axée sur les secours à une gestion plus large des risques de catastrophe, englobant l'atténuation, la préparation, les interventions et le redressement (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999 ; PNUD, 2019). La NEMA est un organisme indépendant placé sous la tutelle de la présidence. Son conseil d'administration est dirigé par le Vice-président du Nigéria et réunit des représentants de niveau ministériel (PNUD, 2019). Dans le cadre de son mandat, la NEMA s'acquitte de l'élaboration de politiques en matière de gestion des risques de catastrophe, du suivi des progrès réalisés dans tout le pays, de la collecte des données auprès des organismes concernés pour les prévisions, la planification et les activités opérationnelles, et de la promotion des campagnes d'information auprès du grand public (CEA, 2015a ; PNUD, 2019). En mars 2021, le Président nigérian a approuvé la transformation de la Cellule pour la réduction des risques de catastrophe de la NEMA en un département, ce qui permettra à la NEMA d'étendre ses activités de réduction des risques de catastrophe (consultations d'experts de haut niveau, 2021).

Établi en 2010, le Cadre national de gestion des catastrophes (NDMF) fixe les structures de coordination de tous les acteurs concernés par la gestion des catastrophes dans le pays et définit les meilleures pratiques en matière de gestion des risques. Il fournit un cadre global pour la gestion des risques (NEMA, 2010). Parmi les autres instruments d'importance figurent le Plan national d'intervention en cas de catastrophe de 2002 (NDRP) (NEMA, 2002), le Plan national d'urgence de 2011 (NEMA, 2011) et le Plan national de préparation et d'intervention en cas de pandémie de grippe de 2013 (Gouvernement fédéral du Nigéria, 2013b).

La gouvernance des risques de catastrophe fait aussi intervenir un large éventail de secteurs et de ministères, notamment le Ministère de l'environnement, le Ministère de l'aménagement du territoire, l'Agence nationale d'application des normes et réglementations environnementales et

l'Agence nationale pour la détection et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbure (CEA, 2015b, p. 43).

Afin d'assurer la conformité des activités de réduction des risques de catastrophe menées au niveau national avec les objectifs et les ambitions du Cadre de Sendai, un comité technique a été créé en 2017. Le comité a élaboré trois documents majeurs : le Plan d'action national pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, la structure et le cadre de la Plateforme nationale sur la réduction des risques de catastrophe, et la Politique nationale sur la réduction des risques de catastrophe (EnviroNews Nigeria, 2017 ; Mashi et al., 2019). La NEMA a toutefois établi et validé une nouvelle politique nationale de gestion des risques de catastrophe en novembre 2019 (EnviroNews Nigeria, 2019). Par ailleurs, de nombreuses SEMA et LEMA disposent de plans de gestion des risques de catastrophe applicables au niveau des États et au niveau local. Cependant, les recherches menées dans le cadre de la présente étude n'ont pas permis de déterminer précisément la couverture à travers le pays, et cette information n'est pas non plus connue de la NEMA (entretien avec la NEMA, 2021). La NEMA a confirmé que les évaluations locales des risques sont encore pour la plupart en gestation (entretien avec la NEMA, 2021).

Le Nigéria a adopté de nombreuses dispositions juridiques visant à imposer diverses mesures relatives à l'exposition aux aléas et à l'atténuation des risques. Il s'agit, par exemple, de la Politique d'évaluation de l'impact environnemental, qui exige que tous les grands projets de développement fassent l'objet d'une étude d'impact (CEA, 2015a). Le Ministère de l'environnement applique des réglementations en matière d'urbanisme, de lutte contre la pollution et des codes de construction, qui sont placées sous le contrôle de l'Agence nationale d'application des normes et réglementations environnementales (CEA, 2015a). Il existe également plusieurs lois et politiques visant à encadrer l'aménagement du territoire, telles que la loi sur l'utilisation des sols de 1978, la politique de développement urbain de 1992, la loi sur la planification urbaine et régionale de 1992 et la politique de logement et de développement urbain de 2002 (initiative CADRI, 2012). Plus récemment, le Ministère fédéral de l'aménagement du territoire a élaboré une nouvelle législation sur la construction (en attente de l'approbation du Sénat au moment de l'évaluation de l'initiative CADRI). Enfin, les décès dus à de mauvaises pratiques de construction ont conduit à un regain d'attention et à l'adoption de nouveaux codes de construction régissant les normes du secteur et encadrant les architectes (African Review, 2018), même si, comme l'ont confirmé les personnes interrogées dans le cadre de la présente étude, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter toutes difficultés documentées dans l'examen de l'initiative CADRI effectué en 2012 (entretien avec le GNDR, 2021).

Il existe plusieurs réglementations et politiques qui viennent compléter les politiques sectorielles. Citons, par exemple, la Politique nationale sur la sécheresse et la désertification, qui régit l'utilisation des sols (CEA, 2015a), la Politique nationale des forêts, la Stratégie et le Plan d'action nationaux sur la biodiversité, qui comprennent des orientations sur la biosécurité et l'interface biodiversité-industrie (initiative CADRI, 2012), et la Politique nationale de lutte contre l'érosion et les inondations, qui comprend des examens des lois et règlements sur l'utilisation des sols et la protection des terres de faible rendement (CADRI, 2012).

Le Nigéria a fait des progrès sur des dimensions intersectionnelles spécifiques du risque de catastrophe, à savoir le genre. En 2017, la NEMA a organisé un atelier avec le PNUD pour examiner un projet de politique sur les questions de genre dans la gestion des catastrophes. Articulée autour des quatre priorités du Cadre de Sendai et des sept domaines d'intervention du NDMF, la politique

fournit des lignes directrices liées aux questions de genre aux fins de l'intégration stratégique, opérationnelle et institutionnelle de ces questions dans la réduction des risques de catastrophe (The New Minds Initiative, 2017). Parallèlement, le Ministère fédéral de l'environnement a créé un Plan d'action national sur le genre et les changements climatiques (Ministère fédéral de l'environnement, 2020a, p. 26), qui comprend une disposition spécifique visant à promouvoir la mise en œuvre d'initiatives d'adaptation et d'atténuation durables et tenant compte des questions de genre qui permettront de réduire les risques associés aux changements climatiques, ainsi qu'une série d'autres objectifs visant à garantir l'intégration des questions de genre dans les interventions liées aux changements climatiques (ce qui inclut vraisemblablement la prise en compte des vulnérabilités et des conséquences des catastrophes liées au climat). Le Plan d'action a pour objectif de garantir la prise en compte des questions intersectorielles, afin que toutes et tous (femmes, hommes, jeunes et groupes vulnérables) aient accès et participe à des initiatives, programmes, politiques et fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques, et puisse en bénéficier.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

La capacité de la NEMA à mettre en œuvre le NDMF a suscité des inquiétudes (NEMA, 2010), en raison du fait qu'elle tend à privilégier les stratégies d'intervention plutôt que la prévention et la réduction des risques, et ce, en grande partie à cause d'un financement insuffisant (Aladegbola et Akinlade, 2012). De fait, les interventions peu efficaces mises en œuvre pour faire face aux inondations annuelles à Lagos et dans d'autres régions côtières sont souvent invoquées pour mettre en évidence la planification et la gestion insuffisantes des interventions (Adefisoye, 2015). Cela tient, en partie, au manque de données, de dispositifs d'alerte rapide et de systèmes d'évacuation (Nkwunonwo et al., 2016).

Le NDMF (NEMA, 2010) doit encore se traduire par des activités intersectorielles applicables et pertinentes ; or, la loi portant création de la NEMA (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999) ne confère pas suffisamment de pouvoir à celle-ci pour assurer la coordination (Mashi et al., 2019). De même, l'application et la mise en œuvre de politiques complémentaires, telles que la Politique nationale de l'environnement, la Politique nationale de lutte contre l'érosion et les inondations, la Stratégie et le Plan d'action nationaux sur la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, ont suscité des inquiétudes (PNUD, 2019).

Les publications secondaires ne sont pas unanimes quant à la mesure dans laquelle la loi portant création de la NEMA aborde la réduction des risques de catastrophe de manière appropriée ; certains rapports suggèrent que la loi oriente la NEMA vers un concept plus large de réduction des risques (PNUD, 2019), tandis que d'autres affirment qu'elle n'intègre pas suffisamment le sujet (Mashi et al., 2019).

L'incertitude règne autour de l'existence et du fonctionnement d'une Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, certaines sources indiquant que celle-ci existe et a été inaugurée en 2006 (CEA, 2015b) ou en 2010 (Olaniyan, 2020), tandis que d'autres rapportent qu'aucune plateforme de ce type n'est opérationnelle (initiative CADRI, 2012). Au cours d'un entretien mené dans le cadre de la présente étude, la NEMA (2021) a confirmé l'existence d'une telle plateforme et a précisé que sa dernière réunion s'était tenue en 2017. La Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe actuellement en place pourrait constituer un espace privilégié permettant aux acteurs de la gestion des risques de catastrophe, de la lutte contre les

changements climatiques, de la météorologie et de l'aide humanitaire de partager des connaissances et de mettre en place des mécanismes de coordination ; toutefois, la Plateforme n'a jusque-là pas été utilisée à cette fin. La mise en place de réunions régulières de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe auxquelles participeraient des représentants désignés des ministères sectoriels pourrait apporter des avantages immédiats à la NEMA et contribuer à renforcer la collaboration entre cette dernière et le Département de la lutte contre les changements climatiques, une collaboration qui devient de plus en plus nécessaire à mesure que les chocs climatiques touchent le pays.

Selon les données empiriques, les opinions divergent quant au degré de collaboration entre la NEMA et le Département de la lutte contre les changements climatiques. Le Département de la lutte contre les changements climatiques a toutefois joué un rôle actif dans l'élaboration de la Politique nationale sur la réduction des risques de catastrophe, du Plan national d'urgence (NEMA, 2011) et des exercices de renforcement des capacités (entretien avec le Département de lutte contre les changements climatiques, 2021). Néanmoins, la NEMA a indiqué que la collaboration pourrait être renforcée (entretien avec la NEMA, 2021).

La mise en œuvre et l'application des réglementations et des cadres législatifs associés à la protection d'écosystèmes spécifiques, tels que la Stratégie nationale sur la biodiversité, la Politique nationale des forêts et la Politique nationale sur la sécheresse et la désertification, se heurtent à des obstacles persistants. Parmi ces obstacles figurent l'absence de stratégie de mise en œuvre pour traduire les réglementations en pratiques modifiées ainsi que l'obsolescence de plans d'urbanisme qui ne tiennent pas compte des risques urbains actuels. Des préoccupations ont par ailleurs été exprimées concernant l'adoption et l'application du cadre réglementaire, en particulier au niveau décentralisé où les cadres juridiques et réglementaires ne sont pas toujours appliqués de manière appropriée (van Niekerk, 2014).

L'absence de liens réguliers ou officiels entre la NEMA et les organismes responsables de la réduction des risques de catastrophe au niveau des États ou au niveau local, ainsi qu'avec ceux chargés de la lutte contre les changements climatiques, pose un problème majeur de coordination de la gouvernance des risques de catastrophe (entretien avec la NEMA, 2021). Pour ce qui est des premiers, au niveau infranational, les SEMA n'ont pas atteint leur pleine capacité opérationnelle, certaines zones de gouvernement local ne respectent pas les règles et la NEMA n'a pas l'autorité nécessaire pour demander des comptes aux organismes infranationaux (Adefisoye, 2015). S'agissant des derniers, et de manière plus générale, tous les experts nigériens s'accordent sur la nécessité d'améliorer la synergie horizontale entre les organisations afin de faire progresser la préparation et les interventions, tout en renforçant la coordination verticale entre les niveaux de gouvernance (un problème de longue date, déjà souligné dans le rapport) (consultations d'experts de haut niveau, 2021). Pour y remédier, la NEMA a confirmé que, dans le cadre de son Plan d'action 2021, elle établira des relations avec d'autres organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe. L'opérationnalisation de la coordination interinstitutionnelle pourrait se faire par l'organisation de tables rondes (la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe actuellement en place pourrait remplir ce rôle et inclure d'autres parties prenantes qui n'en font peut-être pas partie).

Il est difficile de déterminer la disponibilité des données sur les progrès accomplis au regard des objectifs et des indicateurs du Cadre de Sendai, ou les capacités de suivi au niveau du Gouvernement fédéral ou des États. En effet, le Nigéria n'a pas encore publié de rapport sur le système de suivi du Cadre de Sendai (au mois de mars 2021) et même les données de références relatives aux catastrophes, à leurs conséquences et aux pertes qu'elles entraînent ne figurent pas sur DesInventar, bien que la NEMA a inscrit ces activités dans son Plan de travail 2021 et qu'elle s'apprête à établir un rapport en ligne (entretien avec la NEMA, 2021).

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) Les parties prenantes de la société civile, notamment la Croix-Rouge nigériane et le GNDR Nigéria, doivent, par des activités de communication, appuyer la Cellule des questions de genre de la NEMA, afin de s'assurer que la politique sur les questions de genre dans la gestion des catastrophes élaborée en 2017 est validée par le Gouvernement nigérian et qu'un processus structuré est en place pour mettre à jour la politique sur la base de nouvelles recherches sur les conséquences des risques de catastrophe, actuels et futurs, ventilées par genre (voir les recommandations de la priorité 1). Pour assurer la viabilité de ce processus, le financement de celui-ci doit être directement lié aux risques de catastrophe associés au climat et ainsi donner à la Cellule des questions de genre l'occasion de travailler avec ses homologues du Département de la lutte contre les changements climatiques qui supervisent le Plan d'action national sur le genre et les changements climatiques au sein du Ministère fédéral de l'environnement. La collaboration permettra également d'éviter tout risque de chevauchement d'activités dans la compréhension et les activités relatives aux risques et aux conséquences intersectionnels des catastrophes liées au climat, ainsi que de retirer des enseignements de l'opérationnalisation du Plan d'action national sur le genre et les changements climatiques du Département de la lutte contre les changements climatiques, notamment au niveau des États.

(P2 N-2) Mettre en application des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires.

(P2 N-2) Pour tirer parti de la transformation de la Cellule pour la réduction des risques de catastrophe de la NEMA en un département, grâce à l'assentiment du Président nigérian, le nouveau Département de réduction des risques de catastrophe doit utiliser son statut pour redynamiser la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, et s'attaquer aux priorités du groupe multipartite en révisant le NDMF (NEMA, 2010), compte tenu des changements majeurs survenus depuis son élaboration (notamment les inondations de 2019 et la pandémie de COVID-19). Le NDMF révisé doit être accompagné d'un plan d'action clair qui définit les rôles de chacun dans la réalisation des progrès selon un calendrier précis. La révision du NDMF doit également permettre de réorienter les efforts vers la réduction des risques de catastrophe (plutôt que de se confiner à la gestion des catastrophes), ainsi que d'établir des liens appropriés avec les nombreux plans sectoriels pertinents qui pourraient contribuer au programme de gestion efficace des risques à travers le pays (y compris, par exemple, les politiques sur la biodiversité, la désertification et l'adaptation aux changements climatiques).

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) Le Département de réduction des risques de catastrophe doit envisager de donner la priorité au renforcement de la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe et recevoir, de la part de l'UNDRR, des conseils généraux sur les moyens de mobiliser, de diriger, de présider et de documenter efficacement les engagements de la Plateforme. En l'absence d'un soutien pour garantir la bonne gouvernance de la Plateforme, l'enthousiasme et l'engagement des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux risquent de s'estomper ; c'est pourquoi il importe de redynamiser la Plateforme.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'appuyer son adaptation et son application dans les zones rurales et urbaines.

(P2 N-4) L'accumulation des risques constituant une préoccupation majeure et un obstacle potentiel à la réalisation de progrès dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe au Nigéria, il convient d'entreprendre une étude économique et politique des risques urbains dans certaines zones urbaines et périurbaines. L'étude devrait viser à évaluer l'état d'avancement de l'application des codes, règlements et normes de construction existants en matière d'urbanisme. Elle permettrait de rendre compte non seulement des pratiques actuelles, des obstacles et des contraintes à l'application des politiques et des réglementations, mais aussi des facteurs et des mesures incitatives en faveur de l'application et de la responsabilité, en mettant particulièrement l'accent sur les ministères d'État chargés de l'aménagement du territoire, ainsi que sur d'autres ministères.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6) Les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales demandent un renforcement des liens entre le Département de la lutte contre les changements climatiques et le Département de la réduction des risques de catastrophe de la NEMA. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à collaborer sur des études techniques spécifiques, à entreprendre des efforts conjoints de renforcement des capacités et à s'engager dans des objectifs politiques connexes. Cette recommandation ne comporte pas un objectif spécifique de rapprochement des deux entités, mais vise à favoriser une collaboration plus étroite par des recommandations nécessitant une action conjointe (comme décrit dans les recommandations tout au long du présent rapport).

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Le Gouvernement fédéral du Nigéria affecte 1 % de son budget à un Fonds écologique. La NEMA en reçoit 20 %, les 80 % restants étant versés aux entités infranationales de gestion des risques de catastrophe et à d'autres ministères (van Niekerk, 2014 ; CEA, 2015b ; Mashi et al., 2019 ; PNUD, 2019). Le cabinet du Vice-président nigérian, qui assure la présidence de la NEMA, a la possibilité d'approuver d'autres dépenses du Fonds, le cas échéant (initiative CADRI, 2012). La NEMA (entretien, 2021) a confirmé qu'il n'existe actuellement aucun plan d'investissement national en matière de réduction des risques de catastrophe, bien que son Plan de travail 2021 a pour ambition

de concevoir une stratégie de financement dans ce domaine. Celle-ci intégrera des partenariats public-privé et pourra commencer par traiter les incidents récurrents, tels que les incendies domestiques et industriels (entretien avec la NEMA, 2021).

La NEMA (entretien, 2021) dispose de directives visant à soutenir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les plans sectoriels. Grâce à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires, le secteur de l'éducation est celui qui affiche les meilleurs résultats (bien qu'aucune donnée ne permet de poursuivre cette analyse).

Des innovations ont été constatées en matière de financement de l'action climatique. En effet, le Nigéria est la première nation africaine à émettre un titre permettant de lever des fonds pour des projets environnementaux : un programme d'obligations vertes souveraines de 150 milliards de naira (environ 847,5 millions de dollars des États-Unis, au 10 juin 2021) (Ministère fédéral de l'environnement, 2020b). Récemment, la Banque mondiale a examiné le prochain cadre de partenariat par pays quinquennal, qui prévoit un financement de 1,5 milliard de dollars des États-Unis pour soutenir le redressement et la réduction de la pauvreté après la COVID-19 (Banque mondiale, 2020a). Le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) investit également au Nigéria en faveur de la réalisation des priorités 1, 3 et 4 du Cadre de Sendai, notamment en ce qui concerne les villes résilientes et la résilience sociale (GFDRR, 2020).

Le Nigéria compte actuellement neuf projets du Fonds vert pour le climat (FVC), exécutés sous l'égide du Ministère de l'environnement et axés sur des activités d'atténuation, d'adaptation et de préparation (FVC, s.d.). Les projets doivent se dérouler entre 2016 et 2020 avec un financement du FVC estimé à 73,8 millions de dollars des États-Unis (FVC, s.d.). En 2021, le pays bénéficiait également de 56 projets de la Banque mondiale menés dans 256 sites (tous n'étaient pas en lien avec la réduction des risques de catastrophe), pour un montant de 15 milliards de dollars des États-Unis ; les principaux secteurs concernés sont la santé, l'énergie, l'éducation et l'administration publique. Les projets en lien avec la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques portent notamment sur la préparation et les interventions face à la COVID-19, la résilience agroclimatique dans les zones semi-arides et l'approvisionnement durable en eau des zones urbaines et rurales.

En 2018, le Nigéria a signé un mémorandum d'accord avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) (ARC, s.d.a). Avant la signature, le Secrétariat de l'ARC avait travaillé avec le Gouvernement nigérian pour renforcer la capacité à transférer les risques sur le marché international et était convenu des contributions financières de l'ARC et du Gouvernement. À l'occasion de la signature du mémorandum d'accord, plusieurs engagements ont été pris afin de renforcer les capacités du Nigéria en matière de gestion des risques de catastrophe, notamment l'accès au logiciel Africa Risk View et à la formation, ainsi que la formation à la modélisation des sécheresses, des inondations et des cyclones tropicaux (ARC, s.d.a). Toutefois, en février 2021, le Nigéria n'était toujours pas doté d'un plan opérationnel national (ARC, s.d.b).

Des mécanismes gouvernementaux de protection sociale et de transfert des risques sont actuellement en place dans divers secteurs, notamment l'éducation et la santé, le logement social, les moyens de subsistance, l'emploi, l'assurance sociale et le soutien communautaire (Onyeonoru, 2018). Approuvé en 2016, le projet national de filets de protection sociale (NASSP) a marqué une avancée considérable dans ce domaine. Pour faire face à la récession économique provoquée par

une diminution des réserves de pétrole, le NASSP a établi un registre électronique des personnes éligibles à une aide de 25 dollars des États-Unis par mois et par ménage, auxquels s'ajoutent 25 dollars supplémentaires par mois sous condition (PNUD, 2019). Le projet a été financé par le Gouvernement nigérian, grâce à un prêt de 500 millions de dollars des États-Unis accordé par de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2020b). Les progrès réalisés à ce jour ont été qualifiés de « satisfaisants » au regard des indicateurs du projet (Banque mondiale, 2020b). Au total, le projet a bénéficié à 3,2 millions de personnes, tandis qu'un million de ménages pauvres devraient recevoir le transfert monétaire sous condition d'ici juin 2019 (Banque mondiale, 2020c).

La Croix-Rouge nigériane dispose également d'un programme d'interventions en espèces et de filets de protection sociale d'urgence. En 2017, le Gouvernement nigérian a en effet ouvert la voie à des mécanismes nationaux de protection sociale plus performants visant à réduire la pauvreté en approuvant le cadre de sa Politique de protection sociale, une plateforme de coordination placée sous l'égide du Président, et en prévoyant une affectation budgétaire correspondante (Banque mondiale, 2019). Le lancement du cadre a donné lieu à une série de programmes ciblant différents aspects des filets de protection sociale, ainsi que des investissements sociaux de manière plus générale (Banque mondiale, 2019). En ce qui concerne ce dernier point, la Croix-Rouge nigériane a ainsi mené des opérations dans les zones exposées aux inondations et dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021). Les paiements sont calculés sur la base d'un panier de consommation et consistent en des transferts monétaires non assortis de conditions, principalement effectués au début de la phase de redressement. La Croix-Rouge nigériane effectue également des transferts monétaires sous condition sous forme de chèques communautaires pour des articles tels que les frais de scolarité et d'autres services. En partenariat avec l'Ambassade des États-Unis, la Croix-Rouge nigériane a fourni des semences aux populations touchées par les inondations pour leur permettre de cultiver pendant les saisons sèches comme pendant les saisons humides (entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021). Enfin, la Croix-Rouge britannique prévoit de mettre en place au Nigéria un financement basé sur les prévisions dans le cadre de son nouveau programme de travail (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021).

Parmi les autres grands dispositifs financiers, on trouve le Projet de développement social et communautaire, doté d'un prêt de l'IDA à hauteur de 75 millions de dollars des États-Unis, censé permettre d'améliorer les ressources sociales et naturelles des ménages vulnérables de la région du nord-est (Banque mondiale, 2016). Le Projet doit contribuer à la résilience face aux catastrophes, par le biais d'une meilleure gestion des ressources naturelles, de nouveaux centres de santé et l'accès aux services sociaux (Banque mondiale, 2020c). Citons également plusieurs fonds destinés spécifiquement au nord du Nigéria, notamment ceux de la Banque islamique de développement (BID), ainsi que le plan de reconstruction complet pour la région, élaboré par le Gouvernement (BID, 2016).

Enfin, le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique fait l'objet de la priorité 3 du Programme d'action de l'Union africaine. Comme mentionné dans la priorité 1, six centres d'enseignement et de recherche postuniversitaire axés sur la gestion des risques de catastrophe ont été créés en collaboration avec la NEMA dans différentes zones géopolitiques. Certains membres du personnel de la NEMA ont fait leurs études dans ces centres (entretien avec la NEMA, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Il est largement admis que les fonds versés à la NEMA par le Fonds écologique sont inférieurs à ce qui est nécessaire et, par conséquent, les sommes affectées servent en grande partie aux interventions en cas de catastrophe plutôt qu'à la prévention, à la préparation ou au redressement (Mashi et al., 2019). Le budget est largement considéré comme étant insuffisant, même pour les interventions d'urgence. La NEMA demande fréquemment l'octroi de fonds supplémentaires pour être en mesure de mener des interventions d'urgence rapides et appropriées qui soient conformes aux normes internationales acceptables (CEA, 2015a, p. 36).

La stratégie « Nigeria Vision 2020 » (Gouvernement fédéral du Nigéria, 2009, p. 83) évoque l'objectif de réduire la survenance et les conséquences des aléas et des catastrophes liés à l'environnement, bien que dans les références ultérieures aux catastrophes, elle met davantage l'accent sur la recherche et le sauvetage ainsi que sur les interventions d'urgence (Gouvernement fédéral du Nigéria, 2009 ; initiative CADRI, 2012). Dans le cadre de la révision à mi-parcours du plan national de développement économique à moyen terme, les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe recommandent que celle-ci soit intégrée dans tous les secteurs de l'économie afin de prévoir des ressources budgétaires suffisantes ; cela pourrait constituer une gageure, mais le Nigéria doit s'inspirer du succès d'autres pays qui ont réussi à mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les portefeuilles budgétaires sectoriels. Pour ce faire, il convient de mettre en œuvre des directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement. Bien que la NEMA a laissé entendre que de telles directives existent, l'équipe de recherche n'a pas été en mesure d'obtenir des données permettant d'évaluer de manière satisfaisante la mesure dans laquelle ces directives sont à jour, ni si elles sont appliquées ou si elles incluent des conseils spécifiques permettant d'accroître les investissements et les affectations budgétaires en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans les budgets sectoriels.

Bien que le Nigéria dispose de systèmes publics de protection sociale, leur portée globale et leurs effets sur le bien-être sont minimes ou non avérés (Banque mondiale, 2019, p. 18) ; leur efficacité s'agissant de réduire les risques ou les conséquences des catastrophes reste donc à démontrer. Dans leur grande majorité, les programmes du secteur public souffrent :

- i) d'une fragmentation et d'une coordination limitée entre les différents niveaux de gouvernement ;
- ii) de ressources budgétaires insuffisantes pour les programmes de protection sociale et d'assistance sociale ;
- iii) d'une faible couverture et pertinence des programmes de filets de protection sociale ;
- iv) d'un mauvais ciblage des programmes de protection sociale actuels entraînant des pertes financières ;
- v) de l'absence de programmes de protection sociale liés à des plateformes d'emploi et de formation professionnelle productives ;
- vi) de programmes d'assurance sociale limités en matière de couverture contre des chocs spécifiques ;
- vii) d'un manque de données et d'informations pour éclairer l'élaboration des politiques (Banque mondiale, 2019, p. 25).

Des travaux supplémentaires sont nécessaires non seulement pour mieux comprendre et améliorer les mécanismes existants de protection sociale, mais aussi pour appréhender ce que l'on considère d'un point de vue empirique comme une protection sociale informelle fournie par l'intermédiaire des réseaux sociaux qui ont une incidence concrète sur les personnes et les familles au niveau local.

Le Nigéria dispose d'un secteur privé de l'assurance, mais la couverture reste limitée et insuffisante pour permettre un transfert ou une atténuation des risques de manière systématique ou complète (entretien avec la NEMA, 2021). Ce point de vue est aussi celui des OSC, qui ont signalé que la couverture d'assurance n'est pas disponible dans un format qui peut aider au transfert de risques pour différents types de catastrophes (échange de courriels avec le GNDR, 2021). En 2016 et 2017, il n'en restait pas moins que les assureurs n'avaient pas accordé suffisamment d'attention aux risques climatiques et aux conséquences des pertes liées au climat et à la météo sur le secteur (Elum et Simonyan, 2016 dans Haider, 2019). Des appels ont donc été lancés pour que le Gouvernement nigérian instaure un cadre politique favorable pour encourager les compagnies d'assurance privées à s'engager dans des partenariats public-privé afin de fournir une assurance au secteur agricole pour les risques liés au climat (Elum et Simonyan, 2016).

Il est difficile de déterminer dans quelle mesure la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les budgets sectoriels, ou au niveau local et étatique, en partie à cause des restrictions méthodologiques de la présente étude, mais aussi parce que cette information n'est pas facilement accessible aux principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe au Nigéria. Ce dernier point révèle un problème plus préoccupant : le manque d'informations et de données permettant de savoir si, comment et dans quelle mesure les risques de catastrophe sont abordés et financés par des interventions, des organismes et des acteurs non spécifiques à la réduction des risques de catastrophe. Sans ces informations, la NEMA ne peut parvenir qu'à une compréhension partielle des mécanismes de financement de la gestion des catastrophes dans le pays.

Enfin, l'élaboration de directives relatives à la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles relève de la priorité 3 du Programme d'action de l'Union africaine. Le Nigéria ne dispose actuellement d'aucun document clair qui permette d'intégrer les directives relatives à la gestion des risques de catastrophe dans les infrastructures essentielles. En 2014, la NEMA et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont travaillé ensemble dans le but de concevoir des codes et des directives de construction, mais le projet n'a pas pu être mis en œuvre (entretien avec la NEMA, 2021). Par conséquent, certaines écoles sont aujourd'hui particulièrement exposées aux risques d'effondrement à cause de bâtiments qui ne répondent pas aux normes et d'une application laxiste des réglementations. En 2019, un bâtiment scolaire s'est effondré à Lagos, provoquant la mort de 10 personnes et suscitant de nombreuses interrogations compte tenu du fait qu'il était prévu que celui-ci soit démolé (BBC, 2019). En outre, la question des perturbations de l'enseignement dues aux inondations a été largement évoquée à l'occasion des célébrations marquant la Journée de l'enfance en 2018 dans certains États, notamment à Ibadan (Nigerian Tribune, 2018).

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) La NEMA prévoit d'élaborer une stratégie de financement de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de son plan de travail 2021. Elle entend concentrer ses efforts sur les incidents récurrents, tels que les incendies domestiques et industriels. En complément, la NEMA doit envisager d'utiliser les aléas biologiques comme point d'entrée, en s'appuyant sur les expériences récentes des organismes publics et privés face à la COVID-19 et aux inondations de 2019, et sur les perturbations que ces risques ont causées aux entreprises commerciales et à l'activité économique,

afin de mobiliser l'engagement et la volonté d'agir. Pour ce faire, il est indispensable que la NEMA soit capable d'articuler les scénarios de risques actuels et futurs à travers le pays, ainsi que leurs implications sur les secteurs clés et les trajectoires économiques. Ce dernier point nécessitera probablement la fourniture d'un soutien technique de la part de partenaires tels que la Banque mondiale et le GFDRR, ainsi que d'un soutien entre pairs de la part d'organismes tels que la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO (par la fourniture d'exemples d'autres plans d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe de la région, que l'Union africaine pourrait aussi fournir à l'échelle du continent), afin de contribuer à créer une structure et un processus cohérents pour l'élaboration de cette stratégie de financement.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Une étude exploratoire doit être menée afin d'évaluer les possibilités d'adapter les futures phases des mécanismes de protection sociale du Gouvernement nigérian et du NASSP, ou d'autres mécanismes similaires de filets de protection sociale, pour qu'ils soient résistants aux chocs, ou mieux encore pour qu'ils intègrent des mesures préventives (Wilkinson et al., 2020). Étant donné que le Nigéria dispose de connaissances relativement approfondies concernant les risques de catastrophe, qu'il surveille les aléas et qu'il entend faire évoluer les systèmes de communication relatifs aux risques, il aurait tout intérêt à mettre en place des mécanismes financiers préventifs pour faire face aux risques récurrents et prévisibles. Pour cela, il lui faudra, dans le cadre d'une étroite coopération, traiter l'ensemble des lacunes documentées par la Banque mondiale (2019), par exemple en désignant un organisme chef de file doté du mandat et des capacités pour travailler à travers les trois niveaux de gouvernement, en améliorant le ciblage des programmes de protection sociale et en trouvant des moyens de protéger les personnes travaillant en dehors du secteur formel (Banque mondiale, 2019). À cet égard, la Banque mondiale (2019, p. 37) recommande la réalisation d'une étude exploratoire permettant d'évaluer la performance des programmes de protection sociale en ce qui concerne la gestion des chocs sociaux (conflit/fragilité), économiques et naturels (changements climatiques, aléas climatiques), ainsi que les conséquences pour le fonctionnement global du marché du travail.

(P3 N-2) Les lacunes en matière de données et d'informations sur l'intégration (explicite ou implicite) de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe dans l'aide publique au développement (APD) qui est acheminée dans le nord-est du Nigéria doivent faire l'objet d'un examen. Les conclusions de cet examen pourraient alors permettre de mettre en évidence les récents progrès du Nigéria au regard du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai. Elles permettraient également de mieux comprendre les possibilités d'intégrer des mesures plus fermes en matière de gestion et de réduction des risques dans les initiatives actuelles et futures menées dans la région.

(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.

(P3 N-5) En s'appuyant sur les récentes publications du Ministère fédéral de l'environnement relatives à la réouverture en toute sécurité des écoles et des établissements d'enseignement dans le sillage de la COVID-19, des efforts similaires doivent désormais être déployés pour intégrer des directives sur la sécurité des écoles qui couvrent un éventail plus large d'aléas et, surtout, dans les

milieux exposés à plusieurs risques, qui couvrent les aléas les plus courants. Les experts en risques de catastrophe aux niveaux régional et continental pourraient proposer au Ministère fédéral de l'environnement de lui fournir des directives et des modèles existants issus d'initiatives similaires menées dans le monde entier, ce qui rendrait le processus plus efficace, même si une adaptation au contexte local et étatique sera toujours nécessaire.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Le Nigéria s'est doté de plusieurs documents et cadres politiques visant à encadrer le cycle de gestion des risques de catastrophe. Il s'agit notamment du Plan national d'intervention en cas de catastrophe de 2002 (NDRP) (NEMA, 2002), qui définit la collaboration des autorités locales, étatiques et fédérales avec les parties prenantes nationales et locales et le secteur privé dans le cadre des interventions. Élaboré pour soutenir la NEMA dans la coordination des interventions en cas de catastrophe (CEA, 2015a ; PNUD, 2019), le NDRP bénéficie d'un appui sur le plan législatif grâce à son approbation formelle par le Conseil exécutif fédéral (CEA, 2015a, p. 23). Le NDRP prévoit un processus et une structure aux fins de la mise en œuvre systématique, coordonnée et efficace de l'aide fédérale, afin de faire face aux conséquences de toute catastrophe ou urgence majeure déclarée par le Président de la République fédérale du Nigéria (NEMA, 2002, p. 1). Selon la CEA (2015a, p. 24),

le plan définit 13 domaines de services de soutien nécessaires à la gestion des catastrophes : les transports, la communication, les travaux publics et l'ingénierie, la lutte contre les incendies, l'information et la planification, les soins de masse, l'appui en ressources, les services de santé et médicaux, la recherche et le sauvetage, les matières dangereuses, la nourriture et l'eau, l'énergie et le soutien militaire et policier.

Le NDRP fixe les procédures d'intervention et décrit les rôles des différents organismes concernés ; son activation a donné entière satisfaction lors des inondations de 2012.

Parmi les autres documents pertinents figurent le Plan national d'urgence (NEMA, 2011), le Plan d'urgence en cas de pandémie des forces armées du Nigéria et le Plan d'urgence en cas de catastrophe de l'aide militaire aux autorités civiles. Le NDRP a vocation à être utilisé conjointement avec les plans opérationnels d'urgence des autres agences fédérales, ainsi qu'avec tout autre dispositif de gouvernance tel que les mémorandums d'accord avec les agences fédérales et les organisations privées. En complément, les États et les gouvernements locaux sont tenus d'élaborer leurs propres plans d'intervention.

La NEMA a pour mandat de définir et de rendre opérationnels tous les aspects de la politique et de la planification de la gestion des risques de catastrophe au Nigéria, notamment la préparation et les interventions en coordination avec d'autres parties prenantes clés et entités infranationales (CADRI, 2012). Lors de l'établissement de l'état de référence, en 2015, les rapports sur l'état d'avancement de la préparation aux catastrophes pour une intervention efficace se révélaient concluants, grâce à la mise en place du Plan national d'urgence assorti de modes opératoires normalisés axés sur les principaux aléas, notamment les inondations, les conflits, la sécheresse et les épidémies. Celui-ci décrit l'état de préparation des principales parties prenantes de la gestion des catastrophes et le

modus operandi pour solliciter l'aide internationale en cas de besoin (CEA, 2015a). Il comprend également des interventions sectorielles, notamment dans les domaines suivants : la gestion des camps, l'éducation, l'alimentation et la nutrition, la logistique et les télécommunications, la sécurité et la protection, l'eau et l'assainissement, la santé et les abris d'urgence (CEA, 2015a). En 2015, la NEMA travaillait également en coordination avec la SEMA dans les 36 États afin de promouvoir et de mettre en place des plans d'urgence au niveau des États en complément du plan national ; certains États demandent même aux gouvernements locaux d'établir à leur tour des plans de gestion d'urgence locaux correspondants (CEA, 2015a).

La NEMA coordonne un service de recherche et de sauvetage dirigé par un officier militaire. Les forces armées nigérianes disposent également d'un Plan d'urgence en cas de pandémie, conçu pour encadrer les interventions nationales en cas de pandémie mondiale. Celui-ci définit les objectifs d'une série d'actions visant à gérer les pandémies, y compris le redressement post-pandémique et la coordination avec la CEDEAO, le cas échéant (CEA, 2015a). Le Plan d'urgence en cas de catastrophe de l'aide militaire aux autorités civiles, quant à lui, se concentre sur l'aide militaire aux autorités civiles en cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme et d'urgence nationale. Sous le contrôle du Président nigérian et de la NEMA, ce Plan vise à encadrer le soutien des forces armées aux autorités civiles en cas d'épidémies, d'inondations, de feux de forêt, de tempêtes et de sécheresses. Selon la CEA (2015a), le Plan a été élaboré en 2013, mais n'a pas encore été appliqué.

La NIMET constitue le principal fournisseur de prévisions météorologiques et donne des conseils sur la météo et le climat ainsi que des alertes rapides concernant les menaces de catastrophes à l'échelle nationale (Mashi et al., 2019). Des progrès encourageants ont été signalés quant au fait que la NIMET utilise les normes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour la collecte et l'analyse des données, et adapte ses prévisions annuelles pour soutenir la planification dans des secteurs clés, tels que l'agriculture, la gestion des ressources en eau et la gestion des catastrophes (CEA, 2015a). Le 19 septembre 2018, le Gouvernement fédéral nigérian et l'OMM ont signé un accord visant à établir le Bureau sous-régional de l'OMM pour l'Afrique du Nord, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest à Abuja (OMM, 2018). Lors de la cérémonie de signature, le Ministre d'État à l'aviation du Nigéria a annoncé qu'un nouveau projet de loi sur l'aviation civile, soumis à l'assemblée législative, permettrait d'augmenter le financement de la NIMET. Le Directeur général de la NIMET a révélé que celle-ci nécessite environ 9 000 stations météorologiques pour couvrir l'ensemble du pays et que son objectif est d'atteindre 1 000 stations dans les quatre prochaines années, ajoutant qu'il n'y avait que le pays ne comptait que 54 stations lorsqu'il a pris ses fonctions en 2017 (OMM, 2018).

Bien qu'il est encore nécessaire de procéder à une mise à l'échelle des infrastructures, la NIMET produit d'ores et déjà des prévisions de précipitations saisonnières qui fournissent des prévisions sur les paramètres météorologiques et climatiques les plus fréquents ainsi que sur leurs conséquences. En outre, elle émet des alertes rapides et fournit des conseils sur l'adaptation à ces conséquences négatives et leur atténuation (échange de courriels avec le Ministère fédéral de l'environnement, 2021). Certains rapports indiquent par ailleurs que l'intégration des données climatiques dans les plans nationaux a considérablement réduit les pertes agricoles, l'incidence des inondations, les ruptures de barrages et les maladies liées aux conditions météorologiques (CEA, 2015a, p. 30).

La NEMA et les centres universitaires utilisent également la télédétection et les SIG pour évaluer les risques d'aléas, au même titre que l'Agence nationale de recherche et de développement spatiaux

pour la surveillance et la gestion des risques d'aléas en collaboration avec le Centre national de télédétection (CEA, 2015a).

Dans une auto-évaluation menée en 2017 (UNDRR, 2017), le Nigéria a indiqué que les systèmes de surveillance et de prévision multirisques prennent en compte tous les aléas auxquels le pays est exposé, c'est-à-dire les aléas météorologiques, hydrologiques, climatologiques, biologiques, technologiques, environnementaux et anthropiques. De même, une enquête auprès des membres de l'OMM semble indiquer l'existence d'un dispositif d'alerte rapide multirisque (enquête d'auto-évaluation de l'OMM, rapportée dans MetServices, 2019). De nombreux questionnaires de catastrophes au Nigéria ont également signalé que des systèmes de surveillance et de prévision multirisques étaient en place (consultation des experts de haut niveau, 2021). Des réserves ont toutefois été émises par les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe quant à l'existence et au fonctionnement de tels systèmes (voir la section « Difficultés et obstacles » ci-dessous).

Des progrès encourageants ont été accomplis dans le renforcement des capacités de préparation et d'intervention, grâce à des exercices de simulation portant sur un large éventail de menaces. À titre d'exemple, la NEMA a mené plusieurs exercices de simulation pour tester les structures de commandement et de contrôle sur le terrain. Ceux-ci ont notamment consisté à simuler l'atterrissage d'urgence d'un avion et des attaques de centres commerciaux, ainsi qu'à réaliser des exercices de recherche et de sauvetage (entretien avec la NEMA, 2021). Les personnes interrogées ont également indiqué que des volontaires avaient été formés, notamment par la Croix-Rouge nigériane, à la préparation et aux interventions (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021 ; entretien avec le GNDR, 2021 ; entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

En dépit des déclarations optimistes faites dans le cadre des auto-évaluations et des entretiens, le rapport de l'initiative CADRI (2012) note que la surveillance des aléas est mal coordonnée et insuffisante. En effet, en 2012, les systèmes en place n'étaient pas systématiques, tandis que la diffusion des alertes aux communautés locales était dysfonctionnelle (CADRI, 2012). En ce qui concerne les inondations, par exemple, aucune surveillance coordonnée ni aucun dispositif d'alerte rapide n'avait été mis en place, la plupart des réseaux fluviaux ne disposaient pas de jauges de niveau d'eau fonctionnelles et celles qui étaient en place ne s'intégraient à aucun système coordonné (CADRI, 2012). De même, l'étude de référence du PNUD sur le redressement après une catastrophe en Afrique (2019, p. 30) indique qu'il n'existe aucun dispositif national d'alerte rapide efficace pour les inondations, au niveau fédéral comme au niveau des États et des collectivités locales, malgré le dispositif d'alerte rapide relatif aux inondations financé par le PNUD en 2008 et celui de la NIHSA. Ceci est confirmé par Olanrewaju et al. (2019, p. 1), dont l'étude révèle des réformes sanitaires mal gérées et affirme qu'en dépit des politiques gouvernementales de gestion des catastrophes, il n'existe pas de structures institutionnelles organisées et coordonnées pour planifier et intervenir en cas d'urgence liée aux inondations. L'étude ajoute que les épidémies de diarrhée représentent la principale maladie d'origine hydrique associée aux inondations. La faible couverture des dispositifs d'alerte rapide (voir ci-dessous) et les préoccupations constantes d'un large éventail de parties prenantes quant à l'absence de dispositif d'alerte rapide efficace dans les communautés exposées aux inondations et à d'autres aléas témoignent de l'ampleur des efforts

qu'il reste à accomplir pour mettre en place un système de gestion des risques de catastrophe efficace.

Si le NDRP de 2002 a été activé lors des inondations de 2012, le manque de reconnaissance du rôle des populations locales dans les interventions a suscité quelques inquiétudes (CEA, 2015a). De manière plus générale, la CEA signale que les acteurs gouvernementaux doivent également participer davantage à la préparation et aux interventions en cas d'urgence : le manque de prise en compte des activités de préparation et d'intervention face aux situations d'urgence par les ministères, départements et agences réduit inévitablement la capacité des organismes qui interviennent en cas de catastrophe et, par voie de conséquence, les personnes sont plus vulnérables et le risque de catastrophe est plus élevé (CEA, 2015a, p. 40).

Le nombre de personnes qui bénéficient d'informations d'alerte rapide transmises par les gouvernements locaux ou par des mécanismes de diffusion nationale est très faible : 250 personnes pour 100 000 (MetServices, 2019). Toutefois, aucune donnée ne permet de déterminer avec exactitude le nombre de personnes pouvant accéder aux informations d'alerte rapide par le biais des gouvernements locaux (UNDRR, 2017). Au niveau local, les intervenants de première ligne ne sont pas reliés aux dispositifs d'alerte rapide des agences de niveau supérieur et ne bénéficient donc pas des informations disponibles, ce qui entrave les mesures préventives visant à atténuer les risques de catastrophe.

Bien que la NEMA a constaté des progrès dans de nombreux domaines de la préparation aux catastrophes, des inquiétudes subsistent quant aux infrastructures physiques de préparation et d'intervention. Ainsi, le matériel hospitalier est insuffisant ; les zones rurales sont mal desservies ; les services de lutte contre les incendies manquent de moyens ; les opérations de recherche et de sauvetage sont également limitées par un manque de matériel approprié et de personnel qualifié (CEA, 2015a, p. 39).

Nul ne sait avec certitude si le Nigéria dispose d'un dispositif d'alerte rapide multirisque opérationnel. Malgré la mise en place d'un Plan national d'urgence (NEMA, 2011) et les auto-évaluations qui suggèrent à plusieurs reprises que des prévisions multirisques sont effectuées, les parties prenantes nationales soulignent régulièrement que, dans la pratique, les populations vulnérables ne reçoivent pas toujours les alertes et que les modes opératoires normalisés des institutions relatifs à différents aléas ne sont pas mis en œuvre de manière cohérente ou coordonnée. Il importe donc d'entreprendre des réformes législatives visant à définir la responsabilité ministérielle en matière d'évaluation des risques et d'alerte rapide, et à établir un lien avec l'utilisation de ces informations pour éclairer les décisions d'investissement et de développement (Mashi et al., 2019).

Des inquiétudes subsistent quant au fait que la loi portant création de la NEMA de 1999 (Gouvernement fédéral du Nigéria, 1999) n'accorde pas à la NEMA le pouvoir de faire appliquer les modes opératoires normalisés conçus pour intervenir dans différents types de situations d'urgence. À l'époque de l'état de référence, en 2015, la NEMA et la SEMA entretenaient de bonnes relations de travail, de même que la SEMA et les principales parties prenantes au niveau des États, notamment la Croix-Rouge nigériane, l'armée et le secteur privé. Toutefois, la coordination entre toutes ces entités restait dans l'ensemble ponctuelle et reposait sur différents réseaux d'individus, ce qui fragilisait le système (notamment en ce qui concerne la promotion, la mise en œuvre et la

cohérence des modes opératoires normalisés prévus pour les interventions d'urgence). Ainsi, le système de commandement et de contrôle des incidents doit, en théorie, harmoniser les modes opératoires normalisés, mais, dans la pratique, cette tâche incombe essentiellement à la première organisation présente sur les lieux. En effet, après une catastrophe, chaque organisation applique généralement ses propres modes opératoires normalisés ; les modes opératoires normalisés actuels décrivent généralement les actions à mener, mais pas les modalités de leur mise en œuvre (CADRI, 2012). Par ailleurs, la plupart des intervenants s'appuient uniquement sur la téléphonie mobile (mobile 2G) pour les alertes, chaque opérateur de téléphonie mobile ayant son propre numéro, et le réseau mobile sert également à la communication interinstitutionnelle lorsqu'il n'y a pas d'accès à la communication radio (CADRI, 2012).

Malgré les progrès réalisés dans le renforcement des capacités des volontaires en matière de préparation et d'intervention par la Croix-Rouge nigériane, la couverture reste fragmentaire et la rotation des volontaires continue de susciter des inquiétudes (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021 ; entretien avec le GNDR, 2021 ; entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021). Bien que les dispositifs d'alerte rapide sont en place et que les agences nationales disposent d'une technologie avancée, les intervenants locaux et les populations vulnérables ne sont pas toujours informés, notamment en raison d'une infrastructure insuffisante, comme l'a relevé la NIMET (entretien, 2021). Ce constat confirme la nécessité de procéder à une décentralisation et à une mise en œuvre locale efficaces de la gestion des risques de catastrophe. De fait, en règle générale, les catastrophes locales sont principalement gérées par des volontaires (comme la Croix-Rouge nigériane et le Grassroots Emergency Management Volunteers Corps) ou les conséquences sont simplement absorbées par les populations locales. La présence de LEMA structurées, travaillant avec des organisations déjà présentes sur le terrain, contribuerait à combler ces lacunes et à soutenir la collaboration dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités.

D'après les résultats de la présente évaluation, il est clair que des investissements conséquents sont nécessaires pour mettre en place des plans et des mesures de gestion des risques de catastrophe au niveau local, par le biais des zones de gouvernement local. Ces plans nécessitent un financement et un soutien technique appropriés. Dans les rapports précédents, le manque de LEMA a été souligné comme un obstacle majeur à l'adoption de mesures de réduction des risques plus efficaces au niveau local (CADRI, 2012 ; van Niekerk, 2014 ; CEA, 2015a), et ce problème a été confirmé par la NEMA (entretien, 2021). Les LEMA pourraient également soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles dans les plans et opérations de réduction des risques de catastrophe et dans ceux d'intervention en cas de catastrophe, notamment l'utilisation et la compréhension des dispositifs d'alerte rapide, ce qui constitue actuellement une lacune dans les progrès du Nigéria par rapport aux objectifs du Cadre de Sendai et au Programme d'action de l'Union africaine. Le succès du réseau des centres d'opérations d'urgence, qui a permis de détecter les épidémies et d'initier des interventions pour y faire face à travers le pays, pourra contribuer aux efforts dans ce sens. Un soutien supplémentaire aux SEMA est également nécessaire, par exemple par l'affectation de fonds réguliers et par une formation continue, en particulier pour le nouveau personnel.

En somme, en ce qui concerne la préparation et les interventions en cas d'urgence, le PNUD (2019, p. 102) indique qu'il est encore nécessaire de passer d'une culture de l'intervention à une culture du redressement et de la résilience à long terme afin de remédier à la vulnérabilité et aux risques à long terme. Parallèlement, bien que le terme « redressement après catastrophe » figure dans divers

documents (tels que le NDMF), les principales parties prenantes estiment généralement que la compréhension de ce que cela signifie dans la pratique et de ce à quoi pourrait ressembler une approche nigériane du redressement après catastrophe est insuffisante, compte tenu des difficultés actuelles à mettre en œuvre des mesures de préparation et d'intervention efficaces.

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisques.

(P4 N-1) Nul ne sait avec certitude si le Nigéria dispose d'un dispositif d'alerte rapide multirisque opérationnel. À l'heure actuelle, les rapports sur l'état des dispositifs d'alerte rapide sont parfois contradictoires et manquent de clarté, ce qui entrave la réflexion quant aux actions futures à entreprendre pour renforcer, améliorer et faire progresser l'alerte rapide sur les aléas dans tout le pays. Pour y remédier, l'UNDRR doit renforcer ses processus de validation et d'évaluation concernant l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Ainsi, les futurs rapports sur l'état d'avancement du Cadre de Sendai ne risqueraient pas de donner une fausse image des dispositifs d'alerte rapide et fourniraient une mise à jour officielle du niveau de couverture des alertes rapides, de leur qualité et des futurs investissements nécessaires. Dans le même ordre d'idées, une évaluation technique pourrait être entreprise afin de mieux comprendre l'interopérabilité potentielle des évaluations des aléas et des risques et des dispositifs d'alerte rapide existants au Nigéria, pour déterminer dans quelle mesure un dispositif d'alerte rapide multirisque pourrait être créé, et les mesures à prendre pour ce faire.

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux ».

(P4 N-2) La révision du cadre national de gestion des catastrophes proposée par la NEMA en 2021 pourrait être précédée d'une série d'ateliers d'innovation technique visant à renforcer les connaissances techniques et à diffuser les dernières réflexions mondiales sur le redressement après catastrophe, à présenter des exemples de cadres et de pratiques efficaces de redressement après catastrophe à travers le continent, et à proposer des idées sur la manière dont le Nigéria pourrait élaborer sa propre approche du redressement après catastrophe et du principe consistant à « reconstruire en mieux ». En l'absence d'un tel processus de soutien, toute révision du cadre national de gestion des catastrophes risque d'être symbolique, car la terminologie et les discours les plus récents relatifs au redressement après catastrophe et au principe consistant à « reconstruire en mieux » seraient adoptées sans être adaptées aux difficultés et aux possibilités actuelles.

(P4 N-2) Compte tenu de la nécessité de veiller à ce que l'approche spécifiquement nigériane du redressement après catastrophe et du « reconstruire en mieux » élaborée soit applicable, et eu égard au manque actuel de processus officiels de redressement après catastrophe au niveau des États et au niveau local, il est recommandé de réviser le cadre national de gestion des catastrophes en s'appuyant sur une évaluation complète des approches actuelles du redressement après catastrophe adoptées par les populations touchées par une catastrophe. Il s'agit, par exemple, de réfléchir à la notion d'auto-redressement, qui reconnaît que la plupart des familles touchées par une catastrophe reconstruisent leur maison en comptant sur leurs propres moyens, avec peu ou pas d'aide extérieure, et de s'appuyer sur cette réalité pour soutenir des approches d'auto-redressement plus sûres (Twigg et al., 2017, p. 9). L'évaluation devrait suivre une méthode solide,

conçue par un institut de recherche réputé ; des entités telles que la Croix-Rouge nigériane et le GNDR pourraient constituer des partenaires logiques aux fins de la collecte des données.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Il importe de mieux définir certaines dispositions institutionnelles et de gouvernance relatives à la préparation et aux interventions. Par exemple, il est nécessaire d'établir et de simuler des processus de commandement et de contrôle clairs pour tous les intervenants concernés par les interventions en cas de catastrophe. Lorsque les exercices de simulation révèlent des incohérences entre les modes opératoires normalisés des différentes agences et institutions, elles doivent être examinées et adaptées afin de permettre un déploiement opérationnel plus efficace dans des situations réelles. En complément, un plan d'urgence prévoyant le déploiement rapide de la Cellule de SIG de la NEMA aux fins de la réalisation de cartographies pourrait être établi et simulé, afin de tester l'efficacité de cet acteur supplémentaire dans le cadre des interventions en cas de catastrophe. Au préalable, le matériel et les logiciels informatiques de la Cellule de SIG doivent être mis à jour ; cette mesure doit s'inscrire dans le plan d'investissement en matière de réduction des risques de catastrophe de la NEMA pour 2021 (voir P3 N-1) et pourrait inclure, par exemple, un partenariat public-privé avec des filiales de sociétés technologiques telles que GoogleEarth, pour mettre à niveau les logiciels, l'infrastructure informatique et la connectivité Internet.

(P4 N-3) Lors des consultations des experts de haut niveau (2021), les participants ont recommandé que tous les organismes de réduction des risques de catastrophe du Nigéria participent au protocole commun d'alerte (PAC), une plateforme en ligne qui permet aux organismes de diffuser des informations sur les risques aussi rapidement et précisément que possible. Le PAC est un système multirisque qui permettrait la participation de multiples organismes, notamment la Nigeria Television Authority, à la diffusion d'informations, étant donné qu'il peut être utilisé sous forme de SMS (consultations d'experts de haut niveau, 2021).

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) Malgré la mise en place d'un Plan national d'urgence (NEMA, 2011), du NDRP (NEMA, 2002) et de divers plans sectoriels d'urgence, de préparation et d'intervention, il est largement admis que, sur le plan opérationnel, ces plans ne sont pas mis en œuvre de manière efficace, qu'ils ne sont pas cohérents avec les plans de préparation et d'intervention des SEMA et des LEMA (lorsque ceux-ci existent), et qu'ils ne reconnaissent pas suffisamment le rôle des populations locales dans la préparation et les interventions. Dans le cadre de leur engagement en faveur d'une Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe redynamisée, les OSC, les réseaux et les agences qui disposent d'un vaste réseau au sein des communautés locales, à l'instar de la Croix-Rouge nigériane, doivent promouvoir une plus grande reconnaissance du rôle et de la contribution des communautés et des acteurs locaux dans la préparation et les interventions. Pour ce faire, les modes opératoires normalisés, les plans d'urgence et la révision des politiques et des cadres, notamment le NDMF, doivent être dûment reconnus. Une plus grande visibilité du rôle de l'action locale ouvrirait également la voie aux recommandations liées à la nécessité de mieux documenter et valoriser les connaissances locales et traditionnelles en matière de gestion des risques de catastrophe (voir les recommandations de la priorité 1) et d'approfondir la compréhension collective des processus d'auto-redressement (voir ci-dessus).

(Nouveau domaine) De nombreuses lacunes subsistent en matière de compréhension, de données et de prise de mesures visant à réduire les risques de catastrophes liées aux aléas naturels dans les États du nord-est. La promotion de l'application des principes relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de redressement après une crise, l'adoption d'une approche tenant compte des conflits dans les projets de réduction des risques de catastrophe et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de consolidation de la paix permettraient d'approfondir la compréhension collective des méthodes à utiliser en vue de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit. Dans le cadre de projets existants, tels que le Projet de résilience au Sahel du PNUD, il est prévu de mener une analyse conjointe des risques avec la Commission du bassin du lac Tchad afin de rapprocher la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et les risques liés aux conflits et d'orienter ainsi les efforts de stabilisation et de redressement dans le bassin du lac Tchad, y compris dans le nord-est du Nigéria. Cette initiative pourrait constituer un point de départ utile pour élaborer les méthodes susmentionnées, lesquelles pourraient ensuite être avantageusement appliquées dans la région de la CEDEAO à des contextes dans lesquels les catastrophes liées aux aléas naturels et les conflits coexistent.

Chapitre 9. Sénégal

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque du Sénégal, avant de résumer les progrès et les réalisations que le pays a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels il se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies dans chaque chapitre national sont propres au pays concerné ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres pays, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par le Sénégal en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties pour chaque chapitre : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire inférieur d'Afrique de l'Ouest. Sa population s'élève à 16,3 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021a). Le pays est divisé en 14 régions, 45 départements, 123 arrondissements et 126 communes, dont 5 villes, 46 communes d'arrondissement et 385 communautés rurales (Ministère de l'intérieur du Sénégal, 2017).

Entre 2014 et 2018, le Sénégal a enregistré une croissance de plus de 6 % de son produit intérieur brut (PIB), bien qu'elle a plongé à 5,3 % en 2019 (Banque mondiale, 2021b). Au cours de la dernière décennie, le PIB par habitant n'a cessé d'augmenter pour atteindre 3 545 dollars des États-Unis en 2019 (Banque mondiale, 2021c). La part de la population qui vit au-dessus du seuil de 1,9 dollars des États-Unis en parité des pouvoirs d'achat (PPA) en 2011 devait baisser de 38 % en 2010 à 33,5 % en 2018, puis baisser encore jusqu'à 30,9 % en 2021 (Banque mondiale, 2019). Les services constituent le principal moteur de la croissance du PIB et la plus grande source d'emploi (PNUD, 2020a ; Banque mondiale, 2020). À l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal peine à

créer suffisamment d'emplois pour sa population jeune ; le taux de chômage y est donc élevé chez les jeunes (PNUD, 2020a).

Les bonnes performances agricoles, les transferts en espèces et l'amélioration des services sociaux ont tous contribué à la baisse des taux de pauvreté (Banque mondiale, 2019). Cependant, malgré les tendances positives actuelles, la croissance démographique rapide s'accompagnera certainement d'une hausse du nombre de personnes vivant dans la pauvreté (Banque mondiale, 2019).

Le Sénégal fait des progrès continus en matière d'amélioration de l'espérance de vie, d'accès à l'éducation et d'élévation du niveau de vie général (PNUD, 2020b). En 2020, le Sénégal était classé parmi les pays dont l'indice de développement humain est le plus faible au monde, occupant la 168^e place sur 189 pays (PNUD, 2020a). Le Sénégal connaît des niveaux élevés d'inégalité, avec un coefficient de Gini de 40 en 2011 (PNUD, 2020a). L'inégalité entre les femmes et les hommes demeure importante. En 2019, le pays s'est classé à la 130^e position sur 162 de l'indice d'inégalité de genre, ce qui témoigne du fait que les femmes ne bénéficient pas d'un accès égal à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que de leur moindre participation au marché du travail par rapport aux hommes (PNUD, 2020b).

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les services et les exportations, ce qui a ralenti la croissance économique jusqu'à un taux estimé à 1,3 % (Banque mondiale, 2020). La vulnérabilité du Sénégal s'explique par la faiblesse des réserves budgétaires et des filets de sécurité, la vulnérabilité du système de santé et le poids du secteur informel (Banque mondiale, 2020). Selon la Banque mondiale (2020), la consommation privée et l'investissement devraient servir de moteur à la reprise économique dans le pays.

La situation politique et sécuritaire du Sénégal est relativement stable, bien que le pays connaît un conflit de faible intensité dans la région de la Casamance depuis le début des années 1980 ; ce conflit provoque des flux de réfugiés qui fuient vers la Gambie et la Guinée-Bissau (USAID, 2017). Les conflits provenant du Mali et des pays voisins sont susceptibles de s'étendre au pays, bien qu'aucun conflit violent ne menace d'éclater au Sénégal (Seyferth, 2014).

Profil de risque

Le Sénégal fait face à de multiples aléas d'ordre hydrométéorologique, environnemental, biologique et sociétal. Le pays se classe au 45^e rang de l'indice mondial de risque, ce qui témoigne de sa forte exposition et de sa vulnérabilité aux aléas naturels, notamment l'élévation du niveau de la mer, les inondations et les sécheresses, ainsi que de son manque de capacités de réaction et d'adaptation (Behlert et al., 2020). Les pertes dues aux catastrophes ont des répercussions dans tous les secteurs ; elles compromettent la production des cultures et du bétail et endommagent les bâtiments et les infrastructures (Behlert et al., 2020). Les changements climatiques auront des effets au Sénégal, à savoir la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et la variabilité des précipitations. En raison de l'élévation du niveau de la mer, 110 000 personnes seront soumises à l'érosion côtière (CADRI, s.d.), tandis que les ondes de tempête provoqueront l'exposition des zones de faible altitude du pays aux inondations et à l'intrusion saline. Les sécheresses qui touchent le nord du pays exposent régulièrement la population à l'insécurité alimentaire, tandis que les inondations endommagent les infrastructures, les biens publics et les propriétés privées. Le Sénégal a réussi à réduire la prévalence du paludisme au cours des deux dernières décennies, une expérience qu'il a appliquée pour limiter les épidémies d'Ebola et de COVID-19.

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

Comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal est exposé à des aléas hydrométéorologiques, tels que les sécheresses et les inondations, dont beaucoup se verront aggravés par les changements climatiques. Dans l'ensemble du pays, les températures devraient augmenter de 3,1 °C d'ici les années 2060 et de 4,9 °C d'ici les années 2090 (Banque mondiale, 2021d). Les hausses de température ne seront pas les mêmes selon les zones géographiques (l'intérieur des terres se réchauffant plus rapidement que la côte), tout comme les taux d'augmentation du nombre de jours chauds (plus rapide dans le sud et l'est) et de diminution des nuits froides. Bien que les prévisions relatives aux précipitations ne tendent pas clairement vers une hausse ou une baisse dans le pays, la plupart des modèles prévoient une diminution globale des précipitations, avec davantage de précipitations pendant les fortes pluies (Banque mondiale, 2021d). La hausse des températures aura des répercussions négatives sur les cultures sèches, qui assurent les moyens de subsistance de plus de 60 % de la population du Sénégal (Banque mondiale, 2013).

Les inondations touchent jusqu'à 600 000 personnes par an. Elles ont d'importantes répercussions sur les populations à faible revenu et elles endommagent les infrastructures, les biens publics et les biens privés (Banque mondiale, 2013). Les fortes précipitations, un mauvais écoulement des eaux et l'intrusion saline figurent parmi les facteurs qui rendent le pays vulnérable aux inondations, tandis que l'urbanisation rapide accroît son exposition. La capitale, Dakar, produit environ 70 % du PIB du pays et compte 2 milliards de dollars d'actifs exposés aux inondations (Banque mondiale, 2013).

Le Sénégal fait l'objet de sécheresses tous les trois ou quatre ans, principalement dans le nord sahélien aride et semi-aride (GFDRR, 2016). Les sécheresses ont touché plus de 3 millions de personnes depuis 1980, ce qui a contribué à l'insécurité alimentaire en réduisant la production agricole. Par exemple, environ 35 % de la récolte nationale a été perdue pendant la seule sécheresse de 2002-2003, pour un coût de 50 millions de dollars (Banque mondiale, 2013).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

Le Sénégal est sujet à l'érosion côtière et aux pertes de mangroves. Les sécheresses, la croissance démographique et l'expansion des activités agricoles contribuent à la dégradation de l'environnement dans le pays. Les pertes de biodiversité et de mangroves ainsi que la variation de la température de l'eau ont une incidence sur la pêche (ANACIM et al., 2015). En outre, plus de 70 % des ménages vivent dans des zones de faible altitude. Par conséquent, une nouvelle élévation jusqu'à 1 m du niveau de la mer mettra en péril les 110 000 personnes qui vivent dans le sud du Sénégal ainsi exposées à l'érosion côtière (GFDRR, 2016). La hausse de la fréquence et de l'intensité des ondes de tempête et des coups de vent aggraveront la vulnérabilité des villes côtières, comme Saint-Louis, aux inondations, à l'érosion côtière et à l'intrusion saline (GFDRR, 2020).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

Le Sénégal est menacé par des parasites des cultures, des invasions de criquets pèlerins et des maladies infectieuses. Les invasions de criquets pèlerins et d'autres insectes, dont la fréquence pourrait augmenter en raison des effets à venir des changements climatiques, nuisent aux rendements agricoles : les rendements du millet ont chuté de 23 % et ceux du sorgho de 14 % à la suite des invasions de criquets de 2004-2005 (Banque mondiale, 2013). Les invasions d'insectes et la variabilité du climat sont responsables de la perte d'environ 10 % de la valeur des récoltes nationales chaque année et de 44 % sur cent ans (Banque mondiale, 2013).

Le Sénégal est menacé par des risques d'épidémies de diarrhée, d'infections respiratoires, de paludisme et d'autres maladies vectorielles. Des maladies tropicales transmissibles qui sont méconnues, telles que la filariose lymphatique (communément appelée éléphantiasis) et la schistosomiase, sont endémiques (OMS, 2008). Au cours des deux dernières décennies, le pays a réussi à réduire la prévalence du paludisme de 255,6 cas pour 1000 habitants en 2000 à 57,5 en 2018 (OMS, 2020). Le Sénégal a mis en pratique cette expérience lors de l'épidémie d'Ebola de 2014, qui s'est limitée à un seul cas importé, dont les contacts ont été tracés et suivis avec succès (OMS, 2014). Au départ, le pays a obtenu des résultats similaires pour contenir la pandémie de COVID-19, notamment au regard de ses capacités limitées dans le secteur de la santé, comptant environ sept médecins pour 100 000 habitants (OMS, 2018 ; Chakamba, 2020). Cependant, les cas ont régulièrement augmenté depuis décembre 2020 et, au 25 août 2021, le pays comptait 72 086 cas confirmés et 1 697 décès (OMS, 2021). Au 23 août 2021, 1 483 312 doses de vaccin avaient été administrées (OMS, 2021). Les restrictions des déplacements et les couvre-feux ont été à l'origine de manifestations dans la capitale, Dakar.

Catastrophes liées aux aléas sociétaux

Le système politique du Sénégal est relativement stable. Il a connu trois transferts de pouvoir qui se sont déroulés pacifiquement depuis les années 1960. Depuis le début des années 1980, le pays connaît néanmoins un conflit de faible intensité dans la région du sud de la Casamance (USAID, 2017). Le conflit entre le Gouvernement sénégalais et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MDFC) a entraîné le déplacement interne de 6 000 personnes à Ziguinchor, et 10 000 réfugiés supplémentaires ont fui vers la Gambie et la Guinée-Bissau voisines (USAID, 2017). Le potentiel agricole de la Casamance est sous-exploité notamment en raison de la présence de mines terrestres et des déplacements de population. Malgré les pourparlers de paix et les appels unilatéraux au cessez-le-feu lancés par l'un des dirigeants du MDFC, les attaques se sont poursuivies tout au long des années 2010 (USAID, 2017). La propagation de l'extrémisme et des conflits violents en provenance du Mali voisin et d'autres pays est très préoccupante, bien que le Sénégal lui-même n'est pas considéré comme une grande menace en ce qui concerne l'extrémisme (Seyferth, 2014).

Bien que le Sénégal est largement considéré comme un pays stable, le pays a fait l'objet d'émeutes en mars 2021, au cours desquelles des milliers de personnes sont descendues dans les rues de Dakar pour protester contre les accusations de viol portées contre le leader de l'opposition, Ousmane Sonko, et ont manifesté un vif sentiment anti-français (Chutel, 2021). Huit décès ont été signalés (Chutel, 2021). Les manifestations ont également soulevé des questions sur la politisation de la violence à l'égard des femmes dans le pays, compte tenu du peu de poursuites engagées contre les auteurs de viol et de violence fondée sur le genre (Chutel, 2021).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Des avancées significatives ont été réalisées dans l'amélioration des connaissances sur les risques de catastrophes. La compréhension des risques propres à chaque aléa est largement favorisée par les institutions ou les projets sectoriels. Les données concernant, par exemple, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sont rassemblées par le Secrétariat Exécutif du *Conseil National à la Sécurité Alimentaire* (SE-CNSA), qui les conserve, puis évalue les risques nutritionnels dans le pays et supervise un dispositif d'alerte rapide. Les données sont mises à jour au moyen de trois enquêtes sentinelles (sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition) menées au cours de l'année et d'un grand

sondage national mené tous les deux ans et portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Branders et al., 2018). En outre, au cours de la période 2019-2020, le Sénégal a été l'un des nombreux pays du Sahel à établir un profil de risque à l'échelle nationale qui englobe une composante de vulnérabilité, sur la base des données d'enquêtes auprès des ménages provenant du Gouvernement et de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) (ARC, 2019 ; échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Les risques d'inondation sont gérés par la Commission Nationale de Prévention, de Supervision et de Suivi de la Lutte contre les Inondations, qui travaille en étroite collaboration avec l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM). Des postes d'observation ont été construits et des mécanismes d'évaluation continue sont en place. D'autres investissements sont prévus afin d'élargir la cartographie des zones inondables, avec le lancement, en mai 2021, du Projet de gestion intégrée des inondations au Sénégal (PGIIS), qui bénéficie d'un financement à hauteur de 4 milliards de francs CFA (environ 7 millions de dollars des États-Unis) de l'Agence française de développement (AFD) (APS, 2021). Des investissements en termes d'infrastructure sont également réalisés, un radar a ainsi été mis à la disposition de l'ANACIM, et la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) a été équipée d'outils utiles au bon fonctionnement du dispositif d'alerte rapide (APS, 2021).

Pour mieux surveiller les risques climatiques, le Ministère de l'environnement et du développement durable a renforcé ses unités d'observation (ANACIM et al., 2018). L'ANACIM assure une surveillance météorologique supplémentaire. Elle diffuse des prévisions utilisées dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des transports, de l'élevage, de l'habitat, etc. Les prévisions servent notamment à gérer le calendrier agricole. La surveillance des ressources hydrauliques est assurée par la DGPRE, qui a cartographié les bassins versants et les zones inondables du pays. Elle met régulièrement à disposition du public des mises à jour et des alertes concernant les inondations.

Depuis 2014, la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale réalise, en collaboration avec l'Agence nationale de statistique et de la démographie et d'autres acteurs clés, des enquêtes sous forme de questionnaire. Les données des enquêtes sont enregistrées dans une base de données nationale centralisée et répertorient 580 000 ménages vulnérables que les programmes de protection sociale doivent cibler.

Créé en 1986 sous l'égide du Ministère de l'environnement et du développement durable, le Centre de suivi écologique (CSE) reste actif dans le suivi et l'évaluation de l'environnement, des ressources naturelles et des problématiques liées au développement durable. Le CSE délivre des données sur les aléas et des informations décisionnelles sur les inondations, la végétation et les feux de brousse. Le Centre a récemment établi un partenariat avec Digital Earth Africa afin d'utiliser les données satellitaires d'observation de la Terre (OT) pour prendre de meilleures décisions (CSE, 2019).

Le Centre national de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce (CNCMR) a été créé par le décret n° 2017-949 du 9 mai 2017 (République du Sénégal, 2017). La mise en place du CNCMR, ainsi que l'installation à l'échelle nationale de stations de collecte de données et de surveillance axées sur des aléas spécifiques visant à appuyer le dispositif d'alerte rapide, servent à renforcer la connaissance des risques de catastrophe. Outre le déploiement d'un dispositif national d'alerte rapide et l'amélioration de l'accès aux informations et de leur qualité, le CNCMR est chargé

de coordonner et de superviser les opérations d'intervention face aux catastrophes (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En outre, un dispositif d'alerte rapide perfectionné contribue à mieux anticiper l'intervention face aux catastrophes. Le CNCMR sera bientôt hébergé par le Centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) du Ministère de l'intérieur. Le COGIC (dont les bâtiments ont été construits) comprendra une unité dédiée à un dispositif d'alerte rapide multirisques et vise à traiter les aléas les plus courants. La mise en service du COGIC est actuellement l'une des priorités des autorités du Sénégal (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Le pays a également renforcé ses capacités institutionnelles de collecte et de diffusion des données. En 2017, le Sénégal a approuvé la Norme spéciale de diffusion des données afin d'améliorer la collecte et la diffusion d'informations publiques relatives aux indicateurs économiques et financiers (FMI, 2017).

La plupart des experts techniques de la réduction des risques de catastrophe et des acteurs du domaine utilisent le document intitulé « 2009 UNISDR - Terminologie pour la Prévention des risques de catastrophe » (UNISDR - maintenant Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, UNDRR) qui a guidé les premières étapes du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, et se sont engagés à utiliser toute mise à jour produite (UNISDR, 2009 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021). Ce document d'orientation de 2009 est désormais remplacé par une nouvelle version (ISC et UNDRR, 2020).

Des organismes de formation et de recherche, tels que le Centre de suivi écologique, l'Institut sénégalais de recherche agricole et l'Institut de technologie alimentaire, entreprennent des travaux de sensibilisation aux risques. Des efforts ont été faits pour intégrer des cours sur la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires. En outre, le Centre d'éducation et de formation environnementale (CEFE) du Ministère de l'environnement et du développement durable, créé en 2000, propose des formations dans le domaine de l'environnement, notamment sur des sujets tels que les changements climatiques, la biodiversité et la désertification (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021). En partenariat avec la plateforme Partners Enhancing Resilience for People Exposed to Risk (PeriPeri U), des programmes de formation ont également été mis au point à l'Université Gaston Berger et y sont enseignés. La création de cours sur la réduction des risques de catastrophe a également permis que les responsables administratifs reçoivent une formation spécifique. Par exemple, des modules sur la protection civile et la réduction des risques de catastrophe, dispensés par la Direction de la protection civile, ont été introduits, il y a plusieurs années, dans le programme de formation des autorités administratives à l'École nationale d'administration.

La réduction des risques de catastrophe est en cours d'intégration dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, les initiatives lancées en 2008 au niveau primaire ayant pris de l'ampleur. En 2019, différents acteurs clés (tels que le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'intérieur et l'Association des Maires du Sénégal) ont collaboré en vue d'introduire les premiers secours et la gestion des risques de catastrophe dans le programme d'enseignement (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Dans l'enseignement supérieur, un programme sur la sécurité alimentaire est proposé à l'Université Gaston Berger en collaboration avec la plateforme PeriPeri U (PeriPeri U, s.d.). Bien que le principe d'aborder la réduction des risques de catastrophe

dans l'éducation est accepté, il convient de renforcer les actions menées à cette fin pour y parvenir efficacement.

Enfin, sur le plan de la communication des risques, un réseau de femmes journalistes a été mis en place, aidé par six accords de partenariat entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le *Réseau International des Femmes de l'Union des Radios Associatives et Communautaires* (RIF/URAC) (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Le réseau vise à améliorer la diffusion des mesures préventives destinées à limiter la propagation de la COVID-19 ; pour cela, 30 femmes ont suivi une formation sur la communication des risques. En outre, 150 stations de radio locales ont également été recrutées pour contribuer à la diffusion de plus de 1000 messages dans cinq langues locales (wolof, peul, sérère, diola et mandingue) (échange de courriels du PNUD, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré de nombreuses avancées positives, par secteur et par projet, dans l'établissement du profil des aléas et leur suivi, aucune ressource financière nationale n'est affectée à la réalisation d'évaluations systématiques multirisques des risques de catastrophes dans tout le pays (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Le champ d'action est donc limité. Par exemple, la mise en œuvre de divers projets de renforcement des digues côtières devait servir à produire une cartographie complète des zones inondables du pays, mais selon les experts, cela n'a pas été fait (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021).

Si des systèmes sont en place pour surveiller les aléas les plus importants, il est plus difficile d'obtenir des informations relatives à l'étendue et à la répartition de l'exposition et de la vulnérabilité à ces aléas. Des données ventilées par sous-catégories intersectionnelles sont également absentes de nombreux jeux de données.

L'une des principales difficultés pour améliorer la compréhension des aléas multiples et des risques croisés réside dans le rassemblement des informations dans une base de données unique et la mise à disposition de cette dernière, car le Sénégal ne dispose pas d'une base de données centralisée sur les risques de catastrophe. Les données sur les répercussions des catastrophes et les pertes sont également incohérentes, les informations les plus récentes déclarées dans DesInventar (un système de gestion des informations sur les catastrophes gratuit et à code source ouvert) datant de 2014. Selon les experts interrogés dans le cadre de la présente étude, ce manque de données est dû à une faible collaboration interinstitutionnelle. Les contraintes et procédures administratives limitent fortement l'accès aux données existantes. L'absence de cadre harmonisé pour les définitions et la terminologie relatives aux aléas fait partie des obstacles à surmonter pour renforcer l'interopérabilité des systèmes. Faute de mesures d'incitation invitant à garantir cette harmonisation, chaque secteur utilise ses propres textes et les concepts de son choix (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Les institutions nationales ne publient généralement pas de données sur les aléas préoccupants ou sur leurs opérations, et il est donc difficile d'accéder aux informations ou de les compiler. L'UNDRR a officiellement écrit au Gouvernement sénégalais pour lui demander de mettre à jour les données dans le système DesInventar, mais cela n'a toujours pas été fait.

Les participants aux consultations d'experts de haut niveau et aux entretiens menés dans le cadre de la présente étude ont fait part de leur inquiétude quant à l'absence d'un système central de

communication des risques, quant au fait que cette communication se fait pour l'heure uniquement en français et que d'autres aspects du Programme d'action de l'Union africaine, tels que la réalisation systématique d'évaluations des besoins après une catastrophe, ne sont pas des activités entreprises habituellement. En ce qui concerne ces dernières, des évaluations sont parfois entreprises à la demande des autorités à la suite d'événements de grande ampleur, comme les inondations de 2020 (Ndiaye, 2021), mais ce n'est pas une pratique régulière.

Les personnes interrogées ont suggéré que la formation professionnelle sur la réduction des risques de catastrophe pourrait être améliorée en créant des programmes dédiés à cette thématique, plutôt que de disperser les cours dans différentes filières d'études. En outre, la viabilité des cours actuels, y compris ceux proposés par l'Université Gaston Berger, suscitent des inquiétudes en raison du manque de financement. En ce qui concerne l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le système éducatif officiel, le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine conclut que jusqu'en 2018, le Sénégal avait obtenu des « résultats limités » à cet égard. Le rapport ne fournit cependant aucune donnée supplémentaire à l'échelle du pays (CUA, 2020).

À l'échelle locale, le manque d'engagement à mettre en œuvre des politiques de prévention des risques est problématique, notamment de la part des autorités locales ; ceci est principalement attribué au fait qu'elles n'ont pas conscience de l'utilité de ces politiques. Les stratégies visant à favoriser la sensibilisation du public peinent souvent à atteindre les objectifs souhaités. Les personnes interrogées ont indiqué que les stratégies suscitent souvent scepticisme, réticence et suspicion. Parallèlement, des projets sont menés en vue d'inciter différents acteurs, tels que les élus, les médias et les populations locales, à prendre conscience des risques de catastrophes. Des campagnes d'information sur des aléas spécifiques sont menées par la Direction de la protection civile et d'autres institutions mandatées par l'État dans la réduction des risques de catastrophe. À cette fin, un réseau regroupant 125 radios locales a été créé, dont les programmes sont diffusés dans tout le pays.

Recommandations

(P1 N-1) Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques.

(P1 N-1) Le Sénégal disposant d'une série de systèmes fondamentaux de suivi et d'évaluation des risques, le pays devrait bénéficier d'une aide pour diriger la conception et le déploiement d'un système centralisé de gestion des risques de catastrophe permettant de rassembler les informations afin de créer des données et des profils multirisques par région. Il serait préférable d'en confier la coordination technique à la Direction de la protection civile, mais comme il s'agit d'une tâche de grande envergure, des étapes intermédiaires sont nécessaires. En commençant par les zones à haut risque où les aléas se combinent, comme le risque d'inondation, l'érosion côtière et la COVID-19, des projets pilotes infranationaux pourraient être menés afin de produire des cartes multirisques et d'encourager la collaboration entre les agences et les ministères responsables de chaque aléa. Ces projets pourraient établir les bases d'une compréhension plus approfondie des risques en cascade et conduire à la mise en place de processus qui prendraient le relais et viseraient à élaborer des plans intersectoriels de préparation, de réduction, d'intervention et de redressement multirisques. Après la réalisation de trois ou quatre projets pilotes dans différentes zones géographiques mettant en jeu différents sous-ensembles d'aléas, il sera possible d'en tirer des enseignements afin d'alimenter un dialogue national sur la faisabilité et la volonté de s'engager dans un processus à plus long terme

den vue de créer un mécanisme central de compilation des risques et d'évaluation multirisque. Cette démarche peut contribuer à orienter une prise de décision solide tenant compte des risques. En parallèle, il convient de renforcer les capacités du Centre opérationnel de gestion interministériel des crises afin de faciliter la collaboration interinstitutionnelle pour enregistrer les informations dans toute future plateforme.

(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.

(P1 N-2) Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la compréhension des risques et renforcer l'action visant à combler le manque de données ventilées sur les risques de catastrophes, selon une gamme de catégories intersectionnelles, y compris le genre, le sexe, l'âge, le handicap, les personnes déplacées par les conflits et d'autres groupes vulnérables (Chaplin et al., 2019). Ces données seront nécessaires tout au long du cycle de gestion des risques de catastrophe, à commencer par une meilleure compréhension de la répartition inégale dans la société de la vulnérabilité aux risques et de l'exposition à ceux-ci. L'UNDRR, le PNUD, ONU-Femmes et d'autres organismes nationaux et régionaux pourraient conseiller les ministères de tutelle et les agences intervenant dans la réduction des risques de catastrophe concernant les meilleures pratiques en matière de ventilation des données provenant d'autres pays. Ces informations permettraient de poursuivre les discussions et de s'accorder, idéalement au sein de la plateforme pour la réduction des risques de catastrophe, sur les sous-catégories qui conviennent le mieux au contexte sénégalais. La plateforme pourrait viser à produire un rapport fondamental sur la vulnérabilité aux catastrophes, qui non seulement fournirait une base de référence pour d'autres études, mais qui comprendrait également une forte composante de plaidoyer ciblant les spécialistes sectoriels afin de démontrer la valeur ajoutée de la ventilation des données par catégories intersectionnelles.

(P1 N-3) Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes.

(P1 N-3) Le Conseil international des sciences (ISC), l'UNDRR et le Groupe africain sur la science et la technologie (Af-STAG) pourraient organiser une série de webinaires techniques visant à soutenir tous les ministères de tutelle (détaillés ci-dessus) intervenant dans le suivi des aléas et des risques. L'objectif serait de comprendre les dernières orientations (ISC et UNDRR, 2020) sur les définitions et les classifications des aléas, qui fournissent désormais les informations de base du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du mécanisme de suivi qui l'accompagne. Des représentants du groupe de travail technique d'orientation pourraient proposer des discours mobilisateurs dans le cadre de webinaires, afin de susciter un intérêt en faveur de l'adoption de définitions et de classifications plus harmonisées, et d'établir les bases d'une discussion future sur la création de systèmes de gestion des risques de catastrophe et des aléas offrant davantage d'interopérabilité.

(P1 N-4) Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe, et les étoffer.

(P1 N-4) Dans le cadre d'un projet régional, la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en collaboration avec l'UNDRR, pourrait organiser une série de dialogues d'échange avec les bureaux nationaux de statistique et les autorités nationales de gestion des catastrophes et/ou les services de protection civile dans chacun des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, y compris le Sénégal, qui ne

déclarent pas actuellement leurs données sur DesInventar et/ou d'autres bases de données mondiales sur les pertes occasionnées par les catastrophes et les conséquences de ces dernières. Le dialogue pourrait viser à mieux comprendre les limites techniques qui expliquent cette lacune, ainsi que les structures dissuasives ou incitatives qui empêchent la déclaration des données. Les conclusions régionales devraient contribuer à la réalisation d'une évaluation mondiale des bases de données existantes sur les catastrophes, de leurs forces et de leurs faiblesses, y compris, par exemple, l'indice pour la gestion des risques INFORM et la base de données sur les événements d'urgence, afin d'orienter de manière concrète les pays sur la manière d'améliorer la communication des informations, ainsi que sur les raisons et les incitations pour le faire.

(P1 N-6) Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes.

(P1 N-6) Un processus normalisé d'évaluation des dommages et des pertes dus aux catastrophes mériterait d'être envisagé en priorité, en s'appuyant sur l'expertise des personnes qui ont récemment participé à la formation du PNUD sur les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe. Les documents déjà élaborés ne manquent pas à ce sujet, notamment un examen de 10 ans d'expérience en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe (Jeggle et Boggero, 2018), bien que le Sénégal n'y figure pas. Il convient de partager les avantages avérés des évaluations systématiques et multipartites des besoins après une catastrophe, en insistant sur leur utilité : faire office de point de départ pour encourager l'adoption de recommandations convenues d'un commun accord ; éclairer les processus de redressement résilient ; obtenir un pouvoir de mobilisation pour permettre l'échange de données et d'enseignements (Jeggle et Boggero, 2018). Le Sénégal peut chercher activement à tenir compte des enseignements retirés des récentes évaluations portant sur les processus d'évaluation des besoins après une catastrophe, en particulier par les moyens suivants : chercher à garantir l'intégration des groupes marginalisés ; reconnaître la responsabilité envers les personnes touchées ; engager le secteur privé (Jeggle et Boggero, 2018).

(P1 N-6) Compte tenu du manque relatif d'expérience ou de pratique en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'équipe régionale du PNUD devrait envisager un engagement à plus long terme sur le thème des outils et processus de redressement après catastrophe, dans le cadre de son Programme de renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique subsaharienne mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, la Banque mondiale, le Dispositif mondial de réduction des catastrophes et de redressement (GFDRR) et ClimDev-Africa (UNDRR, 2021), en collaboration avec d'autres partenaires nationaux, régionaux et continentaux.

(P1 N-7) Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation.

(P1 N-7) Une courte étude exploratoire est nécessaire pour établir une carte des formations et des parcours éducatifs disponible au Sénégal en matière de réduction des risques de catastrophe. Cette étude pourrait être menée dans le cadre d'un mémoire de Master dédié par des étudiants de l'Université Gaston Berger en collaboration avec PeriPeri U. Les résultats devraient être évalués par rapport au profil de risque de catastrophe du pays afin de recenser les lacunes en matière de formation sur les risques et de couverture géographique ainsi que dans les différentes phases du

cycle de gestion des risques de catastrophe. Une proposition de financement pourrait être soumise à des donateurs, tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), en vue d'élargir la collaboration existante entre PeriPeri U et le Sénégal et de proposer un programme d'enseignement universitaire appliqué sur la réduction des risques de catastrophe.

(P1 N-7) Sur la base de la recommandation ci-dessus, le Ministère de l'environnement et du développement durable, Af-STAG et PeriPeri U pourraient collaborer en vue de répertorier les possibilités de financement et de s'employer à les obtenir afin d'augmenter l'offre de formations et de parcours éducatifs liés à la réduction des risques de catastrophe et de garantir la stabilité financière de ceux qui sont déjà établis, comme ceux de l'Université Gaston Berger. Si des financements supplémentaires sont obtenus, le programme de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe à l'université, la formation du Centre d'éducation et de formation environnementale (CEFE) et les modules présentés par la Direction de la protection civile pourraient élargir l'éventail des risques actuellement abordés dans leurs programmes d'études. Les sujets spécifiques devraient suivre les résultats de la recommandation P1 N-7 et pourraient viser à s'assurer que les connaissances sénégalaises en matière de réduction des risques de catastrophe englobent l'éventail élargi de risques couverts par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. Comme l'ont demandé de nombreux experts consultés dans le cadre de la présente étude, il conviendrait également de proposer activement les cours aux autorités municipales infranationales afin de former un groupe d'experts ne se limitant pas au personnel des ministères centraux et des sièges des agences.

(P1 N-9) Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.

P1 N-9) Les ambitions visant à établir un réseau de communication pour les risques de catastrophes en 2008 ne se sont pas encore concrétisés. Les experts ont critiqué le fait que les campagnes de sensibilisation sont uniquement en français et ne communiquent donc pas dans d'autres langues nationales comme le diola, le mandingue, le peul, le sérère, le soninké et le wolof (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Les autorités, à savoir la Direction de la protection civile et le COGIC, pourraient vouloir répondre en priorité aux demandes des experts du climat et des risques de catastrophe invitant à organiser un processus multipartite en vue d'élaborer un cadre national de communication des risques et de sensibilisation à ces risques (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021). Le cadre pourrait englober une série de principes de meilleures pratiques qui intègrent la nécessité de renforcer et d'élargir la sensibilisation par langue, à l'aide des réseaux de radios locales existants qui diffusent dans toutes les langues dominantes. Les orientations et modèles académiques et opérationnels ne manquent pas et peuvent être adaptés à cet exercice. Cependant, pour gérer efficacement cette sensibilisation, des fonds seront nécessaires pour qu'une agence organisatrice puisse chaperonner le processus. Il serait possible d'obtenir des fonds durables en incluant cette activité dans une prochaine proposition de projet aux fonds internationaux pour le climat. Il faudra peut-être ajouter les aléas non liés au climat ultérieurement, mais les travaux entrepris constitueraient un point de départ utile pour élaborer un cadre national de communication des risques et pour sa mise à jour. Les plans de redressement financier pour l'après COVID-19 sont d'autres sources potentielles de financement, en utilisant le point d'entrée des aléas biologiques, auquel d'autres aléas peuvent être ajoutés.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

Au moment de l'état de référence de 2015, le Sénégal disposait de plusieurs stratégies nationales de développement économique et social, qui englobaient, sous diverses formes, la nécessité d'agir pour parvenir à une gestion et une réduction efficaces des risques de catastrophe. Par exemple, le deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2006-2011 (République du Sénégal, 2006) incluait la protection sociale (sous l'axe 3), ainsi que la prévention et la gestion des risques de catastrophe. Dans la politique économique et sociale 2011-2015 qui a suivi (République du Sénégal, 2011a), la réduction des risques de catastrophe était à nouveau incluse sous l'axe 2. De même, la Stratégie nationale de développement économique et social (République du Sénégal, 2012) comprend des objectifs visant à prévenir et à réduire les risques majeurs de catastrophe et à améliorer la gestion des risques de catastrophe dans son ensemble. En outre, bien qu'il n'existait pas de stratégie spécifique à la réduction des risques de catastrophe, en 2011, l'État a adopté un programme national quinquennal de réduction des risques majeurs et de gestion des catastrophes (Sané, 2015).

Depuis 2014, le Plan Sénégal Émergent 2014-2035 (République du Sénégal, 2014) intègre les risques que posent les changements climatiques et les catastrophes liées aux aléas naturels sur les vies et les moyens de subsistance. Les objectifs du plan comprennent la nécessité d'agir sur la prévention et la réduction des risques de catastrophe majeure ainsi que d'améliorer la gestion des risques de catastrophe.

Au Sénégal, plusieurs institutions ont pour mission la réduction des risques de catastrophe et remplissent généralement une fonction de coordination ou une fonction opérationnelle. S'agissant de la première fonction, la Direction de la protection civile (créée par le décret n° 64-563 du 30 juillet 1964 -République du Sénégal, 1964), qui relève du Ministère de l'intérieur, est la principale entité responsable. Parmi les autres, citons la Cellule nationale de prévention et de lutte contre les inondations (CNPLCI) créée en 2003 (République du Sénégal, 2003), qui est chargée du suivi et de la mise en œuvre des mesures de prévention des inondations, et la Plateforme nationale pour la prévention et de réduction des risques majeurs de catastrophes créée en 2008 (République du Sénégal, 2008a).

Un éventail d'institutions sectorielles gèrent des aléas spécifiques. Pour les inondations, par exemple, il s'agit du Ministère de la restructuration et de l'aménagement des zones d'inondations (MRAZI), créé en 2012 et devenu la Direction de l'aménagement et de la restructuration des zones d'inondations (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021), et de la Commission nationale de prévention, de supervision et de suivi de la lutte contre les inondations, créé en 2007 et placée sous l'autorité du Premier Ministre. En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les dispositifs de gouvernance comprennent le SE-CNSA et le *Conseil national à la sécurité alimentaire* (CNSA). Parmi les autres organismes intervenant dans la gestion des aléas spécifiques, citons la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale et les Divisions des installations classées relevant de la Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC), qui supervise la gestion des risques industriels et technologiques (DEEC, 2016).

La sécurité et la sûreté maritimes et la protection de l'environnement marin relèvent de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité Maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement Marin, HASSMAR (HASSMAR, 2016). L'ANACIM, créée en 2011 par le décret n° 2011-1055, est chargée de la météorologie et de l'aviation civile (République du Sénégal, 2011b ; ANACIM et al., 2015).

Le Corps national des sapeurs-pompiers a été créé en 1982 (par le décret n° 82-196) et a été reclassé en 2012 pour devenir le Groupement national des sapeurs-pompiers (Seck, 2013). Ce reclassement comportait des programmes et des projets visant à renforcer les capacités opérationnelles (Seck, 2013), par exemple en matière d'organisation (création d'unités nucléaires, radiologiques et chimiques), d'équipements et de logistique (mise à niveau des équipements et du réseau territorial) et de ressources humaines (recrutement de personnel) (entretien avec la Direction de la protection civile, 2021 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021).

En théorie, la Direction de la protection civile agit à titre de mécanisme principal de coordination pour les différentes agences et les différents ministères qui interviennent dans la réduction des risques de catastrophe. Ce rôle est cependant difficile à remplir en raison d'un manque de personnel, de capacité technique et de financement. Pour combler ces lacunes, un décret a été publié le 8 janvier 2021 afin de réorganiser le fonctionnement et la mission de la Direction de la protection civile (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Ce texte comporte des dispositions relatives à la gestion autonome de la Direction générale de la protection civile (DGCP), à la réinstauration de la DGCP en tant qu'agence centrale de coordination ainsi qu'à la désignation officielle de la réduction des risques de catastrophe comme étant l'une de ses missions principales. Ce dernier changement a permis d'intégrer de manière plus explicite la réduction des risques de catastrophe dans les attributions de la Direction de la protection civile, en insistant davantage non seulement sur l'intervention, mais aussi sur la prévention, la préparation et le redressement (consultation d'experts de haut niveau, 2021). La publication de ce décret devait grandement clarifier le rôle de la Direction de la protection civile en tant que service central de coordination pour la gestion des risques de catastrophe et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le rôle complémentaire que jouent les ministères sectoriels concernés.

La création du Centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) et la volonté de mettre en place trois centres régionaux ont été très attendus. Le 8 avril 2020, le Conseil des ministres a confié à la Direction de la protection civile la mission de mettre en service le COGIC. Celui-ci est investi d'un large mandat prévoyant une réorientation marquée de la gestion des risques de catastrophe vers la réduction des risques de catastrophe, et est chargé de la détermination, de la prévention et de la gestion des risques, de la mise en place d'un dispositif d'alerte rapide et de mécanismes d'intervention rapide en cas de catastrophe, et plus largement de soutenir la résilience face aux catastrophes grâce à des mesures de redressement locales (Koulibaly, 2020). Le Projet de résilience au Sahel, dirigé par le PNUD, a contribué à la création de centres régionaux de gestion de crise dans le nord (Saint Louis), le centre (Kaolack) et le sud (Kédougou) du pays, dans le but de mettre au point en temps voulu des dispositifs d'alerte rapide décentralisés (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Des évaluations des besoins ont également été menées afin d'éclairer la mise en place des centres, en plus de réaliser un inventaire général des dispositifs d'alerte rapide existants au Sénégal. Des liens avec d'autres organismes des Nations Unies, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont également été établis en vue de

renforcer les dispositifs d'alerte rapide existants par l'ajout de composantes supplémentaires (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

En l'absence des mécanismes de coordination décrits ci-dessus, divers départements sectoriels ont instaurer des collaborations lorsque leurs attributions et leur programme l'exigeaient. Ces collaborations comprennent, par exemple, un cadre de consultation entre le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Ministère de la planification et le Ministère des finances en vue d'une coopération sur les problématiques liées aux inondations (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En outre, il existe des plateformes sectorielles pour la gestion des risques, telles que la plateforme pour la gestion des risques agricoles et la Plateforme nationale sur la pêche et les changements climatiques.

En ce qui concerne la réglementation et l'application des normes, codes et pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe, plusieurs mécanismes permettent d'assurer la sécurité et d'encourager une culture de prévention des risques. Ces mécanismes comprennent, par exemple, la réalisation par la Direction de la protection civile d'études de sécurité sur les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics, lesquelles sont une condition préalable à la délivrance des permis de construire (Dia et Rambinintsaotra, 2008). En 2002, une charte signée entre le Ministre de l'intérieur et le président de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal a été à l'origine de la mise en place d'un comité directeur chargé de superviser la prévention des risques et la gestion des accidents sur le lieu de travail (Sané, 2015). On peut également citer la Division des études d'impact environnemental (DEIE) du Ministère de l'environnement et du développement durable, qui réalise des études d'impact environnementales avant la mise en œuvre des projets et assure le suivi des plans de gestion de l'environnement, et la DEEC, qui gère la prévention et le contrôle de la pollution, notamment à l'aide d'études d'impact (DEEC, 2016).

Enfin, le Ministère de l'environnement et du développement durable (entretien, 2021) indique qu'il continue à élaborer des mécanismes nationaux visant à protéger les écosystèmes essentiels pour la réduction des risques de catastrophe. Jusqu'à présent, la majorité des progrès réalisés ont pris la forme d'interventions basées sur des projets autour de la restauration des forêts, des services écosystémiques et de l'adaptation aux changements climatiques (Djigo, 2013 ; Sané, 2013 ; Seck, 2013).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Bien que la gestion et la réduction des risques de catastrophe sont intégrées dans plusieurs stratégies socio-économiques et dans les textes stratégiques qui s'y rapportent, elles ne décrivent, ne structurent ni ne prévoient suffisamment d'enveloppes budgétaires pour mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à l'élaboration de dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe solides dans le pays ou pour financer des activités opérationnelles. La méconnaissance de tout outil permettant aux responsables politiques de traduire les principes de réduction et de gestion des risques dans les activités sectorielles entrave encore davantage l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, plans et budgets sectoriels. Les personnes interrogées ne savent pas non plus si des activités de sensibilisation ont été menées pour permettre aux ministères de tutelle de comprendre les engagements du Sénégal envers le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

À ce jour, il n’y a toujours pas de stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (CUA, 2020). L’élaboration d’une stratégie est toutefois prévue, avec l’appui de l’Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) en vue de mener une évaluation initiale, et du PNUD (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Bien que la gouvernance des institutions de gestion des risques fait partie du mandat de la Direction de la protection civile, les lacunes institutionnelles actuelles ne lui permettent pas de remplir ce rôle. En outre, les personnes interrogées se sont accordées à dire que la pluralité des parties prenantes qui interviennent dans différents aspects de la gestion des risques de catastrophe entraîne parfois un chevauchement des responsabilités et une duplication des efforts, bien qu’aucun exemple de cette duplication n’a été fourni. Les experts ont indiqué que cela constituait un obstacle à une coordination efficace et à la cohérence des interventions, ce qui suscite souvent une confusion et provoque des conflits au sujet des mandats et des responsabilités des institutions. Certaines parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe estiment que le fait que la Direction de la protection civile relève du Ministère de l’intérieur, qui se charge principalement de la gestion de la sécurité publique et des élections, a conduit à ce que les décisions soient prises par d’autres entités dont la mission ne consiste pas directement à superviser la réduction des risques de catastrophe (Seck, 2013). Il est à espérer que le décret de 2021 et la création du COGIC permettront de surmonter ces difficultés.

Il n’existe pas de plateforme fonctionnelle réduction des risques de catastrophe au Sénégal. Bien que le décret de 2008 énonce la création d’une plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes (République du Sénégal, 2008a) et qu’il existe un précédent pour une telle plateforme sous diverses descriptions des attributions du Ministère de l’intérieur en tant que point focal principal en matière de réduction des risques de catastrophe, il existe des données contradictoires quant à savoir si une plateforme a jamais été pleinement établie et, si c’est le cas, pourquoi elle n’est pas devenue pleinement opérationnelle. Il a été signalé qu’une plateforme de réduction des risques de catastrophe a été créée avec l’aide du PNUD dans le cadre d’un programme national visant à renforcer la réduction et la gestion des risques (entretien avec le Ministère de l’environnement et du développement durable, 2021), dans le but de rassembler chaque trimestre l’ensemble des organismes gouvernementaux, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des universitaires, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Cependant, il semble que cette plateforme ne se soit guère réunie depuis 2015. L’absence d’une plateforme officielle pour la réduction des risques de catastrophe a été citée parmi les raisons pour lesquelles aucun lien n’a été établi entre la coordination liée aux changements climatiques et celle liée à la réduction des risques de catastrophe, notamment entre le Ministère de l’environnement et du développement durable et la Direction de la protection civile (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021 ; entretien avec le Ministère de l’environnement et du développement durable, 2021). Cela pourrait également expliquer pourquoi les avancées en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophe réalisées par les ministères de tutelle ne sont souvent pas exploitées, et les enseignements retirés ne sont pas partagés au-delà des experts sectoriels.

Les services opérationnels, tels que la Brigade nationale des sapeurs-pompiers, ont traditionnellement eu du mal à couvrir l’ensemble du pays. En 2013, 2 régions et 22 départements ne disposaient pas de casernes de pompiers fonctionnelles (Seck, 2013) et, malgré les efforts

antérieurs et en cours visant à renforcer les capacités, aucune donnée n'a été communiquée concernant la couverture géographique actuelle (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021).

Recommandations

(P2 N-1) Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre.

(P2 N-1) La Direction de la protection civile, dans le cadre de son nouveau mandat élargi, pourrait trouver utile de donner la priorité à l'élaboration d'un plan visant à formuler une stratégie nationale sénégalaise de réduction des risques de catastrophe et, ce faisant, d'atteindre l'objectif e) du Cadre de Sendai (augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe), bien que l'échéance soit passée. Un soutien technique est déjà prévu dans le cadre d'une collaboration entre l'initiative CADRI et le PNUD, tandis que l'UNDRR pourrait fournir des exemples de meilleures pratiques pour le processus d'élaboration d'une telle stratégie, en insistant sur l'importance de faciliter un processus multipartite inclusif et en fournissant des modèles de contenu d'une stratégie et des idées de mécanismes de suivi simplifiés visant à suivre les progrès réalisés vers sa mise en œuvre.

(P2 N-2) Mettre en application des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires.

(P2 N-2) Le décret de 2021 visant à renforcer le COGIC et à mettre en place des infrastructures physiques pour permettre la mise en service du centre opérationnel nécessite un soutien constant des partenaires financiers et techniques. Le PNUD y contribue déjà dans une certaine mesure. Il a participé à l'élaboration de modes opératoires normalisés en matière de préparation aux crises destinés aux centres de gestion des catastrophes. Le COGIC doit s'engager à adopter ces modes opératoires à titre d'orientation pour les opérations régulières afin de garantir la qualité et la cohérence de la prestation. Au fur et à mesure que le COGIC se développera, il deviendra important de s'engager à poursuivre l'intégration de la gestion des risques dans les processus de planification nationale afin de garantir que toutes les régions puissent bénéficier du même niveau de préparation et de capacité d'intervention que les organes de coordination centraux.

(P1 N-2) En lien avec ce qui précède, il serait possible d'établir des partenariats avec des donateurs afin de fournir un soutien de renfort en cas d'apparition de difficultés au fur et à mesure que le COGIC se met en place, et en temps voulu afin de créer les mêmes structures à travers le pays à différentes échelles. Les partenariats peuvent comporter un soutien technique et une formation supplémentaires, la fourniture d'équipements, la facilitation des détachements depuis des entités analogues de tout le continent, et le soutien au développement et au déploiement de plans de durabilité et de financement afin de garantir que le COGIC dispose de bases solides pour l'avenir. Les programmes de développement de carrière, qui peuvent contribuer à renforcer les capacités de leadership des hauts fonctionnaires de la Direction de la protection civile et du COGIC, sont également importants, mais souvent non financés. Cela pourrait être inclus dans l'accord de partenariat flexible, en veillant tout particulièrement à ce que les personnes occupant des postes de direction acquièrent les compétences en matière de gestion et de coordination qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la Direction de la protection civile et du COGIC.

(P2 N-3) Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes.

(P2 N-3) La réalisation d'un examen institutionnel serait extrêmement utile pour mieux comprendre la situation et le mandat actuels de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe et pour déterminer à quelle institution il serait plus adapté de rattacher une plateforme redynamisée. L'examen pourrait porter sur le mandat et l'autorité dont la plateforme a besoin pour assurer de manière efficace la coordination intersectorielle à l'échelle nationale, ainsi que sur les ressources (humaines, financières et techniques) nécessaires pour y parvenir. L'examen devrait également prendre en compte l'élargissement des attributions de la Direction de la protection civile et la création du COGIC, ainsi que les collaborations sectorielles existantes qui se sont naturellement mises en place en l'absence de plateforme active. Cet exercice devrait déterminer quels aspects de la coordination de la réduction des risques de catastrophe sont actuellement pris en charge par les services existants, et quels aspects nécessitent la réinstauration d'une plateforme pour la réduction des risques de catastrophe. Une consultation avec l'ensemble des parties prenantes clés de la réduction des risques de catastrophe (décrites ci-dessus) sera nécessaire, en s'interrogeant sur des points spécifiques afin de déterminer les structures incitatives requises pour s'assurer que chaque ministère/organisme responsable nomme un représentant. Il convient de communiquer clairement si le COGIC doit jouer ce rôle. Compte tenu de sa focalisation sur l'intervention en cas de crise, il faudra probablement élargir les attributions du COGIC afin d'englober tous les aspects de la préparation, de la réduction des risques et du redressement. Les partenaires régionaux, tels que l'UNDRR, ainsi que la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, pourraient présenter des modèles concernant la structure organisationnelle, le mandat et les dispositions de gouvernance d'une plateforme pour la réduction des risques de catastrophe, sur la base des meilleures pratiques d'autres pays. L'UNDRR ou d'autres organismes des Nations Unies expérimentés pourraient également envisager de fournir un appui technique au cours des six premiers mois de mise en service de la plateforme afin d'assurer un bon fonctionnement initial, et d'encourager ainsi l'adhésion et la participation.

(P2 N-4) Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositifs existants, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin d'en appuyer l'adaptation et l'application dans les zones rurales et urbaines.

(P2 N-4) Pour renforcer la prise en compte des décisions fondées sur les risques et la réglementation en la matière, les ministères qui effectuent actuellement des évaluations d'impact (sur l'environnement, l'agriculture et l'élevage, sur les normes de construction et l'utilisation des terres, et sur la pollution) pourraient se réunir en vue d'examiner et de renforcer l'intégration de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe dans leurs évaluations. En s'appuyant sur leurs pratiques habituelles, la DEIE et la DEEC pourraient être soutenues pour évaluer plus particulièrement les aspects de la préparation, de la réduction des risques, de l'intervention et du redressement qui sont inclus et qui ont un poids dans les évaluations d'impact, et ce afin de pouvoir formuler des recommandations visant à améliorer chaque aspect du cycle de gestion des risques dans le cadre de leur travail quotidien. À terme, il pourrait également être utile d'étendre l'intégration de la réduction des risques de catastrophe aux évaluations d'impact réalisées par d'autres ministères. En outre, la Direction de la protection civile pourrait concevoir une forme

d'évaluation de l'impact sur le développement tenant compte des risques, qu'elle pourrait proposer comme un service aux différents secteurs afin d'évaluer l'incidence probable des choix d'investissement sur l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes. La Banque africaine de développement (BAfD), le GFDRR et la Banque mondiale seraient bien placés pour soutenir un tel processus, étant donné qu'ils disposent déjà de modèles, d'outils et de méthodes d'évaluation des risques, qui pourraient être simplifiés et adaptés au contexte sénégalais et aux capacités techniques de la Direction de la protection civile.

(P2 N-6) Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe.

(P2 N-6) Alors que la réinstauration d'une plateforme réduction des risques de catastrophe (voir recommandation P2 N-3) pourrait constituer un espace utile dans lequel se rassembler et renforcer les relations entre les responsables de la gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe (la Direction de la protection civile et le Ministère de l'environnement et du développement durable), il est recommandé d'établir également des relations bilatérales. Le PNUD est bien placé pour faciliter ce processus, compte tenu de son expérience à travers le continent et à l'échelle mondiale en matière d'organisation de collaborations sur le climat et les catastrophes, d'évaluation de la relation entre les plans d'adaptation aux changements climatiques et les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe (voir UNDRR, 2019), ainsi que de compréhension des points de complémentarité entre le financement de l'action climatique et les fonds et investissements dédiés aux interventions en cas de catastrophes. Pour soutenir le processus, il faudrait présenter les expériences de départements/ministères d'autres pays du Sahel et d'Afrique ayant des liens bien établis entre les questions liées aux changements climatiques et celles liées aux catastrophes, idéalement à l'aide de récits provenant directement des gouvernements impliqués et d'exemples concrets des chevauchements thématiques entre l'action en matière de climat et de risques de catastrophe par d'éminents experts africains membres de l'Af-STAG. Si les relations bilatérales sont positives, un cadre pourrait être rédigé, inspiré du cadre de consultation existant entre le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Ministère de la planification et le Ministère des finances pour les problématiques relatives aux inondations (consultation d'experts de haut niveau, 2021), mais axé sur la Direction de la protection civile et les changements climatiques au sein du Ministère de l'environnement et du développement durable.

(P2 N-7) Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

(P2 N-7) Étant donné que la gouvernance des risques au Sénégal est très mature et qu'elle relève de la compétence de différents secteurs et ministères de tutelle, il est fort probable que les actions contribuant à l'avancement au niveau national du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du Programme d'action de l'Union africaine ne soient pas bien comprises. Le mandat restreint de la Direction de la protection civile et l'absence de plateforme fonctionnelle pour la réduction des risques de catastrophe (deux problèmes qui, espérons-le, seront résolus dans les années à venir) ont certainement contribué à ce manque de compréhension.

Pour améliorer la sensibilisation et la compréhension des engagements nationaux en matière de réduction des risques de catastrophe, il convient de lancer une campagne de sensibilisation ciblée,

couvrant le Cadre de Sendai, le Programme d'action de l'Union africaine ainsi que l'importance de la contribution de tous les ministères de tutelle à l'amélioration de la résilience aux catastrophes. La réalisation d'une courte série de présentations pourrait être commandée en collaboration avec la Direction de la protection civile, avec l'aide d'organismes des Nations Unies ayant une expertise en matière de réduction des risques de catastrophe. Il convient de souligner l'importance de la communication sur le prochain processus de suivi du Cadre de Sendai, et de prévoir des mesures incitatives (renforcement de la visibilité et des retombées des interventions des ministères de tutelle) afin d'encourager les contributions apportées par l'intermédiaire du mécanisme d'auto-déclaration. Cette auto-déclaration pourrait également montrer les activités des ministères de tutelle pouvant être considérées comme contribuant à différentes activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine, et mettre en lumière les points sur lesquels une action supplémentaire est requise.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

L'État affecte des fonds aux programmes et chaque ministère ou département est ensuite responsable d'un ou de plusieurs budgets de programmes. Si la réduction des risques de catastrophe doit être financée de manière centralisée, chaque ministère de tutelle doit donc intégrer ces activités dans son budget. La Direction de la protection civile n'étant pas fortement engagée dans ce processus, il est difficile d'estimer avec précision le montant affecté à la réduction des risques de catastrophe par les budgets de programmes. Au cours de l'exercice budgétaire, si nécessaire, une loi de finances rectificative peut ajuster les enveloppes budgétaires, y compris, par exemple, pour la réduction des risques de catastrophe et l'intervention.

La prise en compte des aspects liés aux risques climatiques, environnementaux, industriels et de catastrophe dans le Plan Sénégal Émergent (République du Sénégal, 2014), le cadre de politique socio-économique du pays, permet d'orienter les finances vers les activités relevant de ces thèmes, comme l'a fait tout récemment, en février 2020, l'ordonnance n° 07-2020 du 17 juin 2020 adoptée au titre de la loi de finances 2020 (entretien avec CADRI, 2021 ; entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021). La liste complète des programmes contenus dans le décret n° 2020-1021 du 6 mai 2020 (République du Sénégal, 2020) comprend des éléments de programmes pour la gestion des risques de catastrophe, notamment un fonds de lutte contre les incendies et la lutte contre les inondations (en lien avec un plan décennal) (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021). Il existe également un programme de lutte contre les effets des changements climatiques, mis en œuvre par le Ministère de l'environnement et du développement durable.

Le Ministère de l'environnement et du développement durable a également financé des activités de réduction des risques de catastrophe dans le cadre d'engagements nationaux plus larges pris dans le cadre des conventions mondiales (voir la priorité 2) sur la biodiversité, la désertification et le climat (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement durable, 2021). Le présent rapport ne détaille pas l'éventail des projets liés à l'environnement ou au climat dans le pays. Un seul exemple des investissements réalisés ces dernières années constitue un important financement destiné à soutenir l'initiative de la Grande Muraille Verte, notamment pour la période 2016-2018, dont : une allocation de l'État de 7 179 000 € à l'Agence nationale de la Grande Muraille verte du Sénégal ; un financement de la Banque mondiale de 3 millions de dollars des États-Unis dans le cadre

du Programme pour le développement inclusif et durable de l'agribusiness au Sénégal (PDIDAS) ; 916 000 € de l'Union européenne (UE) par l'intermédiaire du Front local environnemental local pour une union verte (FLEUVE) ; 1 553 000 € (sur quatre ans) de la FAO par l'intermédiaire de l'Action contre la désertification (Gilbert, 2019).

D'autres enveloppes budgétaires pertinentes comprennent des fonds pour la prévention des inondations et la lutte contre celles-ci versés par le MRAZI, et il existe des informations concernant un Fonds forestier ainsi qu'un Fonds national pour l'environnement (Lo, 2013). Le budget de l'État consacré à la sécurité alimentaire est en constante augmentation, en application de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-2035) (République du Sénégal, 2015).

Plus récemment, pour faire face à la menace des aléas biologiques, dont la COVID-19, une modification de la loi de finances 2020 par l'ordonnance n° 07-2020 du 17 juin 2020 (entretien CADRI, 2021) a instauré un Programme de résilience économique et sociale (PRES), allouant plus de 1 000 milliards de francs CFA (7 % du PIB) versés à travers une série de volets, dont le soutien au secteur de la santé, le renforcement de la résilience et de la cohésion sociale, ainsi que la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière. Le PRES a bénéficié d'une enveloppe de 112 millions d'euros de la part de l'Union européenne et de 100 millions d'euros du Programme d'urgence COVID-19 de l'Allemagne (CE, 2020).

Il existe également des dispositifs de financement dédiés spécialement à la protection civile, comme celui institué par l'arrêté interministériel n° 9605 du 14 octobre 1993, qui vise à : 1) aider les victimes de catastrophes naturelles ou technologiques ; 2) soutenir les organes opérationnels du Plan national d'Organisation des Secours (ORSEC) ; 3) financer les exercices d'entraînement des plans ORSEC ; 4) financer les campagnes d'information et de sensibilisation des populations dans les zones « à risque » ; 5) financer le matériel de premiers secours et de transport (Seck, 2013).

En cas de catastrophe, de nouveaux dispositifs de financement sont disponibles, notamment un Fonds pour les catastrophes créé en 2020 sous l'égide du Ministère des finances, qui a vocation à devenir un élément permanent du budget national (Consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Sur les plans du partage et du transfert des risques, le Sénégal s'est engagé dans des programmes de protection sociale depuis plus d'une décennie, et affecte des dépenses substantielles à des programmes réactifs aux chocs et à la reconstitution des stocks de sécurité alimentaire (Branders et al., 2018). La Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale supervise la protection sociale et l'aide humanitaire en faveur des victimes de catastrophes. En outre, les filets de protection sociale établis au niveau infranational sous la direction de la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS) couvrent les zones agricoles du territoire du Sénégal (entretien CNAAS, 2021). La Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) 2015-2035 du Sénégal (République du Sénégal, 2016) intègre des interventions transversales visant à : 1) renforcer la protection physique des populations et des installations économiques contre les risques et les catastrophes ; 2) améliorer la gouvernance, pour une meilleure efficacité des actions de prévention et de gestion des risques et catastrophes. Cette stratégie établit un lien clair entre les catastrophes et la pauvreté en tant que facteur de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire.

Les autres sources de financement sous la forme d'aide (en espèces, en nature, en matériel, etc.) proviennent de partenaires techniques et financiers, notamment des organismes des Nations Unies (PNUD, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Programme

alimentaire mondial (PAM), FAO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la santé (OMS), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), etc.), la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR) et la Croix-Rouge sénégalaise, la Banque mondiale et l'Organisation internationale de protection civile, ainsi que d'accords bilatéraux, des populations locales, du secteur privé et de citoyens.

Depuis 2014, le Sénégal a souscrit à l'assurance fournie par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC). En contrepartie de la prime annuelle, le pays bénéficie d'un mécanisme d'aide financière destinée aux interventions en cas de crises graves. L'ARC, un système d'assurance mutuelle de lutte contre le risque de sécheresse, est basé sur un indice et un système d'alerte rapide. Les indemnités distribuées par le Fonds peuvent servir à faire face aux urgences et aux besoins de redressement immédiat. En 2014, le pays a reçu 16,5 millions de dollars des États-Unis de l'ARC afin d'aider les 927 416 personnes touchées par l'insécurité alimentaire (République du Sénégal ARC, 2015). Le Gouvernement a ainsi pu acheter 14 839 tonnes d'aliments pour le bétail, qui ont ensuite été vendus aux éleveurs à des prix subventionnés (République du Sénégal ARC, 2015). En 2015, le système d'assurance de l'ARC a permis au Sénégal de financer l'opération Projet de sauvegarde du bétail à hauteur de 3,2 milliards de francs CFA (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021).

Le Sénégal a également bénéficié d'un nouveau mécanisme de transfert de risques. En 2019, le Gouvernement sénégalais et Start Network ont souscrit une assurance contre le risque de sécheresse par l'intermédiaire de la police d'assurance « Replica » de l'ARC (Grant, 2020). Lorsque les seuils prédéfinis ont été dépassés en novembre 2019, le Gouvernement a perçu 12,5 millions de dollars des États-Unis et le Start Network 10,6 millions de dollars des États-Unis. Il s'agit là du plus grand financement pour l'action humanitaire jamais accordé à la société civile (Grant, 2020). En partenariat avec six ONG, le Start Network et le Gouvernement ont distribué de l'argent en espèce et des produits alimentaires à 335 000 personnes dans sept régions (Start Network, 2021). Une évaluation interne de Replica de l'ARC au Sénégal détaille les résultats positifs obtenus au niveau des ménages, notamment une réduction des stratégies d'adaptation néfastes, un accès continu à la nourriture et une amélioration de la qualité et de la quantité de nourriture (Start Network, 2020).

Bien qu'il n'est pas abordé en détail ici, il convient de noter que le CSE est devenu une entité habilitée au niveau national du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'adaptation, ce qui facilite le flux d'investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe au Sénégal (Toure, 2017). Plus précisément, la modalité d'accès direct du Fonds pour l'adaptation permet au Sénégal d'accéder aux fonds par l'intermédiaire du CSE, ce qui confère un sentiment d'appropriation/de domestication plus fort lors de la mise en œuvre. Le financement initial a permis de soutenir les activités d'adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables de Rufisque, Saly et Joal (Toure, 2017).

La microfinance dans l'agriculture est considérée comme étant à un stade avancé, l'assurance privée étant répandue dans les régions où l'on pratique l'agriculture irriguée. Plus récemment, des projets pilotes ont permis d'établir un lien entre les coopératives d'épargne des agricultrices et les régimes d'assurance maladie dans le cadre des efforts déployés par l'Agence de la couverture maladie universelle du Sénégal (OMS, 2019).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré une pléthore d'activités financées sur le budget de l'État et par des sources extérieures relatives à la réduction des risques de catastrophe et à des thèmes connexes, tels que les changements climatiques, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire, il n'existe pas de système centralisé de suivi des dépenses consacrées aux activités liées aux catastrophes. On ne connaît donc pas exactement le montant de fonds consacrés à la lutte contre les différents aléas, leur répartition géographique et leurs conséquences pour les différents groupes de la société. Ce problème est lié, en partie, à celui plus général de la qualification et du suivi des dépenses liées aux catastrophes, mais aussi à l'absence de plan d'investissement centralisé ou harmonisé en matière de réduction des risques de catastrophe. Depuis l'état de référence de 2015, de nouveaux investissements importants, effectués au titre de différents cadres internationaux, tels que ceux sur les changements climatiques, la biodiversité et le développement durable, ont constitué une incitation pour différents flux de financement. Cependant, ces investissements ont également ajouté de la complexité, car les fonds sont acheminés par un large éventail de ministères et de départements. En outre, il ne semble pas y avoir d'orientations sectorielles concernant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, plans ou budgets sectoriels (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

La complexité des procédures de décaissement des fonds publics visant à financer les opérations d'intervention d'urgence est souvent exacerbée par l'inertie bureaucratique (consultation d'experts de haut niveau, 2021). L'efficacité des interventions sur le terrain est ainsi compromise, car les comités consultatifs doivent approuver toute modification des allocations de fonds, et des retards sont fréquents tout au long du processus.

Recommandations

(P3 N-1) Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

(P3 N-1) Un examen des dépenses pourrait être entrepris afin de dresser un tableau fidèle des fonds actuellement alloués aux activités liées à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience face aux catastrophes par l'État central et les sources externes. Les outils et méthodologies existants, tels que les examens institutionnels des dépenses publiques dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, pourraient être appliqués, ainsi que de nouvelles idées d'étiquetage et de suivi des dépenses liées aux catastrophes collectées auprès des chercheurs qui se réunissent dans le cadre du nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargés des statistiques relatives aux catastrophes (ECOSOC, 2021). Au titre de la collaboration entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'environnement et du développement durable, le Sénégal pourrait servir de cas pilote pour l'application de nouvelles classifications statistiques des dépenses liées aux catastrophes au sein du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, dans le but de mieux comprendre les flux de financement actuels consacrés à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe entre les différents ministères de tutelle. Les résultats de l'étude pourraient ensuite servir à déterminer l'allocation future de fonds au sein des programmes nationaux et contribuer à orienter les investissements et les financements externes des partenaires internationaux. En fonction des résultats, il pourrait alors être approprié pour les principales parties prenantes nationales de la

réduction des risques de catastrophe d'appeler à l'amélioration et à l'augmentation de l'allocation de fonds afin de renforcer le développement tenant compte des risques dans un ensemble plus large de départements sectoriels et de ministères. Cela pourrait également permettre un meilleur suivi des dépenses liées aux catastrophes, si le Sénégal continue à collaborer avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur en vue d'expérimenter de nouvelles méthodes de classification des dépenses puis de les déployer.

(P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant.

(P3 N-2) Pour consolider le succès des expériences de la police d'assurance Replica de l'ARC lors de la sécheresse de 2019, il convient de donner suite aux recommandations de l'évaluation interne de Start Network (2020). Le Gouvernement sénégalais, en collaboration avec des experts en prévisions financières, pourrait travailler avec le Ministère de l'intérieur et les ministères de tutelle concernés afin de concevoir un plan d'action visant à : 1) améliorer les données sur les activités de subsistance saisonnières afin de garantir que les systèmes de financement des risques de catastrophes tombent à point nommé, plutôt que rapidement ; 2) s'appuyer sur la planification d'urgence et les accords de financement préétablis pour envisager d'autres formes de collaboration et de coordination, à savoir la participation responsable et inclusive des intervenants locaux et des populations à risque ; 3) poursuivre les travaux visant à élargir la gamme disponible de financements d'urgence souples afin de compléter les approches fondées sur l'assurance ; 4) concevoir des méthodes pour recueillir des données sur les répercussions des programmes de financement liés aux risques de catastrophe à l'échelle macro au niveau local, par exemple par la collecte de données quotidiennes impliquant des groupes de contrôle. Le financement de la conception d'un plan d'action et de la mise en œuvre de mesures visant à répondre aux recommandations de l'évaluation interne devrait être recherché auprès des donateurs, tels que le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, puisqu'ils ont déjà octroyé un financement initial au projet Replica de l'ARC au Sénégal.

(P3 N-2) Alors que l'on attend avec impatience de plus amples détails sur le Fonds pour les catastrophes nouvellement créé, les experts des fonds pour la gestion des risques de catastrophe devraient envisager de coopérer avec le Ministère des finances à la mise en place, la priorisation et la distribution du fonds, en vue d'encourager les principes et les pratiques d'action immédiate basés sur la gamme d'outils et de mécanismes actuellement disponibles, y compris le financement fondé sur les prévisions, l'action anticipée et l'alerte rapide (Wilkinson et al., 2020). Dans le cadre de l'adhésion actuelle du PNUD au Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, une campagne de sensibilisation et de mobilisation pourrait être entreprise afin d'évaluer le niveau d'intérêt du Gouvernement à rejoindre le partenariat, et/ou à simplement utiliser les enseignements, les données probantes et l'expérience du partenariat pour encourager une conception plus proactive du Fonds pour les catastrophes de manière à se concentrer sur une action ex ante.

(P3 N-2) En collaboration avec les partenaires nationaux de la réduction des risques de catastrophe, et au titre du rôle joué par l'OCHA dans l'intervention face aux catastrophes et de l'intérêt porté par le PNUD au redressement après catastrophe, les deux organismes pourraient financer une évaluation brève et rapide des dispositifs de financement des interventions d'urgence actuellement disponibles par l'intermédiaire du budget de l'État, afin de mieux comprendre les limites décrites par

les experts de la réduction des risques de catastrophe dans la présente étude. Les conclusions devraient viser à formuler une série de recommandations réalisables quant à la manière de modifier les procédures actuelles pour mieux répondre aux situations de catastrophe. Ces recommandations devraient s'accompagner d'un calendrier de suivi régulier visant à contrôler les progrès au regard des changements requis et les répercussions des changements mis en œuvre, pour servir de base à tout autre ajustement nécessaire des processus politiques et bureaucratiques de décaissement des fonds destinés à la période d'après catastrophe.

(P3 N-3) Mettre en œuvre les directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement.

(P3 N-3) Compte tenu de la volonté du Sénégal de mettre en œuvre les cadres internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, il existe de nombreux engagements politiques existants à partir desquels les ministères de tutelle devraient être encouragés à tirer parti de leurs plans sectoriels actuels et futurs. En outre, il ne manque pas de notes d'orientation et d'outils sectoriels qui plaident en faveur de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et du développement tenant compte des risques dans les plans sectoriels, tels que ceux de la Banque mondiale, de l'UNDRR, du PNUD et d'autres qui sont hébergés sur PreventionWeb. Les orientations doivent être partagées et un encadrement technique doit être fourni aux représentants de chacun des ministères de tutelle afin qu'ils comprennent comment et pourquoi l'intégration des risques de catastrophes est nécessaire et présente un intérêt pour les plans et les objectifs de leur propre ministère. S'ils sont réceptifs, un programme de soutien continu et à long terme devrait être conçu afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les futurs processus de budgétisation et de planification.

(P3 N-4) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel, et en assurer la mise en œuvre.

(P3 N-4) Les principaux ministères de tutelle et départements impliqués dans des mesures en lien avec les changements climatiques et les catastrophes (tels que le Ministère de l'intérieur, la Direction de la protection civile, le Ministère de l'environnement et du développement durable, l'ANACIM et le MRAZI) pourraient collaborer pour entreprendre une campagne interne de plaidoyer ciblée, destinée au Ministère des finances, afin de créer un climat favorable à un accord sur un ensemble de principes relatifs à la prise de décision tenant compte des risques. Cette campagne devrait inciter tous les ministères de tutelle à intégrer des aspects de la réduction des risques de catastrophe dans leurs budgets de programmes. En parallèle, la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, en collaboration avec l'UNDRR et le GFDRR, devrait établir la liaison avec les ministères des finances de la région et du continent qui ont progressé en matière d'allocation du budget de l'État et d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les budgets des ministères de tutelle, afin de partager leurs exemples et de servir de soutien entre pairs. Pour maintenir l'incitation à l'action, une invitation officielle pourrait être adressée au Ministère des finances pour qu'il participe à la Plateforme régionale africaine et à la Conférence ministérielle axée sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe de 2022, au sein de la délégation sénégalaise.

(P3 N-4) Dans le cadre d'une initiative régionale plus large, le PNUD, en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine, devrait commander un examen des textes existants concernant les possibilités d'intégration des idées de risques systémiques et en cascade (voir UNDRR, 2019) dans les plans et les investissements de réaction et de redressement post-COVID-19, ainsi que concernant l'intérêt de leur intégration. La Banque mondiale (Hallegatte et Hammer, 2020) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2020), entre autres, étudient les possibilités de « reconstruire en mieux » pour créer une reprise économique plus durable et plus résiliente après la pandémie. Une brève série de principes directeurs pourrait être rédigée sous la forme d'un document d'information afin d'encourager l'apprentissage des enseignements retirés des expériences antérieures en matière d'intervention et de redressement après catastrophe, de promouvoir les objectifs de durabilité environnementale et l'utilisation du redressement après la COVID-19 comme un stimulus vert, et de créer un climat favorable à un tournant vers l'amélioration de la biodiversité en conjonction avec des profils à faibles émissions de carbone (Hallegatte et Hammer, 2020 ; OCDE, 2020). Les parties prenantes nationales de la réduction des risques de catastrophe pourraient adapter ces principes afin de rendre compte de l'économie politique du Sénégal.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Des dispositifs d'alerte rapide sont en place au Sénégal. Ils sont adaptés aux différents aléas et aux différentes menaces, et gérés chacun par le ministère de tutelle ou département correspondant (par exemple, les ministères ou départements en charge des risques maritimes, de la santé et de la sécurité alimentaire). Malgré l'échec des tentatives précédentes de mettre en place un dispositif fonctionnel d'alerte rapide multirisque, les démarches visant à évaluer la faisabilité d'un tel système se poursuivent (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En 2020, une étude de faisabilité pour un dispositif d'alerte rapide multirisque a été menée en partenariat avec la Direction de la protection civile et le PNUD, afin d'évaluer si le COGIC serait en mesure d'héberger un dispositif national d'alerte rapide multirisque. Les conclusions de cette étude sont très attendues (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021). Entre-temps, une collaboration entre la Direction de la protection civile et le PNUD a permis de renforcer les dispositifs d'alerte rapide existants, d'intégrer de nouvelles composantes grâce à des partenariats avec des organismes tels que la FAO, et de créer une « fenêtre pandémique » pour saisir les informations relatives à la santé et élargir la portée des systèmes existants, bien que la portée de cette aide est limitée et ne suffit pas en soi à mettre au point un dispositif d'alerte rapide multirisque (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

La Direction de la protection civile est chargée d'élaborer des plans de secours nationaux et de coordonner la prévention, la préparation et l'intervention intersectorielle. En collaboration avec la Brigade nationale des sapeurs-pompiers, un organe opérationnel, la Direction de la protection civile dirige la coordination des opérations d'intervention en cas de catastrophe. Elle est également chargée d'élaborer le plan national d'organisation des secours (plan ORSEC), qui est complété par le Plan national d'urgence (République du Sénégal, 2008b). Un plan ORSEC a été mis en place par le décret n° 93-1288 du 17 novembre 1993 (République du Sénégal, 1993) et un plan national

d'urgence a été créé en 2008 ciblant les inondations, les invasions de criquets pèlerins et les épidémies (principalement de choléra et de paludisme) (Lo, 2013). Le plan ORSEC fonctionne toujours et la Direction de la protection civile coordonne un comité national de gestion des ressources du plan ORSEC afin de surmonter certains des obstacles opérationnels et financiers qui compromettent l'efficacité de la mise en œuvre (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021). Des plans d'intervention sectoriels viennent à l'appui du Plan national d'urgence et visent à orienter l'intervention immédiate et à répondre aux besoins urgents dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la sécurité et de l'alimentation, de la santé et de la nutrition (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021).

Il a été difficile de déterminer dans quelle mesure les différences entre les genres et les différences intersectorielles sont prises en compte dans les plans et les pratiques de préparation, de réduction des risques et d'actions d'intervention et de redressement. Cependant, il existe des projets particuliers qui visent à améliorer la résilience des femmes face aux catastrophes. Par exemple, le projet d'ONU-Femmes et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) lancé en mars 2021, qui vise à exploiter le secteur privé pour déterminer des solutions numériques permettant d'améliorer l'accès des femmes aux mécanismes de transfert et de réduction des risques au Sénégal (et au Mali, entre autres pays) (ONU-Femmes, 2021). Il s'agit notamment d'accroître l'accès aux produits et services de micro-assurance et aux dispositifs d'alerte rapide, ainsi que de renforcer l'inclusion financière des femmes afin de contribuer à une meilleure résilience face aux catastrophes (ONU-Femmes, 2021).

Pour l'avenir, de nombreuses parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe espèrent continuer à bénéficier des partenariats avec les donateurs des domaines du développement, climatique et humanitaire. Le Sénégal a bénéficié au fil des ans de financements de la Banque mondiale, du Gouvernement allemand et d'organismes des Nations Unies, telles que le PNUD. Plus récemment, la Division « Changement climatique » de la DEEC a travaillé en partenariat avec un certain nombre de Fonds et d'instruments favorable à la lutte contre les changements climatiques, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le FVC.

Il existe des plans visant à renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe, notamment au sein du système des Nations Unies. En 2020, le Gouvernement du Sénégal, par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, a sollicité le soutien de l'initiative CADRI (s.d.) pour réaliser une évaluation ainsi qu'une demande auprès du PNUD en vue de participer à l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Compte tenu de la vaste expérience du PNUD en Afrique de l'Ouest, un processus de haute qualité visant à mettre au point une stratégie nationale pourrait non seulement aider à garantir que le Sénégal contribue à l'objectif e) du Cadre de Sendai (mettre en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici 2020) mais pourrait également aider à harmoniser l'action en matière de réduction des risques de catastrophe entre les différentes parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe du pays.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré l'existence de dispositifs sectoriels d'alerte rapide, la coordination intersectorielle est faible et il n'existe aucun dispositif centralisé d'alerte rapide multirisque (consultation d'experts de haut

niveau, 2021). Il y a quelques années, plusieurs tentatives d'établissement d'un prototype de dispositif d'alerte rapide multirisque ont été menées en complément d'une plateforme d'essais. Cependant, la faible participation des institutions sectorielles n'a pas permis de mettre à jour les données (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

En ce qui concerne les plans de préparation et d'intervention, malgré l'existence du plan ORSEC depuis 1993, celui-ci n'était pas pleinement opérationnel à la date d'état de référence de 2015, notamment en raison des difficultés à mobiliser des fonds dues à la lourdeur des procédures de dépenses publiques, le manque d'outils communs pour l'évaluation rapide des conséquences et des besoins et l'absence d'un centre fonctionnel d'opérations d'urgence (Lo, 2013). Parmi les autres obstacles notables figurent le manque de coordination entre l'État et les partenaires de développement ainsi que le manque de capacité opérationnelle de la Brigade nationale des sapeurs-pompier (Lo, 2013). De l'avis de nombreux experts en réduction des risques de catastrophe, le Plan national d'urgence (élaboré en 2008 afin d'appuyer le plan ORSEC - République du Sénégal, 2008b) est incomplet et aborde trop peu d'aléas par rapport au profil de risque du pays (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En outre, beaucoup pensent que plutôt que d'avoir cinq plans d'intervention sectoriels pour accompagner le Plan d'urgence national, il serait préférable d'avoir un seul plan harmonisé et permettant de guider des interventions multisectorielles en fonction de différents scénarios de risque (entretien avec un consultant en réduction des risques de catastrophe, 2021).

Il existe plusieurs plans d'urgence sectoriels, mais leur efficacité est variable. Par exemple, le plan d'urgence en matière de risques nutritionnels, mis en œuvre par le Secrétariat à la sécurité alimentaire, serait régulièrement mis à jour. Cependant, malgré un certain nombre d'investissements des donateurs dans la planification d'urgence en cas d'inondation, il persiste un sentiment selon lequel cette planification doit encore être renforcée et le financement de sa mise en œuvre constitue une défaillance majeure (consultation d'experts de haut niveau, 2021). En outre, l'absence de lignes directrices centralisées concernant les mesures d'intervention crée une certaine confusion quant à la responsabilité des actions à mener selon les différents scénarios.

Bien que les autorités nationales ont publié des orientations sur le renforcement des mécanismes d'intervention décentralisés, il reste à voir si ces recommandations seront suivies. Selon les experts, les conditions préalables à l'élaboration de plans particuliers ne sont pas encore remplies, notamment la publication d'un guide sur l'élaboration des Plans particuliers d'intervention (entretien avec le Ministère de l'environnement et du développement Durable, 2021).

Pour certains risques, des plans d'intervention particuliers ont été adoptés, mais ils ne définissent pas suffisamment les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, ce qui entraîne des chevauchements de mandats à tous les niveaux. Ces chevauchements se traduisent souvent par un manque d'efficacité et expliquent les difficultés de coordination intersectorielle sur le terrain entre des structures ayant des missions analogues. L'affectation de fonds visant à rendre ces plans opérationnels est régie par des procédures administratives. Parmi ces plans on peut citer la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience 2015-2035, SNSAR, (République du Sénégal, 2015), un mécanisme d'intervention et de consultation basé sur plusieurs indicateurs fournis par le dispositif d'alerte rapide. Malheureusement, il faut souvent plusieurs semaines, voire des mois, pour réunir l'organe décisionnel qui décide de la politique de mise en œuvre. En outre, le fait que Ministère de l'économie, des finances et du plan ne fait pas partie du conseil d'administration de cet

organe constitue un obstacle important à la mobilisation des fonds (entretien avec l'initiative CADRI, 2021). Parmi les obstacles recensés par les différentes parties prenantes figurent l'absence de consensus entre les différents acteurs institutionnels intervenant dans la chaîne de gestion (de la préparation à l'intervention), ainsi que le manque de dynamisme des mécanismes opérationnels et de la logistique.

Parmi les personnes interrogées, nombreuses sont celles qui ont suggéré que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour tenir compte des questions de genre et d'autres différences intersectionnelles (voir Chaplin et al., 2019) dans les plans et opérations de préparation aux catastrophes, de réduction des risques de catastrophe et d'intervention et de redressement après catastrophe au Sénégal. Les effets différenciés sur les femmes et les hommes des changements climatiques et des catastrophes liées au climat sont de plus en plus documentés, tout comme les implications pour la stabilité politique, les modèles de mobilité humaine et les moyens de subsistance durables (McOmber, 2020). Au fur et à mesure que des opportunités sont saisies pour faire progresser les politiques et les programmes relatifs au climat et aux catastrophes, il conviendra de prendre davantage en compte les différences intersectionnelles pour veiller à ce que les inégalités ou les discriminations ne soient pas exacerbées ou transférées vers d'autres sous-groupes de la société, mais au contraire qu'elles soient traitées de manière holistique.

Recommandations

(P4 N-1) Renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et leur mise en place au niveau local.

(P4 N-1) Il est recommandé que le processus d'évaluation visant à déterminer l'opportunité de mettre en place d'un dispositif d'alerte rapide national multirisque, la manière de le mener et le lieu où le faire, devienne un processus inclusif et largement diffusé. Il a en effet été difficile de déterminer l'état d'avancement des plans visant à évaluer la faisabilité de l'instauration d'un dispositif d'alerte rapide multirisque. La mise en place d'un tel système nécessite des données sectorielles, ce qui n'a pas été le cas lors des tentatives précédentes. Ainsi, toute ambition de rassembler ou de combiner des données sectorielles sur les aléas et les alertes rapides dépendra de la participation de tous les ministères et départements concernés, tandis qu'un processus plus visible permettra d'établir les bases d'un engagement et d'une adhésion futurs. Une évaluation technique devrait être commandée, en collaboration avec la Direction de la protection civile, afin d'évaluer l'interopérabilité actuelle des systèmes sectoriels de collecte de données et des dispositifs d'alerte rapide et d'étayer l'élaboration d'un plan visant à passer de l'état actuel dans lequel il existe de multiples dispositifs d'alerte rapide à un système coordonné de manière centralisée qui compile toutes les données de prévision pertinentes.

(P4 N-2) Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre, et qui vise à « reconstruire en mieux » ; (P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-2) et (P4 N-4) Sous l'égide de la Direction de la protection civile, et de la plateforme de réduction des risques de catastrophe relancée qui est recommandée, il serait possible de dresser un bilan afin d'évaluer l'efficacité actuelle du plan ORSEC, du Plan national d'urgence et des cinq plans d'intervention sectoriels connexes. L'équipe de pays des Nations Unies pourrait présenter des exemples de plans d'intervention intégrés d'autres pays qui décrivent les interventions multisectorielles et leur coordination dans les contextes d'aide humanitaire, ainsi que les avantages

qui découlent de méthodes de travail plus harmonisées. La Direction de la protection civile pourrait fixer un délai d'un an pour reformuler de manière collaborative les plans d'intervention sectoriels en une seule stratégie harmonisée, qui pourra ensuite être mise à l'essai à travers des simulations et idéalement étendue au fil du temps en vue d'intégrer un éventail plus large de menaces et d'aléas. Le financement du redressement après la COVID-19 par des sources externes pourrait être ciblé afin de contribuer au financement d'une partie du processus, en notant que l'existence des risques biologiques dans les risques en cascade constitue une menace réelle (voir UNDRR, 2019).

(P4 N-2) Il a été difficile de déterminer la mesure dans laquelle les politiques, plans et mécanismes actuels de préparation et d'intervention tiennent compte des questions de genre ou d'autres différences intersectionnelles (telles que l'âge, le sexe et l'origine ethnique). Si le genre est pris en compte, ce paramètre est cependant mal connu des principaux acteurs de la réduction des risques de catastrophe au Sénégal. Les recommandations politiques formulées par l'OCDE (McOmber, 2020) devraient être prises en compte et se traduire par plusieurs actions : un plus grand fractionnement entre les services offerts aux hommes et aux femmes pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques ; la prise en compte des connaissances et des systèmes de connaissances différenciés des hommes et des femmes lors de l'intégration des connaissances locales dans les plans et les opérations relatifs aux catastrophes et aux changements climatiques ; enfin, si les indicateurs d'égalité entre les femmes et les hommes sont des mesures utiles du changement, les transformations plus larges de la société requises pour remédier aux rapports de force fondés sur le genre qui sont profondément ancrés nécessitent une réparation, ce qui requiert la prise de mesures sur une période beaucoup plus longue, peut-être décennale (McOmber, 2020). Des projets déjà en cours, tels que ceux financés par Innovation Norway par l'intermédiaire d'ONU-Femmes et du FENU (ONU-Femmes, 2021), pourraient prolonger le projet actuel et permettre une collaboration avec d'autres entités spécialisées dans les questions de genre. En outre, ces efforts pourraient inclure une composante politique évaluant et entreprenant des actions de plaidoyer pour améliorer l'intégration significative des femmes et de leurs propres besoins dans les politiques, les pratiques et les flux de financement pour la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes. De même, le PNUD pourrait veiller à ce que la conception des nouveaux plans de préparation aux catastrophes, d'urgence et d'intervention et de redressement intègre les différences intersectionnelles et les marqueurs de genre correspondants dans le cadre du suivi des progrès réalisés.

(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, ou renforcer celles existantes.

(P4 N-3) Il convient de renforcer les capacités pour améliorer la compréhension et la planification propres à chaque secteur de l'intervention face aux catastrophes et de la transition vers le redressement. Ce point viendrait compléter les activités en cours de réduction des risques et les recommandations proposées pour renforcer la planification et l'action en matière d'urgence et d'intervention (décrites ci-dessus et ci-dessous). Les experts de la réduction des risques de catastrophe ont recensés les difficultés liées à l'absence de mécanismes d'intervention convenus d'un commun accord, à l'absence d'évaluation des besoins après une catastrophe systématique et à l'absence de politiques ou d'orientations permettant d'opérer une transition de l'intervention au redressement à plus long terme. En s'appuyant sur sa vaste expérience dans d'autres parties de la région, l'équipe de pays des Nations Unies, et le PNUD en particulier, pourraient s'appuyer sur la

formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe réalisée en mai 2021 et organiser une série de sessions de renforcement des capacités durables pour améliorer la compréhension des meilleures pratiques en matière d'intervention coordonnée face aux catastrophes et de transitions efficaces vers un redressement durable après une catastrophe. Grâce à l'amélioration des connaissances et de la compréhension des principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe, il devrait être possible de s'engager dans un processus de plaidoyer à plus long terme pour la mise en place des mécanismes fondamentaux, notamment un cadre d'intervention multirisque harmonisé, un ensemble de normes et de lignes directrices sur la coordination de l'intervention, des outils et des méthodes d'évaluation des besoins après une catastrophe normalisés et des plans de redressement après catastrophe préparés à l'avance qui sont automatiquement activés à la suite des interventions d'urgence.

(P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.

(P4 N-4) En s'appuyant sur l'expérience historique des interventions d'urgences liées aux inondations (voir GFDRR et al., 2014) et sur les interventions récentes liées aux inondations de 2019 et 2020 par la FICR et d'autres acteurs nationaux (FICR, 2020), un plan d'urgence, d'intervention et de redressement en cas d'inondation pourrait être créé. Le processus pour y parvenir devra réunir tous les acteurs sénégalais impliqués dans le risque d'inondation, y compris la Commission Nationale de Prévention, de Supervision et de Suivi de la Lutte contre les Inondations, l'ANACIM et la DGPRE, entre autres. Des liens pourraient être établis avec les fonds déjà versés par l'intermédiaire du PGISS, qui a débuté en mai 2021, financé par l'AFD. Il peut s'agir d'un plan d'urgence, d'intervention et de redressement autonome, ou, si les recommandations de la P3 N-2 sont suivies, une insertion dans un plan d'urgence multisectoriel est possible.

(P4 N-5) Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions.

(P4 N-5) En lien avec la recommandation P4 N-3, les parties prenantes nationales de la réduction des risques de catastrophe ont souligné le manque de formation et de recherche en matière de suivi et d'évaluation des mécanismes d'intervention. Cette lacune empêche de mieux comprendre quels sont les éléments qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas dans les interventions humanitaires à travers le pays. Des recherches empiriques devraient être commandées pour évaluer l'efficacité et les limites des interventions actuelles dans un sous-ensemble de catastrophes (par exemple, les inondations de 2019 et 2020, et la crise de la COVID-19 en 2020-2021) afin de mieux comprendre les données de référence des interventions. Les résultats pourraient être diffusés dans le cadre d'une série de dialogues au niveau national et infranational (dans les zones touchées) afin d'encourager une discussion plus approfondie sur les modalités actuelles de la mise en œuvre des interventions, sur les possibilités d'adopter une approche plus large de la gestion des risques et sur les incitations permettant d'y parvenir. Cette approche élargie pourrait servir à aider les participants à prendre conscience de la nécessité d'établir un lien direct entre l'efficacité des interventions d'urgence et celle du redressement après catastrophe.

(P4 N-5) En ce qui concerne la recommandation ci-dessus, pour encourager davantage les principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe à considérer la nécessité de planifier à l'avance le redressement après catastrophe, une étude empirique est nécessaire dans un sous-ensemble de cinq ou six catastrophes au Sénégal (de différentes régions, occasionnées par différents

aléas et ayant bénéficié de différents niveaux d'investissement dans le redressement) pour montrer les différences entre l'auto-redressement (où les ménages touchés se redressent indépendamment de tout soutien extérieur ; voir Twigg et al., 2017) et les mesures de redressement planifiées (dans la mesure où elles existent au Sénégal). Cette étude pourrait examiner les conséquences de l'auto-redressement et du redressement planifié sur la viabilité des moyens de subsistance, la reprise économique, le bien-être et la dynamique sociale. Il convient également d'accorder une attention particulière aux expériences et aux résultats différenciés selon le genre et intersectionnels des processus de redressement après catastrophe. Les résultats pourraient être présentés lors d'une session de la prochaine Plateforme régionale africaine de réduction des risques de catastrophe et de la conférence ministérielle, afin de susciter un débat sur les mesures d'auto-redressement et de redressement planifié dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

(P4 N-6) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace.

(P4 N-6) En attendant le résultat du partenariat entre le Gouvernement sénégalais et l'initiative CADRI, l'équipe de pays des Nations Unies devrait consacrer du temps à l'examen des enseignements et des recommandations en cours de formulation par l'initiative CADRI. Un ensemble de recommandations concrètes sera probablement rédigé, et un plan de financement devra être élaboré pour les appliquer. Le Ministère de l'intérieur devrait être soutenu dans l'élaboration d'un tel plan afin d'éviter de se heurter aux difficultés rencontrées dans d'autres pays du Sahel (où les plans d'action nationaux de renforcement des capacités élaborés par l'initiative CADRI sont bloqués en raison d'un financement limité).

Chapitre 10. Niveaux régional et continental

Guide à l'intention des lecteurs

- La présente section présente brièvement le profil de risque de la région, avant de résumer les progrès et les réalisations que la région a accomplis ainsi que les obstacles et les contraintes auxquels elle se heurte concernant chacune des quatre priorités du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (le « Programme d'action de l'Union africaine ») (qui reflètent les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai).
- Pour chacune des quatre priorités, le résumé des progrès, des difficultés et des obstacles *reflète expressément* les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action de l'Union africaine (voir chapitre 1).
- Des recommandations détaillées sont fournies en lien avec les activités prioritaires relevant de chacune des priorités du Programme d'action de l'Union africaine. Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Les recommandations fournies sont propres à la région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ; toutefois, les lecteurs sont invités à adapter ces recommandations à d'autres régions, le cas échéant.
- Le chapitre 11 fournit de plus amples informations sur les progrès accomplis par la région en matière de redressement après catastrophe.
- Le chapitre 1 et l'annexe 4 contiennent des informations détaillées sur la méthodologie (collecte et analyse des données primaires et secondaires) qui a permis d'élaborer le présent chapitre.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport. Elles sont classées par chapitre, puis divisées en deux parties : « Présentation générale et profil de risque » et « Priorités ».

Présentation générale

Les pays d'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad) se situent dans la catégorie des pays à revenu faible ou moyen inférieur, le Sénégal étant celui qui a le produit intérieur brut (PIB) par habitant le plus élevé, soit 3 545 dollars des États-Unis, et le Tchad le plus faible, soit 710 dollars des États-Unis (Banque mondiale 2021a ; 2021b). Les niveaux de croissance économique varient d'un pays à l'autre, le Niger et la Mauritanie, qui ont tous deux un PIB par habitant inférieur à 1000 dollars des États-Unis, atteignant des taux de croissance de 6,3 % et 5,9 % respectivement (Banque mondiale, s.d ; 2020a ; 2021c ; 2021d). Toutefois, malgré es progrès réalisés en matière de croissance, les taux de pauvreté demeurent relativement élevés dans la région. Au Nigeria, par exemple, 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté national, et la COVID-19 devrait faire basculer 7 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté (Bureau national de statistique, 2020 ; Banque mondiale, 2020b).

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel connaissent également des niveaux élevés de croissance démographique. La population du Nigeria, par exemple, est passée d'un peu plus de 95 millions d'habitants en 1990 à plus de 200 millions en 2019 (Banque mondiale, 2021e). L'Afrique subsaharienne devrait compter un milliard d'habitants supplémentaires d'ici 2050 (DESA, 2019), tandis que l'Afrique et l'Asie devraient représenter 90 % des 2,5 milliards d'habitants qui s'ajouteront à la population urbaine mondiale (DESA, 2018). Dans toute la région, la croissance démographique et l'urbanisation, ainsi que la pauvreté et les inégalités, font croître l'exposition et la vulnérabilité globales, tandis que le développement des infrastructures, les dispositifs réglementaires et la capacité de gestion des risques peinent à maintenir les trajectoires de développement et intensifient la création de risques (UNDRR, 2020).

La région progresse sur le plan du développement humain, l'accès à l'éducation et l'espérance de vie s'étant améliorés dans tous les pays. Cependant, de nombreux problèmes de développement persistent. La plupart des pays de la région se situent dans la partie inférieure du classement de l'indice de développement humain 2020, tandis que quatre d'entre eux (le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad) figurent parmi les dix pays les moins développés de l'Indice (PNUD, 2020). Le chômage des jeunes est également élevé dans la région. Au Sénégal, par exemple, le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne, et 23 % des jeunes ne travaillent pas et ne suivent pas d'études (PNUD, 2020). L'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes reste également un défi ambitieux pour tous les pays, les femmes affichant des niveaux plus faibles de participation politique et d'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux marchés du travail (PNUD, s.d.a).

Les cas de COVID-19 et la mortalité sont comparativement faibles dans toute la région, bien que la faible capacité de dépistage puisse expliquer le peu de cas détectés. Les restrictions liées à la pandémie ont toutefois eu des répercussions sur l'ensemble des secteurs de l'économie. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la pandémie a eu des conséquences économiques, notamment des niveaux plus élevés de déficit et de dette publics, le déficit budgétaire devant atteindre 6,4 % en 2020, et la dette publique 41 % en 2020 et 42 % en 2021 (CEDEAO et al., 2020). La chute des exportations de pétrole, de minerais et de produits agricoles due au ralentissement de la demande a également touché les économies de la région (CEDEAO et al., 2020), avec des répercussions économiques différentes selon les pays. Au Nigeria, la hausse des prix, la diminution des stocks, les restrictions imposées à l'organisation de manifestations publiques et dans l'enseignement et la fermeture des établissements de santé ont contribué à l'apparition de tensions sociales (CEDEAO et al., 2020). Au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal, les marchés locaux ont fermé et des restrictions ont été imposées aux déplacements transfrontaliers et internes.

Groupements géographiques et politiques

Il est extrêmement compliqué d'établir une carte de la coopération régionale africaine, qui comporte les communautés économiques régionales, des dispositifs sous-régionaux, des comités interétatiques, des regroupements de bureaux régionaux des Nations Unies, des commissions, des alliances et divers centres régionaux de mise en œuvre. Les sept pays concernés par la présente évaluation ne relèvent pas tous de la même communauté économique régionale. Les 15 États membres de la CEDEAO comprennent cinq des sept pays cibles : Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal. Le Tchad fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC),

tandis que la Mauritanie fait partie de l'Union du Maghreb arabe. Les sept pays étudiés font partie de la Communauté des États sahélo-sahariens. Quatre des pays cibles (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) font également partie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 5.

La présente évaluation porte essentiellement sur la CEDEAO, car ses membres sont des parties prenantes majeures et des acteurs clés chargés de mettre en œuvre, aux niveaux continental et régional, les activités prioritaires décrites dans le Programme d'action de l'Union africaine. Les contributions de certains instituts spécialisés, d'organisations régionales, de commissions et d'initiatives sont également examinées. Il convient de noter que les groupements de pays, notamment s'agissant des initiatives financées par l'aide publique au développement, peuvent varier considérablement.

En ce qui concerne la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe, la Commission de l'Union africaine appuie l'élaboration de plans stratégiques visant à guider la mise en œuvre du Cadre de Sendai à travers le continent, dont le Programme d'action de l'Union africaine. La Commission de l'Union africaine convoque également le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe et le Forum biennal, la plateforme régionale africaine ainsi que les réunions ministérielles connexes. Sous la Direction des affaires humanitaires et sociales, la Division de la réduction des risques de catastrophes du Département des affaires humanitaires et sociales de la CEDEAO, qui est récemment devenue la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes, est chargée du Programme d'action pour la réduction des risques de catastrophe de la CEDEAO et des plans, orientations et initiatives régionaux connexes (PNUD, 2019).

Profil de risque

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont exposés à des aléas hydrométéorologiques, environnementaux, biologiques, technologiques et sociétaux (CUA, 2020). Alors que le nombre de décès attribués aux catastrophes a constamment diminué au cours des 20 dernières années, le nombre total de personnes touchées et menacées ne cesse d'augmenter. À l'échelle mondiale, l'Afrique est le seul continent où les catastrophes ont augmenté au cours de cette période (UNDRR, 2019, dans CUA, 2020). Le nombre total de personnes directement et indirectement touchées par des catastrophes dans les 44 pays subsahariens s'élève à 157 millions sur la période 2008-2018, la plupart étant liées à des aléas naturels (UNDRR, 2020). Entre 2010 et 2018, les catastrophes liées aux aléas naturels ont entraîné 47 543 décès, et les aléas technologiques 15 173 ; en cumulé, les catastrophes ont causé environ 225 237 décès (UNDRR, 2020). Parmi les aléas naturels, les épidémies sont à l'origine de la majorité des décès, suivies par les inondations et les glissements de terrain (UNDRR, 2020).

Par rapport aux six autres régions économiques d'Afrique, la CEDEAO se classe au premier rang en termes d'exposition et de vulnérabilité aux catastrophes, et de population touchée par les catastrophes entre 2015 et 2018. Les données relatives aux répercussions économiques et aux dommages causés aux infrastructures essentielles demeurent insuffisamment déclarées dans la région (CEDEAO, 2019). À travers le continent, la croissance de la population et la migration urbaine, ainsi que la dégradation de l'environnement, la mauvaise conception de l'aménagement urbain et les changements climatiques, engendreront certainement une hausse des catastrophes urbaines (CEDEAO et al., 2019).

Catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques

L'Afrique de l'Ouest s'étend sur plusieurs zones bioclimatiques (le Sahel, le Soudan, la Guinée et la région guinéo-congolaise) et étendues bioclimatiques (forêts tropicales, plaines côtières, bas plateaux, déserts et montagnes isolées) (USAID, 2018). La région connaît des températures et des précipitations variables, avec des températures moyennes annuelles comprises entre 22 et 28 °C et pouvant atteindre 40 °C dans le Sahel en été, et une variabilité des précipitations comprise entre 10 % et 20 % dans les zones côtières, et supérieure à 40 % dans le Sahel et le Sahara (USAID, 2018). Pendant la saison sèche (de novembre à mars), les vents d'Harmattan du nord diminuent l'humidité et apportent des tempêtes de sable et de la poussière (USAID, 2018). La région a connu d'importants déficits pluviométriques, notamment au début des années 1980 et, bien que les niveaux pluviométriques se sont quelque peu rétablis, les précipitations cumulées n'atteignent pas les niveaux d'avant les années 1960 (USAID, 2018). À l'avenir, la région connaîtra probablement des températures plus élevées, ainsi qu'une hausse de la fréquence et de la durée des vagues de chaleur et des précipitations variables. La saison des pluies devrait survenir plus tard au printemps, parallèlement à des épisodes de fortes pluies dans certaines régions et à une baisse des précipitations dans d'autres, ainsi qu'à une élévation du niveau de la mer (USAID, 2018).

Les inondations font partie des risques hydrométéorologiques les plus importants en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les inondations augmentent en fréquence, en intensité et en gravité, et entraînent une hausse des taux de mortalité et des dommages causés aux infrastructures, au capital social et aux moyens de subsistance. Les effets des inondations dans la région sont probablement sous-estimés en raison des difficultés liées à la collecte des données. L'urbanisation rapide et mal gérée accroît la vulnérabilité des pays aux inondations en milieu urbain, lesquelles peuvent également être sources d'épidémies.

La fréquence des sécheresses au Sahel a diminué, mais celles-ci touchent encore un grand nombre de personnes. Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les sécheresses ont entraîné des déplacements de population. Une meilleure capacité d'adaptation et de réaction a conduit à une relative stabilité des taux de mortalité et des dommages matériels (CEDEAO, 2019). Au Tchad, la sécheresse de 2017 a touché 1,8 million de personnes, tandis que les sécheresses précédentes de 2012 et 2009 avaient touché respectivement 1,6 et 2,4 millions de personnes (EM-DAT, s.d.). Les sécheresses et les inondations entraînent des problèmes d'insécurité alimentaire en ce qu'elles réduisent la production agricole et provoquent des déplacements de population dans toute la région. Par exemple, au Sénégal, les sécheresses ont touché plus de 3 millions de personnes depuis 1980 et environ 35 % des récoltes nationales ont été perdues pendant la seule sécheresse de 2002-2003, soit un coût de 50 millions de dollars des États-Unis (Banque mondiale, 2013).

Catastrophes liées aux aléas environnementaux

La région est confrontée à de nombreux aléas environnementaux, allant de la dégradation des sols à la désertification en passant par l'élévation du niveau de la mer et la pollution. Les niveaux élevés d'urbanisation mal conçue qui entraînent une mauvaise gestion des déchets et un mauvais assainissement exacerbent les effets des inondations en milieu urbain et sont à l'origine d'épidémies. La mauvaise gestion des déchets et le manque de planification des risques en milieu urbain ont aggravé les inondations urbaines et les coulées de boue à Niamey, au Niger, par exemple, où 40 personnes sont mortes après des coulées de boue et de nombreuses autres ont été touchées. Le Burkina Faso et le Mali sont également vulnérables aux incendies, qui déciment les forêts et tuent

animaux et humains. Parmi les pays de la CEDEAO, la Sierra Leone a enregistré les plus forts taux de mortalité due aux incendies, suivie du Ghana, du Mali et du Burkina Faso (CEDEAO, 2019).

Catastrophes liées aux aléas biologiques

L'Afrique de l'Ouest est de plus en plus exposée au risque d'épidémies et d'apparition de maladies (CEDEAO, 2019). Le manque d'assainissement et la surpopulation, associés à une urbanisation rapide, à la dégradation des conditions environnementales et à la pauvreté, sont autant de facteurs qui augmentent l'exposition et la vulnérabilité des pays de la région. Par exemple, en Mauritanie, la prolifération des moustiques après les inondations et le manque d'assainissement contribuent à l'apparition de foyers épidémiques de dengue (OMS, 2018). Au Nigeria, les mauvaises pratiques de collecte et de gestion des déchets provoquent des invasions de rongeurs et des épidémies de leptospirose après les inondations (Olanrewaju et al., 2019).

Entre 1985 et 2015, les épidémies ont causé plus de 60 000 décès et 970 000 blessés dans la région (CEDEAO, 2019). Entre 2014 et 2016, la région a connu une épidémie de virus Ebola, le nombre de décès et de personnes touchées étant probablement sous-déclaré en raison des difficultés administratives (CEDEAO, 2019). Entre 2015 et 2018, le Nigeria a enregistré le plus grand nombre de décès liés aux maladies (lus de 6 060) tandis que le Niger a signalé le plus grand nombre de décès dus aux épidémies. Au 3 août 2020, le nombre de cas de COVID-19 parmi les pays membres de la CEDEAO s'élevait à 131 680, avec des taux de mortalité relativement faibles et des taux de guérison élevés (CEDEAO et al., 2020). Cependant, les taux de dépistage assez faibles signifient que le nombre de cas est très probablement sous-déclaré (CEDEAO et al., 2020). Au 28 septembre 2021, les cas confirmés de COVID-19 dans la région de la CEDEAO s'élevaient à 646 552, dont 9 229 décès (CEDEAO et OOAS, 2021). Bien que l'Afrique de l'Ouest et le Sahel présentent des niveaux officiels d'infection et de mortalité par la COVID-19 inférieurs à ceux d'autres régions, la pandémie a touché des millions de personnes en raison des restrictions de déplacement, ainsi que de facteurs externes tels que la baisse de la demande de produits de base comme le pétrole, ce qui a affecté la croissance économique, ainsi que des perturbations des services d'enseignement et de santé dans certains pays.

Les invasions de criquets pèlerins et d'autres insectes dans toute la région ont des répercussions sur les moyens de subsistance agricoles et constituent une menace pour la sécurité alimentaire. Les vents saisonniers et les tempêtes de sable dans des pays comme le Burkina Faso et le Niger aggravent les invasions d'insectes, les propageant à davantage de communautés (GFDRR, 2011 ; MAH/GC, 2020). Au Niger, une invasion de criquets pèlerins en 2003-2005 a endommagé 35 % des cultures arboricoles et 90 % des pâturages, entraînant une grave insécurité alimentaire qui a touché 3,5 millions de personnes (MAH/GC, 2020).

Catastrophes liées aux aléas sociétaux et à d'autres aléas non classifiés

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont confrontés à de nombreux aléas sociétaux, les conflits, l'instabilité politique et la violence étant les principaux facteurs d'insécurité. La plupart des membres de la CEDEAO obtiennent de mauvais résultats s'agissant de la corruption et de la nécessaire stabilité politique qui permettrait de garantir la sécurité alimentaire, avec toutefois des variations : Le Sénégal obtient de meilleurs résultats que ses voisins, le Burkina Faso et le Nigeria (CEDEAO et al., 2020). Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigeria sont également mal classés s'agissant des indicateurs de violence. Dans l'ensemble, la fragilité, les conflits et la violence affaiblissent la capacité des États à s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes et à délivrer d'autres

services, notamment en matière de santé et d'éducation. CEDEAO et al. (2020) met en évidence que, pendant la pandémie de COVID-19, les conflits ne se sont pas apaisés au Burkina Faso, au Mali et au Nigéria, et qu'il convient de surveiller les tensions économiques et sociales qui en ont résulté.

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont également confrontés à des difficultés en matière de sécurité, qui prennent de multiples formes et sont liées entre elles. Les précipitations irrégulières et la hausse des températures provoquent des sécheresses et contribuent à l'insécurité alimentaire, créant ainsi un environnement instable qui entraîne des déplacements internes et la hausse du nombre de réfugiés. Ces dynamiques favorisent l'insécurité des moyens de subsistance et les tensions sociales, la vulnérabilité aux risques climatiques et les conflits liés aux ressources naturelles entre les éleveurs et les agriculteurs (Vivekananda et Born, 2018). La violente insurrection de Boko Haram, qui s'est propagée du Nigéria aux pays voisins, notamment au Tchad et au Niger, a entraîné des déplacements de population, laissant 5 millions de personnes dans le nord-est du Nigéria et 8,5 millions de personnes dans la région du lac Tchad exposées à un risque d'insécurité alimentaire (Vivekananda et al., 2017).

Si la crise actuelle a été déclenchée par l'insurrection de Boko Haram, des problèmes de développement de longue date, notamment les inégalités, la marginalisation politique, les contraintes exercées sur l'environnement et les sécheresses, figurent toutefois parmi les facteurs sous-jacents du conflit (Vivekananda et al., 2017 ; Vivekananda et Born, 2018). Les actions humanitaires dans la région se sont accélérées depuis 2017. Les initiatives régionales et internationales de l'Union africaine, du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des donateurs ont essentiellement visé à stabiliser la région en limitant les activités terroristes et en intervenant face aux crises humanitaires (Vivekananda et Born, 2018). La détérioration du contexte sécuritaire limite toutefois l'accès humanitaire dans de nombreux pays de la région, perturbe les services de santé publique et d'éducation et compromettent la sécurité alimentaire.

En raison de l'importance des conflits et des déplacements, les pays de la région abritent des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et des rapatriés. Le Tchad accueille le plus grand nombre de réfugiés : près d'un demi-million de personnes, principalement originaires du Soudan et de la République centrafricaine. Le Nigéria compte le plus grand nombre de déplacés : près de 3 millions de personnes (HCR, 2021a ; 2021b). En l'absence d'aide humanitaire, de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont confrontées à l'insécurité alimentaire.

Catastrophes liées aux aléas technologiques

Enfin, bien que cela n'est pas l'objet de la présente évaluation, il convient de noter que la fréquence et la gravité des aléas technologiques ont augmenté dans la région. Les défaillances techniques, les pannes de système, les accidents industriels, l'effondrement de bâtiments et les déversements de pétrole sont quelques-uns des déclencheurs de ces aléas (CEDEAO, 2019). Les statistiques de la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT) recensent plus de 1 132 incidents au cours des 34 dernières années dans l'ensemble de la CEDEAO, qui ont touché 88 millions de personnes, causé des dommages d'une valeur de 1,1 milliard de dollars des États-Unis aux biens essentiels et aux moyens de subsistance, et fait près de 90 000 victimes (CEDEAO, 2019). Entre 2015 et 2018, le Mali a été parmi les pays les plus touchés par ce type d'aléa, enregistrant 922 décès (CEDEAO, 2019). Sur une période de 34 ans, les catastrophes technologiques ont touché plus de 88 millions de personnes

à travers la région de la CEDEAO, entraînant une perte de biens et de moyens de subsistance à hauteur d'environ 1,1 milliard de dollars des États-Unis (CEDEAO, 2019).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Progrès et réalisations

Suivi et surveillance

Un large éventail de mécanismes et de partenariats sont en place afin de soutenir la surveillance des risques continentaux et régionaux (P1 C-1). Les progrès réalisés à cet égard depuis l'élaboration du Cadre de Sendai comprennent le mémorandum d'accord conclu en 2017 entre le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) et le Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) dans la sous-région de la CEDEAO (ACMAD, 2017). Créé en 1974, le Centre régional AGRHYMET est une institution spécialisée du Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) qui couvrait au départ 13 pays, avant d'étendre ses activités à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest en 2009 (Traore et al., 2014). L'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes dans l'ensemble de la région a fait évoluer les attributions du CILSS et d'AGRHYMET, qui ne sont plus seulement axées sur les questions liées à la sécheresse, mais sur tous les aléas climatiques (Traore et al., 2014, p. 8).

AGRHYMET assure la surveillance du climat et fournit des services de données et de formation, tandis que l'ACMAD offre des prévisions à long terme. L'ACMAD couvre les 54 pays d'Afrique et collabore avec la Commission de l'Union africaine et d'autres organismes panafricains, et l'AGRHYMET a un mandat pour les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et se coordonne avec la CEDEAO. L'ACMAD est censé aider les Centres climatologiques régionaux à remplir leur rôle, tandis qu'AGRHYMET doit directement soutenir les pays et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), et développer des produits pour les utilisateurs finaux (par exemple, les agriculteurs, les éleveurs, etc.) (ACMAD, 2017).

AGRHYMET est toujours confronté à plusieurs difficultés pour réduire l'échelle des données météorologiques et climatiques mondiales, liées notamment à l'acquisition des données auprès des États membres, à leur transmission en temps voulu au centre de traitement et au petit nombre de points d'observation. L'on s'est attaché à résoudre ces problèmes en adoptant de nouvelles technologies et en élargissant la collaboration scientifique et technique avec des centres de recherche internationaux. Des projets sont en cours à AGRHYMET pour améliorer les différents produits d'information, par exemple par mise à niveau et couplage de modèles de simulation des cultures à l'aide de données satellites sur le climat et de modèles de prévision climatique à court et moyen termes, en combinant ces données pour combler les lacunes spatiales et temporelles (ACMAD, 2017).

En janvier 2021, Agreenium et le centre AGRHYMET ont collaboré pour concevoir ensemble un campus numérique dédié à la sécurité alimentaire au Sahel. À l'issue de cet atelier, il a été convenu de reconfigurer l'écosystème numérique du centre AGRHYMET (le site Web, un géoportail pour la gestion et la valorisation des données agro-hydro-météorologiques, et un campus numérique pour l'information et la formation des utilisateurs) et de produire des ressources numériques afin

d'alimenter le campus numérique à partir de juillet 2021 (Agreenium, 2019). L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) travaille également avec l'AGRHYMET/CILSS à la mise en place d'une plateforme sur les catastrophes liées à l'eau afin de renforcer la résilience face aux changements climatiques de onze pays, en coopération avec le Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (UNISS, 2019). Des initiatives connexes menées dans le cadre du programme « Africa Hydromet » de la Banque mondiale/Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR) ont cherché à moderniser les systèmes et services hydrologiques et météorologiques des pays d'Afrique subsaharienne entre 2017 et 2020 (BAfD et al., s.d.a).

Un groupe de travail a été créé avec l'ACMAD, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le CMSC et les pays bénéficiaires pour permettre à AGRHYMET de devenir un centre climatologique régional à part entière répondant aux besoins des services météorologiques et hydrologiques nationaux des pays d'Afrique de l'Ouest et d'autres secteurs qui dépendent du climat (CMSC, 2017). À court terme, ce processus devrait également conduire à l'établissement d'un plan d'action stratégique entre AGRHYMET et l'ACMAD (CMSC, s.d.). Le Fonds spécial ClimDev (CDSF) se distingue pour avoir fourni une aide financière et technique importante pour soutenir les Centres climatologiques régionaux africains, dont AGRHYMET, parallèlement à des investissements spécifiques à l'échelle nationale (CUA et al., 2018). Des montants importants de fonds du CDSF ont servi à l'achat et à l'installation d'équipements destinés à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données météorologiques et climatiques (CUA et al., 2019).

En outre, des initiatives telles que le Projet de résilience au Sahel soutiennent AGRHYMET (en offrant des équipements et des ressources humaines) pour établir une plateforme d'information régionale de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur le climat et les catastrophes (comprenant éventuellement des liens vers des sources de données liées aux conflits) afin de faciliter une action rapide et un développement tenant compte des risques dans la région (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Une évaluation de la capacité d'AGRHYMET à accueillir cette plateforme est actuellement dans sa phase finale. Entre-temps, sur la base des premiers résultats de l'évaluation, AGRHYMET a entamé la procédure pour l'acquisition des équipements pour le traitement des données (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Cadre Harmonisé

L'initiative la plus notable dans la région est le Cadre Harmonisé, un outil fédérateur qui synthétise la situation alimentaire et nutritionnelle actuelle et celle projetée à travers l'Afrique de l'Ouest aux niveaux régional, national et infranational (CILSS et al., 2019). Des cartes régionales de la sécurité alimentaire et des projections à deux mois sont produites. Elles sont ensuite mises en correspondance avec les services de déclenchement et de mobilisation de la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) de la CEDEAO et servent d'aide à la décision pour le Comité de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (CILSS et al., 2019). Le processus du *Cadre Harmonisé* a lieu deux fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire ; l'analyse est publiée sur le site Web du réseau de prévention des crises alimentaires (CILSS et al., 2019). La deuxième édition du manuel associé au Cadre, intitulé « Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle » a été publiée en 2019 et intègre de nouveaux protocoles spéciaux, dont l'un est

consacré à l'intégration du genre dans les analyses, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle dans des situations dans lesquelles la disponibilité des données est limitée (CILSS et al., 2019).

Les 17 pays qui ont adopté le Cadre Harmonisé comprennent 15 États membres de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie et le Tchad (CILSS et al., 2019). La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) et le Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) s'efforcent de mettre en synergie leurs méthodes et leurs outils afin d'en renforcer l'harmonisation (entretien avec l'ARC, 2021). Un débat méthodologique a par exemple été organisé par l'ARC avec le soutien de l'International Livestock Research Institute (ILRI) et du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (entretien avec l'ARC, 2021).

Observation et évaluation

En ce qui concerne la capacité d'observation, les initiatives se poursuivent afin de : 1) renforcer l'accès à l'observation de la Terre (OT) (c'est-à-dire l'accès aux données satellitaires) ; 2) augmenter les capacités de prévision météorologique ; 3) mettre au point et soutenir les systèmes d'observation in-situ. Pour traiter le premier point, la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne (CE) participent au Programme GMES (surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) & Afrique (CUA, n.d). AGRHYMET bénéficie désormais d'informations disponibles en temps quasi réel par l'intermédiaire des données d'observation de la Terre du projet de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (projet MESA 2013-2018) afin de contribuer aux changements des pratiques agricoles. Lancé en 2018, le projet MESA fournit à AGRHYMET des données d'observation de la Terre en temps quasi réel, qui servent à mieux étayer, conseiller et suivre l'évolution des pratiques agricoles (composition des cultures et des plantes, meilleur suivi des feux de forêt, etc.) (Human Dynamics, s.d.).

Le premier forum GMES & Africa, organisé en 2018, a rassemblé plus de 400 parties prenantes de l'observation de la Terre, des acteurs de terrain aux instituts de recherche, dans le but d'élargir la couverture des services d'observation de la Terre et leur qualité. Pour accroître les capacités de prévision météorologique, une série d'initiatives sont en cours, notamment le projet de démonstration de la prévision des phénomènes météorologiques violents et le projet Services climatiques pour une résilience accrue au Sahel de l'OMM, le projet AfriClimServ, le projet d'Information météorologique par satellite au service de la résilience aux catastrophes en Afrique (SAWIDRA) et le programme-cadre régional « Renforcer la résilience climatique et celle face aux catastrophes en Afrique subsaharienne », qui vise à améliorer les services hydrométriques, entre autres. En ce qui concerne le troisième point, les observations in-situ demeurent problématiques, les observations de mauvaise qualité entraînant des distorsions dans les simulations de modèles, ce à quoi la communauté d'Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine - Couplage de l'Atmosphère Tropicale et du Cycle Hydrologique (AMMA-CATCH) tente de remédier à travers divers projets de recherche (Nouvelle approche pour l'Eau des Villes Africaines – NOEVA, Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine 2050 – AMMA-2050, etc.) (AMMA-CATCH, s.d ; Galle et al, 2018).

Bien que les initiatives axées sur l'évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité à l'échelle régionale semblent peu nombreuses, il convient de souligner que le Cadre Harmonisé prévoit des lignes directrices pour l'évaluation des « facteurs contributifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment les facteurs déterminants (danger/vulnérabilité) et les facteurs limitants (quatre dimensions de la sécurité alimentaire) et les éléments de résultat ». L'outil Africa RiskView

de l'ARC, qui fournit aux décideurs les coûts prévisionnels des interventions liées à la sécheresse, en recensant et en quantifiant les risques liés à la sécheresse (ARC, s.d.a), est un autre élément utile. De plus en plus de pays souscrivent à l'assurance de l'ARC et bénéficieront donc également de l'outil Africa RiskView. Au cours de la période 2019-2020, onze pays (ARC, s.d.b), dont les pays du Sahel (Burkina Faso, Côte D'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), ont établi des profils de risque au niveau national, qui comprennent une composante dédiée à l'évaluation de la vulnérabilité. Cette composante est basée sur les données issues d'enquêtes sur les ménages disponibles auprès du gouvernement national et sur les enquêtes d'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité du Programme alimentaire mondial (PAM) disponibles dans de nombreux pays (qui fournissent des informations sur les activités génératrices de revenus et la richesse des ménages qui vivent dans chaque zone géographique) (ARC, 2019).

Plusieurs sources de données mondiales et évaluations des risques sont disponibles pour la région. Par exemple, le modèle INFORM pour la région du Sahel (JRC, s.d.), géré par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), comporte plus de 40 indicateurs, s'étend à 9 pays et a souvent été mentionné comme une source de données utile. Parmi les autres sources et évaluations figurent la plateforme Thinkhazard et GeoNode, Open Cities Africa et ACAPS (CUA et al., 2019). Le modèle INFORM pour la région du Sahel a été lancé en 2017 par le groupe d'intervention et de préparation aux interventions d'urgences du Comité permanent interorganisations régional et est géré par l'OCHA. L'Initiative de financement des risques de catastrophes en Afrique (ADRFi) a créé des profils de risques de catastrophes pour 13 pays africains (dont le Mali, le Niger et le Sénégal) (GFDRR, s.d.).

De nombreuses autres sources de données ciblent des groupes d'utilisateurs particuliers. Par exemple, des analyses de risque indépendantes sont produites par l'ACAPS à l'aide de l'indice de sévérité INFORM, et visent à étayer les décisions en matière de préparation et de planification de l'action humanitaire pour les six mois à venir (ACAPS, 2020). D'autres ciblent des sous-zones géographiques particulières : par exemple, l'initiative Open Cities Africa de la Banque mondiale et du GFDRR a réalisé une analyse des risques axée sur les risques urbains dans 11 villes, dont Saint-Louis (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire), Bamako (Mali), Niamey (Niger) et Ibadan (Nigéria) (Open Cities, s.d.). Plus récemment, l'ARC, en collaboration avec le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), a mené des projets de modélisation des risques à l'aide d'outils de modélisation COVID-19 afin de permettre à certains États africains de mieux gérer la pandémie et d'améliorer le ciblage des interventions. À ce jour, il s'agit notamment des scénarios de résultats potentiels de la COVID-19 et d'un outil de simulation de la propagation de la COVID-19 pour l'Afrique (Africa CDC, 2020).

Actuellement, les risques liés aux sécheresses (et les conséquences sur la sécurité alimentaire) sont correctement traités. Cependant, il existe des lacunes importantes concernant les risques d'inondation. Ces risques étant moins reconnus, les gouvernements disposent de moins de recommandations opérationnelles concernant la façon de gérer les inondations et manquent de connaissances et de capacités pour anticiper les inondations et intervenir en cas d'inondation. Quelques progrès sont toutefois à noter : l'élaboration d'une stratégie de gestion des inondations, la mise en place d'une plateforme de suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest et l'élaboration du plan stratégique 2018-2022 du Centre de coordination des ressources en eau (CCRE). De 2018 à 2021, le projet H2020 (« FANFAR : Renforcement de la coopération pour la

prévision opérationnelle d'inondations et les alertes en Afrique de l'Ouest ») a renforcé la coopération entre les modélisateurs en hydrologie ouest-africains et européens, les experts en technologies de l'information et de la communication, les analystes décisionnels et les communautés d'utilisateurs finaux afin de fournir un système pilote de prévisions hydrologiques et d'alerte conçu conjointement pour l'Afrique de l'Ouest. Les institutions ouest-africaines y ont déjà recours (CE, 2020). Des projets sont également en cours en vue d'adapter le modèle axé sur la sécheresse de l'Africa RiskView aux modélisations des inondations (ARC, s.d.a). En outre, le réseau RPCA vise à mettre en place un mécanisme régional, analogue au Cadre Harmonisé, pour évaluer les risques d'inondation. Il convient de soutenir ce mécanisme. Ces deux mécanismes doivent être considérés comme fondamentaux pour la mise en place, au cours des dix prochaines années, d'un mécanisme intergouvernemental doté des capacités techniques et financières pour mener des évaluations multirisques et pour établir un lien avec un cadre institutionnel et opérationnel clair pour la prise de décisions tenant compte des risques, afin de renforcer l'anticipation et l'atténuation des situations de crise et de mieux s'y préparer.

Mise en commun des connaissances et renforcement des capacités

Sur le plan du partage des connaissances à l'échelle du continent, les personnes interrogées ont mentionné les conférences annuelles « Comprendre les risques et la finance », organisées par le GFDRR, comme étant d'importants forums de partage des compétences et des connaissances régionales sur la modélisation des risques, les dispositifs d'alerte rapide et la prise de décision tenant compte des risques. La conférence « Comprendre les risques » de 2019, qui s'est tenue à Abidjan, portait principalement sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ; des délégations de 33 pays africains y ont participé. Les sessions ont abordé les risques urbains, les fonds pour la gestion des risques de catastrophe, la cartographie et l'adaptation des côtes (BIRD et Banque mondiale, 2020). Parmi les initiatives régionales les plus récentes, on peut citer les forums Hydromet de la CEDEAO, dont le premier a eu lieu en septembre 2018 à Abidjan, et le deuxième forum virtuel en avril 2021. Parmi les sujets de discussion, citons : 1) la mise en commun de moyens innovants et de meilleures pratiques pour la réduction des risques de catastrophe ; 2) la promotion du financement de la gestion des risques et de l'assurance des risques en Afrique de l'Ouest ; 3) la mise en place d'un réseau de praticiens pour la planification du redressement dans la région de la CEDEAO.

Des mesures ont également été prises en vue de renforcer les capacités. Par exemple, en 2019, la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire de l'initiative GMES & Africa, a élaboré une stratégie de formation basée sur une évaluation des besoins en formation des institutions continentales, régionales et nationales (CUA et UE, 2019). Parmi les lacunes prioritaires à combler figure l'élaboration de cours spécifiques sur les domaines suivants : 1) infrastructure et données (outils, systèmes et plateformes) ; 2) développement et fourniture de services ; 3) communication et mobilisation (interaction des services avec les utilisateurs). Sur la base de cette évaluation, des programmes d'études ont été mis au point (CUA et UE, 2019).

Enfin, le Groupe africain sur la science et la technologie (Af-STAG) a été créé en 2019 et est opérationnel (échange de courriels avec la CUA, 2021). Au cours de l'année à venir, l'Af-STAG devrait améliorer la compréhension et la cartographie des différentes approches et méthodes d'évaluation des risques (entretien avec la CUA, 2021).

Intersectionnalité et risques transfrontaliers

D'autres aspects du Programme d'action régional de l'Union africaine se concentrent sur la production de dossiers d'information sur les risques à l'intention de groupes de population de culture, de genre et d'âge différents. La mise à jour du Cadre Harmonisé est une étape importante en ce sens, tout comme le fait que la CEDEAO a donné la priorité à l'intégration des questions de genre dans ses activités de réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire de la Stratégie et du Plan d'action genre (SPAG) pour la réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2020a ; UNDRR, 2020). La SPAG de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe a été élaboré par l'intermédiaire d'un vaste processus de consultation des parties prenantes au niveau de la région et des États membres et doit désormais être traduite sur le plan opérationnel (UNDRR, 2020).

Le Programme d'action régional de l'Union africaine met également en évidence le souhait de mettre en place des protocoles de partage des informations et des connaissances sur les risques transfrontaliers ou d'améliorer les protocoles existants (P1 R-7). Depuis 2015, une importante série de protocoles a été mis en œuvre à cette fin. En 2017, l'ACMAD et AGRHYMET ont signé un mémorandum d'accord afin d'améliorer la définition de leurs champs d'action et les modalités de leur collaboration (ACMAD, 2017). Un mémorandum d'accord a également été signé entre l'ARC et le centre AGRHYMET du CILSS, permettant à ce dernier d'accéder aux logiciels de l'ARC et d'utiliser les données et les modèles de l'ARC (entretien avec l'ARC, 2021).

Les efforts déployés ces dix dernières années pour harmoniser les approches d'évaluation de l'insécurité alimentaire aiguë du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et du Cadre Harmonisé ont également été couronnés de succès, contribuant à une analyse plus approfondie sur les risques transfrontaliers et à une action renforcée en la matière. Sur la base d'une feuille de route commune au Cadre Harmonisé et à l'IPC, élaborée en 2017, l'unité de soutien global de l'IPC soutient le Cadre Harmonisé par l'intermédiaire d'analyses par pays, de regroupement régional et de l'assurance qualité (IPC, 2017). En outre, l'unité de soutien global de l'IPC dirige actuellement la rédaction de la troisième édition du manuel de classification de la sécurité alimentaire, qui contient les classifications et les échelles de l'insécurité alimentaire aiguë, de l'insécurité alimentaire chronique et de la malnutrition aiguë en Afrique de l'Ouest et au Sahel (FAO, 2019), afin d'appuyer le Cadre Harmonisé et son application et d'améliorer la qualité des analyses.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré les progrès accomplis au regard de la Priorité 1, AGRHYMET et d'autres parties prenantes clés ont signalé plusieurs difficultés persistantes. Il s'agit notamment de la perte d'efficacité des systèmes de collecte de données et d'information dans de nombreux pays, de la mauvaise qualité des ressources techniques, de l'utilisation et de la validation de manière insuffisante des informations par les communautés à risque et de l'insuffisance des financements (ACMAD, 2017). Certains s'inquiètent également du fait qu'il convient d'impliquer davantage les États membres de la CEDEAO dans la mise en place d'unités d'analyse statistique afin d'élargir la couverture et de renforcer la capacité de prévision (entretien avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développements économiques – CSAO/OCDE, 2021), ce qui nécessiterait une directive de la CEDEAO. La deuxième phase de GMES & Afrique, ainsi que d'autres initiatives telles que la feuille de route de 12 ans (2016-2027) de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie, offrent la possibilité de palier certaines de ces limitations. D'autres initiatives en

cours viennent s'y ajouter, telles que le projet de la Banque mondiale et du GFDRR intitulé « Building Disaster Resilience to Natural Hazards in Sub-Saharan African Regions, Countries and Communities » (BDR-ARCC) (Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles dans les régions, pays et communautés d'Afrique subsaharienne), qui a enregistré des progrès en matière d'outils d'évaluation des risques, de modélisation des risques futurs et de compilation des données historiques.

Les mises à niveau techniques permettraient de garantir que les systèmes actuels de collecte et de surveillance des données sont conformes aux normes mondiales et aux besoins des utilisateurs. Par exemple, AGRHYMET a signalé la nécessité d'optimiser son réseau d'observation des précipitations avec une marge d'erreur de 10 % pour pouvoir fournir des informations cohérentes aux utilisateurs (c'est-à-dire aux agriculteurs, aux éleveurs, etc.). Actuellement, les systèmes de collecte de données et d'information dans de nombreux pays sont largement considérés comme étant de trop mauvaise qualité par rapport à l'objectif visé (ACMAD, 2017). Dans le même ordre d'idées, une récente enquête de surveillance de l'OMM a montré que 54 % des stations météorologiques de surface et 71 % des stations météorologiques d'altitude présentes en Afrique ne communiquaient pas de données (OMM et al., s.d.). En outre, les fonds versés par les partenaires de développement ont tendance à être fragmentés et les questions relatives à l'architecture et à la viabilité de systèmes plus vastes sont négligées (OMM et al., s.d.). Les programmes en cours devraient toutefois permettre de pallier ces problèmes. Par exemple, le programme « Africa Hydromet » de la Banque mondiale/Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et le relèvement (GFDRR) prévoit de moderniser les services et systèmes hydrologiques et météorologiques de 15 pays et des quatre Centres climatologiques régionaux, en renforçant les systèmes régionaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe ; les progrès réalisés dans ce domaine doivent être suivis et utilisés pour rendre compte de l'activité prioritaire P1 R-6 dans les années à venir.

Malgré les progrès réalisés au cours de la dernière décennie dans les modèles de système terrestre, les observations in situ demeurent un obstacle majeur. Le désinvestissement massif dans le financement des systèmes de statistiques nationales et de surveillance a été signalé comme constituant un inconvénient majeur pour la surveillance à l'échelle régionale, notamment en ce qui concerne la situation de la sécurité alimentaire (entretien avec le CSAO/OCDE, 2021). Cependant, les gouvernements disposent de budgets restreints et ne sont actuellement pas en mesure de financer des systèmes fiables d'observation et de suivi statistique ni d'assurer leur viabilité à long terme. Il convient de renforcer le soutien structurel, stable et cohérent aux institutions chargées de la collecte et de la surveillance des informations in situ, notamment dans les zones de conflit. Les structures incitatives visant à susciter cette évolution dépendront du contexte, mais elles pourraient inclure la sensibilisation aux avantages économiques qu'apporterait une meilleure prise de décision résultant d'une couverture plus large et d'une meilleure qualité des informations sur les risques ainsi qu'une meilleure prise de décision avec des ressources limitées, notamment lorsque des décisions efficaces conduisent à de meilleurs résultats en termes de moyens de subsistance et de bien-être pour les citoyens, ce qui peut ensuite améliorer les relations entre l'État et la société.

Il reste difficile de se faire une idée précise des besoins régionaux en matière d'évaluation et de surveillance des risques. Bien qu'une multitude d'investissements sont réalisés dans l'évaluation des risques propres à chaque aléa, ils proviennent en grande partie de projets spéciaux et contribuent

rarement, voire pas du tout, à un ensemble régional d'informations et de données probantes tangibles sur les aléas, les menaces et les risques. En outre, une multitude d'informations sur les risques n'ont pas encore été publiées ou sont insuffisamment diffusées, ce qui entraîne une duplication non négligeable des descriptions générales du contexte et une moindre prise en compte de la manière dont des investissements individuels pourraient contribuer à l'enrichissement des connaissances sur les tendances en matière de risques dans la région. Les travaux en faveur de l'interopérabilité des registres de données, tels que ceux du Cadre mondial d'évaluation des risques, sont utiles mais sont actuellement très éloignés de la collecte, du stockage et du partage des données dans la région de la CEDEAO. Un engagement des donateurs et des institutions de mise en œuvre à régler ce problème serait un pas utile dans la bonne direction, par exemple sous la forme d'un ensemble de principes directeurs que les institutions et les donateurs s'engageraient à suivre. En outre, il serait utile de se conformer aux lignes directrices de l'Af-STAG sur les normes minimales et les meilleures pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données (consultation d'experts de haut-niveau, 2021).

Il subsiste d'importants obstacles politiques au partage d'informations sensibles sur les risques, notamment en ce qui concerne les conflits et l'insécurité. Cependant, la résolution de ce problème nécessitera probablement une coopération diplomatique allant au-delà des attributions de la plupart des autorités nationales de gestion des catastrophes du Sahel, ainsi que la contribution des services de protection civile et des ministères en charge de la défense, des affaires étrangères, de l'intérieur et de la sécurité ; toutes ces entités pourraient être coordonnées par l'intermédiaire de groupements politiques existants, tels que la CEDEAO et le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Les incitations financières des donateurs versées en faveur de systèmes et de programmes intégrés pourraient également être utiles à cet égard, afin d'encourager la mise en œuvre opérationnelle du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Ces mesures d'incitation peuvent contribuer à encourager les gouvernements et les partenaires de développement, y compris les organismes des Nations Unies, à dépasser les cloisonnements organisationnels.

Depuis l'état de référence de 2015, le nombre de dispositifs régionaux d'alerte rapide (en service ou en développement) a augmenté. Bien que la réalisation d'une cartographie des dispositifs d'alerte rapide à l'échelle de la région dépasse le cadre de la présente évaluation, il convient de noter que l'éventail des initiatives est si vaste qu'il est extrêmement difficile de se faire une idée réelle de la couverture, de la qualité et des lacunes de l'évaluation multirisque dans la région du Sahel. Parmi les évaluations en cours, citons le Cadre Harmonisé, les outils de l'ARC tels que Africa RiskView, FANFAR, les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) de l'OMM, la Plateforme sur les catastrophes liées à l'eau pour renforcer la résilience au changement climatique en Afrique (WADiRe-Africa) et GMES & Afrique. Étant donné que chaque initiative a probablement établi au préalable sa propre cartographie, il serait extrêmement utile de fusionner ces informations pour aider la CEDEAO, la Commission de l'Union africaine et les États membres à mieux appréhender la quantité de projets actuels et leur diversité et, surtout, les possibilités de synergie et de collaboration. Cela serait particulièrement utile étant donné que de nombreuses difficultés subsistent, notamment l'existence de multiples dispositifs d'alerte rapide à différents niveaux et dans différents secteurs qui ne sont pas coordonnés, les questions de souveraineté nationale en relation avec les alertes rapides et systèmes transfrontaliers, et plus encore (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Certains progrès ont déjà été réalisés en ce sens : par exemple, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'attellent

actuellement à la réalisation d'une évaluation de l'état des dispositifs d'alerte rapide multirisque en Afrique et à l'élaboration d'un cadre institutionnel (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Cela pourrait offrir des indications précieuses sur les obstacles et les possibilités de développement d'un tel système dans la région, ainsi que sur le travail de fond nécessaire ; par exemple, la création d'un comité de gestion des crises dédié au dispositif continental d'alerte rapide multirisque, qui est actuellement envisagée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) avec un financement du Gouvernement italien (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

À ce jour, cette évaluation a permis de recenser de nombreuses initiatives, toutes visant à améliorer la surveillance des risques (amélioration de l'analyse des risques, mise en place de services climatologiques et de dispositifs d'alerte rapide, etc.). Cependant, la capacité limitée des pays à utiliser ces informations ralentit les mécanismes de prise de décision à l'échelle régionale, de sorte que les informations d'alerte rapide se traduisent rarement en actions concrètes. Il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux liens entre les éléments constitutifs d'un système efficace de gestion des risques de catastrophes, en s'attachant tout particulièrement à détecter les obstacles qui empêchent de mieux relier les informations sur les risques à l'action, à l'apprentissage et à l'adaptation, et à recenser les possibilités qui permettraient de renforcer ce lien.

De même, malgré le vaste éventail d'initiatives en cours en matière de cartographie et de surveillance des risques, des difficultés subsistent quant à la manière de coordonner efficacement toutes les initiatives, d'assurer l'interopérabilité entre les bases de données et les systèmes de surveillance, et de renforcer la coordination, l'analyse et la diffusion afin d'améliorer la qualité des informations fournies aux utilisateurs. Cela soulève à son tour des questions sur la meilleure façon d'établir des mécanismes opérationnels qui permettent l'échange d'informations sur les risques de catastrophes, et sur la façon dont ces informations entrent dans le système de prise de décision des utilisateurs en vue de promouvoir le développement durable (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Recommandations

Niveau continental

(P1 C-1) Établir des lignes directrices pour la surveillance des risques continentaux.

(P1 C-1) Un ensemble de guides de bonnes pratiques pourrait être conçu afin de contribuer à l'élaboration de systèmes de collecte, de dépôt, de suivi et d'analyse de données qui soient interopérables, accessibles et en libre accès. Le Conseil international des sciences, ainsi que l'Af-STAG et l'équipe du Cadre mondial d'évaluation des risques de l'UNDRR, seraient bien placés pour diriger ou soutenir les partenaires régionaux dans cette entreprise. Ces guides pourraient être élaborés dans le cadre d'un processus de collaboration, sur la base d'une évaluation fiable des niveaux actuels d'interopérabilité et des obstacles au changement, des facteurs de changement et des incitations. Les organisations qui travaillent au renforcement des moyens existants de collecte de données ou à la création de nouveaux devraient être mobilisées pour adhérer aux principes, y compris les donateurs avec l'appui de l'OCDE, les institutions de mise œuvre avec le soutien des donateurs, et les universitaires avec les encouragements du Conseil international des sciences. Ces principes et lignes directrices pourraient corroborer les lignes directrices de l'Af-STAG sur les normes minimales et les meilleures pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données (consultation d'experts de haut-niveau, 2021).

(P1 C-3) Faire l'inventaire des différentes approches et méthodes utilisées pour l'évaluation et l'analyse des risques.

(P1 C-3) Bien qu'il ne semble pas y avoir d'inventaire centralisé des approches et des méthodes utilisées pour l'évaluation et l'analyse des risques, de nombreuses cartographies ont été réalisées dans le cadre de projets spécifiques ou d'études exploratoires visant à effectuer des investissements. Il serait utile de les placer dans un registre de PreventionWeb ; tous les auteurs devraient être responsables de diffuser leurs inventaires auprès de la plateforme, et tenus responsables par l'intermédiaire de leurs bailleurs de fonds.

(P1 C-4) Créer une plateforme interactive de partage des connaissances comprenant une bibliothèque des méthodes existantes d'évaluation et d'analyse des risques dans les différents contextes de risque.

(P1 C-4) Au-delà d'un inventaire (P1 C-3) ou d'une plateforme interactive de partage des connaissances (P1 C-4), il convient d'encourager des méthodes telles que celles adoptées par l'ARC, l'International Livestock Research Institute (ILRI) et le Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour organiser des débats sur la viabilité, l'efficacité et l'utilisation de différentes approches et différents outils. La conférence Comprendre les risques est le lieu idéal pour ces débats, mais il serait utile de reproduire ces méthodes à l'échelle régionale, avec des débats propres au contexte du Sahel et à celui de l'Afrique de l'Ouest afin de prendre pleinement en compte les difficultés liées à l'harmonisation de la collecte et de l'analyse des données multirisque.

(P1 C-5) Évaluer les lacunes existantes en matière d'évaluation et de surveillance des risques.

(P1 C-5) L'activité du Programme d'action de l'Union africaine (P1 C-5) consistant à évaluer les lacunes existantes en matière d'évaluation et de surveillance des risques pourrait être entreprise sous la forme d'un exercice de synthèse annuel publié en tant que contribution substantielle au *Rapport d'évaluation régional pour l'Afrique* (par exemple, UNDRR, 2020a). L'Af-STAG et le Conseil international des sciences pourraient envisager de se charger de la supervision de ce processus. À l'heure actuelle, ce type d'évaluation est entrepris dans le cadre d'études exploratoires des donateurs ou dans le cadre du travail de fond des projets et des interventions. Il serait utile de rassembler et de synthétiser les résultats, en intégrant une analyse par zone géographique, par aléa et selon un ensemble de paramètres de risque prédéfinis. Dans l'idéal, il serait alors possible de réduire les doublons dans les futures études de même nature.

(P1 C-6) Élaborer un plan d'action pour combler les lacunes existantes dans l'évaluation des risques de catastrophe et le développement et le partage des données et statistiques de surveillance.

(P1 C-6) Le produit issu de la recommandation P1 C-5 pourrait servir à la mise à jour d'un plan d'action régional visant à combler les lacunes existantes en matière de surveillance et d'évaluation des risques de catastrophes. Étant donné qu'il existe une multitude de plans continentaux et régionaux visant à renforcer les capacités d'une manière propre à chaque aléa, il peut être utile d'envisager d'autres formes de réaliser cette activité prioritaire. Par exemple, plutôt qu'un plan d'action traditionnel décrivant les nouvelles activités à entreprendre, le plan pourrait être plus utile s'il cataloguait les engagements et les missions qui existent actuellement, en précisant les lacunes qui subsistent, les domaines qui risquent de faire double emploi, et s'il était accompagné d'un système de suivi clair pour les processus d'examen ultérieurs. Ces données permettraient d'orienter

les investissements actuels et futurs et de réduire la charge de travail des institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux continental et régional.

(P1 C-7) Créer un Groupe consultatif africain sur les sciences et la technologie.

(P1 C-7) Cette activité prioritaire, déjà mise en œuvre, a abouti à la création du Groupe africain sur la science et la technologie (Af-STAG). Pour améliorer le statut et la réputation du Groupe sur le continent, le Conseil international des sciences pourrait envisager de renforcer sa collaboration avec lui afin d'assurer une fonction de soutien par les pairs, d'aider à mettre en relation l'Af-STAG et ses membres avec les experts scientifiques internationaux, de partager les possibilités de financement des priorités de recherche de l'Af-STAG, et de coordonner les échanges et les détachements entre les universitaires et les scientifiques qui travaillent dans le domaine des risques de catastrophes en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Niveau régional

(P1 R-1) Entreprendre des études sur les risques nouveaux et d'origine humaine.

(P1 R-1) Malgré le discours sur les risques cumulés employé dans une grande partie de la littérature sur la réduction des risques de catastrophe, par exemple, les catastrophes liées au climat, les conflits et les déplacements, de nombreuses initiatives ayant vu le jour depuis l'état référence de 2015 sont essentiellement axées sur les risques associés aux sécheresses et (plus récemment) aux inondations. Très peu d'actions ciblent les risques nouveaux et d'origine humaine, ou la convergence des menaces et des aléas dans le cadre des risques cumulés et en cascade, comme décrit dans le rapport intitulé *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019* (UNDRR, 2019). Les États membres, les parties prenantes régionales de la réduction des risques de catastrophe et l'UNDRR, en collaboration avec l'Af-STAG, pourraient utiliser le processus préexistant ayant donné lieu au rapport intitulé « *Highlights: Africa Regional Assessment Report 2020* » (UNDRR, 2020a) afin d'intégrer dans les prochaines publications une composante portant spécifiquement sur les risques nouveaux et émergents. Cette section pourrait mettre en évidence les innovations en matière de gestion des risques cumulés et en cascade, ainsi que les possibles scénarios futurs, éventuellement en collaboration avec l'Economist Intelligence Unit, dans le même esprit que les publications « *Future Outlooks* ». Pour 2021-2022, il pourrait s'agir, par exemple, de l'incidence sur la gouvernance des risques de catastrophes de la numérisation et des risques de cybersécurité, des menaces de pandémie et de la résistance aux antibiotiques, ainsi que des événements climatiques extrêmes et des nouveaux modèles de mobilité humaine.

(P1 R-2) Produire des dossiers d'information sur les risques à l'intention de différents groupes culturels, d'âge et de genre.

(P1 R-2) Pour soutenir la mise en œuvre de la SPAG de 2020 de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2020a) et de la version 2.0 du Cadre Harmonisé (CILSS et al., 2019), qui visent toutes deux à intégrer activement les questions de genre, un projet spécifique est nécessaire pour augmenter la capacité et l'action sur les données représentatives des genres. Le manque de données pertinentes dans ce domaine en Afrique de l'Ouest limite l'intégration et l'utilisation complètes ou efficaces des indicateurs de genre dans l'outil du Cadre Harmonisé, et entravera probablement de la même manière la SPAG de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2020a). En s'appuyant sur les travaux que le PNUD mène actuellement en partenariat avec ONU-Femmes, l'UNDRR et la plateforme Partners Enhancing Resilience for People

Exposed to Risk (PeriPeri U) en vue de collecter des données sur les catastrophes ventilées par genre et par âge, chaque gouvernement et chaque partie prenante du développement et de l'aide humanitaire devrait être encouragés à déterminer les moyens les plus viables d'améliorer leurs propres systèmes de collecte et d'agrégation de données sur le genre. Cela pourrait se faire, par exemple, avec la participation (et les ressources financières potentielles y associées) des fonds et des interventions pour le climat, dont la plupart imposent des conditions relatives au genre et à l'inclusion sociale. Par ailleurs, de courtes formations en ligne, telles que celles déjà organisées par la plateforme PeriPeri U et financées en partie par le PNUD et qui portent sur les fonds dédiés à la lutte contre les changements climatiques et les risques de catastrophes, pourraient être mises à l'essai afin de sensibiliser et de renforcer les capacités en matière de collecte, d'agrégation et d'analyse des données sur le genre et l'inclusion sociale.

(P1 R-3) Établir une plateforme interactive de partage de connaissances et de données sur les risques, et la renforcer.

(P1 R-3) Il existe actuellement une multitude de forums, de réseaux et de plateformes bien établis pour le partage des connaissances et de l'expérience en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment les plateformes régionales africaines de l'UNDRR, les conférences « Comprendre le risque » et divers pôles de connaissances qui sont inclus dans les propositions de projets. Il existe également nombre de réseaux et des conférences axés sur le climat qui traitent de sujets liés à la gestion des risques de catastrophe. Étant donné que chacun fonctionne de manière indépendante, il serait utile que l'Union africaine, l'UNDRR et la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO jouent un rôle plus consultatif, en coordonnant un retour d'information régulier de la part des autorités nationales de gestion des catastrophes et des ministères et départements compétents des gouvernements concernant leurs demandes et requêtes en matière de perfectionnement technique, et en utilisant ces informations pour assurer la liaison avec les organisateurs afin de répondre à ces besoins. Bien qu'il s'agisse d'une tâche de petite envergure, elle pourrait avoir une incidence considérable étant donné que, premièrement, les budgets des autorités nationales de gestion des catastrophes d'Afrique de l'Ouest ne prévoient qu'un budget très limité pour le renforcement des capacités ou le développement de carrière (voire aucun), et que, deuxièmement, la tendance actuelle veut que les forums et les conférences demandent que leurs soient proposées des manifestations traitant d'un ensemble de thèmes peu précis plutôt que d'organiser des manifestations répondant directement aux besoins affichés à un moment donné.

Afin d'encourager ces espaces à présenter davantage d'intérêt pour la CEDEAO et les autorités nationales de gestion des catastrophes de l'Afrique de l'Ouest ainsi que pour les spécialistes des secteurs connexes au sein des ministères, il convient d'en faire un meilleur usage. Par exemple, les organisateurs de conférences et de réseaux devront peut-être accepter de revenir sur l'essentiel lors de certaines sessions plutôt que de se concentrer sur les dernières sciences et innovations de haute technologie qui, bien qu'importantes, ont souvent peu de rapport avec le niveau de capacité technique ou les besoins en connaissances de nombreux pays du Sahel.

(P1 R-4) Mettre au point des dispositifs régionaux d'alerte rapide multirisques ou revoir les systèmes existants.

(P1 R-4) L'activité prioritaire du Programme d'action de l'Union Africaine consistant à mettre au point des dispositifs d'alerte rapide multirisques et à revoir les systèmes existants gagnerait à être mise en œuvre en suivant une double approche. Tout d'abord, en s'appuyant sur l'évaluation des dispositifs d'alerte rapide multirisques en Afrique menée dans le cadre du Projet de résilience au Sahel, il serait utile de créer un registre centralisé qui répertorierait les dispositifs d'alerte rapide en service et qui inclurait les liens vers les pages de projet pertinentes. Le registre pourrait être hébergé sur une plateforme existante, telle que PreventionWeb, les mises à jour devant être réalisées pour chaque nouveau flux de financement, nouveau projet ou nouvelle initiative. À chaque fois qu'une nouvelle initiative de dispositif d'alerte rapide est lancée dans la région, l'organisme responsable devrait être encouragé à télécharger toutes les cartes en lien avec le dispositif d'alerte rapide qu'elle a réalisées afin de guider sa propre conception de projet, ce qui permettrait à d'autres d'y accéder et d'améliorer l'efficacité en évitant de répéter des cartographies ayant des objectifs analogues. Deuxièmement, les organismes des Nations Unies pourraient envisager de diriger une nouvelle initiative qui s'appuierait sur les systèmes propres à chaque secteur et à chaque aléa qui existent déjà, mais qui conceptualiserait et proposerait de nouveaux dispositifs d'alerte rapide multirisque innovants afin de palier les problèmes des systèmes existants, tels que répertoriés dans le rapport intitulé « *Highlights: Africa Regional Assessment Report 2020* » (UNDRR, 2020). Cela vise notamment à répondre au besoin de régler le problème du risque systémique et d'établir un lien plus solide entre les dispositifs d'alerte rapide et l'action, en prêtant attention à des signaux faibles tels que l'accumulation de menaces de faible intensité (UNDRR, 2020, p. 5). L'initiative ne vise pas à implanter les innovations en matière de dispositif d'alerte rapide (ce qui nécessiterait un engagement, un financement et une adhésion beaucoup plus importants de la part des parties prenantes), mais elle doit être considérée comme une étape préliminaire en faveur de la promotion des innovations nécessaires pour répondre de manière adéquate à l'éventail des risques du XXI^e siècle.

(P1 R-7) Mettre en place des protocoles de partage des informations et des connaissances sur les risques transfrontaliers ou améliorer les protocoles existants.

(P1 R-7) La CEDEAO pourrait envisager la publication d'une directive visant à systématiser le Cadre Harmonisé. Cette mesure a été recommandée par le RPCA et engagerait les États à créer, à renforcer et à maintenir des unités nationales d'analyse statistique chargées de mettre en œuvre le Cadre Harmonisé. La reconnaissance officielle à l'échelle régionale est considérée comme essentielle par les personnes interrogées, car il s'agit de l'outil analytique qui déclenche le déblocage de la réserve alimentaire régionale en cas de crise alimentaire dans la région.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

Progrès et réalisations

Gouvernance des risques continentaux et régionaux

Les cadres mondiaux de réduction des risques de catastrophe reconnaissent depuis longtemps qu'une gouvernance efficace des risques de catastrophe à l'échelle régionale et continentale est essentielle pour garantir que les mesures nationales sont harmonisées et se renforcent mutuellement, et que les risques transfrontaliers et régionaux peuvent être traités. À cette fin, l'adoption du Programme d'action de l'Union africaine a constitué une étape clé dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre pour la période 2014-2023 de l'Agenda 2063 de la

Commission de l'Union africaine (CUA, 2015). Le projet BDR-ARCC a joué un rôle actif dans l'accroissement de la visibilité du Programme d'action de l'Union africaine et de la Stratégie africaine régionale pour la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2004), ainsi que des engagements connexes tels que les Déclarations ministérielles résultant des réunions régionales (voir P2 C-4). Dans le cadre du premier résultat du projet BDR-ARCC, la Commission de l'Union africaine a organisé un atelier en mars 2019 pour sensibiliser les chefs d'unités responsables de la réduction des risques de catastrophe et les points focaux nationaux au Programme d'action (échange de courriels avec la CUA, 2021). Le processus de déclaration biennal convoqué par la Commission de l'Union africaine contribue également à vulgariser un mécanisme informel de responsabilité vis-à-vis de l'avancement du Programme d'action, ainsi qu'à suivre et à mettre en œuvre ce mécanisme (CUA, 2020 ; échange de courriels avec la CUA, 2021). En outre, la Journée internationale de la prévention des catastrophes a servi d'élément clé au renforcement de la visibilité, parallèlement à la stratégie de communication et de visibilité de l'UNDRR (CUA et al., 2018). En 2021, la Commission de l'Union africaine procédera à un examen du Programme d'action et formulera des recommandations en vue de réviser celui-ci (entretien avec l'UNDRR, 2021 ; entretien avec le PNUD, 2021).

La mise en œuvre opérationnelle du Programme d'action de l'Union africaine est guidée par le Plan opérationnel du Programme d'action (CUA, 2018), qui indique les personnes responsables de chaque activité principale et des résultats y associés. La Commission de l'Union africaine indique que les évaluations en cours permettront d'enrichir la compréhension collective des rôles, des fonctions et des mandats des parties prenantes régionales en matière de réduction des risques de catastrophe (comme indiqué dans la P2 C-3), notamment une évaluation de la mise en œuvre du Cadre de Sendai au Sahel et une évaluation des cadres législatifs de réduction des risques de catastrophe (échange de courriels avec la CUA, 2021).

Plusieurs processus à long terme, espaces de rassemblement et réseaux sont en place pour aider à diffuser le contenu du Programme d'action de l'Union africaine et améliorer la réalisation des objectifs et des résultats. Parmi ces processus figurent notamment le Rapport biennal de la Commission de l'Union africaine, les plateformes régionales du Conseil consultatif de la jeunesse africaine, les groupes techniques tels que l'Af-STAG, et surtout, le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR), qui est organisé par la Commission de l'Union africaine avec l'aide de l'UNDRR.

En 2017, une unité chargée de la réduction des risques de catastrophe avait été créée au sein de la Commission de l'Union africaine (échange de courriels de la CUA, 2021 ; CUA et al., 2018), l'AWGDRR avait aligné le Programme d'action révisé sur le Cadre de Sendai (CUA et al., 2018) et, avec l'aide de l'UNDRR, avait renforcé la collaboration avec les communautés économiques régionales, notamment par l'intermédiaire de plateformes sous-régionales pour la réduction des risques de catastrophes (échange de courriels avec la CUA, 2021). Au niveau du continent, des plateformes régionales africaines et les réunions ministérielles qui les accompagnent ont eu lieu, notamment : 1^{re} réunion ministérielle africaine, Nairobi 2007 ; 2^e réunion ministérielle africaine, Nairobi 2010 ; 3^e réunion ministérielle et 5^e plateforme régionale africaine, Abuja 2014 ; 4^e réunion ministérielle, Yaoundé 2015 ; 5^e réunion ministérielle et 6^e plateforme régionale africaine, Maurice, 2016 ; plateforme africaine et arabe sur la réduction des risques de catastrophes, Tunis, 2018 ; la plateforme régionale africaine 2020 a été suspendue en raison de la pandémie de COVID-19. L'AWGDRR poursuit sa participation à l'élaboration de positions communes pour l'Afrique dans les

plateformes politiques continentales et mondiales de haut niveau, permettant ainsi aux priorités et aux perspectives africaines d'être formellement reconnues. Il dispose également d'un mécanisme de suivi des engagements gouvernementaux, qui sont publiés dans un rapport biennal (échange de courriels avec le PNUD, 2021 ; CUA et al., 2018).

L'une des principales ambitions de la priorité 2 du Programme d'action de l'Union africaine est d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble de la Commission de l'Union africaine. Le programme BDR-ARCC, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, la Banque africaine de développement et le GFDRR, est l'initiative la plus pertinente à cet égard et, selon les informations disponibles, avait permis de renforcer la capacité de coordination de la Commission de l'Union africaine en 2017 (CUA et al., 2018). Autre succès récent, la Commission de l'Union africaine a créé un groupe de travail interne interdépartemental sur la réduction des risques de catastrophe (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Le groupe de travail, composé de représentants ministériels désignés, vise à superviser l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble des programmes et activités de la Banque africaine de développement (entretien avec la CUA, 2021 ; échange de courriels avec la CUA, 2021). Parmi ses priorités absolues, le groupe de travail entend jouer un rôle important dans la coordination multisectorielle entre les départements de la Commission de l'Union africaine dans le cadre des actions en cours visant à mettre au point un cadre de redressement après la COVID-19 pour l'Afrique.

Les activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine à l'échelle continentale comportent également la création du Conseil consultatif de la jeunesse africaine, mis en place par la Commission de l'Union africaine (PeriPeri U., 2017). Le conseil d'administration du Conseil consultatif de la jeunesse africaine pour la réduction des risques de catastrophe comporte 14 membres et sa composition est intentionnellement équilibrée entre les genres. Couvrant la région Afrique et travaillant sur cinq priorités, le conseil dirige la participation de la jeunesse africaine dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales et continentales de réduction des risques de catastrophe, y compris la contribution à l'examen du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai (échange de courriels avec l'AYAB, 2021). Le Conseil consultatif de la jeunesse africaine collabore également avec l'UNDRR, l'AWGDRR, le PNUD et le Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies (échange de courriels avec l'AYAB, 2021).

À l'échelle régionale, des mesures ont été prises pour renforcer la gouvernance des risques de catastrophe. Par exemple, la Commission de la CEDEAO a établi des lignes directrices pour renforcer les plateformes de réduction des risques de catastrophe et a travaillé avec certaines plateformes nationales pour mettre à l'essai une série d'initiatives de renforcement des capacités (CEA, 2015). Elle a également présenté des lignes directrices aux États membres sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et a élaboré un plan d'action régional de réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2016). En conséquence, la CEDEAO est largement considérée comme l'une des communautés économiques régionales les plus avancées dans ce domaine. Le CEDEAO a bénéficié d'une aide de l'UNDRR et du GFDRR dans le cadre du projet BDR-ARCC, qui englobe une aide du GFDRR pour la coordination, la politique et la planification, et une aide de l'UNDRR pour les plateformes sous-régionales de réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2018 ; CUA et al., 2019). Grâce au Projet de résilience au Sahel, la CEDEAO a entamé, en collaboration avec le PNUD, le

travail de mise à jour de sa politique de réduction des risques de catastrophe, qui deviendra une Stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe et de résilience en Afrique de l'Ouest (échange de courriels avec le PNUD, 2021 ; CEDEAO et al., 2019) alignée sur le Cadre de Sendai ainsi que sur le Programme d'action de la CEDEAO (2015-2030). Des initiatives complémentaires dans le cadre du projet BDR-ARCC soutiennent également le développement global des capacités de réduction des risques de catastrophe, comme le travail de la Banque africaine de développement visant à renforcer les capacités des centres nationaux et régionaux spécialisés sur le climat (CUA et al., 2019).

La CEDEAO a fait des progrès constants dans la mise en place et le maintien de structures et de mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe à l'échelle régionale, en formant les points focaux des États membres aux principaux termes et méthodes de la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2019). D'autres mécanismes régionaux clés ont permis d'institutionnaliser la réduction des risques de catastrophe. Par exemple, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a mis en place un programme complet de réduction des risques de catastrophe et une unité de gestion du programme (CUA et al., 2018). Des projets récents peuvent également contribuer à mener à bien l'activité P2 R-2. En 2020, la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la CILSS ont créé un groupe de travail régional et un plan régional d'intervention d'urgence afin de promouvoir une approche coordonnée face à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences sur la sécurité alimentaire et le risque d'invasion de criquets pèlerins migrateurs (CSAO/OCDE et RPCA, 2020).

Pour l'avenir, la CEDEAO ne prévoit pas de mettre à jour sa Politique de réduction des risques de catastrophe de 2006 (CEDEAO, 2006) mais plutôt de mettre au point une Stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe et de résilience en Afrique de l'Ouest (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Elle s'appuiera sur la politique de réduction des risques de catastrophe de 2006 et sur d'autres documents ultérieurs, comme le Programme d'action de l'Union africaine (CUA, 2017) et d'autres stratégies, telles que celles axées sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'Alliance globale pour l'initiative résilience (AGIR) (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Suivi et communication des progrès

En ce qui concerne le suivi et la communication des progrès réalisés à l'échelle du continent et de la région, le cadre d'établissement de rapports du Programme d'action de l'Union africaine définit les rôles dédiés à ces fonctions à différents niveaux, y compris à l'échelle régionale (échange de courriels avec la CUA, 2021). En complément, le projet BDR-ARCC visait à renforcer la capacité de suivi et d'établissement de rapports, ainsi qu'à établir un système normalisé de communication de rapports pour le Programme d'action de l'Union africaine (CUA et al., 2018). Ce format a été utilisé dans la publication CUA et al. (2018), qui couvre la période 2014-2017, dans le rapport annuel 2018 (CUA et al., 2019) et dans le rapport biennal pour 2015-2018 (CUA, 2020). Les résultats sont présentés lors des réunions ministérielles de haut niveau sur les progrès régionaux en matière de réduction des risques de catastrophe (voir P2 C-4). En outre, le Comité directeur du programme BDC-ARCC et l'AWGDRR mettent à disposition une plateforme pour le partage des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action, dans laquelle la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales (y compris la CEDEAO) se penchent sur les priorités pour la période à venir et conviennent des éléments d'action qui feront l'objet d'un suivi lors des réunions suivantes (échange de courriels avec la CUA, 2021). Dans le cadre du programme

BDC-ARCC, la Commission de l'Union africaine a mené des missions dans les États membres et les communautés économiques régionales pour suivre la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine, notamment en Sierra Leone en 2019 (échange de courriels avec la CUA, 2021).

Parmi les autres publications offrant un aperçu des progrès réalisés dans la région, citons le rapport portant sur tout le continent intitulé « *Disaster risk reduction in Africa: status report 2015* » (UNISDR, 2016) et le *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*, qui comprend des sources de référence de la région (UNDRR, 2019). De nombreux informateurs clés ont également mentionné les diverses évaluations de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI, s.d.) comme étant des processus et des rapports clés qui décrivent de manière exhaustive les capacités de réduction des risques de catastrophe au sein des organismes des Nations Unies et au-delà ; des évaluations qui ont été largement exploitées tout au long de la présente étude.

La région s'est également engagée dans des initiatives mondiales, telles que l'outil de suivi du Cadre de Sendai (Sendai Framework Monitor, s.d.) et le Cadre mondial d'évaluation des risques (GRAF) (PreventionWeb, s.d.). Le GRAF vise à éclairer les décisions prises en matière de réduction des risques en synchronisant les données, les méthodes, les modèles, les idées, les outils pratiques et les mesures d'incitations dans le cadre d'une collaboration ouverte afin de permettre une véritable réduction des risques dans un monde complexe (PreventionWeb, s.d.). Il vise à fournir aux décideurs les moyens d'améliorer la compréhension et la gestion des risques actuels et futurs, qu'elle que soit l'échelle spatiale et temporelle et sur toutes les périodes pertinentes, afin de mieux gérer les incertitudes et de mobiliser les personnes, l'innovation et les financements (UNDRR, 2018, p. 5). L'outil de suivi du Cadre de Sendai, quant à lui, permet aux États membres de personnaliser les objectifs et les indicateurs pour l'établissement de rapports, et de suivre une formation en la matière. Il devrait à terme comporter une plateforme en ligne permettant de consulter les données et les analyses sur les progrès accomplis par chaque pays. L'établissement de rapports annuels est destiné à alimenter le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable liés à la réduction des risques de catastrophe. Malgré les progrès significatifs réalisés dans la mise en place mondiale de l'outil de suivi du Cadre de Sendai (Sendai Framework Monitor, s.d.), en mars 2021, aucun des sept pays cibles du présent rapport ne disposait de données accessibles sur le système de suivi en ligne.

Risques régionaux et transfrontaliers

Les priorités régionales du Programme d'action de l'Union africaine incluent l'objectif de développer et mettre en œuvre une compréhension et une approche communes des préoccupations régionales et transfrontalières relatives aux risques de catastrophe. À cette fin, les déclarations régionales (telles que celles préparées pour les plateformes africaines de réduction des risques de catastrophe et les conférences ministérielles), les stratégies et les programmes d'action, ainsi que le fait que les États membres d'Afrique de l'Ouest soient signataires du Cadre de Sendai, contribuent à réaffirmer une compréhension commune des risques de catastrophe, parallèlement à la terminologie et à la classification des aléas récemment mises à jour (ISC et UNDRR, 2020), que les États auraient déclaré vouloir approuver (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

De nombreux mécanismes et de nombreuses initiatives axées sur des aléas spécifiques abordent les risques régionaux et transfrontaliers. Des initiatives de longue date, telles que le Programme d'appui en renforcement des capacités de l'Administration, créé en 1984, continuent à renforcer la capacité

de diagnostic, de prévision et de coordination par l'intermédiaire du Cadre Harmonisé (validé en 1999). Ce Programme regroupe actuellement plus de 120 parties prenantes (entretien avec le CSAO/OCDE, 2021 ; échange de courriels avec le CSAO, 2021). Des sous-régions spécifiques, telles que la région du bassin du lac Tchad, font l'objet d'un grand nombre d'initiatives humanitaires, de lutte contre les changements climatiques, de développement et de maintien de la paix, qui contribuent de différentes manières à la réduction des risques de catastrophe, mais pas toujours de manière explicite. Les projets actuels présentant un intérêt particulier pour la réduction des risques de catastrophe comprennent la Commission du bassin du lac Tchad (LCBC), et le projet BIOPALT organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'UNESCO, qui vise à protéger les ressources hydrologiques et biologiques du bassin et à renforcer les capacités de gestion transfrontalière parallèlement à un système d'alerte rapide en cas d'inondation et de sécheresse (UNISS, 2019). Avec l'intérêt accru des donateurs pour la région du bassin du lac Tchad, les appels à une meilleure compréhension et au renforcement de l'action sur les questions transfrontalières se multiplieront probablement dans les années à venir.

Il existe également plusieurs initiatives régionales visant à améliorer les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe transfrontalière, notamment en matière de gestion des ressources en eau, de désertification et de gouvernance des ressources naturelles, ainsi que de productivité agricole et de biodiversité. En voici quelques exemples :

- Dans le cadre du résultat 2 du programme BDR-ARCC, un cadre de gestion des ressources en eau transfrontalières a été élaboré par la CEDEAO (échange de courriels avec la CUA, 2021).
- En 2015, conformément à son plan d'investissement pour la LCBC, la Banque africaine de développement a approuvé le Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience du bassin du lac Tchad (PRESIBALT). PRESIBALT vise à surmonter les difficultés liées à la désertification et à la gouvernance des ressources naturelles en restaurant les écosystèmes du bassin et en réhabilitant leurs capacités productives (Banque Africaine de Développement, 2018).
- En 2021, la Banque mondiale prévoit d'investir plus de 5 milliards de dollars des États-Unis pour restaurer les zones arides d'Afrique, améliorer la productivité agricole et préserver la biodiversité dans 11 pays, dont ceux du Sahel (G5 Sahel, 2021).
- Parmi les autres investissements, citons le mécanisme PROGREEN, un Fonds fiduciaire de la Banque mondiale destiné à soutenir l'arrêt de la dégradation des terres grâce à un investissement de 14,5 millions de dollars des États-Unis dans cinq pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad (G5 Sahel, 2021).

Mise en commun des connaissances et renforcement des capacités

Depuis le début de la période de mise en œuvre du Cadre de Sendai, plusieurs initiatives ont cherché à renforcer les mécanismes régionaux d'échange d'informations sur les risques. Ainsi, en 2016, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne ont institué la plateforme régionale d'échange de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe. Les points focaux régionaux pour la réduction des risques de catastrophe, notamment de la CEDEAO et de l'IGAD, ont accès à Capacity4DEV, une plateforme ouverte qui encourage l'échange de documents, de conseils techniques, d'événements et plus encore (GFDRR, 2017). Les forums Afrique Caraïbes Pacifique sont organisés en marge des plateformes mondiales sur la réduction des risques de catastrophes (GPDRR, 2017 ; 2019).

De même, en termes d'échange d'enseignements et d'expériences entre les communautés économiques régionales, depuis l'état de référence de 2015, cette activité prioritaire (P2 R-4) du Programme d'action de l'Union africaine a été orchestrée autour de produits clés tels que les rapports biennaux de suivi du Programme d'action de l'Union africaine, ainsi que les pré-conférences organisées avant les plateformes régionales africaines et les conférences ministérielles (échange de courriels avec la CUA, 2021). Bien qu'ils ont été temporairement reportés en raison de la pandémie, ces mécanismes devraient reprendre dès qu'il sera possible de le faire en toute sécurité.

Des efforts importants ont également été déployés pour informer, solliciter un retour d'expérience et fournir des conseils techniques sur la transition du suivi du Cadre de Hyogo au suivi du Cadre de Sendai, y compris des sessions spécialisées pour 47 points focaux africains de la réduction des risques de catastrophe lors de la Plateforme régionale africaine de 2016 (CUA et al., 2018). L'UNDRR a également assuré la liaison avec les organismes régionaux et nationaux de statistiques afin d'harmoniser les rapports relatifs aux objectifs de développement durable et ceux établis aux fins du suivi du Cadre de Sendai (CUA et al., 2018). Lors de la Plateforme mondiale 2017 sur la réduction des risques de catastrophe, 86 délégués africains ont participé à une session de travail consacrée à l'outil de suivi du Cadre de Sendai, dont 68 ont bénéficié d'une aide financière versée par l'UNDRR (CUA et al., 2018). D'autres formations spécifiques sur le suivi ont eu lieu, notamment des formations à l'intention des points focaux de la réduction des risques de catastrophe à Maurice, au Nigéria et dans d'autres pays, ainsi que la formation des formateurs de la Commission de l'Union africaine en 2017 (CUA et al., 2018).

Un atelier spécifique à l'Afrique de l'Ouest a été organisé par le programme de l'Union africaine et du Groupe ACP pour les décideurs de haut niveau, lors duquel il a été présenté à ces derniers des informations importantes concernant leurs engagements en matière de rapports internationaux au regard d'indicateurs normalisés, les thèmes clés du cadre de Sendai et les principes fondamentaux de l'établissement d'un profil probabiliste de risque (CUA et al., 2018, p. 39).

Enfin, plusieurs initiatives visant à renforcer la cohérence entre les mécanismes relatifs aux catastrophes et au climat sont également intéressantes pour cette priorité, comme les actions de l'UNDRR destinées à mettre au point des approches globales de gestion des risques en créant des liens entre les acteurs de la réduction des risques de catastrophe et ceux de l'adaptation aux changements climatiques (UNDRR, 2020). Il s'agit, par exemple, de renforcer la cohérence des politiques entre les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les plans nationaux d'adaptation, d'inclure des indicateurs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans le processus de suivi du Cadre de Sendai, et de renforcer les mécanismes de coordination entre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs de développement durable (UNDRR, 2020).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Malgré les progrès décrits ci-dessus, les personnes interrogées ont exprimé des inquiétudes quant à l'ampleur et au rythme de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et à la maturité de la gouvernance des risques de catastrophe. La Commission de l'Union africaine a indiqué que l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du territoire qu'elle couvre est en cours, bien qu'elle s'avère difficile et plus lente que prévu. La politique de réduction des risques de catastrophe de la CEDEAO (CEDEAO, 2006) est dépassée et demeure le reflet du Cadre de

Hyogo (CEDEAO et al., 2019). Des initiatives sont toutefois en cours pour la mettre à jour. En 2019, 18 des 55 États avaient aligné leurs politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai ; il reste donc encore beaucoup à faire en ce qui concerne cette activité prioritaire (CEDEAO et al., 2019).

Dans l'ensemble, il a été difficile de déterminer l'ampleur du suivi de la mise en œuvre du programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale. La majorité des parties prenantes interrogées ne savaient pas exactement où en étaient les processus en cours de suivi et d'établissement de rapports, ni où trouver les dernières données sur les progrès accomplis, et ce malgré des mesures telles que la production par le projet BDR-ARCC d'un système normalisé d'établissement de rapports pour le Programme d'action de l'Union africaine, les sessions de travail sur le suivi du cadre de Sendai organisées à l'intention des points focaux et les ateliers d'Afrique de l'Ouest organisés par l'Union africaine et le Groupe ACP visant à sensibiliser les décideurs aux normes internationales en matière d'établissement de rapports. Le rapport biennal de la Commission de l'Union africaine (CUA, 2020) est utile à cet égard, puisqu'il s'agit d'un document public qui rend compte des progrès accomplis au regard des objectifs du Cadre de Sendai et des objectifs supplémentaires du Programme d'action ; toutefois, il n'entre pas dans le détail en ce qui concerne les activités prioritaires du Programme d'action prévues au niveau national. Pour le suivi du Programme d'action de l'Union africaine, le fait que le plan opérationnel du Programme d'action (CUA, 2018) ne comporte que des noms génériques de parties prenantes, tels que les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine, les États membres, peut constituer un facteur limitant. Désigner les parties prenantes de manière plus précise serait utile pour mieux savoir qui est responsable de faire quoi et à quelle échéance.

Il est largement reconnu que du personnel technique supplémentaire est nécessaire pour accélérer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les mécanismes régionaux, intersectoriels de développement et humanitaires. Il serait donc utile d'accroître les ressources humaines et financières dédiées à la capacité technique de la Commission de l'Union africaine et de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophe. Ce renforcement des capacités est particulièrement nécessaire pour soutenir les États membres les moins impliqués ou qui sont peu convaincus de la nécessité d'agir en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris dans des situations de conflit.

Pour mener à bien les actions prioritaires actuelles, un investissement de poids en termes de capacité financière et technique et d'appui politique est nécessaire pour soutenir le groupe de travail interdépartemental sur la réduction des risques de catastrophe de la Commission de l'Union africaine. Les progrès réalisés en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous les départements et secteurs de la Commission de l'Union africaine devraient avoir un effet amplificateur sur les progrès futurs et permettre une meilleure adoption de la gestion des risques dans toute la région. S'il reste difficile de convaincre les départements et les secteurs de la valeur ajoutée d'une telle intégration, la participation d'experts d'autres communautés économiques régionales pourrait être un moyen utile de renforcer l'intérêt pour l'investissement initial en temps et en ressources nécessaire à l'intégration des approches de gestion des risques.

À l'époque de l'état de référence de 2015, selon les études sur le statut des plateformes nationales africaines, y compris celles des États de la CEDEAO, celles-ci étaient jugées adéquates en termes de prise en charge des risques nationaux, mais faibles en moyenne en termes de capacités. Avant l'état

de référence, l'UNDRR avait entrepris des initiatives nationales et régionales de renforcement des capacités en faveur des plateformes de réduction des risques de catastrophe (UNISDR, 2014). Cependant, il en a conclu que la manière dont les plateformes nationales étaient mises en place pourrait ne pas être le moyen le plus efficace pour garantir l'appropriation nationale et le leadership en matière de prévention des risques de catastrophe, ce qui implique que le concept de plateforme pourrait être remis en question (UNISDR, 2014, p. 35). Les constatations dans les sept pays évalués dans le présent rapport corroborent cette conclusion, notamment pour des contextes comme celui du Tchad, où la gestion des risques est privilégiée mais où le discours et la structure organisationnelle de la réduction des risques de catastrophe ne remportent pas l'adhésion souhaitée par les parties prenantes régionales, continentales et mondiales de la réduction des risques de catastrophe ; il serait donc peut-être nécessaire d'adopter des approches différentes (par exemple, la constitution de réseaux) (voir Peters et al., 2019).

Si de grands progrès ont été réalisés dans l'organisation d'un dispositif régional de gouvernance des risques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment par l'intermédiaire du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), la gouvernance au niveau national est insuffisante pour mettre en œuvre les protocoles de gestion des risques requis. Les questions de gouvernance relatives à la préparation, à la prévention et à l'intervention face aux risques de catastrophe sont intrinsèquement liées aux questions générales de gouvernance auxquelles les pays sont confrontés. Certains facteurs limitants ont été soulevés lors des entretiens, notamment l'influence des initiatives non coordonnées de partenaires financiers extérieurs et un manque crucial de ressources financières, en particulier dans un contexte d'escalade des conflits (notamment la lutte contre le terrorisme, qui tend à concentrer les interventions et les financements des gouvernements sur des actions à court terme). De nombreuses structures et institutions nationales chargées de la réduction des risques de catastrophe (y compris les points focaux du Cadre de Sendai et les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe) restent insuffisamment financées ou dotées de capacités techniques adéquates, et ont encore besoin d'un soutien constant. Les orientations dominantes sur ce qui constitue une gouvernance efficace des risques de catastrophe sont généralement unidimensionnelles ; une série d'approches visant à renforcer la gouvernance des risques de catastrophe est nécessaire, afin d'aborder plus directement les différents stades de maturité de la gouvernance dans un pays.

Le Cadre Harmonisé, bien que très apprécié pour l'acceptation de ses diagnostics, la participation des dirigeants africains, la coordination et l'adhésion politique, peut encore être renforcé (entretien CSAO/OCDE, 2021). Dans l'ensemble, les personnes interrogées se sont montrées préoccupées par le fait que bien que de nombreux projets mentionnent des questions transfrontalières liées au pastoralisme, aux conflits, à l'insécurité alimentaire et aux mouvements de population, il n'y a pas eu de réels progrès dans l'élaboration de protocoles pour le partage d'informations sur les risques transfrontaliers ni dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des risques transfrontaliers (entretien PNUD, 2021 ; entretien UNDRR, 2021).

Malgré les nombreuses initiatives, nouvelles ou en cours, axées sur des aléas spécifiques, les initiatives les plus prometteuses, comme celles sur la sécurité alimentaire, nécessitent encore un soutien technique et financier. En outre, les personnes interrogées se sont inquiétées de la fragmentation des actions dues à la prolifération, ces dernières années, de nouvelles initiatives parallèles financées en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

La coordination de la prévention des risques de catastrophe, de la gestion de ces risques et des interventions en cas de catastrophe est limitée par les difficultés que rencontrent les pays pour aligner leurs politiques sur le cadre de Sendai et pour intégrer la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux (national, régional et local) et de manière intersectorielle. Le nombre de plans d'urgence en témoigne, et ces derniers ne sont pas encore adaptés aux réalités de l'évolution des situations (telles que les changements climatiques, les contextes politiques ou de gouvernance). Cependant, la plupart des pays ne disposent toujours pas d'une méthode d'évaluation fiable des risques liés au climat et aux catastrophes assortie de recommandations adaptées à chaque secteur, c'est-à-dire une évaluation qui place autant l'accent sur la vulnérabilité et les capacités que sur la cartographie des aléas. La mise en œuvre de plans d'urgence appropriés et l'intégration systématique prévention des risques de catastrophe, de la gestion de ces risques et des interventions en cas de catastrophe dans les programmes de développement nationaux s'en trouvent donc compromises.

Enfin, comme l'a révélé l'intervention de lutte contre la COVID-19, la coordination régionale doit encore être renforcée afin de se préparer et d'intervenir face aux risques croisés, par exemple lorsque la COVID-19 et l'insécurité alimentaire se conjuguent, ou lorsque des catastrophes liées à des aléas naturels se produisent dans des situations de conflit (voir Peters, 2019). Le cloisonnement des risques et des aléas témoigne du mode de fonctionnement sectoriel des services gouvernementaux, et les pays devraient donc entreprendre des évaluations des risques et formuler des recommandations fondées sur une compréhension plus solide de l'interaction entre ces risques. Par exemple, même si les autorités nationales de gestion des catastrophes n'ont souvent pas pour mission de travailler sur les conflits, elles devraient avoir connaissance de l'intersection des risques de catastrophe et de conflit (Peters, 2019) afin que la réduction des risques de catastrophe puisse être élargie aux zones touchées par les conflits. Il en va de même pour l'intersection de la COVID-19 et de l'insécurité alimentaire, par exemple.

Les priorités du Programme d'action de l'Union africaine pour le niveau régional comportent une orientation vers la gestion des risques régionaux et transfrontaliers. Bien qu'il est considéré que de nombreuses initiatives concernent plusieurs pays, il est difficile de déterminer celles qui ont une véritable composante régionale, c'est-à-dire qui s'appuient activement sur des institutions régionales et/ou qui rassemblent plusieurs États pour faire face aux risques régionaux.

Malgré des progrès constants (voir ci-dessus), des inquiétudes subsistent quant aux mécanismes de réduction des risques de catastrophe et aux structures de coordination, même s'agissant des mécanismes qui sont vu d'un bon œil, comme le Cadre Harmonisé. Il faut faire davantage pour engager les États membres et, si la coordination est satisfaisante à l'échelle régionale, la gouvernance nationale fait en revanche largement défaut (sauf peut-être au Niger), et une meilleure coordination et harmonisation des informations est nécessaire (entretien avec le CSAO/OCDE, 2021).

S'agissant des mécanismes de coordination qui doivent être renforcés, de nombreuses personnes interrogées ont insisté sur le fait qu'il est nécessaire de maintenir l'assistance technique et financière apportée aux structures existantes plutôt que de créer des mécanismes « ad hoc », car la région compte déjà de nombreuses initiatives donc le succès est variable (entretien avec le CSAO/OCDE, 2021). Certaines mesures récentes ont été critiquées, comme la création du groupe de travail régional et du plan régional d'intervention d'urgence de lutte contre la COVID-19. Malgré de bonnes intentions, les plans d'intervention de lutte contre la COVID-19 ont été pour l'essentiel élaborés en

l'absence d'une coordination adéquate avec les plans de résilience alimentaire, en dépit des projections de faible production agricole en 2021 et de l'insécurité alimentaire correspondante (entretien CSAO/OCDE, 2021). Cela indique que, si les progrès en matière de coordination des initiatives de longue date sont évidents, les nouvelles menaces, les nouveaux risques et la complexité de la coordination de la réduction et de la gestion des risques complexes continuent de poser des difficultés.

Recommandations

Niveau continental

(P2 C-1) Intégrer les activités de réduction des risques de catastrophe dans tous les départements de la Commission de l'Union africaine.

(P2 C-1) Un programme de soutien spécifique serait utile pour permettre à la Commission de l'Union africaine d'organiser et de rendre actif le groupe de travail interdépartemental sur la réduction des risques de catastrophe nouvellement créé, afin de poursuivre l'objectif visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les départements de la Commission de l'Union africaine. Le programme de soutien pourrait inclure le détachement ou le financement de personnel supplémentaire (provenant d'une autre région/entité intergouvernementale) à même de chaperonner le processus et de veiller à ce que la première année du groupe de travail soit gérée de manière proactive, avec des fonctions claires de coordination, de gouvernance et d'administration. En cas d'hésitation ou de retard dans l'avancement de l'intégration, une brève étude indépendante pourrait être commandée pour examiner en profondeur les obstacles, les possibilités et les incitations par rapport au changement au sein de chaque département de la Commission de l'Union africaine, comme d'autres banques et donateurs l'ont fait lorsqu'ils ont essayé d'accélérer l'adoption de la réduction des risques de catastrophe dans leurs services (voir Peters (2021), par exemple).

(P2 C-2) Créer une unité de coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Commission de l'Union africaine ; (P2 C-8) Mettre en œuvre un programme de vulgarisation et de diffusion de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme d'action de l'Union africaine.

(P2 C-3 et P2 C-8) Le présent rapport formule plusieurs recommandations sur la manière d'améliorer le Programme d'action de l'Union africaine en termes de contenu, de présentation et de plans opérationnels d'accompagnement (voir chapitre 12). S'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, il serait avantageux pour la Commission de l'Union africaine, le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR), la CEDEAO et les États membres concernés de préciser quelle devrait être la contribution de l'Afrique de l'Ouest aux objectifs continentaux du Programme. Il s'agirait de décrire clairement les acteurs, le calendrier, les tâches spécifiques et les processus de suivi qui doivent être mis en place pour réaliser de manière cumulée les actions prioritaires continentales décrites dans le Programme d'action de l'Union africaine. La contribution de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pourrait alors être intégrée dans le plan de travail de la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO.

(P2 C-4) Organiser des plateformes régionales biennales africaines consacrées à la réduction des risques de catastrophe.

(P2 C-4) L'Union africaine, l'UNDRR et l'AWGDRR s'attachent à l'heure actuelle à convoquer une plateforme régionale africaine et une Conférence ministérielle pour 2021 ; une participation de haut niveau de la part des États membres est primordiale étant donné que la plateforme offre un espace de réflexion, d'élaboration de positions communes et de collecte des progrès accomplis au regard du Cadre de Sendai, en perspective de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe prévue à Bali en mai 2022. L'UNDRR et le Gouvernement indonésien pourraient s'assurer en priorité que la Plateforme mondiale dispose des capacités techniques nécessaires pour permettre une participation à distance ou en présentiel, sachant que les conséquences de la pandémie de COVID-19 pourraient encore empêcher les voyages à destination des pays du Sahel ou en provenance de ceux-ci en mai 2022. Indépendamment de la faisabilité du voyage, la CEDEAO pourrait envisager d'organiser des événements dans chaque pays dans le cadre d'une « tournée d'accès à distance à la Plateforme mondiale ». Cela pourrait se faire en louant une petite salle de conférence et en veillant à assurer une couverture en direct des sessions officielles de la Plateforme mondiale et des manifestations parallèles, en organisant des espaces de discussions parallèles centrées sur l'Afrique et, surtout, en prévoyant des salles réservées dotées d'une connexion Internet fiable pour permettre aux orateurs de rejoindre les sessions à distance. Prendre ces mesures dès maintenant permettrait de garantir que les délégués et les représentants africains sont inclus dans les propositions de sessions et qu'ils peuvent y assister, quelles que soient les restrictions en matière de déplacement ou de difficultés financières.

(P2 C-5) Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe des organisations et des organes régionaux, des États membres, des institutions régionales et des autres parties prenantes.

(P2 C-5) Le Programme d'action de l'Union africaine prévoit, à l'échelle continentale, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional et national. Cette activité demeure pertinente. Plus précisément, les partenaires techniques et de développement, notamment la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR et le PNUD, doivent continuer à soutenir les capacités techniques de la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO. Pour ce faire, l'on pourrait améliorer le développement de carrière par l'intermédiaire d'une formation technique spécialisée, d'une analyse politique plus poussée visant à mieux comprendre les facteurs, les obstacles et les possibilités en vue d'améliorer l'adoption de la réduction des risques de catastrophe au sein de la CEDEAO, et de ressources financières pour alléger la pression et pouvoir assouplir les approches et les priorités en fonction des besoins.

(P2 C-5) Il reste nécessaire que les partenaires techniques et financiers, y compris les donateurs et l'ONU, travaillent en collaboration avec la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO pour soutenir le renforcement des capacités des autorités nationales de gestion des catastrophes et des plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe (comme détaillé plus haut dans les chapitres nationaux). Plutôt que d'adopter une approche normalisée, des versions alternatives de mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe pourraient être efficaces, en intégrant ou non des plateformes pour la réduction des risques de catastrophe. Les études menées au Tchad, par exemple, ont révélé qu'une approche en réseau peut être plus astucieuse sur le plan politique, en conférant un plus grand rôle à la coordination plutôt qu'à l'organisation des rôles joués par les parties prenantes intéressées à poursuivre la réduction des

risques de catastrophe (voir Peters et al., 2019). Le PNUD pourrait envisager de travailler en partenariat avec la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) et l'Agence française de développement (AFD), ainsi qu'avec d'autres donateurs, afin d'obtenir des fonds pour lancer un processus novateur réunissant un ensemble diversifié d'universitaires spécialisés dans la réduction des risques de catastrophe, de décideurs et d'organismes opérationnels dans le but de réfléchir à des approches alternatives de la coordination et des dispositifs de gouvernance de la réduction des risques de catastrophe, y compris dans des contextes de contraintes financières, des situations où le gouvernement central est en mutation et des situations de conflits armés ou violents (comme c'est le cas de la plupart des pays du Sahel à l'étude).

(P2 C-6) Élaborer des orientations pour faciliter l'alignement des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai.

(P2 C-6) L'échéance de l'activité P2 C-6 était fixé à 2017. Des progrès ont été réalisés dans l'alignement de certaines stratégies, politiques et plans d'action nationaux et continentaux de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai, y compris à l'échelle régionale puisque la CEDEAO est en voie d'aligner son plan d'action sur le Cadre de Sendai (CEDEAO, 2016 ; CEDEAO et al., 2019). Cependant, la politique de réduction des risques de catastrophe de la CEDEAO (CEDEAO, 2006) est toujours dépassée et basée sur le cadre de Hyogo (CEDEAO et al., 2019). La CEDEAO ne prévoit pas de mettre à jour la politique mais plutôt de mettre au point une stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe et de résilience pour l'Afrique de l'Ouest (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Il serait particulièrement utile d'accélérer le processus d'élaboration de cette stratégie pour parvenir à un alignement sur le cadre de Sendai. Il serait également utile de créer une courte note d'orientation résumant les principaux documents, politiques, stratégies et plans d'action qui existent à l'échelle régionale. Cela pourrait contribuer à répondre aux préoccupations des parties prenantes régionales de la réduction des risques de catastrophe qui estiment qu'il est exceptionnellement difficile de déterminer avec clarté quels documents de politiques et de stratégies de réduction des risques de catastrophe existent et lesquels sont toujours d'actualité.

(P2 C-7) Mettre en place des systèmes de surveillance régionaux comprenant des évaluations conjointes afin d'assurer un suivi des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai.

(P2 C-7) Les initiatives en cours visant à établir et à maintenir des systèmes de suivi régionaux de la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai (détaillés ci-dessus) comportent de nombreux éléments. Plutôt que de formuler des recommandations à cet égard, le présent rapport approuve les suivantes : 1) un soutien continu est nécessaire pour s'assurer que les États du Sahel puissent entrer de manière efficace, fiable et durable des données dans le système de suivi en ligne Sendai Framework Monitor ; 2) il serait utile que les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies continuent à soutenir le partenariat de l'initiative CADRI (CADRI, s.d.), notamment en apportant un soutien financier plus important au secrétariat du partenariat afin qu'il effectue des visites de contrôle dans la région pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors des précédents processus d'évaluation ; 3) les donateurs pourraient envisager d'apporter un soutien financier à l'UNDRR pour appuyer l'élaboration et la production des prochains rapports d'évaluation régionaux sur l'Afrique, en indiquant leur valeur pour les parties prenantes régionales, mais aussi la nécessité d'élargir leur

champ d'étude pour encourager une plus grande réflexion sur l'interconnexion des risques (voir recommandation P1 R-4).

(P2 C-7) Il est nécessaire de veiller à ce que les principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux régional, continental et mondial coordonnent mieux la conception et la mise en œuvre des processus de suivi et d'évaluation. Par exemple, la présente étude a mis en évidence l'existence d'évaluations potentiellement dupliquées par des consultants, ou du moins de processus d'évaluation parallèles, qui auraient sans doute été meilleurs si les ressources financières et les connaissances techniques avaient été combinées. Cela aurait peut-être (mais pas nécessairement) permis de réaliser des économies, mais surtout de former des équipes interdisciplinaires plus complètes pour entreprendre les processus de suivi et d'établissement de rapports.

(P2 C-8) Mettre en œuvre un programme vulgarisation et de diffusion de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme d'action de l'Union africaine.

(P2 C-8) La rotation du personnel pouvant être importante dans de nombreux organismes de la région, le programme BDR-ARCC, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, pourrait envisager de répéter certaines des activités de sensibilisation précédentes qui visaient à populariser la Stratégie africaine régionale pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action de l'Union africaine, ainsi que le Cadre de Sendai. Celles-ci peuvent être combinées à des cours de recyclage ou à des séances de formation courtes destinés aux participants précédents afin de s'assurer qu'ils ont connaissance des dernières versions de la Stratégie africaine régionale pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme d'action de l'Union africaine ainsi que des mécanismes de suivi de progrès accomplis qui évoluent rapidement (voir P2 C-7).

Niveau régional

(P2 R-1) Élaborer une approche commune pour faire face aux risques de catastrophe régionaux et transfrontaliers.

(P2 R-1) Les personnes interrogées ont mis en évidence la nécessité d'élaborer des protocoles transfrontaliers de partage des informations sur les risques et d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion des risques transfrontaliers. En guise de précurseur, une étude pourrait être commandée pour étudier tous les aspects de la gestion transfrontalière des risques de catastrophe dans la région, en exploitant l'intérêt émergent pour les risques climatiques transfrontaliers comme source de financement potentielle. L'étude devrait chercher à faire avancer la définition des risques transfrontaliers, au-delà d'une focalisation sur les zones frontalières ou simplement sur plusieurs pays, vers une compréhension plus nuancée, comme cela a été fait dans le domaine des risques climatiques : l'adoption d'une vision transfrontalière du risque climatique, qui prend explicitement en compte les interconnexions entre les personnes, les écosystèmes et les économies dans un monde globalisé, modifie l'ampleur et la nature des obstacles à l'adaptation et crée des possibilités pour redynamiser la coopération internationale en matière d'adaptation (ODI, 2021). Une composante pratique de l'étude pourrait chercher à consigner les protocoles existants de partage d'informations dans le domaine des catastrophes et des crises, et à étudier des protocoles dans des domaines autres que les catastrophes qui pourraient guider la mise au point de nouveaux plans de partage d'informations au sein de la CEDEAO et des pays du Sahel. Les expériences en matière de protocoles de partage d'informations liés aux menaces de pandémie pourraient constituer un point

de départ intéressant, car les décideurs verront la pertinence de tels mécanismes, qui pourront ensuite être étendus à d'autres risques en temps voulu.

(P2 R-1) Le Conseil international des sciences, en collaboration avec l'Af-STAG et d'autres entités universitaires régionales, pourrait proposer une série de sessions techniques pour diffuser la terminologie la plus récente et la dernière liste de classification des aléas (ISC et UNDRR, 2021), qui est destinée à guider le suivi et la communication des progrès accomplis au regard du Cadre de Sendai. Si la nouvelle liste terminologique est adoptée par les États de la région et de plus en plus utilisée comme principale source de définitions des aléas, les futurs travaux sur le partage d'informations régionales et transfrontalières bénéficieront d'un ensemble de définitions et de classifications des aléas communément accepté.

(P2 R-1) Une brève étude pourrait être commandée pour déterminer dans quelle mesure des actions contribuant à l'obtention de résultats en matière de réduction des risques de catastrophe sont intégrées dans la multitude de projets à l'échelle régionale qui sont présentés comme des interventions face à des risques climatiques, de sécurité ou de conflit. Parmi ces projets figurent notamment la série de projets mise en œuvre dans la région du bassin du lac Tchad, y compris ceux décrits à l'aide de termes tels que sécurité climatique, stabilisation, maintien de la paix et gestion/résolution des conflits, et autre termes connexes. Il est possible que certaines interventions et certains investissements qui n'utilisent pas le vocabulaire de la réduction des risques de catastrophe ou des risques de catastrophe liés aux aléas naturels puissent contribuer à certains aspects des objectifs et des résultats du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai, mais ils ne sont pas pris en compte parce qu'ils sont formulés selon des termes et des discours différents. Ce type d'étude pourrait également ouvrir la voie à une campagne de plaidoyer en faveur d'une inclusion plus importante et plus explicite des institutions et mécanismes de réduction et de gouvernance des risques de catastrophe dans les travaux actuels et futurs, car tous viseront à aborder la gestion des risques sous une forme ou une autre.

(P2 R-2) Mettre en place des structures et des mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe, et en assurer le maintien.

(P2 R-2) Bien que l'on constate un intérêt et des efforts en vue de rendre les structures et mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe existants plus aptes à traiter des contextes multirisques, les dispositions actuelles de gouvernance des risques restent cloisonnées. En s'appuyant sur les travaux du groupe de travail interdépartemental de la Commission de l'Union africaine sur la réduction des risques de catastrophe visant à évaluer la gouvernance des risques de catastrophe dans la région, et sur l'élaboration d'un cadre de redressement après la COVID-19 pour l'Afrique, il serait utile d'élaborer un ensemble de notes d'orientation sur la façon de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux plans d'action et mécanismes de coordination propres à chaque aléa et menace, en s'appuyant sur les dispositions préexistantes de gouvernance des risques de catastrophe. Si l'on prend l'exemple des plans d'intervention face à la COVID-19 (qui n'auraient pas suffisamment pris en compte les plans d'alerte rapide et d'intervention préexistants en matière de sécurité alimentaire), on pourrait établir un diagnostic afin de passer en revue les points qui auraient pu être mieux conçus et les résultats modifiables qui en découlent. Ces données pourraient servir à illustrer les orientations visant à mieux relier les plans d'action propres à chaque aléa et menace de manière à permettre une gestion plus complète des risques colocalisés et/ou croisés.

(P2 R-3) Renforcer les mécanismes régionaux d'échange d'informations sur la gestion des risques.

(P2 R-3) Sur la base des recommandations formulées au niveau national, notamment concernant le Tchad, il serait utile de généraliser l'échange d'informations entre les personnes travaillant sur les aléas naturels et celles travaillant sur la stabilisation et la sécurité climatique. Certaines initiatives, telles que le Mécanisme de sécurité climatique de l'ONU, offrent un espace pour poursuivre cet objectif ; dans le cadre de cet échange d'informations, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe devraient s'attacher à démontrer l'importante contribution que peut apporter en pratique la réduction des risques de catastrophe en vue de réduire les risques liés à la stabilisation et à la sécurité climatique, lorsqu'ils sont liés à des aléas naturels, dans des situations d'insécurité. Il faudrait également envisager d'établir des mécanismes d'échange d'informations avec les acteurs de la paix afin de favoriser la mise en œuvre d'opérations de réduction des risques de catastrophe dans des contextes où des efforts de consolidation de la paix sont en cours. Avant d'établir ces mécanismes, il serait utile de commander un document de réflexion sur les liens entre la réduction des risques de catastrophe, d'une part, et la paix et la stabilité, d'autre part. Les conclusions de ce travail pourraient être communiquées au Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR) et aux membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en particulier, qui concentrent une grande partie des travaux sur la sécurité climatique.

(P2 R-4) Renforcer le partage d'expériences et la mise en commun des enseignements tirés de ces expériences par les communautés économiques régionales, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine.

(P2 R-4) Un sous-groupe dédié à l'échelle régionale pourrait être formé sous l'égide de la CEDEAO pour traiter les risques de catastrophe dans les situations de conflit armé et violent. Dans l'idéal, il conviendrait de le reproduire à l'échelle du continent sous les auspices de la Commission de l'Union africaine. Le groupe de travail interdépartemental de la Commission de l'Union africaine sur la réduction des risques de catastrophe pourrait être un lieu d'accueil adapté à ce sous-groupe thématique étant donné qu'il comprend déjà des membres d'autres départements, y compris ceux liés au maintien de la paix et à la sécurité. Étant donné les obstacles supplémentaires que la violence et les conflits représentent pour une gestion efficace des risques de catastrophe, cela serait extrêmement précieux. Pour étayer les discussions au sein du sous-groupe, il serait utile de commander une brève étude visant à décrire les retards en matière de réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit, le coût financier et humain des conséquences des catastrophes au cours des trois à cinq dernières années, et les obstacles que les conflits représentent pour le déploiement d'approches normatives de la gouvernance des risques de catastrophes. En plus de servir de lieu d'échange d'expériences et d'enseignements retirés, le groupe devrait viser à concevoir une typologie pour articuler l'éventail de configurations institutionnelles, de structures incitatives et de résultats réalistes dans les délais prescrits pour la gouvernance des risques de catastrophe dans les situations de conflit et d'après conflit. Cette typologie devrait ensuite servir à modérer les attentes en matière de cibles et d'objectifs nationaux, régionaux et continentaux de réduction des risques de catastrophe pour les zones touchées par des conflits, afin de mieux aligner ces cibles et objectifs sur les réalités du terrain.

(P2 R-4) Renforcer le partage d'expériences et la mise en commun des enseignements tirés de ces expériences par les communautés économiques régionales, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine. ; (P2 R-5) Mettre au point des mécanismes harmonisés permettant de recenser

les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe transfrontaliers et définir les modalités de leur protection et de leur gestion.

(P2 R-4 et P2 R-5) Les partenaires techniques de la réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec la CEDEAO et la Commission de l'Union africaine, pourraient envisager d'utiliser une version adaptée de l'outil de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conçu par le RPCA pour aider les pays à établir leur propre outil d'auto-évaluation de la capacité institutionnelle à intervenir face aux crises d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que l'outil ne couvre que le risque lié à la sécurité alimentaire, un vaste exercice d'auto-évaluation adoptant une approche multirisque à l'échelle régionale peut grandement contribuer à mettre en évidence les difficultés et les lacunes dans la gouvernance de la prévention et de la gestion des risques ainsi que de la réaction face aux risques, et à mieux saisir les disparités qui existent au sein des pays. Cela pourrait permettre d'élaborer un plan plus détaillé pour faciliter l'échange d'expériences et d'enseignements entre les communautés économiques régionales. L'utilisation d'une version adaptée de l'outil devrait être complétée par des évaluations indépendantes visant à appuyer les améliorations de l'auto-évaluation, en indiquant les obstacles que représente la validation des données auto-évaluées (comme c'est le cas pour les rapports du Cadre d'action de Hyogo et du Cadre de Sendai). Il pourrait être intéressant de faciliter un examen annuel par les pairs des pays voisins, axé sur les risques transfrontaliers ou les approches de gestion multirisque, comme cela a été testé dans d'autres domaines, afin de permettre aux homologues gouvernementaux/techniques voisins de tirer des enseignements (plutôt que ce soit les agences et les consultants externes qui extraient et diffusent ces enseignements).

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Progrès et réalisations

Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de développement

L'une des activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine (P3 C-2) consiste à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les cadres, plans, politiques et projets phares de développement de l'Union africaine. Les cadres mondiaux élaborés au cours de l'année 2015, notamment le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable, se réfèrent les uns aux autres. En ce qui concerne le suivi et la communication des progrès accomplis, le Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable relatifs aux catastrophes sont directement liés. Cette relation se traduit souvent par l'élaboration de stratégies et de plans continentaux et régionaux ultérieurs, intégrant une reconnaissance des différents cadres et de l'importance de la maîtrise des risques de catastrophe au Sahel pour atteindre des objectifs socio-économiques et politiques plus larges. Par exemple, l'action sur les risques de catastrophe est reconnue dans l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (CUA, 2015). Dans l'ensemble, entre 2015 et 2018, le rapport biennal sur l'Afrique fait état d'une augmentation de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement durable et de lutte contre les changements climatiques au niveau national dans la région de la CEDEAO (CUA, 2020).

Ce point est en partie lié à la volonté affichée à l'échelle régionale (P3 R-2) d'élaborer des orientations sur les liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement. La Commission de l'Union africaine a pris des mesures en ce sens depuis l'état de référence de 2015, notamment en fixant un objectif supplémentaire dans le Programme d'action

concernant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de développement (qui correspond à la présente activité prioritaire), et en fournissant des conseils sur la mise en œuvre à différents niveaux (échange de courriels avec la CUA, 2021). À l'avenir, le groupe de travail interdépartemental sur la réduction des risques de catastrophe facilitera l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les projets et programmes de développement de l'Union africaine. À partir de 2021, la Commission de l'Union africaine prévoit d'élaborer des lignes directrices et de proposer une formation et un soutien technique pour l'intégration (échange de courriels avec la CUA, 2021). Dans le même ordre d'idées, en mars 2021, la Commission de l'Union africaine a réorganisé le département en charge de la réduction des risques de catastrophe et a engagé des ressources financières et techniques dédiées à la réduction des risques de catastrophe (entretien avec la CUA, 2021 ; échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Financement de la gestion des risques de catastrophe

Le premier objectif continental du Programme d'action de l'Union africaine est d'établir un mécanisme de financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe (P3 C-1). S'agissant du contexte, cet objectif découle de la déclaration de la 2^e Conférence ministérielle africaine, dans laquelle les États membres ont demandé une étude pour la création d'un mécanisme de financement régional en matière de prévision des risques de catastrophe qui permette aux États membres d'accéder aux fonds existants et futurs, régional et global en faveur du changement climatique et de la prévision des risques de catastrophe (UNISDR, 2014). Cela s'est accompagné d'un engagement croissant des ministres chargés des finances dans le cadre des discussions sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, qui ont demandé que soit institutionnalisé un instrument financier efficace et d'autres instruments tels que les réserves stratégiques de grain, les fonds d'urgence budgétisés, ainsi que la mutualisation des risques dans toutes les sous-régions (UNISDR, 2014, p. 39). L'échéance de la P3 C-1 était fixée à 2019, et il n'existe actuellement aucun mécanisme de financement continental unique pour la réduction des risques de catastrophe (entretien avec la CUA, 2021). Il existe cependant une série d'initiatives de financement multilatérales et bilatérales, chacune ayant des calendriers différents, des groupes de donateurs et des objectifs variés en matière de gestion et de réduction des risques.

La présente évaluation ne visait pas à réaliser une cartographie complète de tous les investissements en Afrique de l'Ouest. Les avancées les plus pertinentes par rapport aux activités prioritaires sont décrites ci-dessous. La plupart des personnes interrogées ont constaté une certaine confusion quant au volume des différents Fonds dans la région de l'Afrique de l'Ouest, chacun se concentrant sur des risques et des aléas différents. Il est nécessaire d'entreprendre une cartographie complète de chacun d'entre eux, et de rechercher des possibilités de synergie, voire de fusion, afin d'évoluer vers une approche davantage multirisque (entretien avec la CUA, 2021 ; entretien avec le GNDR, 2021).

Au moment de l'état de référence de 2015, il a été signalé que les gouvernements africains ne dressaient pas de manière adéquate un budget dédié aux risques de catastrophe, ni ne s'engageaient dans des mécanismes de transfert de risques malgré la viabilité des mécanismes de transfert des risques éprouvés (tels que les assurances relatives au marché) (UNISDR, 2014, p. 40). Malgré les appels répétés, y compris lors des plateformes régionales africaines et des réunions ministérielles, pour que les États membres augmentent leur investissements dans la réduction des risques de catastrophe en affectant un certain pourcentage de leurs budgets nationaux et d'autres recettes (UNISDR, 2014, p. p. 39), ces engagements n'ont pas été tenus, bien que les États s'en sont

rapprochés (UNISDR, 2014). Des fonds d'intervention existent (bien que leur financement est très variable), mais de nombreux aspects de la réduction des risques de catastrophe à plus long terme, tels que la préparation ou le redressement, ont été terriblement sous-financés, le financement étant en grande partie assuré par des subventions externes ou des enveloppes budgétaires à court terme (UNISDR, 2014).

Avant le lancement du Cadre de Sendai, il existait des plans visant à renforcer le financement des risques dans la région. Il s'agit, par exemple, du résultat 5 du programme BDR-ARCC, l'initiative de financement des risques de catastrophes en Afrique (ADRFi), qui visait à :

soutenir l'élaboration de stratégies de financement multirisques aux niveaux régional, national et local afin d'aider les pays africains à prendre des décisions éclairées, d'améliorer les capacités d'intervention financière post-catastrophe et d'atténuer les impacts socio-économiques, budgétaires et financiers des catastrophes dans les pays d'Afrique (GFDRR, 2016, p. p. 10).

Depuis lors, un cadre de suivi et d'évaluation a été élaboré pour suivre les progrès de l'initiative ADRFi (GFDRR, 2016). L'équipe opérationnelle de l'initiative ADRFi a effectué une série d'importantes missions préparatoires. Elle a ainsi entamé le dialogue sur le financement des risques dans 11 pays du continent, tandis que des rapports de diagnostic sur le financement des risques de catastrophe ont été produits au niveau national. Au sein du Sahel, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont bénéficié d'une aide pour l'élaboration de leurs stratégies de financement des risques, à savoir : 1) l'identification des besoins et des priorités des pays ; 2) la transformation de ces priorités en stratégies d'action en rassemblant des éléments de financement des risques de catastrophe ; 3) la conception et la mise en œuvre de politiques, d'instruments et de stratégies de financement des risques (GFDRR, 2019).

L'Initiative ADRFi a également organisé une conférence intitulée « Understanding Risk and Finance » (Comprendre les risques et la finance) à Addis-Abeba en 2015, qui a rassemblé des parties prenantes de tout le continent, notamment de la Banque africaine de développement, de l'ARC, ainsi que des entreprises du secteur privé et des compagnies d'assurance, dans l'intention de susciter l'intérêt et de mobiliser l'action sur les solutions pour l'évaluation et le financement des risques (GFDRR, 2016). L'initiative ADRFi prévoit de mettre au point des programmes de filets de protection sociale réactifs aux crises au Sahel, en coordination avec le programme de protection sociale adaptative financé par le Gouvernement britannique (CUA et al., 2018).

Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)

De bons progrès ont été réalisés dans le cadre de l'ARC. Les sept pays du Sahel sont membres de l'ARC, une agence spécialisée de l'Union africaine qui a été créée pour aider les États membres à utiliser la surveillance météorologique (grâce à son logiciel de quantification des risques météorologiques Africa RiskView) afin de débloquer des fonds pour les pays touchés par des catastrophes, en commençant par la sécheresse et en s'étendant au fil du temps à un éventail plus large de risques. Destinée à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard de l'aide extérieure, l'ARC vise à utiliser des mécanismes financiers modernes tels que la mutualisation des risques et le transfert des risques pour établir un dispositif de financement d'urgence (ARC, s.d.c., p. p. 4), Depuis 2014, 62 polices d'assurance ont été signées entre l'ARC et les États membres pour une valeur de 101,7 millions de dollars des États-Unis, les primes versées représentant une couverture

d'assurance de 722 millions de dollars des États-Unis (ReliefWeb, 2020). En 2017, la CEDEAO et l'ARC ont signé un mémorandum d'accord qui a facilité une collaboration plus étroite sur les plans politique, technique et financier, et renforcé les objectifs décrits dans la politique de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2006) (ARC, 2017). Le partenariat crée également des liens avec la politique agricole régionale et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques de la CEDEAO (ARC, 2017). À ce jour, tous les pays du Sahel sont membres de l'ARC, et un certain nombre de pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) ont fait partie du Fonds pour les risques de l'ARC couvrant la saison agricole 2019-2020 (ARC, s.d.b).

La couverture *Replica* de l'ARC est un nouveau dispositif remarquable pour le financement de la réaction aux catastrophes. Il a été mis en place pour permettre aux organismes des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de s'aligner sur les polices d'assurance nationales de l'ARC et ainsi étendre ou reproduire la couverture d'assurance. Cela permet d'utiliser les polices d'assurance de manière plus rentable en participant au système de gestion des risques de l'ARC dirigé par le gouvernement, tout en doublant la couverture de l'assurance contre les risques climatiques. Les pays qui n'ont pas la capacité financière et opérationnelle d'assurer une plus grande couverture bénéficieraient du fait que les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires fournissent à la fois un financement plus important basé sur l'assurance et une exécution opérationnelle à grande échelle, coordonnée et opportune (ARC, s.d.d). À ce jour, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, entre autres, bénéficient de la couverture *Replica* de l'ARC. Il est prévu d'étendre ce régime d'assurance à d'autres pays, dont le Niger (entretien avec l'ARC, 2021).

L'ARC élabore également plusieurs plans visant à soutenir un transfert de risque amélioré. Par exemple, l'ARC vise à étendre sa couverture d'assurance contre les risques et à cibler les catastrophes liées aux inondations (en plus des catastrophes liées à la sécheresse), ainsi qu'à mettre en place le Fonds Extreme Climate Facility (qui n'est pas encore opérationnel). Les prochaines étapes comprennent la finalisation de la gouvernance de la structure, le développement de vecteurs financiers et la mise en œuvre d'instruments financiers sur le marché, ainsi que l'élaboration de lignes directrices en faveur de l'engagement des pays (entretien avec l'ARC, 2021). Les questions à résoudre comprennent la finalisation de l'indice qui sous-tend les obligations catastrophes et la confirmation de la relation entre l'Extreme Climate Facility et l'ARC (entretien avec l'ARC, 2021).

Financement de la gestion des risques climatiques

Il est de notoriété publique que le financement de la réduction des risques de catastrophe est sous-estimé, en particulier lorsque les activités d'adaptation aux changements climatiques contribuent à la réduction des risques de catastrophe, ou que la réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les budgets sectoriels ; cela pourrait être positif en ce qu'il se pourrait que davantage de fonds soient alloués à la réduction des risques de catastrophe que ce qui est actuellement comptabilisé. L'afflux de fonds pour le climat au Sahel a contribué à renforcer l'éventail du financement des risques dans la région, avec une hausse des fonds octroyés par diverses initiatives multilatérales et bilatérales. La plupart des pays de la CEDEAO ont renforcé leur coopération internationale avec des organisations telles que la Banque mondiale, l'Union européenne, les organismes des Nations Unies, la Société allemande pour la coopération internationale (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ*) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) (CEDEAO, 2019a), qui fournissent un soutien budgétaire, un financement spécifique par

projet pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, et le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2019a).

Dans l'ensemble, ces dernières années, les pays d'Afrique subsaharienne ont de plus en plus cherché à soutenir leurs programmes de financement dédiés aux risques climatiques, donnant lieu à de nombreuses activités dans les secteurs de l'agriculture, de la protection sociale et de la finance (GFDRR, 2019). Le Fonds spécial ClimDev a par exemple été créé en 2009 par la Banque africaine de développement en tant qu'organe d'investissement de l'Initiative Climat pour le développement de l'Afrique. En outre, le Fonds vert pour le climat (FVC) soutient des programmes nationaux et régionaux sur une série de sujets liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques, notamment :

- le Programme africain de gestion intégrée des risques climatiques : il vise à renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux impacts des changements climatiques dans sept pays de la Grande Muraille verte pour le Sahel, et couvre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad (FVC, 2021) ;
- le Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/NB), qui couvre neuf pays (dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad) (FVC, 2018a) ;
- le Programme « Africa Hydromet » - Projet de renforcement de la résilience climatique en Afrique subsaharienne au Burkina Faso et au Mali (FVC, 2016) ;
- le Programme Transformer les systèmes financiers pour le climat, couvrant 17 pays (dont le Burkina Faso et le Nigéria) (FVC, 2018b) ;
- la région CEDEAO-CILSS a jusqu'à présent mobilisé 3,8 milliards de dollars des États-Unis d'investissements à travers des projets approuvés par le FVC (dont un tiers est financé directement par le Fonds, et deux tiers sont mobilisés par d'autres donateurs, des budgets nationaux ou des investissements privés), et environ 98 millions de dollars proviennent du Fonds d'adaptation (CEDEAO, 2020b).

Financement de la gestion des menaces et des risques

Des initiatives propres à des menaces et des lieux spécifiques sont également entreprises, comme le Sommet humanitaire d'Oslo, qui visait à mobiliser des fonds internationaux pour l'intervention humanitaire au Nigéria et dans la région du lac Tchad (Vivekananda et al., 2019). Ces questions ne sont pas abordées en détail ici, car, tout comme d'autres discussions sur le bassin du lac Tchad, elles sont liées à la réduction des risques de catastrophe mais sont largement orientées vers la réaction aux conflits et à l'insécurité. Les initiatives telles que le Sommet humanitaire d'Oslo incluent plus particulièrement des engagements de consultation sur un plus large éventail de mesures de prévention et de stabilisation en faveur du développement (Vivekananda et al., 2017, p. 30) ; des conversations dont les champions de la réduction des risques de catastrophe sont souvent absents mais auxquelles ils seraient en mesure de contribuer.

L'initiative ADRiFi prévoit de mettre au point des programmes de filets de protection sociale réactifs aux crises au Sahel, en coordination avec le programme de protection sociale adaptative financé par le Gouvernement britannique (CUA et al., 2018). À cette fin, l'ADRiFi a soutenu une analyse des systèmes d'information disponibles et a étudié tous les aspects de la faisabilité de la conversion des

informations de suivi en systèmes de prévision et de suivi des conséquences en commençant par le Niger, avec des mécanismes analogues prévus pour le Mali et le Sénégal (CUA et al., 2018, p. 67).

L'initiative ADRiFi a également soutenu une série d'approches de gestion des risques financiers au niveau national, notamment des fonds d'urgence, des prêts sous-conditions, des marchés d'assurance agricole et des stratégies de financement pour la gestion des risques de catastrophes. Il n'a pas été possible de déterminer dans quelle mesure ces initiatives ont spécifiquement bénéficié à la région du Sahel, bien que l'ADRiFi a prévu de mettre au point des programmes de filets de protection sociale réactifs aux crises au Sahel (CUA et al., 2018). Toutefois, cela est désormais remis en question en raison des réductions importantes de l'aide publique au développement britannique.

Une autre initiative digne d'intérêt est l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique, lancée en 2015 et actuellement en phase 3 pour la période 2020-2030 (AAI, 2020). Pour concrétiser la volonté de l'Afrique de s'adapter aux changements climatiques, y compris aux catastrophes climatiques, l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique vise à sensibiliser aux options d'adaptation aux changements climatiques par la gestion des connaissances, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources, ainsi qu'à promouvoir la coopération entre les échelles et un suivi et une évaluation efficaces (AAI, 2020). Pour le Programme d'action de l'Union africaine, l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique vise à combler le déficit des financements dédiés à l'adaptation. La feuille de route de l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique pour la période 2020-2025 prévoit de mobiliser un milliard de dollars des États-Unis pour les services d'information sur le climat ainsi que le doublement du financement de l'adaptation auquel les pays africains ont accès et qu'ils mobilisent pour leurs priorités urgentes d'ici 2025 (AAI, 2020). En soutien, le mécanisme d'assurance et de financement des risques du PNUD fournit un renforcement des capacités en matière de transfert de risque et d'assurance (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Systèmes de santé publique

Les activités prioritaires à l'échelle régionale (P3 R-4) du Programme d'action de l'Union africaine mettent explicitement l'accent sur les systèmes de santé publique et leur gestion. Des progrès ont été réalisés à la suite des conséquences d'Ebola dans la région et, plus récemment, de la pandémie de COVID-19 : deux obstacles supplémentaires qui s'ajoutent aux aléas biologiques qui existaient déjà dans la région. La présente évaluation ayant été réalisée pendant la pandémie, l'éventail des actions en matière de risques sanitaires était en constante évolution. Par conséquent, plutôt que de tenter de faire état de ces progrès ici, il conviendrait d'en discuter dans les évaluations, synthèses et rapports à venir sur l'état d'avancement, qui seront probablement publiés en 2021-2022 par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNDRR et d'autres organismes.

Malgré les récentes difficultés, des progrès notables ont été réalisés dans la région de la CEDEAO. Par exemple, le plan stratégique 2016-2020 de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS, 2016) prévoit le renforcement des capacités des États membres de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la prévention et du contrôle, ainsi que la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) (CRSCM-CEDEAO, 2019). En 2017, l'Assemblée des Ministres de la santé de la CEDEAO a convenu d'une feuille de route pour *One Health* (Une seule santé), avec l'Organisation ouest-africaine de la santé et le Centre Régional de Surveillance et de Contrôle des Maladies de la (CRSCM) comme agents de liaison, pour aider à établir un lien entre les entités régionales et à améliorer la surveillance et la préparation en matière d'aléas biologiques (CRSCM-CEDEAO, 2019).

Le Nigéria, qui a mis au point sa propre approche pour établir une plateforme *One Health* fonctionnelle, a également bien progressé. Il a élaboré (comme la Côte d'Ivoire) sa plateforme et a rédigé des documents politiques et stratégiques pour son fonctionnement. Il a été signalé que, malgré les obstacles à surmonter pour maximiser le fonctionnement et assurer la viabilité des institutions créées pour lutter contre les épidémies (Fasina et Fasanmi, 2020), d'énormes avancées ont été réalisées qu'il serait intéressant de reproduire dans d'autres pays de la CEDEAO (CEDEAO, 2019b). En outre, si la gestion des risques sanitaires transfrontaliers reste modeste, des améliorations des capacités à l'échelle régionale ont été signalées, notamment dans le contexte d'Ebola. En 2021, la surveillance et le contrôle se sont intensifiés aux points de passage des frontières et au sein des communautés à haut risque. Des équipes d'intervention rapide ont été déployées dans les zones frontalières pour soutenir les plans de préparation des districts sanitaires. Les structures de diagnostic et de traitement ont été agrandies (OMS, 2021).

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Au moment de l'état de référence de 2015, l'éventail de financement des risques de catastrophe était décourageant : les investissements dans la réduction des risques de catastrophe en Afrique étaient largement considérés comme indisponibles et dominés par les investissements des donateurs effectués pour les interventions d'urgence et de secours (UNISDR, 2014). Malgré les difficultés de suivi des investissements, l'Assistance humanitaire mondiale a indiqué que les montants de financement semblaient relativement faibles (UNISDR, 2014). Selon les statistiques sur le financement de la réduction des risques de catastrophe des bénéficiaires de financements bilatéraux des donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE entre 2006 et 2010, les cinq premiers bénéficiaires étaient des nations africaines, bien qu'aucun ne fait partie des sept pays cibles à l'étude (UNISDR, 2014).

Les priorités fixées au niveau continental doivent encore être réalisées. Bien que certains aspects des mécanismes de financement continentaux pour le transfert des risques existent, comme l'ARC, par exemple, et malgré l'ambition du Programme d'action de l'Union africaine, il n'existe actuellement aucun mécanisme de financement continental unique pour la réduction des risques de catastrophe. La Commission de l'Union africaine continue d'entreprendre des études pour jeter les bases de ce projet (entretien avec la CUA, 2021). En outre, malgré l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans l'Agenda 2063 (CUA, 2015), dans la pratique, le manque de financement pour la réduction des risques de catastrophe, notamment le manque de soutien budgétaire régulier pour les principaux organismes de gestion des risques de catastrophe, constitue un obstacle important à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs et à la cohérence entre le développement durable et les actions de réduction des risques. Les personnes interrogées ont également indiqué que l'insuffisance du financement était la principale raison du manque de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Sur tout le continent, les ressources nationales dédiées à la réduction des risques de catastrophe sont sous-financées. La plupart des pays ne disposent pas de budgets dédiés à la réduction des risques de catastrophe et le décaissement des fonds est irrégulier et imprévisible (CEDEAO, 2019a). Des données provenant de 16 pays africains ont révélé qu'en moyenne, seulement 4 % des fonds des budgets nationaux prévus sont consacrés à la réduction des risques de catastrophe, et

seulement 1 % à des interventions de réduction des risques de catastrophe (UNDRR, 2020). Des lignes directrices sont nécessaires pour améliorer la coordination des investissements entre les secteurs, pour proposer des mesures d'incitations visant à catalyser les investissements privés dans la réduction des risques de catastrophe, et pour créer des instruments financiers permettant de mobiliser des ressources nationales et internationales pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR, 2020).

Certains aspects du financement des risques, tels que l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les instruments financiers, restent modestes, la région de la CEDEAO faisant état de peu ou pas de progrès à cet égard entre 2015 et 2018 (CUA, 2020).

La plupart des personnes interrogées ne connaissaient pas exactement le montant des différents fonds dans la région de l'Afrique de l'Ouest, car chaque projet, investissement ou initiative concerne un aléa ou une menace. Il est nécessaire d'établir une cartographie complète de chacun d'entre eux, afin de trouver des possibilités de synergie et de s'orienter vers une approche multirisque (entretien CUA, 2021 ; entretien GNDR, 2021). De nombreuses personnes interrogées ont désigné le manque de coordination entre les initiatives en cours comme un obstacle et une occasion manquée en matière de complémentarité des financements, d'échange d'informations et de collaboration. Il est donc essentiel que les initiatives émergentes soient liées aux systèmes et structures qui existent déjà, aux fins d'une meilleure coordination des ressources humaines, financières et techniques/technologiques. Le RPCA (s.d.) travaille actuellement à la cartographie et à la production d'informations sur qui fait quoi, quand et où. Des discussions sont en cours entre l'ARC et le RPCA en vue d'aligner ou de combiner le Cadre Harmonisé et les outils de l'ARC. Ce travail devrait être soutenu et étendu pour offrir un cadre permettant de veiller à ce que les nouveaux investissements et les nouvelles initiatives dans la région de la CEDEAO soient directement liés aux actions en cours, ainsi que d'éviter la duplication des mesures et de combler les lacunes décelées (plutôt que les lacunes présumées).

L'afflux de financements dédiés à l'action climatique a rendu le paysage du financement de la gestion des risques plus complexe dans la région. Les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques sont très variés en Afrique de l'Ouest (voir USAID (2018) pour une liste). La zone CEDEAO-CILSS est parmi les plus performantes en Afrique en matière de mobilisation de financements. Mais, il y a de grandes disparités entre pays dans la région (CEDEAO, 2020b, p. 6). La mobilisation des ressources internationales constitue un obstacle important pour la région, tandis que les financements nationaux demeurent très modestes, malgré quelques initiatives récemment développées, notamment la création de fonds nationaux pour le climat (CEDEAO, 2020b). Le FVC et le Fonds d'adaptation offrent des possibilités de financement de projets et de programmes de réduction des risques de catastrophes, mais cela est souvent tempéré par la complexité (perçue ou réelle) et la longueur de leurs procédures (CEDEAO, 2020b, p. 43). De plus, les initiatives multilatérales et bilatérales sont souvent des investissements axés sur des aléas spécifiques et limités dans le temps qui fonctionnent comme des projets cloisonnés. Alors que l'« appui préparatoire » au financement climatique (c'est-à-dire la capacité des pays bénéficiaires à accéder au financement climatique, à l'absorber et à l'utiliser efficacement) a fait l'objet d'une grande d'attention, il reste problématique pour de nombreux pays du Sahel. Par exemple, l'indice de préparation de l'Initiative d'adaptation mondiale de l'Université Notre Dame (ND-GAIN) pour 2019, qui mesure l'état de préparation économique, sociale et de gouvernance ainsi que la capacité d'un

pays à tirer parti des investissements et à les convertir en mesures d'adaptation, classe les pays étudiés dans le présent rapport comme suit (sur 192 pays) : Burkina Faso (conjointement 153), Mali (conjointement 153), Mauritanie (117), Niger (135), Nigéria (187), Sénégal (127) et Tchad (191) (ND-GAIN, 2021).

Malheureusement, la nécessité persistante de mobiliser des fonds humanitaires pour faire face à la crise du bassin du lac Tchad et à d'autres crises révèle l'ampleur du chemin à parcourir pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de financement des risques suffisantes, capables de répondre à l'éventail des aléas et des menaces dans la région.

Il convient de remédier à l'absence de suivi précis des financements dédiés aux risques de catastrophe. Des estimations précises des coûts et des conséquences de la réduction des risques de catastrophe sont nécessaires pour formuler efficacement des recommandations de financement des risques de catastrophe, et pour que les donateurs et les gouvernements prennent des décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources. À l'heure actuelle, certains indicateurs sont communiqués de manière insuffisante, par exemple le coût total des programmes et activités de réduction des risques de catastrophe financés au niveau national et le pourcentage de décaissement des fonds de réduction des risques de catastrophe, ce qui suggère que les capacités de suivi au niveau national sont limitées (CEDEAO, 2019a, partie vii).

Il convient de noter que les actions prioritaires à l'échelle régionale (P3 R-4) sur le renforcement des systèmes de santé nécessitent des investissements supplémentaires et une évolution. Sans surprise, la COVID-19 a mis à rude épreuve les systèmes de santé des pays de la CEDEAO, phénomène qui a été aggravé par des investissements précédemment faibles et des ratios personnel de santé/population peu élevés selon les normes de l'OMS (CEDEAO, 2020). La moyenne mondiale des dépenses de santé par rapport au PIB est de 99,9 % en moyenne, et bon nombre des sept pays cibles se situent en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne : Sénégal (4,1 %), Mali (3,8 %) et Nigéria (3,8 %) (CEDEAO, 2020). Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2020, l'Organisation ouest-africaine de la santé a cherché à renforcer les capacités des États (OOAS, 2016). Cependant, 11 des 15 États de la CEDEAO qui ont entrepris des évaluations externes conjointes dans le cadre du Règlement sanitaire international ont communiqué des résultats indiquant des scores faibles dans tous les domaines, la plupart ayant obtenu une note de deux sur cinq dans tous les domaines et le plus grand écart dans la communication des risques (RCDSC-CEDEAO, 2019). En outre, la feuille de route One Health (RCDSC-CEDEAO, 2019) constitue un point de départ utile, mais pour être pleinement efficace, elle doit être mieux mise en relation avec d'autres secteurs, notamment ceux associés au maintien de la paix, à la sécurité et aux affaires humanitaires (RCDSC-CEDEAO, 2019). Le manque d'échange d'informations entre les secteurs serait responsable du manque de pro-activité de tous les secteurs dans les interventions d'urgences. En termes de mobilisation des ressources, outre les difficultés d'accès au budget national et au financement international, assurer l'utilisation efficace des ressources demeure également problématique (CEDEAO, 2019b).

Recommandations

Niveau continental

(P3 C-1) Élaborer et mettre en place un mécanisme de financement continental de la réduction des risques de catastrophe.

(P3 C-1) Un groupe de champions techniques pourrait être créé afin d'aider la Commission de l'Union africaine à définir, à concevoir et à lancer efficacement un mécanisme de financement continental pour la réduction des risques de catastrophe. Dans l'idéal, les champions seraient des experts techniques, issus d'entreprises administratrices de fonds, de banques et de donateurs, ayant une expérience dans la mise en place de nouveaux mécanismes de financement. Grâce une aide fournie à titre gracieux, il pourrait s'agir de personnes de la Banque mondiale et du GFDRR, de la Banque africaine de développement, du groupe d'experts de l'OCDE sur le risque et la résilience et de représentants de certains programmes et fonds de l'Organisation des Nations Unies. En utilisant des versions adaptées de protocoles et de modèles de conception issus des phases de mise en place de fonds existants (notamment de nouveaux fonds climatiques), la Commission de l'Union africaine devrait être soutenue pour créer un plan stratégique qui guidera à terme la phase de conception du mécanisme de financement. Un soutien supplémentaire sera nécessaire pour solliciter des fonds et garantir un démarrage efficace ; une planification supplémentaire et un large soutien technique seront nécessaires (mais la présente évaluation ne vise pas à les détailler).

(P3 C-4) Favoriser une participation accrue aux mécanismes de financement de la gestion des risques de catastrophe, aux mécanismes de transfert, d'assurance et de partage des risques et aux dispositifs de réserve, tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et faciliter l'investissement dans ces mécanismes.

(P3 C-4) Les publications existantes sur les financements dédiés aux risques de catastrophe en Afrique proposent des recommandations plus spécifiques qui, si elles sont mises en œuvre, contribueraient à améliorer la situation du financement des risques sur le continent. Il s'agit, par exemple, de recommandations visant à étendre les filets de protection sociale dans les situations de crise (Beegle et al., 2018), et à appliquer à la région des idées issues de l'action anticipée, de la finance basée sur les prévisions et de l'alerte rapide (Wilkinson et al., 2020). Dans le cadre de l'adhésion actuelle du PNUD au Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques, de nouveaux enseignements et de nouvelles expériences émergeront tout au long de la période 2021-2022, et il conviendra d'examiner leur viabilité et leur applicabilité dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Plus récemment, des adaptations des mécanismes de protection sociale actuels ont été mises à l'essai en réponse à la COVID-19 (PAM, 2020). Ceux-ci méritent d'être étudiés plus avant en ce qui concerne leur applicabilité dans le Sahel et leur capacité à traiter un éventail plus large de menaces. Pour cela, il faudra entreprendre de nouveaux travaux exploratoires, de recherche et de conception spécifiques qui dépassent le champ du présent rapport.

Niveau régional

(P3 R-1) Aligner la réduction des risques de catastrophe sur les cadres de développement des communautés économiques régionales.

(P3 R-1) Bien que la région a fait des progrès dans l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement des communautés économiques régionales (voir la priorité 2), les personnes interrogées ont indiqué que le manque de financement constituait la principale raison de l'échec de la mise en œuvre des composantes du Programme d'action de l'Union africaine à l'échelle régionale. La Commission de l'Union africaine dresse (en 2021) un bilan du plan opérationnel du Programme d'action (CUA, 2018). Il est recommandé d'accompagner la future version d'une estimation plus détaillée des coûts jusqu'au niveau de l'activité prioritaire, ainsi que d'un plan global de mobilisation des fonds qui établit une stratégie sur la manière d'obtenir les

fonds minimums nécessaires pour atteindre les résultats souhaités. La Commission de l'Union africaine pourrait intégrer une estimation des nouveaux besoins de financement ainsi que de l'aide en nature. Lorsque des activités peuvent être intégrées dans des programmes pluriannuels existants, elles pourraient être explicitement notées, et lorsque des manques de financement subsistent, de brèves stratégies de financement peuvent être créées afin déterminer clairement les donateurs les plus viables, d'identifier les agences responsables de contacter ces donateurs, et de considérer les implications pour la réalisation des activités prioritaires correspondantes si le financement ne peut être trouvé. Cela permettrait aux donateurs et aux agences qui conçoivent de nouveaux fonds et projets de comprendre facilement quels sont les domaines du Programme d'action de l'Union africaine qui nécessitent un financement et d'intégrer de manière proactive ces aspects dans leurs propres processus de développement institutionnel.

(P3 R-1) Aligner la réduction des risques de catastrophe sur les cadres de développement des communautés économiques régionales ; (P3 R-2) Formuler des orientations sur l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement des communautés économiques régionales aux niveaux national, infranational et local.

(P3 R-1 et P3 R-2) La CEDEAO et la Commission de l'Union africaine devraient recevoir des liens vers les directives et la littérature technique existantes concernant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de développement régionaux et l'analyse coûts-avantages de cette intégration, comme il en existe dans d'autres régions, afin de soutenir l'intégration continue de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de développement continentaux et régionaux. Le rôle prévu du groupe de travail interdépartemental de la Commission de l'Union africaine sur la réduction des risques de catastrophe visant à faciliter l'intégration peut également bénéficier d'une assistance technique pour établir le dossier financier de l'intégration, tandis que les plans de la Commission de l'Union africaine visant à proposer une formation à l'intégration en 2020-2021 peuvent bénéficier de services professionnels de modération et d'animation, en libérant les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe de la Commission de l'Union africaine pour qu'ils se concentrent sur la conception de messages de sensibilisation et mobilisation à l'intention des départements de la Commission de l'Union africaine.

(P3 R-3) Évaluer l'opportunité de renforcer la participation et les investissements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et, le cas échéant, encourager ce type d'investissement, notamment en favorisant l'établissement de partenariats public-privé pour le financement de la gestion des risques et le transfert et l'assurance des risques de catastrophe.

(P3 R-3) Jusqu'à présent, les activités de réduction des risques de catastrophe ont été insuffisamment suivies et communiquées, ce qui limite la capitalisation, le partage d'expériences et les synergies entre les États membres de la CEDEAO et les communautés économiques régionales, limitant ainsi les possibilités d'améliorer la stratégie autour du financement des risques de catastrophe. La Commission de l'Union africaine et l'UNDRR au niveau continental, la CEDEAO à l'échelle régionale, et les États membres au niveau national, pourraient suivre les progrès accomplis par le nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargés des statistiques relatives aux catastrophes (ECOSOC, 2021), qui étudiera l'amélioration du suivi et de l'étiquetage des dépenses liées aux catastrophes et présentera des orientations en la matière. Ce travail, associé à des méthodologies existantes telles que les examens institutionnels des dépenses publiques dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques,

ainsi que d'autres initiatives de renforcement des capacités par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, pourrait servir à étayer l'élaboration d'orientations destinées aux États membres sur l'amélioration du suivi des investissements liés aux catastrophes par l'intermédiaire de sources nationales ou externes.

(P3 R-4) Établir une coopération régionale pour le développement d'une architecture régionale d'infrastructures sanitaires et de systèmes de santé publique résilients face aux catastrophes, et pour la gestion des risques de santé publique transfrontaliers.

(P3 R-4) Afin d'encourager une réflexion et une action plus poussées sur l'interconnexion des risques, l'Organisation ouest-africaine de la santé et le PNUD pourraient collaborer avec d'autres parties prenantes pour étudier la façon dont l'interconnexion des aléas biologiques et des aléas naturels, y compris ceux liés au climat, engendre un éventail complexe de risques dans des situations touchées par la violence et les conflits. Il a déjà été relevé que la feuille de route One Health doit être mise efficacement en relation avec les secteurs associés au maintien de la paix, à la sécurité et aux affaires humanitaires (RCDS-CEDEAO, 2019), et One Health (bien que cela constitue une pluralité d'approches) se prête bien aux approches de développement tenant compte des risques propres au PNUD (Opitz-Stapleton et al., 2019).

(P3 R-4) Un examen approfondi de l'initiative One Health dans les pays d'Afrique subsaharienne a récemment été publié. Il comporte des recommandations visant à renforcer les initiatives One Health et les mécanismes de financement (voir Fasina et Fasanmi, 2020). Les experts techniques de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national, régional et continental, en collaboration avec les organismes qui parrainent l'initiative One Health, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pourraient donner la priorité à ces actions, en particulier celles liées à la réduction des risques de catastrophe. Les experts en réduction des risques de catastrophe ont un rôle clé à jouer pour combler les lacunes en matière de catastrophes, compte tenu de ce qui suit :

La préparation et la réaction aux épidémies, les interventions d'urgence, les interventions en cas de catastrophe et le redressement, l'élaboration de politiques, le plaidoyer, la participation au niveau local et le suivi et l'évaluation des initiatives One Health sont différents d'un pays africain à l'autre, voire inexistantes dans certains pays, en particulier ceux qui ne bénéficient pas d'une aide extérieure pour mettre au point ces interventions. Lorsque ces documents de préparation et de réaction sont disponibles, ils ne sont souvent pas mis à l'essai ni soumis à des évaluations par l'intermédiaire d'exercices, de simulations, d'examens après action et d'autres méthodes d'évaluation (Fasina et Fasanmi, 2020, p. 26).

Si des progrès positifs sont réalisés sur ces recommandations, il conviendra de créer un espace de partage des enseignements retirés et des expériences dans le cadre de la prochaine Plateforme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe organisée par l'UNDRR. En retour, cela encouragerait la participation des organismes de santé à la plateforme régionale, une participation bienvenue étant donné l'intégration marquée des risques sanitaires dans les buts et objectifs du Cadre de Sendai.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Progrès et réalisations

Capacités de préparation et d'intervention

La priorité 4 commence par la volonté de soutenir et de coordonner une préparation, une intervention et une aide humanitaire efficaces en cas de catastrophe (P4 C-1). Depuis l'état de référence de 2015, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour renforcer la capacité continentale et régionale à soutenir et à coordonner les interventions d'urgence et de réduction des risques de catastrophe. En voici quelques exemples.

La CEDEAO a été proactive dans le renforcement du soutien institutionnel pour la gestion des risques de catastrophe, en particulier s'agissant de la capacité de gestion régionale des inondations. Pour ce faire, elle a organisé plusieurs événements et ateliers nationaux, assuré la coordination et la consultation des parties prenantes et encouragé l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe. Par exemple, en 2019, la CEDEAO a organisé un atelier de formation de trois jours sur la prévision des inondations et l'alerte rapide à Lomé, au Togo. Toujours en 2019, la CEDEAO et le Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres (WASCAL) ont travaillé avec le Centre régional AGRHYMET de Niamey, au Niger, pour concevoir des programmes de formation et des politiques générales pour la gestion des inondations. En 2020, la CEDEAO a organisé un cours de formation en ligne sur l'introduction aux applications des technologies d'informations géospatiales, à la prévision des inondations et aux dispositifs d'alerte rapide en Afrique de l'Ouest (GFDRR, 2020a).

Les ambitions régionales du Programme d'action de l'Union africaine comprennent le renforcement des capacités de préparation et d'intervention et la collaboration entre les États membres. À cette fin, plusieurs activités de renforcement des capacités ont eu lieu depuis l'état de référence de 2015. Par exemple, la CEDEAO a cherché à aider les États membres à renforcer les systèmes de gestion des risques de catastrophe par l'intermédiaire d'activités de renforcement des capacités au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Gambie et en Guinée, et en proposant une formation sur la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe dans certains de ces pays (GFDRR, 2018). L'ambition est également de renforcer la mise en œuvre des cadres existants. Par exemple, lors de la consultation annuelle 2017 du Comité régional sur la gestion des risques de catastrophes en Afrique de l'Ouest, qui s'est déroulée au Liberia, l'engagement a été pris de discuter du Plan d'action humanitaire 2018-2022 de la CEDEAO, avec pour résultat de fournir aux États membres un cadre sur la préparation et l'intervention en cas d'urgences (aucune information n'a été trouvée sur l'avancement de cet engagement). Des efforts ont également été déployés pour accroître la capacité sur des sous-ensembles spécifiques de la société. Par exemple, en 2018, la CEDEAO et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont collaboré pour accroître la capacité d'intervention par l'intermédiaire d'une formation de cinq jours à la gestion des urgences (CEDEAO, 2018).

Les actions prioritaires à l'échelle régionale accordent une attention particulière à la gestion des catastrophes maritimes (P4 R-8). Au moment de l'état de référence, la CEDEAO disposait d'une stratégie maritime intégrée, adoptée en 2014 (CEDEAO, 2014) et visant à renforcer la gestion des catastrophes maritimes. En parallèle, 22 États membres de la Communauté économique des États

de l'Afrique centrale, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée ont lancé le processus de Yaoundé visant à garantir la sécurité maritime dans la région (CEDEAO, 2014). Le projet de Réseau interrégional pour le Golfe de Guinée (GoGIN) (2016-2020), qui couvre 19 pays côtiers du Sénégal à l'Angola et collabore avec les Communautés économiques des États de l'Afrique centrale, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée, a ainsi été poussé à améliorer le partage des informations maritimes et à soutenir la mise en œuvre de stratégies maritimes nationales. Le GoGIN a notamment mis en place des cours sur la sécurité maritime et a mené des exercices pratiques sur la pêche illégale, les crises en mer et la pollution (GoGIN, s.d.). En outre, l'initiative GMES & Africa a travaillé sur la gestion marine et côtière dans 14 pays de la région, et le Centre marin régional délivre des bulletins mensuels d'océanographie physique qui présentent des informations liées à la hauteur des vagues et aux vents de surface de la mer (GMES & Africa, 2019). Il est toutefois difficile de déterminer si ces initiatives sont suffisantes pour faire face aux risques actuels de catastrophes maritimes. Un décalage persiste entre les acteurs principaux de la gestion des risques de catastrophe et la gestion des risques maritimes.

En ce qui concerne d'élaboration de politiques régionales, en 2020, la CEDEAO a publié la Stratégie et le Plan d'action genre (SPAG) pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2020-2030 (CEDEAO, 2020a), qui vise à aider les États membres à élaborer des approches inclusives en matière de préparation, d'intervention et de redressement. Alors que le plan d'action s'appuie sur les activités de gestion des risques de catastrophe convenues par les États membres, la stratégie souligne la nécessité de veiller à ce que l'action régionale tienne compte des questions de genre. Cela complète le Plan d'action de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (CEDEAO, 2016), qui décrit les activités à mettre en œuvre et les résultats à produire en s'inscrivant dans la droite lignée des stratégies existantes de la CEDEAO, de l'Union africaine et des stratégies internationales, telles que l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (CUA, 2015) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR, 2015).

Le Programme d'action de l'Union africaine s'engage à élaborer et à mettre en œuvre sur le plan opérationnel des lignes directrices sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après une catastrophe dans les situations de conflit (P4 C-4). Depuis 2015, les progrès réalisés en vue de l'élaboration de telles lignes directrices ont été limités, bien que le rapport du PNUD sur ce sujet se distingue (PNUD et al., 2019) ; les personnes interrogées n'ont pas été en mesure de faire état d'activités ou de résultats concrets concernant la mise en œuvre opérationnelle des évaluations des besoins après une catastrophe tenant compte des conflits (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Cela dit, plusieurs stratégies et plans d'action ont été élaborés dans les zones touchées par le conflit dans la région du lac Tchad. Les plus connus sont le Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad, élaboré par la Commission du bassin du lac Tchad en 2015 (Commission du bassin du lac Tchad, 2015), la Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad l'Union africaine (Commission du bassin du lac Tchad, 2018), et le document intitulé « *Resilience for sustainable development in the Lake Chad Basin* » (Résilience au service du développement durable dans le bassin du lac Tchad) publié en 2018 par le PNUD et l'OCHA (PNUD et OCHA, 2018).

Le Programme d'action de l'Union africaine affiche également l'engagement d'élaborer des méthodes et des mesures de gestion des catastrophes transfrontalières à l'échelle régionale (P4 R-

1). À cette fin, le 17 mars 2019, la CEDEAO et AGRHYMET ont organisé un débat à Niamey, au Niger, sur les possibilités de collaboration plus étroite en matière de prévision des inondations et de services météorologiques et climatiques. Puis, en avril 2019, à Dakar, au Sénégal, la CEDEAO a dirigé une réunion de consultation sur une éventuelle stratégie de gestion des inondations. À la suite des ateliers et des réunions de consultation organisés dans toute la région, ainsi qu'après une analyse des politiques liées à la gestion des inondations aux niveaux régional et national et la création d'une carte des facteurs critiques dans les zones touchées par les inondations en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a dirigé et coordonné, en 2020, l'élaboration d'une stratégie de gestion des inondations pour l'Afrique de l'Ouest. Première stratégie régionale de ce type, elle guidera les États membres dans la réduction des répercussions des inondations et conduira à la coordination des interventions face aux inondations dans la région (GFDRR, 2020b).

Gestion des risques liés à la sécurité alimentaire

Des mécanismes de préparation et de réaction sont en place depuis longtemps pour la sécurité alimentaire. Le RPCA a été créé en 1984 à la suite de grandes sécheresses au Sahel, où les interventions d'urgence souffraient d'un manque de coordination. En 1990, la région a adopté une charte visant à améliorer la coordination et l'efficacité de l'acheminement de l'aide alimentaire (RPCA, 2012). Le code de conduite a fondamentalement amélioré la façon dont les pays bénéficiaires et les partenaires travaillent ensemble et a constitué la base du RPCA. Outre l'établissement d'un diagnostic partagé de la situation de la sécurité alimentaire (voir priorité 1), par la mise en commun d'informations provenant de sources existantes (productions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine [FEWS NET] et le Cluster sécurité alimentaire, etc.), le processus a également créé le Cadre Harmonisé, qui constitue un outil commun d'évaluation de la situation nutritionnelle et alimentaire. Avec la participation de plus de 120 parties prenantes, des ateliers régionaux sont organisés à intervalles réguliers tout au long de la saison des cultures pour analyser la situation de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, en tenant compte des prévisions météorologiques produites par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (entretien CSAO/OCDE, 2021). Au sein du RPCA, le CILSS supervise la mobilisation du Système régional de prévention et de gestion des crises alimentaires et des services (RPCA, 2012). Il s'agit notamment d'organiser chaque année des consultations techniques régionales (mars, juin, septembre et novembre) portant sur les perspectives alimentaires et agricoles, sur les résultats prévisionnels de la campagne agropastorale et sur la situation alimentaire et nutritionnelle. En outre, deux séances politiques (décembre et avril) réunissent les États membres, au cours desquelles sont présentés les résultats et les recommandations issus de l'analyse du Cadre Harmonisé (entretien CSAO/OCDE, 2021 ; CSAO/OCDE et RPCA, 2020).

Les réserves régionales sont des mécanismes importants pour atténuer ou prévenir les crises alimentaires lorsque les stocks locaux gérés par les communautés, et les stocks nationaux gérés par les gouvernements et les partenaires, ne suffisent pas. Depuis 2015, l'Union européenne a fourni 56 millions d'euros au projet d'appui au stockage de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, avec l'unité de gestion technique située à l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO (CEDEAO, 2020). En 2019, la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) disposait d'un capital de 32 178,5 tonnes de céréales, ce qui représentait 95 % de l'objectif fixé à 34 000 tonnes (fonds européens) et 54 % de l'objectif de la RRSA (60 000 tonnes) (CEDEAO, 2020). La Réserve régionale est accueillie par des structures de stockage nationales, y est stockée et conservée

(Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger et Nigéria) (CEDEAO, 2020). La décision de mobiliser la Réserve est fondée sur l'analyse du Cadre Harmonisé et les recommandations du RPCA. Pendant la pandémie de COVID-19, la CEDEAO a mobilisé la Réserve pour intervenir face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. La décision de déclencher le recours à la Réserve a été prise sur la base de l'analyse du Cadre Harmonisé et des recommandations du RPCA (CSAO/OCDE et RPCA, 2020). En outre, un million de dollars des États-Unis du Fonds d'urgence humanitaire de la CEDEAO ont été mobilisés pour réagir à la crise (CSAO/OCDE et RPCA, 2020).

Gestion des risques climatiques et hydrométéorologiques

D'autres initiatives abordent les risques climatiques. Le forum des Prévisions Saisonniers en Afrique de l'Ouest (PRESAO), qui couvre l'Afrique de l'Ouest, le Cameroun et le Tchad, a été rebaptisé PRESASS pour la zone soudano-sahélienne de l'Afrique, qui s'étend du Cap-Vert au Tchad (ACMAD, s.d.). Le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) coordonne le forum avec AGRHYMET, qui supervise l'élaboration et la diffusion des prévisions agro-hydro-climatiques, ainsi que des conseils en matière d'agriculture et de gestion de l'eau. Le forum élabore des recommandations à l'intention des agences humanitaires, des agences de gestion des risques de catastrophe et des services de protection civile des pays membres afin de renforcer la préparation et l'intervention face aux aléas climatiques attendus pendant la saison des pluies (ACMAD, s.d.).

Il y a également eu des collaborations entre l'ACMAD et la FICR, qui ont conclu un mémorandum d'accord en 2009, lequel a été mis à jour en 2019 (ACMAD, s.d.). Dans le cadre de cet accord, l'ACMAD et la FICR ont l'intention d'instaurer une collaboration et de renforcer leur collaboration en vue d'échanger des informations météorologiques afin de mettre à jour des plans d'urgence, de secours, de préparation et d'intervention rapide et de les mettre en œuvre pour réduire les pertes et les dommages liés aux catastrophes en Afrique.

Des investissements substantiels ont été réalisés pour faire face aux risques de précarité climatique dans la région du bassin du lac Tchad en particulier. Par exemple, le G7 et ses partenaires ont produit des évaluations régionales intégrées des risques qui comportent des exemples de domaines d'engagement visant à agir en faveur de la résilience et du redressement dans le lac Tchad, ainsi que des principes directeurs pour une gestion efficace (Vivekananda et al., 2017 ; 2019). En 2018, les chefs d'État du G5 Sahel ont demandé au Secrétariat permanent du G5 Sahel (SPG5 Sahel) de lancer, de toute urgence, des projets à effet rapide. Le GSP5 Sahel a ensuite lancé un programme de développement d'urgence de 266 millions d'euros dont les projets ciblent les régions limitrophes des zones d'intervention de la Force conjointe. Vingt projets ont ainsi pu être financés, qui couvrent une série de secteurs, notamment l'eau et l'assainissement, l'agriculture et le pastoralisme, la prévention des conflits et la cohésion sociale (G5 Sahel et Alliance Sahel, s.d.).

L'importance accordée à l'amélioration de la gestion de l'eau et des inondations à l'échelle régionale est illustrée par la mise en place du suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest et du plan stratégique du Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) pour 2018-2022 (GWP West Africa, 2019). Le CCRE est chargé du suivi et de la supervision des activités de gestion de l'eau de la CEDEAO, à travers la mise en œuvre de la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest et de son Plan d'action régional. Le CCRE vise également à établir un Observatoire régional de l'eau couvrant les 15 pays de la région de la CEDEAO, ainsi que des politiques nationales de gestion intégrée des ressources en eau et des plans stratégiques (GWP West

Africa, 2019 ; OiEau, s.d.). Après avoir réalisé une étude de faisabilité et un inventaire des systèmes d'information existants en 2009-2010, le CCRE de la CEDEAO a demandé à l'Office international de l'eau (OiEau) de créer une version pilote du portail de l'Observatoire régional de l'eau, impliquant 10 pays, dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Sénégal.

Gestion des risques biologiques et sanitaires

Le Programme d'action de l'Union africaine vise à améliorer la gestion des risques biologiques à l'échelle régionale (P4 R-9). Les progrès réalisés en matière de renforcement de la coordination des interventions face aux aléas biologiques à l'échelle régionale sont évidents avec la gestion très récente de la pandémie de COVID-19.

Une réunion d'urgence des ministres ouest-africains de la santé a été organisée à Bamako, au Mali, le 14 février 2020, au cours de laquelle les ministres sont convenus de : 1) renforcer la coordination, la communication et la collaboration entre les États membres en matière de préparation à la pandémie COVID-19 ; 2) renforcer la communication sur l'épidémie ; 3) renforcer les capacités nationales essentielles au diagnostic et élaborer un plan stratégique de préparation régionale, accompagné d'une prévision des dépenses, en fonction des priorités des États membres ; 4) promouvoir les efforts nationaux multisectoriels à partir d'une approche sanitaire unique pour réduire l'impact de la maladie ; mettre en œuvre des mesures pour assurer la disponibilité des fournitures médicales essentielles, y compris les équipements de laboratoire, et renforcer la protection personnelle dans la sous-région (CEDEAO et al., 2020, p. 12).

L'intervention sanitaire ultérieure a été coordonnée par l'Organisation ouest-africaine de la santé.

Pour garantir la stabilisation et la reprise économique, les ministres sont également convenus, lors de la réunion de Bamako, de ce qui suit :

- i) Faciliter et maintenir la libre circulation des denrées alimentaires dans les États et entre États de la Communauté tout en respectant les mesures sanitaires ;
- ii) Lancer un appel à la communauté internationale pour la mobilisation de ressources additionnelles au profit de la région pour faire face aux défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les États ;
- 3) Soutenir l'initiative de l'Union africaine de négociation avec les partenaires pour une annulation de la dette publique et une restructuration de la dette privée des pays africains ;
- iv) Dotation de 8 millions de dollars à l'OOAS et mobilisation avec l'Allemagne d'un fonds de stabilisation avec actuellement 40 millions de dollars US ;
- v) Encouragement des États à renforcer la recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, de mutualiser, dans la mesure du possible, leurs achats d'équipements et de médicaments pour lutter contre la COVID-19 et de mettre en place un programme de soutien au secteur de la fabrication d'équipements pharmaceutiques et de protection sanitaire, dont la production couvre à peine 20 % de la région ;
- vi) Mobiliser les dispositifs communautaires (Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire, Fonds d'Urgence Humanitaires) pour secourir les personnes vulnérables. (CEDEAO et al, 2020, p. 12-13).

Cette coordination régionale a permis de récolter des fonds. Par exemple, 20 millions de dollars des États-Unis ont été obtenus pour la réaction à la COVID-19 dans cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali, Mauritanie et Tchad), de la part de la Banque africaine de développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du G5 Sahel (HCR, 2020).

S'appuyant sur une longue expérience de gestion des aléas biologiques dans la région et sur le renforcement des capacités de gestion des risques biologiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest, les actions visant à lutter contre Ebola se poursuivent également. En 2021, ces mesures comprennent l'intensification de la surveillance, du contrôle, du dépistage et du traitement dans les centres de traitement du virus Ebola. La surveillance et le contrôle sont en place aux points de passage frontaliers et dans les communautés à haut risque d'Ebola. Des équipes d'intervention rapide sont déployées dans les zones frontalières pour soutenir les plans de préparation des districts sanitaires (OMS, 2021).

Dispositifs d'alerte rapide

Le Programme d'action de l'Union africaine a pour ambition de mettre en place un dispositif d'alerte rapide régional et de contribuer à l'harmonisation et à la continuité des dispositifs d'alerte rapide nationaux (P4 R-2). Bien qu'il n'a pas été possible, ni dans l'intention de la présente évaluation, de réaliser une cartographie complète de tous les dispositifs d'alerte rapide, il convient de noter les initiatives en cours et prévues qui suivent, en plus de celles mentionnées dans les sections précédentes (telles que le RPCA et le Cadre Harmonisé) :

- Un certain nombre de services sont en cours de développement à l'échelle régionale par l'intermédiaire du programme GMES & Africa. Ils sont essentiellement axés sur la prévision des inondations (Services de surveillance et d'évaluation multi-échelles des inondations pour l'Afrique de l'Ouest, MiFMAS), sur la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes (*Gestion des Zones Humides en Afrique de l'Ouest*, GDZHAO), et sur la gestion des zones marines et côtières (GMES & Africa, 2019). Le projet MiFMAS couvre cinq pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso et le Nigéria. Le projet GDZHAO couvre huit pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. Le service des zones marines et côtières dans le cadre de GMES couvre tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, dont la Mauritanie, le Nigéria et le Sénégal (entretien avec GMES & Africa, 2021).
- Le projet H2020 FANFAR se concentre sur la prévision des inondations et s'applique à 17 pays de la CEDEAO, dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad (CE, 2020).
- L'initiative des systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, CREWS, qui est toujours en cours de développement, vise à fournir un système de prévision des phénomènes météorologiques violents, des inondations et des événements climatiques extrêmes pour l'Afrique de l'Ouest. Le projet s'étend à 19 États membres de la CEDEAO et du CILSS, dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger et d'autres pays de la région. Il vise à renforcer les capacités au moyen des centres régionaux pour délivrer des informations sur les risques au niveau national et des services d'alerte rapide de bout en bout (CREWS, s.d.).
- Le projet WADiRe-Africa vise à améliorer l'alerte rapide et la gestion des risques en cas d'inondation, en faisant passer la pratique actuelle de la gestion de crise à une approche de gestion des risques. Il concerne les bassins du Niger et de la Volta et les pays qui y sont reliés (notamment le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad) (AGRHYMET, s.d.).
- Le projet de suivi des ressources en eau et prévisions des écoulements par satellite pour le bassin du Niger (SATH-NBA) vise à installer un système satellite de surveillance des ressources hydriques et de prévision des écoulements pour le bassin du fleuve Niger, ainsi qu'à renforcer la capacité des experts techniques du bassin et des pays à utiliser des données hydrologiques en temps réel pour surveiller les répercussions de la sécheresse sur les ressources en eau et guider

les activités agricoles et d'élevage dans les pays du bassin (SATH-NBA, s.d.). Actuellement, des bulletins d'information sur le climat sont créés et partagés via le site Web du bassin du fleuve Niger pour tenir informés les décideurs, les services météorologiques et hydrologiques nationaux ainsi que les agences de gestion des risques.

- En juin 2018, le Secrétariat de la CEDEAO et le WASCAL, un centre de services climatiques axé sur la recherche à grande échelle, ont entamé une collaboration pour la recherche sur les politiques et la gestion des inondations. Une étude préalable de faisabilité sur un mécanisme régional d'alerte rapide en cas d'inondations ainsi été réalisée (GFDRR, 2018). Par l'intermédiaire de programmes de master et de doctorat, WASCAL travaille également avec 10 pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Sénégal, afin de mener des recherches et de fournir des conseils scientifiques aux décideurs et aux parties prenantes sur les conséquences des changements climatiques et sur les mesures d'atténuation et d'adaptation (WASCAL, 2020). Un centre de compétences a également été créé avec l'aide du Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, afin d'améliorer les conseils scientifiques donnés aux décideurs politiques concernant les effets des changements climatiques et les mesures d'adaptation (WASCAL, 2020).
- L'ARC a mis au point un modèle visant à anticiper les risques liés à la sécheresse (ciblant l'insécurité alimentaire) et travaille actuellement sur un modèle pour les inondations. Les sept pays du Sahel sont tous des États membres de l'ARC. Le Fonds pour les risques de l'ARC qui couvrait la saison agricole 2019-2020 comprenait 11 pays, dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad (entretien avec l'ARC, 2021). À ce jour, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal bénéficient de la couverture Replica de l'ARC (voir P4 C-1).

En lien avec ce qui précède, des discussions sont en cours entre l'ARC et le RPCA pour déterminer s'il est possible d'aligner les outils du Cadre Harmonisé et de l'ARC ou de les combiner : 1) La classification du Cadre Harmonisé (qui est soutenue sur le plan technique par AGRHYMET) pourrait être intégrée dans certains indicateurs de l'ARC ; 2) L'ARC pourrait fournir des indicateurs qui alimenteraient le Cadre Harmonisé et guideraient le déclenchement du recours à la Réserve alimentaire régionale (entretien avec l'ARC, 2021). En outre, des discussions sont prévues pour déterminer si l'ARC pourrait compléter et soutenir la composante financière de la Réserve alimentaire régionale et la manière de procéder (entretien CSAO/OCDE, 2021).

Des progrès ont également été réalisés dans le cadre du réseau d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN), un outil d'observation et de suivi pour la prévention des conflits et la prise de décision (ECOWARN, 2017). En 2019, un atelier destiné aux États membres de la CEDEAO visait à évaluer le processus de collecte et de validation des données ECOWARN ainsi qu'à mesurer leur taux de réactivité tout en comparant le système et les produits ECOWARN existants avec des systèmes analogues aux niveaux régional, continental et mondial (CEDEAO, 2019c). De nombreuses recommandations ont été formulées pour développer l'ECOWARN, en particulier la composante d'action rapide (voir Gnanguènon, 2021). La CEDEAO a élargi l'ECOWARN pour émettre une alerte rapide en cas de catastrophe, avec des indicateurs élaborés aux fins de la surveillance des aléas naturels, y compris les changements climatiques, les catastrophes liées aux aléas naturels et la sécurité alimentaire (ECOWARN, 2017). Cependant, des études supplémentaires sont nécessaires pour déterminer avec davantage de certitude dans quelle mesure l'analyse des risques de

catastrophe et de conflit sont réunis et offrent un potentiel pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine (y compris le P4 C-4).

Réseaux et partenariats de partage de connaissances

Depuis l'état de référence de 2015, des progrès notables ont été réalisés en matière de renforcement des réseaux et forums continentaux et régionaux pour le partage des connaissances et l'innovation (P4 C-2). Les efforts continus de partage des connaissances sur la préparation, l'intervention et le redressement comprennent : la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET-4) en 2019, qui visait à mobiliser des investissements dans les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (ReliefWeb, 2019) ; la conférence Comprendre les risques pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui porte essentiellement sur le secteur hydrométéorologique et passe en revue les nouveaux partenariats qui se développent entre les partenaires publics, privés et universitaires afin de tenter de mettre au point des modèles plus innovants pour des activités durables (GFDRR, 2020a) ; le premier Forum GMES & Africa, lancé en 2018, qui a exploré le potentiel de renforcement de la coopération et des synergies entre les initiatives d'observation de la Terre à travers l'Afrique (Africa News, 2019). À l'échelle régionale, AGRHYMET a organisé de nombreux ateliers tout au long de la période 2019-2020 sur le projet de système régional intégré d'information agricole de la CEDEAO, le programme SERVIR, le projet SAWIDRA et le projet CASIERA-TA (AGRHYMET, n.d). D'autres initiatives visant à exploiter et à partager les connaissances sont propres à des interventions spécifiques. Par exemple, pour améliorer son fonctionnement, le RPCA a développé un outil en ligne qui géolocalise et décrit des centaines de projets et vise à répertorier les meilleures pratiques (entretien CSAO/OCDE, 2021). De même, le Secrétariat de la CEDEAO a organisé une série d'activités de renforcement des capacités et des connaissances dans le domaine du risque alimentaire, notamment, en 2018, une collaboration visant à renforcer la recherche sur les politiques de réduction des risques de catastrophe et la gestion des inondations avec WASCAL et, en 2019, avec AGRHYMET sur les possibilités de collaboration plus étroite en matière de prévision des inondations et de services météorologiques et climatiques (GFDRR, 2019).

En ce qui concerne les partenariats, en 2020, la CEDEAO a signé un accord avec le PNUD pour mettre en œuvre le projet triennal intitulé « Strengthening capacities for disaster risk reduction and adaptation for resilience in the Sahel region: fostering risk-informed solutions for sustainable development ». Le projet soutiendra la mise en œuvre de la stratégie de la CEDEAO pour réduire la précarité climatique et renforcer la résilience des populations, ainsi que la mise en œuvre du cadre de Sendai dans la région (CEDEAO et al., 2019). De 2016 à 2020, la CEDEAO a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale pour le renforcement de ses capacités de coordination, de planification et de conseil en matière de réduction des risques de catastrophe, dans le cadre du programme de coopération Union européenne-Afrique Caraïbes Pacifique BDR-ARCC (Banque mondiale, 2016). En avril 2020, le Burkina Faso, le Mali et le Niger avaient reçu une aide au renforcement des capacités sous forme de formation dans le cadre du volet 1 de renforcement des politiques et des institutions de gestion des risques de catastrophe au niveau national et régional, qui a été élargie au Nigéria et au Sénégal (Banque mondiale, 2016).

Parmi les exemples de collaboration régionale, citons également les États membres de la CEDEAO qui ont travaillé ensemble en réaction à la crise de la COVID-19. En mars 2020, les Ministres de l'agriculture de la CEDEAO, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et du Comité

permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) ont approuvé un plan d'action régional d'urgence (CSAO/OCDE et RPCA, 2020) et un groupe de travail régional afin de renforcer la coordination et le suivi des actions visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le plan régional d'intervention d'urgence (CSAO/OCDE et RPCA, 2020) définit les mesures à prendre pour appuyer les mesures des États membres à l'échelle régionale ; il est trop tôt pour fournir des preuves de l'avancement de ce plan.

Parallèlement, pour soutenir le groupe de travail régional, le Secrétariat exécutif du CILSS et le Secrétariat du CSAO/OCDE, co-animateurs du RPCA, ont mis en place une cellule technique et une plateforme en ligne pour partager des informations sur l'évolution de la crise, les plans d'intervention nationaux et les initiatives régionales et internationales (CSAO/OCDE et RPCA, 2020). Les premières indications montrent que le groupe de travail régional doit être renforcé pour être viable à long terme.

Observations et recommandations

Difficultés et obstacles

Bien que le développement des dispositifs d'alerte rapide en Afrique de l'Ouest a été remarquable, de nombreux obstacles subsistent, notamment une coordination ou des liens inadéquats avec les mécanismes de prise de décision. Par conséquent, les informations d'alerte rapide ne se traduisent pas toujours par des actions. En outre, alors que les autorités nationales sont mandatées pour lancer des alertes rapides, leur efficacité dépend de l'échange de données entre pays voisins, les communautés économiques régionales, l'ACMAD et la Commission de l'Union africaine, qui, selon de nombreux rapports, n'est pas toujours effectif.

Malgré les nombreuses initiatives liées aux évaluations des risques et aux dispositifs d'alerte rapide qui ont vu le jour depuis 2015, il reste difficile d'évaluer dans quelle mesure ces initiatives contribuent à prévenir les pertes et les dommages liés aux catastrophes, et si des actions sont effectivement déclenchées sur la base des nouvelles données disponibles. Alors que le suivi, les rapports et les évaluations sont menés sur la base d'un projet ou d'un investissement, il serait utile de mener une étude visant à explorer de manière comparative la valeur ajoutée des différents investissements dans les dispositifs d'alerte rapide et leur viabilité pour une reproduction dans les pays du Sahel. Ladite évaluation pourrait alors étudier tous les aspects de la viabilité de la réplique de systèmes plus avancés, tels que l'action anticipée ou le financement basé sur les prévisions (Wilkinson et al., 2020) provenant d'autres pays et régions à la région de la CEDEAO.

La présente évaluation a révélé que les pays qui ont souscrit à l'ARC ont fait preuve d'une meilleure capacité de réaction aux risques. Cependant, la mauvaise qualité du lien entre les dispositifs d'alerte rapide existants et la planification d'urgence, ainsi que le manque de ressources prépositionnées adéquates, sont significatifs et nuisent à l'efficacité de ces mécanismes (CEDEAO, 2019a). À ce jour, la part de la couverture de l'intervention par rapport à la totalité des besoins de financement de gestion des catastrophes varie entre moins de 10 % et 30 %, le reste provenant en grande partie de la procédure d'appel de l'ONU, qui elle-même peut de moins en moins répondre à l'ensemble des besoins recensés (ARC, s.d.d.).

Le RPCA constitue le principal mécanisme régional de fourniture d'assistance alimentaire en cas de crise. Cependant, malgré son succès relatif dans la composante physique (stockage de la sécurité alimentaire), la viabilité financière demeure problématique. En complément du stockage des

aliments, l'on cherche encore à mobiliser une composante financière qui permettrait de transférer des fonds aux pays en cas d'urgence, qui proviendraient des États membres et des fonds régionaux plutôt que de sources extérieures. Bien que la composante financière a été activée en 2016, et que le Nigéria ait perçu quelques fonds, celle-ci n'est pas pleinement opérationnelle (entretien avec le RPCA, 2021). La CEDEAO a entamé des discussions avec l'ARC sur la viabilité de la mutualisation des ressources pour créer la composante financière de la réserve régionale (entretien avec le RPCA, 2021). Pourtant, une intégration plus poussée du mécanisme dans les plans d'intervention nationaux est nécessaire, ainsi qu'une enveloppe budgétaire de la part des États membres et une coordination plus forte entre les États membres et la CEDEAO pour le financement et la mise en œuvre des plans opérationnels (CEDEAO, 2020). En outre, bien que le réseau s'est progressivement doté d'un grand nombre d'outils et est désormais en mesure d'évaluer les interventions menées en réponse aux crises alimentaires et de fournir des recommandations futures aux États membres et aux partenaires, il subsiste un manque crucial de politiques et de suivi des interventions ; la coordination à l'échelle régionale est par conséquent un exercice extrêmement compliqué (entretien CSAO/OCDE, 2021).

Les mécanismes de redressement régionaux restent également sous-développés. Bien que des ateliers de formation sur les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe ont été organisés avec succès, il est encore nécessaire de renforcer les capacités et les institutions. En effet, la mise en œuvre des mécanismes de redressement régionaux nécessite une consultation multisectorielle et multipartite aux fins de l'appropriation/la domestication et la mise en œuvre, et exige un engagement fort de la part du gouvernement, des dirigeants locaux, politiques et communautaires, des organisations locales, des organisations confessionnelles et d'autres institutions connexes au niveau local (GFDRR, 2018). Il reste encore du chemin à parcourir pour concrétiser tous ces projets.

Malgré la volonté d'élaborer et de rendre opérationnelles des lignes directrices sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans des contextes fragiles et de conflits (P4 C-4), il y a peu de progrès manifestes à ce sujet qui soient explicites sur la composante réduction des risques de catastrophe ou l'engagement des autorités nationales de gestion des catastrophes et des autorités de gestion des catastrophes connexes. Les progrès dans les zones de conflit armé et violent sont insuffisants et les politiques, orientations et projets de réduction des risques de catastrophe ne sont pas adaptés aux différents types de contextes de conflit. En outre, la plupart des projets et initiatives menés jusqu'à présent dans les zones de conflit se sont concentrés sur un menu d'interventions humanitaires et politiques possibles à court terme, plutôt que d'aborder la crise sécuritaire et humanitaire en même temps que la résilience et le développement durable. La multitude de stratégies et de plans élaborés et mis en œuvre dans la région du bassin du lac Tchad en est un exemple. Certaines personnes interrogées ont affirmé que bon nombre de stratégies et de programmes, d'interventions militaires et d'initiatives de stabilisation qui ont été déployés dans la région n'ont pas suffisamment pris en compte les risques climatiques ou sont fondés sur des informations hydrologiques inexactes. Certaines des interventions militaires ont même compromis la capacité des populations à faire face aux chocs climatiques (Vivekananda et al., 2019, p. 70).

Malgré la multitude de manifestations d'échange de connaissances en cours dans la région et sur le continent (décrits ci-dessus), il est difficile d'évaluer l'incidence de ces forums sur l'évolution ou l'amélioration des capacités de préparation, d'intervention et de redressement ainsi que les

répercussions. Pour le comprendre, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour explorer la valeur ajoutée de chaque initiative, en demandant aux participants les éléments qu'ils ont trouvé intéressants et en vérifiant si les enseignements tirés ou les nouvelles idées générées ont été adoptés dans les agences et pays respectifs des individus.

Enfin, les investissements substantiels dans les risques de précarité climatique dans la région du bassin du lac Tchad bénéficieraient sans doute d'une intégration plus importante et plus explicite de la réduction des risques de catastrophe. Malgré les avantages indirects qui contribuent à la résilience face aux catastrophes, une intégration plus explicite de la préparation aux risques de catastrophe et du redressement contribuerait à ouvrir la voie à des pratiques de réduction des risques de catastrophe plus durables et à l'intégration systématique des risques de catastrophe liés aux aléas naturels dans ces évaluations des risques et les interventions qui en découlent. Ce serait également l'occasion d'en apprendre davantage sur l'application de la réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit et d'après conflit, en particulier lorsqu'elle est associée à la volonté d'appuyer la cohésion sociale et la prévention des conflits.

Recommandations

Niveau continental

(P4 C-1) Appuyer et coordonner les interventions existantes dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de l'intervention d'urgence et de l'aide humanitaire.

(P4 C-1) La CEDEAO, en collaboration avec les principaux donateurs de l'OCDE pour la région du Sahel, serait bien placée pour poursuivre les efforts visant à renforcer l'intégration du RPCA dans les plans d'intervention nationaux, et à encourager l'allocation systématique de financements par l'intermédiaire d'une aide budgétaire. Il s'agit notamment de plaider en faveur de l'intégration du financement de la mise en œuvre du RPCA dans toute nouvelle activité de conception de plans d'investissement nationaux liés à la réduction des risques de catastrophe (tels que présenté dans le cadre des activités prioritaires de niveau national du Programme d'action de l'Union africaine, c'est-à-dire P3 N-1).

(P4 C-1) Un examen de l'efficacité pourrait être mené par un organisme indépendant, financé par les principaux donateurs de l'OCDE pour la région du Sahel, suivant un mandat établi en collaboration avec le RPCA et les États membres de la CEDEAO. Adoptant l'esprit de nombreux processus de réforme récents du secteur humanitaire, l'examen de l'efficacité pourrait chercher à déterminer des domaines permettant de rationaliser la coordination et la mise en œuvre et d'améliorer l'efficacité dans les domaines du suivi et de l'apprentissage, puis à les proposer. Cet examen répondrait aux préoccupations concernant l'absence actuelle de politiques et de suivi des interventions qui compliquent la coordination du RPCA et de ses outils connexes à l'échelle régionale. Le RPCA, en collaboration avec ses partenaires, doit organiser un processus de consultation afin de concevoir un plan d'adoption et de mise en œuvre des recommandations au cours des deux prochaines années.

(P4 C-2) Créer des institutions, des réseaux et des forums continentaux et régionaux pour faire avancer la recherche, l'innovation et les solutions scientifiques intégrant les connaissances traditionnelles dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement, et les renforcer ; (P4 C-3) Faciliter l'instauration d'un dialogue ou la création d'un forum dans le cadre de la Plateforme régionale africaine afin d'encourager l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement.

(P4 C-2 et P4 C-3) Le Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourrait entreprendre un processus d'apprentissage et de réflexion d'une année, qui permettrait de mettre en commun les évaluations des participants (et celles de participants à des forums dont les organisateurs ne demandent pas de retour), afin de mieux comprendre la valeur et l'effet de différentes formes de réunions, réseaux et conférences sur les divers aspects du cycle de gestion des catastrophes. Les Plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe et des Conférences ministérielles pourraient y participer. Les résultats pourraient ensuite servir à guider la conception et le format des conférences, réseaux et forums à venir. Il pourrait s'agir, par exemple, de formuler des recommandations pour mieux exploiter les synergies thématiques entre les espaces de réunion, de reproduire des présentations ou des processus particulièrement utiles d'un forum à l'autre, de veiller à ce que les réunions portant sur un thème analogue s'appuient véritablement sur les résultats des réunions précédentes, et de partager les meilleures pratiques pour accroître la participation et l'engagement du public. Le processus devrait viser à garantir un suivi des participants trois et six mois après leur participation, afin de mieux comprendre ce qui motive l'assimilation des connaissances et des idées, les obstacles à l'adoption de nouvelles idées, et si les futurs espaces de réunion sont susceptibles de mieux susciter le changement après la participation d'un individu.

(P4 C-4) Établir des directives sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans les contextes de fragilité et de conflit, et appuyer leur mise en œuvre.

(P4 C-4) Pour réaliser l'activité prioritaire P4 C-4, il est recommandé de mettre d'abord en œuvre la recommandation P2 R-1, à savoir : entreprendre une évaluation des investissements liés à la sécurité climatique, des plans de stabilisation et des investissements en faveur de la résilience climatique en Afrique de l'Ouest. En commençant par la sous-région du bassin du lac Tchad, l'évaluation pourrait viser à mieux comprendre la mesure dans laquelle les connaissances, l'expérience et les compétences des spécialistes techniques de la réduction des risques de catastrophe sont intégrées dans la conception des programmes et des fonds, la manière dont les risques de catastrophes liés aux aléas naturels sont formulés (par exemple, en ne considérant que l'intervention, ou la contribution plus large que pourrait apporter la réduction des risques de catastrophe à l'atténuation et à la réduction des risques), et si les autorités nationales de gestion des catastrophes et les institutions de réduction des risques de catastrophe connexes pourraient jouer un rôle plus important dans la réalisation des résultats proposés des programmes, des interventions et/ou des investissements.

(P4 C-4) Sur la base de son expérience thématique du redressement après catastrophe dans la région, le PNUD est bien placé pour montrer la voie, en collaboration avec la Banque mondiale et le GFDRR, en ce qui concerne l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans des contextes fragiles et de conflit. S'appuyant sur les orientations du PNUD, de la Banque mondiale et de l'Union européenne sur les approches tenant compte des conflits pour les évaluations des besoins après une catastrophe (PNUD et al., 2019), la série de lignes directrices constituerait dans l'idéal un élément de base pour des orientations plus sérieuses sur la façon d'adapter tous les aspects du cycle de gestion des risques de catastrophe aux situations de conflit. Ces travaux pourraient tirer profit de l'intérêt actuel de la Banque mondiale pour l'élargissement de la définition des conflits, à savoir s'éloigner de l'orientation traditionnelle axées sur la classification des zones en fonction du nombre de morts au

combat pour se diriger vers une compréhension du continuum de la violence et des conflits (armés, non armés, psychologiques, physiques, etc.). Cela permettrait d'adapter les recommandations pour tenir compte des nuances des situations de conflit, et constituerait un pas vers une meilleure compréhension de la manière d'obtenir des résultats en matière de réduction des risques de catastrophe dans différents contextes de conflit (Peters, 2019).

(P4 C-4) Les parties prenantes continentales et régionales de la réduction des risques de catastrophe, y compris la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, l'ECOWARN, l'Agence française de développement et le GFDRR, pourraient collaborer en vue d'organiser une série de réunions techniques visant à explorer dans quelle mesure l'intégration actuelle des catastrophes liées aux aléas naturels et des risques de conflit dans le cadre du portail de données ouvertes de la CEDEAO (ECOWARN, 2017) pourrait servir à encourager les évaluations, l'alerte rapide et l'action rapide multirisques. Deux voies d'étude sont possibles : 1) les risques de catastrophe qui apparaissent et sont en hausse dans les contextes de conflit ; 2) l'évolution des risques de conflit dans des contextes où les risques de catastrophe liés aux aléas naturels sont déjà élevés. Il convient de réfléchir aux interventions les plus appropriées (préventives et après la catastrophe), qui nécessiteront probablement à la fois une action des autorités nationales de gestion des catastrophes et des acteurs de la réduction des risques de catastrophe, ainsi que celle de ceux qui travaillent sur la prévention des conflits. Les résultats pourraient alimenter de façon utile les discussions en cours entre l'ECOWARN, la CEDEAO et la communauté scientifique (CEDEAO, 2019c) sur l'amélioration de la prévention des conflits, de l'alerte rapide et de l'action rapide. L'engagement des banques et des donateurs peut être considéré comme faisant partie de la stratégie actuelle du GFDRR, qui comporte un engagement spécifique visant à intensifier l'aide à la gestion des risques de catastrophe dans les contextes de conflit (GFDRR, 2020b). Cela représente également une possibilité pour le département Fragilités, crises et conflits de l'Agence française de développement de travailler plus étroitement avec les experts de l'Agence en matière de réduction des risques de catastrophe et de prévention des conflits, ce que le département a récemment envisagé (Peters, 2021).

Niveau régional

(P4 R-1) Élaborer des approches et des mesures à mettre en œuvre pour mieux gérer les catastrophes transfrontalières.

(P4 R-1) Pour faire avancer l'activité P4 R-1, il est recommandé d'entreprendre les actions concernant les risques transfrontaliers décrites sous la P2 R-1.

(P4 R-3) Mettre au point des mécanismes régionaux d'intervention et de redressement efficaces permettant de réagir aux catastrophes transfrontalières et de s'en remettre.

(P4 R-3) Le PNUD, avec l'appui financier de donateurs intéressés tels que la Suède, l'Allemagne et la France, entre autres, pourrait envisager de concevoir un plan de renforcement des capacités de redressement après catastrophe axé sur les institutions et les mécanismes régionaux. Ce plan, qui commencerait par détailler les lacunes en matière de capacités qui peuvent être comblées au moyen d'une formation technique ainsi que les lacunes détectées dans les politiques et stratégies pouvant être corrigées dans le cadre de futurs processus d'élaboration de politiques et de stratégies, pourrait ensuite formuler un ensemble de propositions viables en faveur de l'élaboration de futures politiques et stratégies régionales intégrant de manière plus complète le redressement après catastrophe. Il est conseillé de ne procéder à l'élaboration du plan que si le donateur intéressé

s'engage également à financer au moins une grande partie des actions envisagées, afin de s'assurer que la dynamique ainsi créée se maintiendra et d'encourager la réalisation des objectifs fixés. S'il est efficace, ce processus pourra être reproduit dans d'autres régions où le redressement après catastrophe en est à ses débuts.

(P4 R-3) Une série de documents d'information pourrait être commandée afin d'explicitier la valeur ajoutée, et, lorsque cela est possible, certains aspects des analyses coûts-avantages et du calcul du retour sur investissement, du redressement après catastrophe dans les secteurs et les domaines qui sont directement liés au redressement, mais dans lesquels les principes ou les idées des spécialistes du redressement après catastrophe ne sont pas appliqués pour le moment, notamment le financement de l'aide humanitaire et des interventions en cas de crise ainsi que les initiatives de sécurité et de stabilisation (y compris les programmes de sécurité climatique et d'adaptation aux changements climatiques). Ce travail pourrait s'appuyer sur les études existantes qui traitent de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du financement des interventions en cas de crise et de la gestion des situations de crise (UNDRR, 2020b). Dans une optique de diffusion et de sensibilisation, ces notes d'information devraient être portées à la connaissance des spécialistes de la sécurité climatique, de la stabilisation, de la sécurité et des questions humanitaires, mais, pour ce faire, il faudra probablement établir de nouveaux partenariats avec des organismes de recherche indépendants reconnus ou des groupes de réflexion travaillant déjà dans ces domaines.

(P4 R-3) À bien des égards, le PNUD est un chef de file en matière de recherche, de conseils stratégiques et d'action dans le domaine du redressement après catastrophe dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'étude de référence qu'il a réalisée en 2019 sur le redressement après catastrophe en Afrique (PNUD, 2019) ne traite qu'indirectement des questions spécifiques aux situations de conflit, ce qui constitue une lacune à combler. Dans cette étude, les conflits sont considérés comme un obstacle au redressement et un élément de complexité supplémentaire parmi un ensemble plus large de conditions socio-économiques et politiques, ou sont mentionnés en référence aux travaux menés par les spécialistes de la prévention des conflits sur l'évolution des situations de conflit à la suite de catastrophes naturelles telles que les inondations. Il conviendrait donc de mener une étude empirique portant spécifiquement sur le redressement après catastrophe dans divers contextes, depuis les situations de conflit armé actif jusqu'aux contextes présentant des niveaux élevés de violence interpersonnelle, et autres. Cela permettrait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les processus formels et informels de redressement après catastrophe sont mis en œuvre dans un sous-ensemble de zones touchées par des conflits en Afrique de l'Ouest, et les connaissances ainsi acquises pourraient orienter l'élaboration des futurs plans de travail visant à améliorer les processus de redressement. Sans ces données probantes, il existe un risque que les plans et les interventions de redressement après catastrophe bien intentionnés soient en fait mal adaptés aux situations de conflit qu'ils sont censés améliorer. Les recherches nécessaires gagneraient à être menées par une équipe interdisciplinaire composée de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et de la prévention des conflits.

(P4 R-7) Appuyer la mise au point d'approches intégrées de la gestion des catastrophes qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les pratiques d'intervention aux niveaux régional et national.

Les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe devraient envisager d'élargir la définition d'« intervention », de manière à ce qu'un plus grand nombre d'acteurs puissent intervenir.

Plus précisément, il serait utile que les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux continental, régional et national s'adressent à ceux qui travaillent au-delà de l'intervention humanitaire pour inclure ceux qui sont engagés dans des initiatives de stabilisation dans la région, en particulier dans la région du bassin du lac Tchad. Citons par exemple, le Mécanisme régional de stabilisation de la Commission du Tchad (PNUD, s.d.b). Il est possible de s'appuyer sur des partenariats existants, comme l'engagement parties prenantes régionales et nationales auprès des autorités locales, dans le cadre desquels il a été possible de freiner l'expansion de l'insurrection de Boko Haram en rétablissant la sécurité civile et en l'élargissant, parallèlement à la fourniture de services de base et au soutien des moyens de subsistance. Ces types de partenariats et d'interventions peuvent servir de points d'entrée pour intégrer les approches de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les initiatives de maintien de la paix et de stabilité, ainsi que dans les approches de développement tenant compte des risques, dans les situations de conflit.

(P4 R-9) Promouvoir une meilleure gestion de la réduction des aléas biologiques et appuyer les efforts déployés en ce sens.

Compte tenu de l'actuelle récession économique liée à la COVID-19, la possibilité de mettre en place des plans de redressement après la Covid-19 à l'échelle continentale, régionale et nationale constitue une occasion (si elle est gérée efficacement) de promouvoir également une approche plus concertée de la gestion des risques. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale et, par ricochet, sur l'aide extérieure, qui ont donné lieu à une réduction et un manque de financements signifient que des approches plus cohérentes qui font appel à la gestion et à la réduction des risques liés aux aléas biologiques comme point d'entrée pour d'autres aléas deviendront de plus en plus importantes. En effet, les recherches actuelles plaident déjà en faveur de l'adoption d'une approche multirisque pour les plans d'intervention et de redressement face à la COVID-19 (voir Quevedo et al., 2020). Les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe et les donateurs peuvent s'en servir pour défendre des approches plus holistiques de la gestion des risques de catastrophe et de santé. Toutefois, il sera nécessaire d'obtenir l'adhésion des principaux acteurs régionaux de la santé à ce programme afin de garantir que ces efforts conjoints sont menés en collaboration, plutôt que d'être considérés comme un élément qui accroît la concurrence pour des ressources déjà limitées.

Chapitre 11. Le redressement après catastrophe

Guide à l'intention des lecteurs

- La structure et la logique directrice du présent chapitre sont décrites en détail dans la section du chapitre 1 intitulée « Structure des chapitres ».
- Les lecteurs sont vivement encouragés à lire les chapitres sur les pays avant le présent chapitre afin de pouvoir remettre les informations, l'analyse et les recommandations fournies ici dans leur contexte.
- Pour faciliter la lecture, les recommandations relatives au redressement après catastrophe qui figurent dans les chapitres consacrés à l'analyse nationale et régionale sont également reproduites ici. Si une recommandation commence par l'un des codes de notre système, par exemple « (P2 R-4) », cela signifie qu'elle provient des chapitres consacrés à l'analyse nationale et régionale. Les recommandations qui ne sont pas précédées d'un tel code sont des recommandations spécifiques au redressement après catastrophe qui ne figurent pas dans les autres chapitres.
- Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités principales du Programme d'action de l'Union africaine.
- Bien que les recommandations sont formulées par pays, les lecteurs sont encouragés à adapter les recommandations relatives à un pays à d'autres pays, compte tenu du fait que de nombreux pays sont confrontés à des difficultés similaires en matière de redressement après catastrophe. De même, les recommandations fournies dans le chapitre sur le niveau régional (chapitre 10) peuvent également être pertinentes au niveau national.
- Des informations détaillées sur la collecte et l'analyse des données primaires et secondaires qui ont permis d'élaborer le présent chapitre figurent au chapitre 2 « Méthodologie ».
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport.

Introduction

Les mesures de préparation, d'intervention, de redressement et d'atténuation sont des mesures complémentaires relevant de la gestion des risques de catastrophe qui doivent être combinées de sorte à former une séquence d'actions. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) définit le redressement après catastrophe comme un processus de transformation par lequel les ménages et les communautés reconstituent leur patrimoine, rétablissent leurs moyens de subsistance et renforcent leurs capacités à gérer les conséquences d'une crise future (PNUD, 2019a, p. 10). La notion de résilience, c'est-à-dire la capacité d'une communauté ou d'une société exposée à des aléas à se préparer aux chocs et aux tensions futurs, à y résister, à s'y adapter, à les absorber et à les gérer est inhérente au redressement (PNUD, 2019a). Une gestion efficace des catastrophes implique de ne pas se contenter de réagir aux catastrophes et aux crises, mais de mener des activités de prévention et de préparation avant et après les catastrophes. Ainsi, la phase de redressement peut offrir une occasion unique de renforcer les capacités de résilience, et assurer la transition essentielle de l'aide d'urgence à un développement durable à plus long terme.

Le présent chapitre rend compte des résultats de l'évaluation portant spécifiquement sur le redressement après catastrophe dans les sept pays cibles et dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Les progrès réalisés depuis 2015 en matière de gestion du redressement après catastrophe et les difficultés à surmonter pour aller de l'avant sont évalués pour chaque pays. Le redressement après catastrophe étant un concept tout à fait nouveau dans la région, l'évaluation des progrès réalisés ne s'est pas appuyée sur un cadre prédéterminé mais plutôt sur un effort de recueil d'informations sur tous les éléments disponibles pouvant s'avérer pertinents, tels que, par exemple, des informations relatives à la gouvernance des risques de catastrophe en vue du redressement après une catastrophe, à l'intégration des questions relatives au redressement dans les mandats sectoriels et institutionnels, à la formation, aux compétences et aux capacités en matière de redressement après catastrophe, ainsi qu'aux outils et méthodes utilisés.

Le chapitre propose également des réflexions et des recommandations adaptées à chaque pays et à la région, qui visent à orienter et à améliorer les processus de redressement actuels et futurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le redressement après catastrophe étant une composante d'un système plus large de gestion des risques de catastrophe, il convient, pour réaliser des progrès en matière de redressement, d'appliquer également les recommandations formulées à cet égard dans les chapitres nationaux et le chapitre régional au regard des priorités 1 à 4 du Programme d'action de l'Union africaine ; elles sont reproduites ici pour faciliter la lecture. Les recommandations qui commencent par l'un des codes de notre système – c'est-à-dire par « (P2 R-4) », par exemple – sont des recommandations relatives au redressement après catastrophe qui proviennent des chapitres sur l'analyse nationale et régionale. Les recommandations qui ne sont pas précédées d'un tel code sont des recommandations spécifiques au redressement après catastrophe qui ne figurent pas dans les autres chapitres.

Le redressement après catastrophe au Burkina Faso

Progrès et réalisations

Ces deux dernières décennies, le Burkina Faso a déployé des efforts concertés pour renforcer ses capacités nationales de gestion des catastrophes, notamment les processus de redressement après une catastrophe. Au niveau institutionnel, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) a été créé en 2004 en tant que structure nationale chargée du renforcement et de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et infranational, l'accent étant mis sur la gestion des catastrophes et les différents aspects de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe (CONASUR, 2014).

Après d'importantes inondations survenues en 2009, le Gouvernement burkinabé a réalisé une évaluation des besoins après la catastrophe (Gouvernement du Burkina Faso, 2010). Par la suite, le financement accordé au pays par le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) visait essentiellement à mettre en œuvre un plan de redressement d'un montant de 1,4 million de dollars des États-Unis, coordonné par le CONASUR (GFDRR, 2016). En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du processus de redressement après les inondations de 2009, un plan national multirisque de préparation et d'intervention face aux catastrophes (le *Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes*) (Gouvernement du Burkina Faso, s.d. ; Gouvernement du Burkina Faso, 2016a) a été élaboré, ainsi qu'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2013-2017 (Gouvernement du

Burkina Faso, 2013) et un plan d'action national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe (le « Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020 ») (Gouvernement du Burkina Faso, 2016b). La Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et le Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe visent à renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion des risques, d'intervention et de redressement. Dans le cadre de la stratégie, des plans d'urgence régionaux ont été établis, notamment dans les zones touchées par des inondations et des conflits, avec le soutien du projet de renforcement des capacités nationales de résilience (PNUD, 2019a). En 2016, le Gouvernement a organisé des consultations en vue d'élaborer un cadre de redressement après catastrophe, bien que celui-ci n'a été ni adopté ni mis en œuvre par la suite (PNUD, 2019a).

Pendant la période couverte par la présente évaluation, le Gouvernement burkinabé a été un partenaire du programme de préparation à un redressement résilient 2014-2017, géré par le PNUD et financé par le Gouvernement japonais, ainsi que du programme de renforcement des capacités pour un redressement résilient (BCRR, phases I & II) financé par le Gouvernement luxembourgeois (PNUD, 2020a). Dans le cadre de ce dernier, deux formations à l'évaluation des besoins après une catastrophe ont été organisées, qui ont rassemblé des participants de plusieurs agences membres («démembrements») du CONASUR et de différentes régions du pays. Par la suite, un groupe d'experts national a été constitué, composé des membres des départements ministériels et démembrements du CONASUR ayant participé aux formations. Les formations portaient spécifiquement sur la gestion inclusive du redressement des populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PNUD, 2019a).

Le Burkina Faso ne s'est pas encore doté d'institutions et de programmes spécifiquement consacrés au redressement, mais il convient de noter que, si les aléas naturels les plus intenses dans le pays sont liés aux changements climatiques, ils sont néanmoins aggravés par l'insécurité sociale et les déplacements massifs de personnes touchées par les conflits et la précarité. Comme décrit dans le chapitre consacré au Burkina Faso, le pays a consenti des efforts considérables pour élaborer des plans nationaux de développement qui répondent aux besoins des plus vulnérables, mais il convient de mener des recherches supplémentaires pour évaluer la mesure dans laquelle ces programmes s'adaptent au caractère évolutif de la vulnérabilité des populations, ainsi que pour déterminer si leur mise en œuvre réussie se traduira par une réduction tangible, ou suffisante, des besoins de redressement après une catastrophe, le cas échéant.

Comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a validé la Stratégie et le Plan d'action genre (SPAG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la réduction des risques de catastrophe (CEDEAO, 2020a). La SPAG invite les pays participants à intégrer pleinement les questions de genre dans les politiques et programmes de gestion des risques de catastrophe, notamment en facilitant un redressement tenant compte des questions de genre et en suivant l'approche « reconstruire en mieux ». On estime qu'il est encore trop tôt pour extraire des preuves tangibles des données différenciées par genre ; cependant, il est essentiel de donner la priorité aux recommandations relatives au redressement tenant compte du genre pour faire en sorte que toute avancée en matière de redressement soit inclusive et équitable, conformément à la SPAG.

Difficultés et obstacles

Le Burkina Faso dispose d'un certain nombre d'institutions nationales qui interviennent dans la gestion des catastrophes, même si, à ce jour, les cadres législatif, politique et stratégique sont axés sur la préparation et l'intervention face aux situations d'urgence (PNUD, 2019a). Les principales conclusions de la présente évaluation (étayées dans le chapitre sur le Burkina Faso) soulignent l'inadéquation du cadre législatif relatif aux risques de catastrophe et au redressement après catastrophe, l'ancrage institutionnel limité du CONASUR et de ses démembrements par rapport à la Direction générale de la protection civile (DGPC), et le manque général de prise en compte du redressement après catastrophe dans le système national de gestion des situations d'urgence (PNUD, 2019a). D'ailleurs, la plupart des parties prenantes de la gestion des risques de catastrophe estiment qu'il faut en priorité réviser la loi 012/2014 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014) afin de clarifier les mandats respectifs du CONASUR et de la DGPC et de créer une entité centrale de coordination pour la prévention et de la gestion des crises placée sous l'autorité du Premier Ministre (consultation d'experts de haut niveau, 2021 ; entretien avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), 2021).

Comme d'autres pays du Sahel central, le Burkina Faso est confronté à une crise humanitaire prolongée et à des déplacements forcés en raison des violences et de l'insécurité persistantes dans les régions du nord, qui sont aggravées par l'augmentation des événements météorologiques extrêmes et l'intensification de la variabilité et des changements climatiques. Ces phénomènes exacerbent les facteurs de conflit, tandis que les conflits et les déplacements qui y sont associés entravent les capacités d'intervention et d'adaptation des populations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2020). Les prévisions de la FAO concernant l'augmentation de l'insécurité en matière d'alimentation et de moyens de subsistance ne font qu'appuyer les demandes croissantes adressées au CONASUR et à la DGPC (et à d'autres parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe) de renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes en privilégiant la mise en œuvre de mécanismes d'intervention opérationnelle efficaces, notamment en ce qui concerne le grand nombre de personnes déplacées.

Selon le spécialiste régional du redressement après catastrophe du PNUD (entretien avec le PNUD, 2021), bien que les acteurs nationaux ont bénéficié d'une série d'interventions visant à mettre en place des capacités de redressement, y compris les formations à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après une catastrophe (CRC), une assistance supplémentaire sera nécessaire pour renforcer les capacités des acteurs nationaux de la réduction des risques de catastrophe jusqu'à ce que le Gouvernement puisse lui-même engager des processus de planification du redressement. De même, l'on considère que l'adoption de la SPAG 2020-2030 de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a) est trop récente pour observer des changements tangibles dans la pratique aux niveaux national/infranational en faveur de groupes de population spécifiques, à savoir les femmes et les filles (entretien avec le PNUD, 2021).

D'une manière générale, les membres du personnel du projet du PNUD interrogés (entretien avec le PNUD, 2021) avaient le sentiment que la stratégie de renforcement des capacités mise en œuvre n'avait permis d'obtenir que des résultats limités en matière de renforcement des capacités locales, notamment en raison du caractère prolongé des crises, de l'instabilité des systèmes de gouvernance, de la rotation constante des fonctionnaires et de la forte dépendance vis-à-vis des financements

extérieurs. À court terme, les processus de redressement continueront probablement de dépendre fortement des connaissances techniques et des financements extérieurs.

À l'avenir, dans une région qui connaît des crises prolongées et récurrentes liées à des carences chroniques en matière de développement, et dans laquelle, selon les prévisions, l'insécurité alimentaire devrait s'accroître (FAO, 2020), la nécessité d'opérer une transition de l'intervention d'urgence vers le redressement résilient et la réduction des risques de catastrophe gagnera en importance. Il deviendra en particulier de plus en plus évident qu'il convient de renforcer la résilience pour mieux résister aux chocs et tensions futurs, les absorber et s'y adapter, ainsi que d'établir un lien avec des trajectoires de développement tenant compte du climat et des risques de catastrophe.

Recommandations

De nouvelles données probantes sont nécessaires pour éviter de répéter les mêmes erreurs

Les précédentes tentatives en vue d'établir un cadre de redressement après catastrophe au Burkina Faso étant restées en deçà du nécessaire, il convient de mieux comprendre les facteurs, les obstacles et les incitations liés au redressement après catastrophe pour orienter les futurs investissements dans ce domaine. De nouvelles recherches doivent être menées pour mieux comprendre le redressement après une catastrophe au niveau local, recenser les obstacles qui ont empêché la mise en œuvre du projet de cadre de redressement, et formuler une stratégie de redressement après catastrophe qui soit adaptée au Burkina Faso. Les activités spécifiques à mettre en œuvre sont présentées ci-dessous :

- (P3 N-6) De nouvelles recherches empiriques doivent être menées afin de mieux comprendre les flux de financement formels et informels qui sous-tendent les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux niveaux infranational et local. La méthodologie utilisée pour ces recherches devrait accorder une importance égale au financement formel et informel afin d'évaluer la mesure dans laquelle les individus et les communautés financent eux-mêmes les activités de réduction des risques, de déterminer les conséquences de ce financement sur les revenus et la sécurité financière des individus et des ménages, en appliquant le prisme de l'inclusion sociale pour repérer les variations intersectionnelles, et de comparer les avantages qu'il y aurait à réaliser des investissements ex ante par rapport aux conséquences ex post des catastrophes et au coût du redressement après une catastrophe.
- Il serait utile de commander une étude pour explorer les lacunes et les contraintes qui ont empêché les précédents efforts visant à faire progresser le redressement après catastrophe d'aboutir. L'étude devrait avoir pour objet de recenser les obstacles rencontrés précédemment, et de déterminer si ces obstacles existent encore aujourd'hui, ce qui a été fait pour les surmonter, et ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné. Les résultats pourraient permettre de définir une approche plus stratégique de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un futur cadre de redressement après catastrophe au Burkina Faso, tandis que les informations recueillies auprès des pays du continent ayant fait face à des contraintes similaires pourraient être utilisées pour éclairer les discussions concernant l'opportunité de concevoir un nouveau cadre de redressement après catastrophe dans le cas du Burkina Faso.
- (P4 N-2) Compte tenu des investissements techniques et financiers du PNUD dans le redressement après catastrophe dans toute la région, le Programme est bien placé pour contribuer à définir, en collaboration avec les spécialistes techniques dont il dispose au sein de

son équipe mondiale, une approche du redressement après catastrophe qui soit adaptée au contexte du Burkina Faso. Dans un premier temps, il faudrait renforcer les capacités des personnes clés au sein du CONASUR et de la DGPC, ainsi que des représentants des principaux ministères (infrastructures, santé, éducation, femme et genre), à comprendre ce qui se passe sur le terrain dans le cadre d'un processus formel de redressement après une catastrophe. Puis, en complément, une étude empirique initiale devrait être réalisée par un institut de recherche indépendant spécialisé dans la compréhension des processus informels d'auto-redressement entrepris par les populations locales. Cette étude permettrait à la fois de savoir ce qui se passe sur le terrain et de mieux connaître les capacités locales et traditionnelles en matière de redressement après une catastrophe. Ces connaissances devraient ensuite contribuer à l'élaboration d'un cadre burkinabé de redressement après catastrophe, assorti d'un plan de financement et d'un plan opérationnel de mise en œuvre. Dans la mesure du possible, ce plan devrait intégrer les thèmes centraux de la gestion efficace des risques, dont le genre et l'inclusion sociale, l'intersectionnalité, la prise en considération des risques de conflit et la protection de l'environnement, entre autres.

Établir des cadres juridiques et politiques

Parallèlement à l'élaboration d'un cadre burkinabé de redressement après catastrophe, il convient de mettre davantage l'accent sur l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et de financement permettant la mise en application d'un tel cadre. Les activités spécifiques à entreprendre pour ce faire sont présentées ci-dessous :

- En réponse à l'appel lancé au cours de la consultation d'experts de haut niveau (2021), le CONASUR serait avisé de travailler avec les acteurs nationaux de la réduction des risques de catastrophe afin de définir en priorité un processus de révision de la loi 012/2014 (Gouvernement du Burkina Faso, 2014). Cette révision devrait notamment viser à arrêter de manière plus précise le mandat du CONASUR et les mécanismes de responsabilité nécessaires à une préparation et à une gestion efficaces du redressement après catastrophe.
- À la lumière des connaissances acquises grâce à l'étude décrite ci-dessus, et en ligne de avec l'expérience acquise dans le cadre de l'évaluation des besoins après la catastrophe de 2009 (République du Burkina Faso, 2010), le CONASUR pourrait élaborer, avec le soutien des partenaires mondiaux et régionaux de la réduction des risques de catastrophe, des directives sur les cadres nationaux et infranationaux de redressement après catastrophe, assortis d'un plan de mise en œuvre et de financement lui-même basé sur une évaluation des besoins après une catastrophe. Les directives devraient en particulier porter sur l'application de stratégies de redressement rapide qui favorisent l'établissement de liens plus solides entre les processus d'intervention d'urgence et de redressement, et tout plan de mise en œuvre connexe devrait s'accompagner d'un plan de financement budgétisé afin d'aider les autorités nationales et infranationales à obtenir des financements internes et externes suffisants. En complément, un programme pluriannuel d'appui financier et technique, proposé par le PNUD, le GFDRR ou d'autres bailleurs de fonds intéressés, pourrait aider le Gouvernement à élaborer les directives, à lancer leur mise en œuvre et à trouver les financements supplémentaires nécessaires compte tenu des cadres de redressement après catastrophe mis au point. La fourniture d'un appui technique durable en vue d'obtenir des fonds supplémentaires est essentiel pour éviter de connaître les mêmes expériences que par le passé.

- (P4 N-4) En lien avec les recommandations relatives à la priorité 3, les donateurs régionaux et internationaux ayant déjà financé des activités de réduction des risques de catastrophe pourraient aider la DGPC à élaborer des plans d'investissement dans ce domaine afin de faciliter la mise en œuvre des treize plans d'organisation des secours (plans ORSEC) régionaux et d'appuyer la conception de plans ORSEC au niveau des provinces (entretien avec la DGPC, 2020). Compte tenu de son expérience en matière de redressement après les catastrophes, le PNUD pourrait envisager de mettre en place un programme de formation sur le redressement après catastrophe spécifiquement destiné aux décideurs régionaux qui concevront les plans ORSEC provinciaux, afin de veiller à ce que ces plans intègrent de manière appropriée des activités de redressement après catastrophe.
- En collaboration avec la CEDEAO et en application de la SPAG (CEDEAO, 2020a), le CONASUR pourrait établir des marqueurs de genre, et les mettre à jour régulièrement, dans le cadre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et des plans de renforcement des capacités aux niveaux national et local. Les informations relatives au genre devraient être collectées, ventilées et publiées afin d'orienter la définition des priorités en matière de planification et d'investissement liés au redressement.
- L'Union européenne (UE), le PNUD et la Banque mondiale, entre autres, pourraient fournir une assistance technique et financière en vue d'appuyer le Gouvernement dans la révision et la mise en œuvre ultérieure des plans nationaux de réduction des risques de catastrophe, notamment la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, le Plan national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe et du Plan multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes (Gouvernement du Burkina Faso, 2013 ; 2016a ; 2016b), en mettant l'accent sur le renforcement de la cohérence tout au long du cycle de la catastrophe afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de redressement. Il pourrait s'agir d'appliquer les principes directeurs du Cadre de Sendai relatifs à l'engagement de la société dans son ensemble pour autonomiser les acteurs locaux étatiques et non étatiques et mobiliser toutes les capacités existantes, y compris le volontariat local en tant que ressource stratégique pour le redressement des communautés (Volontaires des Nations Unies, 2018).
- Pour faciliter l'exécution de la stratégie jusqu'à l'échelon local, une évaluation indépendante des capacités organisationnelles du CONASUR à tous les niveaux administratifs (et en particulier au niveau infranational) pourrait être réalisée et servir de base à la révision de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, du Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques et du Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes (Gouvernement burkinabé, 2013 ; 2016a ; 2016b). Les ressources étant limitées, le plan pourrait dans un premier temps être mis à l'essai dans des sous-régions précises faisant face à des crises récurrentes.

Élaborer un cadre burkinabé de redressement après catastrophe

- (P4 N-6) Compte tenu de l'importance et de la continuité des financements reçus par le Burkina Faso au titre de l'action humanitaire, les experts de la réduction des risques de catastrophe du pays devraient envisager, en collaboration avec la CEDEAO, de publier un document d'information visant à mettre en lumière ce qu'impliquerait une prise en considération plus marquée de la résilience durable face aux catastrophes et du redressement à long terme après une catastrophe dans le cadre du financement de l'action humanitaire et des interventions en cas de crise. Il s'agirait essentiellement d'élaborer une version burkinabé des travaux que mène

actuellement le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) pour expliquer comment la réduction des risques de catastrophe s'inscrit dans le financement de l'intervention face aux crises (UNDRR, 2020). La rédaction d'un tel document constituerait un bon test pour la CEDEAO, car si celui-ci était accueilli favorablement par le Gouvernement et les bailleurs internationaux, il serait alors possible d'intégrer et d'intensifier les activités de réduction des risques de catastrophe dans le financement de l'action humanitaire et le cycle des programmes humanitaires. À partir des enseignements retirés des travaux du Groupe mondial sur le redressement rapide (GCER) et de l'approche reliant l'action humanitaire, le développement et la paix, l'équipe de pays des Nations Unies pourrait saisir l'opportunité que représente la révision de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, du Plan national pour le renforcement des capacités de réduction des risques et du Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes (Gouvernement du Burkina Faso, 2013 ; 2016a ; 2016b) pour promouvoir une approche du redressement qui renforce les liens entre intervention et développement. L'équipe de pays des Nations Unies peut utiliser l'avantage comparatif qu'elle a s'agissant de réunir des parties prenantes multiples pour rassembler les connaissances en matière d'action humanitaire et de développement qui permettront de traduire sur le plan opérationnel le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'établissement de rapports sur le redressement.

- Les institutions financières internationales (IFI) et les partenaires de développement qui sont en faveur du redressement après catastrophe et soutiennent le Burkina Faso seraient bien placés pour commander une étude ayant pour objet de proposer des dispositifs financiers novateurs associant intervention et redressement ainsi que des mécanismes de financement de la gestion des risques qui pourraient être mis à l'essai dans le pays. Il faudrait également examiner les différentes possibilités de créer des incitations à adopter de « nouvelles méthodes de travail » (ONU, s.d.) dans le cadre des liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et de renforcer les liens entre les processus d'intervention, de redressement et de développement.

Le redressement après catastrophe au Tchad

Progrès et réalisations

En tant que membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Union africaine, le Tchad a bénéficié d'une série d'interventions régionales et continentales, soutenues par des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, visant à renforcer ses capacités nationales de gestion des catastrophes, comme l'illustre, par exemple, la Stratégie régionale pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale (CEEAC, 2017), dont certains aspects concernent le redressement après catastrophe (voir la section sur la région ci-dessous).

Au niveau national, selon le dernier rapport d'activité relatif au résultat 2 du programme « Renforcer la résilience face aux catastrophes en Afrique subsaharienne » (programme soutenu par le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne, et mis en œuvre par la Banque mondiale et le GFDRR) (ACP et al., 2020), le projet de stratégie nationale et de plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe du Tchad a été rédigé et est actuellement examiné par l'UNDRR et la Commission de l'Union africaine (CUA) avant qu'une version définitive n'en soit établie. Le résultat 2 du programme comporte un volet particulier visant à améliorer les

évaluations après une catastrophe et la planification de la reconstruction. La formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après une catastrophe, organisée avec le soutien d'experts techniques de l'Union européenne et du PNUD, est l'une des activités principales menées au titre de ce volet. Lors des formations organisées, une place particulière a été accordée à la question de la fragilité et des conflits, car le Tchad et la région voisine du bassin du lac Tchad sont fréquemment touchés par des situations d'instabilité politique et d'insécurité caractérisées par des déplacements forcés et des perturbations répétées des activités de subsistance des populations.

Compte tenu de l'aggravation de la situation dans la région du bassin du lac Tchad, plusieurs évaluations exhaustives ont été commandées afin de mieux comprendre l'éventail des risques existants et de concevoir des solutions de gestion intégrée des risques permettant de faire face à la crise et de renforcer la sécurité. Parmi ces travaux, citons notamment : *Climate-Fragility Profile : Lake Chad Basin* (Nagarajan et al., 2018) ; *Lake Chad Development and Climate Resilience Action Plan* (Banque mondiale, 2016) ; *Shoring up stability: addressing climate and fragility risks in the Lake Chad Region* (Vivekananda et al., 2019).

De façon notable, tous les rapports soulignent, de différentes manières, le caractère systémique et interconnecté des risques, à savoir que les crises humanitaires, les changements climatiques, les conflits et le mal-développement sont liés et peuvent se renforcer mutuellement. Pour être efficaces, les solutions proposées devront tenir compte des risques et des difficultés interconnectés liés au climat et aux conflits que connaissent les populations touchées (Vivekananda et al., 2019). Dans le contexte tchadien, le redressement devrait prendre la forme d'un « processus de transformation » tenant compte des conflits qui réduit les vulnérabilités des populations touchées et renforce la résilience des communautés face aux chocs et tensions futurs, ouvrant ainsi la voie à une transition vers un développement tenant compte des risques (PNUD, 2019a).

Difficultés et obstacles

Pour comprendre la gravité des obstacles actuels et futurs à la progression du redressement après catastrophe au Tchad, il est nécessaire de rappeler certains éléments du profil de risque du pays. Selon l'indice pour la gestion des risques (INFORM) 2020 (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2020), le Tchad fait partie des dix pays les plus vulnérables aux risques de catastrophe. D'après le rapport mondial sur la crise alimentaire de 2020 (*Global Report on Food Crisis 2020*, FAO, 2020), on estime qu'un million de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë pendant la période de soudure de 2020, soit une hausse de 60 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte dégradation de la situation est due à la recrudescence de la violence et de l'insécurité dans la région du lac Tchad, qu'aggravent encore la variabilité croissante des températures ainsi que la fréquence et le volume des précipitations. Les populations de la région sont de plus en plus exposées aux effets des changements climatiques et des conflits en cours, qui touchent souvent la même zone en même temps. Selon les projections climatiques, les conditions météorologiques seront de plus en plus extrêmes et imprévisibles (FAO, 2020).

Dans la ligne de l'augmentation des risques de catastrophe, les événements très fréquents mais de faible gravité (risque chronique), qui sont principalement mais non exclusivement lié à des aléas très localisés, se multiplient et comptent pour la plupart des pertes liées aux catastrophes au niveau local (entretien avec le PNUD, 2021). Dans toute la région, l'augmentation constante des risques de

catastrophe fait prendre conscience de la nécessité d'une gestion du redressement, même si les capacités de gestion des catastrophes restent limitées et principalement axées sur les interventions d'urgence. À court terme, les processus de redressement continueront de dépendre fortement de l'assistance technique extérieure, malgré les formations aux méthodes applicables à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe.

L'expert régional du PNUD en matière de redressement (entretien avec le PNUD, 2021) a mis en évidence des contraintes importantes concernant l'amélioration du redressement au Tchad et dans les pays voisins, à savoir : une forte demande d'interventions d'urgence, des formations qui proposent un contenu limité aux outils spécifiques que sont l'évaluation des besoins après une catastrophe et le cadre de redressement après catastrophe, au lieu d'offrir une perspective plus large sur les processus de redressement, des moyens de mise en œuvre insuffisants (temps et ressources) alloués à la planification du redressement, une fragmentation des financements et des programmes entre les différentes phases du cycle de catastrophe, et l'absence de distinction entre les notions de risque de catastrophe, de résilience et de « reconstruire en mieux ».

Selon Peters et al. (2019), l'absence d'un contrat social fort au Tchad, qui est due au manque de confiance entre les citoyens et le Gouvernement, constitue une difficulté supplémentaire dans la mise en œuvre d'approches normatives de la gestion des risques de catastrophe. Bien que le Tchad ne dispose pas à ce jour d'une politique et de dispositifs institutionnels solides en matière de gestion des risques de catastrophe, il possède une expérience opérationnelle significative s'agissant d'intervenir face à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire, en partie parce que ces interventions sont financées par des donateurs extérieurs (Peters et al., 2019). Ces interventions d'urgence, conjuguées à l'intérêt croissant de la communauté internationale pour la question de la sécurité climatique dans la région du bassin du lac Tchad, pourraient servir de point d'entrée pour inscrire le redressement d'urgence dans un programme plus large visant à renforcer la résilience des communautés face aux risques climatiques et de catastrophe.

Recommandations

Élaborer des principes directeurs et des normes de performance en matière de redressement après catastrophe

Compte tenu du volume relativement faible de données de référence permettant d'étudier le redressement après catastrophe au Tchad, les efforts doivent viser à jeter les bases d'une meilleure compréhension de ce qu'impliquent les processus de redressement après catastrophe. Il convient pour ce faire d'établir des principes et des normes clairs en matière de redressement ainsi que de sensibiliser davantage les hauts fonctionnaires de l'administration et des ministères, comme indiqué ci-dessous :

- Dans le cadre d'une approche plus large visant à renforcer les processus de redressement après catastrophe dans la région du Sahel, la CEEAC et les partenaires internationaux, parmi lesquels l'Union africaine, notamment, pourraient élaborer un ensemble de principes directeurs et de normes de performance pour un redressement résilient dans le contexte subsaharien. Avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) et/ou d'autres bailleurs de fonds, le PNUD pourrait ensuite fournir des conseils techniques à la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe du Tchad en vue d'adapter ces principes et normes et de les diffuser auprès des membres de la plateforme nationale. Cela pourrait contribuer au lancement d'une discussion orientée vers l'action sur les possibilités d'encourager l'intégration

des processus de redressement dans les méthodes de travail des membres de la plateforme. Un soutien pourrait ensuite être progressivement fourni aux membres de la plateforme nationale pour qu'ils s'engagent à adopter les principes et les normes en question. Si tel est le cas, il conviendrait de mener des examens annuels des progrès accomplis à des fins de suivi et d'apprentissage.

- L'on ne pourra probablement faire réellement avancer des sujets spécialisés tels que le redressement après catastrophe que si des progrès notables sont accomplis au préalable au niveau des capacités et des moyens de gestion des catastrophes dans leur ensemble. Une assistance technique sera certainement requise pour influencer les politiques sur des de sujets tels que le redressement après catastrophe. Par exemple, dans le cadre d'une stratégie à plus long terme visant à sensibiliser l'ensemble du pays au redressement après catastrophe, la CEEAC et des partenaires de développement pourraient mener une campagne ciblée afin d'aider la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe du Tchad à rendre le sujet plus visible, ce qui permettrait d'inciter les hauts fonctionnaires et les ministres (tels que le Ministre de l'environnement) à reconnaître l'importance de prendre des engagements politiques et stratégiques officiels concernant les processus de redressement après catastrophe. Le réseau de praticiens en matière de réduction des risques de catastrophe n'en étant qu'à ses balbutiements, l'utilisation des termes « redressement au service de la résilience » dans le cadre de la campagne de sensibilisation semble judicieuse dans la mesure où le terme « résilience » jouit d'une acceptation et d'une utilisation relativement élevées parmi les acteurs de l'action climatique et humanitaire.

Inscrire le redressement après catastrophe dans le contexte de la sécurité climatique et de la stabilisation du climat

- Les pays donateurs qui participent aux discussions et aux instances sur la sécurité climatique et qui s'intéressent à la région du bassin du lac Tchad et à la gestion des risques de catastrophe, comme l'Allemagne et la France, entre autres, pourraient envisager de commander un rapport consultatif présentant le redressement après catastrophe comme un volet logique et nécessaire de toute action relative aux discussions sur la sécurité climatique. Ce serait un exercice intellectuel utile qui pourrait permettre d'orienter les fonds investis dans les conséquences des changements climatiques relatives à la fragilité et à la sécurité vers les processus de redressement après catastrophe. S'il est suivi d'effets, le GFDRR et le PNUD pourraient continuer à investir dans le renforcement des capacités de la CEEAC à soutenir la mise en place, dans le pays, de capacités locales de gestion du redressement à toutes les étapes du processus de redressement ; le redressement après catastrophe serait ainsi un moyen d'amener les discussions sur la sécurité climatique aux niveaux opérationnel et local.
- Au niveau international, il faudrait financer une petite coalition d'experts de la réduction des risques de catastrophe afin qu'elle contribue aux discussions en cours sur la sécurité climatique et qu'elle veille à ce que le mécanisme de sécurité climatique de l'ONU ainsi que les évaluations des risques, les programmes et les interventions en cours et à venir liés à la sécurité climatique accordent une place suffisante aux approches, aux outils et aux connaissances spécialisées en matière de gestion des risques de catastrophe. Étant donné que l'Allemagne a toujours participé aux discussions sur la sécurité climatique au Conseil de sécurité de l'ONU et qu'elle s'emploie à étudier la relation entre la réduction des risques de catastrophe et les conflits (voir Peters, 2019), elle serait bien placée pour financer une telle coalition.

- (Nouveau domaine) Intégrer efficacement les principes et les activités de redressement après catastrophe dans les programmes de redressement après une crise est certes un nouveau domaine de travail, mais il mérite d'être poursuivi afin de promouvoir l'approche du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ainsi que des approches plus intégrées de la gestion des crises dans les situations de conflit. Cela pourrait consister, par exemple, à utiliser des initiatives en cours, telles que celles du Projet de résilience au Sahel du PNUD et de la Commission du bassin du lac Tchad, afin de rassembler des experts de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques et des conflits aux côtés d'experts spécialisés dans d'autres chocs et tensions liés aux moyens de subsistance, aux changements politiques, au domaine militaire et à la sécurité. Intégrer des considérations sur les aléas dans les efforts relatifs à la paix, aux conflits et à la stabilisation pourrait encourager les acteurs qui ne se préoccupent généralement pas des aspects de la gestion des risques de catastrophe à adopter une approche plus large du redressement. Cela permettrait en outre de mettre à l'essai des méthodes de travail différentes et plus collaboratives qui, si elles s'avèrent efficaces, pourraient être appliquées à d'autres pays de la région.

Envisager d'autres approches pour promouvoir le redressement après catastrophe

Les recommandations présentées ci-dessus suivent l'approche normative de la promotion du redressement après catastrophe. Cependant, il faudrait également envisager de suivre des approches qui n'utilisent pas la terminologie de la réduction des risques de catastrophe mais qui exploitent plutôt les thèmes qui sont actuellement plus populaires sur le plan politique au Tchad (voir Peters et al., 2019) :

- (P4 N-4) Le redressement après catastrophe est pour ainsi dire inexistant dans le pays en termes d'experts techniques, d'allocation de fonds, de politiques ou de plans, ou d'institutions mandatées pour faire avancer le redressement. Les plans de renforcement des capacités et les plans d'urgence se heurtant dans l'ensemble à toute une série de limitations financières, politiques et techniques, il convient de réfléchir attentivement à la manière de faire progresser le redressement après catastrophe sans suivre l'approche normative consistant à élaborer un plan formel. Bien que cela puisse sembler illogique, il peut être préférable, au moins pendant quelques années, de se concentrer, au moyen d'investissements, sur la constitution d'une expérience fondamentale et d'une base de données empiriques pouvant à terme permettre de plaider en faveur d'une action plus systématique et concrète en matière de redressement après catastrophe dans le pays. Par exemple, en s'employant à tirer parti des opportunités politiques ou autres qui se présentent, les objectifs du redressement après catastrophe pourraient être intégrés dans des mécanismes, cadres et plans d'investissement « autres » (c'est-à-dire, qui ne relèvent pas directement de la réduction des risques de catastrophe). Cela demandera plus de travail aux tenants du redressement après catastrophe car ils devront déterminer comment obtenir des résultats dans ce domaine en utilisant non pas la terminologie de la réduction des risques de catastrophe mais un discours avec lequel l'audience est plus à l'aise, qu'il s'agisse d'intervention humanitaire, de moyens de subsistance et de sécurité alimentaire, de sécurité climatique ou même de stabilisation et de paix.

Le système des Nations Unies, avec le soutien du PNUD et en collaboration avec d'autres acteurs nationaux clés, pourrait envisager de mettre à l'essai cette approche au Tchad pour faire progresser le redressement après catastrophe, en tirant parti d'un partenariat avec une équipe multidisciplinaire de spécialistes spécifiquement orientée vers l'influence des politiques. Un programme expérimental de deux ans pourrait être conçu pour mettre à l'essai, sur le terrain, l'efficacité d'une approche plus radicale visant à faire progresser la réduction des risques de catastrophe sans recourir aux approches habituelles. Les efforts actuellement déployés dans le cadre de projets du PNUD, tels que le Projet de résilience au Sahel et le Mécanisme régional de stabilisation de la Commission du bassin du lac Tchad, pour intégrer les aspects liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans les tentatives de stabilisation du bassin du lac Tchad pourraient permettre de tirer des enseignements utiles sur les modalités possibles d'une telle intégration dans les situations de conflit.

Le redressement après catastrophe au Mali

Progrès et réalisations

Jusqu'en 2021, le Mali jouait un rôle officiel actif dans les initiatives mondiales et régionales de réduction des risques de catastrophe, notamment les initiatives menées par la CEDEAO en vue de renforcer les institutions et les politiques nationales en la matière. Ainsi, le Mali a adopté le Cadre de Sendai (UNDRR, 2015), la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2004), le Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (CUA, 2017), plus récent, et la SPAG de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a), et a contribué à leur mise en œuvre. En 2016, le Gouvernement malien a approuvé la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et le plan d'action associé (Gouvernement du Mali, 2016). Plus récemment, en 2020, le Mali a adopté la Stratégie régionale de gestion des inondations pour l'Afrique de l'Ouest 2020-2025 de la CEDEAO (CEDEAO, 2020b). Tous ces cadres et stratégies comportent des volets sur le redressement après une catastrophe, ce qui requiert de renforcer la planification du redressement après catastrophe (voir la section sur la région, ci-dessous).

Cependant, en juin 2021, le deuxième coup d'État militaire en l'espace d'un an a entraîné la suspension du Mali de l'Union africaine et de la CEDEAO (Reuters, 2021). Au vu de l'instabilité de la situation politique au moment de la rédaction du présent rapport, l'analyse et les recommandations fournies ici reposent sur l'hypothèse d'une réadmission du Mali dans ces instances.

En tant que partenaire du programme ACP-UE de renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique subsaharienne 2015-2020, placé sous la gestion de la Banque mondiale et du GFDRR (ACP et al., 2020), le Mali a participé à des actions concertées, notamment des formations sur les méthodes applicables à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe, afin de renforcer ses capacités en matière de redressement. Ainsi, en mars 2020, le Mali a participé à une formation conjointe, organisée au Libéria par la Banque mondiale, le PNUD et l'Union européenne, sur les méthodes normalisées qui sont utilisées pour mener une évaluation des besoins après une catastrophe et pour concevoir un cadre de redressement après catastrophe (ACP et al., 2020).

En 2019, à la suite d'inondations dévastatrices ayant touché certains quartiers de la capitale, Bamako, le Mali a réalisé sa première évaluation rapide des dommages après une catastrophe et a

élaboré un cadre de redressement connexe, le « Cadre de relèvement aux inondations » 2019 (République du Mali, 2019a ; 2019b), pour contribuer à définir les besoins en matière de redressement. Ces travaux ont été menés par le Ministère malien de la sécurité et de la protection civile, avec le soutien de partenaires de développement, dont l'Union européenne, le PNUD, l'OCHA, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la FAO. Ils couvraient plusieurs secteurs, parmi lesquels le logement, l'eau et l'assainissement, les transports, l'éducation, la santé et la réduction des risques de catastrophe. Bien que le Mali a récemment adopté la SPAG de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a), les dimensions de genre des conséquences des inondations de Bamako n'ont pas été mises en évidence dans l'évaluation des besoins après une catastrophe 2019 et le cadre de redressement connexe. Des éléments semblent indiquer que, pour remédier à cette lacune, le Mali aurait l'intention de mettre en place des processus de redressement tenant compte des questions de genre pour favoriser une véritable inclusion des femmes, des filles et des garçons touchés (entretien avec le PNUD, 2021).

Au niveau régional, le PNUD entend établir un groupe de professionnels et de fonctionnaires nationaux et régionaux convenablement formés en matière de redressement, qui soit capable de prendre en charge la gestion du redressement et de renforcer les capacités des acteurs nationaux de la réduction des risques de catastrophe (entretien avec le PNUD, 2021). À ce jour, au Mali comme ailleurs dans la région, les évaluations et les processus de planification du redressement restent fortement tributaires de l'expertise externe (entretien avec le PNUD, 2021).

Enfin, il y a lieu de penser que certains aspects du redressement après catastrophe sont indirectement pris en considération dans le cadre d'efforts plus larges visant à favoriser le développement socio-économique du pays. La vulnérabilité du Mali face aux catastrophes s'explique par la pauvreté endémique et la forte exposition du pays aux effets cycliques et de plus en plus fréquents de la variabilité du climat, des changements climatiques et de la désertification (FAO, 2020). En outre, bien que la sécurité semble s'améliorer dans le nord du pays, l'insécurité sévit fortement dans les zones centrales plus peuplées, ce qui compromet davantage la capacité des populations à faire face aux conséquences de la variabilité croissante du climat (FAO, 2020). Il est à espérer que les progrès accomplis au regard de ces tendances plus générales en matière de pauvreté et d'insécurité (voir le chapitre sur le Mali) auront des répercussions indirectes sur l'éventail des risques existants et, partant, sur l'ampleur des futurs besoins de redressement.

Difficultés et obstacles

La plupart des plans d'urgence et des plans d'intervention nationaux et infranationaux du Mali n'intègrent guère de dimension relative au redressement après catastrophe, et le pays ne dispose d'aucun plan opérationnel spécifiquement axé sur le redressement après catastrophe permettant d'assurer la mise en œuvre de mesures de redressement en cas de besoin (entretien avec les services de protection civile, 2020 ; entretien avec le PNUD, 2020). Il n'existe pas non plus dans le pays de mandat ni de responsabilité clairs au niveau institutionnel en matière de redressement après catastrophe, ni de stratégie de financement visant à appuyer la mise en œuvre de mesures de redressement.

Comme indiqué dans le chapitre consacré au Mali, les limites mises en évidence en 2019 demeurent pour la plupart préoccupantes, notamment l'inexistence de stocks prépositionnés de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au niveau régional, l'absence de capacité opérationnelle des Comités de Veille, les faibles capacités de suivi et de gestion de l'information du système

d'intervention, et l'absence de mécanisme visant à désigner à l'avance des infrastructures d'hébergement temporaire (Ministère de la santé et des affaires sociales, 2020).

Les progrès limités accomplis en matière de redressement après catastrophe doivent être replacés dans le contexte plus large de l'évolution de la gestion des risques de catastrophe dans le pays. Les aspects de la gestion des risques de catastrophe que sont la prévention, l'atténuation et le redressement ne sont pas encore bien définies, et le redressement après catastrophe n'est pas régi par un cadre législatif ou un mandat institutionnel clairs. En outre, l'absence de base de données centralisée sur les aléas et les vulnérabilités ainsi que de scénarios des risques encourus à court et moyen termes entrave les processus décisionnels qui pourraient aboutir à une planification d'urgence à plus long terme en vue de mettre en œuvre des processus de redressement après catastrophe.

Selon un haut fonctionnaire du Gouvernement (entretien avec le Centre national des opérations d'urgence (CNOU), 2021), « après l'évaluation rapide des besoins et le plan de redressement de 2019, le Gouvernement n'a guère investi dans l'élaboration de politique, des cadre et de plans de redressement ». Interrogé sur les progrès réalisés par le Mali en matière de redressement, un autre fonctionnaire a mentionné plusieurs cours de formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe qu'organise le PNUD depuis 2015. Ces deux témoignages donnent à penser que le concept de redressement après catastrophe n'entre pas en ligne de compte dans la prise de décision ou les investissements au Mali et, à ce jour, les initiatives de bonne volonté visant à promouvoir le redressement après catastrophe demeurent fragmentaires, fondées sur des projets et axées en grande partie sur les méthodes d'évaluation des besoins après une catastrophe.

La dispersion des responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophe, l'insuffisance des ressources financières et le manque de capacités techniques en matière de redressement après catastrophe sont autant d'obstacles à la mise en place d'un ensemble cohérent de mécanismes institutionnels, financiers et opérationnels prévisibles permettant de faire progresser le redressement après catastrophe dans le pays.

En outre, parallèlement à la nécessité de parfaire les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe dans l'ensemble du Mali, des mesures de prévention ou d'atténuation doivent être prises, comme, par exemple, l'application des politiques et des codes d'aménagement du territoire (République du Mali, 2019a). De telles mesures préventives pourraient réduire les besoins en matière de redressement après une catastrophe en atténuant les effets des aléas naturels, tels que les inondations, le cas échéant.

Compte tenu du niveau élevé de l'insécurité alimentaire, de l'instabilité persistante et des besoins humanitaires associés dans le pays, qui sont étroitement liés aux changements climatiques, à la pauvreté endémique et au sous-développement, il est nécessaire de mettre à profit l'action humanitaire comme point d'entrée pour appuyer un redressement résilient. Conformément à l'approche conceptuelle du redressement adoptée par le PNUD, une passerelle essentielle pourrait ainsi être établie vers un développement tenant compte des risques (PNUD, 2019a), même si les véritables processus de développement tenant compte des risques resteraient un objectif lointain. Pour créer un telle passerelle, il faudrait adopter une approche plus holistique de la gestion des risques de catastrophe qui renforce les liens entre les domaines de l'intervention, du redressement

et du développement, et qui, si elle portait ses fruits, pourrait renforcer la cohérence en permettant la réalisation de synergies entre les mandats et les secteurs traditionnels.

Recommandations

Renforcer les capacités techniques en matière de redressement après catastrophe

Pour que les tenants de la réduction des risques de catastrophe disposent des compétences techniques nécessaires pour promouvoir l'intégration du redressement après catastrophe dans la planification et la mise en œuvre de l'action en faveur du développement, de l'action humanitaire et de l'intervention face aux catastrophes au Mali, il convient en premier lieu de renforcer les capacités techniques en matière de redressement après catastrophe :

- (P4 N-5) Des possibilités de formation professionnelle doivent être proposées concernant tous les aspects de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe, en particulier des formations sur la réduction des risques et le redressement après catastrophe à l'intention des urbanistes et des professionnels de l'éducation. Cette conclusion était ressortie de l'évaluation des besoins après la catastrophe de 2019, mais n'a pas encore été suivie d'effet. Il serait utile de renforcer la formation sur ces thèmes dans les masters existants et d'offrir aux fonctionnaires travaillant au CNOU, dans les services de protection civile et dans d'autres organismes publics de gestion des catastrophes des stages en vue de leur perfectionnement professionnel.

Intégrer le redressement après catastrophe dans la révision des politiques et des plans

La mise en place de meilleures capacités techniques en matière de redressement après catastrophe offrira des opportunités à saisir en vue d'intégrer le redressement après catastrophe dans la révision des politiques et des plans, ainsi qu'en vue d'exploiter des thèmes qui suscitent un intérêt politique, comme le genre :

- (P4 N-2) Une série de sessions techniques pourrait être organisée avant la révision du plan national d'urgence. Chacune de ces sessions pourrait être organisée par différents membres de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, en fonction de leur spécialité, afin d'améliorer le niveau de connaissance des diverses questions dont le plan actuel ne traite pas suffisamment, à savoir, par exemple, la préparation, le genre et l'inclusion sociale, la planification urbaine, la coordination entre différentes échelles et les mécanismes décentralisés de réduction des risques de catastrophe, le redressement après catastrophe et le financement de la gestion des risques de catastrophe. Dans le cas où aucun membre de la plateforme ne dispose des compétences techniques dans l'un de ces domaines particuliers, l'UNDRR et d'autres entités du système des Nations Unies devraient fournir un soutien technique, en s'appuyant sur les vastes ressources disponibles sur PreventionWeb (2021).
- Sur la base de l'expérience acquise en matière de redressement après les inondations de 2019, le Mali pourrait élaborer un document de position sur le redressement après catastrophe, qui permettrait d'énoncer clairement les lacunes recensées dans la politique nationale ainsi que dans les mécanismes institutionnels et financiers, et d'orienter la planification et la mise en œuvre des processus de redressement après catastrophe en fonction des besoins. Pour veiller à que les formations sur les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe ne soient pas menées de manière isolée mais fassent partie d'un processus de redressement plus large, un document de position sur le redressement au niveau national pourrait également contribuer à mettre l'accent sur le redressement résilient en

tant que trait d'union stratégique entre l'intervention d'urgence et les processus de développement tenant compte des risques. L'élaboration de lignes directrices sur les cadres nationaux et infranationaux de redressement après catastrophe aiderait par ailleurs à mieux faire comprendre aux parties prenantes nationales la valeur ajoutée de la gestion intégrée des risques de catastrophe promue par le Cadre de Sendai. En outre, la plateforme nationale interdisciplinaire pour la réduction des risques de catastrophe du Mali pourrait jouer un rôle important en matière de rassemblement et de sensibilisation en faveur de la promotion d'un redressement résilient, tandis que le renforcement des liens entre intervention, redressement et développement pourrait permettre d'utiliser le redressement résilient comme point d'entrée pour accélérer la transition vers un développement tenant compte des risques.

- Avec l'appui du PNUD, la Direction de la protection civile (Ministère de la sécurité et de la protection civile) pourrait examiner la valeur ajoutée qu'apporterait l'élaboration d'orientations techniques sur les futurs cadres de redressement après catastrophe au Mali. S'il est vrai que ces orientations, aux côtés du document de position (décrit ci-dessus), pourraient contribuer à clarifier ce que le redressement après catastrophe implique sur le plan opérationnel dans le contexte malien ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs, il convient également de se demander si leur élaboration serait avantageuse sur le plan politique, et à quel moment il serait opportun de les élaborer (notamment en raison de la suspension du Mali de la CEDEAO et de l'Union africaine). Le moment venu, il conviendrait de réfléchir au niveau d'ambition à afficher ; devrait-il s'agir d'un cadre de meilleures pratiques aux ambitions élevées ou d'un cadre répondant à des objectifs « raisonnables » plus susceptibles d'être atteints ? Un cadre ambitieux comprendrait, par exemple, des éléments sur la gestion intégrée des risques de catastrophe et l'utilisation de l'intervention face aux crises pour promouvoir des mesures de redressement à plus long terme, tandis qu'un cadre plus raisonnable pourrait préciser les conditions minimales des interventions humanitaires permettant de ne pas compromettre les futurs processus de redressement après catastrophe.

Reconnaître le redressement après catastrophe comme faisant partie du mandat des dispositifs existants de gouvernance des risques de catastrophe

- Pour que le redressement devienne une composante essentielle du système national de gestion des catastrophes, il convient d'aider le personnel des dispositifs existants de gouvernance des risques de catastrophe à comprendre en quoi consiste le redressement et à agir en conséquence. Avec le soutien technique des organismes de l'ONU, le Comité interministériel pour la gestion des catastrophes pourrait charger le CNOU, qui est son bras opérationnel et le secrétariat de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, de formuler une vision à long terme visant à améliorer les processus de redressement après catastrophe au Mali. Dans un premier temps, il serait utile d'énoncer de manière relativement simple une ambition collective en matière de redressement après catastrophe, tout en favorisant la discussion sur les facteurs, les avantages, les obstacles et les incitations concernant le renforcement du redressement après une catastrophe dans le pays.
- Dans le cadre de la recommandation ci-dessus, une aide pourrait être apportée au Comité interministériel pour la gestion des catastrophes pour qu'il étudie les obstacles actuels à la pleine mise en œuvre du Cadre de relèvement aux inondations (République du Mali, 2019b) et aux recommandations issues de celui-ci. En fonction des résultats de cette étude, il pourrait être nécessaire de revoir et de renforcer les mandats et les mécanismes de responsabilité des

dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe existant dans le pays ; à défaut, de nouveaux travaux bien intentionnés sur le redressement risquent de connaître le même sort que le Cadre de relèvement aux inondations. Les ressources budgétaires étant susceptibles de constituer une contrainte majeure, il convient d'examiner l'opportunité et la manière de dégager un budget opérationnel pour les processus de redressement après catastrophe et de définir les résultats escomptés à l'issue des trois à cinq années à venir, compte tenu de ces contraintes budgétaires.

Mettre les crises à profit pour plaider en faveur du redressement après catastrophe

- Le Comité interministériel malien pourrait charger la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, avec l'appui technique de la Direction de la protection civile, du PNUD et de l'UNDRR, de plaider en faveur de l'obtention de fonds supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre d'approches intégrées de la gestion des risques de catastrophe dans le cadre desquelles des activités de redressement résilient seraient mises à l'essai en vue de renforcer la cohérence de l'approche du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Les activités menées habituellement en matière de développement se disputant déjà fréquemment un budget limité ainsi que l'attention politique, exploiter la visibilité d'une crise peut être l'un des rares moyens de susciter une discussion sur le sujet. L'on pourrait donc commencer par préparer à l'avance des messages de promotion à diffuser en cas de catastrophe ou de crise humanitaire, ou par accroître la visibilité du Mali sur la scène internationale, que ce soit au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale des Nations Unies.
- La suspension actuelle du Mali (depuis juillet 2021) de la CEDEAO et de l'Union africaine offre une occasion notable de s'employer à mieux comprendre comment la gouvernance des risques de catastrophe et les processus de redressement après catastrophe fonctionnent lorsqu'un pays ne fait partie d'aucun groupement régional, continental et international. Elle pourrait être considérée comme une grande possibilité d'apprentissage, car de nouveaux travaux de recherche pourraient être commandés pour mieux comprendre les conséquences de cette suspension sur les instances nationales de gestion des risques de catastrophe et les organismes de l'ONU qui continuent d'appuyer la réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur les efforts locaux visant à poursuivre l'obtention de résultats en matière de réduction des risques. Ces travaux pourraient contribuer à révéler ce qu'il se passe lorsque des bouleversements politiques désorganisent les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe. Ces informations pourraient ensuite inspirer de nouvelles approches visant à appuyer la continuité des résultats en matière de réduction des risques de catastrophe et de redressement après une catastrophe dans les contextes où le Gouvernement n'est pas le principal point d'ancrage, étant donné qu'il s'agit d'une difficulté que rencontrent de nombreux pays confrontés à des transformations politiques, et dont il n'est guère question dans les orientations actuelles sur la réduction des risques de catastrophe (voir Peters, 2019).

Mener une évaluation des besoins après une catastrophe tenant compte des conflits spécifique au contexte malien

- Des formations ayant été organisées sur la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe et ladite méthode ayant été appliquée lors des inondations de 2019, les évaluations des besoins après une catastrophe ont constitué le point d'entrée du redressement après catastrophe au Mali. En tant que méthode concrète et applicable, l'évaluation des besoins après une catastrophe doit continuer d'être considérée comme un point d'entrée utile pour le

redressement après une catastrophe dans tout le pays, même si elle n'est que l'une des composantes d'un processus plus large de redressement après catastrophe qui doit encore être mis en place. En s'appuyant sur l'expérience de 2019, la Direction de la protection civile pourrait envisager d'adapter cette méthode pour l'utiliser dans des zones touchées par des catastrophes liées aux aléas naturels qui sont également aux prises avec des conflits violents, une démarche que le GFDRR serait à même d'appuyer étant donné son regain d'intérêt pour les situations de conflit, et qui pourrait être considérée comme une activité préparatoire à l'établissement de futurs processus de redressement après catastrophe. Dans l'idéal, cet exercice devrait se faire en tirant parti des connaissances spécialisées des experts en matière de paix et de conflit et, partant, permettrait de mettre à l'essai des processus de redressement plus collaboratifs en vue d'établir un lien entre les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Si l'expérience est fructueuse, l'évaluation des besoins après une catastrophe pourrait non seulement être adaptée pour être utilisée dans les régions du Mali touchées par des conflits, mais aussi intégrer certains aspects de la prévention et de la gestion des conflits. Une évaluation des besoins après une catastrophe ainsi adaptée serait extrêmement utile pour toute l'Afrique de l'Ouest et la région sahélienne.

Adapter les mécanismes de protection sociale aux situations de conflit

- D'autres travaux de recherche pourraient être commandés afin d'étudier les moyens d'intensifier et d'appliquer systématiquement, au lendemain des catastrophes, les mesures de protection sociale dans les zones touchées par les conflits. Ces travaux devraient s'appuyer sur les expériences relatives au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix menées avec succès dans d'autres pays (c'est-à-dire qui relient les initiatives dans ces différents domaines), afin de trouver le meilleur système institutionnel, législatif et politique possible pour faire en sorte que le changement soit durable dans le temps. L'étude de la Commission européenne (CE) sur la protection sociale dans les zones touchées par les conflits (Smith et Kuehlke, 2019) montre que la stratégie malienne d'accès aux services de base peut être adaptée à la situation complexe des zones touchées par les conflits. De nombreuses interventions humanitaires visant à accroître l'accès physique aux services et à atténuer les contraintes financières afin d'améliorer la fourniture de services de base aux populations vulnérables s'avèrent également efficaces. L'étude de la Commission européenne recommande d'institutionnaliser les normes de protection sociale en adaptant les régimes nationaux de prestation de services aux zones touchées par les conflits (Smith et Kuehlke, 2019). Les recommandations pratiques figurant dans l'étude méritent une attention particulière car elles visent à appliquer les principes fondamentaux et les meilleures pratiques de l'action humanitaire à la conception et à l'adaptation des programmes de développement nationaux, en ligne avec l'approche du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Si la protection sociale est étendue et améliorée, l'intégration des vulnérabilités liées aux aléas naturels et des conséquences de ceux-ci pourrait être examinée pour compléter l'accent actuellement placé sur l'accès à la fourniture de services de base, favorisant l'adoption d'une perspective plus large des chocs et des tensions que subissent les populations à risque dans les situations de conflit.
- Sur la base des résultats des travaux de recherche décrits plus haut, les acteurs nationaux et régionaux de la protection sociale pourraient vouloir étudier en priorité la possibilité de mobiliser des partenaires financiers et techniques supplémentaires pour étendre le champ géographique du Projet d'urgence sur les filets sociaux (*Jigisemejiri*) à d'autres zones à haut

risque. Il pourraient aussi envisager la possibilité de mettre en œuvre des programmes de protection sociale similaires dans des contextes de redressement. De même, le Mali (parmi les pays couverts par la présente étude) est bien placé pour tester des adaptations du projet actuel sur les filets sociaux visant à accroître la réactivité aux chocs et permettre ainsi d'atténuer les conséquences des catastrophes. L'on pourrait par exemple mettre à l'essai le versement d'allocations tenant compte des chocs, en s'inspirant des expériences d'autres pays sahéliens et des travaux du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le financement fondé sur les prévisions (Wilkinson et al., 2020).

- En collaboration avec des donateurs et des partenaires de développement tels que ceux du Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), 2020a), le PNUD pourrait s'appuyer sur les études de Wagner et Jaime (2020) pour recenser les mécanismes de financement des risques de catastrophe actuellement utilisés en Afrique et susceptibles d'être adaptés au contexte malien, y compris, par exemple, les fonds de redressement et de résilience, le financement souverain des risques de catastrophe et la mutualisation des risques, ainsi que le financement fondé sur les prévisions. Cela pourrait contribuer à élargir l'éventail des options jugées actuellement comme des moyens viables de financer les activités de gestion des risques de catastrophe et de redressement après catastrophe, et pourrait s'inscrire dans le cadre d'un objectif mondial plus large visant à tester et à démontrer les avantages des interventions de redressement après une catastrophe qui relie l'action humanitaire, le développement et la paix dans différents contextes opérationnels.

Le redressement après catastrophe en Mauritanie

Progrès et réalisations

La Mauritanie est membre de la Ligue des États arabes et de l'Union du Maghreb arabe (UMA) (elle n'est pas membre de la CEDEAO) et fait partie de l'Union africaine. Le pays a adopté la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2004) et le Programme d'action associé (CUA, 2017), conformément au Cadre de Sendai. Les éléments du redressement après catastrophe de chacune de ces instances et de chacun de ces mécanismes diffèrent (voir la section sur la région, ci-dessous). La Mauritanie applique également la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe 2030 (UNDRR, 2018), dont l'un des objectifs spécifiques consiste à garantir que les mesures de réduction des risques de catastrophe sont intégrées dans les processus de redressement et de relèvement après une catastrophe (UNDRR, 2018, p. 22).

La Mauritanie dispose d'une Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe (République Islamique de Mauritanie et PNUD, 2007) relevant de la compétence de la Direction de la protection civile, mais l'on considère généralement que le redressement après catastrophe accuse un certain retard. Lorsqu'il est prévu, le redressement après catastrophe est largement axé sur la production d'une évaluation des besoins après une catastrophe ou l'utilisation d'outils similaires. Plusieurs évaluations ont été réalisées ces dernières années. En 2019, après que d'importantes inondations ont touché différentes provinces, le Croissant-Rouge mauritanien a dirigé une évaluation des besoins après une catastrophe interinstitutions, à laquelle ont collaboré des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes des Nations Unies et des administrations locales. L'évaluation a fait état des conséquences de cette catastrophe sur les ménages touchés et des dommages causés aux infrastructures et aux biens matériels (FICR, 2020b). Plus récemment,

en 2020, les autorités locales de la région (*wilaya*) de Hodh El Chargui ont mis en place une commission d'évaluation des dommages chargée de procéder à une évaluation des besoins afin de déterminer les priorités en matière d'intervention d'urgence et de redressement (FICR, 2020b).

L'état de référence 2015 établi pour les besoins de cette évaluation a mis en évidence des efforts fragmentaires en matière de redressement. Parmi ces efforts, l'on distingue le plan d'urgence conjoint du secteur de l'éducation, à l'initiative du Ministère de l'éducation et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui comprend un important volet d'interventions d'urgence et d'activités de redressement rapide ciblant les enfants et les jeunes (Badji et al., 2014).

En 2017, une avancée a résidé dans l'adoption du Cadre de partenariat pour le développement durable (CPDD) 2018-2022 (ONU et République islamique de Mauritanie, 2018), qui facilite la coordination du soutien que l'ONU et des ONG apportent au Gouvernement et intègre la planification de l'action humanitaire et du développement. Le CPDD offre la flexibilité nécessaire pour élaborer des plans d'intervention face à un événement particulier, favorise l'accès aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire, et comprend un axe de travail spécifique sur le renforcement de la réduction des risques de catastrophe et des dispositifs d'alerte rapide (Humanitarian Response, 2019). La concentration géographique du CPDD dans des zones hautement vulnérables (Hodh El Chargui, Guidimakha et la zone péri-urbaine de Nouakchott) et les solutions durables faisant intervenir plusieurs organisations qu'il propose concernant la situation particulière des réfugiés sont susceptibles de produire des résultats notables en matière de redressement.

À l'heure actuelle, la Mauritanie reste confrontée à des aléas naturels récurrents, tels que des précipitations irrégulières et des sécheresses et des inondations à répétition, qui ont des répercussions sur la production alimentaire et les prix. Comme d'autres pays de la région, la Mauritanie accueille un grand nombre de réfugiés (Avril, 2021), dont le retour est subordonné au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le nord du Mali.

En théorie, les besoins liés au redressement après une catastrophe, ou du moins les conséquences d'une catastrophe et les besoins qui en découlent, peuvent être réduits par une gestion efficace des risques de catastrophe et un renforcement de la résilience. Plusieurs cadres directeurs relatifs à la politique de développement contribuent à renforcer la résilience directement en Mauritanie. S'ils sont mis en œuvre, ils auront des effets tangibles sur les processus de redressement après catastrophe car ils apporteront des améliorations fondamentales aux vulnérabilités et profils de risque de référence. Par exemple, la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable 2017-2021 et le Plan d'action connexe (République islamique de Mauritanie, 2017) sont fortement axés sur l'atténuation de la pollution urbaine, la prévention de l'érosion du littoral qui menace Nouakchott, la prévention des émissions de gaz nocifs, et le renforcement des dispositifs d'alerte rapide en cas de catastrophe et d'intervention face aux catastrophes. La stratégie comporte également un volet thématique dédié au renforcement de la gestion des connaissances relatives aux risques environnementaux (République islamique de Mauritanie, 2017). De même, le Cadre de partenariat par pays (CPP) relatif à l'aide au développement international 2018-2023 (Banque mondiale, 2018) rend compte de la nécessité de se concentrer sur les investissements à long terme pour réduire la vulnérabilité des populations rurales et urbaines face aux effets des changements climatiques. Le CPP actuel met l'accent sur l'adaptation aux effets des changements climatiques et le renforcement de la résilience environnementale, ainsi que sur la stabilité macroéconomique aux fins de la résilience économique (Banque mondiale, 2018, p. 2).

En 2020, la Banque africaine de développement (BAfD) a approuvé l'octroi de fonds supplémentaires dans le cadre du Programme de financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRIFi, 2020). En partenariat avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), ces fonds seront utilisés pour fournir un appui technique et institutionnel visant à améliorer la capacité du pays à renforcer sa résilience face aux catastrophes liées à la sécheresse et à établir un mécanisme d'assurance indexée pouvant permettre de financer une intervention rapide fondée sur les prévisions en faveur des populations touchées par les catastrophes.

Difficultés et obstacles

Le concept de redressement après une crise ne ressort toujours pas des politiques et des pratiques de la Mauritanie, ce que dénotent notamment l'absence de référence à des concepts tels que le principe consistant à « reconstruire en mieux » et le manque d'investissements systématiques en faveur du renforcement de la résilience dans les zones touchées par des catastrophes. Il n'existe aucun document d'orientation nationale sur le redressement après catastrophe, et l'on trouve peu de références aux processus de redressement dans les documents stratégiques et opérationnels analysés dans le cadre de la présente étude. Ces constatations rendent compte du caractère embryonnaire du redressement après catastrophe sur le plan conceptuel et opérationnel dans le pays et dans la région. En outre, les instances et mécanismes régionaux, ainsi que des entités telles que l'UNDRR et la Ligue des États arabes, sont jusqu'à présent restés relativement silencieux sur ce que pourraient être les processus ou les objectifs des pays de la région en matière de redressement après catastrophe.

Le système national de gestion des risques de catastrophe et le centre national de gestion des crises de la Mauritanie continuent de se concentrer essentiellement sur la coordination des secours en cas de catastrophe. La présente évaluation a mis en évidence la nécessité de poursuivre l'intégration des processus de planification de l'action humanitaire et du développement, y compris l'élaboration d'un cadre national de redressement adapté aux risques locaux. Comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, le renforcement des liens entre l'action humanitaire et le redressement résilient en Mauritanie peut permettre de mieux prendre en compte les réalités locales des risques, de créer des synergies entre les programmes et d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des plus vulnérables. Pour déterminer les moyens d'y parvenir dans la pratique, il convient de mettre à l'essai de nouvelles approches et de rassembler des données sur ces parcours d'apprentissage. Dans un contexte à haut risque comme celui de la Mauritanie, cet effort exigera également des donateurs qu'ils revoient leur tolérance au risque, c'est-à-dire qu'ils devront être prêts à accepter un taux d'échec plus élevé ou des résultats plus modestes.

S'il est manifeste que diverses méthodes sont employées pour mener les évaluations des besoins après une catastrophe, il n'existe en revanche pas de fichier central des données, ni de protocoles normalisés concernant la collecte, l'analyse ou le stockage des données, ni de méthodes approuvées au niveau national ou normalisées. La création d'une plateforme de partage des connaissances sur les résultats des évaluations des besoins après une catastrophe, s'inscrivant dans le cadre d'une initiative plus large visant à combiner les systèmes d'information nationaux sur la gestion des risques de catastrophe, est une priorité du Programme d'action de l'Union africaine qu'il serait utile de promouvoir dans le contexte mauritanien.

Actuellement, aucune institution mauritanienne n'est légalement responsable de l'obtention d'avancées en matière de redressement après catastrophe ou de coordination des programmes de

redressement. Si l'inclusion du redressement après catastrophe dans la législation nationale serait un progrès bienvenu, il est important de noter qu'en Mauritanie et dans la région sahélienne, les risques de catastrophe sont souvent dus à une dégradation de l'environnement à plus long terme. Par exemple, les aléas les plus importants sont liés aux effets du déclin des écosystèmes et des changements climatiques, aggravés par l'obsolescence des infrastructures. La désertification expose davantage les populations à l'insécurité alimentaire, tandis que les inondations récurrentes qui touchent les habitants de Nouakchott sont dues à un système d'évacuation inadéquat qui souffre d'un mauvais aménagement urbain et d'une mauvaise gestion des zones côtières ; les conséquences des inondations devraient s'aggraver avec les changements climatiques (Smith, 2016).

Dans un contexte où la fréquence et l'intensité des catastrophes augmentent en raison des changements climatiques et environnementaux à long terme, engendrant un besoin croissant de capacités d'intervention d'urgence, la conception actuelle du redressement après catastrophe comme un domaine distinct relevant de la compétence des personnes chargées de la gestion des risques de catastrophe n'est sans doute pas la meilleure approche. De façon intentionnelle ou non, les acteurs mauritaniens qui comprennent le concept de redressement après catastrophe considèrent qu'il n'a pas de lien avec certaines des problématiques dominantes du pays, à savoir l'action humanitaire, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction de la pauvreté. En Mauritanie, le redressement après catastrophe pourrait gagner à être redéfini dans le cadre d'une nouvelle approche l'associant plus étroitement à l'action humanitaire, pour les mesures de redressement à court terme, et à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction de la pauvreté, pour les mesures de redressement à moyen et long terme (entretien avec l'ancien point focal national de la réduction des risques de catastrophe, 2021).

Recommandations

Repenser le discours de promotion du redressement après catastrophe en s'appuyant sur un examen des dépenses publiques

Il convient de reconsidérer le discours de promotion du redressement après une catastrophe, c'est-à-dire de trouver les mots et d'utiliser la terminologie et la définition les plus susceptibles de susciter de l'intérêt en vue d'obtenir des résultats dans le domaine de la résilience aux catastrophes. Pour cela, un travail préparatoire est nécessaire :

- (P3 N-2) Les concepts de réduction des risques de catastrophe et de résilience ne semblent pas être des sujets dominants en Mauritanie. Cette situation peut en partie s'expliquer par les flux de financement des donateurs, qui se concentrent sur d'autres domaines connexes tels que les changements climatiques, la protection de l'environnement, la protection sociale et la décentralisation. Cela ne signifie pas nécessairement que la Mauritanie n'investit pas dans la réduction des risques de catastrophe et le redressement après catastrophe, mais plutôt que les investissements sont orientés vers d'autres flux de financement qui ne portent pas le nom de « réduction des risques de catastrophe ». La réalisation d'un examen des dépenses publiques, par un organisme de recherche indépendant ayant de l'expérience dans ce type d'études, dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques pourrait permettre au Gouvernement mauritanien de mieux comprendre l'organisation des finances publiques afin de relever certains des défis les plus urgents auxquels le pays est confronté et qui contribuent directement et indirectement à chacune des priorités du Cadre de Sendai et aux activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine. Au

moyen d'une analyse d'économie politique, l'examen pourrait viser à mettre au jour non seulement le volume des fonds, les tendances du financement et l'utilisation des fonds, mais aussi les facteurs, les obstacles, les opportunités et les incitations relatifs aux différents flux de financement. Pour être tournée vers l'avenir, l'étude pourrait recenser les éventuelles sources de financement futures aux niveaux national et international, y compris les possibilités offertes par les différents fonds pour le climat. Cette recommandation gagnerait à être appliquée dans le cadre d'un projet en cours du Gouvernement mauritanien, du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé « Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté/environnement de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée et des politiques sectorielles en relation avec les objectifs de développement durable en Mauritanie ». Ce projet vise à soutenir les institutions nationales pour qu'elles continuent d'investir dans la croissance d'une façon qui contribue à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable de l'environnement, en tenant compte des questions de genre (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

- Une série de documents pourrait être commandée pour présenter de nouvelles approches du redressement après une catastrophe qui n'utilisent pas le discours normatif de la réduction des risques de catastrophe. Ces documents devraient expliquer, par exemple, en quoi les processus de redressement après catastrophe sont nécessaires et comment des résultats pourraient être obtenus dans ce domaine, tout en utilisant la terminologie de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction de la pauvreté, qui suscite sans doute davantage d'intérêt dans le contexte mauritanien. Des recommandations similaires ayant été faites pour le Tchad, le commanditaire de la série de documents pourrait envisager de financer un petit projet de recherche dans un sous-ensemble de pays afin d'étudier les conséquences possibles de l'adoption d'approches radicalement différentes pour faire progresser le redressement après catastrophe.

Améliorer la gouvernance des risques de catastrophe pour favoriser le redressement après catastrophe

- (P2 N-7) Parallèlement aux recommandations formulées au regard de la P1 N-1, le Gouvernement mauritanien pourrait se servir de l'examen législatif mené en 2016 (Lo, 2016) pour déterminer quelles évolutions de la législation permettraient d'intégrer davantage la préparation aux situations d'urgence et le redressement dans les responsabilités du centre de veille, d'alerte et de conduite des crises (COVACC) et des services de protection civile, et pour définir clairement le rôle des différentes institutions concernant la prévention ainsi que la coordination et la supervision du redressement. Dans le cadre de cette réforme législative, les responsabilités au niveau infranational et les modes de collaboration les plus efficaces entre les différents niveaux de gouvernance des risques de catastrophe pourraient être énoncés clairement.
- La Direction de la protection civile et le COVACC auraient intérêt à donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie nationale actualisée de gestion des risques de catastrophe afin de mettre davantage l'accent sur le redressement résilient et les liens avec les interventions d'urgence. Pour servir de base à l'élaboration de cette stratégie, le PNUD pourrait commander de nouvelles études empiriques sur les cadres et les activités de redressement après catastrophe qui peuvent être mis en place dans un contexte où l'intervention d'urgence domine et où les structures de gouvernance des risques de catastrophe font défaut. Ces études devraient explorer le potentiel des processus de planification du redressement pour renforcer les liens

entre les interventions d'urgence, le redressement, l'adaptation aux changements climatiques et le développement, d'une part, et les contextes opérationnels plus difficiles, tels que ceux dans lesquels on compte un nombre élevé de Maliens déplacés dans leur propre pays, d'autre part.

Mettre à l'essai des orientations sectorielles sur les bonnes pratiques en matière de redressement après catastrophe

- Le PNUD pourrait envisager de faire de la Mauritanie un pays pilote pour l'élaboration du projet d'outil stratégique prévu dans le cadre de ses travaux sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement (PNUD, 2020b), afin de renforcer la cohérence entre les différents cadres politiques d'adaptation aux changements climatiques et de développement et de les harmoniser au titre d'un objectif commun de résilience des populations. La Mauritanie pourrait également être proposée comme candidate pour participer au groupe informel d'experts convoqué à Bonn par l'UNDRR, qui vise à renforcer le concept de gestion globale du climat et des risques de catastrophe par une harmonisation des lois, des politiques et des plans d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, conformément à l'objectif 1 du Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques (FICR, 2020a). Cette harmonisation devrait viser une meilleure compréhension du redressement après catastrophe et une action accrue dans ce domaine ; que l'on utilise ou non la terminologie du redressement après catastrophe est une préoccupation secondaire.
- Il est nécessaire d'expérimenter différentes manières de démontrer les liens concrets entre les opérations de secours et de redressement. En partenariat avec la FICR et les parties prenantes gouvernementales concernées, le PNUD pourrait chercher à traduire en termes opérationnels le passage progressif des secours au redressement, tel qu'il est décrit dans l'approche conceptuelle du redressement adoptée par le PNUD (PNUD, 2019a), dans le cadre de projets pilotes portant sur une série de plans d'intervention d'urgence et de contextes de catastrophe localisés. Les projets pilotes peuvent permettre d'acquérir une expérience pratique du déroulement concret des transitions dans différents contextes de risques en Mauritanie, qui pourra ensuite servir à l'élaboration d'orientations pertinentes sur les bonnes pratiques permettant de mettre en œuvre ces liens à l'échelle du pays.
- Le Croissant-Rouge mauritanien pourrait, en partenariat avec le COVACC, sélectionner un sous-ensemble de secteurs prioritaires qui seraient la cible de campagnes internes en faveur du redressement après catastrophe. Plus précisément, un ensemble de guides pratiques de base portant chacun sur un secteur particulier pourrait présenter la marche à suivre, étape par étape, pour intégrer les principes et les pratiques relatifs au redressement résilient dans la planification et la mise en œuvre des interventions d'urgence. Ces guides pourraient être mis à l'essai et améliorés, et, si les tests sont satisfaisants, diffusés auprès d'autres États arabes et pays de la région sahélienne à titre d'exemple de bonne pratique. Il conviendrait également d'envisager d'élaborer un ensemble de guides pratiques pour différents contextes d'intervention d'urgence, notamment les contextes associant des catastrophes liées aux aléas naturels et des conflits violents, et les contextes dans lesquels le nombre de nombreuses personnes sont déplacées dans leur propre pays.

Utiliser les processus de redressement après la COVID-19 comme point d'entrée pour appliquer le redressement après catastrophe à un éventail plus large d'aléas

- Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, et compte tenu de l'interconnexion des risques de catastrophe systémiques, les organismes de l'ONU pourraient utiliser les processus de redressement après la COVID-19 pour renforcer les capacités de redressement des institutions mauritaniennes et, ce faisant, s'attacher à renforcer la résilience face à un éventail plus large de chocs et de tensions. Plus précisément, la Mauritanie comptant de populations de personnes déplacées et de réfugiés, elle pourrait être un cas d'étude utile pour que des organismes de l'ONU tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD étudient les modalités de l'adoption de processus de redressement liés aux aléas biologiques (qui relèvent du Cadre de Sendai) dans des contextes caractérisés par la présence de populations de personnes déplacées et de réfugiés difficiles à atteindre et marginalisées. Lorsque c'est possible, le PNUD devrait intégrer les concepts de la gestion des risques de catastrophe dans les processus de redressement après la COVID-19 impliquant des personnes déplacées et des réfugiés. De même, l'UNICEF et le PNUD pourraient étudier les moyens d'intégrer, dans les processus d'intervention et de redressement après la COVID-19, des activités de communication sur la préparation aux inondations, étant donné le risque de fortes pluies dans les zones inondables (UNICEF, 2021).
- (P4 N-4) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2017) a précédemment recommandé d'élaborer un plan d'urgence et d'intervention multirisque dans le domaine de la santé publique. En mettant à profit les fonds des donateurs externes destinés aux processus de redressement après la COVID-19, le Gouvernement mauritanien, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pourrait tenter d'obtenir des fonds en vue d'appliquer cette recommandation et de l'étendre pour y inclure des composantes de redressement.

Explorer les possibilités offertes par les programmes réactifs aux chocs pour améliorer les processus de redressement après catastrophe

- Avec le soutien du PNUD, du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Banque mondiale et de l'AFD, le Ministère de l'environnement et du développement durable, la Direction de la protection civile et le COVACC pourraient promouvoir la mise en place d'un mécanisme national d'exécution de programmes de résilience réactifs aux chocs qui cibleraient les zones à haut risque touchées par des catastrophes afin d'accélérer les efforts de redressement. Le programme de protection sociale de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 est un bon exemple de programme que l'on pourrait adapter pour en faire un programme réactif aux chocs causés par les catastrophes (République islamique de Mauritanie, 2015).
- À l'appui de la recommandation ci-dessus, il convient de noter que le CPP 2018-2023 de la République islamique de Mauritanie comprend des programmes de développement réactifs aux chocs (Banque mondiale, 2018). La Banque mondiale pourrait tirer des enseignements de la mise en œuvre de tels programmes et montrer qu'une réaffectation flexible des ressources aux zones touchées par les crises peut être un outil efficace pour soutenir un redressement rapide.
- De même, l'on aurait intérêt à placer l'autonomisation des femmes au centre des programmes réactifs aux chocs et à subordonner le financement à l'obtention d'un engagement véritable de tous les partenaires. Le Ministère de l'environnement pourrait demander le soutien de l'équipe du projet GenCap (un partenariat interinstitutions visant à soutenir le renforcement des

capacités en matière d'égalité des genres dans les situations de crise humanitaire) afin de s'assurer que des capacités sont durablement intégrées au sein du Ministère et de la Direction de la protection civile.

Le redressement après catastrophe au Niger

Progrès et réalisations

En 1989, le Niger a mis en place un dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et des crises alimentaires (DNPGCCA), devenu ensuite le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCA), placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. Par la suite, avec le soutien des donateurs, le DNPGCA a été peu à peu renforcé et étendu pour inclure un dispositif d'alerte rapide, des mesures de prévention, des filets de protection sociale et la coordination de l'aide humanitaire (PNUD, 2019a). En 2016, le Gouvernement nigérien a créé un *Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes* (MAH/GC) et a établi un Plan d'action national pour le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe (Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) et République du Niger, 2016). L'équipe du DNPGCA collabore avec la Direction générale de la protection civile pour traduire son travail en termes opérationnels dans le cadre du Plan national de contingence multirisque Niger (République du Niger, 2013), qui est principalement financé au titre du Plan de soutien aux populations vulnérables du Niger, lui-même financé par les donateurs (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Les politiques et plans nationaux de gestion des catastrophes du Niger s'inscrivent dans le droit fil de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2004) et de son plan de mise en œuvre actuel (CUA, 2017), du Plan d'action de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (CEDEAO, 2016) et de la SPAG, plus récents, de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a), qui comportent tous un volet redressement (voir la section régionale ci-dessous). Pour faciliter la mise en œuvre de ces cadres, les organismes de l'ONU, les IFI et les partenaires de développement ont soutenu une série de programmes visant à accroître les capacités nationales et locales de gestion des risques de catastrophe et à améliorer la résilience du Niger face aux catastrophes et aux changements climatiques. Parmi eux, le programme de renforcement des capacités pour un redressement résilient 2018-2020 du PNUD, financé par Luxembourg Aid & Development, a formé des fonctionnaires et des praticiens au redressement après catastrophe et à l'évaluation des besoins après une catastrophe (Luxembourg Aid & Development et PNUD, 2019 ; entretien avec un spécialiste du redressement du PNUD, 2021). Dans ce cadre, un travail d'adaptation de la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe au contexte du Niger a été réalisé. L'objectif à moyen terme est de créer un groupe d'experts nationaux en matière de redressement après catastrophe ayant les compétences nécessaires pour lancer et gérer les processus de redressement après catastrophe au niveau national. À l'heure actuelle, les évaluations des besoins après une catastrophe et les plans de redressement connexes sont fortement tributaires des compétences techniques externes (entretien avec un spécialiste du redressement du PNUD, 2021).

De même, dans le cadre du Programme de renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique subsaharienne 2015-2020, géré par le GFDRR et financé par l'ACP-UE en partenariat avec la Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, des activités visant à renforcer les capacités des États membres en matière d'évaluation des besoins après une

catastrophe et de planification du redressement ont été menées (UA et al., 2018). Comme indiqué dans les chapitres précédents sur les pays, la CEDEAO a également dirigé, en collaboration avec le Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET), l'élaboration d'une stratégie régionale de gestion des inondations en Afrique de l'Ouest 2020-2025 en vue d'améliorer l'efficacité de l'intervention face aux inondations (CEDEAO, 2020b). Le pays dispose également de mécanismes financiers destinés à appuyer les processus de redressement après catastrophe. Par exemple, le Niger a cherché à transférer le risque souverain en souscrivant une assurance contre la sécheresse dans le cadre du Programme de financement de la gestion des risques de catastrophe en Afrique (ADRIFi) au Niger, en partenariat avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ADRIFi, 2020 ; ARC, 2020).

Il convient de noter qu'au vu du défi majeur que représente le financement du redressement, des discussions ont été engagées au Niger afin de déterminer quels sont les mécanismes de financement public et privé permettant de planifier et de mettre en œuvre des processus de redressement durable (PNUD, 2020a). Dans le cadre des efforts visant à créer des mécanismes financiers au service du redressement après catastrophe, un atelier sur l'assurance indexée a été organisé en 2019 afin de tirer des enseignements des expériences des pays voisins et d'envisager la possibilité de proposer des produits de microassurance aux agriculteurs nigériens.

La priorité du renforcement des capacités locales de résilience est devenue un élément clé des programmes de réduction des risques de catastrophe au Niger et dans la région. L'un des résultats spécifiques de la phase II du projet de renforcement des capacités pour un redressement résilient du PNUD (Luxembourg Aid & Development et PNUD, 2019) est le renforcement des capacités de mise en œuvre du redressement au niveau local. Il s'agit de former les communautés à élaborer des plans de redressement locaux et à mettre en place des mécanismes de financement du redressement au niveau local. Le cadre du programme ACP-UE de prévention des risques liés aux catastrophes naturelles (mis en œuvre jusqu'en juillet 2020) comptait également parmi ses objectifs le renforcement de la résilience au niveau local, même si la planification du redressement ne figurait pas explicitement dans le programme (ACP et al., 2017).

Le Niger a considérablement renforcé ses capacités en matière de prévention et de gestion des risques. Cependant, à ce jour, les politiques du Gouvernement se sont principalement concentrées sur les activités d'urgence et de secours, un accent particulier étant mis sur la sécheresse et la crise alimentaire (PNUD, 2019a). Cela est dû à la proximité climatique et géographique du Niger avec le Sahara, qui engendre des risques immenses et imprévisibles de sécheresse et de pénurie d'eau (PNUD, 2019b). Les changements climatiques, les conflits prolongés dans les pays voisins et l'augmentation de l'insécurité alimentaire aiguë aggravent encore ces risques.

Compte tenu de la succession de crises politiques et humanitaires, l'action humanitaire à court terme continuera probablement d'occuper une place dominante dans la gestion des catastrophes au Niger. Cependant, il existe plusieurs points de levier qui peuvent permettre d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de renforcer le redressement en tant que trait d'union essentiel entre les activités de secours et le développement. Par exemple, même au cours d'une crise, le redressement d'urgence peut constituer un lien stratégique entre les secours et le développement à plus long terme tenant compte des risques. Le fait que l'un des objectifs explicites du plan d'action d'urgence de la FICR face aux inondations de 2020 qui ont touché les provinces nigériennes de Tahoua, Zinder, Maradi et Dosso soit de restaurer et de renforcer les moyens de subsistance des

populations touchées en est un bon exemple (FICR, 2020c). Cette approche consistant à « reconstruire en mieux » pourrait être appliquée dans le pays à toute une série de secteurs et de crises, que celles-ci aient une origine naturelle ou humaine.

Il existe également une volonté de développer davantage les évaluations des besoins après une catastrophe et les processus de planification du redressement après catastrophe, en s'appuyant sur les formations déjà tenues (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Plus précisément, il pourrait s'agir d'utiliser les évaluations des besoins après une catastrophe adaptées au contexte nigérien dans des processus plus larges de planification et de mise en œuvre d'un redressement résilient lors de la phase qui suit une catastrophe.

De nouvelles méthodes de travail permettant de lutter efficacement contre le caractère systémique du risque sont également à l'étude au Niger dans le cadre de la phase II du programme de renforcement des capacités pour un redressement résilient en cours (PNUD, 2019a). Ce programme place un accent sur les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix, dont il convient d'effectuer le suivi pour apprendre à gérer les risques qui viendront s'ajouter dans les années à venir.

Difficultés et obstacles

Avec le soutien des partenaires de développement, le Niger a peu à peu mis en place des institutions, des politiques et des cadres de gestion des catastrophes et les a progressivement renforcés. En ligne avec les stratégies régionale et mondiale, ces politiques et ces cadres comportent des dispositions sur les processus de redressement. Cependant, malgré les progrès accomplis, la fragmentation conceptuelle, institutionnelle et programmatique des programmes traitant des différents aspects de la relation entre les catastrophes et le développement, à laquelle s'ajoute un manque de ressources suffisantes et durables pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans est une source de difficulté majeure. Par ailleurs, comme d'autres pays du Sahel, le Niger risque de connaître des crises humanitaires à répétition dans un contexte de conflit prolongé, de variabilité et d'évolution du climat, et de pauvreté endémique, qui, ensemble, réduisent la capacité des populations et des pouvoirs publics à faire face aux chocs et à assurer la transition vers un redressement durable.

Selon la Stratégie nationale de relèvement durable de 2019, « l'une des faiblesses du système nigérien de gestion des risques de catastrophe et d'intervention d'urgence est qu'il est largement composé d'interventions circonstancielles qui répondent à des besoins répandus » (stratégie du MAH/GC, 2019). Ce constat met en lumière que le redressement après catastrophe n'est que peu intégré dans les politiques et stratégies publiques de développement et qu'il repose essentiellement sur une aide et une direction extérieures. En effet, le budget de l'État ne prévoit pas l'allocation de fonds particuliers au redressement après catastrophe et les lois de finance révisées ne prévoient que des solutions de financement ponctuelles face aux catastrophes qui se produisent au cours de l'exercice budgétaire. Une autre difficulté à surmonter est la fragmentation des cadres institutionnels nationaux d'intervention en cas de catastrophe et de redressement (Luxembourg Aid & Development et PNUD, 2019), comme l'indique le rapport 2019 du programme de renforcement des capacités pour un redressement résilient du PNUD. Face à ces difficultés, une mission conjointe du PNUD et de l'OCHA facilite les discussions entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement afin d'améliorer la compréhension des « nouvelles méthodes de travail » et de

promouvoir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix (ONU, s.d. ; Luxembourg Aid & Development et PNUD, 2019).

Selon un expert interrogé, à la suite de catastrophes majeures, un groupe de travail sur le redressement élabore des plans de redressement assortis de mécanismes de collecte de fonds (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Les financements nécessaires à la période d'après catastrophe proviennent de fonds d'urgence centraux du Niger, de la réorientation des lignes budgétaires du ministère de tutelle, de donateurs et de fonds sollicités auprès d'entités du secteur privé pour des événements particuliers (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Les fonds provenant de ces sources permettent de financer les mesures d'intervention d'urgence et de redressement immédiat ; toutefois, les ressources financières nécessaires pour appuyer un redressement durable après une catastrophe sont difficiles à réunir et couvrent rarement l'ensemble des besoins observés chez les populations à risque ou touchées. En outre, il est difficile de trouver des informations sur le groupe de travail, dont les attributions et la contribution ne sont pas claires.

Des projets de redressement sont parfois conçus dans le cadre de programmes « vivres contre travail » ou « travail contre rémunération ». Les initiatives axées sur la récupération des terres, l'extension des zones agricoles et la conversion de certaines zones en vergers et en champs de légumes ainsi que la créations de plateformes intersectorielles permettant aux femmes d'accéder à l'emploi en sont des exemples. Cependant, certains rapportent que la mise en œuvre de ces activités ne fait pas l'objet d'un suivi suffisant et que les autorités ne parviennent pas, dans bien des cas, à les soutenir pleinement (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Souvent, les objectifs visés ne sont pas atteints et le redressement durable reste dans une large mesure inachevé.

La Stratégie nationale de relèvement durable (MAH/GC, 2019) est soutenue par le MAH/GC. Elle vise à servir de cadre aux activités de redressement afin d'organiser la coordination formelle des partenaires. L'un de ses objectifs est en effet de renforcer la coordination du processus de redressement à tous les niveaux, et de fournir des orientations sur l'harmonisation des mécanismes de financement et sur l'obtention de fonds. La principale difficulté rencontrée dans la réalisation de cet objectif consiste à trouver des fonds suffisants et durables pour appuyer les initiatives de redressement en temps voulu (MAH/GC, 2019).

Recommandations

Concevoir une approche nigérienne du redressement après catastrophe

- Dans le cadre de consultations ouvertes associant toutes les parties prenantes clés de la réduction des risques de catastrophe, l'ONU pourrait offrir un soutien technique au MAH/GC et à l'équipe du DNP-GCA à expliciter, dans un document de position, l'importance stratégique qu'ont les processus de redressement après catastrophe pour renforcer la résilience de la société. Ce document mettrait en lumière la position du Niger quant à l'intérêt d'établir un lien, au niveau des politiques et des programmes, entre l'aide d'urgence et le développement tenant compte des risques. La valeur ajoutée qu'apportent les mesures d'adaptation aux changements climatiques aux processus de redressement à court, moyen et long terme pourrait y être mentionnée, ainsi que l'intérêt, tel que formulé par le PNUD (2016), de renforcer la cohésion sociale dans le cadre des processus de redressement, et de faire appel à des spécialistes de la paix pour qu'ils contribuent à l'élaboration d'une approche tenant compte des conflits.
- Une fois qu'un document de position nigérien aura été élaboré, il pourrait servir de base à l'établissement d'un inventaire plus détaillé des institutions, des politiques, des stratégies et des

mécanismes de gouvernance des risques de catastrophe dont dispose le pays afin de définir le mandat, les attributions et la contribution de chacun d'eux à la mise en place de processus de redressement renforcés pour les risques de catastrophe les plus importants.

- Le PNUD pourrait envisager de rédiger une courte note d'information expliquant ce que l'adaptation aux changements climatiques apporte, sur les plans conceptuel et pratique, aux processus de redressement après catastrophe. En s'inspirant de cette note, le bureau de pays du PNUD au Niger, en collaboration avec le cabinet du Premier Ministre, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'UNDRR, pourrait examiner le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation du Niger (PNUD et al., 2014 ; PNUD, 2018a) en vue de relever les possibilités d'intégrer davantage le redressement résilient dans les activités de mise en œuvre du Plan. Étant donné l'importance croissante des changements climatiques dans le discours du développement durable, il faudrait expliquer clairement, au moyen d'une campagne de sensibilisation nationale, que le redressement peut renforcer la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques ; une plus grande importance devrait également être accordée au redressement dans les cadres relatifs aux changements climatiques, parmi lesquels le Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques du Niger (PNUD et al., 2014).

Élargir les travaux sur le redressement après les inondations à un éventail plus large d'aléas

- (P1 N-6) Fort de l'élaboration du plan national de relèvement des populations victimes des inondations de 2017 (République du Niger et PNUD, 2018) et de la formation de suivi organisée en 2017-2019, le PNUD est bien placé pour continuer de s'investir dans les questions liées au redressement après catastrophe dans l'ensemble du pays et élargir l'éventail des aléas pour lesquels des plans de redressement après catastrophe sont envisagés et conçus. Pour surmonter les limites rencontrées lors des expériences d'après-inondation, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe devraient chercher à obtenir des financements flexibles en amont de sorte qu'en cas de catastrophe, le plan de redressement puisse être mis en œuvre, ce qui favoriserait la mobilisation et renforcerait la confiance dans le processus. Pour cela, il faudra probablement conclure un nouvel accord de financement flexible avec l'un des principaux donateurs bilatéraux au Niger, parmi lesquels l'AFD, notamment, et présenter cet accord comme une occasion d'expérimenter une nouvelle méthode de travail innovante permettant d'établir le lien manquant entre l'action humanitaire et le développement. S'il s'avère efficace, cet essai pourrait être étendu à d'autres risques dans d'autres pays de la région sahélienne, en se concentrant sur les contextes où le PNUD a déjà investi dans des éléments fondamentaux du redressement après catastrophe, tels que des évaluations des besoins après une catastrophe et des formations ponctuelles.
- Le MAH/GC, en collaboration avec le PNUD et le GFDRR, pourrait commander des études visant à déterminer les volets des dispositifs, politiques et stratégies existants en matière de gouvernance des risques de catastrophe qui intègrent suffisamment le redressement après catastrophe. Ces études pourraient également évaluer si des orientations nationales sur la conduite d'évaluations des besoins après une catastrophe et l'élaboration de cadres de redressement permettraient d'attirer l'attention sur le sujet, de susciter l'intérêt et de favoriser l'intégration du redressement, ou si des adaptations modestes des politiques existantes de façon à y introduire des termes relatifs au redressement après catastrophe auraient plus d'effet. Dans les deux cas, des orientations techniques supplémentaires seront probablement nécessaires

pour traduire les déclarations louables en changements concrets s'agissant de la manière dont les approches programmatiques sont conçues et dont les outils sont utilisés, afin de s'assurer que les études relient l'intervention d'urgence au redressement de façon appropriée et permettent ainsi de renforcer la cohérence et la complémentarité des différentes interventions de gestion des catastrophes.

Établir un lien entre les méthodes d'évaluation et d'analyse du redressement après catastrophe et celles du développement tenant compte des risques

- En s'appuyant sur les efforts précédents du PNUD pour adapter la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe au contexte nigérien, le PNUD pourrait utiliser son projet à venir en la matière (échange de courriels avec le PNUD, 2021) pour soutenir de nouvelles modifications de la méthode de l'évaluation des besoins après une catastrophe, plus précisément pour introduire une analyse causale complémentaire dans le processus afin d'encourager les utilisateurs à mieux comprendre les facteurs de risque sous-jacents qui ont conduit à la crise actuelle et à déterminer ceux qui doivent être traités ou modifiés dans le cadre d'un processus de redressement résilient. Cela pourrait permettre de faire la jonction entre, d'une part, les recommandations actuelles visant à garantir que le redressement après catastrophe se fonde sur une évaluation, de grande qualité et menée en temps voulu, des pertes, des dommages et des besoins (PNUD, 2016) et, d'autre part, la conception du développement tenant compte des risques du PNUD, selon laquelle une analyse plus approfondie est nécessaire pour mieux comprendre et contrer les facteurs de risque (Opitz-Stapleton et al., 2019).

Intégrer la planification du redressement après catastrophe dans les mécanismes d'information sur les risques existants

- (P2 N-7) Pour s'acquitter de son vaste mandat de réduction des risques de catastrophe, la DGPC devrait être invitée à enrichir les informations contenues dans ses bulletins et alertes quotidiens, afin de mettre davantage l'accent sur la création de risques, l'atténuation des risques et la planification en amont du redressement après catastrophe, l'objectif étant de favoriser une prise de décision davantage fondée sur les risques. Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à adopter une approche du développement tenant compte des risques (Opitz-Stapleton et al., 2019), des travaux supplémentaires doivent être menés pour intégrer ce concept dans les approches opérationnelles quotidiennes des services de protection civile. À court terme, il est nécessaire de mener d'autres recherches pour mieux comprendre quels sont les aspects du développement tenant compte des risques qui intéressent le plus la DGPC, et déterminer quels sont les discours et les activités de sensibilisation les plus efficaces. Sur la base de ces éléments, un plan de mobilisation devra être élaboré pour renforcer les compétences et permettre à la DGPC et aux ministères et institutions sectoriels compétents en matière de redressement après catastrophe d'élaborer leur propre définition nigérienne de ce concept. À plus long terme, l'on espère que ces idées favoriseront l'adoption d'une approche globale de la prise de décision tenant compte d'aléas multiples, permettant de passer de la gestion des risques à une conception plus large de la réduction des risques.

Poursuivre la mise en place de plans de gestion et de capacités en matière de risques de catastrophe, y compris au niveau infranational

- Bien qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle recommandation, il demeure important de souligner la nécessité de continuer à investir dans le renforcement des structures et des capacités des

entités infranationales de gestion des risques de catastrophe afin de comprendre comment fonctionne le redressement après catastrophe et de planifier et mettre en œuvre des processus de redressement. La FICR et la Croix-Rouge nigérienne sont bien placées pour poursuivre cet effort, en renforçant les plans locaux de préparation aux catastrophes et les mécanismes et structures associés pour veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre en cas de besoin, et en améliorant encore les orientations techniques aux fins d'une meilleure complémentarité des mesures d'intervention d'urgence et de redressement dans un cycle de gestion intégrée des catastrophes.

- Actuellement, il n'existe pas d'exemples concrets de la forme que prennent les processus de redressement immédiat, à moyen et à long terme dans le contexte nigérien. Face à cette situation, le PNUD, en collaboration avec l'OCHA et les organismes sectoriels compétents, pourrait définir et mettre à l'essai trois à cinq interventions de redressement dans différents contextes de crise et, ce faisant, s'attacher à mieux comprendre comment renforcer la cohérence du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix (et le climat) au Niger. Ces projets pilotes devraient être documentés, les enseignements tirés de chacune des interventions nourrissant les suivantes, créant ainsi un cycle d'apprentissage progressif.
- En collaboration avec la CEDEAO et le PNUD, le MAH/GC et le Cabinet du Premier Ministre pourraient étendre la formation et le renforcement des capacités actuels pour étudier plus avant les nuances entre les processus de redressement à court, moyen et long termes, ainsi que les liens entre le secours, le redressement et le développement durable tenant compte des risques. Sur la base des enseignements tirés des projets pilotes proposés ci-dessus, l'on pourrait également s'intéresser à l'adaptation pratique de ces transitions au niveau local et à la manière dont les institutions infranationales et nationales peuvent appuyer les initiatives locales plutôt que de les entraver.
- En collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre et les ministères de tutelle concernés, la Banque mondiale, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques et les donateurs intéressés pourraient commander des recherches pour mettre en évidence les options de financement qui permettraient d'adapter et de fournir les ressources adéquates et durables nécessaires pour favoriser la conception de programmes innovants de redressement après catastrophe suivant l'approche du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix (et le climat). Les fonds nécessaires pourraient provenir d'un appui budgétaire central ainsi que d'un financement externe ; il faudrait notamment étudier les possibilités que pourraient offrir les acteurs du financement des risques de catastrophe tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques en vue d'intégrer les processus de redressement résilients dans les mécanismes d'assurance des risques souverains et régionaux.

Le redressement après catastrophe au Nigéria

Progrès et réalisations

Le Nigéria dispose d'un cadre national de gestion des catastrophes (NDMF) placé sous la direction de l'Agence nationale de gestion des urgences (NEMA), qui décrit la manière dont les administrations locales, étatiques et fédérales peuvent collaborer par l'intermédiaire de multiples parties prenantes pour intervenir et se redresser en cas de catastrophe (NEMA, 2010). La NEMA est chargée d'élaborer et de gérer ce cadre, qui a vocation à être utilisé conjointement avec les plans opérationnels d'urgence des autres agences fédérales, ainsi qu'avec tout autre dispositif de gouvernance tel que les mémorandums d'accord conclus avec les agences fédérales et les organisations privées. Les

orientations du cadre invitent les États et les gouvernements locaux à élaborer leurs propres plans d'intervention. D'après l'étude de référence 2019 sur le redressement après catastrophe en Afrique (PNUD, 2019a), 32 des 36 États du Nigéria ont créé un organisme chargé de la réduction des risques de catastrophe.

La NEMA fait office de secrétariat et coordonne les activités de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe, composée de ministères et de services gouvernementaux, d'organisations de la société civile (OSC) et de partenaires de développement. Avec le soutien du PNUD, la plateforme nationale a élaboré un plan d'action national pour la réduction des risques de catastrophe en ligne avec le Cadre de Sendai (EnviroNews Nigéria, 2019 ; Mashi et al., 2019). La plateforme nationale entend se réunir régulièrement et travaille à l'examen et à la mise à jour du plan d'action (PNUD, 2019a).

Le cadre national de gestion des catastrophes est conçu comme un cadre global de gestion des risques qui comprend des éléments d'atténuation des risques de catastrophe, de préparation, d'intervention et de redressement ; cependant, sa mise en œuvre se heurte à des difficultés considérables. Une étude réalisée en 2012 par l'Initiative CADRI a révélé que la portée des évaluations des dommages et des besoins après une catastrophe est limitée en raison des contraintes de capacité pesant sur leur réalisation, et qu'aucune approche systématique n'est adoptée pour coordonner ces évaluations. Lorsque des évaluations des besoins après une catastrophe ont été entreprises, elles n'ont porté que sur des incidents isolés et ont été menées par différentes agences non coordonnées (CADRI, 2012, p. 21).

Les inondations de 2012 ont causé la mort de 360 personnes, le déplacement de 4 millions de personnes et 17 milliards de dollars en dommages (GFDRR, 2014). La gravité de la situation a conduit le Gouvernement du Nigéria, en collaboration avec la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU, à entreprendre une évaluation des besoins après une catastrophe, qui a indiqué qu'environ 7 milliards de dollars étaient nécessaires pour financer le redressement (GFDRR, 2014). À l'époque, la note d'orientation du GFDRR sur la réalisation d'une évaluation des besoins après une catastrophe a été utilisée, ce qui a permis d'obtenir des données complètes sur les conséquences de la catastrophe par secteur ainsi que de formuler un ensemble de recommandations de nature très diverse en vue de renforcer les capacités de redressement après catastrophe dans le pays (GFDRR, 2014).

Parmi les résultats positifs, certains ont rapporté que les inondations de 2012 ont provoqué un changement d'attitude, résidant dans la prise de conscience que les évaluations des besoins après une catastrophe étaient nécessaires, et que des formations devaient être organisées de toute urgence (entretien avec la NEMA, 2021). Depuis lors, les experts fédéraux et étatiques du pays ont collaboré efficacement à la réalisation d'évaluations des vulnérabilités et des capacités dans les six États touchés, ainsi qu'à l'établissement de données socio-économiques de référence (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), 2015). Les limites repérées grâce à ces évaluations concernent notamment la coordination entre les parties prenantes, l'obtention de ressources financières pour les évaluations et la vérification de la crédibilité des informations recueillies aux niveaux fédéral et étatique (UNECA, 2015).

Les inondations de 2012 ont également mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités des acteurs infranationaux et non gouvernementaux à mener des évaluations des besoins après une

catastrophe. Par la suite, la Croix-Rouge nigériane a formé certains des membres de son personnel aux évaluations des besoins après une catastrophe et a entrepris d'autres projets pilotes sur cette méthode (entretien avec la Croix-Rouge du Nigéria, 2021). La Croix-Rouge nigériane a également élaboré un modèle de collecte des données après une catastrophe et un modèle de liste de vérification à utiliser pour évaluer les dommages, donnant une certaine cohérence aux évaluations (entretien avec la Croix-Rouge nigériane, 2021). Dans le même ordre d'idées, dans le cadre du programme de renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique subsaharienne, financé par le Groupe ACP et l'Union européenne et mis en œuvre par le GFDRR en collaboration avec la CEDEAO, des formations ont été organisées en vue de renforcer les capacités d'évaluation et de planification du redressement après catastrophe (ACP et al., 2020). Pour compléter ces efforts, la NEMA s'est employée à renforcer les capacités nationales de gestion des catastrophes en signant un mémorandum d'accord avec les universités nigérianes visant à créer des centres d'étude de la gestion des risques de catastrophe et du développement. Peu à peu, l'introduction de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'études universitaires devrait permettre de disposer de davantage de spécialistes de la gestion des catastrophes qualifiés.

Grâce à l'expérience acquise pendant et après des catastrophes majeures, les institutions, les politiques et les cadres nigérians de gestion des risques de catastrophe se sont améliorés ces dernières années, notamment en ce qui concerne les capacités d'intervention nationales. Le soutien technique et financier continu des initiatives régionales et des programmes de gestion des catastrophes financés par les partenaires de développement contribue à cette amélioration. Cependant, le concept général de réduction des risques de catastrophe ne fait qu'émerger et les capacités du pays en matière de réduction des risques, de prévention des risques et de redressement doivent encore être renforcées à court et moyen termes (PNUD, 2019a ; consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Difficultés et obstacles

À bien des égards, le Nigéria n'a pas encore achevé sa transition d'une approche axée sur l'intervention d'urgence à une approche plus mature de la gestion et de la réduction des risques à long terme. Cette dernière exige d'accorder une importance égale à la prévention, à l'atténuation, à la préparation et au redressement. Pour porter ses fruits, le redressement après catastrophe doit bénéficier d'un soutien technique, politique et financier et d'investissements considérablement accrus, du niveau national au niveau local. Malgré quelques formations limitées sur les évaluations des besoins après une catastrophe, par exemple, un thème récurrent soulevé par tous les informateurs clés (lors des entretiens et de la consultation d'experts de haut niveau, 2021) est la nécessité de renforcer les capacités en matière de redressement après une catastrophe, et de concevoir des plans d'action pour que les compétences plus poussées acquises lors des formations aient des effets visibles sur les pratiques de travail utilisées au quotidien.

Dans le cadre de l'évaluation des besoins après une catastrophe de 2012, il a été vivement recommandé que le principe consistant à « reconstruire en mieux » et les pratiques y associées occupent une place plus importante dans les processus de préparation aux catastrophes et de planification du redressement (CADRI, 2012), mais la NEMA a indiqué qu'elle n'avait pas pu appliquer cette recommandation (entretien avec la NEMA, 2021). La NEMA entend renforcer cet aspect en élaborant des propositions lui permettant d'obtenir les ressources financières nécessaires à la création de capacités techniques en matière de redressement après catastrophe ainsi qu'à la

conception et à la mise en œuvre d'interventions fondées sur le principe consistant à « reconstruire en mieux » (entretien avec la NEMA, 2021). Aujourd'hui, le redressement après catastrophe est un concept théorique relativement bien compris s'agissant de la phase de redressement qui suit immédiatement une catastrophe, en particulier la reconstruction matérielle, mais il n'est pas encore érigé en pratique courante dans les phases suivantes des catastrophes (entretien avec la NEMA, 2021). L'absence de progrès à cet égard est largement imputable au manque de financement (consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Les acteurs de la société civile estiment que le concept de « reconstruire en mieux » n'est pas complètement assimilé dans le pays et que le Gouvernement n'a pas de vision claire ni d'exemples de ce qu'il signifie en pratique, notamment dans le contexte du redressement après catastrophe (échange de courriels avec le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDR), 2021). Selon le personnel de terrain (entretien avec le PNUD, 2021), le PNUD a efficacement défini des approches conceptuelles et fourni des orientations générales concernant la gestion des risques de catastrophe et le redressement, mais il n'a pas su mettre en évidence les meilleures pratiques aux niveaux infranational et local et les diffuser, sous la forme d'exemples probants, aux niveaux national et régional ; cette lacune doit être comblée.

De même, alors que des termes tels que « redressement après catastrophe » apparaissent dans différents documents (parmi lesquels le cadre national de gestion des catastrophes (NEMA, 2010), les principales parties prenantes de la gestion des catastrophes estiment, d'une manière générale, que la signification concrète de ces termes demeure floue (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Au vu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de mesures de préparation, d'intervention et de redressement efficaces, il serait utile de clarifier ce qu'est l'approche nigériane du redressement après catastrophe et de l'illustrer par des exemples sectoriels.

En outre, malgré le soutien à la formation, une approche plus systématique de la conduite de l'évaluation des besoins après une catastrophe et de la planification des objectifs de redressement après une catastrophe à court et à long termes est toujours nécessaire. À l'heure actuelle, les évaluations des besoins après une catastrophe ne sont pas menées de manière systématique. Lorsqu'une telle évaluation est menée, les informations ne sont pas regroupées ou harmonisées entre les différents organismes ou ministères concernés. La difficulté réside en partie dans le fait qu'il n'existe pas de norme régissant les évaluations des besoins après une catastrophe, et la NEMA déclare avoir sa propre méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe qu'elle utilise avec les principales parties prenantes (entretien avec la NEMA, 2021). Ainsi, des limites subsistent, et il convient de renforcer encore les capacités en matière de collecte et d'analyse des données ainsi que de planification de l'intervention d'urgence et du redressement (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021). Face à cette situation, la Croix-Rouge met en œuvre des projets pilotes dans l'État d'Imo, à Lagos et dans le territoire de la capitale fédérale (entretien avec la Croix-Rouge britannique, 2021).

À l'avenir, la NEMA prévoit de mettre à jour le cadre national de gestion des catastrophes existant pour y inclure un éventail plus large de menaces et d'aléas, parmi lesquels la COVID-19, les enlèvements et le banditisme (entretien avec la NEMA, 2021). À ce jour, l'examen ou la révision du cadre national de gestion des catastrophes et des plans de gestion des risques de catastrophe associés ne fait l'objet d'aucun calendrier précis ; il semblerait que cela soit fait selon en fonction des besoins, lorsque de nouvelles menaces apparaissent (entretien avec la NEMA, 2021). La NEMA a

toutefois fait savoir qu'un tel examen prendrait la forme d'un vaste processus collaboratif auquel participerait le système des Nations Unies et tous les organismes et parties prenantes concernés (consultation d'experts de haut niveau ; contribution de la NEMA, 2021). Cette idée, tout comme celle d'un renforcement des capacités en matière de redressement après catastrophe au sens large, serait bien accueillie par d'autres organismes, en particulier le département des changements climatiques du Ministère fédéral de l'environnement (consultation d'experts de haut niveau ; contribution du Ministère de l'environnement (MoE), 2021). La mise en œuvre prochaine du plan-cadre national d'adaptation 2020 (Gouvernement nigérian, 2020) pourrait fournir des occasions de construire des liens réciproques entre les interventions en matière de redressement résilient et d'adaptation aux changements climatiques, compte tenu notamment de la relation étroite entre le climat et les risques de catastrophe. Des représentants du Groupe consultatif africain sur la science et la technologie (AfSTAG) et de l'Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial (NASRDA) ont également souligné la nécessité d'intégrer, dans toute révision, les nouvelles technologies d'intervention d'urgence ainsi que les recherches et politiques de pointe menées ou élaborées par les scientifiques, les universitaires et d'autres pays (consultation d'experts de haut niveau ; contribution de l'AfSTAG et de la NASRDA, 2021).

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre si les divers ministères, secteurs et organismes concernés par les différents aspects de la gestion des risques de catastrophe, de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques adhèrent aux principes associés au fait de « reconstruire en mieux » et au redressement après catastrophe et, dans l'affirmative, comment ils les appliquent. Elles pourraient servir de base à l'élaboration d'un ensemble d'actions prioritaires réalisables et budgétées, et permettre de veiller à ce que le redressement après une catastrophe soit un objectif explicite dans le cadre de l'ambition de la NEMA d'élaborer un plan d'investissement pour la réduction des risques de catastrophe au Nigéria en 2021.

Recommandations

Réviser le cadre national de gestion des catastrophes en s'appuyant sur une conception nigériane du redressement après catastrophe

En partenariat avec le PNUD, la NEMA pourrait promouvoir le redressement résilient en tant que processus stratégique du cadre national de gestion des catastrophes. L'élaboration d'un cadre national de gestion des catastrophes révisé gagnerait également à être guidée par une évaluation complète de la manière dont les populations touchées par une catastrophe conçoivent actuellement le redressement après catastrophe, y compris l'auto-redressement, par exemple, un domaine dans lequel on dispose de relativement peu de données. Pour ce faire, il faudrait également élaborer un concept spécifiquement nigérian du redressement après catastrophe, comme indiqué ci-dessous.

- (P4 N-2) La révision du cadre national de gestion des catastrophes proposée par la NEMA en 2021 pourrait être précédée d'une série d'ateliers d'innovation technique visant à renforcer les connaissances techniques et à diffuser les dernières réflexions mondiales sur le redressement après catastrophe, à présenter des exemples de cadres et de pratiques efficaces de redressement après catastrophe à travers le continent, et à proposer des idées sur la manière dont le Nigéria pourrait élaborer sa propre approche du redressement après catastrophe et du principe consistant à « reconstruire en mieux ». En l'absence d'un tel processus de soutien, toute révision du cadre national de gestion des catastrophes risque d'être symbolique, car la terminologie et les discours les plus récents relatifs au redressement après catastrophe et au

principe consistant à « reconstruire en mieux » seraient adoptées sans être adaptées aux difficultés et aux possibilités actuelles.

- (P4 N-2) Compte tenu de la nécessité de veiller à ce que l'approche spécifiquement nigériane du redressement après catastrophe et du « reconstruire en mieux » élaborée soit applicable, et eu égard au manque actuel de processus officiels de redressement après catastrophe au niveau des États et au niveau local, il est recommandé de réviser le cadre national de gestion des catastrophes en s'appuyant sur une évaluation complète des approches actuelles du redressement après catastrophe adoptées par les populations touchées par une catastrophe. Il s'agit, par exemple, de réfléchir à la notion d'auto-redressement, qui reconnaît que la plupart des familles touchées par une catastrophe reconstruisent leur maison en comptant sur leurs propres moyens, avec peu ou pas d'aide extérieure, et de s'appuyer sur cette réalité pour soutenir des approches d'auto-redressement plus sûres (Twigg et al., 2017, p. 9). L'évaluation devrait suivre une méthode solide, conçue par un institut de recherche réputé ; des entités telles que la Croix-Rouge nigériane et le GNDR pourraient constituer des partenaires logiques aux fins de la collecte des données.

Examiner les options de financement du redressement après catastrophe

- En collaboration avec le Ministère fédéral des finances, du budget et de la planification nationale et avec l'appui technique de la Banque mondiale et du GFDRR, entre autres banques et donateurs, la NEMA pourrait faire du redressement résilient un objectif explicite s'inscrivant dans son ambition d'élaborer un plan d'investissement pour la réduction des risques de catastrophe. Par extension, la NEMA, en collaboration avec le Ministère des finances, pourrait travailler en partenariat avec des spécialistes du financement des risques liés au climat et des risques de catastrophe à la conduite d'une étude exploratoire visant à recenser les mécanismes de financement nationaux et externes à même de financer un processus de redressement après catastrophe pluriannuel. Compte tenu du contexte actuel du financement d'après COVID-19, les possibilités d'obtenir et de mettre en commun des fonds provenant de toute une série de mécanismes doivent être explorées en adoptant une perspective large. Ces mécanismes comprennent l'intervention humanitaire, les programmes de protection sociale, les mécanismes d'assurance contre les risques de catastrophe, les fonds pour la paix et la sécurité, les fonds d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'investissement privés, entre autres exemples. Les résultats de l'étude exploratoire pourraient être utilisés pour élaborer la composante de redressement après catastrophe du plan d'investissement pour la réduction des risques de catastrophe proposé.

Renforcer l'intégration des principes du redressement après catastrophe dans les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe

- Il convient de conduire une étude empirique pour mieux comprendre si l'ensemble des ministères, secteurs et organismes intervenant à chaque phase de la gestion des risques de catastrophe adhèrent aux principes associés au fait de « reconstruire en mieux » et au redressement après catastrophe, et, dans l'affirmative, comment ils les appliquent, et de se servir de cette étude comme base pour élaborer un ensemble d'actions prioritaires réalisables et budgétées à l'avenir. Il s'agit notamment de veiller à ce que le redressement après catastrophe soit un objectif explicite dans le cadre de l'ambition de la NEMA d'élaborer un plan d'investissement pour la réduction des risques de catastrophe, s'agissant duquel une plateforme

nationale pour la réduction des risques de catastrophe redynamisée pourrait demander des comptes à la NEMA.

- Dans le même ordre d'idées, la NEMA, avec le soutien du PNUD et des organismes et parties prenantes concernés, pourrait examiner la possibilité de mettre à jour le cadre national de gestion des catastrophes et de l'accompagner d'un ensemble de notes d'orientation pratiques. Il faudrait que ces notes expliquent clairement comment renforcer les liens entre les différentes phases du cycle de gestion des catastrophes afin d'appuyer dans un premier temps la transition d'un processus de redressement rapide à des processus de redressement à moyen et long termes (PNUD, 2016) et, ensuite, la transition des secours d'urgence au redressement, puis au développement tenant compte des risques.
- La NEMA, en partenariat avec le PNUD et le GFDRR, pourrait s'efforcer de combler le déficit de capacités mis en évidence dans l'étude de référence sur le redressement après une catastrophe en Afrique (PNUD, 2019a) en renforçant davantage les capacités de mise en œuvre des autorités locales et étatiques de gestion des urgences et des acteurs étatiques et non étatiques infranationaux concernés afin d'appliquer concrètement les principes associés au fait de reconstruire en mieux et au redressement après catastrophe dans les interventions d'urgence et de redressement. Pour être vraiment efficace, cette démarche nécessitera un investissement soutenu allant au-delà du système de gouvernance de la gestion des situations d'urgence et associant les acteurs du développement local et étatique ayant pour mission d'intégrer les aspects du redressement dans les projets de développement à plus long terme.

Adapter les orientations générales en matière de redressement après catastrophe au contexte nigérian

Des données empiriques solides donnent à penser que les principes du redressement après une catastrophe seraient probablement adoptés plus promptement s'ils étaient adaptés au contexte nigérian dès le départ et illustrés par des exemples nigériens susceptibles d'attirer une attention politique positive.

- Le PNUD, en collaboration avec la NEMA et la plateforme nationale pour la prévention des catastrophes, et avec le soutien des partenaires techniques, pourrait élaborer des principes, des normes et des directives programmatiques de redressement résilient adaptés au contexte nigérian, avec des exemples sectoriels pertinents dans une série de contextes de catastrophes. Compte tenu de la volonté du Ministère de l'environnement de s'attaquer aux problèmes de développement liés aux risques de catastrophe, il est recommandé de privilégier les exemples liés à la préservation et à la restauration du milieu naturel ainsi qu'à la variabilité et aux changements climatiques.
- Le GFDRR et le PNUD pourraient revoir et modifier les ressources de formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe fournies jusqu'à présent aux acteurs nigériens de la gestion des risques de catastrophe, afin de mettre davantage l'accent sur le processus de redressement au sens large, dans le cadre d'un continuum intervention-redressement-développement. La diffusion de toute adaptation des ressources de formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après une catastrophe doit s'accompagner d'une explication claire de la raison d'être de cette adaptation et d'exemples concrets des conséquences de l'utilisation de ces ressources adaptées. Compte tenu de la volonté du Ministère de l'environnement de s'attaquer aux problèmes de développement liés aux risques de catastrophe, il est recommandé de privilégier les exemples

liés à la préservation et à la restauration du milieu naturel ainsi qu'à la variabilité et aux changements climatiques.

Intégrer le redressement après catastrophe dans les programmes de formation officiels en place

- Des investissements importants en temps et en ressources sont nécessaires pour renforcer les capacités techniques en matière de redressement après catastrophe. La NEMA et plusieurs institutions universitaires ayant tissé des liens, l'introduction de cours sur le redressement après catastrophe dans le cadre de ces partenariats serait un bon moyen d'établir des bases durables pour combler cette lacune. À moyen et court termes, au-delà des simulations d'intervention face à une catastrophe, il serait intéressant de concevoir des processus de simulation collaboratifs qui recréent les conditions dans lesquelles des plans de redressement après catastrophe à plus long terme pourraient être conçus et mis en œuvre. Cela permettra de mettre en lumière et de situer les éventuelles lacunes dans les plans de redressement et leur mise en œuvre, qu'elles soient sectorielles, liées aux aléas et/ou géographiques.

Exploiter les processus de redressement après la COVID-19 et de redressement après les conflits

- (P1 N-2) Les aléas biologiques relevant du Cadre de Sendai et du Programme d'action de l'Union africaine, il pourrait être envisagé de prolonger le soutien financier national et externe (apporté par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les donateurs bilatéraux et multilatéraux, par exemple) visant à faire face à la crise de la COVID-19 au-delà de l'intervention immédiate pour financer des processus de redressement à plus long terme rattachés à un objectif pluriannuel de renforcement du système de soins de santé primaires, conformément aux conseils de l'OMS Afrique (2020).
- (Redressement après une catastrophe et un conflit) Il convient de mener une étude thématique pour déterminer dans quelle mesure les processus de redressement après un conflit intègrent, ou pourraient intégrer, les principes de la réduction des risques de catastrophe. Les initiatives en cours dans le nord-est du Nigéria offrent des possibilités en vue de vérifier la validité de ces idées et de réfléchir aux moyens de renforcer l'action en matière de réduction des risques de catastrophe dans le cadre des opérations d'intervention humanitaire et de la transition vers un redressement et une stabilité à long terme. L'étude pourrait proposer non seulement des pistes pour renforcer l'action en matière de gestion des risques de catastrophe, mais aussi des idées d'intervention permettant de faire face simultanément aux risques et aux conséquences des catastrophes et des conflits.
- (Nouveau domaine) De nombreuses lacunes subsistent en matière de compréhension, de données et de prise de mesures visant à réduire les risques de catastrophes liées aux aléas naturels dans les États du nord-est. La promotion de l'application des principes relatifs à la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de redressement après une crise, l'adoption d'une approche tenant compte des conflits dans les projets de réduction des risques de catastrophe et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de consolidation de la paix permettraient d'approfondir la compréhension collective des méthodes à utiliser en vue de promouvoir la réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit. Dans le cadre de projets existants, tels que le Projet de résilience au Sahel du PNUD (PNUD, 2019b), il est prévu de mener une analyse conjointe des risques avec la Commission du bassin du lac Tchad afin de rapprocher la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et les risques liés aux conflits et d'orienter ainsi les efforts de stabilisation et de redressement dans le bassin du lac Tchad, y compris dans le nord-est du

Nigéria. Cette initiative pourrait constituer un point de départ utile pour élaborer les méthodes susmentionnées, lesquelles pourraient ensuite être avantageusement appliquées dans la région de la CEDEAO à des contextes dans lesquels les catastrophes liées aux aléas naturels et les conflits coexistent.

Le redressement après catastrophe au Sénégal

Progrès et réalisations

Le profil de risque de catastrophe du Sénégal se caractérise par la prédominance d'aléas hydrométéorologiques, à savoir les inondations et la sécheresse. Les moyens de subsistance du pays reposent largement sur l'agriculture pluviale, qui est confrontée à une variabilité climatique croissante et, dans le nord du pays en particulier, à des périodes de sécheresse prolongées (Banque mondiale, 2013). Au Sénégal, sous la pression de l'exode rural, l'expansion urbaine gagne les zones inondables où des infrastructures d'évacuation et d'assainissement inadéquates et une gestion des inondations limitée entraînent des inondations saisonnières récurrentes (Banque mondiale, 2013). Le risque accru d'inondation est encore aggravé par l'érosion du littoral, elle-même exacerbée par les changements climatiques (Banque mondiale, 2013).

Ces dernières années, face à l'augmentation des risques de catastrophe, le Gouvernement sénégalais a intensifié la gestion des risques de catastrophe, qui relève du Ministère de l'intérieur. La Commission supérieure de la protection civile est l'entité qui dirige le Cadre national de gestion des risques de catastrophe de la République du Sénégal 2012, tandis que la Direction de la protection civile (DPC) coordonne les activités de gestion des risques de catastrophe, tout en assumant des responsabilités dans le cadre du Plan national de coordination des secours (ORSEC) (République du Sénégal, 2013) et du Plan de contingence pour la République du Sénégal (2008), lesquels sont les plans d'intervention d'urgence utilisés par le pays pour organiser et coordonner l'intervention face aux catastrophes au niveau national.

Le Gouvernement a intégré la réduction des risques de catastrophe dans sa stratégie de réduction de la pauvreté, et une plateforme nationale interministérielle pour la réduction des risques majeurs de catastrophes (PNRRMC) a été mise en place en 2008 (GFDRR et al., 2014). Le Sénégal a également adopté la Stratégie et le Plan d'action genre (SPAG) de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a).

Malgré ces avancées dans l'architecture de la gouvernance des risques de catastrophe, il est difficile de déterminer quels progrès a accomplis le pays en matière de redressement après catastrophe en particulier ; par exemple, sur le site PreventionWeb, s'agissant du Sénégal, on ne trouve aucun document dont le titre contienne les termes « redressement après catastrophe ». Au moment d'établir l'état de référence aux fins de l'évaluation, l'équipe de recherche a trouvé un rapport détaillant les processus engagés par le Sénégal en matière de redressement et de reconstruction depuis 2009 (GFDRR et al., 2014), portant en particulier sur les inondations urbaines. Le rapport décrit les expériences liées aux inondations urbaines de 2009, notamment les évaluations des besoins après les inondations entreprises, et les pertes et dommages, estimées à 44,5 milliards de francs CFA, ainsi qu'aux inondations urbaines de 2012, qui ont endommagé 7 737 maisons et déplacé plus de 5 000 familles (GFDRR et al., 2014). Ces deux expériences ont incité le Gouvernement sénégalais à adopter un plan décennal de lutte contre les inondations, dont le coût a été estimé à plus de 1,4 milliard de dollars des États-Unis en 2014 (GFDRR et al., 2014). L'initiative était assortie d'un projet visant à mettre au point une série d'instruments connexes, tels que des

mécanismes de financement durable, un plan de communication national sur la prévention et le redressement et de vastes consultations, y compris auprès des populations locales et d'entités du secteur privé (GFDRR et al., 2014).

On constate par ailleurs que des projets de redressement ont été mis en œuvre de manière isolée. Par exemple, la Banque mondiale a fourni un financement d'un montant initial, en 2018, de 30 millions de dollars des États-Unis à l'appui du redressement d'urgence et de la résilience, en vue de réduire les risques d'inondation côtière et urbaine à Saint-Louis, et élabore actuellement des propositions de financement supplémentaire (Banque mondiale, 2020). Le projet finance principalement l'hébergement temporaire des personnes déplacées, le plan de réinstallation des personnes se trouvant dans des zones à haut risque, la réalisation de diverses études techniques aux fins de la planification de la résilience urbaine et côtière, ainsi que certains aspects du renforcement des capacités (Banque mondiale, 2020). L'extension proposée permettra d'intensifier la réinstallation prévue et de continuer à faire face aux difficultés persistantes liées aux dommages causés par les ondes de tempête.

En 2018, le Sénégal a accueilli les pourparlers régionaux africains sur le redressement après catastrophe, avec un atelier de deux jours organisé par le PNUD ciblant les hauts fonctionnaires et une formation de trois jours à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe (PNUD, 2018b).

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le PNUD et l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies ont collaboré avec le Gouvernement sénégalais pour faire face à la situation et examiner différentes approches du redressement après la pandémie. Il a ainsi été proposé de réaliser une analyse d'impact économique, social et environnemental afin d'éclairer la prise de décisions concernant les conséquences de la pandémie à court et long termes et les mesures à prendre après le redressement (PNUD, 2020c). L'objectif est de contribuer à appuyer la mise en œuvre du Plan national de riposte à la COVID-19 du Sénégal et à prévenir un recul des progrès dans le domaine des objectifs de développement durable (PNUD, 2020c). En avril 2020, la mise en œuvre de ces plans demandait encore un soutien financier important.

Aux fins du redressement après la COVID-19, le Sénégal a également mis en place le Programme de résilience économique et sociale (PRES), d'un montant de 1,6 milliard de dollars des États-Unis, soit 7 % du produit intérieur brut sénégalais (Bendhaou, 2020). Il vise à renforcer le système de santé et à soutenir les ménages et les entreprises, tout en stimulant l'économie.

Malgré des progrès fragmentaires, le Sénégal élaborerait actuellement un cadre de redressement socio-économique centré sur l'être humain, en complément du cadre de redressement 2013-2014 (entretien avec des représentants du Ministère de l'environnement, 2021 ; entretien avec des représentants de l'initiative CADRI, 2021). Sur le plan institutionnel, la création du Centre de gestion des risques de catastrophe (COGIC) et de centres régionaux de gestion des risques de catastrophe (CRGEC) devrait contribuer au redressement local au lendemain d'une catastrophe, ainsi qu'à l'avancement de la gestion des risques d'une manière plus générale. L'on espère également que ces institutions favoriseront la résilience au niveau local. Trois régions ont été choisies pour accueillir les premiers centres régionaux de gestion des risques de catastrophe : Saint-Louis (au nord), Kaolack (au centre) et Kédougou (au sud) (Koulibaly, 2020). Ces nouvelles structures devraient également contribuer à renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle durant la phase de

redressement après la COVID-19 au niveau national et infranational (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Si les plans ORSEC resteront probablement axés sur l'intervention et la préparation, l'adoption d'une vision plus large du redressement, s'appuyant sur la notion de résilience et sur les programmes existants de réduction de la pauvreté et de développement social, peut également contribuer à l'obtention de résultats en matière de redressement. Il en est ainsi du programme de transferts en espèces ciblant les plus pauvres (Programme national de bourses de sécurité familiale), des programmes d'aide en cas de catastrophe (tels que les programmes de reconstruction mis en œuvre par les ministères compétents, comme le Ministère de la restructuration et de l'aménagement des zones d'inondation (MRAZI), le Ministère des infrastructures, le Ministère de l'aménagement du territoire, etc.) et du Programme national d'appui à la sécurité alimentaire et à la résilience (PNASAR). À titre d'exemple, le plan Jaxaay, élaboré par le Gouvernement sénégalais, visait à construire plus de 3 000 logements pour les victimes d'inondations, ainsi que des systèmes de pompage d'urgence et d'évacuation des eaux (GFDRR et al., 2014).

Une législation spécifique sur le redressement après catastrophe devrait être élaborée (entretien avec le Ministère de l'environnement, 2021) dans le cadre d'efforts plus larges comprenant notamment une évaluation entreprise par l'initiative CADRI et l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques de catastrophe (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Parmi d'autres initiatives à venir, citons la création d'un outil d'évaluation des catastrophes au service de la planification du redressement. Lors d'un atelier visant à recueillir des observations sur les inondations de 2020, ainsi que lors d'une réunion de l'équipe humanitaire des Nations Unies, les experts ont en effet exprimé leur frustration de ne pas avoir un tel outil à leur disposition (entretien avec le PNUD, 2021). En outre, des recommandations visant à établir une unité sur le redressement socio-économique au sein de l'équipe humanitaire des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur, ont été formulées (entretien avec le PNUD, 2021).

Enfin, dans le cadre du Projet de renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles dans les régions, pays et communautés d'Afrique subsaharienne, une formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe a été réalisée en mai 2021 sous la direction de la CEDEAO, avec le soutien du PNUD, de la Banque mondiale et de l'Union européenne (ACP et al., 2020). Trente-trois représentants de différentes institutions (dont la présidence de la République et des délégués des ministères des forces armées, de l'intérieur, de la santé, du développement local, de l'eau et de l'assainissement, de la jeunesse, de l'aviation civile, etc.) et d'ONG y ont participé. La formation visait à renforcer les capacités en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe et de cadre de redressement après catastrophe, et à expliquer, en se servant d'études de cas sectorielles, comment appliquer ces deux méthodes (échange de courriels avec le PNUD, 2021).

Difficultés et obstacles

Au lendemain d'une catastrophe majeure, il est de coutume au Sénégal d'engager des réformes et d'allouer des fonds à l'aide aux victimes. Ainsi, les décisions d'allouer des fonds au redressement sont prises de façon ponctuelle, au cas par cas ; les communautés collectent également des fonds en solidarité avec les victimes. Les financements collectés de cette manière sont largement insuffisants et ne sont pas fiables. Bien que tout financement soit utile, d'une manière générale, le volume des fonds alloués ne répond pas aux besoins de reconstruction ni à celui de repenser les infrastructures physiques pour « reconstruire en mieux » (entretien avec des représentants du Ministère de

l'environnement, 2021 ; entretien avec des représentants de l'initiative CADRI, 2021). En outre, les fonds ne sont pour l'essentiel pas utilisés pour aider les populations touchées à gérer les interventions en cas de catastrophe de manière autonome à l'avenir. En général, les fonds sont destinés aux populations extrêmement pauvres, très exposées et par conséquent, vulnérables. Ils financent généralement l'aide immédiate plutôt que le redressement après catastrophe et la reconstruction à long terme. Les opérations menées dans le cadre des programmes d'intervention immédiate consistent souvent à distribuer une aide alimentaire et à reconstruire des infrastructures temporaires. Loin de renforcer la résilience locale et de permettre aux autorités de s'organiser efficacement en prévision des catastrophes futures, ces opérations sont des mesures à court terme qui s'inscrivent dans le cadre de l'intervention immédiate face aux catastrophes et abordent certains aspects du redressement à court terme (entretien avec des représentants de l'initiative CADRI, 2021).

Souvent limitées à la période qui suit immédiatement une catastrophe, ces initiatives sont largement considérées comme ayant une incidence négligeable sur le redressement après catastrophe du Sénégal, et ne permettent pas de prévoir ou d'obtenir des résultats durables en matière de réduction des risques de catastrophe. Selon les experts, le cadre de reconstruction des infrastructures élaboré par le Sénégal en 2013-2014 (entretien avec des représentants de l'initiative CADRI, 2021) ne fait pas suffisamment référence aux avancées plus générales en matière de gouvernance ou de gestion des risques de catastrophe qui sont nécessaires pour réduire les risques à l'avenir. Le redressement après catastrophe n'a pas encore de cadre juridique propre, pourtant largement considéré comme nécessaire pour désigner les parties prenantes concernées en charge du redressement, garantir que les entités sont tenues d'agir, et mettre en place des stratégies de financement appropriées à l'appui d'actions concrètes (consultation d'experts de haut niveau, 2021). Cette difficulté a été reconnue, et des discussions seraient en cours sur la manière de mettre en commun les ressources pour établir un cadre de redressement qui viserait les zones les plus exposées aux catastrophes. Plus précisément, à la suite des inondations de 2020, le Gouvernement sénégalais, en collaboration avec des partenaires, dont le PNUD, a organisé la tenue de discussions sur l'avancement d'une politique nationale de redressement (entretien des représentants de l'initiative CADRI, 2021). Cependant, l'élargissement de ces discussions à un plus grand nombre de parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe met au jour la nécessité d'améliorer considérablement la coordination nationale dans ce domaine.

Il s'agit de parvenir à passer progressivement des initiatives individuelles dictées par les catastrophes à une stratégie de redressement après catastrophe systématique qui soit élaborée à l'avance, qui s'attaque aux risques de manière holistique et qui s'inscrive clairement dans une vision du redressement après catastrophe au Sénégal convenue en amont, dans laquelle chaque partie prenante a un rôle à jouer et dispose des fonds et des capacités nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. Pour mener les opérations de redressement prévues, il conviendra également de mettre en place des mécanismes de coordination efficaces et de consentir à mettre en commun les ressources disponibles pour atteindre un objectif final commun.

Recommandations

Intégrer expressément le redressement après catastrophe dans les cadres juridiques et politiques relatifs aux risques de catastrophe

- Le Haut-commissariat à la protection civile serait bien placé pour examiner la législation sur la gestion des catastrophes à la recherche des dispositions dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'introduire une référence claire au redressement après catastrophe. Dans le même ordre d'idées, il pourrait préparer, en collaboration avec la Direction de la protection civile, un texte à utiliser en temps voulu pour guider les révisions et les mises à jour régulières des cadres de gestion des risques de catastrophe et des plans de coordination des secours, ainsi que pour veiller à définir au plus vite ce que « reconstruire en mieux » et opérer une transition de l'intervention d'urgence au redressement signifie dans le contexte sénégalais. À l'appui de ces efforts, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe du continent et de la région pourraient fournir une assistance technique sous la forme de conseils sur les concepts et la terminologie et de la fourniture d'exemples politiques et législatifs tirés des pays voisins. Des mesures d'incitations peuvent également être prises, comme l'engagement de présenter les progrès accomplis par le Sénégal lors de la Plateforme régionale africaine de réduction des risques de catastrophe, des conférences ministérielles et de la Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe 2022.
- Si la recommandation ci-dessus est mise en œuvre avec succès, le Haut-commissariat à la protection civile pourrait, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, poursuivre sur cette lancée en cherchant à introduire expressément le redressement résilient dans d'autres politiques et réglementations sectorielles pertinentes, par exemple, dans les secteurs de l'adaptation aux changements climatiques, de la protection sociale et de la réduction de la pauvreté.
- En collaboration avec les acteurs du secours et du redressement intéressés, le Haut-commissariat à la protection civile pourrait demander à ce que l'on procède à un examen des politiques afin de déterminer si un cadre sénégalais de redressement après catastrophe et une politique connexe auraient des chances de succès et si leur création serait souhaitable. Ces instruments, et le processus menant à leur création, pourraient servir de mécanisme de planification stratégique pour renforcer les liens et améliorer la coordination entre les différentes phases du cycle de gestion des catastrophes. L'on espère qu'ils favoriseront également une intervention plus systémique face aux catastrophes et qu'ils faciliteront la transition des secours au redressement, puis au développement tenant compte des risques.

Clarifier les dispositions existantes en matière d'organisation et de financement

- Il serait utile que le Haut-commissariat à la protection civile et la Direction de la protection civile précisent (et dans certains cas, définissent) la place qu'occupe le redressement après catastrophe dans les dispositions actuelles de gouvernance des risques de catastrophe, ainsi que le mandat, les obligations et les responsabilités de chaque entité concernée. Il peut être nécessaire, par exemple, d'élargir les attributions des groupes de santé et d'entraide créés dans le cadre du plan ORSEC (République du Sénégal, 2013) de sorte que le redressement soit explicitement de leur ressort. Pour appliquer cette recommandation, il convient de prendre des mesures allant au-delà de la simple clarification du rôle des différents ministères de tutelle, agences et organes concernés. Il faut aussi modifier (si nécessaire) les attributions des départements et des équipes, introduire le redressement après catastrophe dans les

descriptions de poste du personnel et intégrer les processus de redressement après catastrophe dans les procédures internes.

- Pour appuyer la recommandation ci-dessus, une coalition de spécialistes du redressement après catastrophe pourrait être mise en place afin d'assurer un service d'assistance permettant de demander des conseils techniques en cas de besoin ; les spécialistes devraient avoir une expérience en matière d'intégration des processus de redressement dans les pratiques de travail quotidiennes des départements, agences et organisations. Étant donné qu'il n'existe pas de directives détaillées, à ce jour, sur les étapes à suivre pour intégrer le redressement après catastrophe dans les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe, s'engager dans un tel processus au Sénégal serait un test utile pour la région. Il serait intéressant de mettre en place un projet de recherche-apprentissage-action afin de recueillir des données sur les étapes suivies et les progrès accomplis, et de traduire les enseignements tirés de l'expérience particulière du Sénégal en notes d'orientation générales à l'intention des autres pays de la région souhaitant entreprendre une démarche similaire.
- En complément, le Ministère de l'intérieur et le Haut-commissariat à la protection civile pourraient examiner et clarifier les procédures opérationnelles permettant d'utiliser les sources de financement existantes pour financer le redressement résilient. Par ailleurs, de nouvelles sources de financement pourraient être envisagées, provenant d'autres programmes axés, par exemple, sur la sécurité alimentaire nationale et les filets de sécurité, la résilience économique et sociale, l'adaptation aux changements climatiques, les régimes d'assurance contre les risques de catastrophe et les investissements dans le redressement après la COVID-19.
- En relation avec ce qui précède, les banques régionales et les donateurs, ainsi que le GFDRR et la Banque mondiale, pourraient soutenir ce processus en commandant une étude globale sur les caractéristiques, règles et réglementations des principaux organismes de financement et Fonds au Sénégal. Cette étude pourrait par exemple évaluer s'il existe des obstacles, ou des possibilités, en vue d'intégrer le redressement après une catastrophe dans les Fonds destinés à soutenir l'adaptation aux changements climatiques, l'intervention humanitaire et la protection sociale.

Utiliser l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'environnement et l'urbanisation comme points d'entrée pour mettre en œuvre le redressement après catastrophe

- Pour s'attacher à intégrer et à appliquer la gestion du redressement après catastrophe de façon plus générale, il est utile d'envisager de se servir d'autres thèmes comme points d'entrée. Ces thèmes comprennent, par exemple, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'environnement et l'urbanisation. Plus précisément, le Sénégal reçoit actuellement des financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC), entre autres contributions au financement de l'action climatique. L'on pourrait donc envisager de concevoir des programmes qui intégreraient le redressement après catastrophe et la préparation au redressement en les reliant aux risques climatiques. De même, les inondations régulières des villes peuvent servir d'argument fort pour utiliser l'urbanisme et la gestion urbaine comme points d'entrée pour réduire les risques de catastrophe en général, et planifier la préparation au redressement en particulier.

Examiner si les mécanismes d'intervention peuvent s'ouvrir davantage au redressement après une catastrophe

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre si et comment les mécanismes de financement des interventions face aux catastrophes et les opérations y associées

peuvent se prêter davantage à appuyer les processus de redressement après catastrophe et la transition de l'intervention d'urgence au redressement après catastrophe à court, moyen et long termes.

- (P3 N-2) En collaboration avec les partenaires nationaux de la réduction des risques de catastrophe, et au titre du rôle joué par l'OCHA dans l'intervention face aux catastrophes et de l'intérêt porté par le PNUD au redressement après catastrophe, les deux organismes pourraient financer une évaluation brève et rapide des dispositifs de financement des interventions d'urgence actuellement disponibles par l'intermédiaire du budget de l'État, afin de mieux comprendre les limites décrites par les experts de la réduction des risques de catastrophe dans la présente étude. Les conclusions devraient viser à formuler une série de recommandations réalisables quant à la manière de modifier les procédures actuelles pour mieux répondre aux situations de catastrophe. Ces recommandations devraient s'accompagner d'un calendrier de suivi régulier visant à contrôler les progrès au regard des changements requis et les répercussions des changements mis en œuvre, pour servir de base à tout autre ajustement nécessaire des processus politiques et bureaucratiques de décaissement des fonds destinés à la période d'après catastrophe.
- (P4 N-5) En lien avec la recommandation P4 N-3, les parties prenantes nationales de la réduction des risques de catastrophe ont souligné le manque de formation et de recherche en matière de suivi et d'évaluation des mécanismes d'intervention. Cette lacune empêche de mieux comprendre quels sont les éléments qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas dans les interventions humanitaires à travers le pays. Des recherches empiriques devraient être commandées pour évaluer l'efficacité et les limites des interventions actuelles dans un sous-ensemble de catastrophes (par exemple, les inondations de 2019 et 2020, et la crise de la COVID-19 en 2020-2021) afin de mieux comprendre les données de référence des interventions. Les résultats pourraient être diffusés dans le cadre d'une série de dialogues au niveau national et infranational (dans les zones touchées) afin d'encourager une discussion plus approfondie sur les modalités actuelles de la mise en œuvre des interventions, sur les possibilités d'adopter une approche plus large de la gestion des risques et sur les incitations permettant d'y parvenir. Cette approche élargie pourrait servir à aider les participants à prendre conscience de la nécessité d'établir un lien direct entre l'efficacité des interventions d'urgence et celle du redressement après catastrophe.
- (P4 N-5) En ce qui concerne la recommandation ci-dessus, pour encourager davantage les principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe à considérer la nécessité de planifier à l'avance le redressement après catastrophe, une étude empirique est nécessaire dans un sous-ensemble de cinq ou six catastrophes au Sénégal (de différentes régions, occasionnées par différents aléas et ayant bénéficié de différents niveaux d'investissement dans le redressement) pour montrer les différences entre l'auto-redressement (où les ménages touchés se redressent indépendamment de tout soutien extérieur ; voir Twigg et al., 2017) et les mesures de redressement planifiées (dans la mesure où elles existent au Sénégal). Cette étude pourrait examiner les conséquences de l'auto-redressement et du redressement planifié sur la viabilité des moyens de subsistance, la reprise économique, le bien-être et la dynamique sociale. Il convient également d'accorder une attention particulière aux expériences et aux résultats différenciés selon le genre et intersectionnels des processus de redressement après catastrophe. Les résultats pourraient être présentés lors d'une session de la

prochaine Plateforme régionale africaine de réduction des risques de catastrophe et de la conférence ministérielle, afin de susciter un débat sur les mesures d'auto-redressement et de redressement planifié dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

Transition d'une focalisation sur les évaluations des besoins après une catastrophe à l'établissement de bases en faveur d'un cadre d'intervention harmonisé

- (P4 N-3) Il convient de renforcer les capacités pour améliorer la compréhension et la planification propres à chaque secteur de l'intervention face aux catastrophes et de la transition vers le redressement. Ce point viendrait compléter les activités en cours de réduction des risques et les recommandations proposées pour renforcer la planification et l'action en matière d'urgence et d'intervention (décrites ci-dessus et ci-dessous). Les experts de la réduction des risques de catastrophe ont recensés les difficultés liées à l'absence de mécanismes d'intervention convenus d'un commun accord, à l'absence d'évaluation des besoins après une catastrophe systématique et à l'absence de politiques ou d'orientations permettant d'opérer une transition de l'intervention au redressement à plus long terme. En s'appuyant sur sa vaste expérience dans d'autres parties de la région, l'équipe de pays des Nations Unies, et le PNUD en particulier, pourraient s'appuyer sur la formation à l'évaluation des besoins après une catastrophe et au cadre de redressement après catastrophe réalisée en mai 2021 et organiser une série de sessions de renforcement des capacités durables pour améliorer la compréhension des meilleures pratiques en matière d'intervention coordonnée face aux catastrophes et de transitions efficaces vers un redressement durable après une catastrophe. Grâce à l'amélioration des connaissances et de la compréhension des principales parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe, il devrait être possible de s'engager dans un processus de plaidoyer à plus long terme pour la mise en place des mécanismes fondamentaux, notamment un cadre d'intervention multirisque harmonisé, un ensemble de normes et de lignes directrices sur la coordination de l'intervention, des outils et des méthodes d'évaluation des besoins après une catastrophe normalisés et des plans de redressement après catastrophe préparés à l'avance qui sont automatiquement activés à la suite des interventions d'urgence.
- Les centres nationaux et régionaux chargés de la gestion des risques de catastrophe au Sénégal (COGIC/CRGEC) pourraient vouloir s'assurer le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies et du PNUD pour mettre en évidence les processus de planification et de mise en œuvre des projets qui pourraient appuyer une approche plus globale de la gestion des risques de catastrophe, c'est-à-dire une approche qui relie expressément les mesures de préparation aux urgences, d'intervention et de redressement et qui, ce faisant, vise activement la complémentarité des différentes phases du cycle de gestion des catastrophes. L'équipe de pays des Nations Unies pourrait y voir l'occasion de tester des approches pragmatiques permettant de combler le fossé entre l'action humanitaire et le développement. À l'appui de ce processus, la Direction de la protection civile, avec le soutien du PNUD, devra probablement proposer des formations sur le concept de redressement résilient aux centres nationaux et régionaux chargés de la gestion des risques de catastrophe au Sénégal, les aider à renforcer leurs capacités dans ce domaine et leur fournir des ressources financières.

Nécessité d'un soutien durable de la part des organismes des Nations Unies

Pour transformer radicalement l'approche du Sénégal en matière de redressement après catastrophe, un soutien continu et financé doit être fourni sur plusieurs années. Dans un premier temps, il consistera à exploiter les enseignements retirés des initiatives fructueuses menées dans la

région et, parallèlement, à prendre en compte les recommandations formulées dans le cadre du partenariat en cours entre l'initiative CADRI et le Gouvernement sénégalais.

- (P1 N-6) Compte tenu du manque relatif d'expérience ou de pratique en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'équipe régionale du PNUD devrait envisager un engagement à plus long terme sur le thème des outils et processus de redressement après catastrophe, dans le cadre de son Programme de renforcement de la résilience aux catastrophes en Afrique subsaharienne mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, la Banque mondiale, le Dispositif mondial de réduction des catastrophes et de redressement (GFDRR) et ClimDev-Africa (UNDRR, 2021), en collaboration avec d'autres partenaires nationaux, régionaux et continentaux.
- (P4 N-6) En attendant le résultat du partenariat entre le Gouvernement sénégalais et l'initiative CADRI, l'équipe de pays des Nations Unies devrait consacrer du temps à l'examen des enseignements et des recommandations en cours de formulation par l'initiative CADRI. Un ensemble de recommandations concrètes sera probablement rédigé, et un plan de financement devra être élaboré pour les appliquer. Le Ministère de l'intérieur devrait être soutenu dans l'élaboration d'un tel plan afin d'éviter de se heurter aux difficultés rencontrées dans d'autres pays du Sahel (où les plans d'action nationaux de renforcement des capacités élaborés par l'initiative CADRI sont bloqués en raison d'un financement limité).

Réflexions sur le redressement après catastrophe dans les sept pays ciblés

Mettre à profit le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, où les aléas naturels et la fragilité due à des conflits prolongés (souvent aggravés par les changements climatiques) sont très répandus, les processus de redressement doivent tenir compte de la nature interdépendante et multidimensionnelle des risques ainsi que du contexte spécifique dans lequel ils se manifestent. Compte tenu des difficultés que pose le redressement après catastrophe dans les zones touchées par un conflit, l'étude « Disaster Recovery in Conflict Contexts » (GFDRR et al., 2016) ainsi que la note pratique intitulée « Joint Recovery and Peacebuilding Assessments » (CE et al., 2017) fournissent des orientations utiles sur la manière dont les processus de redressement pourraient s'appuyer sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cette approche pourrait par ailleurs se fonder sur les enseignements tirés de l'examen continu, par l'Union européenne, des évaluations du redressement et de la consolidation de la paix et des évaluations des besoins après une catastrophe (Jeggle et Boggero, 2018), qui méritent d'être examinés si l'on veut aller de l'avant.

Dans les situations où le redressement devient de plus en plus urgent, l'aide extérieure continuera probablement d'être accaparée par les besoins humanitaires croissants ; toutefois, les enseignements retirés de l'étude des sept pays ciblés révèlent que l'on pourrait mettre davantage l'accent sur le renforcement des liens entre les processus d'intervention d'urgence et les processus de redressement. Une telle approche gagnerait à s'appuyer sur les enseignements tirés de l'évaluation réalisée par l'ancien Groupe mondial sur le redressement rapide dirigé par le PNUD (PNUD, 2018c). En ligne avec les conclusions de la présente étude, cette évaluation a permis de constater que, aussi importants soient-ils, les processus de redressement ne sont guère une priorité pour les acteurs de l'aide humanitaire et que les ressources y allouées ainsi que les engagements pris en la matière par les acteurs du développement sont insuffisants (PNUD, 2018c).

En dépit de cette réticence, il est largement admis que, dans le contexte de crises récurrentes et prolongées, qu'elle soient d'origine naturelle ou humaine, le fait de relier plus étroitement l'intervention humanitaire et les activités de redressement pourrait permettre de répondre aux besoins prioritaires d'une manière qui protège et renforce les capacités de résilience locales, l'idée étant que cela permettrait aux populations à risque de mieux se préparer, de prendre des mesures préventives, de résister à de futurs événements perturbateurs et de s'en remettre. L'articulation des processus d'élaboration des interventions, d'une part, et des mesures de redressement, d'autre part, s'inscrit également dans la lignée d'une meilleure compréhension de la gestion des risques de catastrophe (parfois appelée « gestion intégrée des risques de catastrophe »), qui considère la préparation, l'intervention et le redressement comme des mécanismes complémentaires qui doivent être combinés de manière appropriée. Plusieurs acteurs majeurs de la réduction des risques de catastrophe, notamment la Commission européenne et la Direction suisse du développement et de la coopération, recommandent vivement l'adoption de cette approche (DDC, 2018), qui sous-tend le Cadre de Sendai. Si elle ne s'est pas encore imposée en Afrique de l'Ouest et au Sahel, il pourrait néanmoins être intéressant de l'étudier plus avant.

En outre, on doit encore tirer des enseignements de la pratique et les appliquer. La mise en œuvre du Plan de redressement d'urgence pour la région du Tigré, récemment lancé avec le soutien du PNUD, pourrait générer de précieuses connaissances applicables en Afrique de l'Ouest (Administration du Tigré, 2021). Selon Abraham Belay, Directeur général de l'administration intérimaire du Tigré, il est essentiel de déployer au plus vite des efforts de redressement et de relèvement afin d'assurer un redressement rapide et de réduire la dépendance à l'aide humanitaire pendant une période prolongée (Fana Broadcasting Corporate (FBC), 2021). Une vaste consultation des parties prenantes menée par l'administration du Tigré en vue d'examiner et d'approuver le plan de redressement d'urgence pour la région du Tigré a révélé qu'une approche fragmentée de la fourniture de l'aide humanitaire, lorsque cette aide est associée à des efforts de redressement, risque de se heurter à de multiples problèmes. La consultation régionale d'experts de haut niveau (2021) organisée dans le cadre de la présente évaluation a mis en évidence des problèmes similaires, allant de difficultés opérationnelles, notamment des dysfonctionnements potentiels en matière de coordination, à des problèmes fondamentaux tels que des interventions fondées sur des visions incohérentes, voire contradictoires, de l'avenir. Il conviendra de remédier à ces incohérences si l'on veut mettre en œuvre des approches plus cohérentes du redressement après catastrophe.

Faire avancer la mise en place de cadres de redressement après catastrophe

Le plus souvent, dans les sept pays ciblés, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe s'en sont remis aux évaluations des besoins après une catastrophe et aux cadres de redressement après catastrophe pour poursuivre leurs objectifs en matière de redressement dans la région. En pratique, un cadre de redressement après catastrophe peut servir d'outil de planification stratégique pour lier les processus de redressement aux dynamiques des conflits et des changements climatiques, pour renforcer les liens entre intervention et redressement afin de dégager des synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, et pour combler les lacunes des dispositions législatives et institutionnelles actuelles en matière de redressement. Cependant, nombre des pays évalués n'ont pas réussi à mettre en place des plans de redressement. Par exemple, la consultation sur les cadres de redressement après catastrophe menée par le Gouvernement du Burkina Faso en 2016 n'a pas donné lieu à l'adoption d'un plan de redressement. Faire des recherches, à partir de l'expérience acquise dans ce cas et dans d'autres, afin de mieux comprendre la valeur ajoutée de plans nationaux

de redressement ainsi que les contraintes liées à leur adoption, permettrait d'avancer sur la question du redressement au niveau national et de ne pas répéter les mêmes erreurs dans d'autres contextes.

Surmonter la fragmentation des efforts déployés pour gérer les risques

Certaines sous-régions d'Afrique de l'Ouest et du Sahel méritent d'être mentionnées à cet égard. Au Tchad et dans le bassin du lac Tchad, qui sont particulièrement exposés aux catastrophes, les efforts de gestion des catastrophes seront probablement accaparés par les crises humanitaires et les interventions d'urgence au cours de la prochaine décennie. Bien que les plans mondiaux, régionaux et nationaux traitent de l'importance du redressement, l'intégration limitée des activités d'intervention et de redressement entrave les progrès opérationnels et, dès lors, l'aide apportée aux populations touchées ou à risque. Reflétant la complexité de l'architecture internationale de gestion des différents risques (qu'il s'agisse d'aléas naturels, d'instabilité politique ou de risques de sécurité), les efforts déployés par les pays dans le domaine de la gestion des risques sont fragmentés et s'inscrivent souvent dans le cadre de différents projets gérés par différents acteurs, y compris dans un même lieu ou au sein d'une même communauté. Cela est également le cas au-delà des frontières du Tchad. Certains rapportent que la fragmentation des programmes mis en place dans la région du bassin du lac Tchad, lesquels traitent différentes phases du cycle de gestion des catastrophes et différents aléas, engendrent des inefficacités et des occasions manquées d'utiliser les interventions déployées en situation de crise comme point d'entrée pour un redressement résilient au Tchad et dans les pays voisins, et d'engager la transition vers un développement tenant mieux compte des risques.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'articulation des différentes phases du cycle de gestion des catastrophes et sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, y compris dans le cadre des activités menées par les organismes et les acteurs engagés dans les efforts de stabilisation. Pour ce faire, les interventions devront aider les populations touchées par les catastrophes et les conflits à définir leurs besoins prioritaires et à les satisfaire d'une manière qui reflète les réalités locales en matière de risques et qui renforce leurs propres capacités d'adaptation, ce qui devrait permettre de mener des actions de redressement à moyen et long termes.

Plus précisément, les outils conçus pour appuyer les processus d'évaluation et de planification des activités de redressement dans les situations de conflit et d'insécurité pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de redressement après catastrophe, moyennant les adaptations nécessaires. Par exemple, les outils d'évaluation du redressement et de la consolidation de la paix sont conçus pour appuyer des processus inclusifs qui cherchent à déterminer les causes et les conséquences profondes des conflits ainsi que le soutien dont ont besoin les populations touchées et les autorités gouvernementales, notamment s'agissant des activités de redressement et de consolidation de la paix après un conflit (CE et al., 2017). Ces outils pourraient être utilisés pour refonder la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe dans des contextes où des catastrophes d'origine naturelle surviennent dans des situations de conflit, et pour encourager une collaboration plus étroite entre les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix en vue d'assurer une gestion plus globale des risques complexes.

Sans surprise, l'approche décrite ci-dessus (à savoir le renforcement des liens entre les activités entreprises dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et la promotion d'une plus grande inclusion des populations touchées dans les processus d'évaluation et

de planification afin d'optimiser l'utilisation des capacités de résilience locales) fait écho aux conclusions des récents travaux d'évaluation menés par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale en relation aux évaluations des besoins après une catastrophe et à la planification du redressement (Jeggle et Boggero, 2018). Une étude traitant de l'évaluation des besoins après catastrophe et de la planification du redressement qui a été menée en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest durant dix ans (2008-2018) (à paraître) devrait permettre d'en savoir plus.

Surmonter les difficultés de financement

Le manque de ressources suffisantes pour renforcer et maintenir les capacités de gestion du redressement reste une difficulté majeure pour le financement de la gestion des risques de catastrophes dans la majorité des pays ciblés, notamment le Mali. Il est souvent affirmé que le renforcement des liens entre les processus d'intervention et les processus de redressement pourrait accroître les retombées de l'aide, bien que cela reste anecdotique et que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour mieux comprendre les avantages spécifiques associés à ces retombées et leur nature.

Les nouveaux moyens de financement récemment expérimentés dans d'autres régions d'Afrique pourraient, s'ils sont reproduits efficacement dans les sept pays ciblés, fournir des idées utiles pour surmonter les difficultés financières. Par exemple, le Fonds pour le renforcement de la résilience au Zimbabwe (ZRBF) (ZRBF, 2015) est une initiative de développement multisectorielle et multidonateurs qui vise à accroître les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation des populations à risque afin de protéger les acquis du développement face aux chocs et aux tensions récurrents. Le programme intègre l'utilisation des filets de sécurité existants afin d'appuyer, dans une perspective de résilience, le déploiement rapide d'interventions d'urgence présentant un bon rapport coût-efficacité. À titre illustratif, au Mali, le Projet d'urgence sur les filets sociaux (*Jigismejiri*) pourrait être intégré dans un futur cadre national de redressement résilient après catastrophe et être étendu à d'autres zones à haut risque et/ou touchées par des conflits.

De même, le Mécanisme de financement du redressement au Mozambique (PNUD et Gouvernement du Mozambique, 2019), établi à la suite des cyclones Idai et Kenneth survenus en 2019, est une initiative multidonateurs gérée par le Bureau national de la reconstruction du Gouvernement du Mozambique (GREPAC), en partenariat avec le PNUD. L'initiative visait à accélérer le redressement résilient des familles les plus durement touchées, tout en renforçant la capacité institutionnelle du GREPAC. Plus récemment, en 2021, dans la région du Tigré touchée par le conflit, l'administration intérimaire du Tigré et le Ministère des finances (avec le soutien de partenaires internationaux de développement) ont lancé le Plan de redressement d'urgence du Tigré (administration du Tigré, 2021) afin d'assurer un redressement rapide et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire pendant une période prolongée. Si elles étaient mises en application dans les pays ciblés, les idées du GREPAC pourraient permettre de prolonger les actions de redressement entreprises dans le court terme de sorte qu'elles s'étendent au moyen et au long termes. Il est important de noter que les initiatives déployées au Tigré, au Mozambique et au Zimbabwe mettent en évidence l'importance que revêtent les actions menées par les communautés et les solutions centrées sur les personnes, lesquelles restent à ce jour relativement peu développées dans les processus de redressement après catastrophe en Afrique de l'Ouest et dans la région sahélienne.

L'importance de l'action infranationale

Bien que la présente évaluation ne porte pas sur le niveau infranational, il convient de noter que l'on considère généralement que, pour renforcer la résilience des communautés lorsque les ressources sont rares, une société doit utiliser comme point de départ les capacités de résilience existantes et en tirer pleinement parti, notamment les moyens, les capacités et les connaissances locales des populations touchées par les catastrophes. Pour y parvenir dans l'ensemble des pays ciblés, il faudra adopter des approches inclusives qui impliquent l'ensemble de la société et qui assurent la participation active des populations touchées aux processus d'évaluation et de planification du redressement. Des entités telles que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile sont bien placées pour établir le lien nécessaire avec les niveaux infranational et local, et devrait participer activement à l'élaboration de tout futur plan de redressement après catastrophe. Leur participation ne doit pas être considérée comme facultative ou comme une « meilleure pratique », mais comme une modalité nécessaire et primordiale, conformément aux objectifs de localisation.

À titre d'exemple, en dépit des efforts déployés par le Gouvernement mauritanien pour renforcer la résilience des populations locales et mettre en œuvre des programmes de développement qui tiennent compte des risques et qui s'attaquent aux vulnérabilités sous-jacentes à court terme, les systèmes nationaux de gestion des catastrophes de la Mauritanie resteront fortement axés sur les interventions d'urgence. C'est également le cas dans la plupart des pays ciblés. Il serait donc bénéfique, dans des contextes comme celui de la Mauritanie, de s'attacher avant tout à faire de la localisation de l'intervention d'urgence le point d'ancrage d'un redressement résilient mené localement.

Autre exemple, lors de l'intervention déployée par le Croissant-Rouge mauritanien à la suite des inondations survenues à Bassiknou en 2019, l'un des objectifs du plan d'action d'urgence (FICR, 2020b, p. 12) était de fournir un soutien technique et des conseils, et de sensibiliser les ménages touchés à la conception d'abris sûrs, à la planification de l'habitat et à l'amélioration des techniques de construction. Les récents plans d'intervention en cas d'inondation élaborés par la FICR fournissent des illustrations pratiques de la façon dont la conception, la planification et la mise en œuvre des projets peuvent être adaptées pour renforcer la résilience des communautés, et de la manière dont les objectifs visant à « mieux reconstruire » peuvent être intégrés dans les interventions d'urgence. À l'avenir, ces approches pourraient être appliquées au niveau infranational pour gérer divers aléas. Ces actions menées à petite échelle, mais qui n'en restent pas moins importantes, pourraient aider les praticiens et les décideurs à mieux appréhender ce en quoi consiste la transition de la phase des secours à celle du redressement (et à celle du développement à plus long terme tenant compte des risques) dans la pratique. Les mesures efficaces pourraient ensuite être reproduites dans l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge présent dans toute la région.

Le facteur climatique

Étant donné que dans la région, de plus en plus d'interventions liées aux changements climatiques et au développement et bénéficiant de financements extérieurs intègrent des composantes de renforcement de la résilience face aux catastrophes, il serait bénéfique d'améliorer la cohérence des différentes interventions. C'est déjà l'une des ambitions du Programme d'action de la Commission de l'Union africaine (UA et al., 2018). Ces efforts visant à assurer une plus grande cohérence doivent

par ailleurs être encouragés à intégrer également des mesures de redressement après catastrophe. À cet égard, l’outil stratégique du PNUD visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l’adaptation aux changements climatiques dans le développement, qui est actuellement en cours d’élaboration (échange de courriels avec le PNUD, 2021), pourrait fournir un cadre normatif utile pour guider ce processus d’harmonisation.

Il est également nécessaire de réfléchir à la manière dont l’adaptation aux changements climatiques s’inscrit dans l’articulation conceptuelle et opérationnelle entre processus d’intervention et processus de redressement, ainsi que dans le lien entre l’action humanitaire, le développement et la paix. Dans l’ensemble de la région, il est probable que les phénomènes météorologiques extrêmes deviendront plus fréquents et moins prévisibles, et qu’ils évolueront de manière plus rapide et plus variée. Il n’a jamais été aussi important d’utiliser la phase de redressement pour mieux se préparer et pour renforcer la résilience face aux crises climatiques à venir. Il reste toutefois essentiel de réfléchir aux modalités de transition vers et depuis les processus de redressement qui permettent d’établir un lien avec les processus d’adaptation aux changements climatiques.

L’appui politique à la lutte contre les changements climatiques offre de nouvelles possibilités à cet égard. Dans des contextes tels que le Niger, par exemple, où 84 % de la population dépend des ressources naturelles pour sa survie, et où les changements climatiques et les taux de croissance démographique élevés aggravent les vulnérabilités existantes, les catastrophes, le climat et les risques pour la sécurité sont étroitement liés (PNUD et al., 2014). Il semblerait que le renforcement de la résilience soit devenu un objectif commun des plans nationaux d’adaptation et des stratégies de développement tenant compte des risques du Niger. Par conséquent, le « redressement au service de la résilience » pourrait être un cadre organisationnel utile pour favoriser la transition vers un développement tenant compte des risques liés au climat et aux catastrophes, compte tenu des enjeux de développement plus larges qui en découlent. De même, le Projet de résilience au Sahel 2019-2022 du PNUD (PNUD, 2019b), financé par la Suède en partenariat avec l’Union africaine, la CEDEAO, ONU-Femmes et des organismes régionaux, est un exemple d’initiative collaborative qui considère explicitement les processus de redressement comme un moyen de progresser vers un développement durable tenant compte des changements climatiques. Il serait bon de suivre ce projet en cours afin d’en évaluer les retombées sur les capacités nationales et régionales de redressement après catastrophe et les résultats obtenus en la matière tant au niveau national que régional. Enfin, le financement de l’action climatique ouvre également le champ des possibles s’il est articulé efficacement avec les ambitions en matière de redressement (voir plus loin dans le rapport).

Le redressement après catastrophe en Afrique de l’Ouest et au Sahel

Progrès et réalisations

Le Cadre de Sendai souligne le rôle central de la coopération régionale pour obtenir des résultats dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et pour favoriser une planification plus efficace, créer des systèmes d’information communs, promouvoir l’apprentissage mutuel, échanger des bonnes pratiques et mettre en œuvre des programmes de coopération et de renforcement des capacités, notamment en vue de faire face aux risques communs et transfrontaliers (UNDRR, 2015). Les principaux acteurs au niveau régional sont les communautés économiques régionales (CER), la CEDEAO, dont relèvent cinq des sept pays ciblés (Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria et Sénégal), la CEEAC, dont fait partie le Tchad, et l’Union du Maghreb arabe (et la Ligue des États arabes), dont la

Mauritanie est membre. Les sept pays étudiés font partie de la Communauté des États sahélo-sahariens. La présente évaluation se concentre sur la CEDEAO, mais fait accessoirement mention de la CEEAC et de la Ligue des États arabes.

Bien que le rôle des CER dans l'obtention de résultats en matière de réduction des risques de catastrophe est encore en voie de maturation, selon l'étude de référence sur le redressement après catastrophe en Afrique menée par le PNUD (PNUD, 2019a), les CER soutiennent la transition de l'intervention d'urgence vers une gestion plus proactive des catastrophes qui englobe les mesures de préparation, d'intervention et de redressement. Conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (CUA et al., 2004) et au dernier Programme d'action y associé (CUA, 2017), la CEDEAO et la CEEAC ont élaboré des stratégies et des politiques sous-régionales de gestion des risques de catastrophe. Il s'agit, par exemple, de la Stratégie régionale pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale élaborée par la CEEAC en 2017 (CEEAC, 2017) et de la Politique de réduction des risques de catastrophe de la CEDEAO, aujourd'hui dépassée (CEDEAO, 2006). Ces stratégies ont été complétées par une stratégie régionale de gestion des risques d'inondation (CEDEAO, 2020b) et par la Stratégie et le Plan d'action genre (SPAG) de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a).

Pour en élargir la portée, les États membres de la CEEAC ont adopté en 2017 une stratégie régionale révisée pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale (CEEAC, 2017). Cette stratégie fait mention du redressement après catastrophe, bien que de façon succincte. Par exemple, l'avant-propos fait état de la nécessité de mieux se préparer au redressement après catastrophe, et un certain nombre d'ambitions en la matière sont affichées au titre de la priorité 5.5, qui vise à promouvoir la création de fonds d'urgence, selon qu'il convient, afin de financer les mesures de préparation, d'intervention en cas de catastrophe et de redressement (CEEAC, 2017, p. 30).

La Politique de réduction des risques de catastrophe élaborée par la CEDEAO en 2006 (CEDEAO, 2006) mentionne que le redressement est une composante de la transition, après une catastrophe, vers un développement tenant compte des risques, et qu'il est nécessaire de se préparer à intervenir efficacement pour garantir l'efficacité de la transition vers des processus de redressement qui s'inscrivent dans le plus long terme. La CEDEAO prévoit d'élaborer la prochaine version de ce document, non pas sous la forme d'une politique mis à jour, mais plutôt sous la forme d'une stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe et de résilience en Afrique de l'Ouest (échange de courriels avec le PNUD, 2021), ce qui offre davantage de possibilités d'intégrer et de mettre en œuvre des activités de redressement dans l'ensemble de la région.

La stratégie régionale de gestion des risques d'inondation cherche à gérer les risques d'inondation et à prendre de vitesse les prévisions selon lesquelles les changements climatiques entraîneront des précipitations saisonnières exceptionnellement fortes dans de vastes zones de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des inondations fluviales plus fréquentes aux conséquences plus graves (CEDEAO, 2020b). L'augmentation prévue des risques d'inondation a incité la CEDEAO à prendre les rênes de l'élaboration du premier projet de stratégie régionale de gestion des inondations en Afrique de l'Ouest 2020-2025 (CEDEAO, 2020b). Malgré les disparités constatées en termes de capacités institutionnelles et d'infrastructure entre les différents pays de la CEDEAO, la stratégie régionale a le potentiel d'améliorer la collaboration sur les pratiques de gestion des risques d'inondation dans la

région, notamment en ce qui concerne l'importance du redressement, laquelle pourrait être abordée de manière plus détaillée dans le projet actuel.

En ce qui concerne ce dernier point, la SPAG de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a) vise à garantir que, dans l'ensemble de la région, les États membres mettent en place une approche de la gestion des risques de catastrophe qui tienne compte des questions de genre. En attirant l'attention sur les différences intersectionnelles en matière d'exposition, de vulnérabilité et de conséquences des catastrophes, la stratégie vise à encourager des approches plus inclusives de la préparation, de l'intervention et du redressement après catastrophe. Elle reconnaît explicitement que les approches du secours et du redressement après catastrophe qui ne tiennent pas compte des questions de genre peuvent renforcer les inégalités, et précise que non seulement les approches de redressement doivent tenir compte des différences entre les genres, mais aussi qu'elles ont le potentiel de transformer les rapports de force inégaux (CEDEAO, 2020a, p. 2-3). Les approches du redressement qui tiennent compte des questions de genre sont donc encouragées en vue de répondre aux besoins de redressement propres à chaque genre, à court, moyen et long termes. La SPAG (CEDEAO, 2020a) indique qu'un groupe d'experts sur le redressement tenant compte des questions de genre a déjà été mis en place, et le plan mentionne un certain nombre d'ambitions futures, notamment la création d'un fonds pour la réduction des risques de catastrophe qui appuierait le redressement tenant compte des questions de genre via des mécanismes de micro-assurance.

Malgré l'intégration du redressement après catastrophe dans certains documents d'orientation essentiels, l'approche générale dans toute la région reste principalement axée sur l'intervention humanitaire plutôt que sur le redressement durable (PNUD, 2019a). Pour tenter de remédier à cette situation, la CEDEAO et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec le soutien du projet « Building Disaster Resilience to Natural Hazards in Sub-Saharan African Regions, Countries and Communities » (Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles dans les régions, pays et communautés d'Afrique subsaharienne), ont élaboré des lignes directrices pour la mise en place d'un réseau de praticiens et d'une liste d'experts en matière redressement après catastrophe. Le projet a également supervisé, notamment au Sénégal, la formation de 94 experts sur les méthodes d'évaluation des besoins après une catastrophe et d'élaboration de cadres de redressement après catastrophe, ainsi que des études de suivi portant sur l'évaluation des besoins après une catastrophe au Nigéria et au Sénégal, entre autres (PNUD et GFDRR, 2021).

Compte tenu du rôle central que les CER jouent, ou pourraient jouer, dans l'harmonisation et la facilitation de l'action régionale en matière de gestion des risques de catastrophe, une pléthore d'organismes multilatéraux et de partenaires de développement ont appuyé le renforcement des capacités des CER en matière de coordination, de planification et de conseil sur les politiques, lesquelles aident ensuite leurs États membres à traduire les ambitions mondiales et régionales en politiques et programmes nationaux de gestion des catastrophes. Par exemple, le programme « Building Disaster Resilience to Natural Hazards in Sub-Sahara Africa » (ACP et al., 2020), géré par le GFDRR, travaille directement avec quatre CER africaines (CEDEAO, CEEAC, SADC et Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)) et comprend une composante spécifique qui appuie la formation dans les domaines de l'évaluation des besoins après une catastrophe et de la planification du redressement, dans le cadre d'un effort plus large visant à réduire les risques de catastrophe dans les régions concernées. Il est encourageant de constater que les initiatives de formation se sont associées avec les universités régionales, ce qui constitue un excellent moyen

d'acquérir et de transmettre des connaissances dans les pays mêmes et de renforcer les capacités de gestion des catastrophes de la prochaine génération de praticiens.

En général, les États membres se sont fortement impliqués dans les initiatives régionales de collaboration. Les membres de la CEDEAO comme de la CEEAC participent activement aux conférences ministérielles, aux forums politiques, aux séminaires techniques et aux ateliers de formation traitant de la réduction des risques de catastrophe tant au niveau international qu'au niveau régional. Par exemple, ils participent à la Conférence mondiale sur la reconstruction (qui se tient immédiatement après la Plateforme mondiale de l'UNDRR pour la réduction des risques de catastrophe) ainsi qu'aux plateformes régionales biennales et aux conférences ministérielles sur la réduction des risques de catastrophe. En raison des restrictions imposées par la COVID-19, la première réunion du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe a eu lieu sous forme virtuelle, démontrant une nouvelle fois la détermination constante du Groupe à renforcer les capacités de préparation, d'intervention et de redressement des États membres. Les discussions ont naturellement porté sur le redressement après la pandémie de COVID-19 et d'autres catastrophes récentes telles que les invasions de criquets (CUA et UNDRR, 2020).

Il est largement admis que les événements régionaux permettent aux États membres d'établir des relations constructives et de confiance, de partager leurs expériences et d'améliorer la compréhension mutuelle, et facilitent l'émergence de perspectives transfrontalières et d'ambitions régionales communes. Ce type de rassemblement et de collaboration peut également contribuer à réduire le risque que les États membres œuvrent de manière isolée ou fragmentée. Par exemple, les forums Hydromet de la CEDEAO, qui ont débuté en 2018, permettent de discuter des difficultés du redressement (décrites plus bas), tandis que des discussions plus récentes ont mis en évidence la nécessité d'établir un réseau de praticiens pour la planification du redressement en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2018).

On constate également des progrès en matière de redressement après catastrophe, directs et indirects, dans certaines sous-régions spécifiques. L'exemple le plus notable est la région du lac Tchad, où plusieurs plans d'action et stratégies ont été élaborés en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment la stabilisation, la paix, le développement tenant compte des risques et la réduction de la pauvreté. Il s'agit, par exemple, du Plan d'action pour le développement et la résilience climatique du lac Tchad établi en 2015 par la Commission du bassin du lac Tchad (Banque mondiale, 2016), de la Stratégie régionale de l'Union africaine pour la stabilisation, le redressement et la résilience, établie en 2018 (CUA, 2018), et du document intitulé « Resilience for Sustainable Development in the Lake Chad Basin » (Résilience au service du développement durable dans le bassin du lac Tchad), publié en 2018 par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et le PNUD (PNUD et OCHA, 2018).

La région du lac Tchad a également été l'objet d'un certain nombre d'initiatives majeures menées par le Groupe des Sept (G7) et ses partenaires dans le domaine de la résilience et du redressement, bien que, dans bon nombre de ces initiatives, le redressement est abordé sous l'angle de la fragilité climatique plutôt que de la gestion des risques de catastrophe en tant que telle (Vivekananda et Bonn, 2018). Ainsi, l'accent tend à être placé sur les effets des changements climatiques, sur les implications en matière de sécurité et de paix et sur la mobilité humaine plutôt que sur le renforcement des institutions, des politiques et des dispositifs de gouvernance établis aux niveaux national et régional dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne l'adaptation des outils et des méthodes du redressement après catastrophe aux situations de conflit, dans le droit fil de l'engagement pris dans le Programme d'action de l'Union africaine d'élaborer des directives sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans les contextes de fragilité et de conflit, et d'appuyer leur mise en œuvre (P4 C-4). Plus particulièrement, le PNUD, la Banque mondiale et l'Union européenne ont élaboré des orientations sur l'adaptation des évaluations des besoins après une catastrophe aux situations de conflit (PNUD et al., 2019). La méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe doit être adaptée en tenant compte des tensions actuelles et futures qui peuvent survenir après une catastrophe, du fait de l'arrivée dans la zone concernée de nouvelles ressources acheminées par les acteurs humanitaires, ou de l'exacerbation de divisions qui existaient déjà au sein de la société ou encore de l'apparition de nouvelles tensions. D'un point de vue conceptuel et opérationnel, cette approche consiste à s'assurer que l'évaluation des besoins après une catastrophe ainsi que les interventions menées après une catastrophe et les opérations de redressement tiennent compte de la dynamique du conflit et garantissent une répartition équitable des ressources. Il ne s'agit pas d'agir sur les conditions de conflit, ni d'analyser le conflit ou de chercher à le régler ; ces finalités dépassent la portée de l'évaluation des besoins après une catastrophe (PNUD et al., 2019).

Difficultés et obstacles

Malgré les progrès accomplis dans le renforcement des institutions de gouvernance des risques de catastrophe et des politiques en la matière et la mise en œuvre d'une pléthore d'interventions dans la région de la CEDEAO et de la CEEAC, il faudra plus de temps, de ressources financières et de connaissances et compétences techniques pour mener une action concrète en matière de redressement après catastrophe. Les documents, les engagements et les textes régionaux qui mentionnent le redressement l'inscrivent dans le cadre des composantes du système de gestion des risques de catastrophe (à savoir la préparation, la réduction des risques, l'intervention et le redressement) ou désignent autre chose que le redressement après catastrophe, comme le redressement après un conflit ou une situation d'instabilité. Même lorsque des textes ou des engagements bien intentionnés déclarent vouloir améliorer les processus de redressement après catastrophe, ils fournissent en général peu de détails sur ce que cela signifie en pratique pour les entités régionales ou leurs États membres, ou pour les structures infranationales de gouvernance des risques de catastrophe. Sans surprise, les CER devront déployer des efforts soutenus (temps et ressources) pour que leurs processus de redressement après catastrophe arrivent à maturité et pour que les plans régionaux soient traduits en actions et résultats tangibles aux niveaux national, infranational et local. En attendant, les États membres continuent de subir régulièrement des pertes liées aux catastrophes et de concentrer leurs efforts sur l'intervention humanitaire plutôt que sur le redressement résilient et la réduction des risques (PNUD, 2019a).

Il faudrait également améliorer la compréhension conceptuelle du redressement après catastrophe en Afrique de l'Ouest et dans la région sahélienne. Les entretiens menés aux niveaux national et régional montrent clairement que certains s'inquiètent du fait que le redressement tend à être considéré comme un simple prolongement de la phase d'intervention, les descriptions des activités de redressement se limitant au redressement à court terme, dans le meilleur des cas, sans détailler les résultats du redressement à moyen et long terme ni aborder la question de la transition du redressement vers un développement tenant compte des risques. On observe en outre une tendance à se concentrer sur la reconstruction des infrastructures et des biens. Pourtant, même

dans le domaine de la reconstruction matérielle, le principe selon lequel il faut « reconstruire en mieux » est bien souvent sacrifié en raison de limitations techniques ou financières et de la tendance à se concentrer sur des solutions rapides. Cet état de fait se traduit par des occasions manquées de renforcer la résilience des populations et la cohésion sociale, qui sont des éléments du redressement (voir PNUD, 2016), ce qui fait que les ménages sont mal préparés à affronter le prochain événement catastrophique (CEDEAO et al., 2019).

Les forums régionaux permettent toutefois de soulever les questions relatives à la préparation et à la planification du redressement après catastrophe. Par exemple, depuis 2018, les forums Hydromet de la CEDEAO ont mis en lumière que le manque de systèmes de communication et d'information dédiés aux interventions de redressement entrave les progrès en la matière dans l'ensemble de la région, et ont attiré l'attention sur la faiblesse des mécanismes de coordination, sur l'insuffisance des financements affectés à la planification du redressement et sur la nécessité de continuer à élaborer et à adopter des politiques, des lois et des plans en matière de redressement (CEDEAO, 2018). Pour aller de l'avant, il faudrait que ces forums, ainsi que les forums et les réseaux organisés par les CER et l'ONU, dépassent le stade de la discussion et aboutissent à des engagements concrets sous la forme d'accords visant à renforcer la préparation au redressement après catastrophe ou la coopération dans les domaines pertinents.

Le financement du redressement après catastrophe est souvent cité comme un obstacle à la maturation des processus de redressement après catastrophe en Afrique de l'Ouest et dans la région sahélienne, tant dans les rapports publiés que dans les entretiens et la consultation d'experts de haut niveau menés dans le cadre de la présente étude (2021). Cela atteste de la difficulté d'assurer un financement suffisant, fiable et durable de la réduction des risques de catastrophe par les budgets nationaux, dont le redressement après catastrophe devrait être une composante. Il n'existe pas non plus de mécanismes de financement spécifiques dédiés au renforcement des capacités de redressement après catastrophe, mis à part dans le cadre de projets individuels rattachés à des événements spécifiques, tels que les fonds de redressement après pandémie. Malgré les tentatives répétées des plateformes régionales africaines et des conférences ministérielles en vue de convaincre les États membres d'affecter des ressources budgétaires à la réduction des risques de catastrophe, cet objectif n'a pas été atteint (UNDRR, 2014). Les fonds d'intervention existent sous diverses formes, qu'il s'agisse de mécanismes nationaux gouvernementaux ou non gouvernementaux ; cependant, il est rare qu'ils intègrent les aspects à plus long terme de la réduction des risques ou du redressement, qui, de l'avis de beaucoup, sont gravement sous-financés (UNDRR, 2014 ; consultation d'experts de haut niveau, 2021).

Les organisations régionales qui jouent un rôle central et évolutif continueront d'appuyer les efforts entrepris par les gouvernements nationaux en vue de promouvoir une approche intégrée de la gestion des catastrophes qui accorde la même importance au processus de redressement après catastrophe qu'aux autres composantes du système de gestion des risques de catastrophe. Une coopération régionale sera nécessaire pour expliciter l'importance d'intégrer la notion de redressement résilient dans les politiques et les plans régionaux de gestion des catastrophes, et d'élaborer des principes et des meilleures pratiques en la matière. En particulier, il faudra que les entités régionales encouragent les États membres à mieux cerner les implications conceptuelles et opérationnelles du redressement après catastrophe, qui ne sauraient se limiter à la conduite d'évaluations des besoins après une catastrophe et à l'élaboration de cadres de redressement après

catastrophe. L'adoption au niveau régional de normes minimales en matière de redressement après catastrophe ainsi que l'établissement d'un mécanisme de financement dédié et un véritable engagement seront nécessaires pour tenir compte des concessions à faire compte tenu du temps, des apports techniques et des moyens financiers supplémentaires qui seront nécessaires pour concrétiser le principe de « reconstruire en mieux », afin que les engagements pris sur papier se traduisent par des changements de pratiques et, à terme, par de meilleurs résultats pour les personnes exposées à ces risques dans les régions de la CEDEAO et de la CEEAC.

Recommandations concernant l'Afrique de l'Ouest et la région sahélienne

Comme indiqué ci-dessous, il convient d'effectuer un travail de fond, qui bénéficierait aux sept pays ciblés et contribuerait à renforcer les initiatives régionales en faveur du redressement après catastrophe.

Continuer à tirer parti des investissements effectués dans le domaine du redressement après catastrophe

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une idée nouvelle ou innovante, il demeurera essentiel de continuer à investir dans le renforcement des capacités, le soutien technique et les interventions programmatiques en matière de redressement après catastrophe dans l'ensemble de la région au cours des cinq à dix prochaines années. Il conviendra notamment de mettre en œuvre des activités de redressement après catastrophe autres que les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe, et de se tourner davantage sur les transitions à effectuer depuis les secours vers le redressement et depuis le redressement vers un développement durable tenant compte des risques.

- La Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO et l'Unité de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques de la CEEAC pourraient s'attacher à mieux intégrer le redressement après catastrophe dans les cadres, les stratégies et les plans de gestion des catastrophes. Pour y parvenir, elles devront mener des campagnes au niveau de la région afin de préciser le rôle que les processus de redressement résilient peuvent jouer dans les politiques, les stratégies et les plans régionaux de gestion des catastrophes. Dans un premier temps, il pourrait s'agir d'explicitier la place qu'occupe le redressement après catastrophe en tant que processus stratégique dans la Stratégie et le Plan d'action pour la gestion des risques d'inondation en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2020b) et dans la SPAG de la CEDEAO (CEDEAO, 2020a).
- Dans le même ordre d'idées, l'intention de la CEDEAO d'établir une Stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe et de résilience pour l'Afrique de l'Ouest (plutôt que de mettre à jour la Politique de réduction des risques de catastrophe établie en 2006) offre une occasion importante d'intégrer la préparation et la planification du redressement après catastrophe dans les ambitions régionales pour les années à venir (échange de courriels avec le PNUD, 2021). Cela n'a certes rien de nouveau puisque, dans sa politique de 2006, la CEDEAO faisait déjà mention du redressement comme étant un aspect de la transition vers un développement tenant compte des risques qui doit s'opérer après une catastrophe, mais il conviendrait que les spécialistes du redressement après catastrophe de l'ensemble de la région se réunissent afin de préparer un texte approprié en la matière et de le proposer à la CEDEAO et aux États membres pour qu'ils l'incluent dans le projet de stratégie.

- Les recommandations formulées dans le cadre des évaluations de projets et des rapports sur les progrès accomplis en matière de redressement doivent être mises en application, telles que, par exemple, les recommandations formulées dans le présent rapport d'évaluation et dans l'étude de référence sur le redressement après catastrophe en Afrique (PNUD, 2019a). Cette dernière recommande notamment d'élargir le concept de redressement afin d'y inclure les aspects humains et socio-économiques du redressement, d'améliorer la coordination entre les acteurs engagés dans les processus de redressement, et d'améliorer les mécanismes d'inclusion afin que les populations touchées puissent préserver leurs moyens de subsistance et leurs biens durant la phase postérieure à une catastrophe (PNUD, 2019a).

Élaborer un plan régional de renforcement des capacités de redressement après catastrophe

Pour harmoniser les initiatives de redressement après catastrophe, il convient d'élaborer un plan régional de renforcement des capacités de redressement après catastrophe, avec l'appui technique de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), qui possède une solide expérience en la matière.

- (P4 R-3) Le PNUD, avec l'appui financier de donateurs intéressés tels que la Suède, l'Allemagne et la France, entre autres, pourrait envisager de concevoir un plan de renforcement des capacités de redressement après catastrophe axé sur les institutions et les mécanismes régionaux. Ce plan, qui commencerait par détailler les lacunes en matière de capacités qui peuvent être comblées au moyen d'une formation technique ainsi que les lacunes détectées dans les politiques et stratégies pouvant être corrigées dans le cadre de futurs processus d'élaboration de politiques et de stratégies, pourrait ensuite formuler un ensemble de propositions viables en faveur de l'élaboration de futures politiques et stratégies régionales intégrant de manière plus complète le redressement après catastrophe. Il est conseillé de ne procéder à l'élaboration du plan que si le donateur intéressé s'engage également à financer au moins une grande partie des actions envisagées, afin de s'assurer que la dynamique ainsi créée se maintiendra et d'encourager la réalisation des objectifs fixés. S'il est efficace, ce processus pourra être reproduit dans d'autres régions où le redressement après catastrophe en est à ses débuts. La Division des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes de la CEDEAO, l'Unité de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques de la CEEAC, l'UNDRR et la Commission de l'Union africaine devraient continuer à mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation afin d'aider les États membres à mieux comprendre le rôle du redressement résilient dans le cycle de gestion des catastrophes et dans la transition des interventions en cas de catastrophe vers le redressement, puis du redressement vers un développement tenant compte du climat et des risques de catastrophe.
- (P4 R-3) Une série de documents d'information pourrait être commandée afin d'explicitier la valeur ajoutée, et, lorsque cela est possible, certains aspects des analyses coûts-avantages et du calcul du retour sur investissement, du redressement après catastrophe dans les secteurs et les domaines qui sont directement liés au redressement, mais dans lesquels les principes ou les idées des spécialistes du redressement après catastrophe ne sont pas appliqués pour le moment, notamment le financement de l'aide humanitaire et des interventions en cas de crise ainsi que les initiatives de sécurité et de stabilisation (y compris les programmes de sécurité climatique et d'adaptation aux changements climatiques). Ce travail pourrait s'appuyer sur les études existantes qui traitent de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du financement des interventions en cas de crise et de la gestion des situations de crise (UNDRR,

2020). Dans une optique de diffusion et de sensibilisation, ces notes d'information devraient être portées à la connaissance des spécialistes de la sécurité climatique, de la stabilisation, de la sécurité et des questions humanitaires, mais, pour ce faire, il faudra probablement établir de nouveaux partenariats avec des organismes de recherche indépendants reconnus ou des groupes de réflexion travaillant déjà dans ces domaines.

Mettre en place un service d'information et de conseil sur le redressement après catastrophe et établir des principes et des normes en matière de redressement

- Afin d'apporter un soutien constant au redressement après catastrophe dans la région, les banques régionales et les donateurs, aux côtés de la Commission de l'Union africaine et du GFDRR, de la Banque mondiale et de certains organismes des Nations Unies, pourraient s'associer afin de rechercher des sources de financement pour la mise en place d'un service d'information et de conseil sur le redressement après catastrophe qui permettrait aux communautés économiques régionales et aux États membres, ainsi qu'à leurs autorités nationales de gestion des catastrophes et à leurs homologues de la protection civile, d'avoir accès à un appui technique en cas de besoin. Le modèle de service et son utilisation pourraient être revus après une période de 12 mois et être adaptés au besoin. Pour ce faire, l'on pourrait s'appuyer sur l'initiative du projet de redressement du PNUD et du GFDRR visant à établir des réseaux de praticiens et des listes d'experts en matière de redressement après catastrophe dans la région de la CEDEAO et de la SADC (PNUD et GFDRR, 2021). Les demandes de soutien feraient l'objet d'un suivi et seraient analysées au bout de six et douze mois afin d'y répondre en fournissant des informations utiles sur les types de soutien dont les CER et les gouvernements ont besoin ; ces informations pouvant ensuite servir à orienter les futurs investissements et la conception des programmes. Le service pourrait également être étendu afin d'inclure une liste de spécialistes du redressement après catastrophe pouvant être détachés sur le terrain, dans le cadre de modalités de détachement préétablies, en vue de renforcer les connaissances spécialisées en matière de redressement après catastrophe dans les zones touchées par des catastrophes.
- Par ailleurs, la Commission de l'Union africaine pourrait collaborer avec la CEDEAO et la CEEAC afin de réunir les États membres dans le cadre d'un processus collaboratif et participatif visant à élaborer un ensemble de principes et de normes en matière de redressement après catastrophe. L'adhésion à ces principes et normes pourrait être formalisée, puis faire l'objet d'un suivi dans le cadre des processus de déclaration du mécanisme de suivi du Cadre de Sendai ainsi qu'au moyen d'un suivi indépendant et régulier du Programme d'action de l'Union africaine (UA et al., 2018). Ces principes devraient être définis en se fondant sur la base de référence du redressement après catastrophe qui commence à se développer dans la région, et en se concentrant sur le « strict minimum » et les actions « sans regrets ». Pour éviter de fixer des normes irréalistes, l'on pourrait s'inspirer d'études de cas illustrant les meilleures pratiques et l'état des connaissances sur le redressement après catastrophe, en précisant toutefois que ces exemples ne peuvent être reproduits sans un changement radical des approches actuelles. Il conviendrait également de fournir des exemples sectoriels de bonnes pratiques dans différents contextes opérationnels afin d'aider les lecteurs à appréhender les implications pratiques des principes et des normes décrits.

Établir un état de référence du redressement après catastrophe dans la région des États arabes

Pour mieux cerner la façon de promouvoir le redressement après catastrophe en Mauritanie et dans les États membres de la Ligue des États arabes, il faut d'abord déterminer avec précision les types d'intervention de redressement après catastrophe qui sont mis en œuvre dans la région :

- L'UNDRR et la Ligue des États arabes pourraient consacrer plusieurs séances au redressement après catastrophe lors de la cinquième Plateforme régionale arabe pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra en novembre 2021. Des séances similaires pourraient être organisées par l'UNDRR dans le cadre de la prochaine Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Ces séances devraient viser à faciliter l'échange d'idées et d'expériences sur les processus de redressement après catastrophe entre les membres des États arabes, à améliorer les capacités techniques et la compréhension de ce en quoi consiste le redressement après catastrophe, à partir d'exemples de bonnes pratiques présentés par des experts spécialisés dans les aspects politiques et opérationnels du redressement après catastrophe, à examiner les obstacles à l'amélioration du redressement après catastrophe dans la région et à réfléchir aux moyens de les surmonter, et à ce que les participants se compromettent à continuer d'explorer la question du redressement après catastrophe dans la région des États arabes, au moyen d'un engagement écrit dans le document final de la plateforme et en prévoyant d'autres séances similaires.
- La Ligue des États arabes, en collaboration avec le PNUD et l'UNDRR, pourrait commander une version portant sur les États arabes de l'étude relative aux évaluations des besoins après une catastrophe et à la planification du redressement entreprises en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest au cours de la période 2008-2018 (PNUD, 2021). La version adaptée de l'étude pourrait également s'appuyer sur les travaux connexes réalisés par le GFDRR, tels que l'étude récente entreprise sur les ensembles de données de référence recueillies avant les catastrophes à utiliser pour assurer une évaluation et un redressement rapides, efficaces et coordonnés après une catastrophe (Tadonki, 2020). Elle pourrait consister à documenter les expériences du redressement après catastrophe dans la région et à recenser les diverses méthodes d'évaluation rapide des besoins qui y sont utilisées, ainsi que leurs points forts et leurs points faibles, et s'attacher tout particulièrement à déterminer si les résultats obtenus par le biais de ces méthodes ont permis de faire évoluer la manière dont le redressement après catastrophe est conçu et planifié. Étant donné qu'il s'agit d'un domaine de travail naissant dans la région des États arabes et que les progrès constatés seront probablement marginaux, il conviendrait de mener des entretiens pour recueillir des idées sur les mesures incitatives qui pourraient encourager les États à accorder une place plus importante au redressement après catastrophe dans les politiques, les documents stratégiques, les allocations budgétaires et les programmes opérationnels.
- L'UNDRR pourrait mettre à profit les relations établies lors de la Plateforme africano-arabe sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue en 2018 pour convoquer un petit groupe d'États membres des régions africaine et arabe menant des activités dans le domaine du redressement après catastrophe afin qu'ils mettent en commun leurs idées et expériences, en vue de diffuser ces connaissances lors la Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra en 2022.

Comblant les lacunes en matière de données probantes sur le redressement après catastrophe dans les situations de conflit

L'important déficit de données sur le redressement après catastrophe dans les situations de conflit doit être comblé par la commande d'études empiriques relatives aux processus formels et informels de redressement, ainsi que par une approche plus conventionnelle consistant à mettre à l'essai les outils et les méthodes adaptés aux situations de conflit.

- (P4 R-3) À bien des égards, le PNUD est un chef de file en matière de recherche, de conseils stratégiques et d'action dans le domaine du redressement après catastrophe dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'étude de référence qu'il a réalisée en 2019 sur le redressement après catastrophe en Afrique (PNUD, 2019a) ne traite qu'indirectement des questions spécifiques aux situations de conflit, ce qui constitue une lacune à combler. Dans cette étude, les conflits sont considérés comme un obstacle au redressement et un élément de complexité supplémentaire parmi un ensemble plus large de conditions socio-économiques et politiques, ou sont mentionnés en référence aux travaux menés par les spécialistes de la prévention des conflits sur l'évolution des situations de conflit à la suite de catastrophes naturelles telles que les inondations. Il conviendrait donc de mener une étude empirique portant spécifiquement sur le redressement après catastrophe dans divers contextes, depuis les situations de conflit armé actif jusqu'aux contextes présentant des niveaux élevés de violence interpersonnelle, et autres. Cela permettrait de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les processus formels et informels de redressement après catastrophe sont mis en œuvre dans un sous-ensemble de zones touchées par des conflits en Afrique de l'Ouest, et les connaissances ainsi acquises pourraient orienter l'élaboration des futurs plans de travail visant à améliorer les processus de redressement. Sans ces données probantes, il existe un risque que les plans et les interventions de redressement après catastrophe bien intentionnés soient en fait mal adaptés aux situations de conflit qu'ils sont censés améliorer. Les recherches nécessaires gagneraient à être menées par une équipe interdisciplinaire composée de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et de la prévention des conflits.
- Les directives du PNUD, de la Banque mondiale et de l'Union européenne relatives à l'évaluation des besoins après une catastrophe dans les situations de conflit (PNUD et al., 2019) doivent être mises à l'essai dans diverses situations de conflit en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, allant de situations où la violence interpersonnelle est répandue aux situations de conflit armé actif. Selon les résultats, il pourrait s'avérer nécessaire d'élaborer des directives plus nuancées tenant compte des différentes situations de conflit, et d'encourager les praticiens à adopter ces directives en leur fournissant des exemples ouest-africains et sahéliens et en traduisant les directives en français.
- Par ailleurs, il faudrait considérer ces directives sur l'évaluation des besoins après une catastrophe dans les situations de conflit comme les premières d'une série de documents d'orientation ayant pour objectif de définir le redressement après catastrophe en situation de conflit, lequel recouvre le redressement à court, moyen et long terme, et la transition du redressement vers un développement tenant compte des risques. Étant donné que les progrès dans ce domaine n'en sont qu'à leurs débuts, l'élaboration de ces directives nécessitera d'investir dans un programme de travail pluriannuel. Il est également recommandé d'explorer des pistes plus expérimentales (et sans doute controversées), comme par exemple, mettre à l'essai une approche innovante qui cherche plus activement à articuler l'action « sur » le conflit

(c'est-à-dire l'action cherchant à modifier la dynamique du conflit par la gestion et la prévention des conflits) avec les processus de redressement après des catastrophes naturelles survenues dans des situations de conflit, et d'examiner les implications conceptuelles, éthiques et pratiques du rapprochement de ces deux domaines d'intervention.

Tirer parti de l'attention politique accordée à la fragilité climatique et à la stabilisation du climat pour faire progresser le redressement après catastrophe

- Les donateurs souhaitant adopter une approche plus évolutive des implications des risques liés au climat et à la sécurité, tels que l'Allemagne, la Suède et le Danemark, entre autres, pourraient investir dans des activités de conseil stratégique afin d'explicitement comment une gouvernance efficace des risques de catastrophe peut contribuer en partie à renforcer les capacités de résilience face aux catastrophes climatiques dans les situations de conflit. C'est une chose que la Suède a déjà commencé à faire (demander que les risques de catastrophes, les risques liés aux changements climatiques et les risques de conflit soient mieux intégrés dans les programmes en cours), ce qui mérite d'être mentionné étant donné sa contribution financière aux initiatives régionales de stabilisation dans la région du bassin du lac Tchad (échange de courriels avec le PNUD, 2021).
- Dans la lignée de ce qui précède, le PNUD pourrait s'associer avec ces donateurs et avec d'autres pour mettre en lumière, en se fondant sur ses connaissances spécialisées dans le domaine du redressement après catastrophe, la valeur ajoutée pouvant résider dans le lien que les processus de redressement après catastrophe établissent entre les processus d'intervention en cas de crise, les processus de redressement et les processus de développement à plus long terme tenant compte des risques. Dans ce cadre, une attention particulière pourrait être accordée au bassin du lac Tchad, compte tenu de l'intérêt des donateurs et de l'intérêt politique que suscite actuellement la région, et des efforts pourraient être faits pour s'assurer que la réduction des risques de catastrophe est plus explicitement intégrée dans les débats du Mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies et dans les évaluations, actuelles et à venir, des risques climatiques au Sahel. Par extension, un autre point d'entrée utile pourrait être le Projet de résilience au Sahel du PNUD, lequel prévoit de mener une analyse conjointe des risques avec la Commission du bassin du lac Tchad afin que les informations recueillies et analysées sur la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et les risques liés aux conflits orientent les efforts de stabilisation et de redressement.
- Il n'existe guère de connaissances ou de discussions sur la manière dont les composantes du redressement après catastrophe liées à la cohésion sociale pourraient s'articuler avec les ambitions des acteurs de la paix et de la prévention des conflits de parvenir à la cohésion sociale dans une optique de paix. De nouvelles études empiriques pourraient être commandées afin de mieux comprendre la manière dont les processus de redressement après catastrophe peuvent être mis en œuvre dans les situations de conflit, et ce que cela implique au niveau de la collaboration avec les acteurs de la prévention des conflits et de l'obtention de résultats en matière de prévention des conflits. Cela permettrait également de renforcer les liens entre les acteurs de la paix, de la prévention des conflits et de la sécurité et ceux qui œuvrent dans le domaine des risques climatiques et des risques de catastrophe dans la région sahélienne, et d'étoffer le corpus de travaux naissant sur la réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit (voir Peters, 2019).

- (P2 R-3) Sur la base des recommandations formulées au niveau national, notamment concernant le Tchad, il serait utile de généraliser l'échange d'informations entre les personnes travaillant sur les aléas naturels et celles travaillant sur la stabilisation et la sécurité climatique. Certaines initiatives, telles que le Mécanisme de sécurité climatique de l'ONU, offrent un espace pour poursuivre cet objectif ; dans le cadre de cet échange d'informations, les acteurs de la réduction des risques de catastrophe devraient s'attacher à démontrer l'importante contribution que peut apporter en pratique la réduction des risques de catastrophe en vue de réduire les risques liés à la stabilisation et à la sécurité climatique, lorsqu'ils sont liés à des aléas naturels, dans des situations d'insécurité. Il faudrait également envisager d'établir des mécanismes d'échange d'informations avec les acteurs de la paix afin de favoriser la mise en œuvre d'opérations de réduction des risques de catastrophe dans des contextes où des efforts de consolidation de la paix sont en cours. Avant d'établir ces mécanismes, il serait utile de commander un document de réflexion sur les liens entre la réduction des risques de catastrophe, d'une part, et la paix et la stabilité, d'autre part. Les conclusions de ce travail pourraient être communiquées au Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe (AWGDRR) et aux membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en particulier, qui concentrent une grande partie des travaux sur la sécurité climatique.

Mettre en commun les connaissances spécialisées en matière de financement de la gestion des risques de catastrophe afin de concevoir des solutions de financement pour les processus régionaux de redressement après catastrophe

Compte tenu de l'obstacle notable que représente le manque de financement fiable, suffisant et modulable pour la mise en œuvre de processus de redressement après catastrophe dans la région, il faudrait réunir une coalition d'experts qui mettraient en commun leurs connaissances, leurs idées et leurs expériences en matière de financement de la gestion des risques de catastrophe afin de les appliquer aux activités pratiques de redressement après catastrophe.

- La CEDEAO et la CEEAC, en collaboration avec les donateurs concernés, pourraient commander des études visant à examiner la possibilité de reproduire et/ou d'adapter les dispositifs régionaux et nationaux de financement des interventions menées dans le cadre de programmes globaux afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de redressement après catastrophe, tels que, par exemple, les dispositifs que l'on trouve en Afrique de l'Ouest, dans la région du Sahel et au-delà, comme le Plan de redressement du Tigré (administration du Tigré, 2021), le Fonds de renforcement de la résilience du Zimbabwe (ZRBF, 2015) et le Mécanisme de redressement du Mozambique (PNUD et Gouvernement du Mozambique, 2019).
- Il pourrait être utile de financer la création d'une coalition d'experts en financement de la gestion des risques de catastrophe qui se réuniraient pour concevoir et mettre à l'essai des mécanismes de financement innovants susceptibles de mobiliser un financement plus fiable pour les processus de redressement après catastrophe, en accordant une attention particulière aux différents mécanismes qui pourraient s'avérer nécessaires pour financer des activités de redressement à court, moyen et long termes. Divers instruments pourraient être envisagés, notamment l'adaptation des mécanismes de protection sociale, le financement souverain de la gestion des risques de catastrophe et la mutualisation des risques, la création de fonds pour les changements climatiques et la résilience, ainsi que les assurances et d'autres mécanismes de transfert des risques. Il conviendrait d'envisager la mise en place de produits financiers

négociables sur les marchés pour le financement des processus de redressement pluriannuels, comme cela a été recommandé (PNUD, 2019a). La coalition pourrait être organisée par la Commission de l'Union africaine, avec la participation de banques de développement régionales et sous-régionales (notamment la Banque africaine de développement, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, etc.) et le soutien d'organismes des Nations Unies (notamment le PNUD, qui dispose d'un mécanisme d'assurance et de financement du risque et d'un réseau d'entreprises privées, et la Banque mondiale, qui finance de nombreux programmes évolutifs de protection sociale), ainsi que du GFDRR.

- À l'appui de ce qui précède, on pourrait créer un sous-groupe qui serait chargé de trouver des sources de financement spécifiques aux situations de conflit, telles que celles dérivées des fonds de consolidation de la paix, de gestion des conflits, de sécurité et de stabilité. Il conviendrait également d'examiner les travaux du Partenariat pour une action rapide tenant compte des risques (REAP) sur l'adaptation des mécanismes de protection sociale aux situations de conflit (FICR, 2020a), ainsi que les enseignements tirés des recherches effectuées par Wagner et Jaime (2020) sur l'adaptation du financement fondé sur les prévisions aux situations de conflit, afin d'évaluer la viabilité de l'utilisation de ces mécanismes pour financer les processus de redressement après catastrophe. Les enseignements ainsi retirés pourraient permettre de nuancer et d'ancrer davantage les discussions actuelles sur le financement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.
- De même, l'Alliance pour le Sahel, en collaboration avec le PNUD et les donateurs intéressés, pourrait commander des recherches visant à évaluer les paramètres de financement des principaux fonds climatiques, afin de mieux comprendre dans quelle mesure les processus de redressement à court, moyen et long termes pourraient être efficacement intégrés dans la conception des projets et des investissements. Il pourrait notamment être judicieux d'évaluer, tout au moins, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il conviendrait également d'examiner si ces fonds contribuent au financement décentralisé de l'action climatique, et dans l'affirmative, de quelle manière, afin de déterminer s'ils sont susceptibles d'appuyer les activités de redressement aux niveaux national et infranational.

Recommandations à l'intention des experts du continent et internationaux en matière de réduction des risques de catastrophe

Pour donner suite à la plupart des recommandations formulées dans le cadre de la présente évaluation à l'intention des acteurs nationaux et régionaux, il convient que les experts du continent et internationaux en matière de réduction des risques de catastrophe progressent dans le domaine du redressement après catastrophe. Cela signifie qu'il faut faire progresser la compréhension collective et l'apprentissage des processus de redressement après catastrophe dans différents contextes, afin qu'ils puissent ensuite être adaptés au contexte de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, ce qui pourrait notamment se faire comme suit :

Réfléchir à la meilleure manière de financer les processus de redressement après catastrophe en s'inspirant des expériences mondiales

La mise en œuvre des évaluations des besoins après une catastrophe et des cadres de redressement après catastrophe en Afrique de l'Ouest et au Sahel s'essouffle en raison de l'insuffisance des ressources financières. Le GFDRR devrait commander des recherches empiriques visant à évaluer la viabilité de différentes solutions de financement des processus de redressement après catastrophe à

l'échelle mondiale, ventilées par mesures de redressement à court, moyen et long termes (pour de plus amples détails, voir les recommandations régionales ci-dessus).

Faire évoluer les méthodes et les outils du redressement pour mettre davantage l'accent sur les facteurs de risque sous-jacents

- Il est nécessaire de modifier les méthodes d'évaluation et les ressources de formation liées au redressement afin d'y intégrer les enseignements tirés des examens des évaluations des besoins après une catastrophe et de mettre davantage l'accent sur les facteurs de risque sous-jacents, en vue de mieux orienter la planification du redressement. Un cadre conceptuel simple pourrait également être élaboré en vue de sensibiliser à la nécessité d'établir des liens solides entre les acteurs, et les interventions, relevant de l'aide humanitaire, du redressement et du développement tenant compte des risques, afin de permettre la mise en œuvre de processus de redressement résilient et ainsi réduire le besoin d'assistance humanitaire à long terme. Dans la mesure où la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe et son application sont guidées par l'accord tripartite conclu entre l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale, ces acteurs seraient bien placés pour mettre en œuvre ces recommandations en collaboration avec les autres parties prenantes concernées. Le PNUD, grâce à son réseau de bureaux régionaux et nationaux, ainsi que les gouvernements nationaux et locaux, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations présentes sur le terrain, ont également un rôle de plaidoyer important à jouer pour encourager l'application de ces outils à différentes échelles et dans différents contextes.

Inciter les acteurs humanitaires à prendre des mesures de redressement à court et moyen termes

- Des orientations techniques sur le redressement après catastrophe pourraient être élaborées à l'intention des acteurs de l'aide humanitaire, et pourraient être complétées par des études de cas sur l'intégration des processus de redressement dans la réaction aux crises humanitaires. Il faudrait mettre à disposition des acteurs humanitaires un fonds mondial pour encourager ces derniers à mener des projets pilotes dans le cadre desquels les interventions humanitaires intégreraient des activités de redressement à court et moyen termes, assorti de fonds de transition pour tenter d'établir des liens plus solides avec les interventions de développement à plus long terme dans une zone donnée. Par extension, le PNUD, en collaboration avec l'OCHA, la FICR et le GNDR, serait bien placé pour élaborer des ressources de formation, des directives et des listes de contrôle tenant compte des paramètres contextuels, afin d'accroître la capacité des travailleurs humanitaires à relier les interventions de réaction aux interventions de redressement.

Intégrer le concept de « redressement au service de la résilience » dans les activités d'adaptation aux changements climatiques

- Les efforts actuels du Bureau de l'UNDRR à Bonn et de l'équipe mondiale du PNUD pourraient être mis à profit pour mieux articuler les plans d'adaptation aux changements climatiques avec les stratégies de réduction des risques de catastrophe, et pour élaborer des orientations et appuyer l'application d'outils tels que l'examen institutionnel des dépenses publiques dans les domaines climatique et de la gestion des catastrophes. Plus précisément, ces organismes pourraient établir un axe de travail dédié visant à relier les connaissances et l'action en matière de redressement après catastrophe, d'une part, et de développement compatible avec les impératifs climatiques, d'autre part. L'on pourrait commencer par donner la priorité à un

plaidoyer qui intègre les principes de redressement dans le discours et l'action en matière de changements climatiques, ainsi qu'à un plaidoyer qui encourage l'inclusion des processus de redressement dans les investissements climatiques. Un outil d'évaluation pourrait également être mis au point en s'inspirant de l'outil stratégique du PNUD pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement (PNUD, 2020b), et en s'attachant à promouvoir plus explicitement le renforcement des liens entre les processus de secours, de redressement et de développement durable.

- En lien avec ce qui précède, une étude comparative des examens des dépenses publiques menés dans l'ensemble de la région dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques pourrait être commandée afin de mieux comprendre la manière dont les finances publiques intègrent les dépenses de redressement après catastrophe. Les outils existants, tels que les examens institutionnels des dépenses publiques dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques (UNDRR, 2021) et/ou l'analyse de l'économie politique, pourraient être utilisés pour mettre en évidence non seulement les modes de financement, mais aussi les facteurs, les obstacles, les possibilités et les incitations qui gouvernent les flux de financement. Dans une optique prospective, l'étude comparative devrait également s'attacher à repérer les futurs flux de financement pouvant provenir de sources nationales et internationales, ainsi que les possibilités de décentralisation du financement de l'action climatique en vue d'obtenir des résultats positifs dans le domaine du redressement après catastrophe.

Élaborer et diffuser des orientations sectorielles sur le redressement après catastrophe

- Conformément aux recommandations formulées dans le présent rapport, un catalogue regroupant par secteur des exemples d'outils, de méthodes, d'études de cas et de meilleures pratiques liés aux processus de redressement pourrait être élaboré et communiqué aux ministères de tutelle nationaux. Il conviendrait de veiller à ce que les approches sectorielles tiennent pleinement compte des différences intersectionnelles (sexe, âge, handicap, etc.) afin de promouvoir une meilleure compréhension des vulnérabilités différenciées et d'encourager la prise de mesures tenant compte de ces différences. À terme, il devrait être possible de documenter la contribution des approches sectorielles au redressement après catastrophe afin d'informer et d'inspirer d'autres secteurs. Compte tenu de sa visibilité mondiale, PreventionWeb pourrait servir de répertoire des orientations, des enseignements tirés et des documents connexes sur les approches sectorielles du redressement après catastrophe.

Établir des mécanismes d'apprentissage Sud-Sud pour compléter le renforcement continu des capacités

- Il est nécessaire de continuer à renforcer la capacité de redressement des acteurs nationaux en dispensant des formations techniques, en élaborant des notes d'orientation adaptées aux différents contextes nationaux et en assurant le financement des activités de redressement. Dans le droit fil des recommandations formulées dans la section régionale ci-dessus, il sera important d'établir des réseaux mondiaux et régionaux spécialisés dans le redressement après catastrophe pour la mise en commun des connaissances et des idées, notamment le réseau de praticiens et la liste d'experts en redressement après catastrophe dans la région de la CEDEAO et de la SADC (PNUD et GFDRR, 2021), dont la création est en cours, et d'autres. Ces réseaux devraient être formalisés et guidés par un mandat clair établissant l'ambition d'accélérer la mise

en œuvre opérationnelle des processus de redressement après catastrophe ainsi que la localisation du redressement. Il faudra faire appel à des donateurs ayant l'habitude d'apporter un soutien financier dans la région et sur des thèmes similaires, comme l'Union européenne, l'Allemagne et la France, entre autres. Les mécanismes d'apprentissage Sud-Sud pourraient également prévoir la mise en place d'un programme d'échange, dans le cadre duquel les personnes détachées à la suite d'une crise majeure pourraient venir renforcer les capacités de redressement pendant les pics de demande. On pourrait envisager de proposer ce programme d'échange à un groupe diversifié de parties prenantes, notamment en assurant une représentation adéquate des femmes.

Investir d'urgence dans la recherche afin de combler le manque de données probantes sur les processus de redressement après catastrophe dans les situations de conflit

- Le manque de données sur le climat et les processus de redressement après catastrophe dans les situations de violence, de conflit et de fragilité est flagrant. Il convient de combler ce manque afin de pouvoir orienter les futurs investissements et les actions à entreprendre en matière de redressement après catastrophe dans les environnements opérationnels difficiles. Il faut dès lors mener des recherches empiriques sur les initiatives formelles de redressement et les stratégies d'auto-redressement adoptées au niveau local. Avec des données empiriques recueillies dans diverses situations de conflit dans le monde entier, il deviendrait possible de mettre en place des collaborations entre les domaines de l'action humanitaire, du développement de la paix, lesquelles offriraient la possibilité de mettre à l'essai des interventions liant ces trois domaines en vue d'améliorer les résultats obtenus dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques, de la résilience face aux catastrophes et de la paix.

Mettre à l'essai des approches non conventionnelles pour obtenir des résultats dans les domaines du redressement après catastrophe et de la paix

- Certains ont déjà proposé des approches non conventionnelles visant à améliorer les résultats de la réduction des risques de catastrophe et du redressement après catastrophe dans les situations de conflit (Peters, 2019), qui pourraient être mises à l'essai dans diverses situations de conflit, notamment les celles où le genre est un facteur important qui façonne les schémas de violence. Contrairement aux orientations actuelles relatives à l'évaluation des besoins après une catastrophe (PNUD et al., 2019), qui indiquent clairement que l'intention n'est pas d'agir « sur » les conditions de conflit, les collaborations entre les acteurs de la gestion des risques de catastrophe et les spécialistes de la paix devraient servir à vérifier s'il serait viable de concevoir et de mettre en œuvre des interventions de redressement après catastrophe qui cherchent activement à influencer les dynamiques liées aux conflits et à la paix. Comme indiqué précédemment, ces travaux devront également examiner les implications conceptuelles, éthiques et pratiques du rapprochement de ces deux domaines d'intervention.

Réflexions finales

Les gouvernements nationaux, avec le soutien des communautés économiques régionales et des partenaires de développement, ont progressé dans la mise en place de politiques, de stratégies et de plans de gestion des catastrophes alignés sur les cadres régional et mondial. Cependant, bien que le redressement après catastrophe est reconnu comme un élément à part entière de la gestion des risques de catastrophe, son importance stratégique n'est pas suffisamment mise en avant dans les mandats institutionnels et les cadres réglementaires de la réduction des risques de catastrophe en

Afrique de l'Ouest et au Sahel. En outre, le manque général de cohérence des processus de gestion des catastrophes rend compte de la fragmentation institutionnelle et programmatique des interventions menées durant les différentes phases du cycle de gestion des catastrophes. Il est à noter qu'aucun des documents stratégiques ou programmatiques examinés ne met l'accent sur l'importance de créer des liens plus forts entre les différentes étapes du continuum intervention-redressement, et il existe peu de données empiriques qui permettent de se faire une idée de ce qu'un tel rapprochement signifie en pratique.

Bien que les besoins et les priorités évoluent au fil d'une situation de crise, l'intervention face à la crise et un redressement efficace sont indissociables. Conformément à la doctrine actuelle, la conception et la mise en œuvre des interventions menées en réaction à une crise sont conceptuellement, institutionnellement, financièrement et programmatiquement séparées du redressement, ce qui pourrait conduire par mégarde à une fragmentation des approches, à une utilisation inefficace des ressources et, dans le pire des cas, à la création d'une dépendance qui compromet les sources de résilience des populations touchées et porte atteinte à leur estime de soi et à leur dignité (GIDRM, 2019). Dans les sept pays examinés, il n'existe aucun mécanisme ex ante pleinement opérationnel qui soutienne les transitions de l'intervention d'urgence vers le redressement, puis vers le développement tenant compte des risques. Sous la pression des besoins humanitaires croissants, les priorités en matière de gestion des catastrophes tendent à se concentrer sur les interventions d'urgences. Les personnes qui connaissent le concept de redressement après catastrophe sont de plus en plus conscientes de la lenteur des progrès accomplis dans ce domaine et des effets préjudiciables de ce retard sur les capacités futures des populations à réduire les risques et la pauvreté.

L'absence d'une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe et le manque de collaboration entre les différents départements ministériels et les organismes qui s'occupent des différents aspects du cycle de gestion des catastrophes sont souvent invoqués pour expliquer les résultats médiocres des activités de redressement menées en faveur des populations vulnérables. De même, le manque d'approches cherchant à établir un lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix entraîne des doublons et une augmentation des coûts de transaction (GIDRM, 2019). Conformément à l'approche conceptuelle du PNUD (PNUD, 2019a), les processus de redressement peuvent être utilisés comme un mécanisme relais offrant la possibilité d'améliorer la cohérence des activités menées au cours des différentes phases du cycle de gestion des catastrophes. De nombreuses personnes entretiennent l'espoir que l'action menée en matière de redressement, si l'on parvient à transposer efficacement ce concept en nouvelles pratiques de travail, pourrait permettre que la phase de redressement offre un point d'entrée à effet de levier en vue de renforcer la résilience des communautés dans le cadre d'un objectif commun des programmes d'intervention humanitaire, de développement tenant compte des risques, d'adaptation aux changements climatiques et de consolidation de la paix.

Deux points d'entrée différents mais complémentaires

Au niveau opérationnel, bien que l'on observe une transition vers des institutions, des politiques et des plans qui suivent une approche plus proactive de la gestion de risques de catastrophe, les organismes nationaux chargés de la gestion des risques de catastrophe continuent de se concentrer principalement sur les interventions d'urgence. Cet état de fait s'explique en partie par la crise politique et humanitaire prolongée que subissent de nombreux pays du Sahel occidental, ainsi que

par l'insuffisance des ressources nécessaires qui permettraient de renforcer et de maintenir les capacités nationales et infranationales de gestion des risques de catastrophe au-delà de celles requises aux fins de l'aide humanitaire. Certains sont d'avis que les interventions en cas de crise devraient servir de point d'entrée pour faire progresser le redressement résilient en renforçant les liens entre intervention d'urgence, secours et redressement, afin de renforcer la résilience des communautés et leur capacité à mieux se préparer, résister et s'adapter aux chocs et aux tensions à venir, ainsi qu'à les absorber. Ainsi, l'accent pourrait être mis sur la façon dont le redressement peut être concrètement mis en œuvre durant la phase d'intervention d'urgence, compte tenu des différentes réalités locales en matière de risque, notamment les situations de fragilité, de conflit et d'insécurité. Pour ce faire, il convient que les organismes humanitaires, d'une part, et les autorités nationales de gestion des catastrophes et les services nationaux de protection civile, d'autre part, collaborent plus étroitement.

Une autre possibilité serait de relier plus directement le redressement après catastrophe aux processus de développement et de planification à plus long terme, compte tenu du fait que les besoins en matière de redressement sont intrinsèquement liés à l'obtention (ou non) de résultats durables en matière de réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à notre capacité à empêcher la création de risques et à l'efficacité des mesures ex ante de réduction des risques, notamment les mesures d'atténuation et de préparation. Cette approche nécessiterait des changements d'une autre nature. Il faudrait créer de nouvelles institutions de gouvernance des risques de catastrophe, ou modifier les institutions existantes, afin de clarifier les rôles et les responsabilités dévolus aux différents acteurs des processus de redressement, et assurer la participation des ministères de tutelle chargés des questions relatives aux changements climatiques, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. Cela permettrait de mieux intégrer le redressement après catastrophe dans les cadres et les plans de réduction des risques de catastrophe et de gestion des risques de catastrophe au moment de leur révision, à l'occasion d'examens périodiques et/ou suite à un changement de gouvernement.

Ces deux écoles de pensée ne sont pas les seuls moyens de faire progresser le redressement après catastrophe, mais elles reflètent la manière dont le redressement est actuellement perçu dans la région : la première approche utilise la crise comme un point d'entrée offrant la possibilité d'établir plus facilement des liens de collaboration avec les acteurs humanitaires engagés dans les interventions d'urgence ; tandis que la seconde utilise comme point d'entrée la gestion des risques de catastrophe en ce qu'elle constitue un aspect inhérent du développement, et s'appuie sur les principaux ministères de tutelle, notamment en tirant parti de l'intérêt politique que suscitent les questions de l'adaptation aux changements climatiques et de la protection sociale, et des possibilités de financement qui en découlent.

Ces deux voies diffèrent des initiatives actuelles de promotion du redressement après catastrophe, qui privilégient le point d'entrée que constituent les dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe mis en place dans les pays. Bien que l'approche actuelle semble logique en théorie, compte tenu des progrès qui commencent à se manifester en matière de réduction des risques de catastrophe dans la région, il convient de se demander si des points d'entrée autres que les acteurs et processus conventionnels de la réduction des risques de catastrophe permettraient d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine du redressement après catastrophe.

En tout état de cause, des efforts de collaboration seront nécessaires pour faire progresser les processus de redressement après catastrophe à l'échelle et au rythme voulus pour répondre aux besoins actuels et futurs. Il faudra s'appuyer sur les relations déjà établies et faire appel aux acteurs pouvant user de leur pouvoir de mobilisation pour sensibiliser les responsables politiques et ministériels ainsi que pour façonner des perspectives systémiques qui mettent en évidence les avantages qu'il y aurait à intégrer les processus de redressement dans les programmes humanitaires et de développement. Compte tenu du manque de ressources récurrent et des graves problèmes de durabilité qui sévissent dans la quasi-totalité des pays d'Afrique de l'Ouest, il faudra privilégier les approches décentralisées du renforcement des capacités pour un redressement résilient, afin de répartir les responsabilités entre les niveaux central, provincial et local. La décentralisation, associée à des méthodes participatives, permettrait de s'assurer que les processus de redressement sont adaptés aux réalités locales en matière de risque et, surtout, de mobiliser les capacités locales afin de pérenniser les résultats obtenus au-delà du financement de projets à court terme, des changements fréquents de responsables gouvernementaux et des financements impulsifs.

Des thèmes d'intérêt commun à faire progresser

En conclusion, la priorité devrait être accordée à la promotion des thèmes d'intérêt commun aux sept pays et au niveau régional. Il s'agit notamment de :

Renforcer les liens entre l'intervention d'urgence et le redressement

Etant donné la priorité actuellement donnée aux interventions d'urgence déployées pour répondre à des crises successives, il convient d'accorder une plus grande importance stratégique à l'intégration des initiatives de redressement dans l'action humanitaire. La question du redressement devrait être systématiquement intégrée dans la conception des interventions d'urgence, car elle offre la possibilité de renforcer la résilience des populations face aux chocs et aux tensions à venir.

Considérer les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe comme un point d'entrée, et non comme une fin en soi

Actuellement, la formation sur l'évaluation des besoins après une catastrophe et sur les cadres de redressement après catastrophe tend à être dispensée de manière relativement isolée, en faisant fi d'une compréhension plus approfondie des processus de redressement résilient ; ce à quoi il faut remédier. Les outils actuels que sont les évaluations des besoins après une catastrophe et les cadres de redressement après catastrophe sont principalement axés sur le remplacement des biens endommagés et détruits, plutôt que sur la nécessité de comprendre les facteurs de risque sous-jacents (y compris les processus sociaux et les politiques) en vue de s'assurer que le redressement renforce la résilience des populations au lendemain d'une crise et offre la possibilité d'opérer une transition vers un développement plus durable. Un cadre de redressement après catastrophe qui accorderait davantage d'importance à toutes les phases du cycle de gestion des catastrophes (c'est-à-dire en reliant l'intervention d'urgence, le redressement et le développement) pourrait devenir un outil de planification stratégique et global permettant de faire le lien entre la gestion des catastrophes et le développement.

Mettre davantage en avant les résultats du redressement dans la conceptualisation de la réduction des risques de catastrophe

Les résultats en matière de réduction des risques de catastrophe passent nécessairement par une action efficace dans le domaine du redressement après catastrophe. Pourtant, dans la pratique, la gestion des risques de catastrophe n'est que partiellement prise en compte au sein des institutions

et dans les politiques et les cadres nationaux, la plupart des actions entreprises n'offrant pas une marge de manœuvre suffisante pour permettre la mise en œuvre de processus de redressement efficaces. Les mandats institutionnels et les cadres réglementaires relatifs à la gestion des risques de catastrophe devraient mettre davantage l'accent sur le redressement en tant que processus stratégique permettant de passer de la gestion des catastrophes à la réduction des risques et, ce faisant, combler le fossé qui sépare l'action humanitaire du développement (PNUD, 2019a).

Faire du « redressement au service de la résilience » un élément central de la lutte contre les changements climatiques

Le redressement après catastrophe ne doit pas seulement être considéré comme le domaine des autorités nationales chargées de la gestion des catastrophes et des services de protection civile, mais aussi comme celui des responsables qui pilotent l'action menée dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Cela semble logique d'un point de vue conceptuel, pratique et stratégique. Compte tenu de l'attention politique et financière qui est accordée à l'adaptation aux changements climatiques, à la protection sociale et à la réduction de la pauvreté dans la plupart des pays du Sahel, il serait bénéfique de faire du redressement au service de la résilience une composante plus explicite de ces thèmes et des interventions y associées. Cela permettrait non seulement d'intégrer les processus de redressement après catastrophe dans un ensemble plus large de priorités sectorielles, mais aussi de faire progresser le redressement dans les contextes où la gestion des risques de catastrophe commence à voir le jour.

Chapitre 12. Mise à jour du Programme d'action de l'Union africaine : recommandations

Guide à l'intention des lecteurs

- Le présent chapitre a pour objet d'aider la Commission de l'Union africaine (CUA) et les États membres à réviser le Programme d'action de l'Union africaine et d'éclairer toute future évaluation des progrès.
- Le système de codage décrit au chapitre 1 vise à aider les lecteurs à relier les recommandations aux activités prioritaires correspondantes du Programme d'action de l'Union africaine.
- Dans chaque chapitre, les termes pour lesquels il existe un acronyme apparaissent une première fois sous leur forme complète avant que leur acronyme ne soit utilisé.
- Les références bibliographiques de chaque chapitre figurent à la fin du rapport.

À partir des enseignements retirés de la présente évaluation des progrès accomplis au regard du Programme d'action de l'Union africaine (dans sept pays et au niveau régional) des recommandations sont formulées ci-dessous en vue d'améliorer la structure et le contenu dudit Programme ainsi que du Plan opérationnel pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai (CUA, 2018). L'équipe s'est penchée sur les questions suivantes :

- *Dans quelle mesure les domaines stratégiques d'intervention (ou priorités de mise en œuvre), les activités prioritaires et les produits du Programme d'action de l'Union africaine reflètent-ils de manière appropriée les progrès accomplis dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et du redressement après catastrophe à l'échelle nationale et régionale ? Existe-t-il des lacunes importantes dans les activités prioritaires ?*
- *Quelles recommandations concrètes peuvent être faites pour la mettre à jour et améliorer le Programme d'action de l'Union africaine ?*

La révision complète du Programme d'action de l'Union africaine nécessiterait la création d'une commission spéciale chargée d'émettre des suggestions (ce que l'Union africaine prévoit de faire en 2021) ; toutefois, des recommandations générales d'amélioration sont formulées ci-dessous, accompagnées d'exemples illustrant les modifications à apporter aux activités prioritaires examinées. Les lecteurs y trouveront également des idées sur la manière dont toute future évaluation des progrès pourrait être améliorée.

Recommandations générales d'amélioration

Les recommandations générales suivantes, qui visent à améliorer le Programme d'action et le Plan opérationnel de l'Union africaine (CUA, 2018) sont fondées sur les retours d'information recueillis auprès des informateurs clés et sur les réflexions personnelles des chercheurs :

Le Programme d'action et le Plan opérationnel (CUA, 2018) pourraient être améliorés en précisant plus clairement quels sont les **acteurs spécifiquement chargés** d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des activités prioritaires et en détaillant les **étapes intermédiaires** requises pour mener à bien ces activités prioritaires ainsi que les **échéances intermédiaires** correspondantes. Cela

permettrait (espérons-le) de repérer plus facilement les retards pris dans la mise en œuvre de ces activités, avant l'échéance fixée, et de demander des comptes aux acteurs concernés. Bien qu'il soit reconnu que la plupart des efforts de réduction des risques de catastrophe requièrent la collaboration de diverses parties prenantes, la description générale de ces parties prenantes offerte actuellement par le Programme d'action et le Plan opérationnel, à savoir les communautés économiques régionales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, etc., n'est pas suffisamment nuancée pour encourager ou orienter l'action requise. En outre, la mise en place d'échéances intermédiaires permettrait de mettre en évidence les succès remportés au fur et à mesure qu'ils sont obtenus, sans avoir à attendre pendant plusieurs années la fin du délai d'exécution, de sorte que ces réalisations puissent être reconnues et célébrées.

Conformément aux meilleures pratiques issues des cadres et des approches de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), il est recommandé d'introduire un élément supplémentaire dans le Programme d'action de l'Union africaine, en plus des activités prioritaires et des produits clés : les **résultats clés**. Ils serviraient de tremplin entre les objectifs généraux du Cadre de Sendai et les progrès que la Commission de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les nations africaines souhaitent accomplir dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. L'introduction de résultats clés permettrait également d'attirer l'attention sur l'impact et l'efficacité des activités prioritaires, car le suivi des progrès accomplis au regard du Programme d'action et les rapports connexes s'intéressaient plus à « ce qui a été efficace » qu'à « ce qui a été fait ».

La Commission de l'Union africaine pourrait envisager de modifier radicalement la structure du Programme d'action de l'Union africaine pour en faire une **matrice**. Pour expliquer ce que cela signifie, prenons l'exemple du redressement après catastrophe : le redressement après catastrophe appelle à la prise de mesures au titre de chacune des quatre priorités du Cadre de Sendai (comprendre les risques de catastrophe ; renforcer la gouvernance des risques de catastrophe ; investir dans la réduction des risques de catastrophe ; renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour « reconstruire en mieux » durant la phase de redressement, de relèvement et de reconstruction), ce qui nécessite de définir des actions prioritaires en matière de redressement après catastrophe pour chacune de ces priorités, tout en assurant la cohérence d'ensemble de ces activités en tant que domaine de travail à part entière sur le redressement après catastrophe. La création d'une matrice nécessiterait de revoir complètement la structure et le contenu actuels, mais cette nouvelle approche permettrait d'aider plus efficacement les parties prenantes clés de la réduction des risques de catastrophe à réfléchir à l'ensemble des actions requises au titre des quatre priorités pour chaque aspect de la gestion des risques de catastrophe.

Lors des entretiens menés dans le cadre de la présente évaluation au niveau national, et même dans ceux menés au niveau régional, il n'était pas rare que les principales parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales de la réduction des risques de catastrophe ne sachent pas exactement en quoi consistent les activités prioritaires décrites dans le Programme d'action de l'Union africaine. Pour remédier à ce problème, le Programme d'action et le Plan opérationnel de l'Union africaine (CUA, 2018) devraient être accompagnés d'une **note explicative sur les orientations en matière de suivi et sur la terminologie** qui expliquerait en détail en quoi consiste chacune des activités prioritaires, les termes employés (qui peuvent renvoyer à la terminologie et aux classifications des aléas établies par le Conseil international des sciences et par le Bureau des

Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) (ISC et UNDRR, 2020), et la manière dont la Commission de l'Union africaine recommande de documenter les progrès accomplis. Cela permettrait de renforcer la capacité des acteurs de la réduction des risques de catastrophe à mieux comprendre la finalité de chaque activité prioritaire et la manière dont ils pourraient suivre les progrès accomplis, de manière fiable et systématique. Au niveau régional, il deviendrait plus facile d'entreprendre des études comparatives sur les résultats obtenus dans les différents pays.

À l'heure actuelle, le **redressement après catastrophe** figure parmi les activités prioritaires menées aux niveaux continental et régional, mais il est lié aux ambitions générales relatives à l'état de préparation, aux interventions en cas de catastrophe et au redressement. Pour accroître l'attention portée au redressement après catastrophe, il pourrait être plus efficace d'établir une liste ventilée d'activités prioritaires, qui faciliterait le suivi des activités spécifiques au redressement et l'examen des progrès accomplis au regard de chacune d'entre elles. Il est recommandé que les activités concernant spécifiquement le redressement après catastrophe couvrent l'ensemble du processus : mise en place de stratégies et de politiques de redressement après catastrophe, financement de celles-ci, mise en œuvre opérationnelle démontrable de ces plans et mise en place de systèmes de suivi efficaces qui permettent d'améliorer l'approche du redressement après catastrophe dans chaque pays (à toutes les échelles). Il serait également utile de ventiler les actions et les résultats du redressement après catastrophe selon qu'il s'agit d'activités à court, moyen ou long terme.

Modifications à apporter au Programme d'action de l'Union africaine actuel

Des exemples fondés sur les enseignements retirés de la présente évaluation sont fournis ci-dessous pour expliquer la manière dont certaines des activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine pourraient être améliorées. Il est également recommandé, à l'occasion de la révision complète du Programme d'action de l'Union africaine, le cas échéant, de revoir les produits clés afin qu'ils soient plus ambitieux, et de concevoir de nouveaux résultats clés (voir ci-dessus). En outre, comme un grand nombre d'activités prioritaires arrivent à échéance en 2020, de nouvelles activités prioritaires devront être définies afin de guider l'action à mener jusqu'en 2030, qui correspond à la fin de la période de mise en œuvre du Cadre de Sendai. Des exemples de modifications à apporter aux quatre activités prioritaires, aux niveaux continental, régional et national, sont fournies ci-dessous :

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

- **(P1 C-1) Établir des lignes directrices pour la surveillance des risques continentaux.** Cette activité prioritaire pourrait être adaptée et être utilisée pour promouvoir l'adhésion à la terminologie et aux classifications des aléas récemment établies par l'ISC et l'UNDRR (2020).
- **(P1 C-3) Faire l'inventaire des différentes approches et méthodes utilisées pour l'évaluation et l'analyse des risques.** De nombreuses personnes interrogées ont déclaré qu'un trop grand nombre d'inventaires étaient entrepris dans le cadre des activités de projets individuels et que ceux-ci n'étaient pas suffisamment diffusés ou mis à jour. Il serait bon que la Commission de l'Union africaine indique expressément que l'inventaire envisagé devrait être disponible en ligne et qu'il devrait pouvoir être mis à jour à intervalles réguliers par de multiples parties prenantes.
- **(P1 C-7) Créer un Groupe consultatif africain sur les sciences et la technologie.** Étant donné que le Groupe consultatif africain sur les sciences et la technologie (AfSTAG) a déjà été établi, il convient désormais de lui donner de nouvelles attributions, comme par exemple consolider la base de données probantes sur la réduction des risques de catastrophe dans

des domaines négligés, tels que la gouvernance des risques de catastrophe dans les différents contextes de conflit.

- **(P1 R-1) Entreprendre des études sur les risques nouveaux et d'origine humaine.** Il faut aider les gouvernements à mieux cerner l'ampleur des « risques nouveaux et d'origine humaine ». Pour ce faire, la Commission de l'Union africaine peut s'appuyer sur les classifications des aléas récemment établies par le Conseil international des sciences ISC et l'UNDRR (2020), notamment la description des aléas sociétaux.
- **(P1 N-2) Mettre en place des structures techniques chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques.** De nouvelles orientations doivent être fournies aux parties prenantes nationales afin de les aider à comprendre en quoi consiste la « mise en œuvre opérationnelle » d'évaluations après une catastrophe dans la pratique. Par exemple, s'agit-il simplement d'évaluer les besoins après une catastrophe ou peut-on envisager que les résultats de ces évaluations puissent être utilisés pour orienter la conception des futures politiques et des futurs investissements ?

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques

- **(P2 C-1) Intégrer les activités de réduction des risques de catastrophe dans tous les départements de la Commission de l'Union africaine.** Cette activité prioritaire pourrait être nuancée de manière à indiquer quels sont les départements prioritaires et de définir plus clairement comment mener une intégration fructueuse des activités. Étant donné que l'échéance de cette activité avait été fixée à 2017, il faudra par ailleurs établir un nouveau calendrier et fixer des objectifs intermédiaires.
- **(P2 C-6) Élaborer des orientations pour faciliter l'alignement des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai.** Cette activité prioritaire est toujours pertinente (étant donné que les programmes de certaines régions et de certains pays n'ont pas encore été alignés sur le Cadre de Sendai), mais il pourrait être envisagé de l'étendre au mécanisme de suivi du Cadre de Sendai et aux processus de suivi connexes.
- **(P2 C-9) Créer un Conseil consultatif de la jeunesse africaine.** Étant donné que le Conseil a déjà été créé, des ambitions plus audacieuses pourraient être définies quant à la manière de garantir la participation des jeunes et la véritable prise en compte des travaux du Conseil dans les processus décisionnels.
- **(P2 R-1) Élaborer une approche commune pour faire face aux risques de catastrophe régionaux et transfrontaliers.** Des orientations supplémentaires pourraient être fournies aux entités régionales afin de les aider, d'une part, à sélectionner et à classer par ordre de priorité les risques de catastrophe transfrontaliers qu'elles doivent aborder et, d'autre part, à déterminer les critères de mesure permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et les progrès accomplis.
- **(P2 N-5) Améliorer la connaissance des mesures de réglementation publique de la réduction des risques de catastrophe et appuyer les efforts visant à les faire respecter et à les faire appliquer.** Nombre des personnes interrogées ont déclaré qu'il s'agissait d'un élément essentiel pour faire progresser la réduction des risques et enrayer la création de risques dans l'ensemble de la région, mais qu'il conviendrait de le nuancer davantage et d'y ajouter d'autres activités prioritaires afin de conférer davantage de poids aux mesures de réglementation publique. Cette activité prioritaire pourrait être liée à une nouvelle composante de responsabilité relative à l'application des mesures réglementaires, prévoyant des sanctions en cas de non-conformité. En complément, étant donné la nature

multisectorielle de la réduction des risques de catastrophe, il pourrait être utile d'ajouter des sous-activités liées aux secteurs prioritaires qui sont soumis à des réglementations comportant des aspects relatifs à la réduction des risques (par exemple, les codes de construction, les évaluations d'impact environnemental, les normes de santé publique et de sécurité, etc.), qui pourraient être renforcées et dont la mise en œuvre pourrait faire l'objet d'un suivi.

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

- **(P3 C-4) Favoriser une participation accrue aux mécanismes de financement de la gestion des risques de catastrophe, aux mécanismes de transfert, d'assurance et de partage des risques et aux dispositifs de réserve, tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et faciliter l'investissement dans ces mécanismes.** Cette activité prioritaire compte un trop grand nombre d'éléments pour pouvoir être efficacement mise en pratique ou faire l'objet d'un suivi. La Commission de l'Union africaine pourrait envisager de faire de chacun des aspects du financement de la gestion des risques une activité prioritaire à part entière.
- **(P3 R-3) Évaluer l'opportunité de renforcer la participation et les investissements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et, le cas échéant, encourager ce type d'investissement, notamment en favorisant l'établissement de partenariats public-privé pour le financement de la gestion des risques et le transfert et l'assurance des risques de catastrophe.** Comme pour l'activité précédente, cette activité prioritaire comprend un trop grand nombre d'éléments pour pouvoir fournir des orientations utiles aux instances régionales. Elle pourrait donc être divisée en activités distinctes assorties d'objectifs spécifiques clairement définis. Cela vaut également au niveau national ((P3 N-2) Élaborer des mécanismes nationaux de financement de la gestion des risques de catastrophe, ou renforcer ceux existant).
- **(P3 N-4) Élaborer des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel, et en assurer la mise en œuvre.** Les fonctionnaires interrogés ont déclaré que cette activité prioritaire était trop générique et qu'elle ne fournissait pas d'orientation claire sur ce qu'il faut faire. Elle pourrait être modifiée de manière à indiquer clairement la marche à suivre pour intégrer les aspects relatifs à la réduction des risques dans la conception et la mise en œuvre des politiques générales. Des orientations indiquant comment procéder pourraient être communiquées aux décideurs et aux experts techniques. Mieux encore, cette activité prioritaire pourrait aider à suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la qualité de l'intégration de la gestion des risques de catastrophe et la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du risque systémique (ce qui serait un complément précieux).
- **(P3 N-5) Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles.** Il serait préférable de placer cette activité sous la Priorité 4 et d'expliquer plus clairement sa finalité, à savoir veiller à ce que les installations essentielles soient physiquement résilientes et disposent de mécanismes de gouvernance des risques (conseils d'administration des écoles et des hôpitaux, par exemple) pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de plans de préparation, d'intervention en cas de catastrophe et de redressement.
- **(P3 N-6) Promouvoir une approche locale de la réduction des risques de catastrophe assortie de mécanismes de financement appropriés.** Les objectifs centrés sur les populations locales devraient être placés dans les activités prioritaires à mener au niveau infranational, et ces objectifs ou les activités correspondantes devraient être explicités plus

clairement. Cela dit, il pourrait être utile de modifier cette activité prioritaire telle qu'elle est menée au niveau national afin de se concentrer sur la nécessité d'effectuer des investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe au niveau local et d'élaborer une législation et des orientations nationales en la matière, et de suivre les différences de progrès observées au niveau infranational.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

- **(P4 C-1) Appuyer et coordonner les interventions existantes dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de l'intervention d'urgence et de l'aide humanitaire.** Il convient de définir plus précisément l'objectif de cette activité prioritaire au niveau continental et d'identifier plus clairement les parties prenantes ou les organismes responsables (selon le type et la gravité des aléas) ainsi que les résultats attendus.
- **(P4 C-4) Établir des directives sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans les contextes de fragilité et de conflit, et appuyer leur mise en œuvre.** Comme le révèle la présente évaluation, cette activité prioritaire reste nécessaire et gagnerait à être nuancée afin de promouvoir différentes modalités de gestion des risques de catastrophe, selon les contextes de conflit (voir Peters, 2019). Il faudrait élargir cette activité prioritaire en y ajoutant un ensemble d'actions à mener aux échelles continentale, régionale, nationale et infranationale.
- **(P4 R-5) Faciliter les partenariats avec les donateurs, les organismes internationaux, le secteur privé et les organisations de mise en œuvre afin de renforcer les capacités nationales de gestion des interventions déployées après une catastrophe.** Étant donné que, pour être efficaces, toutes les activités de gestion des risques de catastrophe nécessitent la mobilisation de diverses parties prenantes, cette activité prioritaire pourrait, au lieu de préciser les acteurs avec lesquels il convient de former des partenariats, indiquer plus clairement les aspects des processus d'intervention d'urgence et de redressement sur lesquels il faut se concentrer ainsi que les résultats escomptés. La présente évaluation contient de nombreuses idées qui peuvent éclairer cette proposition de révision.
- **(P4 N-3) Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et des interventions, ou renforcer celles existantes ; (P4 N-4) Élaborer un plan global de préparation et d'intervention.** Bien qu'une gestion efficace des risques de catastrophe nécessite une approche systémique, il pourrait être utile de séparer plus clairement les différentes phases du cycle de gestion des risques de catastrophe afin d'établir un ensemble d'activités prioritaires correspondantes et de faciliter le suivi des progrès. Cela permettrait de surveiller chaque étape du cycle de gestion des risques de catastrophe, notamment celle du redressement après catastrophe qui est dramatiquement négligée.

Alignement des versions anglaise et française de la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine

Les versions anglaise et française de la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine diffèrent. Certaines différences sont de moindre importance, comme les différences subtiles liées à la traduction, tandis que d'autres sont plus importantes, comme des différences de calendrier pour une même activité prioritaire ou la mention, dans la version anglaise, d'activités axées sur le genre qui n'apparaissent pas dans la version française. La version française est datée de janvier 2017 tandis que la version anglaise est datée de novembre 2017 ; les différences observées

entre les deux versions sont donc sûrement dues au fait que des révisions de la version anglaise n'ont pas été traduites au français.

La comparaison des deux documents révèle que nombre de ces différences pourraient avoir une incidence non négligeable sur la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne le calendrier et le libellé (souvent) très différent des domaines stratégiques d'intervention (ou priorités de mise en œuvre), des activités prioritaires et des produits clés à toutes les échelles. Aux niveaux continental et régional, les différences constatées concernent essentiellement le calendrier et les libellés, et se limitent à quelques cas. Aux niveaux national, infranational et local, en revanche, les différences observées sont beaucoup plus importantes. Des exemples sont fournis à l'annexe 3, mais ils ne se veulent pas exhaustifs. Il est donc recommandé de procéder à un examen approfondi afin d'améliorer l'alignement des deux versions et de garantir la cohérence de l'ensemble.

Futures évaluations des progrès

Ci-dessous sont présentées des idées sur la manière d'améliorer les futures évaluations des progrès accomplis au regard du Programme d'action de l'Union africaine, notamment en matière de collaboration et de consultation et en ce qui concerne le calendrier et la fréquence de ces évaluations.

Il est recommandé que toute future évaluation des progrès soit entreprise de manière beaucoup plus **collaborative** au sein de chaque pays, de concert avec les principales institutions officielles chargées de la réduction des risques de catastrophe (telles que l'Autorité nationale de gestion des catastrophes, le service de la protection civile, etc.), les plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe (le cas échéant) et les équipes de pays des Nations Unies. Cette démarche pourrait, par exemple, prendre la forme d'un processus collectif dans le cadre duquel les différentes parties prenantes mettraient en commun les éléments attestant des progrès accomplis, suivi d'une vérification qui recouperait les données probantes recueillis sur les progrès réalisés auprès de différentes sources et, enfin, d'un examen collaboratif qui permettrait de discuter des conclusions et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Ce processus devrait être placé sous la gestion permanente d'une entité indépendante afin de garantir la validité externe et la robustesse de ses résultats par rapport aux résultats des auto-évaluations, telles que les processus d'auto-déclaration du Cadre de Sendai. Toutefois, prendre le temps d'examiner en détail le Programme d'action de l'Union africaine et d'en évaluer les résultats est une démarche riche d'enseignements en elle-même, qui, si elle est entreprise au bon moment, pourrait alimenter les processus de planification nationale et/ou les révisions des plans et des budgets annuels.

Il a été difficile d'assurer la participation aux **consultations d'experts de haut niveau** menées dans le cadre de la présente évaluation, en raison de leur tenue à distance du fait des restrictions liées à la COVID-19 (vous trouverez plus de détails sur l'accès à distance dans le chapitre 2 « Méthodologie » du présent rapport). Cependant, il est recommandé que ces consultations continuent à se tenir dans le cadre d'études similaires car elles permettent à un large éventail de parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe d'avoir accès aux conclusions initiales, de combler leurs lacunes en matière d'information et de faire part de leurs réflexions sur la viabilité et la pertinence des recommandations envisagées.

La présente étude devait initialement être exécutée dans un délai de 24 semaines (le chapitre « Méthodologie » explique pourquoi cela n'a pas été possible). Les futures évaluations des progrès

devraient pouvoir être menées à bien dans ce délai, étant donné qu'un état de référence a déjà été établi (en 2015) dans le cadre de l'élaboration du présent rapport. Cela dit, il est fortement recommandé de confier cette évaluation à une **équipe élargie de chercheurs**. Par exemple, l'idéal serait que chaque équipe de recherche nationale compte parmi ses membres des spécialistes dotés d'une expertise géographique et thématique, et au minimum un expert technique pour chaque étape du cycle de gestion des catastrophes.

Il est recommandé que toute future étude se concentre expressément sur les progrès accomplis au cours de la **période de deux ans précédant l'étude**, et ce pour les raisons suivantes : 1) la présente évaluation a déjà permis d'établir un état de référence (dans la mesure du possible) ; 2) faire porter l'évaluation sur une période de six ans a représenté un trop grand volume d'informations à couvrir ; 3) dans une large mesure, les organismes et les individus sollicités en vue d'obtenir les documents nécessaires et de mener des entretiens seront les mêmes, ce qui rendrait le processus inutilement redondant. Bien que des rapports biennaux sont élaborés pour rendre compte des progrès accomplis au niveau continental dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine (par exemple, CUA, 2020), le format de ces rapports (un seul rapport sous forme de texte) n'en facilite pas la mise à jour. Par conséquent, il est également recommandé d'examiner plus avant la forme que pourraient prendre les évaluations commandées, et s'il conviendrait de recourir à une **méthode normalisée** pour toutes les évaluations et de présenter les conclusions de ces évaluations sur une matrice en ligne qui pourrait être mise à jour tous les deux ans. Il convient également de se demander si l'interface du mécanisme de suivi du Cadre de Sendai pourrait servir de plateforme pour héberger ces évaluations.

Annexe

Annexe 1. Matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine (version complète)

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Niveaux continental et régional

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes
Niveau continental. Établir une méthodologie, des lignes directrices, des procédures et des outils normalisés fondés sur les preuves scientifiques et les connaissances locales et autochtones pour l'évaluation et l'analyse des risques
Activité prioritaire
1. Établir des directives pour la surveillance des risques continentaux. [Calendrier : 2020]
2. Renforcer les capacités de surveillance des risques. [Calendrier : 2020]
3. Inventaire et cartographie des différentes approches et méthodes utilisées pour évaluer les risques et les analyser. [Calendrier : 2020]
4. Créer une plateforme interactive de partage des connaissances, comprenant une bibliothèque des méthodologies existantes d'évaluation et d'analyse des risques dans les différents contextes de risque. [Calendrier : 2020]
5. Évaluer les lacunes existantes en matière d'évaluation et de surveillance des risques. [Calendrier : 2020]
6. Élaborer un plan d'action pour combler les lacunes existantes dans l'évaluation des risques de catastrophe et le développement et le partage des données et statistiques de surveillance. [Calendrier : 2020]
7. Créer un Groupe consultatif africain sur les sciences et la technologie. [Calendrier : 2020]
Produits clés
1. Système de gestion des connaissances comprenant un inventaire des méthodologies existantes d'évaluation et d'analyse des risques
2. Recensement et correction des lacunes dans l'évaluation et la surveillance des risques
3. Capacités d'évaluation, d'analyse et de surveillance des risques améliorées
4. Groupe sur les sciences et la technologie
Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes

Niveau régional. Produire et diffuser des connaissances et des informations sur les risques afin d'éclairer les processus décisionnels, y compris en ce qui concerne les questions transfrontalières et transculturelles
Activité prioritaire
1. Entreprendre des études en vue de développer l'information sur les risques, notamment sur les nouveaux risques et les risques d'origine humaine. [Calendrier : en continu]
2. Produire des dossiers d'information sur les risques à l'intention de différents groupes culturels, d'âge et de genre. [Calendrier : en continu]
3. Établir une plateforme interactive de partage de connaissances et de données sur les risques, et la renforcer [Calendrier : 2020]
4. Mettre au point des systèmes régionaux d'alerte rapide multirisques ou revoir les systèmes existants [Calendrier : en continu]
5. Appuyer le renforcement de la capacité à réduire l'échelle des données météorologiques et climatiques mondiales pour mieux évaluer les aléas liés aux événements hydrométéorologiques. [Calendrier : en continu]
6. Mettre au point des systèmes régionaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe. [Calendrier : 2020]
7. Mettre en place des protocoles de partage des informations et des connaissances sur les risques transfrontaliers ou améliorer les protocoles existants. [Calendrier : en continu]
8. Faciliter la sensibilisation par le partage de connaissances à l'aide des plateformes en ligne des communautés économiques régionales. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Généralisation de la mise en commun, par les parties prenantes, des informations et des connaissances dont elles disposent
2. Disponibilité accrue d'informations et de connaissances
3. Meilleure connaissance des risques transfrontaliers

Niveau national

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes
Niveau national. Institutionnaliser l'évaluation et l'analyse des risques en vue d'intégrer les risques dans les processus décisionnels
Activité prioritaire
1. Mobiliser les ressources nécessaires pour établir le profil des risques de catastrophe et assurer le suivi et l'évaluation de ces risques ainsi que de la vulnérabilité, des capacités, de l'exposition et des caractéristiques des aléas. [Calendrier : en continu]

2. Mettre en place des structures techniques (comités ou groupes de travail, par exemple) chargées de dispenser des conseils et de guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques et de leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes, et renforcer ces structures. [Calendrier : en continu]
3. Élaborer des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des informations relatives aux risques et aux alertes. [Calendrier : en continu]
4. Établir des bases de données sur la réduction des risques de catastrophe (y compris sur les pertes et les conséquences des catastrophes), et les étoffer. [Calendrier : en continu]
5. Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe comprenant des observatoires dédiés à la collecte de données et d'informations sur les catastrophes ainsi qu'une plateforme de partage des données et des informations. [Calendrier : en continu]
6. Donner suite aux évaluations des dommages, des pertes et des conséquences après les catastrophes. [Calendrier : en continu]
7. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes d'éducation et de formation, en mettant à disposition les ressources et les capacités nécessaires. [Calendrier : en continu]
8. Renforcer les capacités techniques et scientifiques à produire des connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, et promouvoir les investissements dans l'innovation et la technologie afin de relever les défis de la réduction des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
9. Déployer des initiatives de sensibilisation, de plaidoyer et d'éducation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
10. Exploiter, intégrer et préserver les connaissances et les pratiques traditionnelles et locales relatives à la gestion des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Meilleure connaissance des risques de catastrophe et des produits de gestion des risques, et éducation renforcée en la matière
2. Capacité accrue à établir le profil des risques et à surveiller et évaluer les risques
3. Amélioration de la mesure des risques de catastrophe et de leur suivi
4. Généralisation de la prise de décision tenant compte des risques et amélioration des capacités de gestion des risques intégrant les connaissances autochtones
5. Augmentation du nombre de solutions de réduction des risques de catastrophe fondées sur la science et la technologie qui sont mises au point et mises en application
6. Disponibilité accrue de données ventilées par sexe et par âge

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques
Niveaux continental et régional

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques
Niveau continental. Mettre en place une structure dédiée à la coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Commission de l'Union africaine
Activité prioritaire

1. Intégrer les activités de réduction des risques de catastrophe dans tous les départements de la Commission de l'Union africaine. [Calendrier : 2017]
2. Créer une unité de coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de la Commission de l'Union africaine. [Calendrier : 2018]
3. Faire l'inventaire des rôles, des fonctions et des mandats des parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe et les soumettre à une évaluation. [Calendrier : 2017]
4. Convoquer des plateformes régionales africaines biennales consacrées à la réduction des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
5. Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités de réduction des risques de catastrophe des organisations et organes régionaux, des États membres, des institutions régionales et des autres parties prenantes. [Calendrier : en continu]
6. Élaborer des orientations pour faciliter l'alignement des programmes nationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai. [Calendrier : 2017]
7. Mettre en place des systèmes de surveillance régionaux comprenant des évaluations conjointes afin d'assurer un suivi des progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine et du Cadre de Sendai. [Calendrier : 2018]
8. Élaborer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation et de diffusion de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et du Programme d'action de l'Union africaine. [Calendrier : 2017]
9. Créer un Conseil consultatif de la jeunesse africaine. [Calendrier : 2017]
Produits clés
1. Coordination renforcée de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe
2. Production de directives relatives à l'alignement des programmes régionaux et nationaux de réduction des risques de catastrophe sur le Cadre de Sendai
3. Création du Conseil consultatif de la jeunesse

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques
Niveau régional. Mettre en place des mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de mise en commun par les États membres des meilleures pratiques, des enseignements et des expériences en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe
Activité prioritaire
1. Développer et mettre en œuvre une compréhension et une approche communes des préoccupations régionales et transfrontalières relatives aux risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
2. Mettre en place des structures et des mécanismes de coordination de la réduction des risques de catastrophe, et en assurer le maintien. [Calendrier : en continu]

3. Renforcer les mécanismes régionaux d'échange d'informations sur la gestion des risques. [Calendrier : 2020]
4. Renforcer l'échange d'expériences et d'enseignements retirés entre les communautés économiques régionales, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine. [Calendrier : 2020]
5. Mettre au point des mécanismes harmonisés permettant de recenser les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe transfrontaliers et définir les modalités de leur protection et de leur gestion. [Calendrier : 2020]
Produits clés
1. Mise en commun et renforcement des connaissances relatives à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe
2. Plateformes régionales renforcées
3. Renforcement des capacités à agir de manière efficace dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe grâce à l'apprentissage mutuel
4. Amélioration de la coordination régionale en matière de réduction des risques de catastrophe

Niveau national

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques
Niveau national. Élaborer, améliorer et assurer le maintien des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques régissant la réduction des risques de catastrophe, et veiller à les intégrer dans les stratégies de développement durable
Activité prioritaire
1. Élaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte des questions de genre et qui soient alignés sur le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris, les objectifs de développement durable (ODD) et le Nouveau programme pour les villes, en vue d'assurer un développement tenant compte des risques. [Calendrier : 2020]
2. Mettre en œuvre des cadres institutionnels dotés de l'autorité, des capacités, des ressources financières et des outils nécessaires. [Calendrier : en continu]
3. Créer des plateformes multipartites et multisectorielles, nationales et infranationales, de réduction et de gestion des risques de catastrophe, ou renforcer les plateformes existantes. [Calendrier : 2020]
4. Élaborer des réglementations, des normes et des codes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, ou renforcer les dispositions existantes, et améliorer l'environnement juridique et réglementaire de la réduction des risques de catastrophe afin

d'appuyer son adaptation et son application dans les zones rurales et urbaines. [Calendrier : en continu]
5. Améliorer la connaissance des mesures de réglementation publique de la réduction des risques de catastrophe et appuyer les efforts visant à les faire respecter et à les faire appliquer. [Calendrier : en continu]
6. Aligner (et si possible, intégrer) les mécanismes de coordination de l'action climatique et de la réduction des risques de catastrophe. [Calendrier : 2020]
7. Traduire les politiques et les stratégies en outils pratiques destinés aux décideurs et aux praticiens afin de faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai. [Calendrier : 2020]
8. Mettre au point des mécanismes nationaux permettant de recenser les écosystèmes essentiels à la réduction des risques de catastrophe et définir les modalités de leur protection et de leur gestion. [Calendrier : 2020]
Produits clés
1. Adoption et mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans et de cadres juridiques visant à réduire les risques et à renforcer la résilience
2. Meilleure cohérence entre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe et de gestion écosystémique

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Niveaux continental et régional

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience
Niveau continental. Établir et renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les partenaires, y compris le secteur privé, et améliorer la cohérence et l'intégration des cadres de développement afin d'accroître l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en favorisant le financement de la réduction des risques de catastrophe par les fonds d'intervention
Activité prioritaire
1. Évaluer la manière d'établir un mécanisme continental de financement de la réduction des risques de catastrophe, promouvoir la création d'un tel mécanisme, et concevoir et élaborer des directives politiques, opérationnelles et de gouvernance à cette fin. [Calendrier : 2019]
2. Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les priorités des principaux cadres, plans, politiques et projets phares de développement dirigés par l'Union africaine. [Calendrier : 2020]
3. Formuler des orientations sur l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement pertinents au niveau régional. [Calendrier : 2018]

4. Favoriser une participation accrue aux mécanismes de financement des risques de catastrophe, aux mécanismes de transfert, d'assurance et de partage des risques et aux dispositifs de réserve, tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, et faciliter l'investissement dans ces mécanismes. [Calendrier : en continu]

Produits clés

1. Meilleure cohérence entre le développement durable et la réduction des risques de catastrophe
2. Mise en place de nouveaux mécanismes continentaux de financement des risques de catastrophe

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

Niveau régional. Améliorer la cohérence entre le développement durable et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les plans régionaux, renforcer la coopération et les mécanismes régionaux visant à protéger les acquis du développement, et intensifier la mobilisation des ressources et les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

Activité prioritaire

1. Aligner la réduction des risques de catastrophe sur les cadres de développement des communautés économiques régionales. [Calendrier : en continu]
2. Formuler des orientations sur l'établissement de liens entre la réduction des risques de catastrophe et les cadres de développement des communautés économiques régionales aux niveaux national, infranational et local. [Calendrier : 2019]
3. Évaluer la manière d'accroître la participation et les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, et encourager cet accroissement, notamment en favorisant l'établissement de partenariats public-privé pour le financement, le transfert et l'assurance des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
4. Établir une coopération régionale pour le développement d'une architecture régionale d'infrastructures sanitaires et de systèmes de santé publique résilients face aux catastrophes et pour la gestion des risques de santé publique transfrontaliers. [Calendrier : en continu]

Produits clés

1. Synergie accrue entre les investissements des communautés économiques régionales dans la réduction des risques de catastrophe et dans le développement durable
2. Création d'un cadre régional pour des systèmes de santé résilients face aux catastrophes

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience
Niveau national. Établir des plans d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et allouer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre, et créer un environnement propice à l'accroissement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe, notamment en intégrant des mesures de réduction des risques de catastrophe dans les instruments fiscaux et financiers et en optimisant la contribution financière des fonds d'intervention à la réduction des risques de catastrophe
Activité prioritaire
1. Promouvoir et appuyer la conception et la mise en œuvre de plans nationaux d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe, dans le cadre des dispositifs institutionnels existants, en veillant à y intégrer les partenariats public-privé. [Calendrier : 2020]
2. Établir des politiques et des mécanismes nationaux de financement, de transfert, d'assurance et de partage de risques de catastrophe ainsi que des dispositifs de réserve nationaux et des politiques et mécanismes nationaux de protection sociale, selon les besoins, et assurer le renforcement de ces politiques et mécanismes afin d'améliorer les capacités nationales en la matière. [Calendrier : 2020]
3. Mettre en œuvre les directives relatives à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels et intersectoriels de développement. [Calendrier : en continu]
4. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des plans et des programmes de développement social, économique, financier et sectoriel. [Calendrier : en continu]
5. Élaborer des directives en matière de gestion des risques et de résilience afin d'assurer la sécurité des écoles, des établissements de santé et des infrastructures essentielles. [Calendrier : 2018]
6. Promouvoir une approche locale de la réduction des risques de catastrophe assortie de mécanismes de financement appropriés. [Calendrier : 2018]
7. Investir dans l'augmentation et le renforcement du capital humain affecté à l'amélioration de la gestion des connaissances relatives à la réduction des risques de catastrophe et de sa pratique. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan et d'un cadre d'investissement dans la réduction des risques de catastrophe
2. Mise en place de mécanismes nationaux de financement des risques de catastrophe et de protection sociale, et renforcement de ces mécanismes

3.	Meilleure prise en compte des risques de catastrophe dans les stratégies, les plans et les investissements sectoriels et intersectoriels
4.	Nombre accru de praticiens qualifiés dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Niveaux continental et régional

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction	
Niveau continental. Coordonner efficacement la préparation aux catastrophes et intégrer les mesures de préparation pour intervenir de manière efficace	
Activité prioritaire	
1.	Appuyer et coordonner les interventions existantes dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de l'intervention d'urgence et de l'aide humanitaire. [Calendrier : en continu]
2.	Créer des institutions, des réseaux et des forums continentaux et régionaux pour faire avancer la recherche, l'innovation et les solutions scientifiques intégrant les connaissances traditionnelles dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement, et les renforcer. [Calendrier : en continu]
3.	Faciliter l'instauration d'un dialogue ou la création d'un forum dans le cadre de la Plateforme régionale africaine afin d'encourager l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques dans les domaines de la préparation, de l'intervention et du redressement. [Calendrier : 2018]
4.	Élaborer des directives sur l'intervention, le redressement et la reconstruction après catastrophe dans les contextes de fragilité et de conflit, et appuyer leur mise en œuvre. [Calendrier : 2019]
Produits clés	
1.	Meilleure coordination et meilleure harmonisation de la gestion des risques de catastrophe
2.	Meilleure coordination des interventions menées par les organismes internationaux (en ce qui concerne le financement, la mise en commun d'informations et la prise de décision)
3.	Meilleure diffusion des meilleures pratiques
4.	Efficacité renforcée de la réduction mutuelle des risques de catastrophe, de la fragilité et des conflits

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction
Niveau régional. Établir des systèmes d'alerte rapide multirisques et des mécanismes régionaux d'action immédiate et d'intervention rapide, et les renforcer
Activité prioritaire
1. Élaborer des approches et des mesures à mettre en place pour mieux gérer les catastrophes transfrontalières. [Calendrier : 2020]
2. Mettre en place des dispositifs régionaux d'alerte rapide multirisques, appuyer l'harmonisation des dispositifs nationaux d'alerte rapide et assurer leur continuité. [Calendrier : en continu]
3. Mettre au point des mécanismes régionaux d'intervention et de redressement efficaces permettant de réagir aux catastrophes transfrontalières et de s'en remettre. [Calendrier : 2020]
4. Faciliter la conception et la mise en œuvre continue, par les États membres, les différents secteurs concernés et les partenaires, d'interventions conjointes dans les domaines de la préparation et de l'intervention face aux catastrophes. [Calendrier : 2020]
5. Faciliter les partenariats avec les donateurs, les organismes internationaux, le secteur privé et les organisations de mise en œuvre afin de renforcer les capacités nationales de gestion des interventions déployées après une catastrophe. [Calendrier : en continu]
6. Appuyer le renforcement des capacités liées aux dispositifs d'alerte rapide multirisques. [Calendrier : en continu]
7. Appuyer la mise au point d'approches intégrées de la gestion des catastrophes qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans les pratiques d'intervention aux niveaux régional et national. [Calendrier : en continu]
8. Appuyer le renforcement des capacités régionales de gestion des catastrophes maritimes, notamment les exercices régionaux de recherche et de sauvetage en mer organisés pour se préparer aux incidents maritimes. [Calendrier : en continu]
9. Promouvoir une meilleure gestion de la réduction des aléas biologiques et appuyer les efforts déployés en ce sens. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Mise en place de dispositifs d'alerte rapide multirisques et de mécanismes d'intervention efficaces harmonisés
2. Capacités régionales à intervenir en cas de catastrophes transfrontalières renforcées

Niveau national

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction
Niveau national. Établir des mécanismes, des capacités et des structures de coordination et d'appui à la préparation aux situations d'urgence, à l'intervention et au redressement, y compris des centres de coordination, et les renforcer
Activité prioritaire
1. Renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisques et leur mise en place au niveau local. [Calendrier : en continu]
2. Élaborer une stratégie nationale efficace de préparation et d'intervention qui intègre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre et qui vise à « reconstruire en mieux ». [Calendrier : 2018]
3. Créer des institutions nationales chargées de la préparation aux catastrophes et de l'intervention rapide en cas de catastrophe. [Calendrier : en continu]
4. Élaborer un plan global de préparation et d'intervention. [Calendrier : en continu]
5. Appuyer la formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation des actions menées dans le cadre des interventions. [Calendrier : en continu]
6. Faciliter les partenariats avec les donateurs, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations caritatives, les fondations et les organisations de mise en œuvre en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement d'une action humanitaire efficace. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Meilleure visibilité et réception en temps voulu des messages d'avertissement et d'alerte
2. Plans de préparation, d'intervention et de redressement face aux situations d'urgence institutionnalisés et incorporant les définitions des rôles et responsabilités des différents acteurs
3. Amélioration de l'état de préparation et des capacités en matière d'intervention et de redressement tenant compte des risques
4. Amélioration du niveau de résilience des infrastructures face aux aléas
5. Renforcement des liens entre les secours, le relèvement et le redressement

Annexe 2. Programme d'action de l'Union africaine au niveau infranational

Ci-dessous sont présentées les activités prioritaires du Programme d'action de l'Union africaine au niveau infranational, articulées autour des quatre priorités du Cadre de Sendai.

Source : CUA - Commission de l'Union africaine (2017, p. 17-27), *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA

(https://www.preventionweb.net/files/49455_poaforsendaiimplementationinafrica.pdf).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes
Niveau infranational. Sensibiliser les populations locales et les mobiliser en vue d'établir des profils de risques et d'en assurer le suivi et l'évaluation pour éclairer la prise de décision
Activité prioritaire
1. Élaborer des produits de sensibilisation, notamment des produits de recensement des risques, et les diffuser auprès des populations locales, notamment à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
2. Doter les fonctionnaires nationaux et infranationaux, les organisations de la société civile et les populations locales, notamment les femmes et les jeunes, de connaissances et de capacités leur permettant de surveiller les risques et de les analyser, notamment en dispensant une formation sur l'évaluation participative des risques. [Calendrier : en continu]
3. Mettre au point et institutionnaliser un programme de surveillance des aléas, de l'exposition et de la vulnérabilité, et entreprendre une évaluation des risques locaux, en mettant l'accent sur les risques et les menaces récurrents localisés. [Calendrier : en continu]
4. Documenter, systématiser et promouvoir l'utilisation des connaissances autochtones pour détecter, suivre et évaluer les risques au niveau local. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Meilleure connaissance des risques de catastrophe et des possibilités de les gérer
2. Capacités accrues d'évaluation et d'analyse des risques au niveau local et de mise en œuvre de ces évaluations au niveau local

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques
Niveau infranational. Décentraliser les pouvoirs et les ressources afin de catalyser les actions de réduction des risques de catastrophe aux niveaux infranational et local
Activité prioritaire
1. Reproduire les plateformes et les initiatives nationales aux niveaux infranational et local (dans la mesure du possible). [Calendrier : en continu]
2. Mettre en place une approche locale de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion de ces risques, et en assurer la gestion et l'amélioration. [Calendrier : en continu]

3. Renforcer la direction et la capacité des autorités infranationales et locales à travailler avec les structures locales, la société civile et d'autres partenaires locaux pour faire progresser la gestion des risques de catastrophe au niveau local [Calendrier : en continu]
4. Accroître la participation des acteurs locaux aux activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe, y compris les femmes, les jeunes et les autres parties prenantes. [Calendrier : en continu]
5. Faciliter l'affectation de ressources financières et de capacités spéciales, suffisantes et prévisibles à l'action auprès des populations à risque et à la mise en œuvre d'initiatives locales. [Calendrier : en continu]
Produits clés
1. Mise en place et mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans, d'institutions et de cadres juridiques visant à réduire les risques et à renforcer la résilience aux niveaux infranational et local. [Voir ci-dessous : Cible SM E-2 : Pourcentage de gouvernements locaux qui ont adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe alignées sur les stratégies nationales]

Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience
Niveau infranational. Promouvoir les investissements visant à réduire les risques, notamment en mettant en œuvre des programmes de micro-assurance et de filets de protection sociale
Activité prioritaire
1. Sensibiliser les populations locales au Cadre de Sendai et aux politiques, stratégies et mesures permettant d'investir dans le développement tenant compte des risques aux niveaux infranational et local. [Calendrier : en continu]
2. Promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les investissements réalisés en faveur des infrastructures et des moyens de subsistance locaux. [Calendrier : en continu]
3. Accroître le nombre d'interventions portant sur les moyens de subsistance dans les programmes de gestion des risques de catastrophe menés par les institutions et les partenaires aux niveaux infranational et local. [Calendrier : en continu]
4. Adopter des arrêtés et des réglementations propres à inciter le secteur privé à investir dans la gestion des risques de catastrophe, notamment dans la microfinance, la microassurance et les filets de protection sociale. [Calendrier : en continu]
5. Favoriser la mise en application et le brevetage des connaissances et des pratiques traditionnelles et locales dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. [Calendrier : en continu]
Produits clés

1. Meilleure prise en compte des risques de catastrophe dans les stratégies, les politiques, les plans, les programmes et les investissements portant sur le développement sectoriel et les moyens de subsistance
2. Mise en place et mise en œuvre de mécanismes de microfinance, d'assurance et de protection sociale qui tiennent compte des risques

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction

Niveau infranational. Mettre en place au niveau local des mécanismes multidisciplinaires de gestion des risques de catastrophe, et les renforcer

Activité prioritaire

1. Appuyer la mobilisation des ressources locales pour gérer les interventions et les activités de redressement au niveau local. [Calendrier : en continu]
2. Mettre en place des systèmes de volontaires locaux pour la gestion des urgences afin de les associer à la gestion des catastrophes. [Calendrier : en continu]
3. Mobiliser et coordonner les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations civiles et les populations locales, en veillant à inclure les femmes, les enfants et les jeunes, afin d'améliorer l'état de préparation aux catastrophes et de renforcer l'efficacité des interventions menées après une catastrophe. [Calendrier : en continu]
4. Faciliter le renforcement des capacités des intervenants infranationaux et locaux, y compris les femmes et les jeunes, et leur fournir un soutien adéquat pendant l'intervention, en particulier pour l'évacuation et la prise en charge prioritaires des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées. [Calendrier : en continu]
5. Renforcer les capacités des autorités et des institutions locales dans les domaines de la préparation aux catastrophes, de l'intervention et de la reconstruction. [Calendrier : en continu]
6. Promouvoir la décentralisation de la prise de décision et du budget des institutions nationales chargées de la réduction des risques de catastrophe au profit des niveaux infranational et local. [Calendrier : en continu]
7. Établir un réseau de communication adéquatement intégré afin de renforcer, aux niveaux infranational et local, l'état de préparation, les dispositifs d'alerte rapide et les interventions. [Calendrier : 2020]
8. Promouvoir l'utilisation des connaissances, des institutions et des pratiques autochtones dans la planification de la préparation aux catastrophes et dans la gestion des interventions axées sur les besoins. [Calendrier : en continu]

Produits clés

1. Capacités locales de préparation et d'intervention renforcées

2. Participation accrue des populations locales aux interventions d'urgence et appropriation/domestication accrue de ces interventions
3. Résilience des populations locales renforcée

Annexe 3. Différences entre la version anglaise (de novembre 2017) et la version française (de janvier 2017) de la matrice de mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine

Les exemples ci-dessous sont fournis à titre illustratif et ne sont pas exhaustifs. Il est recommandé que des traducteurs professionnels connaissant parfaitement la terminologie relatives aux catastrophes, aux risques et à la résilience procèdent à une comparaison approfondie des versions anglaise et française du Programme d'action de l'Union africaine. Il convient également de s'appuyer sur les orientations fournies par le Conseil international de la science (ISC) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) (ISC et UNDRR, 2021)* sur les définitions et la classification des aléas, lesquelles constituent de précieuses ressources pour la (re)production dans différentes langues des documents relatifs aux catastrophes.

* ISC et UNDRR (2021), *Hazard Definition & Classification Review: Technical Report*. Genève : ISC et UNDRR (<https://council.science/events/hazards-report/>).

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophes	
Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits ne figurent pas dans la version française du Programme d'action de l'Union africaine. • P1 R-3 : les calendriers ne concordent pas : la version française indique 2018, tandis que la version anglaise indique 2020. • P1 R-6 : les calendriers ne concordent pas : la version française indique 2019, tandis que la version anglaise indique 2020.
Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • P1 N-2 : la version anglaise est libellée comme suit : « <i>Establish/strengthen technical structures (e.g. committees, task forces) to advise, guide and facilitate surveillance and assessment of different risks and <u>gendered impacts</u></i> ». • P1 N-2 : la version française est libellée comme suit : « Mettre en place / renforcer les structures techniques (i.e. comités, groupes de travail) pour conseiller, guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques. », sans mention de l'évaluation des effets différenciés des risques sur les femmes et les hommes (« <i>gendered impacts</i> »).
Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux gérer ces risques	
Niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> • P2 C-6 et P2 C-9 : les calendriers ne concordent pas : la version française indique 2017, tandis que la version anglaise indique 2017 pour P2 C-6 et P2 C-9, et 2018 pour P2 C-7 et P2 C-8.

Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • P2 R-3 : les calendriers ne concordent pas : la version française indique « en continu », tandis que la version anglaise indique 2020.
Niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • P2 N-1 : la version anglaise est libellée comme suit : « <i>Formulate <u>gender-responsive</u> DRR policies, strategies, plans and legal frameworks in line with the Sendai Framework, Paris Agreement, SDGs and the New Urban Agenda to ensure risk-responsive development</i> ». • P2 N-1 : la version française est libellée comme suit : « Formuler des politiques, stratégies, plans et des cadres juridiques de RRC fondés sur le cadre de Sendai, l'Accord de Paris, les ODD et le Nouveau Programme pour les villes afin de garantir un développement qui soit adapté aux risques », sans qu'il soit fait mention de la nécessité que les politiques de réduction des risques de catastrophe tiennent compte des questions de genre (« <u>gender-responsive</u> »).
Priorité 3 Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	
Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Le domaine stratégique d'intervention (ou priorité de mise en œuvre) est libellé différemment dans les versions anglaise et française. La version anglaise est libellée comme suit : « <i>Enhance coherence in sustainable development and DRR in regional policies and plans and strengthen regional cooperation and mechanisms to protect development gains and enhance resource mobilization and investment in DRR</i> ». L'équipe de recherche avait traduit ce domaine stratégique d'intervention comme suit : « Améliorer la cohérence du développement durable et de la RRC dans les politiques et les plans régionaux et renforcer la coopération et les mécanismes régionaux pour protéger les acquis du développement et améliorer la mobilisation des ressources et l'investissement dans la RRC ». Au lieu de quoi, dans la version française du Programme d'action de l'Union africaine, le domaine d'intervention est libellé comme suit : « Améliorer la cohérence du développement durable et de la RRC dans les politiques et les plans <u>de protection des acquis du développement grâce à la création de mécanismes fonctionnels de partage et de transfert des risques et de protection sociale</u> ». La variation est soulignée. • P3 R-3 : la version française indique à la fois « en continu » et « 2018 » en guise de calendrier ; l'équipe de recherche a conclu qu'il devait s'agir d'une erreur car ces deux indications se contredisent. La version anglaise, quant à elle, indique « en continu ». • Le produit clé 1 de la version anglaise correspond au produit clé 2 de la version française. • Pourtant, le produit clé 2 de la version anglaise (<i>'Regional framework for disaster resilient health systems'</i>) ne correspond pas au produit clé 1 de la version française (« Création et mise en œuvre opérationnelle de mécanismes de transfert de risques, de financement et de protection sociale au niveau régional »). L'équipe de recherche a traduit le produit clé 2 de la version anglaise

	comme suit : « Cadre régional pour des systèmes de santé résilients aux catastrophes ».
Niveau national	Produit clé 4 : la version anglaise indique « Increased number of skilled DRR practitioners », tandis que la version française se réfère au personnel médical (« Nombre accru de médecins spécialisés dans le secours d'urgence »).
Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de redressement, de relèvement et de reconstruction	
Niveau continental	<ul style="list-style-type: none"> • P4 C-4 : les calendriers ne correspondent pas : la version française indique 2018, tandis que la version anglaise indique 2019.
Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • P4 R-3 et P4 R-4 : les calendriers ne concordent pas : la version française indique 2018, tandis que la version anglaise indique 2020.
	<ul style="list-style-type: none"> • P4 R-8 : le libellé diffère d'une version à l'autre. La version anglaise est libellée comme suit : « <i>Support development of regional capacity in maritime disaster management, including regional Search and Rescue drill exercises for maritime incidents</i> » ; tandis que la version française est libellée comme suit : « Soutenir les exercices routiniers de recherche et de sauvetage dans les incidents maritimes ». L'équipe de recherche a traduit l'activité prioritaire P4 R-8 de la version anglaise comme suit : « Soutenir le développement des capacités régionales en matière de gestion des catastrophes maritimes, y compris les exercices régionaux de recherche et de sauvetage en cas d'incidents maritimes ».

Annexe 4. Annotations supplémentaires sur la méthodologie

Limites méthodologiques dans chaque pays

Burkina Faso

Le parcours du Burkina Faso en matière de développement et de réduction des risques de catastrophe est bien documenté, bien que cette question ne peut être explorée qu'au niveau institutionnel et central, essentiellement, à partir de recherches secondaires. La question de la participation des populations locales aux activités de réduction des risques de catastrophe, ainsi que le niveau de capacité des conseils de développement des villages, restent à ce jour très peu documentés.

Une autre difficulté lorsque l'on étudie un pays aussi riche en stratégies et plans nationaux intersectoriels, sectoriels et thématiques est de déterminer si ces initiatives sont financées et mises en œuvre et si elles produisent des effets et, dans l'affirmative, de quelle manière, et dans quelle mesure elles s'inscrivent dans une vision nationale harmonieuse du développement. Cela nécessiterait de mener des recherches approfondies dans le pays aux fins de recenser, de cartographier et d'analyser toutes ces informations.

La durée limitée des recherches entreprises et le fait qu'elles ont été menées à distance n'ont pas permis de consulter un nombre suffisant d'experts clés. Des entretiens avec des délégations infranationales et des représentants d'organisations de la société civile, par exemple, nous auraient permis de nous pencher plus avant sur la réalité de participation locale dans les programmes de réduction des risques de catastrophe. En outre, pour démêler l'écheveau complexe de programmes de développement nationaux dirigés par plusieurs ministères, il aurait fallu tenir des consultations avec un plus large éventail de gestionnaires nationaux. Cela nous aurait permis d'approfondir nos recherches et nos conclusions, notamment parce que certains éléments clés de la prévention et du redressement s'inscrivent nécessairement dans le cadre de l'action nationale qui, elle-même, s'inscrit dans le cadre de programmes sectoriels et intersectoriels pluriannuels.

Les contacts avec les autorités nationales ont été compliqués par des conflits d'horaires, en raison desquels nous avons dû passer un temps considérable à reprogrammer les réunions téléphoniques prévues.

Tchad

Le principal obstacle rencontré a été le manque de données disponibles. De manière générale, on sait peu de choses sur l'élaboration des politiques de mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe au Tchad. L'intégration au niveau politique et administratif doit être renforcée et, à cet égard, les institutions ne conservent pas suffisamment de traces des activités menées par le Gouvernement. De plus, il n'existe pas de système d'archivage des données. Ces lacunes ont empêché l'équipe de recherche de rassembler des documents écrits lui permettant de vérifier les informations recueillies dans le cadre des entretiens. Au niveau local, le manque d'infrastructure de réduction des risques de catastrophe, le déficit de connaissances en la matière chez les acteurs de la réduction des risques de catastrophe ainsi que le manque d'éducation dans ce domaine signifient qu'il existe peu, voire pas du tout, de bases de données contenant des informations relatives à la réduction des risques de catastrophe (qu'il s'agisse de descriptifs de projets, de plans ou de données

relatives à l'incidence). Les entretiens réalisés avec les principales parties prenantes ont donc été notre principale source d'information pour mener à bien la présente évaluation.

Par ailleurs, nous avons pu extraire certaines données sectorielles de rapports sur la mise en œuvre de projets et d'entretiens. La Direction de la protection civile, chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de réduction des risques de catastrophe, a apporté un soutien considérable à l'équipe de recherche lorsqu'il s'est agi de collecter les données disponibles et de mobiliser les personnes clés au sein des administrations sectorielles.

La nécessité de mener tous les entretiens à distance nous a compliqué la tâche, car les gens sont moins facilement joignables en ligne. Le travail à distance a également restreint l'accès de l'équipe aux documents disponibles. En raison de problèmes de connectivité au Tchad, plusieurs personnes n'ont pas pu être interviewées. En outre, il n'était pas rare de passer plusieurs jours à prendre les dispositions logistiques nécessaires pour pouvoir nous entretenir avec une personne.

La consultation des experts de haut niveau en vue de la présentation des résultats préliminaires s'est tenue par audioconférence le 31 mars 2021, après deux reports. Parmi les participants figuraient la Direction des représentants de la protection civile (DPC), de l'Agence Nationale de Météorologie (ANAM), du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les participants ont offert leurs commentaires et contributions au document d'évaluation.

Mali

Il existe une grande variété de documents sur les capacités de développement et d'aide humanitaire du Mali. Pour ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, le document de référence clé qui constitue un « état de référence de Sendai » est le rapport d'évaluation 2015 de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI). La documentation de la Banque mondiale s'est avérée essentielle pour pouvoir décrire les progrès accomplis dans le cadre du Programme d'action de l'Union africaine, notamment la documentation relative au Projet de renforcement de la résilience climatique au Mali ou Projet Hydromet ainsi que l'Examen 2019 des performances et de l'apprentissage du Cadre de partenariat par pays 2016-2019.

Entrer en contact avec des homologues nationaux n'a pas été chose aisée (comme dans d'autres pays) et les échanges téléphoniques que nous avons pu avoir ont nécessité l'envoi de multiples messages. Nous n'avons pas pu établir de contact avec Kaba Diallo, expert en changement climatique et en développement durable et point focal en ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la désertification au sein de la Direction nationale des eaux et des forêts (DNEF-BKO) en dépit de plusieurs échanges. M. Diallo avait été désigné comme un contact clé au Mali par la Commission de l'Union africaine. Nous souhaitions également nous entretenir avec des représentants de la Croix-Rouge malienne, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Ministère de l'environnement et des organisations de la sociétés civiles concernées, mais le temps nous a manqué en raison des efforts considérables que nous avons dû déployer pour tout organiser à distance.

Mauritanie

Le document clé utilisé pour établir l'état de référence de Sendai était l'évaluation 2014 de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI). En Mauritanie, un examen législatif et institutionnel a également été réalisé en 2016 avec le soutien du PNUD (Lo, 2016), lequel a largement confirmé et développé les conclusions de l'Initiative de

renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI). Il s'est avéré particulièrement difficile de trouver des documents permettant d'établir les progrès accomplis, car il n'existe pas de littérature récente portant sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, si bien que la plupart des documents auxquels nous avons eu accès nous ont été communiqués par des informateurs clés, y compris des procès-verbaux non officiels de réunions. Un examen rapide des politiques et stratégies nationales les plus pertinentes (essentiellement via des recherches par mots clés) nous a permis d'évaluer directement dans quelle mesure l'accent était mis sur l'adaptation aux changements climatiques, sur la réduction des risques de catastrophe et sur le niveau local.

Il s'est avéré particulièrement difficile d'entrer en contact avec les partenaires sur le terrain, notamment les partenaires gouvernementaux. Il n'a pas été possible de nous entretenir avec le point focal en matière de réduction des risques de catastrophe en raison d'un changement d'attributions. À ce jour, nous ne savons toujours pas qui est le point focal en matière de réduction des risques de catastrophe. La Commission de l'Union africaine a pris contact directement avec le Ministre de l'environnement pour s'enquérir de l'existence d'un éventuel porte-parole. La chercheuse a organisé un entretien avec un haut fonctionnaire du Ministère de l'environnement, mais au cours de la réunion (à laquelle assistaient plusieurs hauts fonctionnaires), le fonctionnaire du Ministère de l'environnement a simplement exprimé sa déception de ne pas avoir été inclus dans le processus. À sa demande, le PNUD a traduit en français le mandat et le rapport de démarrage de l'étude, mais le Ministère de l'environnement n'a pas répondu et n'a pas non plus assisté à la consultation d'experts de haut niveau.

La connectivité a constitué un obstacle supplémentaire, car certains représentants du Gouvernement n'avaient pas accès à une connexion Internet fiable. Les entretiens avec les informateurs clés ont donc dû être menés par téléphone, mais les lignes téléphoniques n'étaient pas non plus très fiables.

Le représentant de la Croix-Rouge mauritanienne n'était pas disponible pour un entretien, et la FAO n'a pas répondu à notre demande d'entretien. Il aurait été utile, pour mener à bien ces recherches de base, de pouvoir échanger avec des membres de la direction du PNUD et de l'Unité de gouvernance, et que ces derniers aident l'équipe de recherche à entrer en contact avec les représentants nationaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'équipe de recherche a eu du mal à établir des contacts avec les autorités nationales. Le point focal en matière de réduction des risques de catastrophe a récemment été remplacé et il a fallu que l'Union africaine intervienne plusieurs fois, et même qu'elle prenne directement contact avec le Ministère de l'éducation, pour que nous puissions établir un contact avec un représentant d'un ministère de tutelle.

Niger

La collecte des données pour l'évaluation du Niger a eu lieu entre novembre 2020 et mars 2021. Le manque de documents archivés sur les engagements politiques, les projets et les plans historiques relatifs à la réduction des risques de catastrophe a constitué un obstacle important pour établir l'état de référence et les progrès accomplis depuis 2015. Les documents d'orientation et les documents stratégiques sur la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les documents

sectoriels traitant directement ou indirectement de la réduction des risques de catastrophe, sont rares.

Peu d'informations sont disponibles sur les politiques et les activités de réduction des risques de catastrophe menées de manière décentralisée.

L'équipe a cherché à obtenir auprès des autorités administratives des rapports sur les activités mises en œuvre de 2015 à aujourd'hui, mais cela s'est avéré difficile. Elle a également mis en évidence la difficulté de garantir le transfert des connaissances acquises d'une activité à l'autre et d'assurer le suivi de la durabilité des réalisations ou leur utilisation ultérieure pour aller de l'avant.

Avec le soutien du PNUD et du coordinateur du Système Alerte Précoce (SAP), les chercheuses ont pu accéder aux données sur la réduction des risques de catastrophe qui sont disponibles au Niger. En outre, les personnes interrogées ont fourni des détails supplémentaires sur les projets en cours, ce qui a permis d'étayer l'analyse des textes juridiques et des plans.

Il est important de souligner que la chercheuse principale a pu se rendre brièvement au Niger à la fin du mois de novembre 2020, ce qui a permis d'établir plus facilement de nouveaux contacts dans le pays.

Nigéria

Il existe une abondante littérature sur les capacités de réduction des risques de catastrophe du Nigéria, composée d'articles publiés dans des revues scientifiques, de documents gouvernementaux et de littérature grise élaborée par des organisations non gouvernementales internationales, des organismes multilatéraux et des banques de développement. Au total, dans le cadre de la présente évaluation, 194 documents portant spécifiquement sur la gestion des risques de catastrophe au Nigéria ont été rassemblés et consultés. La difficulté au Nigéria (contrairement aux autres pays) était donc de hiérarchiser et de passer en revue toutes les informations disponibles ; étant donné les paramètres de la recherche, l'équipe a dû être sélective.

La littérature grise et scientifique sur le Nigéria peut être consultée en ligne, en libre accès pour l'essentiel. En ce qui concerne les documents gouvernementaux, si nombre de politiques et de plans plus anciens sont disponibles en ligne (comme le Plan national d'intervention en cas de catastrophe (NDRP) de 2002 et le Cadre national de gestion des catastrophes (NDMF) de 2010), il s'est avéré difficile d'accéder à des documents plus récents sur les progrès accomplis de 2015 à aujourd'hui. Par exemple, l'équipe de recherche n'a pu accéder à la Politique nationale de gestion des risques de catastrophe, adoptée en 2019, qu'après en avoir fait la demande auprès de l'Agence nationale de gestion des urgences (NEMA). De même, le projet de politique sur la dimension de genre dans la gestion des risques de catastrophe élaboré en 2017 n'est pas accessible au public, car il est en cours d'approbation.

La collecte de données primaires pour l'évaluation du Nigéria a eu lieu entre janvier et mars 2021. En ce qui concerne la collecte des données primaires, l'équipe de recherche a pu recueillir une foule d'informations utiles dans le cadre d'entretiens en ligne. La connexion Internet dans le pays est stable et n'a pas posé de problème particulier. Cela dit, il a fallu du temps pour programmer l'entretien avec l'Unité de réduction des risques de catastrophe de la NEMA en raison de conflits d'horaires. Malgré de multiples tentatives, l'équipe de recherche n'a pas pu s'entretenir avec des

représentants du bureau national du PNUD au Nigéria (bien que ceux-ci ont assisté à la consultation des experts de haut niveau).

Une consultation d'experts de haut niveau s'est tenue le 8 mars 2021, laquelle a réuni un large éventail de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales engagées dans la réduction des risques de catastrophe, notamment l'Autorité nationale de gestion des catastrophes (NDMA), le Ministère de l'environnement, l'Organisation météorologique nigériane (NIMET), l'Agence nationale de recherche et de développement dans le domaine spatial (NASRDA), le Conseil consultatif de la jeunesse africaine, le PNUD et Women for Peace and Development International. Tous les participants à la consultation ont eu la possibilité de consulter le projet complet du chapitre se rapportant au pays et d'y apporter leur contribution, mais les retours ont été très limités.

Sénégal

En l'absence d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et étant donné la faiblesse des mécanismes de coordination institutionnelle dans le pays, les informations relatives à la réduction des risques de catastrophe ne sont pas centralisées et sont difficiles d'accès. Les informations sont essentiellement détenues par les ministères et les partenaires, chacun ayant son propre point focal et des gestionnaires qui contrôlent l'accès aux données et aux documents. Les procédures bureaucratiques pour y accéder sont longues. Certaines administrations ont déclaré qu'elles attendaient l'autorisation de leurs supérieurs. Au final, très peu de documents ont été communiqués par les autorités.

En outre, les mises à jour des documents et des données ne sont pas automatiques. La grande majorité des documents qui ont été obtenus étaient datés d'avant 2015 et ne rendent donc pas compte de manière exhaustive des activités en cours.

Les principaux acteurs de la réduction des risques de catastrophe n'étaient en général pas disponibles pour répondre à nos demandes dans le cadre de cette évaluation. Plusieurs courriels ont été envoyés, directement et par des intermédiaires, mais ils sont restés sans réponse. Le PNUD, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Croix-Rouge ont également été sollicités dans l'espoir qu'ils puissent nous aider à entrer en contact avec des personnes clés, avec un succès variable. Les entretiens qui ont eu lieu se sont déroulés entre décembre 2020 et mars 2021.

Heureusement, la forte participation à la consultation d'experts de haut niveau, qui s'est tenue le 11 mars 2021, a permis d'enrichir le contenu de l'évaluation.

Personnes interrogées dans chaque pays

Niveau régional-continental

Nom	Organisation/poste
Laurent Bossard	Secrétariat, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques, CSAO/OCDE) Directeur du CSAO/OCDE
Sibiri Jean Zoundi	Secrétariat, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) Directeur adjoint

Dieudonné Goudou	Groupe de la Banque africaine de développement / Chargé principal des risques et des catastrophes climatiques Département des changements climatiques et de la croissance verte Fonds spécial ClimDev (CDSF)
Benard Onzima	Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) Chef de la Division du soutien technique
Babatunde Iyanda	Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) Chargé des partenariats et de liaison au sein de l'ARC
Bachir Saley	Union africaine - Programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité en Afrique (GMES & Africa) Fonctionnaire scientifique principal
Meshack Kinyua Nditru	Union africaine - GMES et l'Afrique Spécialiste des systèmes spatiaux

Burkina Faso

Nom	Organisation/poste
Hamindou Diallo	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR)
Martin Bisoka Mbanda	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Celestin Winyermai Poda	PNUD
Oussimane Ouedrago	PNUD
Colonel-major Lazare Yago	Général de la Protection Civile, Directeur Général de la Protection Civile
Victorien Toe	Expert technique chargé de l'exécution des projets de la Banque mondiale au sein du Ministère des transports
Mahamadi Ouedrago	Expert technique chargé de l'exécution des projets de la Banque mondiale au sein du Ministère des transports
Nassourou Hama	Expert technique chargé de l'exécution des projets de la Banque mondiale au sein du Ministère des transports
Guillaume Nakoulma	Agence Nationale de Météorologie (ANAM), Direction de la Météorologie
Alexis Kaboré	CEFORGIS (Centre de Formation, de Recherche et de Gestion des Risques Sociaux) de l'Université Joseph Ki Zerbo
Cheikh Kane	Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conseiller politique en résilience climatique
Jean-Baptiste Migraine	Organisation météorologique mondiale (OMM)
Mikaïlou Sidibé	G5 Sahel

Tchad

Nom	Organisation/poste
Tesse Mabilo	Directrice de la Direction de la Protection Civile
Singambaye Djekounda	Expert prévisionniste à l'Agence Nationale de la Météorologie

Alexis Djetode	Expert Agro-économiste du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP)
Narre Ngamada	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Tchad, Analyste en Relèvement et Résilience Communautaire
Madjigoto Robert	Docteur, Enseignant Chercheur à l'Université de N'Djamena Département de Géographie
Nadji Tellro Waï	Inspecteur en charge de l'environnement et de la pêche au Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche
Bangoenon Vincent	Géographe-Environnementaliste, Direction de l'Éducation Environnementale et de la Lutte contre les Changements Climatiques/Ministère de l'environnement, de l'eau et de la pêche
S. E. Mahamadou Djouga Djoddi	Député à l'Assemblée nationale
Souleymane Toralate	Ministère de l'action sociale
Avec l'appui de la Directrice de la protection civile, des fiches de collecte de données ont été transmises aux personnes suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mahamat Brahim, Croix Rouge Nationale • Mouldjede Mbaibam, Ministère de la santé • Solange Padja, Ministère de l'environnement • Djekorononde Ngarnadjibe, Ministère hydraulique 	

Mali

Nom	Organisation/poste
Cheick Fanta Mady Kone	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), Coordonnateur Projet Hydromet
Oumar Tamboura	PNUD, Chef d'équipe pour l'environnement, les changements climatiques et le développement durable
Amadou Ibrahima Guindo	Point focal Réduction des risques de catastrophe Mali Coordinateur du Centre National des Opérations d'Urgence (CNOU) Direction générale de la Protection civile
Anne Daher Aden	Cheffe des Urgences au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Inge Vervloesem	Chef de l'Éducation à l'UNICEF
Colonel Olivier Leroux	Conseiller régional Protection civile Mali-Mauritanie Ambassade de France au Mali
Jean Baptiste Migraine	Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS)
Cheikh Kane	Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conseiller politique en résilience climatique

Mauritanie

Nom	Organisation/poste
Ousmane Dia	PNUD, Chargé de programme Environnement et changements climatiques
Mohamed Lemine Valy ABDELKADER	Conseiller chargé de la Réglementation et des affaires juridiques auprès du Président de la Commission nationale de contrôle des marchés publics Ancien Point focal Sendai pour le Gouvernement de Mauritanie
Mamadou Ndiogdo	Programme Alimentaire Mondial (PAM) Mauritanie
Oscar Gabbato	PAM Mauritanie
Momme Ducros	Organisation internationale pour les migrations (OIM), expert en réduction des risques de catastrophe
Judith Leveillee	UNICEF
Sidi Ould Mohammed Lemine Bobba	Directeur de l'Exploitation et des prévisions météorologiques à l'Office national de la météorologie
Mohammed Ould Hanani	Directeur de la Prévention et du contrôle
Blandine Bihler	Spécialiste de Programme, UNICEF
Colonel Olivier Leroux	Conseiller régional Protection civile Mali-Mauritanie Ambassade de France au Mali
Cheikh Kane	Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Conseiller politique en résilience climatique

Niger

Nom	Organisation/poste
Adamou Oumarou	Cellule de coordination du Système d'Alerte Précoce et de Prévention des Catastrophes (CC/SAP/PC), Coordonnateur SAP
Hachimou Issa	Point focal Desinventar
Colonel-major Bako Boubacar	Direction générale de la Protection civile, Directeur général
Katielou	Direction nationale de la météorologie, Directeur général
Ousman Baoua	Chef de la division Prévisions à la Direction nationale de la météorologie
Ali Ousseini	PNUD, expert en réduction des risques de catastrophe
Yacine Fall	Cadre Mondial des services climatiques
Yayé Saidou	Croix-Rouge nigérienne
Boubacar Zynabou Hamza	Directrice de la prévention et de l'alerte aux catastrophes, Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes
Boubé Chayaya Abdoukadi	CARE International
Pierre Danladi	FICR, Coordonnateur des opérations et des programmes

Malam Soumaila Ibrahim	Membre de l'équipe d'intervention d'urgence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/ECOWAS)
------------------------	---

Nigéria

Nom	Organisation/poste
Vincent Owan	Agence nationale de gestion des urgences (NEMA), Directeur de l'Unité de la réduction des risques de catastrophe
Daniel Oga Obot	NEMA, Directeur adjoint de l'Unité de la réduction des risques de catastrophe
Aisha Ibrahim Musa	NEMA
Sunday Anndorbe Amama	NEMA
Caroline Usikpedo	Représentante du Nigéria au sein du Réseau mondial des organisations de la société civile pour la prévention des catastrophes (GNDR)
Adeyemo Andronicus	Croix-Rouge nigériane
Karsten Voigt	Croix-Rouge britannique
Bako Matazu	Organisation météorologique nigériane (NIMET)
Oluwaseun Wilfred Idowu	NIMET
Véronique Barbelet	Humanitarian Policy Group, Chargé de recherche
Sarah Njeri	ODI, Chargée de recherche

Sénégal

Nom	Organisation/poste
S. E. Abdou Sane	Conseiller technique au Ministère de l'environnement
Amadou Lamine Ndiaye	Consultant et coordinateur de l'élaboration du Rapport CADRI
ADESSOU Kossivi Nevaeme	Coordinateur du développement régional de l'Afrique de l'Ouest et de la l'Afrique centrale, GNDR
Omar Cissé Sow	Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal, Directeur technique et commercial

Le redressement après catastrophe

Dans le cadre de l'attention particulière accordée au thème du redressement après catastrophe, des entretiens supplémentaires portant sur cette question ont été menés en juin 2021 avec les personnes suivantes :

Nom	Organisation/poste
Charlotte Yaiche	PNUD, Gestionnaire de programme (basé en France)
Abha Nigam	PNUD, Attaché de liaison de pays et Administrateur de projets d'évaluation des besoins après une catastrophes (basé aux États-Unis)

Samuel Akera	PNUD, Spécialiste mondial du redressement après catastrophe, Équipe de réduction des risques de catastrophe et de redressement pour le renforcement de la résilience, Bureau d'appui aux politiques et aux programmes (BPPS) (basé au Kenya)
Rita Missal	PNUD, Conseillère principale en redressement (basée aux États-Unis)

Annexe 5. Tableau des groupes régionaux

Caractéristique clé	Cinq pays ou plus							
	Pas d'accent particulier sur la réduction des risques de catastrophe, la sécheresse et les aléas							
Organisation régionale	Site web	Burkina Faso	Tchad	Mali	Mauritanie	Niger	Nigéria	Sénégal
Communautés économiques régionales								
UMA - Union du Maghreb Arabe	http://www.maghrebarabe.org/				X			
CEMAC - Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	http://www.cemac.int/Accueil		X					
CEN-SAD - Communauté des États sahélo-sahariens	https://www.uneca.org/oria/pages/cen-sad-community-sahel-saharan-states	X	X	X	X	X	X	X
CEEAC - Communauté économique des États de l'Afrique centrale	https://ceeac-eccas.org/		X					
CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	https://www.ecowas.int/	X		X		X	X	X
UEMOA - Union économique et monétaire ouest-africaine	http://www.uemoa.int/en/about-uemoa	X		X		X		X
Organisation continentale/régionale								
Union africaine (région de l'Afrique centrale)	https://au.int/fr/etats-membres/profiles		X					
Union africaine (région de l'Afrique du Nord)	https://au.int/fr/etats-membres/profiles				X			
Union africaine (région de l'Afrique de l'Ouest)	https://au.int/fr/etats-membres/profiles	X		X		X	X	X
Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC)	https://www.africanriskcapacity.org/	X	X	X	X	X	X	X
AUDA-NEPAD - Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	https://www.nepad.org/who-we-are	X	X	X	X	X	X	X

OCI - Organisation de la coopération islamique	https://www.oic-oci.org/home/?lan=fr	X	X	X	X	X	X	X
Ligue des États arabes	http://www.lasportal.org/Pages/Welcome.aspx				X			
G5 Sahel	https://www.g5sahel.org/nos-activites	X	X	X	X	X		
Comité inter-États								
Centre régional AGRHYMET - Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle	http://www.agrhymet.net/	X	X	X	X	X		X
CILSS - Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	http://www.cilss.int/index.php/640-2/	X	X	X	X	X		X
Bureau ou groupe régional des Nations Unies								
UNISS - Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel	https://unowas.unmissions.org/supporting-implementation-united-nations-integrated-strategy-sahel	X	X	X	X	X	X	X
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)	https://unowas.unmissions.org	X	X	X	X	X	X	X
Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG) Afrique	https://unsdg.un.org/un-in-action/africa	X	X	X	X	X	X	X
Nations Unies - PMA (Pays les moins avancés)	https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/	X	X	X	X	X		X
Nations Unies - PDSL (Pays en développement sans littoral)	https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/		X	X		X		
Nations Unies - Afrique centrale	https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/		X					
Nations Unies - Afrique de l'Ouest	https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/	X		X	X	X	X	X
Bureau régional de l'UNDRR pour l'Afrique (à Nairobi, le Bureau coordonne le soutien apporté à 44 États Membres en Afrique subsaharienne). Note : il existe également un Bureau de liaison de l'UNDRR Afrique (à Addis Abeba), qui appuie la mise en œuvre du Programme d'action de l'Union africaine.	https://www.undrr.org/about-undrr-where-we-work/africa	X				X	X	X
Bureau régional de l'UNDRR pour les États arabes (ROAS)	https://www.undrr.org/arab-states-0#Countries				X			
CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Afrique centrale)	https://www.uneca.org/sro-ca		X		X			
CEA (Afrique du Nord)	https://www.uneca.org/sro-na/pages/about-office							
CEA (Afrique de l'Ouest)	https://www.uneca.org/sro-wa	X		X		X	X	X

Commissions								
Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale								
LCBC - Commission du bassin du lac Tchad	https://www.dlco-ea.org/		X			X	X	
COMIFAC - Commission des forêts d'Afrique centrale	https://comifac.org/etats-membres/tchad		X					
CNMC - Commission mixte Cameroun-Nigéria	https://unowas.unmissions.org/cameroon-nigeria-mixed-commission						X	
Commission du Golfe de Guinée	https://cggrps.com/en/#						X	
Alliance								
L'Alliance pour le Sahel	https://www.alliance-sahel.org/lalliance-sahel/	X	X	X	X	X		
AGIR - Alliance globale pour l'initiative Résilience (initiative de l'UE)	https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/agir-global-alliance-resilience-initiative_fr	X	X	X	X	X	X	X

Bibliographie

Résumé exécutif

CUA - Commission de l'Union africaine (2017), *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA ([https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo\[1\].pdf](https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo[1].pdf)).

CUA (2018), *Plan opérationnel 2018-2020 : programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA.

CUA (2020), *Rapport biennuel sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Mosello, B., Foong, A., König, C., et al. (2020), *Spreading disease, spreading conflict?* Berlin : Adelphi. (https://climate-security-expert-network.org/sites/climate-security-expert-network.com/files/documents/spreading_disease_spreading_conflict.pdf).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI (<http://www.odi.org/publications/11408-disaster-risk-reduction-conflict-contexts-agenda-action>).

Quevedo, A., Peters, K. et Cao, Y. (2020), « The impact of Covid-19 on climate change and disaster resilience funding: trends and signals ». Londres : ODI. (<https://www.odi.org/publications/17435-impact-covid-19-climate-change-and-disaster-resilience-funding-trends-and-signals>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), *Global humanitarian overview 2021*. New York : OCHA. (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GHO2021_EN.pdf).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/baseline-study-disaster-recovery-africa>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2015), *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>).

UNDRR (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2020), *Highlights: Africa regional assessment report 2020*. Nairobi : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/highlights-africa-regional-assessment-report-2020>).

Chapitre 1. Introduction

CUA - Commission de l'Union africaine (2017), *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA ([https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo\[1\].pdf](https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo[1].pdf)).

CUA (2018), *Plan opérationnel 2018-2020 : programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA.

CUA (2020), *Rapport biennuel sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

CUA, UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement et Clim-Dev Africa (2018), *Building disaster resilience to natural hazards in sub-Saharan African regions, countries and communities, 2014-2017*. Addis Abeba : CUA(https://www.preventionweb.net/files/62626_62626acpeudrrprogrammereport2014201.pdf).

Chaplin, S., Twigg, J. et Lovell, E. (2019), *Intersectional approaches to vulnerability reduction and resilience-building*. Londres : Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) et Overseas Development Institute (ODI) (<https://odi.org/en/publications/intersectional-approaches-to-vulnerability-reduction-and-resilience-building/>).

DuBois, M., Wake, C., Sturridge, S. et Bennett, C. (2015), *The Ebola response in West Africa*. Document de travail du HPG. Londres : Humanitarian Policy Group (HPG) (<https://cdn.odi.org/media/documents/9903.pdf>).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : ISC et UNDRR (https://council.science/wp-content/uploads/2020/06/UNDRR_Hazard-Report_DIGITAL.pdf).

Mosello, B., Foong, A., König, C., et al. (2020), *Spreading disease, spreading conflict?* Berlin : Adelphi. (https://climate-security-expert-network.org/sites/climate-security-expert-network.com/files/documents/spreading_disease_spreading_conflict.pdf).

Opitz-Stapleton, S., Nadin, R., Kellett, J., et al. (2019), *Risk-informed development: from crisis to resilience*. Londres : Overseas Development Institute (ODI) (<https://www.odi.org/publications/11314-risk-informed-development-crisis-resilience>).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI (<http://www.odi.org/publications/11408-disaster-risk-reduction-conflict-contexts-agenda-action>).

Quevedo, A., Peters, K. et Cao, Y. (2020), « The impact of Covid-19 on climate change and disaster resilience funding: trends and signals ». Londres : ODI. (<https://www.odi.org/publications/17435-impact-covid-19-climate-change-and-disaster-resilience-funding-trends-and-signals>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), *Global humanitarian overview 2021*. New York : OCHA. (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GHO2021_EN.pdf).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2016), « Ten things UNDP does in disaster recovery ». New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/10-things-undp-does-recovery#modal-publication-download>).

PNUD (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/baseline-study-disaster-recovery-africa>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2015), *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>).

UNDRR (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2020), *Highlights: Africa regional assessment report 2020*. Nairobi : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/highlights-africa-regional-assessment-report-2020>).

Chapitre 2. Méthodologie

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

de Georgio, A. (2020), « Covid-19 and civil society protests in West Africa ». Commentaire, 12 juin. Milan : Institut italien d'études politiques internationales (<https://www.ispionline.it/en/pubblicazione/covid-19-and-civil-society-protests-west-africa-26482>).

Reuters (2021), « African Union suspends Mali after military coup and threatens sanctions ». Communiqué de presse, 3 juin (<https://www.reuters.com/world/africa/african-union-suspends-mali-after-military-coup-threatens-sanctions-2021-06-01/>).

Chapitre 3. Burkina Faso

Présentation générale et profil de risque

ACAPS - Assessment Capacities Project (2020a), *Global risk analysis: October 2020*. Genève : ACAPS (<https://reliefweb.int/report/yemen/crisis-risk-analysis-global-risk-analysis-october-2020>).

ACAPS (2020b), *COVID-19: insecurity and education in Burkina Faso – situation at the start of the new school year*. Série thématique sur l'éducation, octobre. Genève : ACAPS (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20201015_acaps_thematic_series_on_education_burkina_faso.pdf).

Aouaga (2015), « Organisation administrative du Burkina Faso ». Article de presse, 26 février (<http://news.aouaga.com/h/46505.html>).

Behlert, B., Diekjobst, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft et Bochum: Université de la Ruhr à Bochum - Institut du droit international de la paix et des conflits armés (IFHV) (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

EM-DAT (s.d.), « EM-DAT: the International Disaster Database ». Bruxelles : Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Université Catholique de Louvain (<https://www.emdat.be/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2011), *Vulnerability, risk reduction, and adaptation to climate change, climate risk and adaptation country profile*. Washington : GFDRR (https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for BFA.pdf).

GFDRR (2016), « Country profile: Burkina Faso ». Fiche du GFDRR. Washington : GFDRR (www.gfdr.org/en/publication/country-profile-burkina-faso).

OIM - Organisation internationale pour les migrations (2021), *Burkina Faso crisis response plan 2021*. Genève : OIM (<https://crisisresponse.iom.int/response/burkina-faso-crisis-response-plan-2021>).

Kwasi, S., Cilliers, J., Donnenfeld, Z., et al. (2019), *Perspectives pour les pays du G5 Sahel à l'horizon 2040*. Pretoria : Institute for Security Studies (ISS) (docplayer.fr/191109955-Perspectives-pour-les-pays-du-g5-sahel-a-l-horizon-2040.html).

Mednick, S. (2020), « Coronavirus rumours and regulations mar Burkina Faso's malaria fight ». Reuters, 21 septembre (www.reuters.com/article/burkina-malaria-coronavirus-idUSL8N2GE3GW).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), « INFORM risk index 2020: Burkina Faso ». New York : OCHA (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burkina%20Faso%20-%20INFORM%20Risk%20Index%202020%20%28as%20of%20October%202020%29.pdf>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020a), « Human Development Indicators: Burkina Faso ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/BFA>).

PNUD (2020b), « La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène - note de synthèse à l'intention des pays sur le Rapport sur le développement humain 2020 : Burkina Faso ». New York : PNUD (http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/BFA.pdf).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2020), « La violence au Burkina Faso force des réfugiés maliens à rentrer au Mali ». Les nouvelles du HCR, 13 mars (<https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2020/3/5e6b6957a/violence-burkina-faso-force-refugies-maliens-rentrer-mali.html>).

Banque mondiale (2020), « Burkina Faso Vue d'ensemble ». Washington : Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/burkinafaso/overview>).

Banque mondiale (2021a), « Population, total – Burkina Faso ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=BF>).

Banque mondiale (2021b), « Croissance du PIB (% annuel) – Burkina Faso ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=BF>).

Banque mondiale (2021c), « Climate data, projections ». Washington : Banque mondiale (<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/burkina-faso/climate-data-projections>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2008), « Burkina Faso: country profile –preventive chemotherapy and transmission control ». Genève : OMS (www.who.int/neglected_diseases/preventive_chemotherapy/databank/CP_2008_Burkina_Faso.pdf).

OMS (2020), « Riposte à la COVID-19 au Burkina Faso : l’OMS montre la voie à suivre ». Les nouvelles de l’OMS, 2 octobre (<https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-provides-a-guiding-light-for-burkina-faso-s-covid-19-pandemic-response>).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Burkina Faso ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/bf>).

Priorités

AGRHYMET - Centre régional de formation et d’application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (s.d.), « Burkina Faso ». Niamey, Niger : AGRHYMET CILLS (<http://agrhymet.cilss.int/index.php/securite-alimentaire>).

CUA - Commission de l’Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d’action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Bikienga, I.M. and Garane, A. (2012), *Étude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso. Tome 1. Contexte général des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso*. Ouagadougou : Ministère de l’action sociale et de la solidarité nationale, Secrétariat permanent du CONASUR (<https://issamartinbikienga.com/wp/wp-content/uploads/2017/10/Pr%C3%A9vention-et-gestion-des-catastrophes-et-crisis-humanitaire.pdf>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (2015), « Burkina Faso: CADRI missions report ». Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/Burkina-Faso-CADRI-Missions-Report.pdf>).

CONASUR – Conseil national de secours d’urgence et de réhabilitation (2014), « Loi et décrets ». Ouagadougou : CONASUR (http://conasur.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=54&Itemid=63).

CE - Commission européenne (2020), « Protection Civile et Opérations d’Aide Humanitaire Européennes : Burkina Faso ». Bruxelles : CE (https://ec.europa.eu/echo/where/africa/burkina-faso_fr).

CEDEAO - Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (2018), « Actes du Forum Hydromet et de la plateforme Réduction des Risques de Catastrophes de la CEDEAO, 19-21 septembre 2018, Abidjan ». Abuja : CEDEAO (https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2019/06/ECOWAS-Hydromet-Proceedings_English_50065_Web.pdf).

Gouvernement du Burkina Faso (2013), *Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2013-2017*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso.

Gouvernement du Burkina Faso (2014), Loi No.012-2014/AN portant loi d’orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso (<https://www.refworld.org/docid/5b2bc10d4.html>).

Gouvernement du Burkina Faso (2016a), *Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso (<https://www.cabri-sbo.org/fr/documents/national-economic-and-development-plan-2016-2020>).

Gouvernement du Burkina Faso (2016b), *Plan d’action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020*. Rome : FAO (<https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC192039/>).

Gouvernement du Burkina Faso (2020), « Portail de données sur le Burkina Faso ». Ensemble de données électroniques. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso (<https://burkinafaso.opendataforafrica.org>).

IASC - Comité permanent interorganisations (2018), *The gender handbook for humanitarian action*. Genève : IASC (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/iasc_gender_handbook_2017.pdf).

KfW - KfW Development Bank (2020), « Greater climate resilience through African risk capacity ». Communiqué de presse, 12 juillet (https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/About-us/News/News-Details_620288.html).

Lovell, E., Twigg, J. and Lung'ahi, G. (2019), *Building resilience for all: intersectional approaches for reducing vulnerability to natural hazards in Nepal and Kenya*. Londres : Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) et ODI (<https://odi.org/en/publications/building-resilience-for-all-intersectional-approaches-for-reducing-vulnerability-to-natural-hazards-in-nepal-and-kenya/>).

Luxembourg Aid & Development et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *End-of-year report 2019: 'Building capacities for resilient recovery' – phase 2*. Washington : Luxembourg Aid & Development et New York : PNUD.

OMS - Organisation Mondiale de la Santé (2018), *Évaluation externe conjointe des principales capacités RSI du Burkina Faso. Rapport de Mission 4-8 décembre 2017*. Genève : OMS (<https://www.who.int/ihr/publications/WHO-WHE-CPI-REP-2018.12/fr/>).

Ouedraogo, A. et Sanfo, F.A. (2018), « La gestion institutionnelle des inondations du 1er septembre 2009 au Burkina Faso ». *Monographies Sud-Nord 7* (février) (https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/3392/files/2018/02/7_La_gestion_institutionnelle_des_inondations.pdf).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2021), « Projet de renforcement des capacités nationales de résilience au Burkina Faso ». Résumé du projet. New York : PNUD (https://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/projects/resilience.html).

République du Burkina Faso (2010), « PDNA at a glance: the Republic of Burkina Faso – floods September 2009 ». Ouagadougou : République du Burkina Faso (https://www.gfdr.org/sites/default/files/Burkina_Faso_PDNA_GLANCE.pdf).

République du Burkina Faso (2012), *Politique nationale de protection sociale 2013–2022*. Ouagadougou (https://social-assistance.africa.undp.org/sites/default/files/resources/burkina-faso_national-social-protection-policy-politique-nationale-de-protection-sociale-2013-2022_2012.pdf).

République du Burkina Faso (2020), *Plan d'actions opérationnel 2020-2022 de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale*. Ouagadougou : République du Burkina Faso.

Tarchiani, V. (2019), *CREWS Burkina Faso – rapport d'évaluation à mi-parcours*. Genève : Organisation météorologique mondiale et CREWS.

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2021), « Burkina Faso 2019 ». New York : Service de surveillance financière d'OCHA (<https://fts.unocha.org/countries/36/summary/2019>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience/baseline-study-on-disaster-recovery-in-africa.html>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2020), *Scaling up disaster risk reduction in humanitarian action*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/scaling-disaster-risk-reduction-humanitarian-action>).

Vandenieden F., Grun R., and Semlali A. (2019), *The way forward for social safety nets in Burkina Faso*. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32329>).

OMM - Organisation météorologique mondiale (2020), *2020 State of climate services report*. Rapport de l'OMM n° 1252. Genève : OMM (https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21777#.YGMPEi0Rr0o).

Banque mondiale (2018a), *Project appraisal document on a proposed grant in the amount of SDR 6.1 million (US\$8.5 million equivalent) to Burkina Faso for a strengthening climate resilience project*. Rapport de la Banque mondiale n° PAD2859. Washington : Banque mondiale (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/141021538191842318/pdf/BURKINA-FASO-PAD-09072018.pdf>).

Banque mondiale (2018b), *Country partnership framework for Burkina Faso for the period FY18–FY23*. Washington : Banque mondiale (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/989871531020679064/burkina-faso-country-partnership-framework-for-the-period-fy18-fy23>).

Chapitre 4. Tchad

Présentation générale et profil de risque

Behlert, B., Diekjobst, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft, et Bochum : Institut du droit international de la paix et des conflits armés, Université de la Ruhr à Bochum (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

EM-DAT (s.d.), « EM-DAT: the International Disaster Database ». Bruxelles : Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED), Université Catholique de Louvain (<https://www.emdat.be/>).

FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2020), « Teaming up to defend against locusts ». Récits de la FAO en action, 12 août (www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/1303754/).

FEWS NET - Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine (2021), « Household food insecurity in the Sahel is accentuated by COVID-19 ». Food Security Outlook, février 2021 à septembre 2021. Washington : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (<https://fewsn.net/west-africa/chad/food-security-outlook/february-2021>).

Indice des États fragiles (s.d.), « Country dashboard ». Washington : The Fund for Peace (<https://fragilestatesindex.org/country-data>).

FSC – Groupe de la sécurité alimentaire (2020), « Sitrep sur les inondations ». Rome : FSC (https://fscluster.org/sites/default/files/documents/28102020.sitrep_inondations_csa_1.pdf).

FMI - Fonds monétaire international (2021), « Les services du FMI aboutissent à un accord avec le Tchad concernant un programme de quatre ans au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) ». Communiqué de presse, 27 janvier (www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2126-chad-imf-reaches-agreement-on-4-year-program-under-ecf-and-eff).

International Crisis Group (2019), *Éviter la reprise des violences communautaires à l'Est du Tchad*. Rapport n° 284 / Afrique. Bruxelles : International Crisis Group (www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/284-eviter-la-reprise-des-violences-communautaires-lest-du-tchad).

LandLinks (2010), « Country overview Chad ». Washington : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (www.land-links.org/country-profile/chad/#:~:text=Overview,force%20dans%20le%20secteur%20agricole.&text=Overgrazing%2C%20deforestation%2C%20inappropriated%20farming%20practices,have%20caused%20substantial%20land%20degradation).

Mayans, J. (2020), « The Sahel in the midst of climate change ». Blog, 16 mars. Paris : Solidarités International (www.solidarites.org/en/live-from-the-field/the-sahel-in-the-midst-of-climate-change/).

Nagarajan, C., Pohl, B., Rüttinger, L., et al. (2018), *Climate-fragility profile: Lake Chad Basin*. Berlin : Adelphi.

République du Tchad (2018), Ordonnance n° 0037/PR/2018. N'Djamena : République du Tchad (<https://tchadinfos.com/wp-content/uploads/2018/08/Ordonnance-Organisation-administrative-1.pdf>).

Schlenker, W. et Lobell, D.B. (2010), « Robust negative impacts of climate change on African agriculture ». Dans GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2019), *Changement climatique et terres émergées : Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*. Genève : IPCC (<https://www.unep.org/fr/resources/rapport/rapport-special-du-giec-sur-le-changement-climatique-et-les-terres-emergees>).

ONU Info (2017), « Lake Chad Basin: UNICEF warns 5.6 million children at risk of waterborne diseases in rainy season ». Communiqué de presse, 23 juin (<https://news.un.org/en/story/2017/06/560302-lake-chad-basin-unicef-warns-56-million-children-risk-waterborne-diseases-rainy>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), *Chad situation report, 10 Nov 2020*. New York : OCHA (<https://reliefweb.int/report/chad/chad-situation-report-10-nov-2020https://www.unicef.org/chad/health>).

CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2020), « Profil général : Tchad ». Genève : CNUCED (<https://unctadstat.unctad.org/countryprofile/generalprofile/fr-FR/148/index.html>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020a), « Human Development Indicators: Tchad ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/TCD>).

PNUD (2020b), « Élargir l'horizon des populations et de la planète. Le développement humain et l'Anthropocène - note d'information à l'intention des pays sur le Rapport sur le développement humain 2020 : Tchad ». New York : PNUD (<https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/TCD.pdf>).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2021), « Chad refugees situation ». Ensemble de données électroniques. Genève : HCR (<https://data.unhcr.org/fr/country/tcd>).

UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (s.d.), « Chad : child health, immunization and polio eradication ». New York : UNICEF (www.unicef.org/chad/health).

Département d'État américain (2019), « Country reports on terrorism 2019: Tchad ». Washington : Département d'État américain (www.state.gov/reports/country-reports-on-terrorism-2019/chad/).

Vivekananda, J., Wall, M., Sylvestre, F., et al. (2019), *Shoring up stability: addressing climate and fragility in the Lake Chad region – executive summary*. Berlin : Adelphi (<https://shoring-up-stability.org/wp-content/uploads/2019/06/Shoring-up-Stability.pdf>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2020), *World malaria report 2020: 20 years of global progress and challenges*. Genève : OMS (https://www.who.int/docs/default-source/malaria/world-malaria-reports/9789240015791-double-page-view.pdf?sfvrsn=2c24349d_5).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Tchad ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/td>).

OMS et UNICEF (s.d.), « Joint Monitoring Programme (JMP) country dataset: Tchad ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS et New York : UNICEF (<https://washdata.org/data/household#!/>).

Banque mondiale (2020), « Tchad Vue d'ensemble ». Washington : Banque mondiale (www.worldbank.org/fr/country/chad/overview).

Banque mondiale (2021a), « Population, total – Tchad ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=TD>).

Banque mondiale (2021b), « Croissance du PIB (% annuel) – Tchad ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=TD>).

Banque mondiale (2021c), « PIB par habitant (\$ US courants) – Tchad ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=TD>).

Banque mondiale (2021d), « Climate change knowledge: portal Chad ». Washington : Banque mondiale (<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/chad>).

Priorités

BAfD - Banque africaine de développement (2021), *Perspectives économiques en Afrique 2021. De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique*. Abidjan : Groupe de la Banque africaine de développement (<https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2021>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Banque mondiale (2016), « La Banque mondiale appuie un système de filets sociaux pour réduire la vulnérabilité de 15 000 ménages pauvres au Tchad ». Communiqué de presse, 1er septembre (<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2016/09/01/chad-world-bank-safety-nets-program-benefits-15000-vulnerable-households>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe et République du Tchad (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Tchad*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/CHAD-Rapport-d-Evaluation-des-Capacites-en-RRC.pdf>).

CADRI et République du Tchad (2015), *Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes, la préparation et la réponse aux urgences 2015-2020*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/CHAD-Plan-d-Action-National-RRC.pdf>).

Comité Provincial d'Action Comités Départementaux d'Action et Comités Locaux d'Action (2020a), *Plan provincial de contingence multirisque pour le Lac*. N'Djamena : République du Tchad.

Comité Provincial d'Action, Comités Départementaux d'Action et Comités Locaux d'Action (2020b), *Plan provincial de contingence multirisque pour le Logone Oriental*. N'Djamena : République du Tchad.

CREWS - Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (s.d.), *CHAD project proposal*. Rapport CREWS n° CREWS/SC.8/workdoc.5. Genève : CREWS (https://ane4bf-datap1.s3-eu-west-1.amazonaws.com/wmocreaws/s3fs-public/ckeditor/files/workdoc5_8th_Steering_Committee_CREWS_Chad_0.pdf?uJwfqtCsA3FOd9Osl eFu0jJVCRknyfD8).

Djekounda, S. (2017), *Rapport de mission de formation des formateurs et des communautés des agropasteurs : dans le cadre du projet scenarii participatifs planning, du 08 au 15 août 2017 dans le Barh El Gazal*. N'Djamena : République du Tchad.

CEEAC - Communauté économique des États de l'Afrique centrale (2015), « Réunion constitutive du réseau des parlementaires pour la résilience aux catastrophes en Afrique Centrale 21-23 OCT ». Note no 628/CEEAC/SG/DIPEM/DEADR/GRC –ACCJTE/15/. Libreville, Gabon : CEEAC.

CE - Commission européenne (2017), « L'Union européenne renforce son soutien au Tchad ». Communiqué de presse, 10 avril (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_17_889).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2020), *Building Disaster Resilience in Sub-Saharan Africa Program result area 2: activity report July 2019– June 2020*. Washington : GFDRR ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20\(Web\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20(Web).pdf)).

FIDA - Fonds international de développement agricole (s.d.), « Project to improve the resilience of agricultural systems in Chad ». Rome : FIDA (<https://www.ifad.org/en/web/operations/-/project/1100001691>).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : ISC et UNDRR (https://council.science/wp-content/uploads/2020/06/UNDRR_Hazard-Report_DIGITAL.pdf).

Lo, M. and Dionko, M. (2016), *Revue des cadres institutionnels et juridiques en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes au Tchad*. New York : PNUD.

Ministère de la santé publique de la République du Tchad (2020), *Plan national de contingence pour la préparation et la riposte à l'épidémie de la maladie à Coronavirus COVID-19*. N'Djamena : République du Tchad.

Ministère des finances et du budget de la République du Tchad (2019), « Le Tchad rejoint officiellement la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) ». N'Djamena : République du Tchad (<https://finances.gouv.td/index.php/le-ministere/le-ministre/item/460-le-tchad-rejoint-officiellement-la-mutuelle-panafricaine-de-gestion-des-risques-arc>).

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (2020), « G5 Sahel Joint Force and the Sahel Alliance ». Paris : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr/en/french-foreign-policy/security-disarmament-and-non-proliferation/crises-and-conflicts/g5-sahel-joint-force-and-the-sahel-alliance/>).

Moncrieff, R., Lesueur, T. et Cazzini, C. (2021), *Tchad : quels risques après la mort d'Idriss Déby ?* Foire aux questions Afrique, 22 avril. Bruxelles : International Crisis Group (<https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/chad/tchad-quels-risques-apres-la-mort-d-idriss-deby>).

ODI (2021), « ODI fellowship scheme ». Londres : ODI (<https://odi.org/en/odi-fellowship-scheme/>).

Perezniето, P. and Holmes, R. (2020), *Gender-sensitivity analysis of the Sahel Adaptive Social Protection programme*. Oxford : High-quality Technical Assistance for Results (HEART) (https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5f22cbb88fa8f57acf2d205f/Gender_sensitive_SASP_p_Jan28_final-23Junedocx_002_.pdf).

Peters, K., Dewulf, A., Barbelet, V., et al. (2019), *Pursuing disaster risk reduction on fractured foundations: the case of Chad*. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/pursuing-disaster-risk-reduction-on-fractured-foundations-the-case-of-chad/>).

Quevedo A. et Bird, N. (2019), « Country experiences with decentralised climate finance ». Rapport « Building Resilience to Climate Extremes and Disasters » (BRACED). Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/country-experiences-with-decentralised-climate-finance-early-outcomes/>).

République du Tchad (1998), Loi n° 014/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement. N'Djamena : République du Tchad (<https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC015629/>).

République du Tchad (2011), Décret 11-529PR/PM/MCD du 1er juin 2011 portant création et attributions des Services des Collectivités territoriales décentralisées. N'Djamena : République du Tchad (<http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC141671>).

République du Tchad (2017a), *Plan national de développement 2017–2021*. N'Djamena: République du Tchad (<https://www.refworld.org/pdfid/5b34ac4f4.pdf>).

République du Tchad (2017b) *Vision 2030 : le Tchad que nous voulons*. N'Djamena: République du Tchad (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Cha186305.pdf>).

République du Tchad (2017c), Arrêté n° 2272/PR/PM/2017 portant mise en place d'un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires et Nutritionnelles. N'Djamena : République du Tchad.

République du Tchad (2018a), Portant création des Unités Administratives et des Collectivités Autonomes. Ordonnance n° 0037/PR/2018. N'Djamena : République du Tchad.

République du Tchad (2018b), *Plan national de développement sanitaire (PNDS3 : 2018–2021)*. N'Djamena : République du Tchad (<https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Tchad-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2018-2021.pdf>).

République du Tchad (2000), Loi 00-002 2000-02-16 PR/00 Loi portant Statuts des Collectivités territoriales décentralisées. N'djamena : République du Tchad (<http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/54> (knowledge-uclga.org)).

République du Tchad et équipe des Nations Unies au Tchad (2017), *Plan cadre des Nations Unies d'assistance au développement (UNDAF) 2017-2021*. Ndjamen : République du Tchad (<https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/tchad>).

Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP) (2015), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP.

SISAAP (2016), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP.

SISAAP (2017), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP.

SISAAP (2018), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP (<https://fscluster.org/chad/document/sisaap-cadre-harmonisenov2018>).

SISAAP (2019), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP (<https://fscluster.org/chad/document/sisaap-fiche-de-communication-resultats>).

SISAAP (2020), « Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest ». N'Djamena : SISAAP (<https://fscluster.org/chad/document/sisaap-fiche-de-communication-resultats-1>).

Tebaldi, R. (2019), *Building shock-responsible national social protection systems in the Middle East and North Africa (MENA) region*. Brasília : Centre international de politiques pour une croissance inclusive et Amman : Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (https://ipcig.org/pub/eng/RR30_Building_Shock_Responsive_National_Social_Protection.pdf).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2015), *Plan de réponse humanitaire 2016 du Tchad*. New York : OHCA (https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/tchad_hrp_2016_final_0.pdf).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2020), *Scaling up disaster risk reduction in humanitarian action*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/scaling-disaster-risk-reduction-humanitarian-action>).

UNDRR (2021), « Building disaster resilience in sub-Saharan Africa ». Genève : UNDRR (<https://www.preventionweb.net/resilient-africa/partners>).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2017), « Tchad : Ni la pauvreté ni la culture ne devraient être des excuses pour justifier la discrimination contre les femmes ». Communiqué de presse, 14 décembre (<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2017/12/chad-un-experts-say-poverty-and-culture-cannot-justify-discrimination?LangID=E&NewsID=22536>).

UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2019), « Tchad ». New York : UNICEF (<https://www.unicef.org/media/80981/file/2019-HAC-Chad.pdf>).

Banque mondiale (2020a), « Sahel Adaptive Social Protection Program (ASPP) ». Washington : Banque mondiale (<https://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund>).

Banque mondiale (2020b), « La Banque mondiale au Tchad ». Washington : Banque mondiale (<https://www.banquemonde.org/fr/country/chad/overview>).

Zougoulou, A. and Alrari, D. (2010), « Mise en œuvre du Projet de la Grande Muraille Verte (GMV) : la Composante Tchadienne » Dia, A. et Dupunnois, R. (eds) *Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte*. Marseille : Open Edition Books (<https://books.openedition.org/irdeditions/2149?lang=fr>).

Chapitre 5. Mali

Présentation générale et profil de risque

ADRFi - Initiative de financement des risques de catastrophe en Afrique (2019) *Mali: disaster risk profile*. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/470341574232722050/pdf/Disaster-Risk-Profile-Mali.pdf>).

Behlert, B., Diekjobst, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Rapport de l'Institut du droit international de la paix et des conflits armés (IFHV) de l'Université de la Ruhr à Bochum. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft et Université de la Ruhr à Bochum (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

Diallo, A. (2020), « Le Mali face à la deuxième vague de Covid : Les structures sont saturées ». Jeune Afrique, 15 décembre (www.jeuneafrique.com/1091550/societe/le-mali-face-a-la-deuxieme-vague-de-covid-les-structures-sont-saturees/).

CE - Commission européenne (2020), « Protection Civile et Opérations d'Aide Humanitaire Européennes : Mali ». Bruxelles : CE (https://ec.europa.eu/echo/where/africa/mali_fr).

FEWS NET - Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine, SAP - Système d'Alerte Précoce, PAM - Programme alimentaire mondial, et al. (2020), *Rapport de synthèse : enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle*. Bamako : Système d'Alerte Précoce, PAM et FEWS NET (<https://reliefweb.int/report/mali/rapport-de-synthese-enquete-nationale-sur-la-securite-alimentaire-et-nutritionnelle-f-0>).

Indice des Etats fragiles (s.d.), « Niger country dashboard ». Ensemble de données électroniques. Washington : The Fund for Peace (<https://fragilestatesindex.org/country-data/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2019a), *Programme 'Building disaster resilience capacities in sub-Saharan Africa': result 2 – progress report July 2018 to June 2019*. Washington : Banque mondiale ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/R2%202018-19%20Activity%20Report%20\(Web\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/R2%202018-19%20Activity%20Report%20(Web).pdf)).

GFDRR (2019b), *Mali: disaster risk profile*. Washington : Banque mondiale (www.gfdr.org/en/publication/disaster-risk-profile-mali-2019).

Kwasi, S., Cilliers, J., Donnenfeld, Z. et al. (2019), *Perspectives pour les pays du G5 Sahel à l'horizon 2040*. Pretoria : Institut d'études de sécurité (<https://docplayer.fr/191109955-Perspectives-pour-les-pays-du-g5-sahel-a-l-horizon-2040.html>).

OMS Bureau du Mali - Organisation mondiale de la santé Bureau du Mali (2018), *Rapport annuel 2018*. Bamako : OMS Bureau du Mali ([www.afro.who.int/sites/default/files/2019-01/OMS MALI Rapport annuel 2018.pdf](http://www.afro.who.int/sites/default/files/2019-01/OMS%20Mali%20Rapport%20annuel%202018.pdf)).

République du Mali (2015), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Mali*. Bamako : République du Mali.

République du Mali (2019), *Évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako*. Bamako : République du Mali (<https://docplayer.fr/183223506-Evaluation-rapide-des-dommages-des-pertes-et-des-besoins-post-inondation-a-bamako-rapid-pdna-bamako-juillet-2019.html>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2019), « INFORM risk index 2019: Mali ». New York : OCHA (<https://reliefweb.int/map/mali/mali-inform-risk-index-2019-october-2019>).

UN-Habitat - Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2012), « UN-Habitat au Mali : informations sur le pays ». Nairobi : UN-Habitat (<https://unhabitat.org/mali>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020), « Indice de développement humain (classement IDH) ». New York : UNDP (<http://hdr.undp.org/en/content/latest-human-development-index-ranking>).

UNICEF (s.d.), « Eau, hygiène et assainissement ». New York : UNICEF ([https://www.unicef.org/mali/eau-hygiène-et-assainissement](https://www.unicef.org/mali/eau-hygiene-et-assainissement)).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2014), *Mali: country cooperation strategy at a glance*. Genève : OMS (www.who.int/countryfocus/cooperation_strategy/ccsbrief_uga_en.pdf).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Mali ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/ml>).

Banque mondiale (s.d.), « La Banque mondiale au Mali ». Washington : Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali>).

Banque mondiale (2020), *Project appraisal document on a proposed credit in the amount of EUR11.8 million (US\$ 12.9 million equivalent) and a proposed grant in the amount of SDR9.5 million (US\$ 12.9 million equivalent) to the Republic of Mali for the Mali COVID-19 Emergency Response Project under the COVID-19 Strategic Preparedness and Response Program (SPRP) using the Multiphase Programmatic Approach (MPA) with a financing envelope of up to US\$ 6 billion approved by the Board on April 2, 2020*. Rapport de la Banque mondiale n° PAD3833. Washington : Banque mondiale (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/635471587158934802/pdf/Mali-COVID-19-Emergency-Response-Project.pdf>).

Priorités

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2019), « Africa RiskView software suite ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2019/05/Africa-RiskView-brochure-May-2019.pdf>).

ARC (2021), « ARC risk pools ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/countries/arc-risk-pools/>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

CADRI (2015), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Mali*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/Mali-Evaluation-des-capacites-nationales-RRC-Draft-2015.pdf>).

DERSP - Département d'Enseignement et Recherche en Santé Publique (2019), « DERSP : le master en GRC composé des 5 domaines de compétences, sera lancé avant la fin de l'année 2019 ». Bamako : DERSP (<https://fmos.usttb.edu.ml/santepublique/?p=417>).

Diarra, D.Z. (2020), *Plan national sécheresse du Mali 2021–2025*. Bamako : Gouvernement du Mali et Bonn : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) (https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/country_profile_documents/PLAN%20SECHERESSE%20DU%20MALI%20VERSION%20FINALE.pdf).

Halle, B. et Doumbia, S. (2020), *Evaluation finale du projet financé par le LDCF. Renforcement de la résilience des groupements de femmes productrices et des communautés vulnérables aux changements climatiques au Mali ou « Projet Mali-Femmes »*. Régions de Koulikoro, Kayes et Sikasso. New York : PNUD (<https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/12547>).

KfW - KfW Development Bank (2020), « Greater climate resilience through African risk capacity ». Communiqué de presse, 12 juillet (https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Development-Bank/About-us/News/News-Details_620288.html).

Ministère de l'économie et des finances, Cellule technique CSLP, et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023)*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC192038/>).

Ministère de la santé et des affaires sociales (2020), *Rapport national sur les inondations en 2019*. Bamako : République du Mali.

Cabinet du Président de la République (2015), *Operations plan*. Bamako : République du Mali (https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2016/11/OP_Pool2_Mali-Operational-Plan.pdf).

Ola, O. et Benjamin, E. (2019), « Preserving biodiversity and ecosystem services in West African forest, watersheds, and wetlands: a review of incentives ». *Forests* 10 (479), p. 1-19 (<https://doi.org/10.3390/f10060479>).

Pinners, E. (2020), *Mid-term evaluation of the UNDP/GEF project « Flood hazard and climate risk management to secure lives and assets in Mali (PGRCI)project » funded by LDCF*. Bamako : Bureau de pays du PNUD au Mali.

PreventionWeb (2021), « PreventionWeb » (<https://www.preventionweb.net/english/>).

Quevedo, A., Bird, N., Amsalu, A., et al. (2019), *Country experiences with decentralised climate finance: early outcomes*. BRACED Knowledge Manager Report. Londres : ODI (<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12901.pdf>).

Républiquedu Mali (2015), Décret n° 2015-0889-P-RM du 31 décembre 2015 déterminant le plan d'organisation des secours au Mali plan ORSEC. Bamako : Républiquedu Mali (<http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC153187/>).

République du Mali (2016a), *Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Mali 2015-2019*. Bamako : République du Mali.

République du Mali (2016b), Décret n° 2016-0974/P-RM du 27 décembre 2016 portant création, organisation, attributions et modalités de fonctionnement de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes au Mali. Bamako : République du Mali (<http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC191674/>).

République du Mali (2017), Décret n° 2017-0798-PM-RM du 19 septembre 2017 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité Interministériel de Gestion de Crises et Catastrophes. Bamako : République du Mali (<https://www.informea.org/en/legislation/d%C3%A9cret-n%C2%B02017-0798-pm-rm-du-19-septembre-2017-fixant-la-composition-et-les-modalit%C3%A9s-de>).

République du Mali (2019a), *Évaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako*. Bamako : République du Mali (<https://reliefweb.int/report/mali/evaluation-rapide-des-dommages-des-pertes-et-des-besoins-post-inondation-bamako-rapid>).

République du Mali (2019b), *Cadre de relèvement aux inondations de la Ville de Bamako*. Bamako : République du Mali (https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/4_Cadre%20de%20relevement%20inond%20Bamako_FINAL_LR.pdf).

République du Mali (2019c), Arrêté n° 2019-1245/MSPC-SG du 18 avril 2019 portant création des centres de secours et postes de secours de la protection civile. Bamako : République du Mali (<http://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC188764>).

République du Mali (2019d), « Déclaration de la République du Mali à la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes ». Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, Genève, 13-17 mai (<https://www.unisdr.org/conference/2019/globalplatform/programme/assets/docx/dclarationdumaligenve2019.docx>). Smith, G. et Kuehlke, S. (2019), *Case study Mali: social protection in conflict affected areas*. SPaN report. Bruxelles : CE (<https://socialprotection.org/discover/publications/span-2019-case-study-mali-%E2%80%93-social-protection-conflict-affected-areas>).

Banque mondiale (2015), *Country partnership framework for the Republic of Mali for the period FY16–19*. Rapport de la Banque mondiale n° 94005-ML. Washington : Banque mondiale (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/839461468198005347/mali-country-partnership-framework-for-the-period-fy16-19>).

Banque mondiale (2019a), *Project appraisal document on a proposed grant in the amount of SDR6.0 million equivalent to US\$8.25 million from the International Development Association (IDA) to the Republic of Mali for a strengthening climate resilience in Mali project*. Rapport de la Banque mondiale n° PAD2442. Washington : Banque mondiale (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/676221558922529960/pdf/Mali-Strengthening-Climate-Resilience-Project.pdf>).

Banque mondiale (2019b), *Performance and learning review of the country partnership framework for the Republic of Mali for the period of FY16–FY19*. Rapport de la Banque mondiale n° 138106-ML. Washington : Banque mondiale (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/400261569204060059/pdf/Mali-Performance-and-Learning-Review-of-the-Country-Partnership-Framework-for-the-Period-of-FY16-FY19.pdf>).

Banque mondiale (2020), *Project appraisal document on a proposed credit in the amount of EUR11.8 million (US\$ 12.9 million equivalent) and a proposed grant in the amount of SDR9.5 million (US\$ 12.9 million equivalent) to the Republic of Mali for the Mali COVID-19 Emergency Response Project under the COVID-19 Strategic Preparedness and Response Program (SPRP) using the Multiphase Programmatic Approach (MPA) with a financing envelope of up to US\$ 6 billion approved by the Board on April 2, 2020*. Rapport de la Banque mondiale n° PAD3833. Washington : Banque mondiale (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/635471587158934802/pdf/Mali-COVID-19-Emergency-Response-Project.pdf>).

Chapitre 6. Mauritanie

Présentation générale et profil de risque

ACAPS - Assessment Capacities Project (2021), « Overview: Mauritania ». Genève : ACAPS (www.acaps.org/country/mauritania/crisis/food-security).

Badji, H., Watt, O., N'diaye-Onoma, M.T., et al. (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences en Mauritanie*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie et Genève : Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/MAURITANIE-Rapport-d-Evaluation-RRR.pdf>).

Behlert, B., Diekjost, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft et Université de la Ruhr à Bochum (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

Boukhars, A. (2016), *Mauritania's precarious stability and islamist undercurrent*. Article de Carnegie Endowment for International Peace. Washington : Carnegie Endowment for International Peace (<https://carnegieendowment.org/2016/02/11/mauritania-s-precarious-stability-and-islamist-undercurrent-pub-62730>).

FEWS NET - Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine (2020), « Mauritania: remote monitoring report ». Washington : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (<https://fews.net/west-africa/mauritania>)

Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (2021), « Climate risk profile: Mauritania ». GIZ Brief. Berlin : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (https://agricade/wp-content/uploads/2021/02/CRP_Mauritania_EN_20210208.pdf).

FMI - Fonds monétaire international (2021), « Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord conclu avec la République islamique de Mauritanie au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 23,8 millions de dollars », communiqué de presse n° 21/57. Communiqué de presse, 3 mars (www.imf.org/en/News/Articles/2021/03/03/pr2157-mauritania-imf-exec-board-completes-6th-review-under-ecf-arrangement-approves-disbursement).

République islamique de Mauritanie et ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2016), *Operational support plan for populations experiencing severe drought*. Johannesburg : ARC (www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2016/11/OP_Pool1_Mauritania-Operational-Plan.pdf).

Kwasi, S., Cilliers, J., Donnenfeld, Z., et al. (2019), *Perspectives pour les pays du G5 Sahel à l'horizon 2040*. Pretoria : Institut d'études de sécurité (<https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/war-25-fr.pdf>).

Lo, M. (2016), *Revue du Cadre institutionnel juridique de la réduction des risques de catastrophes en Mauritanie*. Nouakchott : PNUD Mauritanie.

Melly, P. (2019), *Mauritania's unfolding landscape elections, hydrocarbons and socio-economic change*. Londres : Chatham House (www.chathamhouse.org/sites/default/files/2019-04-11-Mauritania%27s%20Unfolding%20Landscape.pdf).

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (2018), « Sustainable financing for marine ecosystem services in Mauritania and Guinea-Bissau ». Document d'orientation de l'OCDE n° 10. Paris : OCDE (<https://www.oecd.org/countries/mauritania/Policy-Paper-Sustainable-financing-for-marine-ecosystem-services-in-Mauritania-Guinea-Bissau.pdf>).

Rao, S. (2013), *Conflict analysis of Mauritania*. Birmingham, Royaume-Uni : Governance and Social Development Resource Centre (GSDRC), Université de Birmingham (https://gsdrc.org/wp-content/uploads/2015/07/GSDRC_ConflAnal_Mauritania.pdf).

République islamique de Mauritanie (2015), *Rapport biennal initial de la Mauritanie*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2020), « Profil général : Mauritanie ». Genève : CNUCED (<https://unctadstat.unctad.org/countryprofile/generalprofile/en-gb/478/index.html>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020a), « Human Development Indicators: Mauritania ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/MRT#>).

PNUD (2020b), « La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène - note d'information à l'intention des pays sur le Rapport sur le développement humain 2020 : Mauritania ». New York : PNUD (<https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/MRT.pdf>).

CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017), *Country profile Mauritania 2016*. Addis Abeba : CEA (<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23684/b11826642.pdf?sequence=1&isAllowed=y>).

CESAO - Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (2017), *Country background paper multidimensional poverty in Mauritania*. Beyrouth : Nations Unies (www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/page_attachments/multidimensional_poverty_in_mauritania_0.pdf).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2018), « Mauritania operational update ». Genève : HCR (www.refworld.org/pdfid/5c3f0dce7.pdf).

HCR (2020), « Mauritania ». Genève : HCR (<https://reporting.unhcr.org/mauritania>).

HCR (2021), « Mauritania: situation map as at end of February 2021 ». Ensemble de données électroniques. Genève : HCR (<https://data.unhcr.org/fr/country/mrt>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2016), « Country cooperation strategy at a glance: Mauritania ». Genève : OMS (www.who.int/publications/i/item/WHO-CCU-16.03-Mauritania).

OMS (2018), « Weekly bulletin on outbreaks and other emergencies, 9 November 2018 ». Brazzaville : Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/275825/OEW45-0309112018.pdf>).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Mauritania ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/mr>).

Banque mondiale (2021a), « Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/pays/mauritanie>).

Banque mondiale (2021b), « Croissance du PIB (% annuel) - Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=MR>).

Banque mondiale (2021c), « PIB par habitant (\$ US courants) - Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=MR>).

Banque mondiale (2021d), « Exportations de biens et de services (% du PIB) - Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS?locations=MR>).

Priorités

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (s.d.), « Impact ». Johannesburg : ARC
(<https://www.africanriskcapacity.org/impact/>).

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2019), « Africa RiskView software suite ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2019/05/Africa-RiskView-brochure-May-2019.pdf>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Badji, H., Watt, O., N'diaye-Onoma, M.T., et al. (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences en Mauritanie*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie et Genève : Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/MAURITANIE-Rapport-d-Evaluation-RRC.pdf>).

Banque mondiale (2018), « L'autonomisation des communes en Mauritanie : une stratégie qui porte ses fruits ». Communiqué de presse, 11 mai
(<https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/05/11/how-mauritania-empowers-small-cities>).

Banque mondiale (2020), « Mauritanie : vue d'ensemble ». Nouakchott : Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/mauritania/overview#3>).

Banque mondiale (2021), « La Banque Mondiale prévoit d'investir plus de 5 milliards de dollars dans les zones arides d'Afrique ». Communiqué de presse, 11 janvier (<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/01/11/world-bank-plans-to-invest-over-usd-5-billion-in-drylands-in-africa>).

Baranes, S. (2017), « Mission exploratoire Mauritanie ». Genève : Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe et République Islamique du Mauritanie (2015), *Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques des catastrophes et préparation et réponse aux urgences 2015-2018*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/MAURITANIE-Plan-d-Action-National-RRC-Draft.pdf>).

FVC - Fonds vert pour le climat (s.d.), « Mauritania ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/countries/mauritania>).

FVC (2018), *Readiness proposal with the United Nations Environment Programme (GCF/UNEP) for Mauritania*. Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/document/adaptation-planning-support-mauritania-through-unep>).

FVC (2019), « Enhancing the resilience to climate change of livelihoods and food security of agro-sylvo-pastoral communities in southwestern Mauritania ». Note de cadrage du FVC. Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/document/enhancing-resilience-climate-change-livelihoods-and-food-security-agro-sylvo-pastoral>).

Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (2021), « Climate risk profile: Mauritania ». GIZ Brief. Berlin : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (https://agric.de/wp-content/uploads/2021/02/CRP_Mauritania_EN_20210208.pdf).

Gouvernement de Mauritanie et ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2018), *Generic outline for final implementation plan (FIP)*. Nouakchott : Gouvernement de Mauritanie et Johannesburg : ARC.

Humanitarian Response (2019), « Mauritania: fighting chronic vulnerabilities ». New York : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mrt-emergencyadvocacy-en-201905-web.pdf).

FICR - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2020a), « Emergency plan of action final report: Mauritania - floods in Guidimakha ». Genève : FICR (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRMR010dfr.pdf>).

FICR (2020b), « Emergency plan of action: Mauritania/Bassiknou - floods ». Genève : FICR (<https://reliefweb.int/report/mauritania/mauritaniabassiknou-floods-emergency-plan-action-epoa-dref-operation-mdrmr012>).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : ISC et UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/hazard-definition-and-classification-review>).

République islamique de Mauritanie et ARC (2016), *Operational support plan for populations experiencing severe drought*. Johannesburg : ARC (www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2016/11/OP_Pool1_Mauritania-Operational-Plan.pdf).

Lo, M. (2016), *Revue du cadre institutionnel et juridique de la réduction des risques de catastrophes en Mauritanie*. Nouakchott : PNUD Mauritanie.

Croissant-Rouge Mauritanien (2020), *Opération de préparation et de réponse au COVID-19 en Mauritanie*. Nouakchott : Croissant-Rouge mauritanien.

Ministère de l'environnement et du développement durable (2017), *Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien. Annexe 2 : Plan d'investissement multisectoriel du littoral mauritanien (2018–2022)*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie (<http://documents1.worldbank.org/curated/en/783041520963462554/pdf/124253-FRENCH-WP-PIM-PDALM-vf1.pdf>).

Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (2018), *Plan de réponse catastrophe naturelle : inondation 2018*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

OMS - Organisation mondiale de la santé (2021), « Le Ministre de la Santé de la Mauritanie parle des efforts déployés pour réduire la COVID-19 ». Communiqué de presse, 11 février (<https://www.afro.who.int/fr/news/le-ministre-de-la-sante-de-la-mauritanie-parle-des-efforts-deployes-pour-reduire-la-covid-19>).

PATEO – Patrimoines et territoires de l'eau (2019), « Masters ». Saint-Louis, Sénégal : PATEO (<https://pateo.ird.fr/enseignement-et-formation/masters>).

Peters, K., Dewulf, A., Barbelet, V., et al. (2019), *Pursuing disaster risk reduction on fractured foundations: the case of Chad*. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/pursuing-disaster-risk-reduction-on-fractured-foundations-the-case-of-chad/>).

République islamique de Mauritanie (2002a), Décret 042-2002 du 01 Février 2002 portant réaménagement du cadre national de concertation sur la sécurité alimentaire. Nouakchott : République islamique de Mauritanie (<https://www.informea.org/en/legislation/d%C3%A9cret-042-2002-du-01-f%C3%A9vrier-2002-portant-r%C3%A9am%C3%A9nagement-du-cadre-national-de>).

République islamique de Mauritanie (2002b), Arrêté 0431/2002 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cellule Permanente de Coordination et de Suivi des situations d'urgence. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie (2002c), Décret 17/2002 relatif à l'organisation des secours d'urgence. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie (2015), *Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-30)*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie (2017), *Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable pour la période 2017-2021*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie (2019), *Rapport de la quatrième communication nationale sur le changement climatique*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie et PNUD (2007), *Note sur la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes*. CG 12/2007. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

Réseau Mauritanien pour l'Action Sociale (2019), *Revue nationale volontaire sur les objectifs de développement durable en Mauritanie*. Nouakchott : Réseau Mauritanien pour l'Action Sociale (https://action4sd.org/wp-content/uploads/2019/10/Mauritania_Revue-Nationale-Volontaire-FINALE.pdf).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (s.d.), « Gender-equality and the empowerment of women and girls ». New York : OCHA (<https://www.unocha.org/themes/gender-equality-and-empowerment-women-and-girls>).

OCHA (2021), « Mauritania 2021 ». New York : Service de surveillance financière d'OCHA (<https://fts.unocha.org/countries/141/summary/2021>).

UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2021), *UNICEF Mauritanie COVID-19 situation report no. 14: 13 March–31 December 2020*. New York : UNICEF (<https://reliefweb.int/report/mauritania/unicef-mauritania-covid-19-situation-report-no-14-13-march-31-december-2020>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2017), *Joint external evaluation of IHR core capacities of the Islamic Republic of Mauritania: mission report: 27-31 March 2017*. Genève : OMS (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/258739>).

Banque mondiale (2018a), *Country partnership framework for the Islamic Republic of Mauritania*. Rapport de la Banque mondiale n° 125012-MR. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30049>).

Banque mondiale (2018b), *Mauritania education support project (P163143): project information document/integrated safeguards data sheet (PID/ISDS)*. Rapport de la Banque mondiale n° PIDISDSC24942. Washington : Banque mondiale.

Banque mondiale (2020), « La Mauritanie améliore son système de santé et l'accès aux services essentiels ». Communiqué de presse, 1^{er} avril (<https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/04/01/mauritania-to-improve-its-health-system-and-delivery-of-essential-services>).

Chapitre 7. Niger

Présentation générale et profil de risque

Banque mondiale (2013), *Évaluation des risques du secteur agricole au Niger : de la réaction aux crises à la gestion des risques à long terme*. Rapport n° 74322-NE. Washington : Banque mondiale (www.elevage.gouv.ne/IMG/pdf/niger-risk-assessment-french.pdf).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe et République du Niger (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques de catastrophes au Niger*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGER-Rapport-d-Evaluation-des-Capacites-en-RRC.pdf>).

CADRI et République du Niger (2015), *Plan d'action national pour le renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophes*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGER-Plan-d-Action-National-RRC-Draft.pdf>).

Indice des Etats fragiles (s.d.), « Country dashboard ». Washington : The Fund for Peace (<https://fragilestatesindex.org/country-data/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (s.d.), *Community-based disaster risk reduction in Niger*. Washington : Banque mondiale.

GFDRR (2019), *Disaster risk profile: Niger*. Washington : Banque mondiale (<https://www.gfdr.org/en/publication/disaster-risk-profile-niger-2019>).

Institut National de Statistique du Niger (2020), « Tableau de bord social ». Niamey : Ministère du Plan.

MAH/GC - Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (2018), *Avant-projet de politique nationale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes*. Niamey : République du Niger.

MAH/GC (2019), *Stratégie nationale de relèvement durable (SNRD)*. Niamey : République du Niger.

MAH/GC (2020), *Document de politique humanitaire et de gestion des catastrophes*. Niamey : République du Niger.

MAG/EL - Ministère de l'agriculture et de l'élevage (2016), *Plan national de contingence volet pastoral 2016-2017*. Niamey : République du Niger.

ODI (2021), « ODI fellowship scheme ». Londres : ODI (<https://odi.org/en/odi-fellowship-scheme/>).

Oxfam (2012), « Un demi million de personnes sinistrées au Niger suite aux pires inondations depuis plus de 80 ans ». Communiqué de presse, 20 septembre (www.oxfam.org/en/press-releases/worst-flooding-more-80-years-affecting-half-million-people-niger).

République du Niger (2015), *Plan de contingence nationale pour l'assistance humanitaire*. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2017), *Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe*. Niamey : République du Niger.

République du Niger et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2018), *Plan de relèvement post-inondations 2017 pour le Niger : régions de Dosso, Maradi et Niamey*. Niamey : République du Niger.

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020a), « INFORM risk index 2020: Niger ». New York : OCHA (<https://reliefweb.int/map/niger/niger-inform-risk-index-2020-october-2020>).

OCHA (2020b), *Plan de réponse humanitaire : Niger – mise à jour due à la pandémie de Covid-19*. New York : OCHA (www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/document/niger-plan-de-r%C3%A9ponse-humanitaire-revis%C3%A9).

OCHA (2021), « Global humanitarian overview 2021: Niger ». New York : OCHA (<https://gho.unocha.org/niger>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020), « Human Development Indicators: Niger ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/NER>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2018), « Disease outbreak news: Cholera - Niger ». Communiqué de presse, 5 octobre (www.who.int/csr/don/05-october-2018-cholera-niger/en/).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Niger ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/ne>).

Banque mondiale (s.d.), « Niger ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/pays/niger>).

Banque mondiale (2020), « La Banque mondiale au Niger ». Washington : Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>).

Banque mondiale (2021), « Population, total – Niger ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=NE>).

Priorités

Annan, F. and Sanoh, A. (2018), *Social protection in Niger: what have shocks and time got to say?* Policy Research Working Paper n° 8455. Washington : Banque mondiale (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/359581527602211287/social-protection-in-niger-what-have-shocks-and-time-got-to-say>).

Anta Syll, M.M. and Pouye, O. (2019), *Rapport de l'atelier national de partage et de réflexion sur l'assurance agricole indicielle au Niger*. Niamey : Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Ministère de l'action Humanitaire et de la gestion des catastrophes (http://spn2a.org/wp-content/uploads/2020/05/Rapport-Atelier-AAI-Niger_version_finale.pdf).

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques et République du Niger (2016), *Operations plan 2016–2017*. Johannesburg : ARC (www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2017/03/OP_Pool3_Niger-Operational-Plan_EN.pdf).

ARC et République du Niger (2019), *Operations plan 2019–2020*. Johannesburg : ARC (www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2020/01/Niger-Operations-Plan_ARC_EN_2019_modifs.pdf).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Balla, A. (2013), *Élaboration de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Niger. 2. Proposition d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Niger (SNRRC)*. Niamey : République du Niger (<https://pnin-niger.org/pnin-doc/web/uploads/documents/161/Doc-20191023-092946.pdf>).

Banque mondiale (2013), *Évaluation des risques du secteur agricole au Niger : de la réaction aux crises à la gestion des risques à long terme*. Rapport n° 74322-NE. Washington : Banque mondiale (<http://spn2a.org/wp-content/uploads/2020/05/niger-risk-assessment-french.pdf>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe et République du Niger (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques de catastrophes au Niger*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGER-Rapport-d-Evaluation-des-Capacites-en-RRC.pdf>).

CADRI et République du Niger (2015), *Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences 2015-2018*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGER-Plan-d-Action-National-RRC-Draft.pdf>).

Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité du Niger (s.d.), « Home ». Niamey : Centre d'Échange d'Informations sur la Biodiversité du Niger (<https://ne.chm-cbd.net/>).

Cornish, L. et Chadwick, V. (2021), « What to make of the 2020 DAC stats ». Devex, 13 avril (<https://www.devex.com/news/what-to-make-of-the-2020-dac-stats-99641>).

CREWS - Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (2020a), « CREWS project status report ». Genève : CREWS (https://ane4bf-datap1.s3-eu-west-1.amazonaws.com/wmocrewws/s3fs-public/ckeditor/files/CREWS_Niger_Project_Status_Report_Jan-June2020.pdf?_goWYg6YxsEQaCCA.NKyGOGrqsS6rHU6).

CREWS (2020b), « CREWS project progress report (July – December 2020) ». Genève : CREWS (https://ane4bf-datap1.s3-eu-west-1.amazonaws.com/wmocrewws/s3fs-public/ckeditor/files/CREWS Project Status Report July Dec 2020-NIGER.pdf?cTXql_dOWavOzRyzzgkjKWQYTn.PUUjo).

Desinventar (s.d.), « Niger ». Ensemble de données électroniques. Bonn : Desinventar Sendai (<https://www.desinventar.net/DesInventar/profiletab.jsp?countrycode=ner&continue=y&lang=FR>).

DGPC – Direction Générale de la Protection Civile (s.d.), « Présentation ». Niamey : DGPC (http://www.protectioncivile.ne/?page_id=665).

DNPGCA - Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (2021), *Plan de soutien aux populations vulnérables du Niger 2021 (PSPV)*. Niamey : Réseau National des Chambres d’Agriculture du Niger (https://reca-niger.org/IMG/pdf/plan_soutien_2021_dnpgca_vf.pdf).

CE - Commission européenne (2017), « EU will support Niger with assistance of €1 billion by 2020 ». Communiqué de presse, 13 décembre (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IP-17-5233_EN.pdf).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2019), *Disaster risk profile: Niger*. Washington : Banque mondiale (www.gfdr.org/en/publication/disaster-risk-profile-niger-2019).

Giordano, N. et Ellina, M. (2018), *Final evaluation : projet de résilience face aux chocs environnementaux et sociaux au Niger (PRESENCES–BRACED)*. Londres : Action contre la Faim Grande Bretagne (www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/Care%20BRACED%20Report%20Final%20v2%20hi%20res.pdf).

IRAM - Institut de Recherches et d’Applications des Méthodes de Développement (2019), *Évaluation des effets des opérations 2018 mises en œuvre par le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCA)*. Paris : IRAM (www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=siea1-rapport-final-evaluation-du-dnpgca-24-09-2019-vf-1573818177.pdf).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2021), *Hazard definition & classification review : technical report*. Genève : UNDRR (<https://council.science/events/hazards-report/>).

Lo, M. (2014), *Revue du mécanisme institutionnel de réduction des risques de catastrophes du Niger*. Genève : UNDRR.

MAG/EL - Ministère de l'agriculture et de l'élevage (s.d.), « Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) ». Ministère de l'agriculture et de l'élevage (www.agricultureelevage.gouv.ne/centre-national-de-lutte-antiacridien-cnla).

MAH/GC - Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (2018), « Déclaration du Niger à l'occasion de la septième session de la Plate-Forme Africaine et la sixième réunion de haut niveau des ministres africains en charge de la gestion des catastrophes ». Genève : UNDRR (www.unisdr.org/files/globalplatform/niger.pdf).

MAH/GC (2019), *Stratégie nationale de relèvement durable (SNRD)*. Niamey : République du Niger.

MAH/GC (2020a), *Document de politique humanitaire et de gestion des catastrophes*. Niamey : République du Niger.

MAH/GC (2020b), *Plan de contingence inondation 2020 dans le contexte de lutte contre le covid-19*. Niamey : République du Niger.

Mason, S., Kruczkiewicz, A., Ceccato, P., et al. (2015), *Accessing and using climate data and information in fragile, data-poor states*. Winnipeg, Canada : Institut international du développement durable IIDD (<https://www.iisd.org/system/files/publications/accessing-climate-data-information-fragile-data-poor-states.pdf>).

MEP/A/PLN/EC - Ministère de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de l'éducation civique (2019), *Stratégie nationale de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et de catastrophes naturelles au Niger*. Niamey : République du Niger.

Miko, I. (2019), *Étude sur les mécanismes de financement du relèvement post-catastrophes au Niger*. Niamey : MAH/GC et PNUD.

Ministère de la santé publique (2020), *Plan de préparation et réponse au nouveau coronavirus (COVID-19)*. Niamey : République du Niger (www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/plan_preparation_reponse_covid_25_03_20_v3.pdf).

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (2020), « National approaches to increased coherence in climate change adaptation and disaster risk reduction » OCDE (2020) *Common ground between the Paris Agreement and the Sendai Framework: climate change adaptation and disaster risk reduction*. Paris : OCDE, p. 37-58 (https://read.oecd-ilibrary.org/development/common-ground-between-the-paris-agreement-and-the-sendai-framework_b3df599b-en#page2).

OMS Niger - Organisation mondiale de la santé Niger (2020), *Plan de préparation et réponse à la pandémie de la maladie à Coronavirus COVID-19*. Niamey : OMS Niger (www.afro.who.int/sites/default/files/2020-05/Plan%20de%20preparation%20reponse_Pandemie%20COVID-19_Bureau%20OMS%20Niger%20%28VF%29_0.pdf).

Opitz-Stapleton, S., Nadin, R., Kellett, J., et al. (2019), *Risk-informed development: from crisis to resilience*. Londres : ODI (<https://www.odi.org/publications/11314-risk-informed-development-crisis-resilience>).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/disaster-risk-reduction-in-conflict-contexts-an-agenda-for-action/>).

Quevedo, A., Peters, K., et Cao, Y. (2020), *The impact of Covid-19 on climate change and disaster resilience funding*. ODI and Flood Resilience Alliance Briefing Note. Londres : ODI (https://cdn.odi.org/media/documents/The_impact_of_Covid-19_on_climate_change_and_disaster_resilience_funding_trends.pdf).

République du Niger (2010), Ordonnance n° 2010-54 du 17 Septembre 2010 portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2012a), *Plan de développement économique et social (PDES) 2012–2015*. Niamey : République du Niger ([www.preventionweb.net/files/PDES%20Niger%202012-2015%20Fr%20\(1\).pdf](http://www.preventionweb.net/files/PDES%20Niger%202012-2015%20Fr%20(1).pdf)).

République du Niger (2012b), Décret n° 2012-139/PRN du 18 avril 2012 portant approbation de la Stratégie de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et le Développement Agricole Durable. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2012c), Arrêté n° 030/PM du 9 février 2012 portant création, attributions et composition de la plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes naturelles (PFN/PRRC). Niamey : République du Niger.

République du Niger (2013), *Plan national de contingence multi-risque Niger (PNC_MR) 2013*. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2016), Décret n° 2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de l'Éducation, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement. Niamey : République du Niger
(https://www.pseau.org/outils/ouvrages/mha_decret_portant_transfert_des_competerences_et_des_ressources_de_l_etat_aux_communes_dans_le_domaine_de_l_education_de_la_sante_de_l_hydr_aulique_et_de_l_environnement_2016.pdf).

République du Niger (2017a), Loi n° 2017-006 déterminant les principes fondamentaux de l'organisation de la protection civile. 31 mars 2017. Niamey : République du Niger
(<http://www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2018/10/LOI-N°-2017-006-du-31-mars-2017-déterminant-les-principes-fondamentaux-de-l'organisation-de-la-protection-civile.compressed-ilovepdf-compressed.pdf>).

République du Niger (2017b), *Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe*. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2017c), *Niger 2035 : un pays et un peuple prospères - stratégie de développement durable et de la croissance inclusive*. Vol. 1 et Vol. 2. Niamey : République du Niger
(www.plan.gouv.ne/uploads/documents/SDDCI_TOME_1.pdf ;
www.plan.gouv.ne/uploads/documents/SDDCI_TOME_2.pdf).

République du Niger (2017d), Arrêté n° 00000016/MAH/GC/SG portant création, attribution, composition et fonctionnement d'une cellule de crise pour la gestion des inondations. Niamey : République du Niger (http://www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2019/03/Arr%C3%AAt%C3%A9-2017-006-portant-cr%C3%A9ation-Cellule-Crise_gestion-Inondations.pdf).

République du Niger (2017e), Arrêté n° 00607/MISP/D/ARC/SG/DGPC portant mission, organisation et fonctionnement du centre opérationnel de veille, d'alerte et de conduite des crises (COVACC). Niamey : République du Niger.

République du Niger (2017f), Décret n° 2017-876/PRN/MISP/D/ACR/MAH/GC déterminant les conditions d'élaboration des plans d'organisation des secours (plans ORSEC). Niamey : République du Niger (www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2018/10/DECRET_2017-876_Plan_ORSEC1.pdf).

République du Niger (2018a), Décret n° 2018-538/PRN/MISP/D/ACR définissant le code d'alerte national. Niamey : République du Niger (<http://www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2019/05/décret-n°2018-538-définissant-le-code-dalerte-national-1-compressé.pdf>).

République du Niger (2018b), Circulaire n° 002/MI/SP/D/ACR du 17 Août 2018 sur la mise en place des dispositifs communaux, départementaux et régionaux de gestion de catastrophes. Niamey : République du Niger (<http://www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2019/03/CIRCULAIRE-n°02-du-17-AOUT-2018-.pdf>).

République du Niger (2019a), Arrêté conjoint n° 00879/MISPD/ACR/MT/MHA/MAH/GC/MC/MSP/ME/U/DD du 16 septembre 2019 définissant le code couleur caractérisant l'information sur l'état de vigilance. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2019b), Loi no 2019-76 du 31 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2020. Journal Officiel Spécial n° 28 (<http://www.finances.gouv.ne/index.php/component/phocadownload/file/602-2019-iosp-n-28-lf-2020-1er-cahier>).

République du Niger (2020a), « Bulletin quotidien de protection civile : 18 août 2020 ». Niamey : République du Niger (www.protectioncivile.ne/wp-content/uploads/2020/09/17.08.2020.pdf).

Républiquedu Niger (2020b), Décret n° 2020-392/PRN/MISP/D/ACR/MF du 29 mai 2020 fixant les modalités de gestion du Fonds d'urgence des services de la protection civile (FUSPC). Niamey : République du Niger.

République du Niger et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2018), *Plan de relèvement post-inondations 2017 pour le Niger : régions de Dosso, Maradi et Niamey*. Niamey : République du Niger.

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), *Plan de réponse humanitaire : Niger. Mise à jour due à la pandémie de Covid-19*. New York : OCHA

www.humanitarianresponse.info/en/operations/niger/document/niger-plan-de-r%C3%A9ponse-humanitaire-revis%C3%A9).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2016), *Preparedness for resilient recovery project: Angola, Burkina Faso, Cabo Verde, Niger and Rwanda. Progress Report October 2015–June 2016*. New York : PNUD

<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/H10/UNDP%20Project%20Report%20Japan%20Preparedness%20for%20Recovery%20June%20Final.pdf>).

PNUD (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD

<https://www.undp.org/publications/baseline-study-disaster-recovery-africa>).

UNDRR (2021), « Decoding public finance for disaster risk reduction and climate investments ».

Communiqué de presse, 11 février (<https://reliefweb.int/report/world/decoding-public-finance-disaster-risk-reduction-and-climate-investments>).

PAM (2020), *WFP Niger country brief, June 2020*. Rome : PAM

<https://reliefweb.int/report/niger/wfp-niger-country-brief-june-2020>).

Banque mondiale (2013), *Project appraisal document on a proposed credit in the amount of SDR 65.1 million (US\$100 million equivalent) and a US \$6.65 million grant from the least developed countries fund to the Republic of Niger for the Disaster Risk Management and Urban Development Project*.

Rapport de la Banque mondiale n° PAD817. Washington : Banque mondiale

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/593031468324000270/pdf/PAD81700PAD0P1010Box379866B00UO090.pdf>).

Banque mondiale (2019), *Sahel Adaptive Social Protection Program: annual report 2018*.

Washington : Banque mondiale (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/636621554356565460/sahel-adaptive-social-protection-program-annual-report-2018>).

Chapitre 8. Nigéria

Présentation générale et profil de risque

Behlert, B., Diekjost, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft et Université de la Ruhr à Bochum (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

Crafford, J., Mulders, J., Naidoo, N., et al. (2017), *Forestry and macroeconomic accounts of Nigeria: the importance of linking ecosystem services to macroeconomics – full report*. Genève : Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD) (<https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/33378/FMNig.pdf?sequence=1&isAllowed=y>).

Croituru, L., Miranda, J.J., Khattabi, A. and Lee, J.J. (2020), *The cost of coastal zone degradation in Nigeria: Cross River, Delta and Lagos states*. Rapport du Programme mondial pour la durabilité, du Programme de gestion du littoral ouest-africain et du Groupe de la Banque mondiale. Washington : Banque Mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34758#:~:text=Utilisation%20d'une%20méthodologie%20d'évaluation%20constante,pourcentage%20du%20PIB%20du%20pays>).

CE - Commission européenne (2020a), « INFORM epidemic risk index 2020 ». Ensemble de données Excel. Bruxelles : CE (<https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/INFORM-Epidemic-Risk-Index#:~:text=The%20INFORM%20Epidemic%20Risk%20Index,to%20respond%20to%20the%20crisis>).

CE (2020b), « Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes : Nigéria ». Bruxelles : CE (https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/where/africa/nigeria_fr).

CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, PAM - Programme alimentaire mondial, CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2020), *Covid-19 pandemic: impact of restriction measures In West Africa*. Rome : PAM (<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000121691/download/>).

FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2020), *Northeastern Nigeria Adamawa, Borno and Yobe Situation Report – December 2020*. Rome : FAO (www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1366108/).

Ministère fédéral de l'environnement Nigéria (2018), *First biennial update report (BUR1) of the Federal Republic of Nigeria under the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)*. Abuja : Département du changement climatique, ministère fédéral de l'environnement (<https://climatechange.gov.ng/wp-content/uploads/2020/09/nigeria-1st-biennial-update-report.pdf>).

FEWS NET (2020), « Persistent high levels of conflict drive high assistance needs during the post-harvest period ». Mise à jour sur la sécurité alimentaire, décembre 2020. Washington : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (<https://fews.net/west-africa/nigeria/food-security-outlook-update/december-2020>).

Indice des États fragiles (s.d.) (2020), « Country dashboard: Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : The Fund for Peace (<https://fragilestatesindex.org/country-data/>).

Haider, H. (2019), *Climate change in Nigeria: impacts and responses*. IDS K4D Helpdesk Report 675. Brighton, Royaume-Uni : Institute of Development Studies (<https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/14761>).

OIT - Organisation internationale du travail (2021), « Country profiles: Nigeria ». Ensemble de données électroniques. Genève : OIT (<https://ilostat.ilo.org/data/country-profiles/>).

Moran, A., Raleigh, C., Busby, J.W. et Wight, C. (2018), *Fragility and climate risks in Nigeria*. Washington : USAID (https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TBFK.pdf).

Bureau national de statistique (2020), *2019 Poverty and inequality in Nigeria: executive summary*. Abuja : Bureau national de statistique.

Olanrewaju, C.C., Chitakira, M., Olanrewaju, O.A. et Louw, E. (2019), « Impacts of flood disasters in Nigeria : a critical evaluation of health implications and management » *Jàmbá: Journal of Disaster Risk Studies* 11(1): a557 (<https://doi.org/10.4102/jamba.v11i1.557>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2021), « INFORM risk index 2020: Nigeria ». New York : OCHA (<https://reliefweb.int/map/nigeria/nigeria-inform-risk-index-2020-october-2020>).

PNUD (2019), « Africa 10 cubed project: reforestation, restoration, resilience. Draft concept note for discussion and partnership engagement ». Mimeo préparé par le PNUD.

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020a), « Human Development Indicators: Nigeria ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD(<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/NGA>).

PNUD (2020b), « La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène - note d'information à l'intention des pays sur le Rapport sur le développement humain 2020 : Nigéria ». New York : PNUD (http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/NGA.pdf).

CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2015), *Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction measures in Nigeria*. Addis Abeba : CEA (https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Natural_Resource_Management/drr/drr_west-africa_english_fin.pdf).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2021), « Nigeria refugees situation ». Ensemble de données électroniques. Genève : HCR (<https://data2.unhcr.org/en/situations/nigeriasituation>).

Vivekananda, J. and Born, C. (2018), *Lake Chad region: climate-related security risk assessment*. Berlin : Adelphi (www.adelphi.de/en/publication/lake-chad-region).

OMS – Organisation mondiale de la santé (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Nigeria ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/ng>).

Banque mondiale (2020) « Nigéria, vue d'ensemble ». Washington : Banque mondiale (<https://www.worldbank.org/en/country/nigeria/overview>).

Banque mondiale (2021a), « Population, total - Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=NG>).

Banque mondiale (2021b), « Croissance du PIB (% annuel) – Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=NG>).

Banque mondiale (2021c), « PIB par habitant (\$ US courants) - Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=NG>).

Banque mondiale (2021d), « Emplois dans les services (% du total des emplois) (estimation modélisée de l'OIT) - Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.SRV.EMPL.ZS?locations=NG>).

Banque mondiale (2021e), « Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois) (estimation modélisée de l'OIT) - Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=NG>).

Banque mondiale (2021f), « Climate data, projections ». Washington : Banque mondiale, Climate Change Knowledge Portal (<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/nigeria/climate-data-projections>).

Priorités

Adefisoye, T. (2015), « An assessment of Nigeria's institutional capacity in disaster management' *Scientific Research Journal (SCIRJ)* 3, p. 37-48.

African Review (2018), « Nigeria announces new national building code ». African Review, 18 juin (<https://www.africanreview.com/construction-a-mining/buildings/nigeria-announces-new-national-building-code>)

Ajibade, I., Pelling, M., Agboola, J. and Garschagen, M. (2017), « Sustainability transitions : exploring risk management and the future of adaptation in the megacity of Lagos » *Journal of Extreme Events* 3(3), p. 1-25 (<https://doi.org/10.1142/S2345737616500093>).

Aladegbola, I.A. et Akinlade, M.T. (2012), « Emergency management: a challenge to public administration in Nigeria » *International Journal of Economic Development Research and Investment* 3, p. 82-90.

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (s.d.), « Memorandum of understanding ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/countries/countries-mou/>).

ARC (s.d.), « Country operational plans ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/country-operational-plans/>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

BBC - British Broadcasting Corporation (2019), « Nigeria school collapse: Lagos building disaster leaves 10 dead ». Communiqué de presse, 13 mars (<https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-47555373>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (2012), *National capacity assessment report: Federal Republic of Nigeria – emergency preparedness and response (EPR) disaster risk reduction (DRR) capacity assessment*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGERIA-EPR-DRR-Capacity-Assessment-Report.pdf>).

Chaplin, S., Twigg, J. et Lovell, E. (2019), *Intersectional approaches to vulnerability reduction and resilience-building*. Londres : Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) et ODI (<https://odi.org/en/publications/intersectional-approaches-to-vulnerability-reduction-and-resilience-building/>).

Dan-Nwafor, C., Ochu, C.L., Elimian, K., et al. (2020), « Nigeria's public health response to the COVID-19 pandemic: January to May 2020 » *Journal of Global Health* 10(2), p. 1-9 (<https://doi.org/10.7189/jogh.10.020399>).

Duru, N.P. and Emetumah, C.F. (2016), « Evaluating the effects of information literacy on climate change awareness among students in Imo State University » *Archives of Current Research International* 4(3), p. 1-10 (<https://doi.org/10.9734/ACRI/2016/27186>).

Elum, Z.A. et Simonyan. J.B. (2016, « Analysis of Nigerian insurers' perceptions of climate change » *South African Journal of Economic and Management Sciences* 19(4), p. 549-561 (<https://10.4102/sajems.v19i4.1384>).

EnviroNews Nigeria (2017), « Nigeria concretises disaster risk reduction blueprints ». EnviroNews Nigeria, 23 avril (<https://www.environewsigeria.com/nigeria-concretises-disaster-risk-reduction-blueprints/>).

EnviroNews Nigeria (2019), « NEMA launches national disaster risk management policy ». EnviroNews Nigeria, 15 novembre (<https://www.environewsigeria.com/nema-launches-national-disaster-risk-management-policy/>).

FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2011), *Disaster risk management strategy in West Africa and the Sahel: FAO (2011–2013)*. Rome : FAO (<http://www.fao.org/3/a-i2323e.pdf>).

Gouvernement fédéral du Nigéria (1999), *The NEMA Establishment Act 12 and Act 0*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria.

Gouvernement fédéral du Nigéria (2009), *Nigeria Vision 20:2020*. Abuja : National Planning Commission, Gouvernement fédéral du Nigéria.

Gouvernement fédéral du Nigéria (2013a), *Nigeria post-disaster needs assessment: 2012 floods*. Abuja : National Emergency Management Agency et Bureau de la Banque mondiale au Nigéria (https://www.gfdr.org/sites/gfdr/files/NIGERIA_PDNA_PRINT_05_29_2013_WEB.pdf).

Gouvernement fédéral du Nigéria (2013b), *Nigeria national pandemic influenza preparedness and response plan, September 2013*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria (https://ncdc.gov.ng/themes/common/docs/protocols/16_1490369515.pdf).

Ministère fédéral de l'éducation (2020), *Education coordinated covid-19 response strategy*. Abuja : Ministère fédéral de l'éducation (<https://education.gov.ng/education-coordinated-covid-19-response-strategy/>).

Ministère fédéral de l'environnement (2020a), *National action plan on gender and climate change*. Abuja : Ministère fédéral de l'environnement (<https://climatechange.gov.ng/wp-content/uploads/2020/09/climate-change-and-gender-action-plan.pdf>).

Ministère fédéral de l'environnement (2020b), « Greens bonds ». Abuja : Département du changement climatique, ministère fédéral de l'environnement (<https://climatechange.gov.ng/2020/09/21/brief-on-green-bonds/>).

FEWS NET - Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine (s.d.), « Food security classification data ». Washington : Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) (https://fews.net/fews-data/333?tid=20&field_data_portal_date_start%5Bvalue%5D%5Byear%5D=2009&field_data_portal_date_start%5Bvalue%5D%5Bmonth%5D=1&field_data_portal_date_end%5Bvalue%5D%5Byear%5D=2021&field_data_portal_date_end%5Bvalue%5D%5Bmonth%5D=12).

FVC - Fonds vert pour le climat (s.d.), « Nigeria ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/countries/nigeria>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2020) « Nigeria ». Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/en/region/nigeria>).

GNDR - Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction (2018), *Local voices for resilience*. Londres : GNDR (https://www.gndr.org/images/newsite/PDFs/Frontline_minisite/LocalVoices_EN_03.05.18.pdf).

GNDR (2019), « Views from the frontline ». Londres : GNDR (<https://www.gndr.org/programmes/views-from-the-frontline.html>).

Gouverneur de l'État d'Ekiti (2021), « The role of Nigeria's state governments in recovery: responses to COVID-19 linked challenges ». Webinaire, Chatham House Africa Programme, 2 février (<https://www.facebook.com/CHAfricaProg/videos/409489266820929>).

Haider, H. (2019), *Climate change in Nigeria: impacts and responses*. K4D Helpdesk Report 675. Brighton, Royaume-Uni : Institute of Development Studies (<https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/14761>).

BID - Banque islamique de développement (2016), « IDB to develop comprehensive plan for the reconstruction of Northern Nigeria ». Jeddah : Banque islamique de développement (<https://www.isdb.org/news/idb-to-develop-comprehensive-plan-for-the-reconstruction-of-northern-nigeria>).

Mashi, S.A., Oghenejabor, O.D. et Inkani, A.I. (2019), «Disaster risks and management policies and practices in Nigeria: a critical appraisal of the National Emergency Management Agency Act » *International Journal of Disaster Risk Reduction* 33(2019), p. 253-265 (<https://doi.org/10.1016/j.ijdrr.2018.10.011>).

MetServices (2019), « Responses by WMO members ». Mimeo préparé par MetServices.

Nigerian Tribune (2018), « Over 1000 children unite against flooding in Ibadan ». Nigerian Tribune Online, 1^{er} juin (<https://tribuneonlineng.com/over-1000-children-unite-against-flooding-in-ibadan/>).

NCDC - Nigeria Centre for Disease Control (s.d.), « About the NCDC ». Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria (<https://www.ncdc.gov.ng/>).

NEMA - Agence nationale de gestion des urgences (2002), *National disaster response plan*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigeria(https://www.preventionweb.net/files/21707_nigeria.pdf).

NEMA (2010), *National disaster management framework*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria (https://www.preventionweb.net/files/21708_nigherianationaldisastermanagementf.pdf).

NEMA (2011), *National contingency plan*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria.

NEMA (2014), *National progress report on the implementation of the Hyogo Framework for Action (2013–2015) – interim*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria (https://www.preventionweb.net/files/41005_NGA_NationalHFProgress_2013-15.pdf).

NIHSA - Nigeria Hydrological Services Agency (s.d.), « Functions of the agency ». Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria (<https://nihsa.gov.ng/functions-of-the-agency/>).

Nkwunonwo, U.C., Whitworth, M. et Baily, B. (2016), « Review article: a review and critical analysis of the efforts towards urban flood risk management in the Lagos region of Nigeria » *Natural Hazards and Earth System Sciences* 16, p. 349-369 (<https://doi.org/10.5194/nhess-16-349-2016>).

Olaniyan, F.A., Adelekan, I.O. et Nwokocha, E.E. (2020), « The role of local governments in reducing disaster losses and vulnerabilities in Ibadan City, Nigeria ». Urban ARK Working Paper. Londres : Connaissance des risques en Afrique urbaine (<https://www.urbanark.org/role-local-governments-reducing-disaster-losses-and-vulnerabilities-ibadan-city-nigeria>).

Olanrewaju C.C., Chitakira, M., Olanrewaju, O.A. et Louw, E. (2019), « Impacts of flood disasters in Nigeria: a critical evaluation of health implications and management » *Jàmbá - Journal of Disaster Risk Studies* 11(1), p. 1-9 (<https://doi.org/10.4102/jamba.v11i1.557>).

Onyeonoru, I. (2018), *Social protection in Nigeria*. Londres : Friedrich Ebert Stiftung (<http://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/15963.pdf>).

Shuaib, F.M., Musa, P.F., Muhammad, A., et al. (2017), « Containment of Ebola and polio in low-resource settings using principles and practices of emergency operations centers in public health » *Journal of Public Health Management and Practice* 23(1), p. 3-10 (<https://doi.org/10.1097/PHH.0000000000000447>).

The New Minds Initiative (2017), « Nigeria reviews draft policy on gender in disaster risk management ». Blog, 11 juillet (<https://thenewminds.org/nigeria-reviews-draft-policy-on-gender-in-disaster-risk-management/>).

Twigg, J., Lovell, E., Schofield, H., et al. (2017), *Self-recovery from disasters: an interdisciplinary perspective*. Londres : ODI (<https://cdn.odi.org/media/documents/11870.pdf>).

ONU Info - Actualités des Nations Unies (2015), « Polio is no longer endemic in Nigeria – UN health agency ». Communiqué de presse, 25 septembre (<https://news.un.org/en/story/2015/09/509812-polio-no-longer-endemic-nigeria-un-health-agency#.Vgk8n7TFvBJ>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience/baseline-study-on-disaster-recovery-in-africa.html#:~:text=La%20Baseline%20Study%20on%20Disaster,recovery%20processes%20in%20the%20continent>).

CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2015a), *Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction measures in Nigeria*. Addis Abeba : CEA (<https://repository.uneca.org/handle/10855/23300>).

CEA (2015b), *Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction in West Africa*. Addis Abeba : CEA ([https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Natural Resource Management/drr/drr west-africa english fin.pdf](https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Natural%20Resource%20Management/drr/drr%20west-africa%20english%20fin.pdf)).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2017), *Nigeria Sendai Framework data readiness review report*. Genève : UNDRR
(https://www.preventionweb.net/files/53091_nigerianga.pdf).

van Niekerk, D. (2014), *Retrospective assessment of progress in disaster risk governance against the HFA*. Input paper for the 2015 global assessment report. Genève : UNDRR
(<https://www.undrr.org/publication/retrospective-assessment-progress-disaster-risk-governance-against-hfa>).

Wilkinson E., Pforr T. et Weingärtner L. (2020), « Integrating “anticipatory action” in disaster risk management ». Londres : ODI
(https://odi.org/documents/6148/202004_odi_anticipatory_action_bn_revised.pdf).

OMS Afrique - Organisation mondiale de la santé Afrique (2020), « PRESS RELEASE – WHO and UNICEF congratulate Nigeria on ending wild poliovirus; call for strengthening of routine immunisation ». Communiqué de presse, 25 août (<https://www.afro.who.int/news/press-release-who-and-unicef-congratulate-nigeria-ending-wild-poliovirus-call-strengthening>).

OMM - Organisation météorologique mondiale (2018), « WMO signs host country agreement with Nigeria ». Communiqué de presse, 20 septembre (<https://public.wmo.int/en/media/news/wmo-signs-host-country-agreement-nigeria>).

Banque mondiale (2016), « Nigeria – community and social development project ». Washington : Banque mondiale (<https://www.worldbank.org/en/news/loans-credits/2016/06/07/nigeria-community-and-social-development-project>).

Banque mondiale (2019), *Advancing social protection in a dynamic Nigeria: main report*. Washington : Banque mondiale
(<https://documents1.worldbank.org/curated/en/612461580272758131/pdf/Advancing-Social-Protection-in-a-Dynamic-Nigeria.pdf>).

Banque mondiale (2020a), « What will it take to lift 100 million Nigerians out of poverty? ». Communiqué de presse, 17 décembre
(<https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/12/17/what-will-it-take-to-lift-100-million-nigerians-out-of-poverty>).

Banque mondiale (2020b), « National social safety nets project ». Washington : Banque mondiale
(<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P151488>).

Banque mondiale (2020c), « Nigeria overview: results ». Washington : Banque mondiale (<https://www.worldbank.org/en/country/nigeria/overview#3>).

Chapitre 9. Sénégal

Présentation générale et profil de risque

ANACIM - Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie, PAM - Programme alimentaire mondial et IRI - Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université Columbia (2015), *Climate risk and food security in Senegal: analysis of climate impacts on food security and livelihoods*. Rome : Programme alimentaire mondial (www.uncclearn.org/wp-content/uploads/library/wfp10.pdf).

Behlert, B., Diekjobst, R., Felgentreff, C., et al. (2020), *World risk report 2020: focus – forced displacement and migration*. Berlin : Bündnis Entwicklung Hilft et Université de la Ruhr à Bochum (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WorldRiskReport-2020.pdf>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (s.d.), « Western and Central Africa: Senegal ». Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/country-hub/senegal>).

Chakamba, R. (2020), « How Senegal has set the standard on COVID-19 ». Devex, 8 octobre (www.devex.com/news/how-senegal-has-set-the-standard-on-covid-19-98266).

Chutel, L. (2021), « Senegal's political crisis ». Foreign Policy, 17 mars (<https://foreignpolicy.com/2021/03/17/senegal-dakar-protests-political-crisis/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2016), « Country profile: Senegal ». Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/en/publication/country-profile-senegal>).

GFDRR (2020), *Open cities for Africa: program of the GFDRR open data for resilience initiative*. Washington : GFDRR (<https://opendri.org/wp-content/uploads/2020/10/Open-Cities-Africa-Final-Report.pdf>).

Ministère de l'intérieur du Sénégal (2017), « Organisation de l'administration territoriale ». Dakar : République du Sénégal (<https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/organisation-de-ladministration-territoriale>).

Seyferth, D. (2014), « Senegal: an end to one of Africa's longest civil conflicts? ». Atlantic Council, 9 juillet (www.atlanticcouncil.org/blogs/africasource/senegal-an-end-to-one-of-africa-s-longest-civil-conflicts/).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2020a), « Human Development Indicators: Senegal ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN>).

PNUD (2020b) « Élargir l'horizon des populations et de la planète. Le développement humain et l'Anthropocène - note d'information à l'intention des pays sur le Rapport sur le développement humain 2020 : Sénégal ». New York : PNUD (<https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/SEN.pdf>).

USAID - Agence des Etats-Unis pour le développement international (2017), *Sénégal conflict vulnerability assessment final report*. Washington : USAID (www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/20180213_Senegal_CVA_Report_External.pdf).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2008), « Country profile: Senegal ». Genève : OMS (www.who.int/neglected_diseases/preventive_chemotherapy/databank/CP_2008_Senegal.pdf?ua=1).

OMS (2014), « The outbreak of Ebola virus disease in Senegal is over ». Communiqué de presse, 17 octobre (www.who.int/mediacentre/news/ebola/17-october-2014/en/).

OMS (2018), « Physicians density (per 1000 population) ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS ([www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/physicians-density-\(per-1000-population\)](http://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/physicians-density-(per-1000-population))).

OMS (2020), « Malaria incidence, data by country ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://apps.who.int/gho/data/node.main.MALARIAINCIDENCE?lang=fr>).

OMS (2021), « WHO coronavirus (COVID-19) dashboard: Senegal ». Ensemble de données électroniques. Genève : OMS (<https://covid19.who.int/region/afro/country/sn>).

Banque mondiale (2013), *Initial market assessment – country scoping note: Senegal*. Political Champions Group Country Note. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22427>).

Banque mondiale (2019), « Poverty & equity brief, sub-Saharan Africa: Senegal, April 2019 ». Washington : Banque mondiale
(https://databank.worldbank.org/data/download/poverty/33EF03BB-9722-4AE2-ABC7-AA2972D68AFE/Archives-2019/Global_POVEQ_SEN.pdf).

Banque mondiale (2020), « Sénégal - Vue d'ensemble ». Washington : Banque mondiale
(<https://www.banquemondiale.org/fr/country/senegal/overview>).

Banque mondiale (2021a), « Sénégal ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal>).

Banque mondiale (2021b), « Croissance du PIB (% annuel) - Sénégal ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=SN>).

Banque mondiale (2021c), « PIB par habitant (\$ US courants) - Sénégal ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale
(<https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.CD?locations=SN>).

Banque mondiale (2021d), « Climate data, projections ». Washington : Banque mondiale, Climate Change Knowledge Portal (<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/senegal/climate-data-projections>).

Priorités

ANACIM - Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie, PAM - Programme alimentaire mondial et IRI - Institut international de recherche sur le climat et la société de l'Université Columbia (2015), *Climate risk and food security in Senegal: analysis of climate impacts on food security and livelihoods*. Rome : PAM (www.unclearn.org/wp-content/uploads/library/wfp10.pdf).

ANACIM, FAO - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et OMM - Organisation météorologique mondiale (2018), « Services agro météorologiques et agro climatologiques pour les pays en développement : l'innovation numérique pour la lutte contre les changements climatiques ». Genève : OMM
(http://www.wamis.org/agm/faoproj/senegal/D.2_Report2_catalogue%20of%20ANACIM%20Existing%20information%20and%20data%20policy.pdf).

APS - Agence de Presse Sénégalaise (2021), « La cartographie des zones inondables démarré en fin mai (PGISS) ». Communiqué de presse, 22 avril ([http://archives.aps.sn/article/169539?lightbox\[width\]=75p&lightbox\[height\]=90p](http://archives.aps.sn/article/169539?lightbox[width]=75p&lightbox[height]=90p)).

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2019), « Africa RiskView software suite ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2019/05/Africa-RiskView-brochure-May-2019.pdf>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biennuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

Branders, N., Coudouel, A., and Rougeaux, S. (2018), *Sénégal : utiliser la protection sociale adaptative pour répondre efficacement aux chocs, cas pratique de la réponse à l'insécurité alimentaire*. Washington : Banque mondiale.

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (s.d.). Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/en>).

Chaplin, S., Twigg, J. et Lovell, E. (2019), *Intersectional approaches to vulnerability reduction and resilience-building*. Londres : Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) et ODI (<https://odi.org/en/publications/intersectional-approaches-to-vulnerability-reduction-and-resilience-building/>).

CSE – Centre de Suivi Écologique (2019), « Centre de Suivi Ecologique ». Dakar : Centre de Suivi Écologique (<https://www.cse.sn/index.php>).

DEEC - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (2016), « Divisions des Installations Classées (DIC) ». Dakar : DEEC (<http://www.denv.gouv.sn/index.php/divisions/divisions-des-installations-classees-dic>).

Dia, I. et Rambinintsoatra, H.S. (2008), *Analyse institutionnelle des plaques-formes nationales et des organes référents de la réduction des risques de catastrophes*. Dakar : République du Sénégal et UNDRR.

Djigo, S.A. (2013), *Projet d'amélioration et de valorisation des services des écosystèmes forestiers au Sénégal (PASEF) : rapport de mission d'évaluation finale*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (<https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/7329#>).

CE – Commission européenne (2020), « Équipe Europe : l'Union européenne et l'Allemagne soutiennent le Sénégal avec plus de 200 millions d'euros ». Communiqué de presse, 20 novembre (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2108).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, Banque mondiale, UE - Union européenne, PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement et Gouvernement du Sénégal (2014), *Recovery and reconstruction since 2009: recovery framework case study*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/rfcs-2014-senegal.pdf>).

Gilbert, P. (2019), « Quelles nouvelles de la Grande Muraille Verte ? Entretien avec Chérif Ndianor ». LVSL, 13 mars (<https://lvsl.fr/quelles-nouvelles-de-la-grande-muraille-verte-entretien-avec-cherif-ndianor/>).

Grant, E. (2020), « ARC replica pay-out in Senegal 2020 : programme overview ». Start Network, 14 juillet (<https://startnetwork.org/news-and-blogs/arc-replica-payout-2020-senegal>).

Hallegatte, S. et Hammer, S. (2020), « Thinking ahead : for a sustainable recovery from Covid-19 (coronavirus) ». Blogs de la Banque mondiale, 30 mars (<https://blogs.worldbank.org/climatechange/thinking-ahead-sustainable-recovery-covid-19-coronavirus>).

HASSMAR - Haute Autorité Chargée de la Coordination de la Sécurité Maritime, de la Sûreté Maritime et de la Protection de l'Environnement Marin (2016), « Haute Autorité Chargée de la Coordination de la Sécurité Maritime, de la Sûreté Maritime et de la Protection de l'Environnement Marin ». Dakar : République du Sénégal (<https://hassmar.sec.gouv.sn/>).

FICR - Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2020), « Emergency plan of action final report Senegal: floods ». Genève : FICR (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRSN016dfr.pdf>).

FMI - Fonds monétaire international (2017), « Senegal subscribes to the IMF's special data dissemination standard ». Communiqué de presse, 20 novembre (<https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/11/20/pr17451-senegal-subscribes-to-sdds#.WhMHpLiseF8.twitter>).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2021), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : UNDRR (<https://council.science/events/hazards-report/>).

Jeggle, T. and Boggero, M. (2018), *Post-disaster needs assessment PDNA: lessons from a decade of experience*. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30945>).

Koulibaly, A. (2020), *Évaluation des besoins pour la mise en place des centres régionaux de gestion des risques de catastrophes*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Lo, M. (2013), *Consultation nationale sur le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe*. Genève : UNDRR.

McOمبر, C. (2020), *Women and climate change in the Sahel*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (https://www.oecd-ilibrary.org/development/women-and-climate-change-in-the-sahel_e31c77ad-en;jsessionid=5oqqkcx6GoMF-EUtxnA4q3rl.ip-10-240-5-173).

Ndiaye, A.L. (2021), *Enquête de base pour l'évaluation des besoins post-catastrophes, Dakar – Sénégal*. Dakar : République du Sénégal et PNUD.

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (2020), *Reconstruire en mieux : Pour une reprise durable et résiliente après la COVID-19*. Paris : OCDE (<https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/reconstruire-en-mieux-pour-une-reprise-durable-et-resiliente-apres-le-covid-19-583cf0b8/>).

PeriPeri U (s.d.), « PeriPeri U ». Stellenbosch, Afrique du Sud : PeriPeri U (<https://www.riskreductionafrica.org/>).

République du Sénégal (1964), Décret n° 64-563 du 30 juillet 1964 organisant la Protection civile et fixant la structure de la Direction de la Protection civile (<https://www.yumpu.com/en/document/read/53254099/daccret-na-64-563-du-30-juillet-1964-organisant-la-protection-civile-et->).

République du Sénégal (1993), Décret n° 93-1288 du 17 Novembre 1993 adoptant le plan national d'organisation des secours (ORSEC). Dakar : République du Sénégal.

République du Sénégal (2003, Décret n° 2003-685 du 12 septembre 2003 portant création d'une Cellule nationale de Prévention et de Lutte contre les Inondations. Dakar : République du Sénégal (<http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC146274/>).

République du Sénégal (2006), *Document de stratégie de réduction de la pauvreté II*. Dakar : République du Sénégal (<https://www.bameinfolpol.info/IMG/pdf/DSRP2-FINAL-juin2006.pdf>).

République du Sénégal (2008a), Décret n° 2008-211 portant création d'une plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes. Dakar : République du Sénégal (www.io.gouv.sn/spip.php?article6784).

République du Sénégal (2008b), *Plan de contingence pour la République du Sénégal*. Dakar : République du Sénégal.

République du Sénégal (2011a), *Document de politique économique et sociale DPES 2011–2015*. Dakar : République du Sénégal (<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/senegal/document/document-ed-politique-%C3%A9conomique-et-sociale-dpes-2011-2015>).

République du Sénégal (2011b), Décret n° 2011-1055 portant création et fixant les règles d'organisation et du fonctionnement de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM). Dakar : République du Sénégal (http://www.anacim.sn/document/decrets/Decret_creation_ANACIM/decret_anacim_2011-1055.pdf).

République du Sénégal (2012), *SNDES 2013-2017 : stratégie nationale de développement économique et social*. Dakar : République du Sénégal ([www.un-page.org/files/public/sndes_2013-2017 - version finale - 08 novembre 2012.pdf](http://www.un-page.org/files/public/sndes_2013-2017_-_version_finale_-_08_novembre_2012.pdf)).

République du Sénégal (2014), *Plan Sénégal émergent*. Dakar : République du Sénégal (https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/Plan%20Senegal%20Emergent_0.pdf)

République du Sénégal (2015), *Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR) 2015-2035*. Dakar : République du Sénégal (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen173610.pdf>).

République du Sénégal (2016), *Stratégie nationale de protection sociale SNPS : 2015–2035*. Dakar : République du Sénégal (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/sen176991.pdf>).

République du Sénégal (2017), Décret n° 2017-949 du 09 mai 2017 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Centre national de Coordination du Mécanisme de Réponse à l'Alerte précoce (CNCMR). Dakar : République du Sénégal (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Sen175453.pdf>).

République du Sénégal (2020), Décret n° 2020-1021 du 06 mai 2020 fixant la liste des programmes et dotations budgétaires. Dakar : République du Sénégal (<https://www.sentresor.org/app/uploads/d%C3%A9cret-n%C2%B02020-1021-du-6-mai-2020-fixant-la-liste-des-programmes-et-dotations-budg%C3%A9taires-JO.pdf>).

République du Sénégal et ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2015), *Plan opérationnel du Sénégal : édition 2015/2016*. Johannesburg : ARC (https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2017/03/OP_Pool3_Senegal-Operational-Plan_EN.pdf).

Sané, A. (2015), Rapport de consultance : le cadre juridique de la réduction des risques et de gestion de catastrophes au Sénégal. Dakar : Croix-Rouge Sénégalaise (CRS) et Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Seck, M. (2013), *Revue du cadre institutionnel de la gestion des risques et catastrophes au Sénégal. Rapport final*. Dakar : République du Sénégal.

Start Network (2020), *ARC replica pay-out: Senegal 2020 – internal evaluation*. Londres : Start Network (<https://start-network.app.box.com/v/ARC-Replica-Evaluation-2020-EN>).

Start Network (2021), « ARC Replica ». Londres : Start Network (<https://startnetwork.org/arc-replica#:~:text=%20Start%20Network%20et%20le%20Programme%20alimentaire%20mondial,%20le%20gouvernement%20sénégalais.%20Les%20grèves%20sont%20des%20catastrophes%20lentes%20à%20l'arrivée%20des%20désastres>).

Toure, A. (2017), « Centre de Suivi Ecologique, entité nationale de mise en œuvre pour le Sénégal : la contribution, la valeur et le rôle continu du Fonds d'adaptation dans le paysage mondial du financement climatique ». Washington : Adaptation Fund (<https://www.adaptation-fund.org/cse-adaptation-funds-contribution-value-continuing-role-global-climate-finance-landscape/>).

Twigg, J., Lovell, E. and Schofield, H. (2017), *Self-recovery from disasters: an interdisciplinary perspective*. ODI Working Paper n° 523. Londres : ODI (<https://cdn.odi.org/media/documents/11870.pdf>).

ECOSOC - Conseil économique et social des Nations Unies (2021), « Report of the Core Group of the Inter-Agency and Expert Group on Disaster-related Statistics: note by the Secretary General ». Rapport n° E/CN.3/2021/21. New York : Nations Unies (<https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/2021-21-DisasterStats-EE.pdf>).

ONU-Femmes - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2021), « Renforcer les moyens de subsistance des femmes et leur résilience face aux catastrophes et au changement climatique ». Communiqué de presse, 19 mars (<https://africa.unwomen.org/en/news-and-events/stories/2021/03/strengthening-women-livelihoods-and-resilience-to-disasters-and-climate-change>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2021), « Building disaster resilience in sub-Saharan Africa ». Genève : UNDRR (<https://www.preventionweb.net/resilient-africa/partners>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2009), *2009 UNISDR terminology on disaster risk reduction*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/2009-unisdr-terminology-disaster-risk-reduction>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2019), « When microfinance leads to major healing: bridging agriculture and health in Senegal ». Communiqué de presse, 12 décembre (<https://www.afro.who.int/news/when-microfinance-leads-major-healing-bridging-agriculture-and-health-senegal>).

Wilkinson E., Pforr T. et Weingärtner L. (2020), « Integrating “anticipatory action” in disaster risk management. ODI Briefing Note. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/integrating-anticipatory-action-in-disaster-risk-management/>).

Chapitre 10. Niveaux régional et continental

Présentation générale et profil de risque

CUA - Commission de l'Union africaine (2020), *Rapport biannuel sur le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2019), *Report on disaster risk reduction 2015–2018*. Abuja : CEDEAO (<https://www.preventionweb.net/publication/report-disaster-risk-reduction-2015-2018-economic-community-west-african-states-0>).

CEDEAO et OOAS – Organisation ouest-africaine de la santé (2021), « ECOWAS COVID-19 dashboard ». Bob-Dioulasso, Burkina Faso : OOAS (<https://data.wahooas.org/outbreaks/#/>).

CEDEAO, ONU-Femmes - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, UA - Union africaine et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Strengthening capacities for disaster risk reduction and adaptation for resilience in the Sahel region: fostering risk-informed solutions for sustainable development*. New York : PNUD (<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/R12/Enclosure%203%20-%20Sahel%20Resilience%20Project-Approved%20Project%20Document.pdf>).

CEDEAO, PAM - Programme alimentaire mondial, CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2020), *Covid-19 pandemic: impact of restriction measures in West Africa*. Rome : PAM (<https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000121691/download/>).

EM-DAT (s.d.), « EM-DAT: the International Disaster Database ». Bruxelles : Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (CRED), Université Catholique de Louvain (<https://www.emdat.be/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2011), *Vulnerability, risk reduction, and adaptation to climate change, climate risk and adaptation country profile*. Washington : GFDRR (https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2018-10/wb_gfdr climate change country profile for BFA.pdf).

Gnanguênon, A. (2021), « Pivoting to African conflict prevention? » Conflict Series Brief 3. Luxembourg : Union européenne (https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/Brief_3_2021_0.pdf).

IPC - Integrated Food Security Phase Classification (2017), « IPC Global Initiative 2017 ». Rome : IPC (<http://www.ipcinfo.org/ipcinfo-website/resources/resources-details/en/c/1129316/>).

MAH/GC - Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (2020), *Document de politique humanitaire et de gestion des catastrophes*. Niamey : MAH/GC.

Bureau national de statistique (2020), *2019 Poverty and inequality in Nigeria: executive summary*. Abuja : Bureau national de statistique.

Olanrewaju, C.C., Chitakira, M., Olanrewaju, O.A. et Louw, E. (2019), « Impacts of flood disasters in Nigeria : a critical evaluation of health implications and management » *Jàmbá: Journal of Disaster Risk Studies* 11(1): a557 (<https://doi.org/10.4102/jamba.v11i1.557>).

DESA - Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2018), *World urbanization prospects 2018: highlights*. Rapport no ST/ESA/SER.A/421. New York : DESA (<https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-Highlights.pdf>).

DESA (2019) *World population prospects 2019: highlights*. Rapport n° ST/ESA/SER.A/423. New York : DESA (https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (s.d.), « Human development and the Anthropocene ». Base de données électronique. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/dashboard-human-development-anthropocene>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience/baseline-study-on-disaster-recovery-in-africa.html>).

PNUD (2020), « Human Development Indicators ». Ensemble de données électroniques. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), *Highlights: Africa regional assessment report 2020*. Nairobi : UNDRR (www.undrr.org/publication/highlights-africa-regional-assessment-report-2020).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2021a), « Chad refugees situation ». Ensemble de données électroniques. Genève : HCR (<https://data2.unhcr.org/en/country/tcd>).

HCR (2021b), « Chad refugees situation ». Ensemble de données électroniques. Genève : HCR (<https://data2.unhcr.org/en/situations/nigeriasituation>).

USAID - Agence des États-Unis pour le développement international, (2018) *Climate risk profile: West Africa*. Washington : USAID (www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/West_Africa_CRP_Final.pdf).

Vivekananda, J. and Born, C. (2018), *Lake Chad region: climate-related security risk assessment*. Berlin : Adelphi (www.adelphi.de/en/publication/lake-chad-region).

Vivekananda, J., Fetzek, S., Mobjörk, M., et al. (2017), *Action on climate and security risks: review of progress 2017*. Planetary Security Initiative. Berlin : Adelphi (<https://www.planetarysecurityinitiative.org/sites/default/files/2017-12/action-on-climate-and-security-risks.pdf>).

Vivekananda, J., Wall, M., Sylvestre, F., et al. (2019), *Shoring up stability: addressing climate and fragility in the Lake Chad region – executive summary*. Berlin : Adelphi (<https://shoring-up-stability.org/wp-content/uploads/2019/06/Shoring-up-Stability.pdf>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2018), « Weekly bulletin on outbreaks and other emergencies, 9 November 2018 ». Brazzaville : Bureau régional de l’OMS pour l’Afrique (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/275825/OEW45-0309112018.pdf>).

Banque mondiale (s.d.), « Niger ». Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/pays/niger>).

Banque mondiale (2013) *Initial market assessment – country scoping note: Senegal*. Political Champions Group Country Note. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22427>).

Banque mondiale (2020a), « La Banque mondiale au Niger ». Washington : Banque mondiale (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>).

Banque mondiale (2020b), « Nigeria: overview ». Washington : Banque mondiale (<https://www.worldbank.org/en/country/nigeria/overview>).

Banque mondiale (2021a), « PIB par habitant (\$ US courants) - Tchad ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=TD>).

Banque mondiale (2021b), « PIB par habitant (\$ US courants) - Sénégal ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.PP.CD?locations=SN>).

Banque mondiale (2021c), « Croissance du PIB (% annuel) - Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=MR>).

Banque mondiale (2021d), « PIB par habitant (\$ US courants) - Mauritanie ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=MR>).

Banque mondiale (2021e), « Population, Total - Nigéria ». Ensemble de données électroniques. Washington : Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=NG>).

Priorités

AAI – Initiative pour l’adaptation en Afrique (2020), « À propos de nous ». AAI (<https://africaadaptationinitiative.org/>).

ACAPS - Assessment Capacities Project (2020), *Global risk analysis: October 2020*. Genève : ACAPS(https://www.acaps.org/sites/acaps/files/slides/files/acaps_global_risk_report_october_2020_0.pdf).

ACMAD - Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (s.d.). Site web de l’ACMAD. (<http://www.acmad.net/new/NEWSITEACMAD/index.php/overview/>).

ACMAD (2017), « Memorandum of understanding between the African Centre of Meteorological Applications for Development (ACMAD) and the AGRHYMET Regional Centre (AGRHYMET) ». February

2017 ». Genève : Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), Organisation météorologique mondiale (OMM)
(https://gfcs.wmo.int/sites/default/files/projects/Climate%20Services%20for%20Increased%20Resilience%20in%20the%20Sahel/MoU_ACMAD_AGRHYMET-signed.pdf).

BAfD, OMM - Organisation météorologique mondiale et Banque mondiale/GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (s.d.), « Strengthening climate and disaster resilience in sub-Saharan Africa. Regional Framework Program to Improve Hydromet Services – Brochure ». Washington : GFDRR
(https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/1517998_GENEVA_Brochure_FINAL.pdf).

BAfD - Banque africaine de développement, CUA - Commission de l'Union africaine et CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (s.d.), « ClimDev Africa Special Fund (CDSF) at a glance: at the forefront for building resilience to climate change impacts in Africa ». Abidjan : BAfD (https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/CDSF_at_a_glance_web.pdf).

Africa CDC - Centres africains de prévention et de contrôle des maladies (2020), « Africa CDC, ARC launch COVID-19 modelling tool for Africa ». Communiqué de presse, 7 août
(<https://africacdc.org/news-item/africa-cdc-arc-launch-covid-19-modelling-tool-for-africa/>).

Africa News (2019), « Unlocking Africa's earth observation potential at the 1st Global Monitoring for Environment and Security and Africa (GMES and Africa) Forum ». Africanews, 9 décembre
(<https://www.africanews.com/2018/11/20/unlocking-africas-earth-observation-potential-at-the-1st-global-monitoring-for-environment-and-security-and-africa-gmes-and-africa-forum/>).

Agreenium (2019), « Agrhymet au Niger, avec le CIRAD et Agreenium, lauréat d'un projet de renforcement des capacités ». Communiqué de presse, 23 juin (<https://en.agreenium.fr/node/2360>).

AGRHYMET - Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle (s.d.), « À propos des projets d'AGRHYMET ». Niamey : CILSS.

Alliance Sahel (2021), *Rapport de résultats: trois ans de l'alliance Sahel*. Bonn : Alliance Sahel
(https://www.alliance-sahel.org/wp-content/uploads/2021/01/AS_digital_FR.pdf).

AMMA-CATCH - Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine - Couplage de l'Atmosphère Tropicale et du Cycle Hydrologique (s.d.), « A hydrological and meteorological observatory on West Africa ». Grenoble : AMMA-CATCH (<http://www.amma-catch.org/>).

ARC – Mutuelle panafricaine de gestion des risques (s.d.), « Africa RiskView ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/product/africanriskview/>).

ARC (s.d.), « Africa risk pools ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/countries/arc-risk-pools/>).

ARC (s.d.), « Overview ». Johannesburg : ARC (https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2017/07/ARC-Overview_EN.pdf).

ARC (s.d.), « ARC Replica ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/product/arc-replica/>).

ARC (2017), « African Risk Capacity and ECOWAS sign Memorandum of Understanding to strengthen West African climate resilience ». Communiqué de presse, 11 novembre (<https://www.africanriskcapacity.org/2017/11/11/press-release-african-risk-capacity-and-ecowas-sign-memorandum-of-understanding-to-strengthen-west-african-climate-resilience/>).

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2019), « Africa RiskView software suite ». Johannesburg : ARC (<https://www.africanriskcapacity.org/wp-content/uploads/2019/05/Africa-RiskView-brochure-May-2019.pdf>).

UA - Union africaine, AAPDRR - Africa-Arab Platform on Disaster Risk Reduction et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2018), « Rapport de session : CEDEAO, « États des politiques et capacité de réduction des risques de catastrophes en Afrique de l'Ouest, 10 octobre 2018 ». Notes de réunion. Genève : UNDRR (https://www.preventionweb.net/files/57759_reportsessionecowasplatformtunis.pdf).

CUA - Commission de l'Union africaine (s.d.), « Global Monitoring for Environment and Security (GMES) ». Addis Abeba : CUA (<https://africa-eu-partnership.org/en/projects/global-monitoring-environment-and-security-gmes>).

CUA - Commission de l'Union africaine (2015), *Agenda 2063 : Vue d'ensemble*. Addis Abeba : AU (<https://au.int/ar/node/35740>).

CUA (2017), *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (<https://www.undrr.org/publication/programme-action-implementation-sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>).

CUA (2018), *Plan opérationnel 2018-2020 : programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA.

CUA (2020), *Rapport biennuel sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA
(https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

CUA et UE - Union européenne (2019), *GMES and Africa training strategy*. Addis Abeba : UA
(https://au.int/sites/default/files/documents/37438-doc-gmes_africa_training_isbn_electronic.pdf).

CUA, NEPAD - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, BAD - Banque africaine de développement, et al. (2004), *African regional strategy for disaster risk reduction*. Addis Abeba : CUA
(https://www.unisdr.org/files/13093_AFRICAREGIONALDRRSTRATEGYfullPDF.pdf).

CUA, UNDRR, GFDRR et Clim-Dev Africa (2018), *Building disaster resilience to natural hazards in sub-Saharan African regions, countries and communities, 2014–2017*. Addis Abeba : CUA
(https://www.preventionweb.net/files/62626_62626acpeudrrprogrammereport2014201.pdf).

CUA, UNDRR, GFDRR et Clim-Dev Africa (2019), *2018 Annual report: building disaster resilience in the sub-Saharan African regions, countries and communities, 2018*. Addis Abeba : CUA
(https://www.preventionweb.net/files/68080_68073buildingdisasterresiliencetona.pdf).

Banque africaine de développement (2018), *Fonds pour l'environnement mondial en faveur du programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad*. Abidjan : Banque africaine de développement(<https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/multinational- approuve- fonds pour l environnement mondial- resiliance des systemes socio-ecologiques du bassin du lac tchad presibalt .pdf>).

Beegle, K., Coudouel, A. et Monsalve, E. (2018), *Realizing the full potential of social safety nets in Africa*. Washington : Banque mondiale et AFD
(<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29789/9781464811647.pdf?sequence=2&isAllowed=y>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (s.d.), « About us ». Genève : CADRI (www.cadri.net).

CEDEAO - Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (2020), « Performance du projet d’appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l’Ouest entre 2015 et 2019. Note aux décideurs n°2. Avril 2020 ». Abuja : CEDEAO (https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Note_decideurs_Projet_Stocks.pdf).

CILSS - Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, CEDEAO - Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest et UEMOA - Union économique et monétaire ouest-africaine (2019) *Cadre harmonisé : manuel version 2.0 - Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle*. Ouagadougou : CILSS (https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/ch/CH_Manual_2.0_French.pdf).

CREWS - Systèmes d’alerte précoce aux risques climatiques (s.d.), « CREWS: Home ». Genève : CREWS (<https://www.crews-initiative.org/en>).

CE - Commission européenne (2020), « Reinforced cooperation to provide operational flood forecasting and alerts in West Africa ». Bruxelles : CE (<https://cordis.europa.eu/project/id/780118>).

ECOWARN - Système d’alerte et de réponse de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (2017), « ECOWAS open data portal ». Abuja : CEDEAO (<https://data-ecowas.opendata.arcgis.com/>).

CEDEAO - Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (2006), *ECOWAS policy for disaster risk reduction*. Abuja : CEDEAO (https://www.preventionweb.net/files/26398_4037ecowaspolicydrr1.pdf).

CEDEAO (2014), *Ecowas Integrated Maritime Strategy (EIMS)*. Abuja : CEDEAO (<https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2019/05/EIMS-English-final.pdf>).

CEDEAO (2016), *ECOWAS disaster risk reduction plan of action 2015–2030*. Abuja : CEDEAO.

CEDEAO (2018), « ECOWAS and UNHCR collaborate to build humanitarian response capacity in West Africa ». Communiqué de presse, 28 août (<https://www.ecowas.int/ecowas-and-unhcr-collaborate-to-build-humanitarian-response-capacity-in-west-africa/>).

CEDEAO (2019a), *Report on disaster risk reduction 2015–2018*. Abuja : CEDEAO (<https://www.preventionweb.net/publication/report-disaster-risk-reduction-2015-2018-economic-community-west-african-states-0>).

CEDEAO (2019b), « One Health technical meeting in ECOWAS region ». Communiqué final, 28-30 octobre, Lomé (<https://www.wahooas.org/web-ooas-prod/sites/default/files/actualites/2093/final-communique-one-health-technical-meetinglome-togo.pdf>).

CEDEAO (2019c), « ECOWAS and scientific community assess ECOWARN system ». Communiqué de presse, 14 octobre (<https://www.ecowas.int/ecowas-and-scientific-community-assess-ecowarn-system/>).

CEDEAO (2020a), *ECOWAS disaster risk reduction gender strategy and action plan 2020–2030*. Abuja : CEDEAO (https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/ECOWAS%20GSAP_EN_Final.pdf).

CEDEAO (2020b), *Mapping of climate finance flows to ECOWAS-CILSS zone: multilateral public funding*. Abuja : CEDEAO (https://www.expertisefrance.fr/documents/20182/703453/Report+mapping+climate+finance+flows_ECOWAS_GCCA+West+Africa/80f387e9-3189-47ca-89b4-389d8d8eb455).

CEDEAO, ONU-Femmes - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, UA et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Strengthening capacities for disaster risk reduction and adaptation for resilience in the Sahel region: fostering risk-informed solutions for sustainable development*. New York : PNUD (<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/R12/Enclosure%203%20-%20Sahel%20Resilience%20Project-Approved%20Project%20Document.pdf>).

CEDEAO, PAM - Programme alimentaire mondial, CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique(2020), *Covid-19 pandemic: impact of restriction measures in West Africa*. Rome : PAM (http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/12/Covid-19-Pandemic_Impact-of-Restriction-Measures-in-West-Africa_December-2020.pdf).

FAO - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (2019), « Nouvelles directives pour une meilleure analyse de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, y compris dans les zones où l'accès humanitaire est impossible ». Communiqué de presse, 25 avril (<http://www.fao.org/news/story/en/item/1191668/icode/>).

Fasina, F. and Fasanmi, I. (2020), *The One Health landscape in sub-Saharan African countries*. Addis Abeba : International Livestock Research Institute (ILRI) (https://www.researchgate.net/publication/347255417_The_One_Health_landscape_in_sub-Saharan_African_countries).

G5 Sahel (2021), « La Banque mondiale prévoit d'investir plus de 5 milliards de dollars dans les zones arides d'Afrique ». Communiqué de presse, 17 janvier (<https://www.g5sahel.org/la-banque-mondiale-prevoit-dinvestir-plus-de-5-milliards-de-dollars-dans-les-zones-arides-dafrique/>).

G5 Sahel et Alliance Sahel (s.d.), *Programme de développement d'urgence*. Bonn : Alliance Sahel (<https://www.alliance-sahel.org/wp-content/uploads/2020/04/Brochure-PDU-fevrier-2020-UCA-2.pdf>).

Galle, S., Grippa, M., Peugeot, C., et al. (2018), « AMMA-CATCH, a critical zone observatory in West Africa monitoring a region in transition' *Vadose Zone Journal* 17(1), p. 1-24 (<https://doi.org/10.2136/vzi2018.03.0062>).

FVC - Fonds vert pour le climat (2016), « FP012 ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/project/fp012>).

FVC (2018a), « FP092 ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/project/fp092>).

FVC (2018b), « FP095 ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/project/fp095>).

FVC (2021), « FP162 ». Incheon : FVC (<https://www.greenclimate.fund/project/fp162>).

CMSC - Cadre mondial pour les services climatologiques (s.d.), « Climate services for increased resilience in the Sahel ». Genève : CMSC (<https://gfcs.wmo.int/sahel-project>).

CMSC (2017), « ACMAD and AGRHYMET join hands to strengthen response to climate impacts in West Africa ». Communiqué de presse, 3 octobre (<https://gfcs.wmo.int/acmad-agrhymet-mou>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (s.d.), « Disaster risk country profiles ». Washington : GFDRR (<https://www.gfdrr.org/en/disaster-risk-country-profiles>).

GFDRR (2016), *Programme « Building disaster resilience capacities in sub-Saharan Africa » Result 5: progress report 2014–2016*. Washington : GFDRR (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/939171492584151903/pdf/114348-WP-PUBLIC-ACP-EU-Result-5-ADRF-FY16-AR-EN.pdf>).

GFDRR (2017), *Programme « Renforcer les capacités de résilience face aux catastrophes en Afrique subsaharienne » Résultat 2 : Rapport d'activité Juillet 2016 - Juin 2017*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/R2%202016-17%20Activity%20Report%20-%20FR.pdf>).

GFDRR (2018), *Programme « Building disaster resilience capacities in sub-Saharan Africa » Result 2: progress report July 2017 to June 2018*. Washington : GFDRR ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202017-18%20Activity%20Report%20\(Web\)\(1\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202017-18%20Activity%20Report%20(Web)(1).pdf)).

GFDRR (2019), *Programme « Building disaster resilience capacities in sub-Saharan Africa » Result 2: progress report July 2018 to June 2019*. Washington : GFDRR ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/R2%202018-19%20Activity%20Report%20\(Web\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/R2%202018-19%20Activity%20Report%20(Web).pdf)).

GFDRR (2020a), *Programme « Building disaster resilience capacities in sub-Saharan Africa' » Result 2: progress report July 2019 to June 2020*. Washington : GFDRR ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20\(Web\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20(Web).pdf)).

GFDRR (2020b), *GFDRR strategy 2021–2025: scaling up and mainstreaming resilience in a world of compound risks*. Washington : GFDRR (<http://documents.worldbank.org/curated/en/955811620194170587/GFDRR-Strategy-2021-2025-Scaling-Up-and-Mainstreaming-Resilience-in-a-World-of-Compound-Risks>).

GMES & Africa - Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité et Afrique (2019) « Welcome to marine and coastal areas management in Western Africa ». Legon, Ghana : GMES & Africa (<https://gmes.ug.edu.gh/>).

GoGIN - Gulf of Guinea Inter-regional Network (s.d.), « Missions et objectifs ». Paris : Expertise France (<https://www.gogin.eu/a-propos/missions-et-objectifs/>).

GWP West Africa - Global Water Partnership West Africa (2019), « ECOWAS validates data for the WASSMO and WRCC strategic plan for 2018–2022 ». Communiqué de presse, 14 mars (<https://www.gwp.org/en/GWP-West-Africa/WE-ACT/News--Events/ecowas-validates-data-for-the-wassmo-and-wrcc-strategic-plan-for-2018-2022/>).

Gnanguènon, A. (2021), « Pivoting to African conflict prevention? » Conflict Series Brief 3. Luxembourg : Union européenne (https://www.iss.europa.eu/sites/default/files/EUISSFiles/Brief_3_2021_0.pdf).

GPDRR - Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (2017), « Forum Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) ». Genève : UNDRR

(<https://www.unisdr.org/conferences/2017/globalplatform/en/programme/special-events/view/809.html>).

GPDRR (2019), « Réunion Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) ». Genève : UNDRR

(<https://www.unisdr.org/conference/2019/globalplatform/programme/other-events/view%3Fid=968.html>).

Human Dynamics (s.d.), « MESA at African water week ». Calabasas, Californie : Human Dynamics.

BIRD - Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale (2020), *Understanding risk: West and Central Africa*. Washington : Banque mondiale

(https://understandrisk.org/wp-content/uploads/UR_WCA_Proceedings_ENGLISH-cc.pdf).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR (2020), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : ISC et UNDRR (<https://council.science/events/hazards-report/>).

CCR - Centre commun de recherche de la Commission européenne (s.d.), « INFORM subnational model of Sahel ». Bruxelles : CE (<https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Subnational-Risk/Sahel/moduleId/1798/id/355/controller/Admin/action/Results>).

Commission du bassin du lac Tchad (2015), *Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad*. Washington : Banque mondiale.

Commission du bassin du lac Tchad (2018), *Stratégie régionale pour la stabilisation, le redressement et la résilience des zones affectées par Boko Haram dans la région du bassin du lac Tchad*. Addis Abeba : Union africaine.

ND-GAIN - Notre Dame Global Adaptation Initiative (2021), « Readiness: country rankings ». Notre Dame Indiana : ND-GAIN (<https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>).

ODI (2021), « Adaptation without borders ». Londres : ODI (<https://odi.org/en/about/our-work/adaptation-without-borders/>).

OiEau - Office International de l'Eau (s.d.), « Appui à la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest ». Paris : OiEau (<https://www.oieau.fr/content/appui-%C3%A0-la-mise->

[en-place-de-l%E2%80%99observatoire-r%C3%A9gional-de-l%E2%80%99eau-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest\).](#)

Open Cities (s.d.), « Open Cities Africa: about open data today to build resilient and sustainable societies tomorrow ». Washington : Banque mondiale et GFDRR (<https://opencitiesproject.org/about/>).

Opitz-Stapleton, S., Nadin, R., Kellett, J., et al. (2019), *Risk-informed development: from crisis to resilience*. Londres : ODI (<https://www.odi.org/publications/11314-risk-informed-development-crisis-resilience>).

PeriPeri U - Partners Enhancing Resilience for People Exposed to Risk (2017), « Establishment of the Africa Youth Advisory Board on Disaster Risk Reduction (AYAB-DRR) ». Stellenbosch : Secrétariat de PeriPeriU (<http://www.riskreductionafrica.org/news/establishment-of-africa-youth-advisory-board-on-disaster-risk-reduction-ayab-drr.html>).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI (www.odi.org/publications/11408-disaster-risk-reduction-conflict-contexts-agenda-action).

Peters, K. (2021), *Investing in disaster risk reduction in conflict contexts*. Londres : ODI.

Peters, K., Dewulf, A., Barbelet, V., et al. (2019), *Pursuing disaster risk reduction on fractured foundations: the case of Chad*. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/pursuing-disaster-risk-reduction-on-fractured-foundations-the-case-of-chad/>).

PreventionWeb (s.d.), « Global risk assessment framework ». Genève : UNDRR (<https://www.preventionweb.net/disaster-risk/graf#tab-2>).

PreventionWeb (2018), « Africa-Arab platform on disaster risk reduction ». Genève : UNDRR (<https://www.preventionweb.net/events/view/57759?id=57759>).

Quevedo, A., Peters, K., et Cao, Y. (2020), *The impact of Covid-19 on climate change and disaster resilience funding*. ODI and Flood Resilience Alliance Briefing Note. Londres : ODI (https://cdn.odi.org/media/documents/The_impact_of_Covid-19_on_climate_change_and_disaster_resilience_funding_trends.pdf).

CRSCM-CEDEAO - Centre Régional de Surveillance et Contrôle des Maladies de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (2019), *Communication sur les risques en cas de flambées*

de maladies et d'épidémies dans l'espace CEDEAO : plan stratégique 2019-2023. Abuja : CEDEAO (https://www.irsp-caq.org/pluginfile.php/652/mod_resource/content/1/OOAS-CRSCM%20Strat%C3%A9gie%20Communication%20sur%20les%20risques%202019-2023_FR_IRSPFormations.pdf).

ReliefWeb (2019), « Ministerial conference seeks to enhance investment in African meteorological services ». Communiqué de presse, 15 février (<https://reliefweb.int/report/world/ministerial-conference-seeks-enhance-investment-african-meteorological-services>).

ReliefWeb (2020), « The Africa Risk Capacity (ARC) Group positions itself as a leader in disaster risk management in Africa ». Communiqué de presse, 9 septembre (<https://reliefweb.int/report/world/african-risk-capacity-arc-group-positions-itself-leader-disaster-risk-management-africa>).

RPCA – Réseau de prévention des crises alimentaires (s.d.), « Réserve régionale de sécurité alimentaire ». Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Ouagadougou : CILSS (<http://www.food-security.net/topic/reserve-regionale-de-securite-alimentaire/>).

RPCA (2012), *Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (Charte PREGEC)*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Ouagadougou : CILSS (<https://www.food-security.net/en/document/charter-for-food-crisis-prevention-network-rpca/>).

SATH-ABN (s.d.), « Suivi des ressources en eau et prévisions des écoulements par satellite pour le Bassin du Niger (SATH-ABN) ». Yaoundé, Cameroun : Autorité du Bassin du Niger (<http://www.sath.abn.ne/>).

Sendai Framework Monitor (s.d.), « Global targets ». Genève : UNDRR (<https://sendaimonitor.undrr.org/>).

CSAO/OCDE - Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de coopération et de développement économiques et RPCA (2020), *Food and nutrition crisis 2020: analyses & responses*. Maps & Facts No. 3, novembre. Paris : OCDE (http://www.oecd.org/swac/maps/Food-nutrition-crisis-2020-Sahel-West-Africa_EN.pdf).

Traore, S.B., Ali, A., Tinni, S. H., et al. (2014), « AGRHYMET: a drought monitoring and capacity building center in the West Africa Region' *Weather and Climate Extremes* 3, p. 22-30 (<https://doi.org/10.1016/j.wace.2014.03.008>).

ECOSOC - Conseil économique et social des Nations Unies (2021), « Report of the Core Group of the Inter-Agency and Expert Group on Disaster-related Statistics ». 52^e session, 2-5 mars, E/CN.3/2021/21. New York : Nations Unies (<https://unstats.un.org/unsd/statcom/52nd-session/documents/2021-21-DisasterStats-EE.pdf>).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (s.d.), « Human development and the Anthropocene ». Base de données électronique. New York : PNUD (<http://hdr.undp.org/en/dashboard-human-development-anthropocene>).

PNUD (s.d.) « Lake Chad stabilization facility ». New York : PNUD Afrique (<https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/LakeChad-RegionalStabilizationFacility.html>).

PNUD (2019), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/climate-and-disaster-resilience/baseline-study-on-disaster-recovery-in-africa.html>).

PNUD et OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2018), *Resilience for sustainable development in the Lake Chad Basin*. New York : PNUD et OCHA (<https://www.undp.org/publications/resilience-sustainable-development-lake-chad-basin>).

PNUD, Banque mondiale et UE - Union européenne (2019), « PDNA guidance: integrating conflict sensitivity ». New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/pdna-guidance-integrating-conflict-sensitivity>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2015), *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>).

UNDRR (2018), « The global risk assessment framework: concept note ». Genève : UNDRR (https://www.preventionweb.net/files/globalplatform/5cd89ca4c27b3GRAF_Concept_Note_2018_FINAL.pdf).

UNDRR (2019), *Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2019*. Genève : UNDRR (<https://gar.undrr.org/report-2019>).

UNDRR (2020a), *Highlights: Africa regional assessment report 2020*. Nairobi : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/highlights-africa-regional-assessment-report-2020>).

UNDRR (2020b), *Scaling up disaster risk reduction in humanitarian action*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/scaling-disaster-risk-reduction-humanitarian-action>).

CEA - Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2015), *Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction in West Africa*. Addis Abeba : CEA (https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Natural_Resource_Management/drr/drr_west-africa_english_fin.pdf).

HCR - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2020), « US\$20 million for Sahel drive to curb COVID-19 ». Communiqué de presse, 23 juillet (<https://www.unhcr.org/uk/news/press/2020/7/5f1993eb4/us20-million-sahel-drive-curb-covid-19.html>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2014), *Status report on implementation of Africa regional strategy and Hyogo Framework for Action*. Nairobi : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/status-report-implementation-africa-regional-strategy-and-hyogo-framework-action>).

UNDRR (2016), *Disaster risk reduction in Africa: status report 2015*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/disaster-risk-reduction-africa-status-report-2015>).

UNISS - Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2019), *UNISS United Nations Integrated Strategy for the Sahel: progress report 2018–2019*. New York : Nations Unies (https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UN_UNISS_Report_En.pdf).

USAID - Agence des Etats-Unis pour le développement international (2018), *Climate risk profile: West Africa*. Washington : USAID (https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/West_Africa_CRP_Final.pdf).

Vivekananda, J., Fetzek, S., Mobjörk, M., et al. (2017), *Action on climate and security risks: review of progress 2017*. Planetary Security Initiative. Berlin : Adelphi (<https://www.planetarysecurityinitiative.org/sites/default/files/2017-12/action-on-climate-and-security-risks.pdf>).

Vivekananda, J., Wall, M., Sylvestre, F. and Nagarajan, C. (2019), *Shoring up stability: addressing climate and fragility risks in the Lake Chad region*. Berlin : Adelphi (<https://shoring-up-stability.org/wp-content/uploads/2019/06/Shoring-up-Stability.pdf>).

OOAS – Organisation ouest-africaine de la santé (2016), *Strategic plan 2016–2020*. Bobo-Dioulasso : OOAS (https://www.wahooas.org/web-ooas/sites/default/files/publications/1084/VERSION_ANGLAISE_CORRIGEE.pdf).

WASCAL - West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land Use (2020), « Welcome to WASCAL ». Accra : WASCAL (<https://wascal.org/our-story/>).

PAM - Programme alimentaire mondial (2020), *WFP Niger country brief, June 2020*. Rome : WFP (<https://reliefweb.int/report/niger/wfp-niger-country-brief-june-2020>).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2021), « West African countries ramp up Ebola preparedness ». Communiqué de presse, 25 février (<https://www.afro.who.int/news/west-african-countries-ramp-ebola-preparedness>).

Wilkinson, E., Pforr, T. et Weingärtner, L. (2020), « Integrating “anticipatory action” in disaster risk management ». Londres : ODI (https://cdn.odi.org/media/documents/202004_odi_anticipatory_action_bn_revised.pdf).

OMM - Organisation météorologique mondiale, BAfD - Banque africaine de développement, Groupe de la Banque mondiale et GFDRR (s.d.), « Strengthening climate and disaster resilience in sub-Saharan Africa ». Washington : GFDRR (https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/1517998_GENEVA_Brochure_FINAL.pdf).

Banque mondiale (2016), *Restructuring paper on a proposed project restructuring of strengthening DRR coordination, planning and policy advisory capacity of ECOWAS approved on June 16, 2016 to ECOWAS Commission*. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/404051589854922474/pdf/Disclosable-Restructuring-and-or-Additional-Financing-Paper-STRENGTHENING-DRR-COORDINATION-PLANNING-AND-POLICY-ADVISORY-CAPACITY-OF-ECOWAS-P156774.pdf>).

Chapitre 11. Le redressement après catastrophe

ACP - Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, UE - Union européenne et GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2017), *ACP-EU natural disaster risk reduction programme: supporting disaster risk reduction & climate adaptation in African, Caribbean & Pacific countries*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/acp-eu-ndrr-brochure-june-2017-v1.pdf>).

ACP, UE et GFDRR (2020), *Building disaster resilience in sub-Saharan Africa program: results area 2 – activity report 2019–2020*. Washington : GFDRR ([https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20\(Web\).pdf](https://www.gfdr.org/sites/default/files/R2%202019-20%20Activity%20Report%20ENG%20(Web).pdf)).

ADRFi - Projet de renforcement des capacités de financement des risques de catastrophe en Afrique (2020), « Programme africain de financement des risques de catastrophe ». Abidjan : Banque africaine de développement (BAfD) et Johannesburg : Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC).

ARC - Mutuelle panafricaine de gestion des risques (2020), *Transforming disaster risk management & financing in Africa*. Johannesburg : ARC.

UA - Union africaine, UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement et Clim-Dev Africa (2018), *Building disaster resilience to natural hazards in sub-Saharan African regions, countries and communities, 2014-2017*. Addis-Abeba : CUA (https://www.preventionweb.net/files/62626_62626acpeudrrprogrammereport2014201.pdf).

CUA - Commission de l'Union africaine (2017), *Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA ([https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo\[1\].pdf](https://www.preventionweb.net/files/67054_poaimplementationofthesendaiframewo[1].pdf)).

CUA (2018), *Regional strategy for the stabilization, recovery & resilience of the Boko Haram affected areas of the Lake Chad Basin region*. N'Djamena : Commission du Bassin du lac Tchad et Addis Abeba : CUA (<https://reliefweb.int/report/nigeria/regional-strategy-stabilization-recovery-resilience-boko-haram-affected-areas-lake>).

CUA, NEPAD - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, BAfD - Banque africaine de développement, et al. (2004), *African regional strategy for disaster risk reduction*. Addis Abeba : CUA (https://www.unisdr.org/files/13093_AFRICAREGIONALDRRSTRATEGYfullPDF.pdf).

CUA et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), « First virtual meeting of the Africa Working Group on Disaster Risk Reduction ». Addis Abeba, 23 juillet (<https://www.undrr.org/event/first-virtual-meeting-africa-working-group-disaster-risk-reduction>).

Avril, H. (2021), « Mauritania: EU humanitarian aid supports refugees from Mali ». Communiqué de presse de Protection Civile et Opérations d'Aide Humanitaire Européennes, 16 juin (https://ec.europa.eu/echo/field-blogs/photos/mauritania-assisting-refugees-mali_en_en).

Badji, H., Watt, O., N'diaye-Onoma, M.T., et al. (2014), *Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences en Mauritanie*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie et Genève : Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI) (<https://www.cadri.net/sites/default/files/MAURITANIE-Rapport-d-Evaluation-RRC.pdf>).

Bendhaou, F. (2020), « Sénégal : 7% du PIB mobilisés dans la lutte contre la Covid-19 ». Agence Anadolu, 4 décembre (<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/s%C3%A9n%C3%A9gal-7-du-pib-mobilis%C3%A9s-dans-la-lutte-contre-la-covid-19/2066191>).

CADRI - Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (2012), *National capacity assessment report: Federal Republic of Nigeria – emergency preparedness and response (EPR) disaster risk reduction (DRR) capacity assessment*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGERIA-EPR-DRR-Capacity-Assessment-Report.pdf>).

CADRI et République du Niger (2015), *Plan d'action national pour le renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophes*. Genève : CADRI (<https://www.cadri.net/system/files/2021-06/NIGER-Plan-d-Action-National-RRC-Draft.pdf>).

CE - Commission européenne (2020), « INFORM risk ». Ensemble de données électroniques. Bruxelles : CE (<https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk>).

CEEAC - Communauté économique des États d'Afrique centrale (2017), *Central Africa regional strategy for risk prevention, disaster management and climate change adaptation*. Libreville, Gabon : CEEAC (https://www.grc-ceeac.org/sites/default/files/2020-09/STRATEGY%20ENG-lite_0.pdf).

CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (2006), *ECOWAS policy for disaster risk reduction*. Abuja : CEDEAO (https://www.preventionweb.net/files/26398_4037ecowaspolicydrr1.pdf).

CEDEAO (2016), *ECOWAS disaster risk reduction plan of action 2015–2030*. Abuja : CEDEAO.

CEDEAO (2018), « Proceedings of the ECOWAS Hydromet Forum and Disaster Risk Reduction Platform, 19–21 September 2018, Abidjan ». Abuja : CEDEAO (https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2019/06/ECOWAS-Hydromet-Proceedings_English_50065_Web.pdf).

CEDEAO (2020a), *Disaster risk reduction gender strategy and action plan 2020–2030*. Abuja : CEDEAO (https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/ECOWAS%20GSAP_EN_Final.pdf).

CEDEAO (2020b), *Regional flood risk management and 2020–2025 action plan*. Abuja : CEDEAO (https://s3.amazonaws.com/bizzabo.file.upload/RCf9OHp2QByukRoeOZYs_REGIONAL%20FLOOD%20RISK%20STRATEGY.pdf).

CEDEAO, ONU-Femmes - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, UA - Union africaine et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2019), *Strengthening capacities for disaster risk reduction and adaptation for resilience in the Sahel region: fostering risk-informed solutions for sustainable development*. New York : PNUD (<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/R12/Enclosure%203%20-%20Sahel%20Resilience%20Project-Approved%20Project%20Document.pdf>).

EnviroNews Nigeria (2019), « NEMA launches national disaster risk management policy ». EnviroNews Nigeria, 15 novembre (<https://www.environewsigeria.com/nema-launches-national-disaster-risk-management-policy/>).

UE - Union européenne, Banque mondiale et NU - Nations Unies (2017), *Joint recovery and peacebuilding assessments: a practical note to assessment and planning*. Washington : Banque mondiale (<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/704351531459894445/joint-recovery-and-peacebuilding-assessments-a-practical-note-to-assessment-and-planning>).

FAO - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (2020), *Global report on food crisis 2020: regional overview*. Rome : FAO.

FBC - Fana Broadcasting Corporate (2021), « Tigray region launches emergency recovery plan ». FBC (<https://www.fanabc.com/english/tigray-region-launches-emergency-recovery-plan/>).

GFDRR - Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (2014), *Stories of impact: assessing post-disaster needs in Nigeria*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/en/publication/stories-impact-assessing-post-disaster-needs-nigeria>).

GFDRR (2016), « Country profile: Burkina Faso ». Fiche du GFDRR. Washington : GFDRR (www.gfdr.org/en/publication/country-profile-burkina-faso).

GFDRR, Banque mondiale, UE, PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement et Gouvernement du Sénégal (2014), *Recovery and reconstruction since 2009: recovery framework case study*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/rfcs-2014-senegal.pdf>).

GFDRR, UE et PNUD (2016), *Disaster recovery in conflict contexts: thematic case study for the disaster recovery framework guide*. Washington : GFDRR (<https://www.gfdr.org/en/publication/disaster-recovery-conflict-contexts-thematic-case-study-disaster-recovery-framework>).

GIDRM - Global Initiative for Disaster Risk Management (2019), *Guidance note: coherence concepts and practices*. Bonn : German Cooperation, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (https://www.preventionweb.net/files/74801_tt.pdf).

Gouvernement du Burkina Faso (s.d.), *Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes 2013-2014*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Bkf173489.pdf>).

Gouvernement du Burkina Faso (2013), *Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe 2013-2017*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso.

Gouvernement du Burkina Faso (2014), Loi No.012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso (<https://www.refworld.org/docid/5b2bc10d4.html>).

Gouvernement du Burkina Faso (2016a), *Plan national multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso.

Gouvernement du Burkina Faso (2016b), *Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso 2016-2020*. Rome : FAO (<http://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC192039/>).

Gouvernement du Mali (2016), *Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Mali 2015-2019*. Bamako : Gouvernement du Mali.

Gouvernement du Nigéria (2020), *Nigeria's national adaptation plan framework*. Abuja :
Gouvernement du Nigéria (<https://napglobalnetwork.org/resource/nigeria-national-adaptation-plan-framework/#:~:text=Nigeria%E2%80%99s%20National%20Adaptation%20Plan%20Framework%20Ministry%20of%20Environment%2C,adaptation%20needs%20in%20a%20coherent%20and%20coordinated%20manner>).

Humanitarian Response (2019), « Mauritania: fighting chronic vulnerabilities ». New York : Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) (www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/mrt-emergencyadvocacy-en-201905-web.pdf).

FICR - Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2020a), « Risk-informed early action partnership ». Genève : FICR (<https://www.early-action-reap.org/>).

FICR (2020b), « Emergency plan of action (EPoA): Mauritania/Bassiknou - floods ». Genève : FICR (<https://reliefweb.int/report/mauritania/mauritaniabassiknou-floods-emergency-plan-action-epoa-dref-operation-mdrnr012>).

FICR (2020c), Emergency plan of action (EPoA): Niger - floods. Genève : FICR (<https://reliefweb.int/report/niger/niger-floods-emergency-plan-action-epoa-dref-operation-nmdrne024>).

Jeggle, T. and Boggero, M. (2018), *Post-disaster needs assessment PDNA: lessons from a decade of experience*. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30945>).

Koulibaly, A. (2020), *Évaluation des besoins pour la mise en place des centres régionaux de gestion des risques de catastrophes*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Luxembourg Aid & Development et PNUD (2019), *End-of-year report 2019: building capacities for resilient recovery – phase 2*. Washington : Luxembourg Aid & Development et New York : PNUD.

MAH/GC - Ministère de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes (2019), *Stratégie nationale de relèvement durable (SNRD)*. Niamey : République du Niger.

Mashi, S.A., Oghenejabor, O.D. et Inkani, A.I. (2019), « Disaster risks and management policies and practices in Nigeria: a critical appraisal of the National Emergency Management Agency Act »

International Journal of Disaster Risk Reduction 33(2019), p. 253-265
(<https://doi.org/10.1016/j.ijdrr.2018.10.011>).

Ministère de la santé et des affaires sociales (2020), *Rapport national sur les inondations en 2019*. Bamako : République du Mali.

Nagarajan, C., Pohl, B., Rüttinger, L., et al. (2018), *Climate-fragility profile: Lake Chad Basin*. Berlin : Adelphi (<https://www.adelphi.de/en/publication/climate-fragility-profile-lake-chad-basin>).

NEMA - Agence nationale de gestion des urgences (2010), *National disaster management framework*. Abuja : Gouvernement fédéral du Nigéria
(https://www.preventionweb.net/files/21708_nigherianationaldisastermanagementf.pdf).

Opitz-Stapleton, S., Nadin, R., Kellett, J., et al. (2019), *Risk-informed development: from crisis to resilience*. Londres : Overseas Development Institute (ODI)
(<https://www.odi.org/publications/11314-risk-informed-development-crisis-resilience>).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI
(www.odi.org/publications/11408-disaster-risk-reduction-conflict-contexts-agenda-action).

Peters, K., Dewulf, A., Barbelet, V., et al. (2019), *Pursuing disaster risk reduction on fractured foundations: the case of Chad*. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/pursuing-disaster-risk-reduction-on-fractured-foundations-the-case-of-chad/>).

PreventionWeb (2021), « PreventionWeb » (<https://www.preventionweb.net/english/>).

République du Burkina Faso (2010), « PDNA at a glance: the Republic of Burkina Faso – floods September 2009 ». Ouagadougou : République du Burkina Faso
(https://www.gfdr.org/sites/default/files/Burkina_Faso_PDNA_GLANCE.pdf).

République du Mali (2019a), *Evaluation rapide des dommages, des pertes et des besoins post-inondation à Bamako*. Bamako : République du Mali (<https://reliefweb.int/report/mali/evaluation-rapide-des-dommages-des-pertes-et-des-besoins-post-inondation-bamako-rapid>).

République du Mali (2019b), *Cadre de relèvement aux inondations de la Ville de Bamako*. Bamako : République du Mali
(https://www.gfdr.org/sites/default/files/publication/4_Cadre%20de%20relevement%20inond%20Bamako_FINAL_LR.pdf).

République du Niger (2013), *Plan national de contingence multi-risque Niger (PNC_MR) 2013*. Niamey : République du Niger.

République du Niger (2016), Décret n° 2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016 portant transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans les domaines de l'Éducation, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement. Niamey : République du Niger
(https://www.pseau.org/outils/ouvrages/mha_decret_portant_transfert_des_competences_et_des_ressources_de_l_etat_aux_communes_dans_le_domaine_de_l_education_de_la_sante_de_l_hydraulique_et_de_l_environnement_2016.pdf).

République du Niger et PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2018), *Plan de relèvement post-inondations 2017 pour le Niger : régions de Dosso, Maradi et Niamey*. Niamey : République du Niger.

République du Sénégal (2012), *Cadre national de gestion des catastrophes*. Dakar : République du Sénégal.

République du Sénégal (2013), *Plan national de secours d'urgence - Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)*. Dakar : République du Sénégal.

République islamique de Mauritanie (2015), *Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-30)*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

République islamique de Mauritanie (2017), *Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable pour la période 2017-2021*. Nouakchott : République islamique de Mauritanie.

Reuters (2021), « African Union suspends Mali after military coup and threatens sanctions ». Reuters, 3 juin (<https://www.reuters.com/world/africa/african-union-suspends-mali-after-military-coup-threatens-sanctions-2021-06-01/>).

DDC - Direction suisse du développement et de la coopération (2018), *Guidelines on disaster risk reduction*. Berne : Direction suisse du développement et de la coopération
(https://www.shareweb.ch/site/DRR/Documents/Types%20of%20activity/SDC_Guidelines_on_DRR_April_2018.pdf).

Smith, A. (2016), « The best solution? Move the Mauritanian capital: water on the rise in Nouakchott ». The Guardian, 25 juillet (<https://www.theguardian.com/global-development/2016/jul/25/the-best-solution-move-the-mauritanian-capital-water-on-the-rise-in-nouakchott>).

Smith, G. et Kuehlke, S. (2019), *Case study Mali: social protection in conflict affected areas*. Bruxelles : Comission européenne (<https://socialprotection.org/discover/publications/span-2019-case-study-mali-%E2%80%93-social-protection-conflict-affected-areas>).

Tadonki, G. (2020), *Pre-disaster baseline datasets for quick, effective and coordinated disaster assessment and recovery*. Washington : GFDRR (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/439711585803223033/pdf/Scoping-Study-Pre-Disaster-Baseline-Datasets-for-Quick-Effective-and-Coordinated-Disaster-Assessment-and-Recovery.pdf>).

Administration du Tigray (2021), *Tigray emergency recovery plan*. Mekele, Éthiopie : Administration intérimaire et Ministère des finances.

Twigg, J., Lovell, E., Schofield, H., et al. (2017), *Self-recovery from disasters: an interdisciplinary perspective*. Londres : ODI (<https://cdn.odi.org/media/documents/11870.pdf>).

ONU - Nations Unies (s.d.), « The new way of working ». New York : ONU (<https://www.un.org/jsc/content/new-way-working>).

ONU et République islamique de Mauritanie (2018), *Cadre de partenariat pour le développement durable 2018-2022*. New York : ONU et République islamique de Mauritanie (<https://sites.unicef.org/about/execboard/files/Mauritanie-CPDD2018-2022-signé.pdf>).

OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2020), « INFORM risk index 2020: Tchad ». New York : OCHA (<https://reliefweb.int/map/chad/chad-inform-risk-index-2020-october-2020>).

Volontaires des Nations Unies (2018), *The thread that binds: volunteerism and community resilience*. Bonn : Volontaires des Nations Unies (https://www.unv.org/sites/default/files/UNV_SWVR_2018_English_WEB.pdf).

PNUD - Programme des Nations Unies pour le développement (2016), « Ten things UNDP does in disaster recovery ». New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/10-things-undp-does-recovery#modal-publication-download>).

PNUD (2018a), « National Adaptation Plan process in focus: lessons from Niger ». New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/national-adaptation-plan-process-focus-lessons-niger>).

PNUD (2018b), « Senegal to host African regional talks on disaster recovery ». Communiqué de presse, 14 mars (<https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/presscenter/pressreleases/2018/senegal-to-host-african-regional-talks-on-disaster-recovery-.html>).

PNUD (2018c), *Evaluation of the global cluster for early recovery*. New York : PNUD (<https://reliefweb.int/report/world/evaluation-global-cluster-early-recovery>).

PNUD (2019a), *Baseline study on disaster recovery in Africa*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/baseline-study-disaster-recovery-africa>).

PNUD (2019b), « The Sahel resilience project 2019–2022 ». New York : PNUD (<https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/library/outreach-material/SahelBrochure.html>).

PNUD (2020a), *Building capacities for resilient recovery: phase 2 – project document*. New York : PNUD (<https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/H70/signed%20final%20ProDoC%20-Building%20capacities%20for%20resilient%20recovery%20phase%202.pdf>).

PNUD (2020b), *Risk-informed development: a strategy tool for integrating DRR and CCA into development*. New York : PNUD.

PNUD (2020c), « UNDP Senegal: support to the national response to contain the impact of COVID-19 ». New York : PNUD (<https://www.undp.org/content/dam/rba/docs/COVID-19-CO-Response/undp-rba-covid-senegal-apr2020.pdf>).

PNUD (2021), « Study in PDNA and recovery planning undertaken in Southern and Western Africa in the last ten years (2008-2018) »

PNUD et GFDRR (2021), *Building disaster resilience to natural hazards in sub-Saharan African regions, countries and communities: formulation of guidelines for recovery planning. Terminal project report*. Washington : PNUD et GFDRR.

PNUD et Gouvernement du Mozambique (2019), *Mozambique recovery facility (MRF)*. New York : PNUD

(https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/MOZ/Fact%20sheet_Cabo%20Delgado_October_EN.pdf).

PNUD et OCHA - Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (2018), *Resilience for sustainable development in the Lake Chad Basin*. New York : Bureau du PNUD pour l’Afrique et OCHA (<https://www.undp.org/publications/resilience-sustainable-development-lake-chad-basin>).

PNUD, République du Niger et FEM - Fonds pour l’environnement mondial (2014), *Niger national adaptation plan for action*. Niamey : Bureau du PNUD au Niger.

PNUD, Banque mondiale et Union européenne (2019), *PDNA guidance: integrating conflict sensitivity*. New York : PNUD (<https://www.undp.org/publications/pdna-guidance-integrating-conflict-sensitivity>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2015), *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>).

UNDRR (2018), *Arab strategy for disaster risk reduction 2030*. Le Caire : UNDRR (https://www.preventionweb.net/files/59464_asdrrreportinsidefinalforweb.pdf).

UNDRR (2020), *Scaling up disaster risk reduction in humanitarian action*. Genève : UNDRR (<https://www.undrr.org/publication/scaling-disaster-risk-reduction-humanitarian-action>).

UNDRR (2021), « Building disaster resilience in sub-Saharan Africa ». Genève : UNDRR (<https://www.preventionweb.net/resilient-africa/partners>).

CEA - Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (2015), *Assessment report on mainstreaming and implementing disaster risk reduction measures in Nigeria*. Addis Abeba : CEA (<https://repository.uneca.org/handle/10855/23300>).

UNICEF - Fonds des Nations Unies pour l’enfance (2021), « Mauritania COVID-19 situation report #02 ». New York : UNICEF (<https://www.unicef.org/media/102826/file/Mauritania-COVID-19-Situation-Report-June%202021.pdf>).

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2014), *Status report on implementation of Africa regional strategy and Hyogo Framework for Action*. Nairobi : UNDRR

<https://www.undrr.org/publication/status-report-implementation-africa-regional-strategy-and-hyogo-framework-action>).

Vivekananda, J. and Born, C. (2018), *Lake Chad region: climate-related security risk assessment*. Berlin : Adelphi (<https://www.adelphi.de/en/publication/lake-chad-region>).

Vivekananda, J., Wall, M., Sylvestre, F., et al. (2019), *Shoring up stability: addressing climate and fragility risks in the Lake Chad region*. Berlin : Adelphi (<https://www.adelphi.de/en/publication/shoring-stability>).

Wagner, M. et Jaime, C. (2020), *An agenda for expanding forecast-based action to situations of conflict*. GPPi and IFRC Climate Centre Working Paper. Berlin : Global Public Policy Institute (GPPi) (https://www.gppi.net/media/Wagner_Jaime_2020_Forecast-Based-Action-in-Conflicts.pdf).

OMS - Organisation mondiale de la santé (2017), *Joint external evaluation of IHR core capacities of the Islamic Republic of Mauritania: mission report: 27-31 March 2017*. Genève : OMS (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/258739>).

OMS Afrique - Organisation mondiale de la Santé Afrique (2020), « PRESS RELEASE – WHO and UNICEF congratulate Nigeria on ending wild poliovirus; call for strengthening of routine immunisation ». Communiqué de presse, 25 août (<https://www.afro.who.int/news/press-release-who-and-unicef-congratulate-nigeria-ending-wild-poliovirus-call-strengthening>).

Wilkinson E., Pforr T. et Weingärtner L. (2020), « Integrating “anticipatory action” in disaster risk management ». ODI Briefing Note. Londres : ODI (<https://odi.org/en/publications/integrating-anticipatory-action-in-disaster-risk-management/>).

Banque mondiale (2013) *Initial market assessment – country scoping note: Senegal*. Political Champions Group Country Note. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/22427>).

Banque mondiale (2015), *North-East Nigeria recovery and peace building assessment: synthesis report*. Abuja : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25791>).

Banque mondiale (2016), *Lake Chad development and climate resilience action plan*. Washington : Banque mondiale (<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23793>).

Banque mondiale (2018), *Country partnership framework for Islamic Republic of Mauritania for the Period of FY18–FY23*. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/288231531625439579/pdf/MAURITANIA-CPF-NEW-06192018.pdf>).

Banque mondiale (2020), *Project paper on a proposed additional credit in the amount of EUR 22.5 million (US\$25.0 million equivalent) and a proposed additional grant in the amount of SDR 18.3 million (US\$25.0 million equivalent) to the Republic of Senegal for the Saint Louis Emergency Recovery and Resilience Project*. Rapport de la Banque mondiale n° PAD3497. Washington : Banque mondiale (<https://documents1.worldbank.org/curated/en/163351595862488695/pdf/Senegal-Saint-Louis-Emergency-Recovery-and-Resilience-Project-Additional-Financing.pdf>).

ZRBF - Zimbabwe Resilience Building Fund (2015), *Building resilience in Zimbabwe : towards a resilience strategic framework*. Harare : ZRBF (<http://www.zrbf.co.zw/data/media/00001050/Building-Resilience-in-Zimbabwe-Towards-a-Resilience-Strategic-Framework.pdf>).

Chapitre 12. Mise à jour du Programme d'action

CUA - Commission de l'Union africaine (2018), *Plan opérationnel 2018-2020 : programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA.

CUA (2020), *Rapport biennuel sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique*. Addis Abeba : CUA (https://au.int/sites/default/files/documents/38982-doc-1st_africas_biennial_report_on_disaster_risk_reduction_full_report_english.pdf).

ISC - Conseil international des sciences et UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2020), *Hazard definition & classification review: technical report*. Genève : ISC et UNDRR (<https://council.science/events/hazards-report/>).

Peters, K. (2019), *Disaster risk reduction in conflict contexts: an agenda for action*. Londres : ODI (<http://www.odi.org/publications/11408-disaster-risk-reduction-conflict-contexts-agenda-action>).

